MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bibliothèque diplomatique numérique
BDN : un site des Archives diplomatiques

Documents diplomatiques français. 1871-1914. 3e série, 1911-1914. T. 3. 11 mai 1912-30 septembre 1912 / Ministère des [...]

Source bibliotheque-numerique.diplomatie.gouv.fr / Ministère des Affaires étrangères

MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES

Liberté
Égalité
Fraternité

Bibliothèque diplomatique numérique

BDN : un site des Archives diplomatiques

France. Commission de publication des documents diplomatiques français. Auteur du texte. Documents diplomatiques français. 1871-1914. 3e série, 1911-1914. T. 3. 11 mai 1912-30 septembre 1912 / Ministère des affaires étrangères. Commission de publication des documents relatifs aux origines de la guerre de 1914. 1929-1936.

La Bibliothèque diplomatique numérique (BDN), bibliothèque numérique des Archives diplomatiques au MEAE, a été réalisée à partir des outils développés par la Bibliothèque nationale de France (BnF) pour sa bibliothèque numérique Gallica. Hébergée par la BnF, elle donne accès à :

• des articles originaux de médiation culturelle et des reproductions numériques d'œuvres provenant des collections des Archives diplomatiques. Ces contenus sont considérés, en vertu du code des relations entre le public et l'administration, comme étant des informations publiques et leur réutilisation s'inscrit dans le cadre des dispositions prévues aux articles L. 321-1 à L. 327-1 de ce code. Dès lors :

- la réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et du maintien de la mention de source (pour les articles : « Archives diplomatiques, Bibliothèque diplomatique numérique » ; pour les œuvres : « Source : Ministère des Affaires étrangères »)
- la réutilisation commerciale de ces contenus est payante, conformément aux textes en vigueur. L'utilisateur est invité à s'informer auprès des Archives diplomatiques des conditions de leur réutilisation

• des reproductions numériques d'œuvres provenant des collections de la BnF. Celles-ci sont signalées par la mention « Source : Bibliothèque nationale de France ». Ces contenus sont considérés, en vertu du code des relations entre le public et l'administration, comme étant des informations publiques et leur réutilisation s'inscrit dans le cadre des dispositions prévues aux articles L. 321-1 à L. 327-1 de ce code. Dès lors :

- la réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et du maintien de la mention de source
- la réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence, conformément aux textes en vigueur (en savoir plus).

• des reproductions numériques d'œuvres provenant des collections d'autresbibliothèques ou institutions partenaires de la BnF. Celles-ci sont signalées par la mention « Source : [Intitulé du partenaire] ». L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces établissements des conditions de leur réutilisation.

Source bibliotheque-numerique.diplomatie.gouv.fr / Ministère des Affaires étrangères

59 F11
cb 242652

Salle de France

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
BIBLIOTHÈQUE

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

COMMISSION DE PUBLICATION DES DOCUMENTS RELATIFS

AUX

ORIGINES DE LA GUERRE DE 1914

171

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS

(1871-1914)

3e SÉRIE (1911-1914)

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
BIBLIOTHÈQUE
N° 57683

TOME III

(11 MAI-30 SEPTEMBRE 1912)

PARIS

IMPRIMERIE NATIONALE

ALFRED COSTES
LIBRAIRE-ÉDITEUR
8, RUE MONSIEUR-LE-PRINCE, 8

L'EUROPE NOUVELLE
LIBRAIRE-ÉDITEUR
73bis, QUAI D'ORSAY, 73bis

MCMXXXI

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS

(1871-1914)

3e SÉRIE (1911-1914)

TOME TROISIÈME

(11 MAI-30 SEPTEMBRE 1912)

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
BIBLIOTHÈQUE

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

COMMISSION DE PUBLICATION DES DOCUMENTS RELATIFS

AUX

ORIGINES DE LA GUERRE DE 1914

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS

(1871-1914)

3e SÉRIE (1911-1914)

TOME TROISIÈME

(11 MAI-30 SEPTEMBRE 1912)

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
BIBLIOTHÈQUE
N° 57.683

PARIS

IMPRIMERIE NATIONALE

ALFRED COSTES
LIBRAIRE-ÉDITEUR
8, RUE MONSIEUR-LE-PRINCE, 8

L'EUROPE NOUVELLE
LIBRAIRE-ÉDITEUR
73 bis, QUAI D'ORSAY, 73 bis

MCMXXXI

AVANT-PROPOS.

La date finale choisie pour le présent volume est celle de la mobilisation décidée par les États chrétiens des Balkans contre la Turquie. C'est donc l'histoire des origines du conflit balkanique qui domine cette période. Le Gouvernement français qui avait eu connaissance le 1er avril de la conclusion de l'alliance entre la Bulgarie et la Serbie, ne possédait pas encore, au printemps de 1912, de renseignements précis sur cet accord; il essayait vainement de les obtenir par ses agents dans les capitales balkaniques. C'est seulement lors de son voyage à Saint-Pétersbourg, en août, que le Président du Conseil reçoit communication du texte de la convention serbo-bulgare; il exprime aussitôt au Ministre des Affaires étrangères russe sa vive surprise, et lui demande de ne pas permettre aux États balkaniques de prendre une attitude qui serait de nature à menacer la paix de l'Europe. Les comptes rendus de ces entretiens de Saint-Pétersbourg, où sont abordées toutes les questions qui intéressent la France et la Russie, sont reproduits d'après les notes autographes du Président du Conseil français.

Au moment où s'achèvent ces entretiens, la note du comte Berchtold aux Puissances ouvre le débat diplomatique sur les problèmes balkaniques. Le sens et la portée de l'initiative austro-hongroise font l'objet des commentaires les plus divers. Le Gouvernement français fait, à son tour, des suggestions pour essayer de maintenir la paix. Mais, malgré les conseils pressants du Gouvernement russe, dont l'attitude est toute différente depuis les entretiens de Saint-Pétersbourg, les États balkaniques décident, le 29 septembre, la mobilisation générale de leurs armées.

Dans cette même période, l'action diplomatique de la France continue à s'exercer, comme dans la période précédente, en vue de trouver une issue à la *guerre italo-turque,* et d'arriver à un *accord avec l'Espagne* au sujet du Maroc.

Dans les échanges de vues relatifs à la guerre italo-turque, l'incident le plus notable est en relations directes avec l'alliance franco-russe. Lorsque le Gouvernement français apprend que le Tsar va rencontrer

l'Empereur d'Allemagne à Port-Baltique, il craint que cette entrevue soit, pour la Russie, une occasion de traiter, avec les Puissances de la Triple Alliance, les questions relatives à l'Orient, et de chercher le moyen d'imposer la paix à la Turquie; pour éviter une action séparée du Gouvernement russe, le Président du Conseil français, d'accord avec le Gouvernement anglais, obtient de M. Sazonoff la signature, avec la France et la Grande-Bretagne, d'un accord aux termes duquel les trois gouvernements affirment l'identité de leurs vues, et estiment qu'une intervention ne pourrait avoir qu'un objet « strictement limité aux termes précis du litige ». (25 juin.)

Les négociations franco-espagnoles sont poursuivies activement en juin et en juillet 1912. Il n'a pas paru nécessaire d'en indiquer tous les détails techniques. Au point de vue de la politique générale, il a semblé indispensable, par contre, de reproduire les documents qui montrent le rôle joué par la Grande-Bretagne, dont les bons offices permettent de concilier les points de vue français et espagnol. Au début d'août, les pourparlers sont presque achevés. Mais, à la fin du même mois, deux incidents retardent la conclusion de l'accord. D'une part, le Gouvernement allemand n'accepte pas le régime douanier proposé pour le Maroc (ligne de transit) : cette opposition, qui vient des bureaux de la Wilhelmstrasse, donne lieu à une intervention de l'Ambassadeur de France auprès du Chancelier, et à une protestation très vive du Chargé d'affaires d'Allemagne à Paris. D'autre part, le Gouvernement français se plaint de l'attitude prise par deux consuls espagnols au Maroc, et interrompt les pourparlers avec le Gouvernement de Madrid jusqu'à ce qu'il ait obtenu le rappel de ces consuls. Ces deux incidents sont réglés avant la fin de septembre.

Enfin, c'est pendant l'été de 1912 que commencent les échanges de vues entre la France et la Grande-Bretagne au sujet de la situation navale en Méditerranée. Ces pourparlers, qui sont à l'origine de l'arrangement naval et de l'arrangement politique conclus ultérieurement, présentent un intérêt tout particulier. Le recueil reproduit, sur cette question, un ensemble de documents aussi complet que possible. Cependant ces documents ne permettent pas de suivre en détail toutes les phases de la négociation; il est vraisemblable que les négociateurs français ont donné verbalement, pendant un séjour à Paris, des renseignements dont les dossiers n'ont pas gardé la trace.

En dehors de ces grandes questions, le présent volume donne quel-

ques renseignements sur les problèmes secondaires (*emprunts chinois, question crétoise, conférence de Berne* pour la délimitation des territoires français et allemands en Afrique occidentale et équatoriale). C'est à dessein que l'on s'est borné à publier, sur ces négociations, un très petit nombre de documents.

Les archives de la Guerre et de la Marine ont fourni, pour cette période, plusieurs documents intéressants, en particulier les rapports de l'Attaché militaire à Berlin sur les armements allemands, ceux de l'Attaché naval à Londres sur la collaboration projetée des marines anglaise et française, et celui du commandant de l'escadre française d'Extrême-Orient sur ses conversations avec son collègue anglais.

En outre, M. Jules Cambon a bien voulu remettre à la Commission la copie de lettres ou d'extraits de lettres qui font partie de sa correspondance privée : celles que lui adressait M. Paul Cambon présentent, pour l'histoire de la politique française, un grand intérêt. La Commission apprécie l'importance de cette communication, pour laquelle elle exprime, à M. Jules Cambon, sa gratitude.

TABLE MÉTHODIQUE [1].

I. MAROC-CONGO.

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
		a. NÉGOCIATIONS FRANCO-ESPAGNOLES ET STATUT DE TANGER.		
1912.				
20 mai.	Madrid à Paris....	Danger d'une rupture ou même d'une suspension des négociations.	T.	22
21	Paris à Londres...	*Idem*.....	D.	26
30	Madrid à Paris....	Formule anglaise relative à la délimitation des zones soumise à l'examen du Gouvernement espagnol.	T.	53
31	*Idem*.....	Formule proposée par l'Espagne.....	T.	58
2 juin.	*Idem*.....	Avances faites à l'Espagne par l'Allemagne. Nécessité d'arriver promptement à un accord.	T.	64
4	Paris à Londres...	Rappel des instructions données le 29 mai...	T.	68
8	Madrid à Paris....	Compensations demandées par l'Espagne....	T.	82
10	Paris à Madrid....	*Idem*.....	T.	84
15	Madrid à Paris....	Entretiens avec M. Canalejas et le Roi d'Espagne qui désire que les négociations aboutissent promptement.	T.	107
16	*Idem*.....	L'Angleterre demande que les entretiens relatifs à Tanger commencent.	T.	109
19	*Idem*.....	Nouvelles propositions espagnoles.....	T.	123
20	*Idem*.....	Propositions relatives aux emprunts marocains et à la perception des droits de douane dans la zone française.	D.	125
21	Paris à Madrid....	Réponse française aux propositions espagnoles.	T.	126
21	Madrid à Paris....	Entretien avec le Roi d'Espagne sur les négociations en cours et un rapprochement de l'Espagne et de la France.	T.	128
22	Paris à Madrid....	Conditions mises par la France à l'acceptation des propositions espagnoles.	T.	131
24	Madrid à Paris....	Procédure que l'Angleterre désire suivre pour l'établissement du statut de Tanger.	T.	135

(1) Les lettres D. L. N. T. désignent respectivement une dépêche, une lettre, une note et un télégramme.

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1912.				
25 juin.	*Idem*.....	Fin de la discussion relative aux questions financière et douanière.	T.	139
27	Londres à Paris...	Au sujet de la ligne de contrôle douanier à établir au Maroc.	D.	146
28	Paris à Londres...	*Idem*.....	T.	148
28	Londres à Paris...	Remise au Foreign Office d'un memorandum français sur la procédure à suivre pour l'établissement du statut de Tanger.	D.	149
24 juill.	Londres à Paris...	Réponse du Gouvernement britannique au memorandum français relatif au statut de Tanger.	D.	221
25	Paris à St-Sébastien.	Intérêt qu'ont la France et l'Espagne à se remettre rapidement d'accord.	T.	222
4 août.	*Idem*.....	Difficultés à prévoir au sujet de la ligne de contrôle douanier.	T.	241
9	St-Sébastien à Paris.	Au sujet de la ligne de contrôle douanier....	T.	258
10	*Idem*.....	Au sujet d'un voyage en France projeté par le Roi Alphonse XIII.	T.	260
12	Circulaire.....	Objections de l'Allemagne à l'établissement de la ligne de contrôle douanier	T.	262
21	Berlin à Paris.....	*Idem*.....	D.	307
23	St-Sébastien à Paris.	*Idem*.....	T.	317
23	Rabat à Paris.....	Attitude hostile des consuls d'Espagne à Mogador et à Mazagan.	T.	318
23	Paris à Londres...	Communication relative à Tanger à faire au Foreign Office.	D.	319
26	Paris à St-Sébastien.	Au sujet de l'attitude des consuls d'Espagne.	T.	327
29	Berlin à Paris	Objections à l'établissement de la ligne de contrôle douanier.	D.	341
31	Paris à St-Sébastien.	Ordre de surseoir à toute reprise des négociations.	T.	351
3 sept.	.....	Entretien avec le baron de Lancken sur la ligne de contrôle douanier.	N.	361
6	St-Sébastien à Paris.	Entretien avec M. Garcia Prieto sur l'attitude des consuls.	T.	376
7	Paris à St-Sébastien.	Au sujet de l'affaire des consuls.....	T.	381
7	.....	Nouvel entretien avec le baron de Lancken...	N.	382
9	St-Sébastien à Paris.	Entretien avec M. Garcia Prieto sur l'affaire des consuls et sur Tanger.	T.	386
10	Paris à St-Sébastien.	Insuffisances des satisfactions offertes par le Gouvernement espagnol.	T.	388
14	St-Sébastien à Paris.	Nouvel entretien avec M. Garcia Prieto sur l'affaire des consuls.	T.	401
16	*Idem*.....	Mesure grave envisagée par l'Espagne en cas de rupture des négociations.	T.	410
17	Paris à St-Sébastien.	Formule à proposer au Gouvernement espagnol.	T.	412
18	*Idem*.....	Invraisemblance de la mesure qu'on prétend que le Gouvernement espagnol aurait envisagée.	T.	423
19	*Idem*.....	L'incident des consuls étant réglé on peut reprendre les négociations.	T.	427

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
		b. NÉGOCIATIONS ENTRE LA FRANCE ET L'ALLEMAGNE AU SUJET DE LEURS POSSESSIONS AFRICAINES.		
1912.				
22 juin.	M. Conty (Berne) à Affaires étrang.	Difficultés suscitées par la délégation allemande à Berne au sujet de l'interprétation de l'accord franco-allemand relatif au Congo.	D.	133
15 juill.	M. Conty à Affaires étrangères.	Fin des travaux de la Commission de Berne.	D.	205

II. GUERRE ITALO-TURQUE.

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1912.				
15 mai.	.....	Entretien de M. Poincaré avec M. Tittoni sur l'occupation des îles de la mer Egée.	N.	9
15	Constantinople à Paris.	Entretien avec Saïd Pacha sur les conditions de la paix.	D.	11
17	Londres à Paris...	Situation nouvelle créée par la guerre italo-turque.	D.	15
17	Vienne à Paris....	*Idem*.....	D.	17
19	Circulaire.....	Attitude présumée du Gouvernement italien si les Puissances proposaient la réunion d'une Conférence.	T.	19
20	Vienne à Paris....	Inquiétude causée à Vienne par l'occupation des îles de la mer Egée.	T.	21
21	Circulaire.....	Entretien avec M. Tittoni sur une proposition de conférence européenne.	T.	24
22	Rome à Paris.....	Dispositions de l'Angleterre et de l'Allemagne à l'égard de l'Italie.	T.	27
22	Pétersbourg à Paris.	Opinion de M. Sazonoff sur l'occupation de certaines îles.	T.	28
24	Circulaire.....	Entretiens avec Rifaat Pacha et M. Tittoni au sujet d'une conférence européenne.	T.	33
24	Londres à Paris...	Communication au Foreign Office du contenu du télégramme ci-dessus.	T.	34
24	Madrid à Paris....	Au sujet de l'occupation des îles de la mer Egée. Inquiétudes anglaises.	D.	36
25	Pétersbourg à Paris.	Entretien avec M. Sazonoff sur un projet de conférence.	T.	38
25	Sir Francis Bertie à M. Poincaré...	Opinion de Sir E. Grey sur l'occupation des îles de la mer Egée.	L.	40
25	Constantinople à Paris.	Entretien avec Assim Bey sur les conditions de paix.	D,	42
26	Paris à Rome.....	Question à poser au marquis de San Giuliano sur l'idée d'une conférence.	T.	44
27	Rome à Paris.....	Dispositions du Gouvernement italien concernant le projet de conférence.	T.	46
28	Constantinople à Paris.	Déclarations d'Assim Bey relatives aux conditions de paix et au projet de conférence.	T,	47
29	*Idem*.....	Difficultés qui s'opposent à la conclusion de la paix.	D.	51
30	Pétersbourg à Paris.	Nouvel entretien avec M. Sazonoff sur le projet de conférence.	T.	52
30	Rome à Paris.....	Au sujet de l'attitude prise par le Gouvernement ottoman.	T.	54
31	*Idem*.....	Action de l'Italie dans la mer Egée.....	D.	61
3 juin.	Pétersbourg à Paris.	Raisons que peut avoir la Russie de ne pas vouloir d'une conférence.	T.	65
4	*Idem*.....	Politique allemande et politique russe à l'égard de l'Italie et de la Turquie.	T.	69
5	*Idem*.....	*Idem*.....	T.	70
6	*Idem*.....	Entretien avec M. Sazonoff disposé à écarter tout ce qui pourrait retarder la conclusion de la paix.	T.	73

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1912.				
7 juin.	Paris à Pétersbourg.	Nécessité d'une entente entre la France et la Russie avant l'entrevue projetée à Port-Baltique.	T.	78
7	Paris à Londres...	Accord à conclure entre la France, l'Angleterre et la Russie avant l'entrevue de Port-Baltique.	T.	79
7	Constantinople à Paris.	Problèmes que pose l'occupation des îles de la mer Egée.	D.	81
10	Londres à Paris...	Objections de Sir Ed. Grey au projet français d'accord franco-anglo-russe.	T.	86
11	Paris à Londres...	Le Gouvernement russe paraît disposé à conclure l'accord proposé par la France.	T.	88
11	Londres à Paris...	Entretien avec Sir A. Nicolson sur cette affaire.	T.	89
12	Paris à Londrss...	Réponse aux objections du Foreign Office...	T.	90
12	Londres à Paris...	Sir E. Grey disposé à conclure l'accord en modifiant la formule.	T.	91
13	*Idem*.....	*Idem*.....	D.	94
13	Constantinople à Paris.	Difficultés qui s'opposent à la conclusion de la paix entre l'Italie et la Turquie.	D.	97
14	Londres à Paris...	Formule d'accord proposée par Sir E. Grey.	T.	99
14	Paris à Londres...	Correction apportée à cette formule.....	T.	100
15	Berlin à Paris....	Entretien avec M. de Kiderlen-Wächter sur les conditions de la paix.	T.	106
16	Paris à Berlin....	Réponse au précédent télégramme.....	T.	108
17	Berlin à Paris....	Nouvel entretien avec M. de Kiderlen-Wächter.	T.	111
17	Londres à Paris...	Sir Ed. Grey accepte la formule rectifiée de l'accord franco-anglo-russe.	T.	112
18	Pétersbourg à Paris.	Objections de M. Sazonoff à l'accord proposé.	T.	114
18	Paris à Pétersbourg.	Communication à faire à M. Sazonoff de la formule acceptée par l'Angleterre.	T.	115
18	Pétersbourg à Paris.	M. Sazonoff ne veut pas soulever la question des Détroits mais entend garder les mains libres.	T.	117
18	Londres à Paris...	Communication par Sir E. Grey d'un télégramme du Chargé d'affaires britannique à Pétersbourg.	T.	119
19	Pétersbourg à Paris.	Nouvelles objections de M. Sazonoff au projet d'accord franco-anglo-russe.	T.	121
19	Paris à Pétersbourg.	Observations à présenter au Gouvernement russe au sujet de cet accord.	T.	122
20	Londres à Paris...	Déclaration de M. Sazonoff sur la même affaire.	T.	124
21	Paris à Pétersbourg.	Entretien avec M. Isvolsky sur cette affaire..	T.	127
21	Londres à Paris...	Communication par Sir A. Nicolson d'un télégramme du Chargé d'affaires britannique à Pétersbourg.	T.	129
21	Circulaire.....	Télégramme adressé par M. Sazonoff à M. Isvolsky.	T.	130
22	*Idem*.....	Nouvelle formule à proposer à Londres et à Berlin.	T.	132
24	Londres à Paris...	Sir Ed. Grey accepte la nouvelle formule...	T.	134

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1912.				
24 juin.	Pétersbourg à Paris.	M. Sazonoff accepte la nouvelle formule.....	T.	136
25	Circulaire.....	Texte de l'accord franco-anglo-russe.....	D.	140
29	Paris à Constantinople.	Langage à tenir à la Porte en faveur de la paix.	T.	152
30	Berlin à Paris....	M. Zimmermann ne croit pas à l'utilité d'une intervention isolée en faveur de la paix.	T.	157
30	Constantinople à Paris.	La situation du Gouvernement ottoman peu favorable à des pourparlers de paix.	T.	159
30	Rome à Paris.....	Au sujet des difficultés qui, d'après M. Bompard, s'opposeraient à la conclusion de la paix.	D.	160
3 juill.	Pétersbourg à Paris.	Opinion de M. Sazonoff sur le langage tenu par M. de Kiderlen.	T.	163
3	Berlin à Paris....	Entretien avec M. de Kiderlen sur la situation à Constantinople et sur l'entrevue de Port-Baltique.	D.	165
4	Paris à Constantinople.	Démarche à faire auprès du Grand-Vizir....	T.	166
4	Pétersbourg à Paris.	Attitude plus réservée prise par la Russie à l'égard du conflit italo-turc.	D.	167
8	*Idem*.....	M. Sazonoff croit que l'Allemagne veut se charger de rétablir la paix entre l'Italie et la Turquie.	T.	176
8	Pétersbourg à Paris.	M. de Bethmann Hollweg hostile à un projet de conférence.	T.	178
9	Constantinople à Paris.	Démarche faite auprès d'Assim Bey.....	T.	181
10	Paris à Pétersbourg.	Au sujet de l'intention prêtée à l'Allemagne de mettre fin à elle seule à la guerre italo-turque.	T.	183
10	Constantinople à Paris.	Entretien avec le Grand Vizir.....	T.	184
10	Camaldoli (Rome) à Paris.	Remerciements du marquis de San Giuliano.	T.	185
10	*Idem*.....	Au sujet de l'intention prêtée à l'Allemagne.	T.	186
11	Pétersbourg à Paris.	Rôle probable de l'Allemagne à l'égard de l'Italie et de la Turquie.	T.	192
11	Londres à Paris...	Difficultés s'opposant à la réunion d'une conférence.	D.	193
11	Constantinople à Paris.	Conditions que devrait remplir la paix pour être effective.	D.	195
13	Londres à Paris...	Entretien avec Sir A. Nicolson sur les démarches faites à Constantinople.	T.	199
14	Rome à Paris.....	Entretien avec M. Bollati sur le même sujet.	T.	201
18	Berlin à Paris.....	Raisons à faire valoir à l'appui d'un projet de conférence *après* le rétablissement de la paix.	D.	209
19	Constantinople à Paris.	Démonstration de la flotte italienne aux Dardanelles.	T.	210
19	Berlin à Paris....	Emotion causée à Berlin par la nouvelle de cette démonstration.	T.	211

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1912.				
20 juill.	Rome à Paris.	Conversation sans caractère officiel entre émissaires turcs et italiens.	T.	212
21	Berlin à Paris. . . .	Répercussion dans les États balkaniques de l'action navale italienne.	D.	214
22	Constantinople à Paris.	Mesures prises par la Porte à la suite de cette action navale.	T.	215
22	Berlin à Paris. . . .	Au sujet des pourparlers italo-turcs.	D.	217
23	Berlin à Paris	Formation d'un nouveau Ministère à Constantinople.	T.	218
25	Rome à Paris.	Opinions italiennes sur l'affaire des Dardanelles.	D.	224
26	Constantinople à Paris.	Le nouveau ministère ottomau.	D.	225
28	*Idem*.	Entretien avec Gabriel Effendi sur les conditions de paix qu'accepterait la Turquie.	D.	229
29	Camaldoli à Paris. .	Le marquis de San Giuliano désire qu'un conseil de modération soit donné au nouveau Gouvernement ottoman.	T.	231
30	Rome à Paris.	Politique à suivre à l'égard de l'Italie.	D.	233
1er août.	*Idem*.	Négociations en vue avec la Turquie.	T.	236
1er	Pétersbourg à Paris.	Politique italienne et politique autrichienne dans les Balkans. Pourparlers italo-turcs.	T.	237
3	Berlin à Paris. . . .	Politique allemande en Orient particulièrement dans ses rapports avec la guerre italo-turque.	D.	239
3	Constantinople à Paris.	Le nouveau Gouvernement et la paix.	D.	240
5	Paris à Rome.	Communication d'un mot de Gabriel Effendi.	T.	244
7	Rome à Paris.	Entretien avec M. Bollati sur cette communication.	T.	248
8	Londres à Paris. . .	Les projets mal connus de l'Italie inquiètent le Foreign Office.	D.	252
9	Rome à Paris.	Le Gouvernemen italien accepte l'envoi d'une mission turque en Tripolitaine.	T.	253
9	Circulaire.	Démarche du prince Ruspoli relative à une prétendue convention secrète entre la France et l'Angleterre.	T.	256
10	Paris à Rome.	Démarche relative à l'envoi d'une mission turque en Tripolitaine.	T.	259
11	Rome à Paris.	Signification que doit avoir cette mission. . .	T.	261
13	. . . . .	Entretien de M. Poincaré avec M. Sazonoff sur la guerre italo-turque.	N.	264I
13	. . . . .	Entretien de M. Poincaré avec M. Kokovtzoff sur le même sujet.	N.	264II
13	. . . . .	Entretien avec l'Empereur Nicolas II.	N.	264III
13	M. Poincaré à Affaires étrangères.	Au sujet de la mission turque en Tripolitaine.	T.	265
14	Rome à Paris.	*Idem*.	T.	268
16	Circulaire.	*Idem*.	T.	278
16	M. Poincaré à Affaires étrangères.	*Idem*.	T.	280
16	Rome à Paris.	*Idem*.	T.	281

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1912.				
17 août.	Constantinople à Paris.	Au sujet de la mission turque en Tripolitaine.	D.	290
20	*Idem*.....	*Idem*.....	T.	301
20	Rome à Paris.....	Le Gouvernement italien satisfait les entretiens de Saint-Pétersbourg.....	D.	304
22	*Idem*.....	Entretien avec M. Bollati sur les intentions du Gouvernement ottoman.....	T.	311
14 sept.	Berlin à Paris....	Négociations engagées entre l'Italie et la Turquie.	T.	399
15	Sir Francis Bertie à M. Poincaré.	Au sujet des intentions que pourrait avoir l'Italie, concernant les îles de la mer Egée.	L.	405
16	Paris à Rome.....	*Idem*.....	T.	409
17	Rome à Paris.....	Pourparlers italo-turcs.....	T.	414
17	*Idem*.....	Au sujet des îles de la mer Egée.....	T.	415
17	Londres à Paris...	*Idem*.....	T.	417
17	Rome à Paris.....	*Idem*.....	T.	419
17	*Idem*.....	Communication faite par le marquis de San Giuliano au Chargé d'affaires britannique sur le langage à tenir à la Porte.	T.	421
18	Paris à Rome.....	Communication faite à Rifaat Pacha.....	T.	424
19	*Idem*.....	Communication à faire au Gouvernement italien au sujet des îles de la mer Egée.	T.	429
19	Rome à Paris.....	Entretien avec M. Giolitti sur les pourparlers italo-turcs.	D.	433
20	Constantinople à Paris.	Entretien avec des membres du Gouvernement ottoman sur les conditions de paix.	T.	435
20	Rome à Paris.....	Entretien avec le marquis de San Giuliano sur les dispositions du Gouvernement ottoman.	T.	437
20	Paris à Rome.....	Neutralité que veut garder la France.....	T.	439
20	Paris à Londres...	Difficultés que provoquerait l'Italie si elle voulait garder les îles de la mer Egée.	T.	440
20	Londres à Paris...	Politique à suivre à l'égard des ambitions italiennes dans la mer Egée.	D.	443
22	Constantinople à Paris.	Résistance opposée par la Porte aux exigences de l'Italie.	T.	452
27	*Idem*.....	Concessions que la Porte est prête à faire...	T.	464
30	Rome à Paris.....	Dangers que font courir aux intérêts français les ambitions italiennes dans la mer Egée.	D.	483

III. QUESTION D'ORIENT.

a. POLITIQUE RUSSE DANS LE PROCHE ORIENT ET AFFAIRES BALKANIQUES.

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1912.				
13 mai.	Paris à Pétersbourg.	Entretien de M. Poincaré avec M. Isvolsky sur les précautions à prendre pour prévenir une action de l'Autriche dans la péninsule balkanique.	D.	5
15	Berlin à Paris	Inquiétude du Chargé d'affaires de Serbie...	T.	8
15	Sofia à Paris.....	Au sujet du voyage en Russie d'une délégation bulgare présidée par M. Daneff et de la politique du Roi Ferdinand.	D.	10
16	Constantinople à Paris.	Inquiétude causée par la politique russe....	T.	12
16	Vienne à Paris....	Au sujet de la visite attendue à Vienne des Rois de Bulgarie et de Monténégro.	D.	13
16	*Idem*.....	Au sujet de l'accord bulgaro-serbe et de ses conséquences éventuelles.	D.	14
22	Pétersbourg à Paris.	Entretien avec M. Sazonoff sur la politique russe à l'égard de la Turquie.	T.	29
24	*Idem*.....	Entretien avec M. Sazonoff sur l'attitude à prendre à l'égard de l'Autriche.	D.	37
28	Sofia à Paris.....	Entretien avec M. Spalaïkovitch sur l'avenir de la Serbie.	D.	48
1er juin.	Circulaire.....	Mouvements de troupes autrichiennes en Bosnie-Herzégovine.	D.	62
1er	Pétersbourg à Paris.	Voyage en Russie d'une mission bulgare.....	D.	63
3	*Idem*.....	Ambitions russes dans le Proche Orient.....	T.	65
4	*Idem*.....	Politique allemande et politique russe dans le Proche Orient.	T.	69
5	*Idem*.....	*Idem*.....	T.	70
6	Vienne à Paris....	Visite à Vienne du Roi et de la Reine de Bulgarie.	D.	77
8	Berlin à Paris.....	Impression produite en Allemagne par la nouvelle de l'accord bulgaro-serbe.	D.	83
10	Vienne à Paris....	Au sujet d'un accord entre les États balkaniques.	D.	87
12	*Idem*.....	Précautions militaires autrichiennes.....	D.	92
13	Londres à Paris ...	Informations rassurantes touchant les intentions de l'Autriche-Hongrie.	D.	95
13	Constantinople à Paris.	Au sujet des prédictions relatives à l'avenir de la Serbie de M. Spalaïkovitch.	D.	97
14	Circulaire.....	Assurances pacifiques données à Vienne par les Rois de Bulgarie et de Monténégro.	T.	101
17	Rome à Paris.....	Opinion de M. Bollati sur la visite à Vienne du Roi de Monténégro, sur la visite à Vienne et à Berlin du Roi de Bulgarie et sur les intentions de l'Autriche.	D.	113

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1912.				
27 juin.	Constantinople à Paris.	Incident militaire à Monastir.....	T.	142
28	Sofia à Paris.....	Au sujet des accords entre États balkaniques.	D.	150
29	Vienne à Paris....	Au sujet des incidents militaires d'Albanie...	T.	153
29	Belgrade à Paris...	Au sujet des prédictions de M. Spalaïkovitch.	D.	155
30	Berlin à Paris.....	Inquiétude que cause à M. Zimmermann la situation de la Turquie.	T.	157
30	Constantinople à Paris.	Crise militaire en Turquie.....	T.	159
1er juill.	Constantinople à Paris.	Il n'y a pas eu de mouvements de troupes austro-hongroises en Bosnie-Herzégovine.	T.	161
3	Berlin à Paris.....	Entretien avec M. de Kiderlen-Wächter sur la situation de la Turquie.	T.	165
8	Pétersbourg à Paris.	Agitation belliqueuse en Bulgarie.....	T.	174
8	Paris à Pétersbourg.	*Idem*.....	T.	175
9	Sofia à Paris.....	Dispositions pacifiques du Gouvernement bulgare.	T.	180
9	Londres à Paris...	La situation dans les Balkans. Désir qu'a l'Autriche de s'assurer le concours de la Roumanie.	T.	182
12	*Idem*.....	Entretien avec M. Nékloudoff sur la situation en Bulgarie.	D.	198
15	Berlin à Paris.....	Au sujet de l'accord bulgaro-serbe.....	D.	203
18	*Idem*.....	Mesures envisagées par la Serbie en cas de pénétration de troupes austro-hongroises sur son territoire.	D.	208
22	*Idem*.....	Rôle de l'Allemagne entre la Russie et l'Autriche.	D.	216
23	*Idem*.....	Entretien avec M. de Kiderlen-Wächter sur le nouveau ministère ottoman.	T.	218
24	Circulaire.....	Dispositions belliqueuses du Monténégro....	T.	320
26	Constantinople à Paris.	Le nouveau ministère ottoman et la situation en Turquie d'Europe.	D.	225
26	Athènes à Paris...	Au sujet des bruits d'alliance entre les États balkaniques.	D.	226
30	Sofia à Paris.....	Inquiétudes de M. Guéchoff.....	T.	232
30	Cettigné à Paris...	État d'esprit du Roi Nicolas et des Monténégrins.	D.	234
1er août.	Sofia à Paris.....	Annonce de la signature d'un accord entre la Bulgarie et la Grèce.	T.	235
1er	Pétersbourg à Paris.	Efforts des Puissances pour prévenir des troubles en Albanie.	T.	237
1er	Athènes à Paris...	Accords entre les États balkaniques.....	D.	238
4	Constantinople à Paris.	Au sujet de l'autonomie qu'il est question d'attribuer à l'Albanie.	D.	242
4	Janina à Paris.....	Menées autrichiennes en Albanie.....	D.	243
5	Cettigné à Paris...	Sommation adressée au Monténégro par le Gouvernement ottoman.	T.	245
5	Uskub à Paris.....	Bombes lancées par des Bulgares à Kotchana. Massacre qui s'ensuit.	D.	246
8 août.	Circulaire.....	Entretien avec Rifaat Pacha sur la portée de la convention navale franco-russe.	T.	249

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1912.				
8 août.	Circulaire.....	Incidents de Kotchana.....	T.	250
8	*Idem*.....	Inquiétudes serbes au sujet des intentions de l'Autriche-Hongrie.	D.	251
9	Sofia à Paris.....	Au sujet de l'accord bulgaro-grec.....	T.	254
9	*Idem*.....	Impression produite en Bulgarie par le massacre de Kotchana.	T.	255
9	Belgrade à Paris...	Au sujet de l'accord bulgaro-grec.....	D.	257
12	Sofia à Paris.....	Effet qu'aurait l'octroi à l'Albanie de son autonomie.	T.	263
13	.....	Entretien de M. Poincaré avec M. Sazonoff sur les accords balkaniques.	N.	264[1]
13	Constantinople à Paris.	An sujet de l'affaire de Kotchana.....	T.	266
13	Londres à Paris...	Bruits alarmants auxquels le Foreign Office n'ajoute pas créance.	T.	267
14	Constantinople à Paris.	Informations inquiétantes concernant le Monténégro et la Bulgarie.	T.	269
14	Circulaire.....	Communication du Chargé d'affaires d'Autriche-Hongrie sur la conduite à tenir selon le comte Berchtold dans la péninsule balkanique.	T.	270
15	Berlin à Paris.....	Informations peu rassurantes reçues à Berlin de Constantinople et de Sofia.	T.	271
15	Constantinople à Paris.	Menées autrichiennes en Albanie.....	T.	272
15	Londres à Paris...	Démarche faite auprès du Foreign Office par le représentant de l'Autriche-Hongrie.	T.	273
15	Vienne à Paris....	Au sujet de la proposition du comte Berchtold.	T.	274
16	Berlin à Paris....	*Idem*.....	T.	275
16	Sofia à Paris.....	Déclaration pacifique du Roi Ferdinand de Bulgarie.	T.	276
16	Constantinople à Paris.	Au sujet de la proposition du comte Berchtold.	T.	277
16	M. Poincaré à Affaires étrangères.	*Idem*.....	T.	279
17	Constantinople à Paris.	*Idem*.....	T.	282
17	Paris à Londres...	*Idem*.....	T.	283
17	M. Poincaré à Affaires étrangères.	*Idem*.....	T.	284
17	Vienne à Paris....	*Idem*.....	T.	285
17	Londres à Paris...	*Idem*.....	T.	286
17	Constantinople à Paris.	Au sujet de l'appel adressé aux Puissances par le Monténégro.	T.	287
17	Berlin à Paris.....	Effet produit à Berlin par la proposition du comte Berchtold.	D.	288
18	Constantinople à Paris.	Révolte en Albanie.....	T.	291
18	M. Poincaré à Affaires étrangères.	Au sujet de la proposition du comte Berchtold.	T.	292
18	Rome à Paris.....	Attitude prise par l'Italie à l'égard de cette proposition.	T.	293

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1912.				
18 août.	Constantinople à Paris.	Attitude prise par l'Allemagne à l'égard de la Turquie.	T.	294
18	*Idem*.....	Conflit avec le Monténégro. Effet probable de la proposition du comte Berchtold.	T.	295
19	Paris à Cettigné...	Conseils à donner au Gouvernement monténégrin.	T.	296
19	Rome à Paris.....	Appel du Monténégro aux Puissances.....	T.	298
19	Ambassad. de Russie à Affaires étrang.	Demandes présentées par les Gouvernements de Grèce et de Bulgarie.	N.	299
20	Paris à Pétersbourg.	Réponse de l'Angleterre à la proposition du comte Berchtold.	T.	300
20	Constantinople à Paris.	Difficultés que rencontre le Gouvernement ottoman en Albanie et à la frontière du Monténégro.	T.	302
20	Rome à Paris.....	Au sujet de la proposition du comte Berchtold et de l'autonomie albanaise.	T.	303
21	Ambassad. de Russie à Affaires étrang.	Avis à donner à la Porte au sujet de son litige avec le Monténégro.	N.	305
21	Pétersbourg à Paris.	Au sujet des réclamations présentées par les États balkaniques.	T.	306
21	Londres à Paris...	Politique du Gouvernement britannique à l'égard de la Turquie.	D.	308
21	Sofia à Paris.....	Peu d'effet à attendre de la proposition du comte Berchtold.	D.	309
22	Vienne à Paris....	Attitude circonspecte du Cabinet de Vienne..	T.	310
22	Paris à Constantinople.	Questions à poser sur les concessions que le Gouvernement ottoman se propose de faire aux Albanais.	T.	312
22	Paris à Vienne....	Le Gouvernement français disposé sous certaines conditions à un échange de vues avec le Gouvernement austro-hongrois.	T.	313
22	M. Poincaré au Minist. de la Guerre.	Questions relatives à une intervention éventuelle de l'Autriche-Hongrie dans la péninsule balkanique.	D.	314
22	Londres à Paris...	Attitude prise par le Foreign Office à l'égard de la proposition du comte Berchtold.	D.	315
23	Vienne à Paris....	Entretien avec le baron Macchio sur la proposition du comte Berchtold.	D.	320
23	Sofia à Paris.....	État d'esprit en Bulgarie.....	D.	321
23	*Idem*.....	Un conflit balkanique conduirait vraisemblablement à une guerre générale.	D.	322
24	Belgrade à Paris...	Déclaration rassurante faite par le Gouvernement serbe au représentant de la Russie.	T.	323
24	Londres à Paris...	Communauté de vues entre le Gouvernement français et le Gouvernement britannique au sujet de l'attitude à prendre à l'égard de la Porte.	T.	324
24	Constantinople à Paris.	Concessions faites aux Albanais.....	T.	325
24	Ambass. de Turquie à Affaires étrang.	Dispositions prises par le Gouvernement ottoman en faveur des Albanais.	L.	326
26	Sofia à Paris.....	Le Gouvernement bulgare envisage l'éventualité d'une mobilisation.	T.	328

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1912.				
26 août.	Bucarest à Paris...	Séjour à Bucarest du comte Berchtold.....	T.	329
26	Circulaire.....	Conseils à donner à la Turquie à la suite des concessions faites aux Albanais.	D.	330
27	Constantinople à Paris.	Agitation menaçante en Bulgarie.....	T.	331
27	*Idem*.....	Intentions du Gouvernement ottoman à l'égard de la proposition du comte Berchtold.	T.	332
28	Circulaire.....	Conseils donnés à la Porte.....	T.	333
28	Pétersbourg à Paris.	Éventualité d'une conférence européenne....	T.	334
28	*Idem*.....	Entretien avec M. Sazonoff sur la situation dans la péninsule balkanique.	D.	335
28	Paris à Londres...	Utilité d'une entente entre la France, l'Angleterre et la Russie sur les affaires d'Orient.	T.	386
28	Pétersbourg à Paris.	Connaissance que peuvent avoir les Gouvernements allemand et autrichien de l'accord bulgaro-serbe.	D.	337
29	Paris à Pétersbourg.	Accord du Gouvernement français avec le Gouvernement russe.	T.	338
29	Paris à Sofia.....	Conseils de prudence à donner à la Bulgarie.	T.	339
29	Paris à Constantinople.	Efforts du Gouvernement français pour empêcher le conflit entre la Turquie et le Monténégro de s'aggraver.	T.	340
30	Ambassad. de Russie à Affaires étrang.	Nouvelles inquiétantes reçues de Bulgarie...	N.	342
30	Rome à Paris.....	*Idem*.....	T.	343
30	Londres à Paris...	Conseils de prudence donnés à Sofia.....	T.	344
30	Paris à Constantinople.	Appui à donner aux démarches de l'Ambassadeur de Russie en faveur des chrétiens non albanais.	T.	345
30	Pétersbourg à Paris.	Accord du Gouvernement russe avec le Gouvernement français.	T.	346
30	Londres à Paris...	Entretien avec Sir L. Mallet sur la situation en Turquie.	T.	347
30	Circulaire.....	Moyens de prévenir une conflagration dans la péninsule balkanique.	T.	348
30	Sofia à Paris.....	Désir qu'a le Gouvernement bulgare d'éviter la guerre.	T.	849
30	Pétersbourg à Paris.	Au sujet d'une conférence éventuelle.....	T.	350
31	Vienne à Paris....	Le Gouvernement austro-hongrois va soumettre ses propositions aux Puissances.	T.	352
31	Londres à Paris...	La politique russe dans la péninsule balkanique préoccupe le Foreign Office.	T.	353
31	Sofia à Paris.....	Situation difficile du Gouvernement bulgare.	T.	354
31	Paris à Constantinople.	Au sujet des concessions faites aux Albanais..	D.	355
31	Pétersbourg à Paris.	Indépendance d'allures de l'Autriche-Hongrie à l'égard de l'Allemagne.	D.	356
1er sept.	Paris à Vienne....	Le concours de toutes les Puissances nécessaire à la solution du problème balkanique.	T.	356
1er	Constantinople à Paris.	Danger d'une ingérence dans les affaires intérieures de l'Empire ottoman.	T.	358

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1912.				
2 sept.	Minist. de la Guerre à Affaires étrang.	Note relative aux conditions d'ordre militaire dans lesquelles se produirait une intervention de l'Autriche-Hongrie dans les Balkans.	N.	359
2	Londres à Paris...	Opinion du Gouvernement britannique sur les démarches à faire à Constantinople.	T.	360
3	.....	Entretien de M. Poincaré avec le Chargé d'affaires d'Autriche-Hongrie.	N.	362
3	Paris à Pétersbourg.	Consentement donné par l'Angleterre à l'échange de vues proposé par la Russie.	T.	363
3	Belgrade à Paris...	Inquiétudes serbes.....	T.	364
3	Paris à Cettigné...	Volonté de paix des Puissances.....	T.	365
3	M. P. Cambon à M. J. Cambon.	Considération générale sur la situation politique dans le Proche Orient.	L.	366
4	Circulaire.....	Communication du Chargé d'affaires de Russie.	T.	367
4	Sofia à Paris.....	Au sujet de l'emprunt bulgare et du voyage projeté par M. Theodoroff.	D.	368
5	Circulaire.....	Au sujet de la démarche faite par le Chargé d'affaires d'Autriche-Hongrie.	T.	369
5	Pétersbourg à Paris.	Entretien avec M. Kokovtzoff. Ses appréhensions.	T.	370
5	Circulaire.....	Au sujet de la démarche du comte Somssitch.	D.	391
5	Londres à Paris...	Divergence entre la politique russe et la politique britannique à l'égard de la Turquie.	D.	372
5	Vienne à Paris....	Entretien avec le comte Berchtold sur la situation de la péninsule balkanique.	D.	373
6	Pétersbourg à Paris.	Entretien avec M. Sazonoff partisan du *statu quo*.	T.	374
6	Londres à Paris...	Inquiétude de M. Vesnitch.....	T.	375
6	Circulaire.....	*Idem*.....	T.	376
6	Rome à Paris.....	Au sujet d'un memorandum remis à la Consulta par le Chargé d'affaires d'Autriche-Hongrie.	T.	378
6	Sofia à Paris.....	État d'esprit en Bulgarie.....	D.	379
7	Paris à Londres...	Réponse à la proposition du comte Berchtold.	T.	380
7	Berlin à Paris....	Entretien avec M. de Kiderlen sur les nouvelles suggestions du comte Berchtold.	D.	383
7	Vienne à Paris....	Peu d'importance que le comte Berchtold attribue à sa proposition.	D.	384
8	Athènes à Paris...	Préparatifs militaires en Grèce.....	T.	385
9	Belgrade à Paris..	L'opinion reste paisible en Serbie.....	T.	387
10	*Idem*.....	Le Ministre de Russie à Belgrade craint que la Bulgarie n'entraîne la Serbie.	T.	389
11	Ambas. brit. à Aff. étrang.	Communication faite au Chargé d'affaires de Turquie à Londres.	N.	390
12	Belgrade à Paris...	Formation d'un nouveau Gouvernement Pachitch.	T.	392
12	Paris à Sofia.....	Il paraît préférable que le voyage de M. Théodoroff soit retardé.	T.	393
12	Constantinople à Paris.	Situation troublée dans diverses provinces de l'Empire ottoman.	T.	394
12	Berlin à Paris.....	M. Boghitchevitch mécontent de la Russie...	D.	395
12	Vienne à Paris....	Au sujet des réformes demandées dans l'Empire ottoman.	D.	396

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1912.				
14 sept.	Pétersbourg à Paris.	Entretien avec M. Sazonoff disposé à arrêter la Bulgarie trop belliqueuse à son gré.	T.	402
15	Sofia à Paris.....	Préparatifs faits en Bulgarie.....	T.	404
16	Berlin à Paris....	Attitude probable de l'Allemagne en cas de conflit austro-russe.	D.	411
17	*Idem*.....	M. Sazonoff croit le moment venu pour s'entendre en vue de localiser la guerre éventuelle. Opinion de M. de Kiderlen.	T.	416
17	Pétersbourg à Paris.	Attitude de l'Autriche et de la Russie en cas de guerre balkanique.	T.	418
17	Rome à Paris.....	Opinion du marquis de San Giuliano sur la deuxième démarche austro-hongroise.	D.	422
18	M. Isvolsky à M. Poincaré.	M. Sazonoff insiste auprès du Gouvernement ottoman sur la nécessité de réformes en Macédoine.	L.	425
19	Circulaire.....	Réponse faite à la communication ci-dessus de M. Isvolsky.	T.	428
19	Londres à Paris...	Vue d'ensemble sur la situation dans le Proche Orient et les dangers qu'elle présente.	D.	430
19	Berlin à Paris.....	Entretien avec M. de Bethmann Hollweg sur la situation dans les Balkans.	D.	432
19	Sofia à Paris.....	Au sujet de l'emprunt bulgare.....	D.	434
20	Londres à Paris...	Au sujet d'une proposition de M. Sazonoff...	T.	438
20	Berlin à Paris.....	Entretien avec M. de Kiderlen sur les affaires d'Orient.	D.	441
20	Sofia à Paris.....	Gravité de la situation en Bulgarie.....	D.	444
21	Paris à Londres...	Réponse à faire à la proposition de M. Sazonoff.	T.	445
21	Constantinople à Paris.	Menées autrichiennes en Albanie.....	D.	450
22	Paris à Londres...	Projet d'accord entre les Gouvernements français, britannique et russe.	T.	451
22	*Idem*.....	Au sujet de ce projet d'accord	T.	453
23	Constantinople à Paris.	Publication par le Gouvernement ottoman d'un programme de réformes.	T.	454
23	Londres à Paris...	Remise à M. Sazonoff du projet d'accord....	T.	455
23	Circulaire.....	Communication du Gouvernement austro-hongrois.	T.	456
24	*Idem*.....	Communication du Ministre de Bulgarie : Le pays veut la guerre.	T.	458
25	Londres à Paris...	Opinion de Sir E. Grey et de M. Sazonoff sur le projet français d'accord.	T.	459
26	Constantinople à Paris.	Préparatifs militaires en Turquie.....	T.	460
27	Sofia à Paris.....	Tension nouvelle des rapports entre la Bulgarie et la Turquie.	T.	462
27	Circulaire.....	Communication de M. Isvolsky relative à une démarche projetée des États balkaniques.	T.	463
27	Sofia à Paris.....	La Bulgarie prête à mobiliser.....	T.	465
27	Pétersbourg à Paris.	La politique russe et autrichienne dans les Balkans.	D.	466

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES BIBLIOTHÈQUE

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1912.				
27 sept.	Constantinople à Paris.	Les intérêts de la France et ceux de la Russie en Orient.	D.	467
28	Berlin à Paris.....	Entretien avec M. de Kiderlen sur une intervention possible dans les Balkans.	T.	468
28	Sofia à Paris.....	Inopportunité d'une démarche des États balkaniques auprès des Puissances.	T.	469
28	Ambas. brit. à Aff. étrang.	Instructions données aux représentants britanniques dans les États balkaniques.	N.	470
29	Paris à Sofia.....	Refus opposé à une demande d'emprunt....	T.	471
29	Athènes à Paris...	Mobilisation imminente.....	T.	472
29	Berlin à Paris....	Au sujet des moyens à employer pour localiser la guerre qui va éclater dans les Balkans.	D.	473
30	Sofia à Paris.....	Signature de l'ordre de mobilisation.....	T.	474
30	Paris à Constantinople.	Instruction donnée aux agents français dans les pays balkaniques.	T.	475
30	.....	Note de la Direction politique relative à la mobilisation bulgare.	N.	476
30	Athènes à Paris...	La population grecque peu disposée à faire la guerre.	T.	447
30	Belgrade à Paris...	Mobilisation imminente.....	T.	478
30	*Idem*.....	Mobilisation ordonnée.....	T.	479
30	Paris à Constantinople.	Au sujet des accords entre les États balkaniques.	T.	480
30	Sofia à Paris.....	Guerre prévue dans un court délai.....	T.	481
30	Londres à Paris...	Entretien de M. Sazonoff avec Sir Ed. Grey sur les affaires des Balkans et de Perse.	T.	482

b. AFFAIRES DE CRÈTE.

1912.				
14 mai.	Paris à Athènes...	Consentement donné à la proposition russe relative aux députés crétois.	T.	7
24	Sir Francis Bertie à M. Poincaré.	Le Gouvernement britannique désire que les députés crétois soient retenus jusqu'à la réunion de la Chambre grecque.	L.	35
25	Aff. étrang. à Amb. britannique.	Adhésion donnée à l'opinion britannique....	N.	39
4 juin.	Amb. britannique à Aff. étrang.	En raison de l'ajournement de la Chambre grecque le Gouvernement britannique est favorable à la mise en liberté des députés crétois.	N.	67
8 juill.	Paris à La Canée..	La France disposée à reconnaître *de facto* le nouveau Gouvernement crétois.	T.	179
3 sept.	Paris à Athènes...	Entretien avec le Roi de Grèce sur la situation en Crète.	D.	398

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
		C. SITUATION FINANCIÈRE DE L'EMPIRE OTTOMAN.		
		Chemins de fer de Bagdad et d'Anatolie.		
1912.				
20 mai.	.....	Entretien avec M. Arsène Henry sur les propositions transmises par M. Gwinner à la banque ottomane.	N.	23
15 juin.	Berlin à Paris	Situation financière de l'Empire ottoman. . . .	T.	106
16	Paris à Berlin.....	Au sujet du conseil donné par M. de Kiderlen-Wächter au Gouvernement ottoman.	T.	108
13 août.	.....	Entretien de M. Poincaré avec M. Sazonoff sur les chemins de fer d'Anatolie.	N.	264[1]
18 sept.	.....	Note pour le Président du Conseil sur de nouvelles propositions relatives au chemin de fer de Bagdad.	N.	426

IV. L'ALLEMAGNE ET LES COLONIES PORTUGAISES.

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1912.				
14 juin	Bruxelles à Paris..	Visées allemandes en Afrique.....	D.	104

V. CHINE ET THIBET.

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
		EMPRUNTS CHINOIS.		
1912.				
13 mai.	Paris à Pétersbourg.	L'Autriche demande à entrer dans le consortium.	T.	4
22	*Idem*.....	Difficultés soulevées par la Russie au sujet de son entrée dans le consortium.	D.	31
23	*Idem*.....	La demande de l'Autriche repoussée.....	T.	32
29	*Idem*.....	Au sujet du monopole demandé par la Russie pour le consortium.	D.	49
31	*Idem*.....	Echec d'une tentative de conciliation entre les Puissances participant au consortium et la Russie.	T.	59
10 juin.	Circulaire.....	La réunion à Paris des membres du consortium n'a pas établi l'accord souhaité avec la Russie et le Japon.	T.	85
24	*Idem*.....	Accord finalement conclu entre les six groupes financiers.	D.	138
30	Pétersbourg à Paris.	Entretien avec l'Empereur Nicolas II sur la situation en Chine.	T.	156
2 juill.	*Idem*.....	Nouvelle convention russo-japonaise sur la Mongolie.	T.	162
3	Ambass. de Russie à Aff. étrang.	Conditions mises par la Russie à son adhésion à l'accord conclu entre les membres du consortium.	N.	164
5	Affaires étrangères à Ambass. de Russie.	Réponse à la note précédente.....	N.	169
8	Pétersbourg à Paris.	Entretien de M. Sazonoff avec l'Empereur Guillaume II sur l'avenir de la Chine.	T.	177
13 août.	.....	Entretien de M. Poincaré avec M. Sazonoff sur les emprunts chinois.	N.	264[I]
		Entretien de M. Poincaré avec M. Kokovtzoff sur le même sujet.	N.	264[II]

VI. TRIPLE ENTENTE ET TRIPLE ALLIANCE.

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
		a. RELATIONS FRANCO-RUSSES.		
1912.				
11 mai.	Paris à Pétersbourg.	Incident Georges Louis-Isvolsky.....	T.	1
12	Pétersbourg à Paris.	Entretien avec M. Kokovtzoff à ce sujet.....	T.	2
18	Paris à Pétersbourg.	M. Georges Louis repart pour Pétersbourg..	T.	18
25	M. G. Louis à M. Poincaré.	Entretien avec M. Sazonoff au sujet de l'incident.	L.	43
30	Pétersbourg à Paris.	Entretien avec un Ministre russe au sujet de M. Isvolsky.	T.	55
3 juin.	*Idem*.....	Sur la politique russe inspirée par M. Isvolsky.	T.	65
5	Paris à Pétersbourg.	Mauvais effet que pourrait avoir en France la rencontre projetée à Port-Baltique de l'Empereur Nicolas et de l'Empereur Guillaume II.	T.	72
6	*Idem*.....	Pour prévenir ce mauvais effet.....	T.	74
6	Pétersbourg à Paris.	Sur la situation à Paris de M. Isvolsky.....	T.	75
6	*Idem*.....	L'Empereur Nicolas ne peut renoncer à sa croisière dans les eaux finlandaises.	T.	76
14	M. Isvolsky à M. Poincaré.	L'Empereur Nicolas recevra M. Poincaré le 11 août.	L.	103
18	Pétersbourg à Paris.	Entretien avec M. Kokovtzoff.....	T.	118
26	Paris à Pétersbourg.	Instructions données à l'occasion de l'audience accordée à M. Georges Louis par l'Empereur Nicolas.	T.	141
27	Pétersbourg à Paris.	Déclarations faites par l'Empereur Nicolas à M. G. Louis.	T.	143
28	*Idem*.....	*Idem*.....	T.	147
29	*Idem*.....	*Idem*.....	T.	151
30	*Idem*.....	Langage tenu par l'Empereur Nicolas II au sujet de la Chine.	T.	156
30	*Idem*.....	Communication à faire à la Presse concernant l'audience accordée par l'Empereur à M. Georges Louis.	T.	158
4 juill.	*Idem*.....	Explications complémentaires sur l'incident Georges Louis-Isvolsky.	D.	167
10	Paris à Pétersbourg.	Au sujet de cet incident.....	D.	187
13		Procès-verbal d'un entretien entre les chefs d'État-major de l'armée française et de l'armée russe.	D.	200
15	Pétersbourg à Paris.	Propos tenus par l'Empereur Guillaume à Port-Baltique au sujet de la flotte russe.	D.	204
16		Convention navale franco-russe.....	D.	206
27	M. Poincaré à Marine.	Satisfaction éprouvée par l'Empereur Nicolas à la suite de l'accord conclu entre les Marines russe et française.	D.	227

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1912.				
13 août.	M. Poincaré à Aff. étrang.	Entretien avec M. Sazonoff sur l'incident Georges Louis-Isvolsky.	N.	264[I]
		Entretien sur la convention militaire.....	N.	264[I]
		Entretien sur la convention navale.....	N.	264[I]
		Entretien avec M. Kokovtzoff sur l'incident Georges Louis-Isvolsky.	N,	264[II]
		Entretien sur les chemins de fer stratégiques.	N.	264[II]
		Entretien sur la convention navale.....	N.	264[II]
		Entretien avec l'Empereur Nicolas sur les mêmes sujets.	N.	264[III]
17	Berlin à Paris.....	Au sujet du voyage en Russie de M. Poincaré.	D.	289
19	Pétersbourg à Paris.	*Idem*.....	T.	297
		b. RELATIONS FRANCO-ANGLAISES ET ANGLO-ALLEMANDES.		
		ACCORD MÉDITERRANÉEN. — CONVENTION NAVALE FRANCO-ANGLAISE.		
12 mai.	Constantinople à Paris.	Commentaires relatifs à la nomination à Londres du baron Marschall.	D.	3
17	Londres à Paris...	Situation causée par la guerre italo-turque...	D.	15
17	*Idem*.....	Au sujet de la nomination du baron Marschall.	D.	16
19	Constantinople à Paris.	Entretien avec le baron Marschall.....	D.	20
21	Londres à Paris...	Entretien avec Sir E. Grey sur l'inquiétude causée à Paris par la nomination du baron Marschall.	T.	25
24	Madrid à Paris....	Inquiétude causée en Angleterre par l'occupation italienne des îles de la mer Egée.	D.	36
29	L[t]-colonel de la Panouse à Guerre	Répartition des forces britanniques dans la Méditerranée et les pays méditerranéens.	D.	50
30	Londres à Paris...	Projet d'alliance franco-anglaise.....	D.	56
30	Londres à Paris...	Transfert de Malte à Gibraltar de la base navale britannique dans la Méditerranée.	D.	57
31	Rome à Paris.....	Utilité pour la France d'une entente anglo-italienne.	D.	60
31	*Idem*.....	*Idem*.....	D.	61
5 juin.	Ambass. britannique à Aff. étrang.	Communication d'une dépêche de Sir Ed. Grey relative à l'inquiétude causée en France par la nomination du baron Marschall.	N.	71
7	Vienne à Paris....	Craintes qu'inspire en Autriche l'accroissement des forces navales françaises dans la Méditerranée.	D.	80
13	Londres à Paris...	Entretien avec Sir Ed. Grey sur l'attitude à prendre à l'égard de l'Italie.	D.	96
16	Madrid à Paris....	Communication de Sir M. de Bunsen sur les entretiens de Gibraltar.	T.	102
16	Constantinople à Paris.	Au sujet d'une convention qui serait projetée entre la France, l'Angleterre et l'Italie.	D.	105
15	Madrid à Paris....	Entretien de l'Ambassadeur britannique avec le Roi d'Espagne.	T.	107
16	Rome à Paris.....	Inquiétudes causées en Angleterre par l'action italienne dans la mer Egée.	D.	110

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1912.				
18 juin.	Paris à Madrid....	Admission éventuelle de l'Espagne dans un accord méditerranéen.	T.	116
24	L[t]-Colonel de la Panouse à Guerre.	Les forces militaires et navales britanniques dans la Méditerranée.	D.	137
27	Londres à Paris...	Politique suivie à Londres par le baron Marschall.	D.	144
27	*Idem*.....	Répartition nouvelle des forces navales britanniques.	D.	145
5 juill.	Contre-amiral de Kerillis à Marine.	Projet de convention navale franco-anglaise applicable à l'Extrême-Orient.	D.	170
6	Madrid à Paris....	Accord méditerranéen.....	D.	171
10	Londres à Paris....	Débat aux Communes sur la politique extérieure.	D.	188
10	Capitaine de frégate de Saint-Seine à Marine.	Entretien avec le premier Lord naval sur un projet de convention navale.	D.	189
10	Rome à Paris.....	Politique de l'Angleterre et de la France à l'égard de l'Italie.	D.	190
11	Constantinople à Paris.	Forces navales en présence dans la Méditerranée.	D.	196
14	Tokio à Paris.....	Rapport du contre-amiral de Kerillis sur une coopération éventuelle des forces navales françaises et britanniques en Extrême-Orient.	D.	202
18	Capitaine de frégate de Saint-Seine à Marine.	Entretien avec M. Winston Churchill sur un projet de convention navale.	D.	207
20	Rome à Paris.....	Politique méditerranéenne de l'Angleterre et de la France.	D.	213
23	Londres à Paris...	Répartition des forces navales anglaises.....	D.	219
25	*Idem*.....	Accord méditerranéen.....	D.	223
28	Constantinople à Paris.	Entretien avec Gabriel Effendi sur l'équilibre méditerranéen.	D.	230
6 août.	Londres à Paris...	Politique suivie à Londres par le baron Marschall.	D.	247
10	Saint-Sébastien à Paris.	Emotion provoquée dans les ambassades d'Allemagne et d'Autriche-Hongrie par l'annonce d'un voyage à Paris du Roi d'Espagne.	T.	260
13 sept.	Rome à Paris.....	Impression produite en Italie par la concentration des cuirassés français dans la Méditerranée.	T.	397
14	*Idem*.....	Communication à faire au Gouvernement italien au sujet de cette concentration.	T.	400
15	Paris à Rome.....	*Idem*.....	T.	403
15	Berlin à Paris....	Au sujet d'un accord méditerranéen s'étendant à l'Espagne.	D.	408
17	Rome à Paris.....	Entretien avec le marquis de San Giuliano sur la politique méditerranéenne de la France.	T.	413
17	M. Delcassé à Aff. étrang.	Envoi d'un avant-projet de convention navale franco-anglaise.	L.	420

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1912.				
19 sept.	Londres à Paris...	Au sujet de la nouvelle répartition des forces navales françaises et britanniques.	D.	431
20	Paris à Londres...	Suppression désirable du préambule du projet de convention navale.	T.	436
20	Rome à Paris.....	Nouvel entretien avec le marquis de San Giuliano.	D.	442
21	Londres à Paris...	Au sujet du préambule du projet de convention.	T.	446
21	*Idem*.....	Question posée au Foreign Office par l'ambassadeur d'Italie.	T.	447
21	*Idem*.....	Au sujet du préambule du projet de convention.	D.	448
21	Capitaine de frégate de S^{t}-Seine à chef d'Etat-major de la Marine.	*Idem*.....	L.	449
24	Rome à Paris.....	Déclaration du marquis de San Giuliano relative à la concentration navale française.	T.	457
26	Londres à Paris...	L'Egypte objectif de l'Allemagne en cas de guerre avec l'Angleterre.	D.	461
30	Rome à Paris.....	Opinion italienne sur l'entente franco-anglaise.	D.	484

C. RELATIONS FRANCO-ALLEMANDES.

13 mai.	Berlin à Paris....	Vote par le Reichstag des projets de loi sur l'augmentation de l'armée.	D.	6
22	Colonel Pellé à Guerre.	Vote par le Reichstag des mesures destinées à couvrir les nouvelles dépenses militaires.	D.	30
25	Command^{t} de Faramond à Marine.	Armements navals de l'Allemagne.....	D.	41
26	Colonel Pellé à Guerre.	L'opinion publique allemande et la France...	D.	45
3 juin.	Paris à Berlin....	Instructions à donner à l'Attaché naval en cas d'invitation aux fêtes projetées à Kiel en 1913.	D.	66
18	Munich à Paris....	Impression produite en Allemagne par un discours de M. Poincaré contenant un passage sur les relations franco-allemandes.	D.	120
22	M. Conty (Berne) à Aff. étrang.	Difficultés suscitées par la délégation allemande à la conférence de Berne au sujet de l'interprétation de l'accord franco-allemand relatif au Congo.	D.	133
28 juill.	Berlin à Paris....	Entretien avec M. de Bethmann Hollweg sur l'avenir des relations franco-allemandes.	D.	228
3 août.	*Idem*.....	Politique allemande dans le proche Orient. Possibilité d'entente avec la France.	D.	239
22	Munich à Paris...	Discours patriotique d'un député socialiste à la Chambre des députés de Bavière.	D.	316

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1912.				
3 sept.	.....	Entretien de M. Poincaré avec le baron de Lancken au sujet d'une lettre adressée le 8 avril par M. Jules Cambon à M. de Bethmann Hollweg.	N.	361
7	.....	*Idem*.....	N.	382
11	.....	*Idem*.....	N.	391
15	M. J. Cambon à M. Paléologue.	Entretien avec M. de Kiderlen-Wächter au sujet de la lettre de M. J. Cambon à M. de Bethmann Hollweg.	L.	406
15	Berlin à Paris....	*Idem*.....	D.	407
19	*Idem*.....	Entretien avec M. de Bethmann Hollweg sur divers sujets.	D.	432

d. RELATIONS RUSSO-ALLEMANDES. — ENTREVUE DE PORT-BALTIQUE.

5 juin.	Paris à Pétersbourg.	Communication de M. Isvolsky relative à l'entrevue projetée à Port-Baltique entre l'Empereur Nicolas II et l'Empereur Guillaume II.	T.	72
6	Pétersbourg à Paris.	Nul moyen d'empêcher l'entrevue projetée...	T.	76
7	Paris à Pétersbourg.	Nécessité d'une entente entre la France et la Russie relativement à la guerre italo-turque avant l'entrevue.	T.	78
7 juill.	Pétersbourg à Paris.	Entrevue de Port-Baltique, bonnes dispositions de l'Allemagne.	T.	172
7	*Idem*.....	Observation faite par M. de Bethmann Hollweg au sujet du communiqué relatif à l'entrevue de Port-Baltique.	D.	173
10	*Idem*.....	Nouveaux détails sur l'entrevue.....	D.	191
12	*Idem*.....	*Idem*.....	T.	197
15	Berlin à Paris....	L'Empereur Guillaume et l'Empereur Nicolas II désirent que leurs entrevues deviennent annuelles.	D.	203
17 août.	*Idem*.....	Etat d'esprit en Allemagne à l'égard de la Russie et de son alliance avec la France.	D.	287

VII. ARMEMENTS.

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATUTE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
		AUTRICHE ET PAYS SCANDINAVES.		
1912.				
12 juin.	Copenhague à Paris.	Forces dont disposent les États scandinaves...	D.	93
29	Vienne à Paris....	Nouvelle loi militaire autrichienne.....	D.	154

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS

1871-1914.

3ᵉ SÉRIE. — TOME III.

1.

M. POINCARÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

à M. GEORGES LOUIS, AMBASSADEUR DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG.

T. sans nº. Secret. Très confidentiel. *Paris, 11 mai 1912, 13 h. 15.*

Déchiffrez vous-même.

M. Isvolsky m'a confirmé, pour la troisième fois, qu'il m'avait parlé de vous sur instruction expresse de M. Sazonoff[1].

Je vous autorise néanmoins à venir à Paris, où je recevrai volontiers vos explications.

2.

M. GEORGES LOUIS, AMBASSADEUR DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG,

à M. POINCARÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. sans nº. Secret. *Pétersbourg, 12 mai 1912, minuit 30.*

(*Reçu* le 12 à 1 h.)

Pour le Président du Conseil.

La démarche faite auprès de vous étant officielle[2], je viens de demander à M. Kokovtzoff : «Est-il vrai que le Gouvernement Russe a prescrit de faire savoir à [Paris] qu'il souhaitait un autre ambassadeur?».

(1) Voir à ce sujet dans le tome II, 3ᵉ série, nº 418.

(2) Allusion à la démarche par laquelle le Gouvernement russe avait demandé le remplacement de M. Georges Louis. Voir tome II, 3ᵉ série, nº 418.

Le Président du Conseil, dont la loyauté est reconnue de tous, m'a répondu immédiatement : « Si l'on a dit cela, on a menti (*sic*). Je vous arrête tout de suite puisque vous dites le *Gouvernement russe*. Quant à M. Sazonoff que j'ai quitté mardi à Livadia, je peux dire que jusqu'au dernier moment il m'a parlé de vous dans des termes qui rendent [très] invraisemblable une telle démarche de sa part ».

Je n'ai pas nommé M. Isvolsky, car il ne l'était pas dans votre télégramme sans numéro, mais je suis convaincu que c'est encore lui qui a [monté] cette affaire.

3.

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 276. *Péra, 12 mai 1912.*

(*Reçu :* Cabinet, 17 mai; Dir. pol., 18 mai.)

Le transfert de Constantinople à Londres du baron Marschall von Bieberstein, ambassadeur d'Allemagne, donne lieu à des commentaires si divers qu'il me paraît utile d'informer Votre Excellence de ce que j'en sais pour ma part.

Pour ce qui concerne le baron Marschall lui-même, je suis assez exactement renseigné : depuis la chute d'Abdul Hamid, il a le plus vif désir de quitter Constantinople; sa situation n'est plus aujourd'hui, quoiqu'on en dise, ce qu'elle était sous l'ancien régime; on l'a même pu croire tout d'abord définitivement compromise; l'échec de la campagne conduite par M. Isvolsky contre l'annexion de la Bosnie-Herzégovine l'a provisoirement restaurée, mais il savait bien lui-même qu'elle manquait de solidité. Il n'a pas fallu moins que l'arrivée au Grand Vizirat d'Hakki Pacha, dont la subordination systématique à l'égard de l'Allemagne dépassait tout ce que l'on avait vu sous Abdul Hamid, et l'incroyable affaire de l'emprunt de 1910 [1], pour le maintenir en équilibre. La guerre italo-turque, qui a amené la chute d'Hakki Pacha et de son système, a ruiné définitivement sa position et de là vient cette animosité contre les Italiens qui déborde de toutes ses paroles et de tous ses actes.

[1] Pendant l'été de 1910 Djavid Bey, ministre des finances du Gouvernement jeune-turc, était venu à Paris négocier un emprunt. Il avait traité avec un groupe de banquiers hostiles à la Banque ottomane; mais le Gouvernement français, jugeant les garanties insuffisantes, avait refusé l'admission à la cote et le contrat avait en conséquence été annulé. Djavid Bey, par l'intermédiaire de la *Deutsche Bank* avait alors négocié un emprunt avec un groupe austro-hongrois-allemand à des conditions beaucoup plus onéreuses pour la Turquie.

Nul mieux que lui ne se rend compte que, depuis lors, il en est réduit à vivre sur son prestige ancien ; or, si considérable qu'il soit, et il l'est certes, le prestige s'use vite à pareille épreuve. Son désir de quitter Constantinople s'en est donc accru.

Il y a près de deux ans que le baron Marschall m'a fait part à moi-même du vœu qu'il avait formé, et qu'il avait sans doute exprimé à Berlin, d'être envoyé à Londres pour rétablir sur le pied de la cordialité antérieure les relations de l'Allemagne et de l'Angleterre. C'était, me disait-il, la tâche qu'il ambitionnait pour le couronnement de sa carrière diplomatique. Et il blâmait vertement le prince de Bülow d'avoir conduit ces relations à l'état où elles se trouvent et de n'avoir pas recouru à lui pour lui porter remède. Quand la situation du prince de Bülow s'est trouvée ébranlée, le baron Marschall avait ouvertement aspiré à lui succéder à la Chancellerie de l'Empire; y ayant échoué et n'ayant pas non plus obtenu l'Ambassade de Londres, il était rentré fort dépité à Constantinople, et, à cette époque, la baronne Marschall le poussait vivement à prendre sa retraite; mais le baron Marschall est de ceux qui meurent en activité de service, car il ne survivrait pas à sa retraite. Dans son découragement, il est allé jusqu'à briguer l'Ambassade de Vienne, qui paraissait devoir devenir vacante en raison de l'incompatibilité d'humeur de M. de Tschirschky et du comte d'Aehrenthal. Il en a fait la confidence à notre collègue autrichien qui n'a pu m'en cacher sa surprise. La maladresse de M. de Kiderlen dans les affaires du Maroc a ouvert devant lui de nouvelles perspectives : il a porté ses vues sur le Ministère des Affaires étrangères. Je le tiens encore de lui-même, un jour où, après beaucoup d'autres, il se répandait devant moi en acerbes critiques sur la politique marocaine du Secrétaire d'État aux Affaires étrangères de l'Empire d'Allemagne. Et comme je lui manifestais mon étonnement qu'il consentît à reprendre des fonctions qu'il avait occupées il y avait vingt ans déjà et qui, en Allemagne, sont subordonnées au Chancelier, seul responsable devant l'Empereur de la politique de l'Empire, il me répondit qu'en dépit de la constitution et par la force des choses, le Ministre des Affaires étrangères en Allemagne, et quelques autres aussi, avaient acquis de fait une situation personnelle avec la responsabilité afférente à leur emploi et qu'il ne considérait pas comme au-dessous de lui un poste où il pourrait réconcilier l'Allemagne avec la France et l'Angleterre.

Le peu de goût de l'Empereur Guillaume pour le baron Marschall a fermé à celui-ci l'accès du ministère des Affaires étrangères aussi bien que de la Chancellerie de l'Empire, mais voici que son vœu initial d'être appelé à l'ambassade de Londres va se réaliser. Sa satisfaction est extrême et, depuis qu'il en avait reçu la nouvelle, il portait en tous lieux un visage radieux.

Du côté du baron Marschall, la chose est donc simple : il quitte Constantinople où, par chance et par habileté, il a réussi à se survivre trois ans et il va

remplir à Londres une mission glorieuse à la hauteur de laquelle il ne doute pas qu'il soit.

Mais pourquoi l'Empereur, qui a retenu à Constantinople le baron Marschall malgré lui depuis 1909, l'en rappelle-t-il tout à coup en 1912? Est-ce vraiment ou uniquement dans l'intérêt de ses relations avec la cour de Saint-James? Je ne me prononcerai pas sur ce point ne sachant rien de certain, mais ce que je puis affirmer c'est que l'attitude du baron Marschall à Constantinople. depuis l'échec de ses négociations de paix causé par le décret italien d'annexion, alors qu'il avait, lui-même, engagé M. de Martino à rompre ses propres négociations par une déclaration de guerre en forme, était vraiment inadmissible de la part d'un allié et d'un si mauvais conseiller de l'Italie. Les observations de M. de Kiderlen demeurèrent vaines et le seul cas qu'en fit le baron Marschall fut de cesser pendant plusieurs mois l'envoi de toute correspondance politique au Ministère des Affaires étrangères; il envoyait directement ses rapports au Chancelier; M. de Kiderlen répondit à ce mauvais procédé en suspendant toute communication de même nature de son ministère à l'ambassade d'Allemagne à Constantinople. Ce boycottage réciproque ne pouvait durer et je tiens pour certain que la nécessité d'y mettre fin a contribué à décider le déplacement du baron Marschall.

Le Gouvernement allemand ne manquera pas d'affirmer, il l'a déjà fait, je crois, que ce déplacement n'est l'indice d'aucun changement dans sa politique orientale; celle-ci en réalité s'en trouvera cependant modifiée, au moins dans la mesure où l'attitude personnelle du baron Marschall ne correspondait pas à cette politique; rien que cela serait un grand point. Le baron Marschall, par sa haute personnalité et son ascendant dans son propre pays, était pour la Turquie, dans sa guerre avec l'Italie, une couverture et un appoint qui vont dorénavant faire défaut au Gouvernement ottoman. Leur absence sera avant peu profondément sentie à la Sublime Porte qui s'en trouvera affaiblie dans sa résistance; aussi mon collègue russe, qui l'escompte, s'en réjouit-il fort dès à présent.

Il me resterait à examiner si la France a quelque chose à gagner en Turquie au départ du baron Marschall; mais ce serait aborder un nouvel ordre d'idées et je me réserve de le faire quand le baron de Wangenheim aura pris possession de son poste et précisé sa ligne de conduite. La situation de l'Allemagne à Constantinople ne dépend pas en effet uniquement de la personne du baron Marschall, si éminente soit-elle; elle dépend aussi et surtout de la politique de l'Allemagne elle-même qui met à la disposition de son ambassadeur, quel qu'il soit, une puissance et un prestige dont on n'aperçoit pas le déclin. Tout ce que l'on peut dire pour le moment, c'est que nul ne saurait en faire un usage plus judicieux que le baron Marschall au cours de sa mission de quinze années à Constantinople.

4.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Georges Louis, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

T. nos 372, 373.

Paris, 13 mai 1912, 13 h. 20.

L'Ambassadeur d'Autriche a renouvelé la démarche de son Gouvernement tendant à entrer dans le Consortium chinois[1] : il a exprimé le désir de voir la France appuyer cette demande à la conférence des banques du 15 mai, à Londres, ou du moins tenter qu'une décision négative n'y soit pas prise.

J'ai répondu que la question de l'entrée de l'Autriche-Hongrie dans le Consortium ne peut plus être envisagée isolément, puisque la Belgique, l'Italie et les Pays-Bas ont formé des demandes analogues; qu'avec quelque sympathie que l'on examine ces demandes, on y voit *a priori* des objections d'ordre politique et financier, le Consortium existant déjà depuis assez longtemps et s'étant constitué sur un programme déterminé difficile à modifier après coup; enfin qu'en tout état de cause nous ne pouvons ni ne voulons prendre en ces matières de décision qu'après accord avec la Russie et l'Angleterre.

L'Ambassadeur d'Autriche ayant dit que l'Angleterre ne fait aucune objection de principe à la demande autrichienne, j'ai répondu que je dois néanmoins conférer avec elle et que les intérêts de la Russie en Chine sont trop importants pour que son alliée puisse prendre sur ce point une initiative isolée.

Veuillez faire part de ces [indications] au Gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité et me faire connaître son avis.

(1) Le Gouvernement austro-hongrois avait fait quelques jours auparavant á Paris et à Pétersbourg une démarche analogue. Voir *Un Livre noir,* I, p. 247 et 249. Voir aussi *Grosse Politik,* vol. 32, pièce n° 11890.

5.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Vieugué, Chargé d'affaires de France à Saint-Pétersbourg.

D. n° 312. Secret. *Paris, 13 mai 1912.*

Au cours de ma dernière audience diplomatique[1], l'Ambassadeur de Russie m'a entretenu du questionnaire secret dont le Ministre des Affaires étrangères de l'Empereur vous a saisi le 14 février dernier[2].

La réoccupation du Sandjak de Novi Bazar par l'Autriche-Hongrie est, de toutes les éventualités, celle que le Gouvernement impérial estime la plus urgente à examiner pour les deux Puissances alliées. Une note, qui m'a été remise par M. Isvolsky et dont vous trouverez ci-joint copie, précise en ces termes la pensée du Gouvernement russe : « Après les assurances verbales et écrites données à plusieurs reprises par le Cabinet de Vienne, il n'y a pas lieu de soupçonner celui-ci de nourrir actuellement un pareil projet. M. Sazonoff est persuadé que, si l'Autriche-Hongrie entreprend une action dans le sens sus-indiqué, elle ne le fera pas spontanément, mais en guise de réponse à une infraction quelconque au *statu quo*, soit en Albanie, soit du côté des États slaves ». La conclusion de M. Sazonoff est que la France et la Russie devraient s'entendre « à l'effet de soumettre l'affaire et ses causes déterminantes à la délibération collective de l'Europe ». Les deux Puissances alliées s'efforceraient ensuite d'associer l'Angleterre à leur entente. M. Sazonoff exprime enfin le vœu que les représentants de la France et de la Russie à Vienne exercent une vigilance particulière afin de ne pas se laisser surprendre par une initiative de l'Autriche-Hongrie « et de pouvoir, le cas échéant, rendre en temps utile le cabinet de Vienne attentif aux conséquences de son action ».

J'ai répondu à M. Isvolsky que j'acquiesce pleinement à la proposition du Gouvernement impérial : « Toutefois, ai-je ajouté, il ne suffit pas que la vigilance des agents français et russes s'exerce à Vienne; il n'est pas moins nécessaire qu'elle s'applique à dépister les intrigues des États balkaniques, dont l'activité turbulente risque d'entraîner, par contre-coup, une action de l'Autriche-Hongrie dans le Sandjak. L'appel à l'Europe devrait se produire aussitôt que le *statu quo* de la Péninsule serait menacé par le fait d'un des

[1] L'audience diplomatique à laquelle cette dépêche fait allusion est du 8 mai. La note remise par M. Isvolsky est du 7 mai. (Voir tome II, 3e série, n° 417). Par une dépêche en date du 21 mai, M. Poincaré a fait connaître à M. Paul Cambon son entrevue avec M. Isvolsky. Les termes du présent document sont reproduits dans cette dépêche. En outre, un aide-mémoire remis à M. Isvolsky le 5 juin reproduit textuellement les termes de la réponse du Président du Conseil.

[2] Voir tome II, 3e série, n° 43.

États slaves; ce serait trop tard de n'en appeler à l'Europe que pour répondre à une action subséquente du Cabinet de Vienne».

M. Isvolsky a reconnu la justesse de mon argumentation et m'a promis de la faire connaître au Ministre des Affaires étrangères de l'Empereur. Vous voudrez bien vous en inspirer pour vos entretiens avec M. Sazonoff.

6.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 205. *Berlin, 13 mai 1912.*
(*Reçu :* Cabinet, 15 mai; Dir. pol., 17 mai.)

Ainsi que je l'ai télégraphié à Votre Excellence, le Reichstag a adopté par un vote en bloc les projets de loi sur l'augmentation de l'armée, dont je vous avais adressé le texte.

Je n'ai pas cru devoir entrer dans une analyse technique de ces projets, l'attaché militaire de cette ambassade ayant adressé à leur sujet au Ministre de la Guerre, par l'entremise de Votre Excellence, des rapports développés et qui ressortissaient spécialement à sa compétence [1]. En ce qui concerne le vote même des projets. je signale à l'attention du Département les rapports du Colonel Pellé, n° 473 du 12 mai et 475 du 13 mai [2].

7.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Deville, Ministre de France à Athènes.

T. n° 96. *Paris, 14 mai 1912, 21 h. 25.*

Afin de faciliter la tâche de M. Vénizélos j'ai décidé de me rallier à la proposition russe [3] tendant à laisser au Gouvernement hellénique la pleine responsabilité de la non-admission des Crétois à la Chambre et à mettre en liberté immédiate les 20 députés retenus à La Sude.

Veuillez vous concerter à cet effet avec vos collègues.

(1) Voir 3e série, tome II, nos 285, 352 et 392.

(2) La reproduction de ces rapports ayant trait seulement au vote des projets allemands, n'a pas paru nécessaire.

(3) L'Ambassadeur de Russie avait remis le 13 mai un aide-mémoire suivant lequel «il n'y avait pas lieu de maintenir l'arrestation d'une partie seulement des députés crétois, tandis que l'autre partie, se trouvant à Athènes, pouvait créer de très graves difficultés à M. Vénizélos».

Le cabinet impérial estimait en conséquence «désirable de libérer tous les députés crétois en rendant M. Vénizélos pleinement responsable de la non-admission des Crétois à la Chambre grecque».

8.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 173. *Berlin, 15 mai 1912, 0 h. 15.*
(*Reçu* : 1 h.)

Le Chargé d'affaires de Serbie, qui rentre de Belgrade, est venu me voir. Il m'a parlé de la situation des Balkans. Les agitations qui commencent en Albanie sont inquiétantes, mais d'après lui l'accord le plus complet existe entre la Serbie, la Bulgarie et la Grèce. Ces puissances seraient résolues à ne rien faire qui puisse troubler les Balkans, mais elles agiraient de concert si la situation était modifiée.

Confidentiel. — Le Gouvernement italien aurait fait dire au Roi de Serbie qu'il n'y avait lieu de compter que sur la Russie, toutes les autres Puissances ne donnant aucune preuve sérieuse d'intérêt au Gouvernement de Rome. Le Chargé d'affaires de Serbie s'est montré très précocupé de l'action du Gouvernement russe. Il lui semble impossible que la Russie n'ait pas quelque objet précis en vue. Il considère que l'état de méfiance créé par là dans l'esprit du Gouvernement turc [n'est pas] sans danger.

9.

Note de M. Poincaré.

15 mai 1912.

Reçu M. Tittoni.

Il m'explique que l'Italie a l'intention d'occuper successivement plusieurs îles de la mer Égée et d'y entreprendre des œuvres et travaux utiles aux populations chrétiennes : routes, écoles, assistance publique.

Il ajoute que, dans ces conditions, les Grecs vont s'accoutumer avec satisfaction à un régime nouveau et seront peu disposés à rentrer plus tard sous l'autorité ottomane. Sans doute, l'Italie n'a aucune intention de conserver les îles, quoiqu'elle entende, à cet égard, laisser supposer le contraire à la Turquie; mais la rétrocession des îles pourra, le moment venu, être la cause de mouvements dans la population grecque.

Je réponds qu'il me paraît très douteux qu'une nation belligérante puisse considérer un pays occupé comme annexé, tant que la paix n'est pas signée, et que, par conséquent, des mesures de souveraineté prises actuellement dans les îles me semblent juridiquement très discutables.

J'ajoute que l'idée d'habituer les Grecs aux bienfaits de l'autorité italienne me paraît aller à l'encontre du but poursuivi par l'Italie. Du moment où l'Italie comprend qu'elle ne peut songer à garder les îles, et si elle veut simplement s'en servir comme monnaie d'échange en vue d'obtenir de la Turquie la reconnaissance ou l'acceptation de l'état de fait en Afrique, le Gouvernement italien n'a aucun intérêt à compliquer les questions de Tripolitaine et de Cyrénaïque d'une troisième difficulté. Si, le jour venu, les Grecs des îles demandent à la Turquie des avantages nouveaux, en même temps que l'Italie réclamera elle-même tout ou partie des provinces africaines, les chances de succès de l'Italie ou des Puissances médiatrices en seront forcément diminuées.

M. Tittoni me répond qu'il est tout à fait de mon avis, et qu'il me remercie très vivement de la netteté de mes observations.

Je résume sa pensée en disant : « En un mot, Monsieur l'Ambassadeur, vous voudriez que les Turcs eussent peur d'un mouvement dans l'opinion grecque, et vous voudriez que ce mouvement ne se produisît pas ».

— « Précisément. »

Je lui fais alors remarquer combien le jeu de l'Italie, en cette circonstance, peut être dangereux pour elle et pour l'Europe.

Il me remercie à nouveau et déclare que, suivant lui, son Gouvernement s'est trompé en promulguant le décret d'annexion et en faisant voter la loi. « Pour moi, dit-il, j'aurais voulu qu'on agît avec plus de conciliation »[1].

10.

M. DE PANAFIEU, MINISTRE DE FRANCE À SOFIA,

À M. POINCARÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 66. Secret. *Sofia, 15 mai 1912.*

(*Reçu :* Cabinet, 19 mai; Dir. pol., 20 mai.)

En quitttant Livadia, le Président du Sobranié, M. Daneff [2], n'est pas rentré directement en Bulgarie et s'est rendu à Saint-Pétersbourg dans l'intention de lier connaissance avec les personnalités du Gouvernement et du monde politique russes.

[1] L'essentiel de cet entretien a été communiqué par télégramme circulaire le 17 mai à Londres 391, Rome 402, Saint-Pétersbourg 383, Vienne 192, Berlin 277, Constantinople 268, Sofia 107, Belgrade 67, Athènes 98.

[2] Sur le séjour en Russie d'une délégation bulgare ayant à sa tête M. Daneff, il existe une lettre adressée le 30 mai par M. Sazonoff à M. Nekloudoff et publiée dans le recueil sans caractère officiel de Siebert *Diplomatische Aktenstücke zur Geschichte der Ententepolitik*, pages 522-524.

Il n'a encore adressé au Gouvernement bulgare, m'a dit M. Guéchoff, aucun rapport sur les résultats de sa mission auprès de l'Empereur, mais, d'après ses télégrammes, il serait très satisfait de l'accueil qu'il a reçu.

Ainsi que je l'ai télégraphié à Votre Excellence, à la date du 13 de ce mois(1), M. Daneff était spécialement chargé de soumettre à l'Empereur Nicolas et à M. Sazonoff le texte de l'accord récemment intervenu entre la Bulgarie et la Serbie, accord dans la rédaction duquel la Russie n'a pris aucune part et n'est intervenue d'aucune manière. Mon collègue de Russie m'a déclaré formellement qu'il avait suivi les instructions de Saint-Pétersbourg et s'était contenté de recommander l'entente, en insistant sur les avantages et même la nécessité qu'elle présentait.

D'après ce que m'a dit M. Nekloudoff, cette entente constituerait une sorte d'alliance défensive.

Quant aux négociations actuellement en cours avec la Grèce, et dont M. Daneff a dû également entretenir l'Empereur Nicolas, elles sont en très bonne voie, et on peut espérer une solution prochaine. L'accord en discussion, analogue à l'accord serbo-bulgare, prévoit une action commune en cas d'atteinte au *statu quo* dans la péninsule balkanique et doit régler toutes les questions religieuses, questions d'églises et d'écoles, dans lesquelles les deux pays sont également intéressés en Macédoine. Mais il ne comporterait aucune indication expresse des différentes régions rentrant soit dans la sphère d'influence bulgare, soit dans la sphère d'influence grecque.

Je n'ai pu savoir si M. Daneff avait réussi, dans ses entretiens avec l'Empeteur et avec M. Sazonoff, à faire dévier la conversation sur les intentions réelles de la Russie dans le cas où se produirait une intervention de l'Autriche. Ce point est tout naturellement celui qui doit préoccuper avant tout autre les hommes d'État bulgares et, quoique le Gouvernement actuel, nettement favorable à la Russie, ne mette pas en doute l'énergique appui qu'il pourrait éventuellement trouver chez elle, il serait heureux de connaître la limite de cet appui. Je serais surpris que M. Daneff ait pu obtenir quelques précisions à cet égard.

Certains organes de la presse bulgare, notamment la *Volia,* en commentant le voyage de M. Daneff à Livadia, avaient cru pouvoir annoncer qu'il se rapportait à un projet d'alliance russo-bulgare. Mais dès le lendemain, c'est-à-dire le 6 mai, l'agence télégraphique donnait un démenti formel à cette information.

J'ai lieu de croire qu'en vue d'éviter toute interprétation erronée, M. Daneff a également été chargé de faire connaître au Gouvernement Russe la prochaine visite du Roi à Vienne et à Berlin. Après les gages que la Bulgarie

(1) Ce télégramme n'a pas été reproduit, comme faisant double emploi avec la présente dépêche.

a donnés à la Russie par la conclusion de l'entente balkanique, ces deux visites, prévues depuis longtemps et qui ont été remises à plusieurs reprises, quoiqu'elles fussent de courtoisie, après la proclamation de l'Indépendance, ne sont pas de nature à éveiller les susceptibilités de Pétersbourg.

Des gens mal informés ou mal intentionnés ne manqueront pas de souligner une fois de plus les manifestations du jeu de bascule que le Roi Ferdinand semble se plaire à continuer entre l'Autriche et la Russie, et tenteront de faire ressortir le peu de confiance que l'on doit montrer à l'égard de la politique bulgare.

Je ne partage pas ce sentiment. D'une part, il ne serait ni équitable ni politique de faire grief à la Bulgarie de vouloir entretenir des rapports de courtoisie, même des rapports amicaux, avec l'Autriche, à laquelle la lient des intérêts économiques très importants, ou avec l'Allemagne, dont elle n'a aucune raison de se faire une ennemie. D'autre part, la Bulgarie me paraît aujourd'hui trop complètement engagée vis-à-vis de la Russie, et par conséquent de la Triple Entente, pour qu'elle puisse changer de ligne politique, si par hasard elle croyait y trouver quelques avantages.

11.

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 290. *Péra, 15 mai 1912.*

(*Reçu :* Cabinet, 21 mai; Dir. pol., 24 mai.)

Le Grand Vizir, Saïd Pacha, qui vivait claquemuré dans ses appartements depuis cinq mois déjà, vient enfin d'en sortir; il se rend maintenant à la Porte; j'en ai profité pour l'y aller voir. Je l'ai trouvé dans une pièce inondée de soleil et chauffée en outre par un poêle dont le feu sans cesse entretenu fait entendre un ronflement continu; il y régnait une chaleur suffocante. Saïd Pacha, la figure tachetée de plaques rougeâtres et piquetée de boutons mal cicatrisés, était plus ratatiné que jamais; il peut à peine marcher, en avançant d'un pied sur l'autre par saccades et en s'appuyant lourdement sur une canne, mais il n'en tient que davantage à se porter ainsi, clopin clopant, au-devant de vous et à vous reconduire l'audience terminée; pour se lever de son siège, il lui faut opérer sur ses bras débiles un rétablissement pénible qu'il ne réussit qu'après de longs et douloureux efforts et en s'y reprenant à plusieurs fois. Pendant l'audience, il demeure comme tassé dans son fauteuil, sans présenter forme humaine; la voix est faible et la parole hésitante, et l'on croirait avoir affaire

à un moribond, n'était l'œil clair et vif qui illumine son visage tourmenté de rides et éraflé de pellicules. Voilà à quoi en est physiquement réduit aujourd'hui le chef du Gouvernement Jeune Turc.

La conversation est vite tombée sur la guerre. Je lui ai exprimé les inquiétudes qu'elle me causait et mon étonnement de l'indifférence complète dont on fait montre à Constantinople au sujet de l'occupation des Sporades par les forces italiennes. « Il me semble, lui ai-je dit, que cette occupation mériterait d'être prise plus au sérieux; car il n'en peut sortir que des complications dont la Turquie n'est pas appelée à bénéficier. L'Empire ottoman, lui ai-je fait remarquer, doit prendre garde que trop de questions internationales se posent à la fois de crainte de ne pas trouver son compte dans leur règlement. A l'intérieur aussi, la situation se complique : le nationalisme s'avive, les Arabes se surexcitent, l'Assyrie persiste dans son insoumission et trouve des appuis au dehors, on s'agite sur la frontière de Russie et de Perse, les bandes reparaissent en Macédoine et l'Albanie fait entendre des grondements de révolte. Tout commande donc à la Turquie le rétablissement de la paix extérieure, car elle est indispensable au maintien de l'ordre au-dedans ».

— « Personnellement, m'a répondu Saïd Pacha, je suis entièrement de votre avis, mais je ne réussis pas à le faire partager par mes ministres, par quelques-uns d'entre eux du moins et notamment par le Ministre des Affaires Étrangères. Ils prétendent que l'agression italienne a créé dans les milieux arabes un mouvement que le Gouvernement est condamné à suivre s'il ne veut pas être emporté par lui. Si, assurent-ils, il ne défendait pas l'indépendance des musulmans de l'Empire ottoman, le Gouvernement provoquerait dans l'Empire des déchirements intérieurs plus graves sans contredit que la guerre étrangère à laquelle il s'agit de mettre fin ». Saïd Pacha m'a avoué que cette opinion reposait sur de très solides fondements et que bien certainement la Porte ne pourrait pas conclure une paix qui ne ménagerait pas le sentiment public.

— « Quoi qu'il en soit, lui ai-je dit, Votre Altesse reconnaît la nécessité de la paix et elle se rend trop bien compte de la situation politique et militaire pour ne pas comprendre que cette paix ne peut résulter que d'une transaction. Or quand les Puissances vous ont consulté, vous avez répondu en termes qui dépassent même les bornes de l'intransigeance, puisque vous avez déclaré que la Turquie ne consentirait même pas à écouter des ouvertures de paix, si l'Italie ne prenait pas au préalable l'engagement de retirer ses troupes de l'Afrique. Admettons que ce langage vous ait été imposé par la solennité de l'interrogation; mais, dans une conversation amicale et extra-officielle comme celle que nous avons maintenant, ne pourriez-vous indiquer jusqu'où iraient vos concessions en vue d'une entente avec l'Italie ? »

— « C'est aux Puissances, m'a-t-il répondu, à nous soumettre des proposi-

tions. Je serais pour ma part très reconnaissant à la France et à l'Angleterre de vouloir bien en prendre l'initiative. »

— « Mais, lui ai-je répliqué, avant de faire des propositions fermes, les Puissances ont besoin de pressentir les belligérants afin de s'assurer si leurs propositions auraient quelques chances d'être agréées. Ainsi, que doit-on penser, dans cet ordre d'idées, du projet dont il est beaucoup parlé depuis quelque temps et qui consisterait à partager les provinces africaines entre la Turquie et l'Italie, à l'une la Cyrénaïque à l'autre la Tripolitaine ?

— « La Tripolitaine sans son hinterland, a interrompu Saïd Pacha, et sous réserve d'un ou deux ports donnant accès à l'intérieur. »

— « Il serait prématuré d'entrer dans les détails, ai-je repris; il ne s'agit pour le moment que du principe. Le partage serait-il pour la Turquie une base de transaction acceptable? »

— « Parlez-en à mes ministres, m'a répondu Saïd Pacha, après un silence au cours duquel les muscles de son visage s'étiraient en tous sens; tâchez d'amener Assim Bey à des sentiments plus conciliants. J'aimerais à faire prévaloir au sein du Conseil des ministres des vues transactionnelles, mais pour cela j'ai besoin de concours et, au surplus, j'y réussirais mieux si je n'avais pas à les lui soumettre moi-même et (*sic*) seulement à les défendre. Plusieurs de mes ministres sont jeunes et inexpérimentés; ils ont des opinions généreuses plus que le sens des réalités, et, à l'exposé des faits brutaux, ils répondent par de nobles paroles qui les honorent, mais qui ne permettent pas de poursuivre la discussion. Si vous pouviez m'aider à les convaincre que le devoir d'un Gouvernement est d'envisager les questions qu'il a à trancher à un point de vue pratique, vous me rendriez un service dont je vous saurais infiniment de gré ».

Il ressort clairement de cette conversation que Saïd Pacha personnellement serait disposé à transiger avec l'Italie sur la base d'un partage des provinces africaines de l'Empire Ottoman. Comme j'ai eu soin d'en informer le Département dès le 30 décembre dernier sous le n° 669 [1], Mahmoud Chevket Pacha est du même sentiment et je crois avoir eu l'honneur, lors de mon passage à Paris, en février dernier, d'exposer à Votre Excellence dans quelles limites le général entendait renfermer l'Italie en Tripolitaine; il lui abandonnait le littoral avec une zone comprenant le Djebel Gharian, tandis que le Fezzan y compris Ghadamès et Ghat, la Cyrénaïque et tout son hinterland auraient été conservés à la Turquie.

Saïd Pacha et Mahmoud Chevket Pacha sont les deux membres les plus conciliants du Cabinet; ce sont tous deux des hommes d'ancien régime qui ont en ces matières les idées d'autrefois, alors que les Jeunes Turcs, élevés

(1) Voir tome I, 3e série, n° 412.

à l'école de l'Europe, ont pris nos propres idées sur l'honneur national et prétendent y demeurer fidèles dans l'exercice du pouvoir. Ces deux mentalités s'entrechoquent au sein du Conseil et non sans quelque fracas, particulièrement entre le Grand Vizir et le Ministre des Affaires étrangères. Il n'en est pas moins vrai que, si l'Italie pouvait être amenée à accepter le partage comme base d'entente, on aurait grande chance de le faire également accepter à Constantinople et que, dans ces conditions, la médiation des Puissances pourrait utilement s'exercer. A ce point de vue, il y aurait donc intérêt à connaître l'impression faite à Rome par la communication du baron Marschall à M. Pansa [1].

Si je me réfère au télégramme de M. Barrère du 27 avril [2] que Votre Excellence a bien voulu me communiquer par dépêche du 30 n° 320, il semble que l'Italie n'est pas, tant s'en faut, en disposition de se rallier à une transaction de cette nature. A Rome on n'est pas prêt à se désister de la possession de la Libye tout entière et on n'entend payer son abandon par la Turquie et le retrait des troupes turques que de concessions à faire en Turquie même. Sur cette base, aucun accord n'est encore possible; Saïd Pacha lui-même n'y consentirait pas, quels que soient les avantages consentis en échange; le voudrait-il que d'ailleurs il ne le pourrait : il en serait empêché par le soulèvement de l'opinion musulmane dans l'Empire, pour ne pas dire dans le monde entier. Pour la Turquie, il n'est en effet de paix possible, à défaut de celle qui lui serait imposée d'une façon patente par la force des armes, qu'une paix entourée d'assez de garanties en faveur de l'indépendance des populations de Tripolitaine et Cyrénaïque pour être pour ainsi dire ratifiée par le sentiment public chez les Arabes, en Asie aussi bien qu'en Afrique même. Hors de là, la Turquie persévérera dans sa résistance passive et se livrera au destin sans chercher à le conjurer ni même à le prévoir.

[1] M. Pansa avait eu, quelques jours auparavant, avec le baron Marschall, alors à Berlin, plusieurs entretiens sur la possibilité de mettre fin à la guerre italo-turque. Le baron de Marschall avait dit en substance : « Une intervention collective des Puissances serait peu efficace, surtout si elle doit s'opérer sous les auspices de la Russie. La seule solution qui aurait chance d'être acceptée par la Porte serait la restitution de la Cyrénaïque et de l'hinterland contre l'abandon de la Tripolitaine à l'Italie » (d'après un télégramme circulaire du 13 mai).

[2] Voir tome II, 3e série, n° 389.

12.

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 186. Confidentiel. *Péra, 16 mai 1912, 4 h. 25.*

(*Reçu* : 20 h. 55.)

Certaines mobilisations de réservistes ayant eu lieu à Odessa, la Porte s'en est émue et a invité Turkhan Pacha à en entretenir le Gouvernement russe. M. Kokovtzoff a donné à l'Ambassadeur de Turquie les meilleures assurances, mais celles-ci n'ont pas empêché le Gouvernement ottoman et l'opinion publique à Constantinople de s'inquiéter de la destination de la flotte russe de la mer Noire, dont la sortie de Sébastopol a été signalée ces jours derniers. On a mouillé aussitôt des mines de fond dans le Bosphore dont les ouvrages de défense ont été inspectés, et on a même entrepris quelques travaux de fortification de couverture dans la baie de Kilia, qui passe pour lieu de débarquement choisi par l'État-major russe. Bref, la méfiance de la Turquie à l'égard de la Russie, qui s'est réveillée à la suite du rappel de M. Tcharykoff, va chaque jour s'avivant, et à la satisfaction qu'en éprouvent les Russes de Constantinople comme à l'attitude énigmatique du nouvel Ambassadeur de Russie[1], on peut se demander s'il n'entre pas dans le jeu actuel de la Russie de tenir constamment la Turquie sur le qui-vive.

Mon collègue russe m'a dit que le Conseil des Ministres qui doit se réunir demain à Pétersbourg délibérera sur la politique à suivre dans la question de l'arrangement de 1900 relatif au chemin de fer de la mer Noire. Si le Gouvernement russe, sous la poussée de l'État-major, s'arrête à une politique de malveillance et de contrainte à l'égard de la Turquie, l'état des rapports entre les deux pays, déjà si mauvais aujourd'hui, empirera encore au bénéfice des Allemands, seuls appelés à en profiter.

13.

M. de Saint-Aulaire, Chargé d'Affaires de France à Vienne,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 124. *Vienne, 16 mai 1912.*

(*Reçu :* Cabinet, 18 mai; Dir. pol., 20 mai.)

Aucune signification particulière ne doit être attachée à la prochaine venue à Vienne des Rois de Bulgarie et de Monténégro. C'est la première visite offi-

(1) M. Michel de Giers.

cielle que ces deux souverains font dans la capitale autrichienne depuis leur couronnement et elle avait été différée, soit à cause de la santé de l'Empereur François-Joseph, soit parce que la Cour de Vienne marquait peu d'empressement à les recevoir.

Ce prochain déplacement des deux souverains les plus inquiétants des Balkans apparaît ici comme un symptôme favorable en ce qui concerne la situation dans cette région. Aussi envisage-t-on avec sérénité les troubles qui agitent actuellement l'Albanie. On déclare que, contrairement à ses habitudes, le Roi de Monténégro en est innocent. A ce propos, l'Ambassadeur de Russie m'a dit que les conseils de sagesse donnés par son souverain au Roi Nicolas l'avaient été à la demande formelle du Roi d'Italie qui craignait que sa propre autorité sur son beau-père fût insuffisante. M. de Giers voit dans cette démarche une preuve de la pureté des intentions de l'Italie dans les Balkans.

14.

M. DE SAINT-AULAIRE, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À VIENNE,

À M. POINCARÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 125. Très confidentiel. *Vienne, 16 mai 1912.*

(*Reçu :* Cabinet, 18 mai; Dir. pol., 25 mai.)

J'ai pris connaissance avec beaucoup d'intérêt des renseignements très confidentiels que Votre Excellence a bien voulu m'adresser le 8 de ce mois sur la conclusion de deux accords secrets entre la Serbie et la Bulgarie.

J'ai l'impression que ces accords ne sont pas soupçonnés à Vienne[1]. Je crois même que, si le bruit s'en répandait, on commencerait par le trouver dénué de toute vraisemblance. En effet, tous les collègues ou fonctionnaires du Ballplatz avec qui j'ai pu m'entretenir, en termes très généraux, des rapports de la Serbie et de la Bulgarie, estiment que leur rivalité en Macédoine exclut la possibilité d'un rapprochement entre elles. Tel est notamment l'avis exprimé par l'Ambassadeur de Russie[2] qui m'a paru ignorer l'existence des dits accords. Peut-être le Gouvernement russe, redoutant l'effet que leur révélation produirait ici, a-t-il jugé plus prudent de ne pas en instruire son Ambassade à Vienne.

(1) Le gouvernement de Vienne a eu connaissance le 23 mai du traité bulgaro-serbe par son représentant à Bucarest qui tenait la nouvelle du roi Carol, renseigné lui-même pr. une lettre de M. de Kiderlen-Wächter qui es du 15 avril. Le texte de cette lettre est donné dans Jäckh *Kiderlen-Wächter der Staatsmann und Mensch*. Le rapport du prince de Fürstenberg est reproduit dans *Osterreich-Ungarns Aussenpolitik*, vol. IV, pièce n° 3530.

(2) M. Nicolas de Giers.

Comme l'écrit notre Ambassadeur à Constantinople, ces accords ont peu d'importance en eux-mêmes, l'expérience démontrant qu'ils ne résisteraient pas à l'épreuve des faits [1]. Mais, le jour où ils seront connus, l'Autriche-Hongrie y verra plus qu'une tentative de revanche de la Russie contre l'annexion de la Bosnie-Herzégovine. Si ces accords n'étaient que cela, ils devraient être publics; or le mystère qui les entoure leur donnera le caractère d'une sombre machination contre le Cabinet de Vienne. Les relations austro-russes deviendront alors aussi difficiles qu'en 1908. Selon le degré de tension qui en résultera, nous devrons ou non nous en féliciter. Pour concilier, en effet, l'intérêt de la paix générale et celui qui s'attache pour nous à nourrir l'alliance franco-russe par la rivalité austro-russe, nous devons souhaiter voir les rapports des Cabinets de Vienne et de Saint-Pétersbourg se maintenir à égale distance entre l'entente et la crise.

On peut regretter que les accords serbo-bulgares aient été conclus sous les auspices de la seule Russie et que la France et l'Angleterre en aient seulement été avisées. Leur intervention leur eût assuré un droit de contrôle et une garantie contre la politique obscure et fébrile de M. Sazonoff. D'un autre côté, mieux vaut, je crois, ne pas être associé à la responsabilité d'une pareille politique. En outre, la prudence nous conseille de rester en dehors de toutes tractations politiques avec le Tsar Ferdinand. En nous y mêlant, nous nous exposerions à souffrir de sa duplicité plus que nous ne serions à même d'y remédier.

C'est du moins la conclusion qu'impose le souci de nos bonnes relations avec l'Autriche. A ce point de vue, je signalerai l'intérêt qu'il y a, si, comme l'indiquent certaines informations, un emprunt bulgare doit être conclu à Paris, à éviter l'apparence de tout lien entre cette opération et la politique russo-bulgaro-serbe.

15.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 206. Confidentiel. *Londres, 17 mai 1912.*

(*Reçu :* Cabinet, 19 mai; Dir. pol., 20 mai.)

Les dépêches de nos ambassadeurs à Berlin, à Constantinople, à Pétersbourg, à Rome, les propos des représentants ottomans et italiens, notamment de Rifaat Pacha et de M. Tittoni à Paris, indiquent une certaine lassitude de

[1] Voir le rapport de M. Bompard, en date du 16 avril, tome II, 3e série, n° 354.

cette guerre interminable entre des adversaires qui ne peuvent pas se joindre. Il est donc naturel que l'idée d'une conférence commence à se répandre et, de fait, on n'entrevoit pas d'autre moyen de sortir d'affaire. On ne trouvera jamais une base de négociation directe entre les belligérants et toutes les tentatives de médiation échoueront devant l'obstination du Gouvernement de Rome à maintenir sa loi d'annexion et de la Sublime Porte à en exiger le retrait. Une intervention européenne s'imposera donc et, tôt ou tard, on en viendra à une proposition de conférence. Mais l'accord sera difficile à établir entre les Puissances, car on ne voit pas comment limiter l'objet de cette réunion internationale et, qu'on le veuille ou non, la situation dans les Balkans et la question crétoise seront mises sur le tapis. C'est l'explication de la répugnance de M. Sazonoff à envisager une solution qui introduirait l'Europe dans un champ d'action que la Russie entend se réserver, et que d'ailleurs elle ne parviendra pas à fermer aux Puissances intéressées dans les affaires de Macédoine.

Le moment ne paraît donc pas venu de parler autrement que d'une façon académique d'une éventualité de conférence; mais, peu à peu, l'inquiétude commence à se répandre sur les périls d'un échec de l'entreprise italienne et sur sa répercussion dans le monde musulman. Les appréhensions manifestées par Lord Kitchener dans un entretien avec M. Defrance[1] s'imposent à l'esprit de tous ceux qui ont pratiqué les Arabes; je suppose qu'elles ne tarderont pas à être partagées par le Gouvernement britannique et qu'un peu plus tard M. Sazonoff lui-même comprendra l'intérêt de la Russie à ne pas soulever contre elle les ressentiments de l'Islam.

D'autre part, on s'aperçoit de la modification profonde que le nouvel établissement de l'Italie apportera dans les relations des Puissances dans la Méditerranée. Il est même assez probable que le Gouvernement allemand, en éloignant le baron Marschall de Constantinople, n'ait pas seulement en vue un rapprochement hypothétique avec l'Angleterre, mais qu'il cherche à se dégager du côté de Constantinople d'une intimité dont le cabinet de Rome finirait par s'effaroucher. On restera l'ami des Turcs, mais on montrera pour les Italiens des complaisances dont jusqu'à présent on n'a pas été très prodigue.

Ici le danger d'une attitude boudeuse à l'égard de l'Italie n'est pas encore apparu assez clairement. On sait que l'esprit britannique se prête mal aux prévisions un peu lointaines et qu'il n'est touché que par les faits. Les confidences de Sir Rennell Rodd à M. Barrère[2] sur le but principal de son voyage

(1) L'entretien de M. Defrance avec Lord Kitchener est rapporté dans une dépêche du Caire en date du 18 avril. Voir à ce sujet dans le tome II, n° 421, à la date du 9 mai, une dépêche de Berlin et la note qui y est jointe.

(2) Allusion à un télégramme de Rome du 14 mai. M. Barrère y disait que Sir Rennell Rodd se proposait d'entretenir Sir Ed. Grey et Sir A. Nicolson de la situation de l'Italie par rapport à l'Angleterre et de «la nécessité de donner à leurs rapports une forme nouvelle».

à Londres donnent à penser qu'il trouve son Gouvernement trop indifférent aux périls de l'extension à la Méditerranée de l'action de la Triple Alliance; je ne sais encore s'il a pu rencontrer Sir Ed. Grey.

Ce dernier, que j'entretenais il y a quelques jours des bruits qui courent en Europe sur les projets de conférence, me répondait que le moment n'était pas encore venu d'en parler : « La guerre ne finira, ajouta-t-il, que lorsque les Puissances excédées évoqueront le différend italo-turc et imposeront aux deux parties une solution. Mais pour que les Puissances se décident à intervenir de cette façon, il faut qu'elles aient éprouvé elles-mêmes beaucoup de préjudices du fait de cette guerre ».

P. S. — Depuis que cette dépêche était, écrite j'ai parlé à Sir A. Nicolson des graves inconvénients d'une introduction des forces navales allemandes dans la Méditerranée avec un point d'appui sur les côtes de Tripolitaine. Il m'a paru très impressionné de cette perspective et d'ailleurs Sir Rennell Rodd, qui vient d'arriver à Londres, et qui l'a déjà vu, a dû lui tenir le même langage.

16.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 209. Confidentiel. *Londres, 17 mai 1912.*

(*Reçu :* Cabinet, 18 mai 1912; Dir. pol., 20 mai 1912.)

Les commentaires provoqués par la nomination du baron Marschall à Londres ont produit ici une impression peu favorable. L'agrément du Roi George n'était pas encore sollicité lorsqu'on a vu la presse européenne annoncer la mission du nouvel Ambassadeur, révéler son but et prédire son succès, La nouvelle de l'arrivée de M. Paul Weitz, correspondant de la *Gazette de Francfort,* élevé à la dignité d'aide de camp du représentant de l'Empereur Guillaume, a achevé d'indisposer l'opinion. La *Gazette de Francfort* l'a démentie et il faut le regretter car, au point où en étaient les choses, la présence à Londres de M. Paul Weitz eût rendu difficile la situation de l'Ambassadeur.

Au même moment, la campagne germanophile de M. Morel a justifié la supposition d'une entreprise stipendiée par le Gouvernement allemand. Ce personnage est peu considéré et personne ne doute qu'il n'obéisse à des considérations d'intérêt personnel.

Le *Times* a résumé les impressions du public dans son article du 13 mai, et je sais, de source certaine, qu'avant de l'écrire le rédacteur principal du

grand journal de la Cité a eu avec Sir Edward Grey une longue conversation.

Le principal Secrétaire d'État aux Affaires étrangères, avec qui je m'entretenais quelques jours auparavant de la nomination du baron Marschall, ne m'en a pas paru aussi préoccupé que Sir A. Nicolson. Il est vrai que depuis l'entretien dont j'ai rendu compte à Votre Excellence par ma dépêche du 8 mai n° 194 (1), le sous-secrétaire d'État m'a paru rassuré; il a rencontré des personnalités politiques de tous les partis et ses impressions étaient bonnes. On lui a affrmé partout que l'orientation de la politique anglaise ne pouvait se modifier. Sir Edward Grey m'a dit qu'on ne parlerait que des intérêts de l'Allemagne et de l'Angleterre dans l'Afrique du Sud et que, s'il survenait quelque accord économique impliquant des rectifications de frontières avec le Portugal rien ne pourrait porter atteinte à l'entente avec la France. Je le crois, je suppose même que le nouvel Ambassadeur d'Allemagne se bornera à une négociation inoffensive; il est trop prudent pour forcer la note et pour provoquer un recul de la part du Cabinet Anglais; mais, plus tard, il essaiera d'aborder d'autres affaires, de régler par exemple la question du chemin de fer de Bagdad et d'acheminer ainsi le cabinet britannique vers un rapprochement dont nous pourrions nous inquiéter. A ce moment, nous serons invités à formuler nos prétentions, car les Anglais ne consentiront à aucun réglement définitif sans un accord avec nous. Serons-nous prêts? Il serait utile de nous préoccuper dès maintenant de cette question. L'affaire Homs-Bagdad est abandonnée, celle des lignes de la mer Noire ne paraît pas en bonne voie et nous éprouvons, je crois, des difficultés du côté russe et du côté anglais. Ne serait-il pas à propos d'agir à Pétersbourg et à Londres dans la prévision d'un règlement général?

Je prends la liberté d'attirer sur cette question l'attention de Votre Excellence.

17.

M. DE SAINT-AULAIRE, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À VIENNE,

À M. POINCARÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 132. *Vienne, 17 mai 1912.*

(*Reçu :* Cabinet, 19 mai; Dir. pol., 20 mai.)

Ainsi que j'en ai informé Votre Excellence par télégramme (2), le cabinet de Vienne, comme celui de Berlin, a été prévenu de l'intention de l'Italie

(1) Voir tome II, 3e série, n° 419.

(2) Allusion à un télégramme non reproduit du 3 mai annonçant que, d'après des renseignements provenant du Ballplatz et de l'Ambassade d'Allemagne, l'Italie avait décidé l'occupation de l'île de Rhodes.

d'occuper certaines îles de la mer Égée. Le cabinet de Rome ne paraît pas avoir fait, du moins à Vienne, une communication analogue avant ses initiatives sur d'autres points, notamment aux Dardanelles. D'autre part, son action dans la mer Égée n'a soulevé ici aucune critique. Cependant la présence de troupes italiennes dans des îles voisines de la Crête est considérée comme une cause d'effervescence dangereuse en l'état actuel de la question crétoise.

Mais cette appréhension est dominée, du moins dans les milieux pangermanistes, par la satisfaction de voir le drapeau d'une Puissance de la Triplice flotter sur plusieurs îles de la mer Égée.

Sans exagérer l'importance de ce sentiment, on peut se demander si la Triple Alliance n'est pas plus unie qu'on ne le croit généralement, même dans des questions étrangères à son objet essentiel. S'il en est ainsi, les conclusions du rapport de notre Ambassadeur à Rome du 21 février dernier (1) sur les relations de l'Italie et de l'Angleterre s'imposeraient avec plus de force que jamais. Une entente anglo-italienne garantissant le *statu quo* méditerranéen compléterait heureusement (si l'occasion n'est pas déjà passée), l'accord franco-italien de 1902.

Mais contrairement à l'avis exprimé dans la dépêche de cette Ambassade du 18 avril dernier (2), j'estime que l'Autriche-Hongrie ne devrait pas être conviée à s'associer à un accord de ce genre. Sa situation à cet égard n'est pas la même que celle de l'Italie. Cette dernière étant une Puissance méditerranéenne, rien de plus naturel que de conclure avec elle des accords méditerranéens. L'Autriche ne l'est pas, à moins que le fait d'être riveraine de mers adjacentes ne suffise à lui donner ce caractère. S'il s'agit du bassin oriental de la Méditerranée, le *statu quo* en est implicitement garanti par les stipulations du traité de Berlin sur le respect de l'intégrité de la Turquie. On ne voit pas l'utilité d'inviter l'Autriche à prendre sur ce point un deuxième engagement, dont elle s'affranchirait d'ailleurs le cas échéant avec autant de désinvolture que du premier.

S'il s'agit du bassin occidental de la Méditerranée, qui ne regarde ni n'intéresse l'Autriche, on voit encore moins pourquoi nous l'y introduirions contractuellement. Ce serait lui accorder gratuitement un droit nouveau en ayant l'air de lui demander un service. L'Allemagne ne manquerait pas d'invoquer ce précédent et nous serions exposés à ce que toutes les questions méditerranéennes devinssent des questions européennes, ce qui ne semble pas favorable à la cause de la paix générale.

En outre, l'adhésion de l'Autriche à un accord de ce genre inspirerait la plus vive méfiance à l'Italie et compromettrait le résultat que nous recherchons dans nos rapports avec cette dernière Puissance.

(1) Voir tome II, 3e série, n° 75. — (2) Voir tome II, 3e série, n° 364.

Nous devons donc tout au moins laisser à l'Autriche l'initiative et la responsabilité de toute ouverture en pareille matière. Nous ne saurions aller au delà sans verser dans le système funeste de la pénétration des alliances, dont on a dit si justement qu'il est « une cause de décomposition internationale comme le pacifisme est une cause de décomposition nationale ». La pénétration des alliances, en effet, les corrompt et les dissout. En compromettant l'équilibre et en obscurcissant la clarté de la situation qui en résulte, elle crée l'équivoque et l'instabilité. Par là, elle affaiblit finalement les garanties de la paix en prétendant les augmenter par la chimère de l'harmonie universelle.

18.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangéres,

à M. Vieugué, Chargé d'Affaires de France à Saint-Pétersbourg.

T. nº 388. *Paris, 18 mai 1912, 13 h. 40.*

M. Georges Louis repartira mercredi par le Nord-Express pour reprendre la direction de l'Ambassade.

19.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

aux représentants diplomatiques de France à Londres, Constantinople, Rome, Saint-Pétersbourg, Vienne, Berlin.

T. nos 399, 275, 413, 393, 198, 283. *Paris, 19 mai 1912, 15 h. 15.*

Très confidentiel. Secret.

Par une voie secrète et sûre, j'apprends que le Gouvernement italien a examiné l'attitude qu'il devrait prendre au cas où les Puissances proposeraient la réunion d'une conférence pour mettre fin à la guerre italo-turque.

Il a décidé qu'il ne pourrait adhérer à une telle proposition s'il n'était préalablement convenu et publiquement déclaré que la paix aurait pour base la reconnaissance de la souveraineté italienne sur la Libye.

20.

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 293. *Péra, 19 mai 1912.*

(*Reçu :* Cabinet, 24 mai; Dir. pol., 25 mai.)

Je viens de voir le baron Marschall rentré hier à Constantinople. Il m'a tout d'abord affirmé que son déplacement n'est à aucun degré l'indice d'un changement dans la politique de l'Allemagne en Turquie, mais que, l'Empereur ayant estimé sa présence à Londres plus utile qu'à Constantinople, il ne lui était pas permis, malgré son regret de quitter un poste où il compte tant d'amis, de décliner l'offre de son souverain. Tout cela est langage de pure convention, car le baron Marschall est ravi de la mission qui lui est confiée et qu'il recherche depuis trois ans et, quant à la politique de l'Allemagne à Constantinople, il est clair que le Gouvernement allemand doit en proclamer la continuité; il sera prudent toutefois d'attendre quelque temps encore pour être fixé à cet égard.

Le baron Marschall m'a dit qu'il avait dû lire à Berlin des dossiers volumineux sur les rapports de l'Allemagne et de l'Angleterre et sur les tentatives de rapprochement entre les deux pays, mais qu'il n'y a trouvé que fatras et logomachie. Il y a également, a-t-il ajouté, une grande confusion entre les trop nombreuses personnes qui s'occupent de ce rapprochement, civils et militaires, industriels et fonctionnaires, diplomates et hommes politiques, membres du Gouvernement et gens de cour, sans compter l'Empereur en personne, petit-fils de la Reine Victoria, ayant beaucoup de goût pour tout ce qui est anglais, hommes et choses, et qui enrage de n'avoir jamais réussi à plaire en Angleterre. Chacun s'en mêle, s'y prend à sa manière; les jeux s'entrecroisent et se contrecarrent et on n'aboutit à rien. Ainsi la fameuse mission de Lord Haldane a tourné du premier jour en conférences techniques entre lui et l'amiral von Tirpitz, ce qui la vouait à l'insuccès. Il était temps de mettre de l'ordre dans ce gâchis; voilà qui est fait; quelqu'un de qualifié est maintenant investi de la tâche que chacun assumait avec plus de zèle que de compétence.

Comment le baron Marschall entend-t-il accomplir cette tâche? Voici ce qu'il m'en a dit. D'après lui, la limitation réciproque des armements maritimes est une pure utopie et il faut, selon lui, se féliciter qu'une convention ayant cette portée ne puisse être signée car il n'en résulterait, croit-il, que d'incessantes récriminations de part et d'autre sur son exécution. Il ne peut concevoir qu'on

ait songé à mettre les armées ou les flottes de deux pays également forts et indépendants sous le contrôle l'une de l'autre. « Je me garderai bien, a continué le baron Marschall, de me placer sur un pareil terrain. Au surplus cela équivaudrait de ma part à l'abandon de ma mission du jour même où j'aurais à la remplir puisque, si cette base de discussion était admise, je n'aurais plus qu'à passer la main aux militaires, seuls compétents pour la poursuivre. Et compter sur des militaires dont l'esprit va naturellement au développement des institutions militaires et dont l'objectif est la guerre, pour limiter les armements et préparer la paix, est éminemment paradoxal! La tâche qui m'est assignée, a conclu le baron Marschall, est d'ordre purement diplomatique et ne comporte pas d'accords techniques : il s'agit simplement, et c'est assez, de rétablir des rapports normaux entre deux pays que rien ne divise au fond et dont les relations ne sont troublées que par des malentendus. Les Anglais sont droits et loyaux, ils demandent la sincérité et l'acceptent même brutale; ils ne détestent que les embûches et les supercheries, tandis qu'ils répondent à la confiance par la confiance; des explications franches suffiront donc à dissiper les malentendus qui pèsent sur nos relations.

« On a dit aussi, car que n'a-t-on pas dit depuis une quinzaine de jours?, a poursuivi le baron Marschall, que je visais à détacher l'Angleterre de la France pour la ramener à l'Allemagne. M'assigner un pareil but serait vouer ma mission à un échec certain; l'Allemagne voudrait nouer avec l'Angleterre des rapports aussi bons que ceux qu'elle entretient avec la Russie, voilà tout, et sans plus chercher à l'éloigner de la France qu'elle ne l'a tenté à Pétersbourg. La Triple Entente n'est-elle pas la conséquence naturelle de la Triplice dont nous sommes les auteurs? On pourrait discuter si nous avons à nous féliciter de notre œuvre; mais, tant que nous nous y tiendrons, nous serions mal venus à incriminer le groupement qui y fait contre-poids. Que valent d'ailleurs toutes ces combinaisons diplomatiques, les nôtres comme les vôtres? Je serais curieux de les voir à l'épreuve. »

Après l'avoir suivi quelque temps dans ses spéculations de haute politique qui, comme les discussions juridiques auxquelles il se complaît, ne lui servent qu'à esquiver les questions concrètes qui lui sont posées, j'ai amené le baron Marschall à parler des colonies portugaises.

« Rien ne prouve, m'a-t-il dit, que le Portugal ait l'intention de se défaire de ses colonies. »

« Rien non plus, ai-je répondu, qu'on ne songe pas à le lui suggérer, il me semble même qu'il y a une quinzaine d'années les Cabinets de Londres et de Berlin ont déjà envisagé cette éventualité. »

« Oui, a-t-il répliqué, Bülow a conclu avec l'Angleterre, en 1898, une convention de partage éventuel, mais dès l'année suivante, l'Angleterre a garanti au Portugal l'intégrité de son domaine colonial ».

Le baron Marschall ne s'est pas positivement défendu de reprendre ce projet; je ne crois pas que son siège soit fait sur ce point comme d'ailleurs sur aucun autre; il a seulement ajouté que, pour opérer le rapprochement désiré entre l'Allemagne et l'Angleterre, on est à la recherche d'un différend précis divisant les deux pays et dont le règlement amiable serait à la fois la base et le symbole de la réconciliation, mais qu'on n'a pas encore réussi à en trouver un, attendu qu'il n'y avait entre eux aucun conflit patent ni même aucun choc d'intérêts. Rien ne prouverait mieux, d'après le baron Marschall, combien étrange est le désaccord des deux nations que rien ne sépare. C'était à éclaircir cette atmosphère troublée qu'il se consacrerait dès son arrivée à Londres et tout d'abord il ne viserait pas au delà.

Mon collègue m'a manifesté à cette occasion tout son déplaisir du bruit fait autour de sa personne. Il craint, m'a-t-il dit, que les Anglais à sa vue n'éprouvent une certaine déconvenue et il s'est comparé à la fiancée dont on aurait eu le tort de trop vanter la beauté avant de la présenter à la famille de l'époux. Il prend cependant assez aisément son parti de sa renommée et il m'a semblé que, tout en affectant une grande indifférence pour les éloges que lui a prodigués la presse du monde entier, il ne laissait pas que d'en être flatté.

Le baron Marschall m'a exprimé enfin toute la satisfaction qu'il éprouvait de retrouver à Londres M. Paul Cambon dont il avait pu apprécier à Constantinople même la haute valeur et il a conclu en me disant que, s'il réussissait à améliorer les rapports de l'Allemagne et de l'Angleterre dont la tension est un sujet d'inquiétude pour l'Europe, il croirait avoir bien mérité non seulement de l'Allemagne, mais des autres Puissances, attendu que toutes, sans doute, seront heureuses de voir disparaître une cause ancienne et fort grave de conflits européens, au moment surtout où elles vont avoir, suivant toute vraisemblance, à faire face aux difficultés nouvelles et troublantes que ne sauraient manquer de provoquer les grands et obscurs desseins de M. Sazonoff.

21.

M. DE SAINT-AULAIRE, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À VIENNE,

À M. POINCARÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 143. Confidentiel. *Vienne, 20 mai 1912, 13 h. 55.*

(*Reçu* : 16 h. 20.)

D'après l'Ambassadeur d'Angleterre, qui revient de Rome où il prétend avoir, par son mariage avec une princesse italienne, des moyens d'information personnels, le Gouvernement italien songerait à proclamer l'annexion des

MINISTÈRE
DES
AFFAIRES ÉTRANGÈRES
BIBLIOTHÈQUE

îles de la mer Égée [1]. Sans avoir l'intention de les conserver, le cabinet de Rome verrait dans cette décision un moyen de pression sur la Turquie et sur l'Europe, ainsi que le moyen de procéder juridiquement à certaines mesures, telles que l'expulsion des sujets turcs, propres à faciliter ses négociations ultérieures avec la Porte.

Au Ballplatz on considère cette intention comme dangereuse, surtout par sa coïncidence avec l'attitude inquiétante de la Russie. On prête à cette dernière Puissance le désir de poser la question des Détroits et de provoquer la réunion d'une conférence destinée à la régler à son profit.

Si la Russie ou l'Italie prenait une initiative impliquant une atteinte au *statu quo*, l'Autriche-Hongrie pourrait être amenée à réoccuper le Sandjak.

D'après certains renseignements que je n'ai pu encore vérifier, les troupes de la Bosnie auraient été récemment renforcées et réapprovisionnées en munitions.

22.

M. Geoffray, Ambassadeur de France à Madrid,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 188, 189. Confidentiel. *Madrid, 20 mai 1912, 17 h.*

(*Reçu :* 20 h. et 23 h. 15.)

Je réponds à vos télégrammes nos 167 [2], 168 [3].

Puisque le Gouvernement britannique a pris en mains la négociation relative à l'Ouergha, il n'y a qu'à lui laisser la responsabilité de la direction des pourparlers [4]. Il serait cependant nécessaire que le cabinet de Londres ne perde pas de vue que l'Ouergha n'est pas la seule difficulté pendante et qu'il en existe d'autres (délimitation du Loukkos, chemin de fer Tanger-Fez, établissements religieux, faculté de conclure des conventions diplomatiques, article 19 du traité) : sur ces divers points, nous rencontrerons une résistance

[1] Voir au sujet de cette nouvelle donnée par Sir Fairfax Cartwight, *Grosse Politik*, vol 30, II, pièce n° 11114.

[2] Le télégramme 167 vise une lettre de M. Garcia Prieto à Sir M. de Bunsen suivant laquelle le Gouvernement français aurait déclaré inacceptable une proposition anglaise de transaction. Il s'agissait en réalité de la démarche relatée dans le télégramme 141 de Madrid (voir tome II, à la date du 14 avril, n° 339.)

[3] Le télégramme 168 reproduit le télégramme 138 de Londres en date du 18 mai. Sir A. Nicolson exprimait l'avis « que le Cabinet de Madrid serait impressionné par une attitude froide et silencieuse ».

[4] Le 14 mai, l'Ambassadeur d'Angleterre à Madrid avait soumis au Gouvernement espagnol le texte d'une proposition de délimitation, établie d'accord avec le Gouvernement français. Le cabinet de Madrid avait rejeté cette proposition.

certaine des Espagnols, peut-être accrue encore par les concessions qu'ils feraient sur l'Ouergha, s'ils en font : nous devons pouvoir compter, pour ces diverses questions, sur le même appui énergique de l'Angleterre.

Pour ce qui est de la procédure qui serait [conseillée] par Sir A. Nicolson et qui consiste à ne rien proposer de nouveau c'est-à-dire à laisser tomber la conversation, elle ne laisse pas que de me préoccuper dans ses conséquences.

Tout d'abord, la lettre de M. Garcia Prieto du 16 de ce mois[1] [à Sir M. de Bunsen] (mon télégramme 184) réclame plus ou moins explicitement une réponse et le Cabinet de Madrid ne tardera sans doute pas beaucoup à la faire demander par M. de Villa Urrutia. Il faudra bien la donner, ou, si on ne la donne pas, on arrive en fait forcément à une suspension des conversations, à parler franchement, des négociations.

Une telle perspective peut, il est vrai, déterminer les Espagnols à céder. Mais rien n'est moins certain. C'est un risque à courir : est-il très prudent de le courir en ce moment? Sans vouloir en aucune façon suspecter la bonne foi du Gouvernement britannique, persuadé que je suis de son désir de nous soutenir aussi vigoureusement que possible, il n'en est pas moins vrai que la position des deux États n'est pas la même dans le cas d'une cessation des négociations.

Il s'ensuivra une froideur entre Londres et Madrid; ce ne sera pas la première fois que pareille chose se sera produite : cela durera quelques mois et puis on se remettra d'accord, parce que les deux pays ont des intérêts communs et qu'il ne se sera agi, en l'espèce, que de froissements d'amour-propre.

Pour nous, la situation sera, je le crains, tout autre. Une suspension prolongée des conversations ne peut manquer d'être considérée, par des peuples aussi impressionnables et impulsifs que les Français et les Espagnols, comme une rupture des négociations : elle provoquera une tension très sérieuse; les polémiques de presse reprendront, les rapports individuels deviendront difficiles et le rapprochement de l'Espagne avec l'Allemagne s'effectuera par la force des choses. J'ai déjà signalé à Votre Excellence les tentatives faites par l'Ambassadeur d'Allemagne pour renouer des relations très cordiales et intimes avec le Roi, qui reste ici le défenseur déclaré de l'entente avec nous; les avances se sont encore accentuées ces temps-ci et il n'y a pas à se méprendre sur l'intention qui les inspire.

(1) Par cette lettre adressée à l'Ambassadeur d'Angleterre, M. Garcia Prieto, après avoir accusé la France qui, disait-il, avait écarté, sans même la discuter, la proposition anglaise (voir à ce sujet la note 2 de la page 26), proposait la création d'une commission mixte chargée, sous certaines conditions préalables, de tracer la frontière des deux zones. Un technicien anglais aurait mission de départager la commission en cas de besoin.

L'Espagne n'est pas en elle-même une puissance très redoutable, mais elle a été déjà pour nous la cause de bien des désastres et il ne faudrait pas qu'elle le redevînt. La nécessité de maintenir un ou deux corps d'armée sur les Pyrénées, alors que la même obligation s'imposerait sur les Alpes et que le corps d'armée d'Algérie serait immobilisé inutilement par les affaires marocaines, doit être, pour nous, un sujet de précocupation. Je veux bien espérer qu'un conflit armé n'est pas une éventualité à redouter pour le moment en Europe, mais une nation ne compte vraiment qu'en raison des forces qu'elle peut mettre en ligne et les nôtres risqueraient, dans l'hypothèse qui nous occupe, d'être assez sérieusement affaiblies alors que l'Allemagne vient de nouveau d'accroître les siennes.

Je prie Votre Excellence d'excuser ces trop longues observations : peut-être ne vois-je les choses qu'au point de vue spécial et étroit de Madrid. Mais, d'ici, j'ai l'impression qu'en cette affaire de l'Ouergha, nous jouons un peu avec le feu.

23.

Note relative à une visite de M. Arsène Henry [1],

20 mai 1912.

M. Henry me dit qu'il a été reçu par M. Klotz et par le Président du Conseil.

M. Klotz lui a fait part de l'insuccès de ses démarches auprès des groupes financiers, pour les amener à une association qui permettrait à la Banque ottomane, tout en conservant sa situation actuelle dans l'affaire du Bagdad, de ne pas supporter à elle seule l'immobilisation de 60 millions de capital que représenterait actuellement le versement de sa participation de 30 p. 100 aux émissions des obligations Bagdad, immobilisation qui atteindra 100 millions d'ici sept à huit ans. M. Klotz a également reconnu qu'il serait inefficace de tenter le placement de ces titres sur les marchés de Genève et de Bruxelles. Enfin, d'accord avec la Banque, il reconnaîtrait qu'une entente avec les financiers anglais n'aurait pas un résultat heureux en ce moment. M. Henry lui a indiqué que la Banque était disposée à se retirer définitivement de la combinaison Bagdad mais que, si le Gouvernement estimait,. ce qui est son avis personnel, qu'il y a danger à mettre à la disposition des Allemands un élément appréciable de négociation avec les groupes anglais, il ne se présenterait d'autre solution que de placer ces titres en France même sur le marché non officiel (cote des banquiers à terme et au comptant). M. Klotz ne se serait pas montré opposé à cette solution qu'il reconnaît être pratique au point de vue

(1) De la main de M. Jean Gout, sous-directeur du Levant.

financier mais, étant donné le côté politique de la question, il a prié M. Henry de traiter ce point avec le Ministre des Affaires étrangères.

M. Poincaré aurait demandé à M. Henry le temps de réfléchir et d'en conférer avec les services de son Département.

L'admission sur le marché en banque, bien qu'en principe elle puisse être prononcée même contre l'avis du Gouvernement, ne manquera pas de soulever des récriminations dans le monde politique français. Les adversaires du Gouvernement qui l'ont accusé de laisser les financiers français participer si peu que ce soit à l'entreprise allemande, les publicistes qui se sont fait une notoriété en dévoilant la manque de patriotisme de la haute finance trouveront là une nouvelle occasion d'attaquer Gouvernement et financiers, d'autant plus que la Banque ottomane ne se décidera à cette opération qu'avec l'autorisation écrite du Gouvernement.

Si néanmoins le Gouvernement refuse cette autorisation, il ne restera plus à la Banque d'autre ressource que d'accepter les offres de M. Gwinner, de se faire payer sa part de capital-actions dans le Bagdad et de s'en retirer purement et simplement. Les Allemands seront donc libres, ou bien de continuer à eux seuls, sans concours aucun mais aussi sans partage aucun, l'entreprise du Bagdad ou bien d'offrir, ce qui paraît plus vraisemblable, la participation devenue libre aux groupes anglais en échange d'une participation équivalente dans le chemin de fer de Bagdad au golfe Persique. De toutes façons l'influence française dans cette grande entreprise serait anéantie sans espoir. Ce serait, de plus, offrir en ce moment au baron Marschall un élément de succès pour sa mission en Angleterre, élément dont il saurait tirer parti contre nous.

Le maintien de la Banque ottomane dans le Bagdad, avec le placement en coulisse de ses titres, offrirait en outre l'avantage de permettre l'ouverture d'une négociation entre les financiers français et allemands, au cours de laquelle il serait sans doute possible d'obtenir en matière de tarif, et peut-être en vue d'un développement ultérieur du réseau syrien, des garanties en faveur de la ligne française Damas-Alep.

Il semble donc que l'admission des titres du Bagdad en coulisse pourrait être acceptée; il y aurait lieu toutefois de prendre des précautions afin d'éviter que, par cette brèche, les banques allemandes ne fassent passer en France des paquets de titres non placés en Allemagne. Cela ne paraît pas impossible en limitant le nombre des obligations admises aux négociations sur notre marché, en donnant à ces titres un numérotage et une couleur particuliers

24.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

aux représentants diplomatiques de France à Londres, Saint-Pétersbourg, Constantinople, Rome, Berlin, Vienne.

T. nos 406, 397, 279, 418, 292, 203. *Paris, 21 mai 1912, 17 h. 20.*

Confidentiel.

Me parlant hier à titre privé, M. Tittoni m'a dit qu'il est *personnellement* favorable à l'idée d'une conférence européenne[1] pour le règlement du conflit italo-turc. Il estime que la France pourrait exercer, dans ce sens, une action décisive.

Je lui ai répondu que *personnellement* je pensais que, si cette conférence avait lieu, la France, n'étant plus tenue à la neutralité entre belligérants, pourrait, à condition de complète réciprocité au Maroc, notamment en ce qui concerne la suppression des capitulations, se prononcer pour une solution favorable à l'Italie. J'ai toutefois réservé sur ce point l'opinion du Conseil des ministres et j'ai ajouté : « Dans une question aussi importante, les préférences du Gouvernement, si motivées qu'elles soient, ne suffiraient pas. Le concours de l'opinion publique serait nécessaire. M. Giolitti doit donc s'appliquer, comme je le fais moi-même, à rétablir au plus tôt, entre les deux pays, les confiantes relations de naguère ».

J'ai terminé en signalant à M. Tittoni un article des plus hostiles à la France, que le *Corriere della Sera* vient de publier[2], et je lui ai laissé entendre que je connais, de source certaine, l'origine officieuse de cette publication.

(1) Au sujet de ce projet de conférence, voir dans le tome II, à la date du 10 mai, le n° 422. Voir aussi *Grosse Politik*, vol. 30, II, pièce n° 11136.

(2) Le *Corriere della Sera*, dans son numéro du 19 mai, avait publié un article sur « l'attitude de la France et le désaccord avec la Russie ». D'une manière générale l'auteur de l'article reprochait à la France d'avoir, depuis l'arrivée au pouvoir de M. Poincaré, une politique belliqueuse. Il rappelait le langage tenu par le Président du Conseil au moment de l'incident du Manouba, rendait le Gouvernement français responsable du peu de succès obtenu par les tentatives de M. Sazonoff pour mettre fin à la guerre italo-turque d'une façon satisfaisante pour l'Italie. Si le Gouvernement russe a demandé que M. Georges Louis fût rappelé, c'est parce que cet ambassadeur et, avec lui, le Gouvernement français, contrecarrent la politique suivie par la Russie dans le proche Orient à l'égard de la guerre italo-turque. (Un passage de l'article ayant trait à l'hostilité témoignée en France aux grands ambassadeurs étrangers, MM. Isvolsky, Tittoni, Perez Caballero, permet de croire que, lorsqu'il parle de « l'origine officieuse de l'article », M. Poincaré vise M. Tittoni lui-même).

25.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 144. Secret. *Londres, 21 mai 1912, 18 h. 35.*

(*Reçu* : 21 h. 17.)

Sir Ed. Grey m'a mandé aujourd'hui pour me parler d'un entretien de Votre Excellence avec Sir F. Bertie au cours duquel vous auriez manifesté de vives appréhensions au sujet de la nomination du baron Marschall à Londres. Le Secrétaire d'État des Affaires étrangères m'a répété ses précédentes déclarations : il m'a dit que l'arrivée du nouvel Ambassadeur d'Allemagne ne modifiait en rien les directions de la politique britannique, que des pourparlers pourraient s'engager relativement aux intérêts des deux pays dans l'Afrique du Sud et que déjà des conversations avaient eu lieu entre les administrations coloniales de Londres et de Berlin, mais qu'elles n'avaient aucun caractère politique, qu'au surplus le déplacement du baron Marschall avait probablement un autre sens que celui qui lui était attribué par les journaux, que sa présence à Constantinople était considérée par l'Italie comme un grief, qu'il y avait des raisons de croire que, dans sa dernière entrevue avec l'Empereur Guillaume à Venise, le roi d'Italie l'avait entretenu de la nécessité de modifier l'attitude du représentant de l'Allemagne auprès du Sultan. J'ai dit à Sir Ed. Grey que je communiquerai ses déclarations à Votre Excellence.

26.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

D. n° 484. Confidentiel. *Paris, 21 mai 1912*

Me référant à mon télégramme de ce jour n° 405 [1], j'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint le texte intégral d'un télégramme que je viens de re ce voir de notre Ambassadeur à Madrid, au sujet de la négociation ouverte entre la France et l'Espagne sur le Maroc[2].

[1] Par son télégramme n° 405, M. Poincaré transmettait à Londres la première partie du télégramme 188 de Madrid, ci-dessus reproduit, n° 22.

[2] Il s'agit du télégramme 188-189, de Madrid, ci-dessus reproduit à la date du 20 mai, n° 22.

J'estime, avec M. Geoffray, qu'il y aurait de sérieux inconvénients à laisser la conversation trop longtemps suspendue entre les deux Gouvernements et je vous saurais gré d'activer autant que possible l'action médiatrice que le Gouvernement britannique veut bien exercer en cette affaire.

27.

M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 347. Très confidentiel. *Rome, 22 mai 1912, 15 h. 30.*

(*Reçu :* 16 h. 30.)

Malgré le caractère de l'information secrète contenue dans votre télégramme n° 413 (1), je ne crois pas qu'on persiste à Rome, si la question de conférence se pose, à poser comme condition la reconnaissance préalable du décret d'annexion. Si je suis bien informé, cette condition émane de M. Giolitti. Il ne serait pas difficile, à mon avis, de le faire revenir, s'il était nécessaire, à une appréciation plus raisonnable.

A ce propos, j'ai su, par des informations secrètes et sûres, que la Consulta était beaucoup plus satisfaite que dans le passé de l'attitude du Foreign Office. Dans son dernier entretien avec le marquis Imperiali, Sir Ed. Grey a dit à ce dernier que, bien que la bonne volonté anglaise fût gênée par les devoirs de la neutralité, il serait d'une « criminelle légèreté » de la part de la Grande Bretagne de ne pas tenir grand compte de son amitié avec l'Italie et qu'il était prêt à participer à toute tentative sérieuse de médiation pour terminer les hostilités.

Ce qui n'est pas certes moins intéressant, c'est que la Consulta a été informée que le représentant de l'Allemagne à Pétersbourg avait fait des ouvertures à M. Sazonoff en vue d'une reprise de la médiation sur de nouvelles bases. Votre Excellence appréciera la gravité d'une telle démarche. Je ne crois pas que la Russie se laisse entraîner à faire partie liée avec l'Allemagne pour intervenir, mais il serait prudent de ne pas la laisser exposée à la tentation. Il est manifeste que l'Allemagne profite de la situation pour s'attribuer les avantages d'arbitre suprême de la paix. Rien ne saurait être plus périlleux à Rome comme à Constantinople. Quelles que soient les formes qu'elle prendra, la politique extérieure de l'Italie de demain sera fatalement déterminée par l'attitude des différentes puissances européennes au cours et à la clôture du présent conflit.

(1) Voir ci-dessus à la date du 19 mai n° 19.

28.

M. Vieugué, Chargé d'Affaires de France à Saint-Pétersbourg,
à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 244. Confidentiel. *Saint-Pétersbourg, 22 mai 1912, 19 h. 15.*
(*Reçu* : 20 h. 30.)

Je réponds à votre télégramme 399 (1).

Le Chargé d'affaires italien n'a pas jusqu'ici donné à M. Sazonoff la moindre indication sur une annexion éventuelle des îles de la mer Égée; il n'a parlé que de les tenir en gage. Le Ministre déplorerait cette annexion si elle se produisait et, quant à la question plus générale du régime des îles occupées, il partage entièrement le sentiment que Votre Excellence m'a fait connaître par son télégramme 383 (2).

Il ne voit pas d'inconvénient à l'occupation de Chio, mais il n'en serait pas de même de Mytilène et surtout de Lemnos, comme pouvant amener de nouveau la fermeture des Dardanelles, qui lui causerait les plus grands embarras.

M. Sazonoff continue à être hostile à l'idée d'une conférence.

29.

M. Vieugué, Chargé d'Affaires de France à Saint-Pétersbourg,
à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 243. Confidentiel. *Saint-Pétersbourg, 22 mai 1912, 19 h. 13.*
(*Reçu* : 21 h.)

M. Sazonoff m'a parlé aujourd'hui de sa politique envers la Turquie et de la méfiance qu'elle suscite au dehors, et malheureusement aussi en France, a-t-il ajouté.

Depuis trois ans, a-t-il dit, nous avons des griefs sérieux contre la Turquie. Elle affecte de ne pas tenir compte, dans ses contrats pour la construction de chemin de fer en Anatolie, des droits que nous confère l'arrangement de 1900. Elle a envahi un territoire énorme qui touche à nos intérêts vitaux

(1) Télégramme circulaire du 21 mai reproduisant le télégramme 143 de Vienne en date du 20 mai. Voir ci-dessus, n° 21.

(2) Télégramme circulaire du 17 mai, Voir à la date du 15 mai le n° 9 (note finale).

du nord de la Perse. Elle s'imagine que nous sommes encore au lendemain de la guerre japonaise. J'ai dû le dire à Turkhan Pacha dans des termes un peu vifs, mais ce n'est qu'après le départ de M. Tcharykoff que la Turquie a cessé ses envahissements, et ce n'est qu'hier qu'elle a commencé à causer avec M. de Giers au sujet de l'arrangement de 1900.

Croit-on, a ajouté le ministre, que, si je méditais une agression contre la Turquie, je déplacerais seulement une division au Caucase et je prendrais autant de peine, comme je le fais journellement, pour observer une stricte neutralité entre le belligérants?

M. Sazonoff n'a pas à se louer de M. Tittoni qui, dit-il, a laissé entendre qu'il existait un accord entre la Russie et l'Italie dirigé contre la Turquie. Par contre, il tient en grande estime Turkhan Pacha dont la loyauté ne s'est pas démentie et qui interprète fidèlement ses conversations avec un grand esprit de conciliation.

30.

LE COLONEL PELLÉ, ATTACHÉ MILITAIRE DE FRANCE À BERLIN,

À M. MILLERAND, MINISTRE DE LA GUERRE.

D. n° 480. *Berlin, 22 mai 1912.*

VOTE PAR LE REICHSTAG DES MESURES DESTINÉES A COUVRIR LES NOUVELLES CHARGES MILITAIRES

Le Reichstag a voté définitivement hier, en troisième lecture, les projets de loi militaire et naval. Les partis bourgeois ont accueilli ce vote par une ovation, dont quelques coups de sifflet, partis des bancs des socialistes, ont provoqué de bruyantes reprises.

Auparavant le Reichstag avait arrêté les mesures financières destinées à répondre aux nouvelles charges militaires.

Ces mesures consistent :

1° Dans un remaniement des droits sur l'alcool [1]. La loi proposée par le Gouvernement, criblée d'amendements par la Commission et votée par le Reichstag, donnera un revenu annuel encore incertain, qu'on évalue entre 16 et 18 millions de marks.

2° Dans une prolongation des droits sur le sucre qui devaient être abaissés au 1er avril 1913 et qui seront maintenus jusqu'après la mise en vigueur d'un impôt sur la fortune (Besitzsteuer). D'après les explications données à la tribune, cet impôt sur la fortune doit être soit un impôt sur le capital (Vermögenssteuer), soit un impôt sur les successions. Le Gouvernement a pris l'en-

[1] Voir lettre 446 du 17 mars reproduite dans le tome II, 3e série, n° 216.

gagement, qu'on lui demandait, de déposer le projet de cet impôt avant le 30 avril prochain.

Le Reichstag a ensuite voté une proposition de loi destinée à compléter la précédente et qui, suivant la remarque très juste du Secrétaire d'État aux finances, constitue plutôt une « résolution », invitant le Chancelier à apporter avant le 1er avril 1913 un projet d'impôt sur les successions (1). Le Gouvernement n'a accepté aucun engagement sur ce dernier point.

Ces votes sont loin de résoudre toutes les grosses difficultés financières soulevées par l'exécution des programmes militaire et naval (2). Il n'en est pas moins frappant qu'une sorte de trève des partis ait pu se conclure sur cette question des impôts qui, depuis la chute du Prince de Bülow, semblait avoir creusé entre la Droite et la Gauche un fossé infranchissable.

La proposition de loi concernant la prolongation des droits sur le sucre, et l'adoption de principe d'un impôt sur la fortune a été présentée à la Commission du budget par MM. Bassermann, chef des Nationaux libéraux, et Erzberger, représentant du Centre. Pour qui a lu les controverses ardentes, échangées encore tout récemment entre les deux partis, ce simple fait en dit long sur les préoccupations nationales qui dominent les délibérations actuelles du Reichstag. N'y eût-il là qu'une manifestation (et je ne le crois pas) cette manifestation mériterait d'être retenue.

Les projets de loi militaire et naval et les projets relatifs aux mesures financières correspondantes avaient été déposées par le Gouvernement le 15 avril. Il est, par soi-même, significatif que le Reichstag ait pu mener à bonne fin, en un mois, la discussion d'un ensemble de mesures aussi lourdes de conséquences. Cette impression se renforce quand on constate l'évolution qui s'est faite au cours de ces quelques semaines.

Dès la première délibération (22-25 avril), le succès final du projet de loi militaire était regardé comme assuré; mais les partis (Centre en particulier) formulaient diverses exigences. L'examen des propositions financières du Gouvernement faisait ressortir de profondes divergences de vues; il semblait

(1) *Note du document.* Ci-joint les textes (476 et 513).

La majorité qui a voté le principe de l'impôt sur les successions est de 184 voix contre 169. La majorité réelle présente au Reichstag serait plus considérable, car le « Parti de l'Empire » (conservateurs modérés), après avoir donné son adhésion de principe, a déclaré s'abstenir pour ne pas lier les mains au Gouvernement.

(2) *Note du document.* On sait que les combinaisons financières imaginées reposent en partie sur des majorations dans les évaluations de recettes. Il y a quelques jours, à la Chambre des Seigneurs, le directeur de la « Deutsche Bank », M. von Gwinner, mettait le Gouvernement en garde contre trop d'optimisme et prévoyait que la période de grande prospérité était passée.

D'un autre côté, si la proposition de loi de principe, votée hier, facilite l'adhésion du centre et d'une partie de la droite à l'impôt sur les successions, il faut encore se garder de supposer que cet impôt passera dans la loi sans résistances.

impossible que ces propositions fussent discutées utilement avant la session de novembre prochain.

La Commission du budget retenait ensuite près de deux semaines le projet militaire, disputant sur les détails et faisant des coupures. Au moment où cette Commission dépose son rapport, le 9 mai, un revirement se produit; le projet du Gouvernement est adopté par le Reichstag presque sans débat et sans autre changement qu'une *augmentation* de quelques millions pour la solde des hommes.

Le programme naval, les budgets de la guerre et de la marine, sont ensuite votés sans un amendement.

Enfin le projet de loi sur l'alcool, au succès duquel personne ne croyait guère, passe à son tour sans sérieuse discussion et l'ensemble de la question financière est résolu (en principe), comme je viens de l'indiquer plus haut.

Les applaudissements qui ont accueilli au Reichstag la nouvelle et coûteuse affirmation de la puissance militaire allemande doivent être un avertissement pour nous; ils éclairent l'état actuel de l'opinion allemande. Je me propose d'y revenir dans une autre lettre.

Pour le moment, je me borne à constater que la représentation du peuple allemand vient de donner un bel exemple d'union, d'abnégation des intérêts de parti devant l'intérêt national [1].

31.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Georges Louis, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

D. n° 329. *Paris, 22 mai 1912.*

La conférence des banques anglaises, françaises, allemandes, américaines, russes et japonaises s'est réunie à Londres les 15 et 16 mai [3] courant pour discuter les conditions de participation des groupes russe et japonais aux avances et à l'emprunt de réorganisation de la Chine.

(1) *Note du document.* C'est la première fois, je crois, que les libéraux de gauche, les radicaux nuance *Berliner Tageblatt,* appuient une augmentation des charges militaires.

Quant aux socialistes, j'ai déjà remarqué que leur opposition était surtout de principe. Les conversations de leurs représentants dans les couloirs sonnaient tout différemment que les discours à la tribune.

(2) Ces séances ont eu lieu en réalité le 14 et le 15.

Vous trouverez ci-joint [1], en copie : 1° une dépêche de M. Paul Cambon relatant ses conversations avec M. Verstraete, délégué russe; 2° le procès-verbal officiel [2] de la conférence et des diverses décisions prises, résumé dans trois documents séparés; 3° un compte rendu rédigé par M. Stanislas Simon [3] et spécialement consacré aux échanges de vues du consortium avec les délégués russe et japonais; 4° une lettre de M. Verstraete [4] relative à quelques points du débat.

Comme vous pourrez le constater, l'entente n'a pu se faire, en raison des conditions posées par le délégué de la Russo-asiatique, conditions inconciliables avec le contrat qui lie les groupes et très différentes des réserves formulées par la Russie et acceptées par les Puissances.

Le consortium chinois a pour but de mettre fin au régime stérile de la concurrence, de partager également les risques et les avantages, et d'obtenir les garanties, le contrôle de l'emploi des fonds et les prix qui répondent à la situation et au crédit réel de la Chine; il repose sur un groupement dans chaque pays des banques nationales, et une entente internationale des puissances les plus intéressées aux affaires chinoises, en vue d'éviter la concurrence intérieure et extérieure. La crise chinoise est venue confirmer la nécessité

[1] Il n'a pas paru nécessaire de reproduire ces volumineuses annexes. Le rapport de M. Paul Cambon est du 17 mai. M. Paul Cambon dit qu'il a reçu la visite de M. Verstraete avant et après la première réunion. M. Verstraete lui a donné sommairement connaissance des instructions reçues par lui de M. Kokovtzoff. Les dispositions du Gouvernement russe diffèrent de ce qu'on croyait qu'elles étaient. Les conditions mises par lui à son adhésion au consortium sont inacceptables. Le contre-projet présenté par M. Verstraete a fait «pousser les hauts cris» aux représentants des autres groupes. De là l'échec. Cependant M. Verstraete croit encore un accord possible.

[2] Le procès-verbal officiel comprend :

a. Le procès-verbal de la séance du 14 mai où la Russie et le Japon n'étaient pas représentés. On y a élaboré un projet de télégramme à adresser à Pékin, après approbation des gouvernements intéressés.

b. Le procès-verbal de la séance du 15 mai : remise par M. Verstraete d'un projet russe. Le point sur lequel l'accord paraît impossible est le suivant : la Russie prétend réserver à un groupe qui est international puisqu'il comprend des banques belges, anglaises et françaises, la libre et entière disposition de la part russe. Devant l'accueil fait à ce projet, le délégué russe se retire provisoirement.

[3] Le compte rendu de M. Simon (daté inexactement du 14 mai) donne le détail de la discussion.

[4] La lettre de M. Verstraete est du 21 mai. Il trouve surprenant «le malentendu qui s'est produit et proteste contre une note publiée par le *Temps* du 19 mai : «les difficultés qui compliquent le plus la discussion viennent de la Russie».

Les pièces de comparaison à consulter sont (outre le memorandum russe du 7 avril reproduit dans le tome II, n° 307, dans la *Grosse Politik*, vol. 32, pièces n°s 11891 et 11892, dans les *Matériaux pour l'histoire des relations franco-russes*, p. 558 et 559), le télégramme de M. Isvolsky à M. Sazonoff, n° 73, du 17 mai (n. s.), les télégrammes de M. Sazonoff à M. Isvolsky, n°s 913 et 918 du 18 et du 19 mai (n. s.) et le télégramme de M. Isvolsky à M. Sazonoff, n° 78 du 21 mai (n. s.). Une traduction française de trois de ces télégrammes est contenue dans *Un Livre noir*, I, p. 250 et II, pp. 503 et 504. Ces mêmes trois télégrammes sont aussi reproduits en traduction allemande dans Stieve : *Der diplomatische Schriftwechsel Iswolskis*, vol II, pp. 112, 115 et 117.

d'une action financière concertée pour éviter, dans l'intérêt général, les dangers d'une désorganisation de la Chine.

Le Gouvernement russe, différant son entrée dans le consortium, s'est contenté d'adhérer aux avances et à l'emprunt de réorganisation, sous le bénéfice de certaines réserves portant essentiellement sur le respect de ses intérêts spéciaux dans le nord et l'ouest de la Chine et l'approbation par les Gouvernements des conditions de l'emprunt, de manière à se mettre à l'abri de toute surprise. Ces réserves ont été formulées dans le memorandum du 7 avril [1] dont vous avez connaissance et renouvelées dans les instructions données à la Banque russo-asiatique, instructions que m'a communiquées M. Isvolsky et dont vous trouverez ci-dessous la reproduction.

M. Verstraete ne s'est pas tenu sur le terrain des réserves russes et de ses instructions écrites, mais a pris à Londres, à la surprise générale, la position suivante : le groupe russe, selon lui, n'est pas, comme les cinq autres, un groupe national; c'est un consortium international qui négocie avec le consortium chinois déjà existant; il comprend outre la Russo-asiatique, seule banque russe, des banques belges, anglaises, françaises qui se sont posées en concurrentes de leurs banques nationales à Pékin et pour lesquelles il réclame, sur la part russe, des participations et des facultés d'émission propres, spécialement à Londres et à Bruxelles. Le groupe représenté par M. Verstraete se réserve la faculté de traiter seul les affaires de Mandchourie, Mongolie et Turkestan oriental, interdites aux autres groupes; il continue d'ailleurs à subsister comme consortium distinct concurrent et stipule le remboursement de ses opérations antérieures et le respect de ses droits, malgré l'engagement écrit pris par le Gouvernement chinois à la suite d'une démarche des quatre Puissances qui a réglé la question contre lui à Pékin. En résumé, tout en participant à tous les avantages du consortium, et se réservant des droits spéciaux, il ne serait lié par aucun des engagements réciproques sur lesquels est basé le groupement international.

En présence d'une divergence de vues aussi complète, les quatre groupes n'ont pu que laisser M. Verstraete se retirer; le délégué japonais a fait trois objections au contrat proposé et a demandé à en référer à Tokio, tout en laissant l'impression que l'entente s'établirait de ce côté.

Le gouvernement français, tout en étant résolu à faire respecter par le groupe français les réserves formulées par le Gouvernement russe, n'est cependant pas en mesure d'imposer aux autres groupes du consortium l'acceptation des demandes nouvelles de M. Verstraete.

Il a conseillé aux banques françaises d'examiner la situation dans un esprit de conciliation et en tenant compte, dans la mesure du possible, en ce qui les

(1) Voir tome II, 3e série, n° 307.

concerne, des engagements antérieurs de la Banque russo-asiatique. Toutefois des concessions sur ce point ne peuvent avoir lieu que d'une manière officieuse : la Banque russo-asiatique ne peut représenter dans le consortium qu'un groupe russe et non un groupe international (qui n'existe que vis-à-vis d'elle et que le consortium ne peut qu'ignorer).

Les banques composant le groupe français se sont réunies et ont autorisé M. Stanislas Simon à consentir les concessions suivantes, qu'il s'efforcerait de faire accepter par les groupes anglais, allemand et américain : 1° Les fonds de l'emprunt ne pourraient être affectés à la Mandchourie, à la Mongolie et au Turkestan oriental, 2° la Russo-asiatique et la Yokohama Specie Bank ne s'interdiraient pas des opérations dans ces régions réservées, mais s'engageraient à ne pas faire d'émission publique; 3° une dérogation au principe imposé aux groupes de n'accorder de participations qu'à leurs banques nationales serait consentie en faveur de la Russie qui resterait libre de partager son sixième même avec des banques étrangères.

La question de l'émission de la part russe sur des marchés étrangers est particulièrement difficile : la Hongkong Bank y est absolument opposée et a déclaré qu'elle sortirait du consortium plutôt que d'y consentir et le gouvernement anglais, qui considère cette banque comme le représentant des intérêts financiers anglais en Chine, paraît approuver cette manière de voir. L'émission à Bruxelles de la part russe ou d'une partie de la part russe présente les plus sérieuses objections, à moins qu'il ne s'agisse que d'un montant peu élevé et fixé d'une manière explicite et exceptionnelle : en effet, en raison du droit de timbre de 2 p. 100, l'émission à Bruxelles d'une tranche importante viendrait concurrencer l'émission à Paris dans des conditions si désavantageuses qu'elle compromettrait cette dernière. En outre, si l'on acceptait une pareille dérogation aux conditions du consortium pour permettre à la Russo-asiatique de donner une satisfaction au groupe belge qui a tenté de nous concurrencer à Pékin, il deviendrait difficile de refuser une faveur analogue aux autres membres du consortium invoquant ce précédent. La règle posée par le contrat général répartit entre les groupes la part qu'un des participants se déclarerait hors d'état d'émettre sur son propre marché; les intérêts et commodités de la Russie peuvent parfaitement s'en accommoder et l'émission à Bruxelles ne se justifie par aucune raison d'ordre général.

Quoi qu'il en soit, les dispositions du gouvernement et du groupe français devraient permettre une entente rapide dont la nécessité s'impose avec une urgence toujours plus grande; le Gouvernement chinois, qui s'est engagé à ne pas contracter d'emprunt en dehors du consortium, réclame logiquement de celui-ci les avances qui peuvent seules lui permettre de payer la solde des troupes, d'assurer sa propre existence. En tardant plus longtemps, on rend inévitable la reprise des désordres et l'établissement de l'anarchie avec tous

les risques d'intervention qu'elle comporte, spécialement pour la Russie qui pourrait se trouver de nouveau immobilisée en Europe et entraînée dans les complications actives de la politique asiatique.

Le groupe français est pressé également par les groupes anglais, allemand et américain qui achèvent de s'entendre sur la nécessité de continuer les avances et de poser à Pékin les conditions de principe de l'emprunt de réorganisation : dans un très court délai, la banque de l'Indo-Chine devra informer les trois autres groupes du consortium chinois si elle continue à s'associer à ces opérations, qui réservent, d'ailleurs, la part russe et japonaise, jusqu'au jour où une entente définitive aura pu s'établir.

Je vous serais obligé d'entretenir d'urgence M. Kokovtzoff de la question en lui exposant combien il nous paraît désirable qu'une solution tenant compte des desiderata essentiels de la Russie, mais acceptable pour le consortium, intervienne le plus rapidement possible.

Je vous fais remarquer que, dans la lettre qu'il m'a écrite, M. Verstraete déclare que les divergences de vues qui se sont produites à Londres ne sont pas irréductibles. M. Simon qui est venu me voir m'a tenu le même langage. Il y a donc tout lieu d'espérer qu'avec un peu de bonne volonté mutuelle, les Puissances pourront arriver à une formule d'entente conforme à la volonté des deux Gouvernements alliés.

32.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Vieugué, Chargé d'Affaires de France à Saint-Pétersbourg,

T. n° 401. *Paris, 23 mai 1912, 0 h. 10.*

Je réponds à vos télégrammes 237 et 240 [1].

Le consortium des quatre groupes financiers réunis à Londres le 14 mai a repoussé la demande de participation de l'Autriche qui n'a été soutenue que par la Banque allemande : l'ambassadeur d'Angleterre à Vienne a notifié le 19 mai au comte Berchtold le refus du groupe financier anglais.

[1] Le télégramme 237 est du 18 mai; le télégramme 240, du 21. Tous deux indiquent que la Russie est peu disposée à accepter l'entrée de l'Autriche dans le consortium.

33.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

aux Représentants diplomatiques de France à Saint-Pétersbourg et Londres

T. nos 403-404, 416-417. Très confidentiel. *Paris, 24 mai 1912, 2 h. 30.*

Au cours d'un entretien récent avec notre ambassadeur à Constantinople [1], le Grand-Vizir s'est montré personnellement désireux de terminer par une transaction la guerre italo-turque et il a laissé entendre à M. Bompard qu'il saurait gré à la France de prendre les initiatives nécessaires.

A mon audience diplomatique d'hier [2], Rifaat Pacha s'est exprimé dans le même sens. « Une conférence, m'a-t-il dit, serait la meilleure procédure. Il faudrait toutefois que le programme en fût strictement limité au litige italo-turc et que nul autre problème quelconque ne pût être soulevé. Sinon, toutes les questions qui touchent à l'Orient risquent d'être mises sur le tapis et cela pourrait être la fin de l'Empire ».

Peu après, je recevais la visite de M. Tittoni, qui s'est prononcé plus nettement encore sur l'opportunité d'une conférence. « La France, m'a-t-il déclaré avec insistance, peut beaucoup pour la paix. Vous-même, par vos conseils amicaux à Rifaat Pacha, vous êtes en mesure de ramener la Turquie à des dispositions conciliantes. L'Italie accepterait toute combinaison qui sauvegarderait, en fait, son honneur et ses intérêts, sans poser les questions de droit ».

Les déclarations concordantes de Saïd Pacha, de Rifaat Pacha et de M. Tittoni, m'inclinent à penser que le jour n'est peut être pas éloigné où une conférence européenne pourrait mettre fin à la guerre italo-turque.

Mais, à mon sens, la procédure d'une conférence n'aurait chance de succès que si l'objet en était strictement limité aux termes précis du litige qui a causé le conflit. C'est ainsi, par exemple, que la question des îles de la mer Égée ne saurait être soumise à l'examen des Puissances; car l'occupation de ces îles n'a aucun rapport logique avec les motifs de la guerre et n'a été, pour l'Italie, qu'un expédient stratégique.

De même, et à plus forte raison encore, la conférence ne pourrait évoquer aucun des problèmes, aucune des controverses, qui affectent, en Orient, les intérêts spéciaux de telle ou telle Puissance, comme la question des Détroits, celle de Crète, celle de Macédoine, celle d'Albanie, etc. Avant toute délibéra-

(1) Allusion au contenu de la dépêche de Constantinople, n° 290, en date du 15 mai, reproduite ci-dessus sous le n° 11. — (2) Audience du mercredi 22 mai.

tion, les Puissances devraient, selon moi, souscrire un protocole général de « désintéressement ».

Je ne voudrais rien entreprendre, dans cet ordre d'idées, sans être assuré que les Gouvernements russe et britannique partagent mon opinion. Je vous serais donc obligé de pressentir :

(*Pour Pétersbourg*) : M. Sazonoff.
(*Pour Londres*) : Sir E. Grey [1].

34.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres, à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 152. Secret. *Londres, 24 mai 1912, 18 h. 8.*
(*Reçu :* 20 h. 45.)

Réponse aux télégrammes 416 et 417 [2].

J'ai fait connaître à Sir A. Nicolson les communications du Grand Vizir à notre ambassadeur à Constantinople ainsi que [celles] de Rifaat Pacha et de M. Tittoni à Votre Excellence. Sir A. Nicolson reconnaît que l'éventualité d'une conférence se rapproche. Il informera Sir Ed. Grey de votre désir d'échanger vos vues avec lui et avec M. Sazonoff, mais il ne compte pas sur une réponse immédiate.

Dans un entretien privé et confidentiel, nous nous sommes communiqué nos impressions sur la possibilité de limiter le programme de la conférence aux termes précis du litige, c'est-à-dire à la possession de la Tripolitaine.

En ce qui concerne les îles de la mer Égée, il sera difficile de ne pas accorder aux populations grecques, après l'évacuation, des garanties contre les représailles des Turcs; en outre, jusqu'à l'établissement du Gouvernement Jeune Turc, ces îles jouissaient en fait de certains privilèges d'origine assez obscure (dispense de service militaire, traitement de faveur en matière d'impôts, etc.) que le nouveau gouvernement, cédant à son goût pour la centralisation, a supprimés et dont le rétablissement sera réclamé. La conférence ne pourra se dérober à l'établissement d'un statut spécial pour les îles. Pour la Tripolitaine, j'ai fait remarquer à Sir A. Nicolson que M. Tittoni avait parlé d'une combinaison de *fait*. Elle n'est pas impossible à trouver si les Italiens ne s'obstinent pas à réclamer des Puissances une reconnaissance à partir de l'annexion.

(1) Les télégrammes 403/404, 416/417 ont été communiqués le 24 mai, 2 h. 30, à Rome 425/426, Vienne 209/210, Constantinople 285/286, Berlin 299/300. — (2) Du même jour, voir ci-dessus n° 33.

35.

SIR FRANCIS BERTIE, AMBASSADEUR DE GRANDE-BRETAGNE À PARIS,
À M. POINCARÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Paris, 24 mai 1912.
(*Reçu :* Dir. pol., 29 mai.)

Mon cher Président,

J'ai fait part à Sir Ed. Grey des arguments que vous avez avancés, lors de notre conversation le 18 courant, en faveur de la libération des députés crétois. Je lui ai fait savoir en même temps que vous avez ajouté que, dans le cas où le Gouvernement britannique maintînt son avis de ne pas les relâcher, vous vous rallieriez à cette manière d'agir.

Je m'empresse de vous apprendre que Sir Ed. Grey, tout en appréciant les considérations sur lesquelles vous avez appelé son attention, est d'avis que si les députés fussent libérés avant que la Chambre grecque se réunît, l'action des Puissances en les arrêtant apparaîtrait complètement inconséquente. Comme l'intervalle avant la réunion de la Chambre est court, Sir Ed. Grey espère que le Gouvernement français consentira à ce que les députés soient détenus pendant cet intervalle.

Veuillez agréer, mon cher Président, l'assurance de ma haute considération et de mes sentiments très dévoués.

36.

M. GEOFFRAY, AMBASSADEUR DE FRANCE À MADRID,
À M. POINCARÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 143. *Madrid, 24 mai 1912.*
(*Reçu :* Cabinet, 27 mai; Dir. pol., 30 mai.)

L'occupation par la flotte italienne des îles turques de la mer Égée ne doit pas être sans causer quelques préoccupations au Cabinet britannique. Sir M. de Bunsen m'en a en effet parlé ces jours-ci dans des termes assez émus. Mon collègue a été plusieurs années conseiller de l'Ambassade d'Angleterre à Constantinople et, comme presque tous les diplomates qui ont rempli des fonctions dans ces régions, il a conservé un vif intérêt pour les questions se rapportant à l'Empire ottoman .Mais ce ne doit pas être cette seule raison qui l'ait amené à m'entretenir de cet état de choses. Il m'a, en effet, fait remarquer

qu'une fois l'Italie en possession d'une base navale dans la partie est de la Méditerranée, c'était la Triple Alliance maîtresse de ces parages. Étant donné les vues qu'on prête à l'Allemagne sur l'Asie Mineure, la situation peut devenir préoccupante pour l'Angleterre. L'île de Chypre n'est pas une base d'une valeur sérieuse; Malte n'a que des fortifications déjà anciennes et peu faites pour résister aux attaques des engins modernes. Dans ces conditions, l'Égypte et le chemin de l'Inde restent découverts.

Sir M. de Bunsen considère que nos forces navales assurent le maintien du *statu quo* dans la partie ouest de la Méditerranée. Mais il ne voit pas quel contre-poids on pourrait trouver à l'est contre les forces de la Triple Alliance. Il déplore les avances irraisonnées de la Russie à l'Italie et remarque que le Gouvernement russe sera le premier à souffrir de la main-mise de l'Italie sur les îles de la mer Égée, car ses navires de commerce ou de guerre risqueront de se trouver à la première occasion « embouteillés », dans la mer Noire. Ce n'était pas la peine de remettre sur le tapis, il y a quelques mois, la question de la liberté des détroits.

J'ai répondu à mon collègue d'Angleterre que, pas plus que lui, je n'avais bien compris la politique de rapprochement essayée ces temps-ci entre la Russie et l'Italie.

De la part du cabinet de Rome, on peut y voir une sorte d'assurance contre l'Autriche; mais quel avantage réel peut en tirer la Russie? En cas de conflit balkanique, l'Italie n'osera pas rompre avec l'Allemagne et par conséquent n'attaquera pas l'Autriche. Il est infiniment probable qu'elle s'efforcerait de n'entrer dans la lutte que lorsque la victoire se serait décidée d'un côté ou de l'autre : son concours effectif ne serait dès lors pas d'un grand poids pour la Russie. Il est à craindre que, dans la circonstance, le cabinet de Pétersbourg ne se soit laissé aller à une de ces manifestations de la politique vacillante et nuageuse à laquelle il semble céder trop fréquemment depuis quelque temps. J'ai dit encore à Sir M. de Bunsen que je ne croyais pas qu'il faille s'émouvoir outre mesure de l'occupation par la flotte italienne d'îles comme Rhodes et quelques autres. Je ne crois pas que de tels actes militaires aient grande efficacité sur les décisions du Gouvernement ottoman, que ces îles intéressent au fond assez peu et qui lui donnent plus d'ennui qu'autre chose étant donné leur population de nationalité grecque et par conséquent de caractère turbulent et désordonné. Au surplus, si les Italiens entendaient s'implanter dans ces régions, ils ne seraient peut être pas longtemps sans se heurter aux difficultés que ne manqueraient pas de leur créer des habitants pour le moment très heureux d'être débarrassés des Turcs, mais qui ne tarderont pas à se rappeler que, s'ils sont chrétiens, ils n'en sont pas moins de tout autre origine que leurs nouveaux conquérants.

Quoi qu'il en soit, l'Ambassadeur d'Angleterre se dispose à se rendre à

Gibraltar pour y rencontrer MM. Asquith et Winston Churchill à leur retour de Malte où ils vont conférer avec Lord Kitchener. L'attention du Gouvernement britannique est évidemment éveillée sur la Méditerranée et sur les événements qui s'y déroulent.

37.

M. Georges Louis, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 144. Secret. *Saint-Pétersbourg, 24 mai 1912.*

(*Reçu :* Cabinet, 29 mai.)

M. Sazonoff m'a dit aujourd'hui qu'il ne recevrait que par la valise de demain le compte rendu de l'entretien que M. Isvolsky a eu avec vous, il y a seize jours, au sujet du questionnaire secret du 14 février [1]. Je lui ai fait connaître conformément à vos instructions n° 312 du 13 mai [2] dans quelles conditions vous aviez acquiescé à sa proposition concernant l'éventualité de la réoccupation du Sandjak par l'Autriche-Hongrie. Visiblement il eût préféré une adhésion pure et simple, mais il n'a pas contesté la justesse de vos observations.

38.

M. Georges Louis, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D n° 247. Très confidentiel. *Saint-Pétersbourg, 25 mai 1912, 0 h. 45.*

(*Reçu :* 5 h. 5 m.)

Réponse à votre télégramme n° 403 [3].

Je viens de parler à M. Sazonoff de vos conversations du 22 de ce mois avec Rifaat Pacha et M. Tittoni. Je lui ai dit que ce dernier s'était nettement prononcé en faveur d'une conférence européenne et vous avait déclaré que l'Italie accepterait toute combinaison qui sauvegarderait en fait son honneur et ses intérêts sans poser de question de droit.

Le Ministre des Affaires Étrangères m'a répondu qu'il ne pouvait s'expliquer le langage de M. Tittoni, le Chargé d'affaires d'Italie lui ayant répété ces jours derniers que son pays ne pourrait accepter qu'une paix ayant pour base la

(1) Voir tome II, 3e série, n° 43.

(2) Voir ci-dessus, n° 5.

(3) Voir ci-dessus à la date du 24 mai, n° 32.

reconnaissance formelle du décret d'annexion. D'autre part, le Ministre a reçu ce matin un télégramme du Chargé d'affaires de Russie à Rome, portant qu'on est très ému à la Consulta du bruit qui circule d'un projet de conférence européenne et qu'on se demande quelle en peut être l'origine.

M. Sazonoff pense que, dans ces conditions, il conviendrait de s'assurer si M. Tittoni, dont les affirmations paraissent lui être devenues très suspectes, a été à Paris l'interprète fidèle de son Gouvernement. Il suggère que vous vous en informiez à Rome, à moins que vous ne préfériez qu'il fasse poser la question par le Chargé d'Affaires de Russie.

Comme M. Vieugué vous l'a télégraphié avant hier [1], le Ministre des Affaires Étrangères demeure, d'ailleurs, défavorable à l'idée d'une conférence. Il craint qu'elle n'encourage, quelques précautions qu'on prenne, de dangereuses espérances, et que les puissances ne puissent se mettre d'accord même sur le lieu de réunion de la conférence. Mais il verrait avec satisfaction la Turquie et l'Italie solliciter l'une et l'autre «l'intervention amicale» des Puissances, celles-ci pouvant alors reprendre la conversation sur le projet de médiation.

39.

Note à l'Ambassade britannique.

Paris, 25 mai 1912.

Le Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères, a l'honneur d'accuser réception à Son Excellence Sir Francis Bertie de sa note du 22 [2] de ce mois relative à la libération des députés crétois ainsi que du billet personnel [3] qu'il a bien voulu lui adresser à la date d'hier sur le même sujet.

Prenant en considération les arguments invoqués par Sir Ed. Grey et étant donné le court intervalle qui nous sépare de la réunion de la Chambre grecque, M. Poincaré est disposé à se rallier, sous réserve de l'acceptation du Cabinet de Saint-Pétersbourg, à la proposition du Gouvernement britannique tendant à maintenir la détention des députés crétois jusqu'à la réunion de la Chambre grecque.

M. Georges Louis a été interrogé sur les dispositions du Gouvernement russe au sujet de la proposition faite antérieurement par ce Gouvernement; il a été, en même temps, informé de notre adhésion de principe à l'opinion du Gouvernement britannique.

[1] Allusion à un télégramme n° 244 du 22 mai contenant cette phrase : «M. Sazonoff continue à être hostile à l'idée d'une conférence».

[2] Non reproduite comme faisant double emploi avec la lettre dont il est question ci-après.

[3] Ci-dessus reproduit à la date du 24 mai, n° 35.

40.

SIR FRANCIS BERTIE, AMBASSADEUR DE GRANDE-BRETAGNE À PARIS,
À M. POINCARÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Lettre particulière. *Paris, 25 mai 1912.*

(*Reçu :* Dir. pol., 27 mai.)

Mon cher Président,

M. Cambon a fait part à Sir Arthur Nicolson es points principaux de la conversation que vous avez récemment eue avec M. Tittoni au sujet de l'action italienne dans les îles de la mer Egée. Vous avez dit à M. Tittoni, dans le courant de cette conversation, que l'idée de traiter des territoires occupés provisoirement pendant une guerre comme s'ils avaient été annexés, était complètement nouvelle, et vous avez désapprouvé l'idée du Gouvernement italien de créer de nouveaux centres d'hellénisme dans ces îles, en émettant l'avis que cela ne manquerait pas de susciter à l'avenir des difficultés pour les Puissances comme il est déjà arrivé dans le cas de la Crète.

M. Cambon a dit à Sir Arthur Nicolson que vous attachiez du prix à savoir l'avis de Sir Ed. Grey sur les observations que vous avez faites à M. Tittoni.

Sir Ed. Grey me prie de vous dire qu'il partage entièrement votre opinion, et que, si le Gouvernement italien l'entretient à ce sujet, il lui répondra de la même façon.

Veuillez agréer, mon cher Président, l'assurance de ma haute considération et de mes sentiments les plus dévoués.

41.

LE CAPITAINE DE FRÉGATE DE FARAMOND DE LAFAJOLE, ATTACHÉ NAVAL À BERLIN,
À M. DELCASSÉ, MINISTRE DE LA MARINE.

N° 341. *Paris, 25 mai 1912.*

La nouvelle loi militaire et navale a été votée par le Reichstag, pour ainsi dire sans discussion. Seuls, les socialistes ont combattu par principe les projets d'augmentation de l'armée et de la flotte. Leurs violences et leurs menaces ont eu pour effet de grouper tous les partis bourgeois autour du drapeau impérial.

Par ailleurs, les débats du budget de la Marine n'ont présenté que fort peu d'intérêt. L'intervention des socialistes a eu comme d'habitude pour seul

objet de critiquer le commandement et de s'élever contre les avantages faits aux officiers.

Le député Vogtheer a demandé que la Marine tînt compte des réclamations des pêcheurs de la Mer du Nord dont l'industrie est gravement lésée par les tirs continuels de la flotte. Entre le 17 avril et le 25 juin, a dit ce député, il est prévu 47 jours de tir. L'amiral Tirpitz a promis de tenir compte des intérêts des pêcheurs.

Le député Struve s'est élevé contre la loi des cadres qui prévoit un trop grand nombre d'officiers de vaisseaux et un trop petit nombre d'officiers mécaniciens.

A aucun moment, la discussion n'a pris un peu d'ampleur. Le Reichstag, instruit par les déclarations du Chancelier, du Secrétaire d'État des Affaires Étrangères et des Ministres de la Guerre et de la Marine faites en séance secrète, déclarations que nous ne connaîtrons malheureusement jamais, était décidé à soutenir le Gouvernement jusqu'au bout sur toutes les questions de la défense nationale.

[Le Commandant de Faramond étudie, dans ce qui suit, avec un certain détail, le côté purement financier de la nouvelle loi militaire et navale.]

Ce rapide exposé doit nous inspirer quelques réflexions :

On disait très haut chez nous et ailleurs, lorsque l'Allemagne a inauguré sa politique navale, que ni la fortune publique ni les finances de l'Empire ne pourraient supporter les énormes dépenses que nécessite l'entretien d'une immense armée et d'une très puissante marine. Douze années ont passé. Loin de s'arrêter dans la voie des armements maritimes, le Gouvernement impérial a, au contraire, apporté à la loi organique de 1900 deux amendements qui auront pour effet d'élever du simple au double les dépenses relatives à la construction de la nouvelle flotte. Et voici qu'en 1912, on élargit encore le programme naval, on consacre 300 millions de plus à la marine, en dépit des dépenses militaires considérables que vont entraîner l'application immédiate de la loi du quinquennat, la création de deux nouveaux corps d'armée et l'appel sous les drapeaux d'une cinquantaine de mille hommes de plus.

Qui oserait cependant dire aujourd'hui que l'Empire est à la veille d'une banqueroute?

La réforme financière de 1909, dont on dénonçait chez nous les chimériques espoirs, a donné plus qu'elle ne promettait. A la fin de l'année 1911, l'État a dans ses caisses une réserve de 287 millions de francs. Les nouvelles dépenses militaires seront couvertes, non par des emprunts ou par des artifices financiers, mais pour la plus grande partie par un solide impôt sur la fortune que, dans l'état actuel des choses, les classes bourgeoises accepteront comme un mal nécessaire.

Il est fort possible que le Gouvernement agisse un peu témérairement en engageant l'Empire dans de nouvelles dépenses militaires qui deviendraient une charge trop lourde en temps de crise industrielle ou commerciale.

C'est perdre son temps que de vouloir prédire l'avenir.

A l'heure présente, l'Allemagne est riche et prospère; voilà ce dont il faut bien nous pénétrer. Ceux qui chez nous s'efforcent, en jouant avec des chiffres hypothétiques, de démontrer que le Gouvernement impérial ne trouverait pas les ressources nécessaires pour soutenir une guerre de six semaines feront bien d'abandonner leurs dangereuses illusions.

42.

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 304. Confidentiel. *Péra, 25 mai 1912.*

(*Reçu :* Cabinet, 31 mai.)

Les communications à la fois si nombreuses et si intéressantes que j'ai reçues dans ces derniers temps de Votre Excellence et dont j'ai l'honneur de la remercier, au sujet des moyens de mettre fin à la guerre italo-turque, m'ont déterminé à aborder cette question avec le Ministre des Affaires étrangères de l'Empire Ottoman en termes nets et précis; j'y avais été d'ailleurs engagé par le Grand Vizir lui-même, ainsi que j'ai eu soin d'en informer Votre Excellence[1]. J'ai pris texte à cet effet des paroles de Rifaat Pacha à l'audience diplomatique du 22 courant, au cours de laquelle l'Ambassadeur de Turquie a déclaré à Votre Excellence qu'une conférence était la meilleure procédure à suivre pour arriver à la paix.

Assim Bey m'a manifesté tout d'abord sa surprise de cette déclaration et il m'a donné connaissance du télégramme envoyé par Rifaat Pacha à la suite de l'audience du 22. Dans son compte rendu, Rifaat Pacha laisse à Votre Excellence l'initiative et toute la responsabilité de la proposition d'une conférence; il relate au contraire qu'il y a fait des objections et il conclut en demandant des directions. Assim Bey m'a dit n'être pas d'ailleurs encore en mesure de lui en adresser, le Gouvernement n'en ayant pas délibéré; mais il a manifesté une certaine répugnance à l'ouverture d'assises européennes dans lesquelles les Puissances, malgré les engagements qui seraient pris, seront tentées d'évoquer, sous un prétexte ou sous un autre, d'autres questions que celle de la guerre avec l'Italie.

(1) Voir à la date du 15 mai la dépêche reproduite sous le n° 11.

Je n'ai pas cru devoir insister sur l'idée de la conférence. Laissons de côté pour le moment, lui ai-je dit, la procédure à suivre et abordons le fond du débat, c'est-à-dire les conditions de paix. Il s'est alors étendu longuement sur l'indignité de la conduite de l'Italie, et sur l'impossibilité d'accepter ses exigences. Je lui ai répondu que, pour arrêter ses résolutions, le Gouvernement ottoman ne devait pas se baser sur des considérations de sentiment ni même de justice, mais sur la réalité des faits. Or, il était maintenant évident que les Italiens ne pourraient pas être délogés de la côte africaine. « Au surplus, lui ai-je dit, le Gouvernement ottoman a perdu virtuellement ses vilayets africains le jour où il a dû céder à l'Égypte une autonomie si parfaite qu'il s'est trouvé coupé de la Cyrénaïque. La crise qui se produit aujourd'hui était dès lors inévitable, il ne reste plus qu'à la liquider de telle façon que ni l'honneur ni la force de l'Empire n'en soient atteints. Voilà le problème à résoudre aujourd'hui; je regrette que ce soit au Gouvernement actuel et à Votre Excellence qu'il revienne de le faire, mais ils ne peuvent s'y dérober. C'est sans doute un pénible devoir, mais un devoir impérieux à remplir; je vous y convie avec tristesse, mais aussi avec fermeté, en véritable ami de la Turquie que je suis et qu'est le pays que je représente. »

Assim Bey ayant accepté cet exorde sans trop de protestations, mais seulement avec beaucoup de gémissements, j'ai continué : « en somme, la question la plus difficile est celle de la souveraineté; le Sultan a déclaré vouloir la conserver pleine et entière, tandis que le Roi d'Italie a signé un décret d'annexion; le seul moyen de sortir de ce dilemme me paraît être de ne faire aucune mention de la souveraineté dans le traité de paix que la Turquie signera avec l'Italie. La Turquie trouvera son compte à cette prétérition : en effet, la souveraineté de la Tripolitaine et de la Cyrénaïque, qui appartenait incontestablement à la Turquie avant la guerre, lui restera de cette manière après la paix, puisque le traité ne l'aura pas transférée à l'Italie. Il est vrai que celle-ci pourra considérer qu'elle l'a acquise par le décret royal et la loi qui l'a confirmé, mais ce sont là des actes unilatéraux qui ne sauraient vous être opposés. »

« L'Italie retirera-t-elle ses troupes de Tripolitaine et de Cyrénaïque? » m'a demandé Assim Bey.

« Evidemment non, lui ai-je répondu : je vous ai dit que le point de départ de notre conversation devait être la conscience de ce fait, en tant que fait, que la Tripolitaine et la Cyrénaïque sont perdues pour l'Empire et abandonnées à l'Italie. Se placer sur un autre terrain, c'est sortir de la réalité et la discussion devient alors un échange de paroles oiseuses. Ce point admis, il n'en reste pas moins à opérer cette amputation de telle manière que la dignité de l'Empire ottoman soit sauvegardée comme les principes sur lesquels repose son existence. J'ai souvent étudié ce problème et le mieux m'a paru être que l'abandon de ces provinces soit fait sous la forme d'une délégation générale à

l'Italie pour leur administration, dans les mêmes conditions qu'un mandat en tout semblable a été donné à l'Autriche pour la Bosnie et l'Herzégovine ou à l'Angleterre pour Chypre. Cela équivaut, je le sais, vous le savez comme moi et je ne cherche pas à vous le dissimuler, à la perte définitive de la Tripolitaine et de la Cyrénaïque, mais encore une fois la question que nous examinons n'est pas de savoir si vous perdrez ou non ces provinces, car cette question est d'ores et déjà résolue suivant moi, mais comment vous les perdrez, et cela n'est pas indifférent, tant s'en faut, pour l'avenir de la Turquie. »

« Que l'Italie nous les arrache ! s'est alors exclamé Assim Bey ; nous ne pouvons pas les livrer lâchement. Nous ameuterions contre nous les Arabes et les Musulmans de toute origine dans l'Empire, pour ne pas dire dans le monde entier. Au surplus les Bédouins ne déposeront pas les armes parce que nous aurons signé la paix; bien plus, nos propres troupes refuseront d'évacuer le pays; nous savons déjà que nos officiers ne répondront pas à notre voix quand nous les rappellerons. L'Europe, la France surtout, ne peut nous convier à commettre un acte que les plus fidèles et les plus loyaux sujets du Sultan, les Musulmans adhérents du Califat et tous les hommes de cœur tiendraient pour une trahison et qu'au surplus l'intérêt aussi bien que l'honneur nous interdisent également.

« Tout ceci serait exact, ai-je répliqué, si je vous parlais d'abandonner purement et simplement les Bédouins de Tripolitaine et de Cyrénaïque au sort qu'il plairait aux Italiens de leur faire, mais je sais parfaitement que les Turcs sont incapables d'un pareil acte et qu'il est indispensable à la préservation de l'Empire que les Arabes d'Asie ne considèrent pas leurs frères Africains comme indignement sacrifiés. Aussi, dans ma pensée, la délégation à donner à l'Italie pour l'administration des provinces d'Afrique devrait-elle être accompagnée de toute une série de dispositions de nature à garantir les Arabes contre l'arbitraire de leurs nouveaux maîtres. Ces garanties porteraient en premier lieu sur leur religion, dont l'Italie s'engagerait à protéger le libre exercice, sur leur statut personnel qui devrait être scrupuleusement respecté, sur leurs coutumes traditionnelles auxquelles elle promettrait de ne pas déroger, sur leurs mœurs même dont il y aurait à tenir compte dans les nouvelles réglementations. Certaines tribus, certains districts, certaines confréries ont peut-être des privilèges ou jouissent d'institutions particulières que l'Italie aurait à reconnaître. Bien plus, vous pourriez stipuler que les indigènes seront admis à participer à l'administration locale et, par ces dispositions comme par d'autres encore, si vous en apercevez d'opportunes, le Gouvernement ottoman témoignerait de sa sollicitude pour ceux de ses sujets sur lesquels il renoncerait à exercer directement son pouvoir administratif. Quant à l'organisation judiciaire musulmane, il y serait pourvu au moyen de la nomination d'un Grand Cadi investi par le Cheik ul Islam de Constantinople dans des conditions

analogues à celles suivies pour les tribunaux du Chérif de Bosnie ou de Bulgarie et de même il serait entendu que le nom du Calife continuerait à être invoqué dans les mosquées. »

Ces diverses perspectives ont quelque peu apaisé Assim Bey qui a consenti alors à envisager avec moi les conditions que je lui soumettais. Il n'a pas oublié de mentionner les îles de la mer Egée pour bien spécifier qu'elles devraient être évacuées sans qu'il y soit mis aucune condition pour leur administration ultérieure. Nous en sommes venus naturellement ainsi aux avantages d'ordre matériel que l'Italie pouvait consentir à la Turquie. D'indemnité au sens propre du mot, il n'a pas été question entre nous, mais je lui ai parlé du payement par l'Italie, en échange des revenus publics qu'elle percevrait dans leur intégralité, de redevances au Trésor pour ce qui lui revenait sur les impôts après prélèvement des dépenses des vilayets, à la Dette publique pour ceux qui lui sont concédés et à la Régie pour celui du Tabac, et en outre à l'Administration des wakoufs pour les ressources des fondations pieuses. Je lui ai signalé aussi l'intérêt qu'aurait le Gouvernement ottoman à s'assurer l'adhésion de l'Italie au tarif spécifique des douanes qui va être déposé à la Chambre et également un engagement de sa part, analogue à celui pris par l'Autriche en matière de réformes fiscales et de révision des capitulations.

Assim Bey a été visiblement intéressé par cette conversation et, malgré quelques échappées héroïques qu'il ne pouvait réprimer de temps à autre et auxquelles j'opposais invariablement l'inéluctable nécessité d'envisager la situation comme elle est et non comme il lui plairait ou même comme il serait juste qu'elle fût, il m'a laissé voir la satisfaction qu'il éprouvait à se trouver en face de propositions concrètes pouvant être prises en considération. Il s'est, bien entendu, refusé à se prononcer *ex abrupto* sur leur valeur, mais il m'a dit qu'il en entretiendrait le Grand Vizir le jour même et, s'il plaisait à celui-ci, le Conseil des Ministres à sa première séance. Mais, a-t-il ajouté, il ne saurait être question en aucun cas pour le Gouvernement ottoman de prendre l'initiative de pareilles offres; ce serait aux Puissances médiatrices à les lui soumettre et bien plus à les lui imposer, car, si résigné qu'il pourrait être à les accepter, il importe qu'il soit bien apparent cependant qu'il ne le ferait que sous l'empire de la contrainte.

Je lui ai répondu que les conditions que je lui avais indiquées, d'ailleurs de ma seule autorité et comme le fruit de mes réflexions personnelles, si avantageuses pour l'Italie qu'elles puissent lui paraître, ne seraient peut-être pas agréées à Rome ou qu'elles ne le seraient que sous une certaine pression de nature amicale et que l'Europe se prêterait sans doute volontiers à exercer d'un commun accord une pression de même nature à Constantinople. Assim Bey m'a alors parlé de démonstration navale collective, en spécifiant bien toutefois

que la Russie devrait s'en abstenir dans la Mer Noire et n'y participer que dans la Méditerranée. Je ne l'ai pas suivi jusque-là; je lui ai dit seulement que la pression, quelle que soit la forme qu'elle revêtirait, devrait évidemment être suffisamment apparente pour couvrir le Gouvernement ottoman, mais qu'elle devrait aussi demeurer assez courtoise pour ne pas froisser le sentiment national. « Cela est d'autant plus essentiel, ai-je fait observer, que, dans cette éventualité, l'Allemagne, tout en se joignant à la manifestation, ne manquera pas, selon sa coutume, de faire sentir qu'elle ne s'y associe que *pro forma* et qu'elle n'est pas en réalité du côté de l'Europe mais bien de celui de la Turquie. » — « Ne vous préoccupez pas de cela, m'a dit Assim Bey, non que je ne sois convaincu comme vous du double jeu probable de l'Allemagne, mais il est percé à jour et personne ici ne s'y laisse plus prendre. » Je le voudrais croire.

Au cours de l'après-midi, j'ai reçu la visite de Djavid Bey, Ministre des Travaux Publics et en outre des Finances par intérim. Sans lui parler des détails de ma conversation du matin avec Assim Bey ni *a fortiori* des conditions de paix que j'avais suggérées, je l'ai entretenu d'une manière générale de la nécessité de faire la paix. Il s'y est montré nettement opposé; pour lui, une paix comportant l'abandon, si voilé qu'il puisse être, de la Cyrénaïque marquerait la fin de l'Empire ottoman; tous les Clubs « Union et Progrès » consultés par le Comité Central se sont montrés résolument partisans de la résistance à outrance; il y a là un mouvement d'opinion publique irrésistible qui enlèverait comme fêtu de paille tout gouvernement, quel qu'il soit, qui voudrait lui résister. Il se prononcera nettement dans le Conseil avec ses amis, m'a-t-il dit, contre toute proposition, même appuyée par une action collective des Puissances, qui tendrait à la conclusion de la paix sans le maintien effectif de la souveraineté du Sultan en Cyrénaïque. Faire accepter par la conscience musulmane la perte de la Tripolitaine seule, c'est le maximum de ce qu'il est possible d'espérer et encore n'en répond-il pas.

En vain, lui ai-je fait observer que le partage, à supposer qu'il puisse être imposé à l'Italie, ce qui n'est pas, serait une solution bâtarde qui conduirait à la perpétuelle lutte entre la Turquie et l'Italie jusqu'à ce que l'une ou l'autre soient exclues de l'Afrique; il l'a reconnu sans peine; il a même admis que, dans cette lutte, ce serait en fin de compte la Turquie qui succomberait, mais il a maintenu que, dans l'état présent des choses, le partage seul pourrait être accepté, et encore, par la Turquie. C'est une solution provisoire, dites-vous, qui perpétuera la guerre au lieu de donner à la Turquie la paix dont elle a besoin. Soit ! je ne le conteste pas, mais cela prouve simplement qu'il n'y a pas pour le moment de solution définitive possible. Nous lutterons contre l'Italie jusqu'à complet épuisement et, si la Russie entre dans le jeu, nous lui tiendrons tête de notre mieux. Il est préférable pour la Turquie, a-t-il conclu,

de périr les armes à la main que de traîner une agonie misérable en étant la risée des nations.

Laquelle des deux tendances l'emportera dans le Conseil du Gouvernement? Je ne saurais encore le discerner. A vrai dire, je crains fort qu'elles se combattent longtemps encore sans qu'aucune arrive à prédominer définitivement et que, pendant ces discussions, les événements se précipitent et se corsent de la plus fâcheuse manière. Je ne négligerai du moins rien de ce qui me paraîtra propre à déterminer une décision raisonnable de la part du Gouvernement ottoman, mais il serait bon qu'à Rome aussi on se rendît compte de la nécessité, ou qu'on la fît comprendre, de ne pas persévérer dans les fautes insignes qui ont marqué le début de l'action de l'Italie et de faire sur les prétentions premières les concessions, d'ailleurs de pure forme ou d'amour-propre, que réclament les artisans de la paix pour mener à bonne fin la tâche ingrate que le Gouvernement italien leur impose [1].

43.

M. Georges Louis, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Poincaré, Ministre des affaires étrangères.

L. sans n° Particulière et confidentielle. *Saint-Pétersbourg, 25 mai 1912.*

Monsieur le Président,

Rentré hier à Saint-Pétersbourg, j'ai été aussitôt voir M. Sazonoff, et avant d'aborder les affaires dont vous m'aviez chargé de l'entretenir, je lui ai dit qu'il ne pouvait convenir que nous reprissions nos conversations avant d'avoir éclairci l'incident qui avait motivé mon voyage à Paris.

J'ai demandé tout d'abord : « Qu'avez-vous dit aux personnes qui vous ont interrogé? »

— « Qu'il n'y avait pas un mot de vrai dans tout ce qu'on a raconté. Il faut arrêter tout ce bruit. Mais la vérité, la voici. Je n'ai pas dit tout ce qu'on m'attribue. Cependant, je me suis plaint de vous. Et cela parce que j'ai eu des preuves de votre malveillance *personnelle* à mon égard, qui m'expliquent pourquoi votre Gouvernement et votre presse me prêtent sans cesse des intentions que je n'ai pas. Un jour, on dit à Paris que je veux forcer le Bosphore ;

[1] Communication a été donnée à M. Barrère, le 28, afin de faciliter ses « entretiens personnels à ce sujet », d'un télégramme n° 196 où M. Bompard résumait cette conversation. M. Poincaré ajoutait qu'il tenait « à réserver entièrement l'opinion et la décision du Gouvernement de la République sur la conférence ».

le lendemain, que je veux reconnaître avant les autres Gouvernements le décret d'annexion de la Tripolitaine. Je vous ai déclaré le contraire.»

— «Et chaque fois, je l'ai télégraphié ou écrit à mon Gouvernement. Ce n'est pas de Paris que viennent tous ces bruits. C'est d'ailleurs et le plus souvent de la Consulta.»

— «Alors, pourquoi recommence-t-on toujours à m'accuser à Paris? On m'attaque continuellement. La presse, on la fait parler comme on veut...»

— «Si c'est si facile de la diriger, comment se fait-il que la vôtre vous attaque sans cesse et beaucoup plus que la nôtre?»

— «Je n'ai aucun moyen d'action sur la presse, je suis complètement désarmé.»

— «Ceci, ai-je repris, est votre affaire, non la mienne. Laissons la question de la presse, dont votre Ambassadeur à Paris ne paraît pas d'ailleurs se désintéresser, mais qui ne saurait à aucun degré me concerner. Contre le reproche inattendu de malveillance à votre égard, toute ma correspondance proteste. Vous avez des preuves, me dites-vous. Lesquelles?»

Ici, M. Sazonoff a commencé à invoquer en termes très confus une lettre ou un télégramme que j'aurais adressé l'année dernière au Département au sujet du chemin de fer de Khenikin. Le Ministre s'est embarrassé dans son récit, sans pouvoir préciser à quoi il faisait allusion, et il a abandonné tout de suite ce sujet pour arriver à celui qui évidemment lui tenait au cœur et qui est toute la cause de l'incident.

— «Enfin, m'a-t-il dit avec une extrême animation, j'ai su, non par M. Isvolsky, mais par des amis de Paris, qu'il y a quelques semaines vous m'aviez accusé de n'avoir pas suffisamment renseigné M. Kokovtzoff dans l'affaire des emprunts chinois et que vous prétendiez que je n'avais rien compris à cette affaire. N'est-ce pas de la malveillance?»

M. Sazonoff visait là mon télégramme n° 197 du 16 avril dernier [1] dont copie est ci-jointe, et que son service du déchiffrement lui avait mis sous les yeux il y a un mois, ce qui prouve une fois de plus que tous nos chiffres, sauf le très confidentiel n° 2, sont absolument insuffisants comme je ne cesse de le dire au Département depuis que je suis à Pétersbourg. Je lui ai répondu que, s'il avait lu avec plus de soin ce que lui avaient dit «ses amis de Paris», il aurait vu que j'accusais bien moins le Ministre actuel que son prédécesseur ou plus exactement le Ministère, les bureaux. Les principales erreurs commises dans cette affaire sont en effet antérieures à l'arrivée de M. Sazonoff aux affaires.

Au mot ministère et non ministre, M. Sazonoff, qui avait dans sa mémoire des phrases entières de mon télégramme 197, s'est rendu compte qu'il l'avait mal interprété et que, comme il lui arrive trop souvent depuis qu'il a

(1) Voir à la date du 16 avril, tome II, n° 353

été gravement malade, il s'était à tort irrité. Il a paru un peu gêné de ce qu'une fausse blessure d'amour-propre l'avait empêché de se dominer assez pour me cacher qu'il lisait mes télégrammes. Dans la suite de la conversation, il m'a dit qu'il avait eu avec moi de si excellents rapports qu'il ne pouvait que regretter vivement l'incident actuel.

Voilà donc toute l'affaire. M. Sazonoff m'a accusé de malveillance personnelle à son égard parce qu'il a trouvé quelques critiques dans ma correspondance télégraphique. Il en a trouvé de bien plus vives encore dans la correspondance qui m'est adressée. A celles-là, il a fait allusion sans viser expressément aucune dépêche. Il pouvait à la rigueur alléguer que « ses amis de Paris » avaient eu connaissance d'une dépêche de moi relative à une affaire en partie financière, mais non aller jusqu'à dire qu'ils avaient lu des télégrammes politiques du Département.

Quant aux autres observations de M. Isvolsky, M. Sazonoff n'en a pris aucune à son compte personnel.

Le général Soukhomlinoff, Ministre de la Guerre, disait, il y a quelques jours: « Cette affaire a été menée par M. Isvolsky et par M. Sazonoff avec la plus extraordinaire légèreté. »

Ce que m'a dit hier M. Sazonoff ne me paraît pas pouvoir comporter d'autre conclusion.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus dévoués.

P. S. — La suite de mon entretien avec le Ministre des Affaires étrangères a porté principalement sur le projet de conférence européenne. Je vous ai télégraphié ce qu'il m'avait dit à ce sujet [1].

44.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome.

T. n° 435. Très confidentiel. *Paris, 26 mai 1912, 22 h. 30.*

Suite à mon télégramme n° 434 [2].

Conformément à la suggestion émise dans votre télégramme n° 354 [3],

[1] Voir à la date du 25 mai, n° 38.

[2] Le télégramme 434 est un télégramme circulaire du 26 mai, 16 h. 15, transmettant à divers postes le télégramme 247 de Pétersbourg en date du 25 mai et reproduit ci-dessus sous le n° 38.

[3] Par son télégramme 354 du 24 mai, M. Barrère répondant aux télégrammes Paris-Rome 425/426 (voir ci-dessus à la date du 24 mai le n° 33 note finale) offrait d'entretenir « à titre personnel » le marquis de San Giuliano du projet de conférence.

je vous autorise à interroger le marquis de San-Giuliano sur l'idée d'une Conférence. Mais vous voudrez bien affecter de ne parler qu'en votre nom personnel. Les objections formulées par M. Sazonoff nous commandent une grande réserve.

45.

LE COLONEL PELLÉ, ATTACHÉ MILITAIRE DE FRANCE À BERLIN,

À M. MILLERAND, MINISTRE DE LA GUERRE.

D. n° 481. *Berlin, 26 mai 1912.*

L'OPINION PUBLIQUE ALLEMANDE ET LA FRANCE.

Au moment où les lois militaire et navale viennent d'être votées et où le Reichstag se sépare jusqu'à la fin de novembre, je crois devoir parler encore une fois de l'état de l'opinion publique allemande.

Cette opinion est inquiète et troublée, *autant peut-être aujourd'hui qu'il y a quelques mois.* Il est nécessaire de la suivre de très près, si nous ne voulons pas être exposés à de désagréables surprises.

Nous découvrons tous les jours combien sont profonds et durables les sentiments d'orgueil froissé et de rancune contre nous, provoqués chez les Allemands par les événements de l'an dernier. Ce peuple est lent à s'émouvoir. Il paraît encore toutes les semaines des brochures sur la question.

Le traité du 4 novembre est « un nouvel Olmütz », voire « une revanche de Sedan » (!)

Le ressentiment éprouvé dans toutes les parties du pays est le même. Tous les Allemands, jusqu'aux socialistes, nous en veulent de leur avoir pris *leur part* du Maroc.

En France, où l'on s'est refusé à voir dans le traité du 4 novembre un succès diplomatique, ces manifestations allemandes doivent paraître à peine compréhensibles; ce serait une *grosse erreur* de les prendre pour un simple bluff.

Rappelons-nous ce qu'était l'état d'esprit en Allemagne avant la crise.

Je l'ai signalé à l'époque : il semblait, il y a un ou deux ans, que les Allemands fussent partis à la conquête du monde. Ils s'estimaient assez forts pour que personne n'osât entamer la lutte contre eux. Des possibilités indéfinies s'ouvraient à l'industrie allemande, au commerce allemand, à la domination allemande.

Naturellement ces idées et ces ambitions n'ont pas disparu aujourd'hui. Les Allemands ont toujours besoin de débouchés, d'expansion économique et coloniale. Ils estiment qu'ils y *ont droit*, parce qu'ils grandissent tous les jours,

parce que l'avenir leur appartient. Ils nous regardent, avec nos quarante millions d'habitants, comme une nation secondaire.

Dans la crise de l'an dernier, cette nation secondaire leur a tenu tête et l'Empereur, le Gouvernement allemand ont cédé. L'opinion publique *ne l'a pardonné ni à eux, ni à nous*[1], *elle ne veut pas qu'un pareil fait puisse se reproduire.*

C'est l'appui de l'Angleterre qui a permis à la France de résister. Le ministère libéral a trompé les espérances qu'on mettait en lui et les efforts faits par la diplomatie depuis cette époque pour un rapprochement avec l'Angleterre n'aboutissent pas.

Aux déceptions et aux blessures d'amour-propre de la crise marocaine s'ajoutent, comme en 1905, les inquiétudes de l'encerclement, la crainte irritante, énervante de la coalition qui viendra barrer la route à la légitime expansion de l'Allemagne.

Il faut noter cependant que, dans le gros public allemand (et c'est assez curieux) on semble, depuis l'entrevue de Potsdam, *n'avoir plus d'inquiétudes du côté de la Russie*. Par contre, on nous prête volontiers ainsi qu'aux Anglais, des intentions *agressives*.

On constate que les Français, une fois leurs ambitions satisfaites au Maroc, n'ont pas fait un pas pour se rapprocher de l'Allemagne; au contraire, leur hostilité s'est accrue. L'inquiétude de l'Empereur, du Chancelier, même de généraux ou d'officiers, au sujet des manifestations de l'opinion française, est évidente et sincère. Les discussions qui ont suivi le traité du 4 novembre ont contribué, plus que quoi que ce soit, à l'énorme effort militaire que l'Allemagne vient d'accomplir.

Pour les hommes politiques, le discours de M. Pichon, par exemple, a été une grosse surprise, parce que M. Pichon passait ici pour l'un des hommes d'État français les plus favorables à l'idée d'une détente entre les deux pays; cette surprise s'ajoutait aux désillusions éprouvées dans l'application économique du traité de 1909, qui nous ont fait accuser par certains de mauvaise foi.

(1) *Note du document.* « ... Il s'agissait moins du Maroc que de la position de l'Empire allemand en face d'adversaires envieux; il y allait de l'honneur, du crédit, de l'avenir de notre pays, qui a besoin d'un champ libre pour le développement de ses destinées. C'est une question vitale pour notre peuple, telle que jamais peut-être il ne s'en est présenté de plus sérieuse et de plus importante, dans l'histoire si mouvementée de sa formation. Ainsi désormais plus de douceur, plus de condescendance, plus de crainte des complications, ni de la guerre, s'il ne nous reste pas d'autre ressource. » (Deutschland und Frankreich, politisch und militärisch verglichen, von einem deutschen Offizier. Editeur Dolge, Stuttgart.)

(2) *Note du document.* Par exemple, quand H., de la *France Militaire*, développe qu'une guerre avec l'Allemagne est, non seulement inévitable, mais « désirable le plus tôt possible », je ne vois pas à quoi cela peut être utile à la France, mais je sais que cela est vivement commenté en Allemagne, où la *France Militaire* est lue dans toute l'armée. Et les journaux allemands d'ajouter que la *France Militaire* est « l'organe officieux de l'État-major français ».

Pour la masse, il semblerait que notre enthousiasme pour l'aviation militaire et les manifestations répétées de certains personnages au nationalisme encombrant aient révélé notre inapaisable désir de la revanche.

Je constate simplement des faits.

Je suis convaincu plus que personne que le réveil des sentiments patriotiques en France, dans ces derniers temps, est *un bien immense* pour notre pays.

Reconnaissons-le franchement, il était inévitable que ce réveil eût en Allemagne une répercussion. Les Allemands préfèrent une France pacifiste et indifférente.

Ce qui est à regretter, c'est que le patriotisme soit exploité tapageusement chez nous par certains journaux, par certains hommes, par certains partis. Leurs manifestations sont, non seulement utilisées, mais exagérées par la presse allemande[1]. « L'élan vers la revanche en France », les « criailleries guerrières en France » ont été dans ces derniers temps des rubriques courantes.

Ainsi l'idée pourrait se développer dans ce pays qu'une guerre avec la France est inévitable. C'est une idée dangereuse, non seulement parce qu'elle peut contribuer à amener la guerre, mais parce que cette guerre trouverait nos adversaires mieux préparés.

D'ailleurs, nous le savons depuis longtemps, si les Allemands désirent la paix, ils ne l'attendent pas de concessions mutuelles, ni de l'équilibre des armements; ils veulent qu'on les craigne. Leur premier souci après la crise a donc été de se rendre très forts et ils ont voulu l'être *tout de suite*.

L'inquiétude, la nervosité presque, sont manifestes dans la décision des autorités militaires fixant au 1er octobre prochain la réalisation de toutes les créations importantes décidées par les lois de 1911 et de 1912[2]. La même inquiétude a dominé les délibérations du Reichstag sur les projets de loi militaire et naval. Elle a fortifié le Gouvernement chancelant du Chancelier et réalisé l'union momentanée des partis bourgeois.

Dans une séance récente, elle a ouaté les attaques dirigées par les libéraux contre l'Empereur à propos de sa malencontreuse sortie de Strasbourg.

En employant le mot : inquiétude, je veux dire incertitude de l'avenir, inquiétude de la guerre. Je crois qu'il serait inexact de s'imaginer que les Allemands — la grande majorité des Allemands — craignent une défaite.

Sans doute le Grand État-Major — comme je le disais dans ma lettre du

(1) *Note du document.* J'ai remarqué souvent que toute appréciation défavorable de l'armée allemande, telle par exemple que les articles du colonel Repington, est regardée ici très sincèrement, naïvement, comme une excitation à la guerre.

(2) *Note du document.* Il est possible que cette date soit *avancée*. Le texte voté par le Reichstag laisse en blanc la date de création des deux corps d'armée, ce qui semble laisser l'autorité militaire libre (par exemple d'organiser de suite un des deux corps d'armée, et d'ajourner l'autre).

1 er avril dernier n° 454 (1) — a dû envisager l'hypothèse d'une infériorité numérique de ses armées d'opérations contre les armées franco-anglaises. Mais, pour le gros public, la croyance dans la supériorité militaire de l'Allemagne est un dogme trop profondément ancré dans les esprits pour n'avoir pas survécu aux déceptions de l'an dernier (2).

On ne parle plus d'une campagne en France comme d'une promenade militaire; on admet à la rigueur que les armées allemandes ne seront pas les plus nombreuses. Mais on a toute confiance dans leur *qualité* supérieure.

Le haut commandement français sera paralysé par les ordres du pouvoir central et peut-être par l'intervention des Commissaires aux armées. L'intendance n'existe pas. La discipline des soldats est relâchée. Voilà ce qu'on entend ou lit le plus souvent (3).

En dehors de l'armée, on croit que le désordre des services publics français rendra très difficile la mise en marche automatique des mesures que comporte le début d'une guerre (réquisitions, ravitaillement, etc.) On écrit que les grèves des cheminots, le sabotage nous empêcheront de compter sur des transports réguliers, etc.

J'ai su que récemment, dans une lettre adressée à un ami et nullement destinée à être communiquée, le général de Bernhardi déclarait l'État-major français «au dessous de toute critique».

Le général de Bernhardi est précisément l'une des personnalités les plus en vue d'un parti, restreint à la vérité, mais actif, qui pousse résolument l'Allemagne à la guerre (4).

Les nationalistes militants (auxquels nous étendons souvent à tort l'épithète de pangermanistes), ne sont pas ici un simple clan d'opposition; ils ont des tenants et des aboutissants, dans le parti conservateur, au ministère de la Marine, parmi les officiers.

Dans le *pays militaire* qu'est la Prusse, l'armée a une influence politique. La caste militaire se répand dans l'administration, dans la diplomatie impériale, au Landtag de Prusse ; elle forme l'entourage du souverain.

(1) Voir tome II, 3e série, n° 285.

(2) *Note du document.* De là les accusations si générales de faiblesse contre l'Empereur.

Désormais la confiance de l'opinion dans l'armée va se trouver fortifiée des gros sacrifices qu'on vient de faire pour elle.

(3) *Note du document.* On ajoute encore d'autres choses par exemple : L'infanterie française est armée d'un fusil inférieur... La cavalerie du service de deux ans n'a qu'une valeur médiocre... L'artillerie lourde d'armée est à l'état embryonnaire, etc.

(4) *Note du document.* Si on ouvre les derniers livres du général de Bernhardi, *la Guerre moderne* et surtout *L'Allemagne et la prochaine guerre,* on y trouve affirmé à chaque page le droit des peuples forts à la conquête. L'accroissement de population de l'Empire allemand, ses besoins économiques et la place dirigeante qu'il occupe à la tête de la civilisation lui dictent une politique d'expansion. La guerre est un moyen indispensable de cette politique. Tôt ou tard, elle s'imposera aux conducteurs de l'Empire comme un devoir, comme le plus haut de leurs devoirs.

L'héritier du trône est du parti des sous-lieutenants. La manifestation inconvenante qu'il a faite au Reichstag en novembre dernier semble avoir plutôt servi que nui à sa popularité. L'Empereur et le Chancelier, qui veulent concilier l'expansion de l'Empire avec le maintien de la paix, sont impopulaires.

Je répète cependant que, suivant toutes les apparences, la majorité des Allemands désirent la paix. Je suis convaincu que le parti de la guerre est aujourd'hui encore une petite minorité. Mais — et c'est sur ce point que je voulais appeler respectueusement votre attention — on *a aujourd'hui l'impression que cette situation pourrait, à un moment donné, se modifier très vite*.

L'orgueil national blessé, l'irritation contre nous, le désir de briser l'encerclement, la crainte d'être attaqués plus tard et j'ajoute : une grande confiance dans l'instrument de guerre qu'on a en main et qu'on vient de fortifier, préparent le terrain pour l'explosion de colère ou d'amour-propre national qui pourrait un jour forcer la main à l'Empereur et conduire les masses allemandes à la guerre.

L'occasion, l'étincelle qui mettrait le feu aux poudres, peut naître d'un incident quelconque entre les deux pays ou bien d'une cause extérieure telle qu'une crise dans les Balkans. Mais elle naîtrait mieux encore des maladresses et des brutalités d'une diplomatie que tiraillent des influences diverses et qui a une revanche à prendre.

La politique à laquelle l'opinion publique pousse le Gouvernement allemand, celle qui a fait voter si rapidement les projets de loi militaire et naval, c'est la politique du poing sur la table. On veut être assez fort pour que — comme me l'a dit un jour l'Ambassadeur de Turquie — « entre les avantages de l'alliance anglaise et les dangers d'une guerre allemande, le Gouvernement français n'ait plus d'hésitation possible ». On veut être assez fort pour pouvoir nous dire, le jour où on le jugera nécessaire : « Voulez-vous être avec nous ou contre nous? »

Nous ne pouvons pas prédire à l'avance si cette mise en demeure se produira ; cela dépend beaucoup de nous-mêmes, de l'impression de calme, de force et d'union que nous donnerons, de la solidité de nos alliances. Mais c'est une hypothèse que nous avons le devoir d'envisager parce que... ce serait la guerre.

Je parle naturellement à mon point de vue *d'attaché militaire*. Si j'étais diplomate, je pourrais peut-être faire entrer en ligne d'autres facteurs. Il y a en Allemagne des éléments de paix, les mêmes que dans les autres grandes nations d'aujourd'hui. Et je répète une fois de plus que l'Empereur est pacifique.

Malgré cela, mon impression nette est que nous avons besoin d'une très grande attention.

Comme soldat, je dois me placer dans l'hypothèse dangereuse.

Dans cette hypothèse, il est probable que nous n'avons pas d'agression à

craindre avant un délai de huit mois à un an, puisque les plus grosses mesures militaires décidées par l'Allemagne doivent être exécutées dans cet intervalle de temps. La prudence me semble vouloir que nous nous mettions à l'œuvre sans tapage, pour être *le plus prêts possible*, à l'expiration de ce délai, non seulement au point de vue militaire, mais aux points de vue gouvernemental, diplomatique, financier.

46.

M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 360. Secret. *Rome, 27 mai 1912, 21 h. 45.*

(*Reçu : 23 h. 45.*)

Voici quelles sont jusqu'ici les dispositions de la Consulta concernant la conférence. D'après mes informations secrètes, le Ministre des Affaires étrangères a télégraphié à M. Tittoni que le Gouvernement italien n'était pas défavorable à la conférence, sous la réserve que la question de souveraineté de la Tripolitaine n'y serait pas discutée. Pour le reste on n'a pas pris encore de résolution. On désire que le programme de la conférence soit strictement limité à la Tripolitaine; mais on voudrait avoir secrètement la certitude qu'une fois la paix rétablie, à la suite de la conférence, la France et l'Angleterre, en raison de leurs accords avec l'Italie et la Russie, reconnaîtraient la souveraineté italienne sur la Tripolitaine. J'ai lieu de penser qu'alors, ou même avant, le Gouvernement italien serait disposé, en ce qui nous concerne, à confirmer que ces accords *dans toutes leurs parties* continuent à avoir pour lui la même valeur que par le passé.

L'exclusion de la discussion de la souveraineté me paraît répondre à nos vues. L'entente sur cette question juridique de principe étant impossible, tout le monde a intérêt à ce qu'elle ne soit pas traitée. La conférence, dans les termes si judicieux par lesquels vous avez défini sa tâche, serait, de fait, un médiateur autour d'un tapis vert dans des limites strictement définies, avec cet avantage, sur un médiateur, qu'elle comporterait la suspension des hostilités.

Quant à la question de nos accords, il sera temps d'en parler si l'Italie nous fait des ouvertures dans le sens indiqué plus haut; il y aurait là éventuellement un développement politique à suivre qui présenterait pour nous un haut intérêt quant à l'orientation future de la politique étrangère italienne.

47.

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 199. Très confidentiel. *Péra, 28 mai 1912, 3 h.*

(*Reçu* : 6 h.)

Assim Bey a profité de la réunion du Conseil des Ministres, qui s'est tenue hier, pour entretenir ses collègues des suggestions que je lui avais faites et dont j'ai eu l'honneur d'informer Votre Excellence par télégramme n° 196 (1) et par dépêche 304 (2). Bien qu'il ait expliqué qu'il ne s'agissait pas de proposer ces conditions de paix, mais de les subir sous la pression de l'Europe, elles ont été considérées comme inacceptables même dans cette forme. Le Gouvernement ottoman ne croit pas pouvoir abandonner les Arabes d'Afrique tant qu'ils résisteront à l'envahisseur italien, quelles que soient les garanties dont cet abandon serait entouré. La seule solution que la Porte pourrait se laisser imposer par les Puissances, serait la remise à l'Italie du littoral tripolitain avec une zone côtière, étant entendu que la Cyrénaïque et le Fezzan resteraient sous la domination réelle et l'administration effective de la Turquie. Cette manière de voir ayant été agréée par l'unanimité des Ministres, le Grand Vizir s'y serait rallié à son tour, m'a dit Assim Bey.

Quant à la conférence, Assim Bey se défend de l'avoir proposée ou simplement suggérée et même de la désirer. Elle lui paraît dangereuse pour les intérêts ottomans et le Gouvernement turc, si l'Europe l'y conviait, ne pourrait consentir à y participer qu'à la double condition que, seule, la question d'Afrique y fût traitée, à l'exclusion de toutes autres sans aucune exception, et que les bases de la solution que recevrait cette question auraient été préalablement arrêtées d'accord avec lui. Assim Bey se propose de donner à Rifaat Pacha l'instruction de se prononcer dans ce sens, en réponse à la demande de directions qu'il en a reçue. Assim Bey reconnaît que, dans ces limites et ces termes, la réunion d'une conférence ne présente pas d'utilité pratique, et il espère que l'Europe s'en tiendra au système de la médiation que le Gouvernement ottoman a formellement accepté (3).

(1) Non reproduit; voir ci-dessus à la date du 25 mai, la dépêche de M. Bompard reproduite sous le n° 42 note finale.

(2) Voir ci-dessus à la date du 25 mai, n° 42.

(3) Ce télégramme à été transmis à Rome, le 29 mai à 14 h. 20 par télégramme n° 441.

48.

M. DE PANAFIEU, MINISTRE DE FRANCE À SOFIA,

À M. POINCARÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

D. n° 74. Très confidentiel. *Sofia, 28 mai 1912.*

(*Reçu :* Cabinet 1er juin; Dir. pol., 6 juin.)

J'ai eu, il y a quelques jours, avec mon collègue de Serbie, une longue conversation au cours de laquelle il m'a exposé, d'une part, les raisons qui avaient engagé son pays à se rapprocher de la Bulgarie et de la Grèce, et d'autre part, les éventualités qu'il redoutait dans le cas où la question macédonienne resterait encore plusieurs années sans solution.

Je crois devoir résumer les considérations générales qui m'ont été développées par M. Spalaïkovitch, et sur lesquelles je n'ai pas besoin d'appeler l'attention de Votre Excellence. Elles m'ont paru d'autant plus intéressantes que le Ministre de Serbie était encore l'année dernière Secrétaire général du ministère des Affaires étrangères, qu'il est intelligent et modéré et qu'il passe pour avoir toute la confiance de M. Milovanovitch, en attendant qu'il soit appelé à occuper à Belgrade un rôle de premier plan.

M. Spalaïkovitch estime qu'aucun doute ne peut subsister sur les tendances de la politique de l'Autriche-Hongrie. Les difficultés intérieures que rencontre depuis tant d'années le fonctionnement régulier de la Double Monarchie et qui vont chaque jour en augmentant, ont pour cause unique la rivalité des deux États et, pour y mettre fin, il est absolument nécessaire de substituer le trialisme au dualisme. Le troisième État yougoslave, dont la création a déjà soulevé les plus ardentes discussions, sera destiné à faire contrepoids à la Hongrie dans la Monarchie. Sa constitution était impossible avant l'annexion de la Bosnie et de l'Herzégovine, les trois provinces slaves de Croatie, de Slovénie et de Dalmatie étant trop peu importantes pour former à elles seules un État suffisamment puissant.

Les Hongrois, qui voient dans ce projet non seulement la diminution, mais la perte même de leur influence souvent prédominante dans la politique de la Monarchie, sont naturellement opposés à sa réalisation; les troubles, les émeutes qui viennent de se produire à Pest[1] et dont la cause immédiate et la question de la réforme électorale et du suffrage universel, ont leur

[1] Des bagarres sanglantes avaient eu lieu à Budapest le 23 et le 24 : des ouvriers grévistes au nombre de plusieurs milliers, réclamant le suffrage universel promis depuis six ans, avaient organisé une manifestation au cours de laquelle il y eut 8 tués, 193 blessés, dont 33 très gravement, et 769 personnes arrêtées.

origine dans les craintes légitimes que les magnats peuvent éprouver devant la perspective de cette transformation des bases mêmes de l'Empire. Mais tous les Allemands d'Autriche sont favorables à l'organisation du trialisme et réunissent leurs efforts pour l'obtenir et pour réduire ainsi l'influence de la Hongrie. De son côté, l'Empereur d'Allemagne serait acquis à cette idée et serait disposé à en favoriser la réalisation. Il assurerait ainsi l'avenir en se ménageant une influence dans les États alliés au détriment de la Russie.

L'Empereur François-Joseph, le père du dualisme, ne peut, il est vrai, à la fin de son règne, renier son œuvre et entreprendre la reconstitution de l'Empire sur de nouvelles bases. Il n'en a ni le goût ni la volonté. A la veille de sa mort, son Gouvernement ne peut que faire en sorte de lui éviter les soucis et les difficultés, tant intérieures qu'extérieures.

Mais que fera le Souverain de demain? Mon collègue de Serbie m'a assuré que l'archiduc François-Ferdinand est un partisan avéré du trialisme, qu'il s'efforce déjà d'en assurer la réalisation pour le jour où il montera sur le trône, et que ses émissaires sillonnent dès aujourd'hui toutes les provinces slaves répandant la bonne parole. Un des premiers actes qui suivront son avènement sera de créer le troisième Etat.

Dans les conditions qui viennent d'être exposées, l'Autriche n'a qu'une politique à suivre : elle doit consacrer tous ses efforts à ce qu'aucun incident, aucun conflit ne se produise qui soit de nature à ouvrir prématurément la question balkanique. Elle n'est pas prête et n'est pas en situation de retirer du règlement qui en serait la conséquence, tous les bénéfices qu'elle escompte.

Pour l'Autriche, la question balkanique ne devra se poser que le jour où le troisième État, étant déjà constitué depuis un certain temps, aura pu accomplir son œuvre d'attraction non seulement sur les peuples voisins, serbe et monténégrin, trop faibles par eux mêmes vis-à-vis des grandes Puissances pour espérer une amélioration de leur situation politique et économique, mais encore à l'égard des populations slaves de Macédoine.Tous ces Slaves, assurés du soutien de la Grande Puissance trialiste, et par conséquent aussi de l'Allemagne, n'envisageront que leur intérêt, qui d'ailleurs ne sera pas en contradiction avec le sentiment national, et seront disposés à se rallier à l'État yougoslave où aucune prédominance étrangère ne sera à redouter et où la population, entièrement serbo-croate, ne comprendra que des frères de race, de langue, de religion.

La Serbie se rend compte des conséquences que peut faire naître la politique de l'Autriche-Hongrie et elle redoute les effets de l'attraction qui peut conduire à l'absorption. Elle n'a qu'un but, la défense de son indépendance et de ses intérêts généraux; elle veut réserver l'avenir en sauvegardant la possibilité de la création d'une grande Serbie, par l'union de la Serbie au Monténégro et aux provinces serbes de Macédoine, ce qui lui assurera en même

temps un débouché sur la mer libre. Aussi s'est-elle émue des visées autrichiennes et, en vue de conjurer le péril commun, s'est-elle décidée à suivre les conseils de la Russie et à entrer en conversation en vue d'un rapprochement avec la puissance la plus directement menacée après elle, c'est-à-dire avec la Bulgarie. M. Spalaïkovitch s'est fait l'ouvrier de cette tâche et il a constaté, dès ses premières entrevues avec le Président du Conseil bulgare, que celui-ci avait été frappé du grave péril que la réalisation de la politique austro-hongroise pouvait faire courir à la Bulgarie. Ce serait pour elle la fin du rêve national, car elle ne pourrait, livrée à ses propres forces, espérer lutter avec succès en Macédoine contre l'influence de la Monarchie trialiste.

D'une part, en effet, les Bulgares macédoniens sont avant tout Macédoniens; ils aspirent à l'autonomie, si ce n'est à l'indépendance pour pouvoir se gouverner eux-mêmes. Sur ce point, ils sont unanimes. Ce sont eux qui, par leur influence, par leurs interventions continues, ont faussé la politique bulgare depuis quinze ans, en faisant adopter par le Gouvernement de Sofia le principe de l'intégrité de la Macédoine alors que ce principe ne peut pas être accepté par les autres États intéressés et que des concessions sont indispensables si l'on veut arriver à l'entente et à l'union. Le Roi et le Gouvernement bulgare actuel se rendraient compte de l'influence néfaste qu'ont eue les Bulgares macédoniens qui ne désirent en aucune façon l'annexion à la Bulgarie et n'auraient à leur égard qu'une sympathie relative.

D'autre part, la Serbie doit envisager ses intérêts particuliers. Elle a lutté sur le terrain économique contre l'Autriche pendant des années et elle a vaincu, mais non sans éprouver de ce fait des dommages sensibles. Si la question balkanique n'est pas réglée avant le développement du troisième État, elle sera incapable de se défendre contre son absorption par cet État. La Serbie est trop faible par elle-même, tandis qu'avec l'assistance de l'Empire trialiste, elle peut aller de l'avant et au besoin lui servir d'avant-garde à Salonique.

Ces diverses considérations n'ont pas manqué d'agir sur le Gouvernement bulgare et, en moins de cinq mois, les premières conversations, timides tout d'abord (car les personnes informées étaient sceptiques quant à la possibilité d'une entente serbo-bulgare) se sont précisées, l'entente s'est établie et une alliance, au moins défensive, a été signée.

Aujourd'hui l'union balkanique est sur le point de se compléter par l'accord avec la Grèce, moyennant des concessions mutuelles.

Ni à Vienne, ni à Constantinople on ne croit à la réalité de cette entente qui, si elle était divulguée, provoquerait une tempête d'attaques et d'insinuations. Si elle avait existé en 1908, alors que l'anarchie régnait dans l'Empire ottoman, que l'armée turque n'était ni préparée, ni organisée et comptait à peine 40.000 hommes en Europe, l'affaire macédonienne pouvait être réglée. Aujourd'hui, l'entente est chose faite, mais l'occasion est passée. Néanmoins,

M. Spalaïkovitch est d'avis que la solution de la question balkanique est une nécessité, avant que l'Autriche trialiste n'ait établi son influence et sa suprématie. Si l'entente bulgaro-serbo-grecque, élaborée dans un but précis en vue d'éventualités prochaines, ne produit aucun résultat pendant qu'il en est temps encore, il est à présumer qu'elle ne pourra résister aux effets d'une longue période d'inaction. C'est, m'a dit mon collègue de Serbie, à la Triple Entente, sous les auspices de laquelle cette entente s'est conclue, qu'il appartient de venir en aide aux trois États intéressés.

Si l'Autriche, a continué le Ministre de Serbie, pour les raisons indiquées précédemment, désire le maintien de la tranquillité dans les Balkans et veut retarder l'ouverture de la question balkanique, l'Italie, de son côté, partage le même sentiment pour des raisons un peu différentes. Elle est actuellement absorbée par les soucis de la guerre et, si la question balkanique se réglait, elle ne saurait retirer de ce règlement que la reconnaissance de la possession de la Tripolitaine. Or, elle a des ambitions plus hautes et, certainement, elle songe aux côtes orientales de l'Adriatique. M. Spalaïkovitch me citait à ce propos une réflexion qui a échappé récemment au Ministre d'Italie dans une conversation qu'il avait avec notre collègue britannique, et où les conséquences possibles du conflit actuel étaient examinées : « Mais dans ce cas, nous ne gagnerions rien dans les Balkans! »

Se plaçant au point de vue national, le Ministre de Serbie ajoutait que la Serbie devait en conséquence souhaiter la prolongation de la guerre et l'affaiblissement aussi grand que possible de l'Italie, compétiteur éventuel dans le partage des provinces européennes de l'Empire ottoman. Ce qu'il n'a pas ajouté, c'est que la prolongation de la guerre et le transfert des opérations militaires dans les eaux européennes étaient de nature à provoquer quelque incident qui mettrait en conflit les intérêts contraires des grandes Puissances et pourrait faciliter le règlement de la question macédonienne.

De toutes les considérations qu'il m'a exposées, il me paraît aisé en effet de dégager les conclusions suivantes :

1° La Serbie tient à conserver son indépendance tout en se ménageant la possibilité d'augmenter dans l'avenir son domaine territorial et son influence politique;

2° Elle appréhende très vivement, dans le cas inévitable où le trialisme serait constitué dans l'Empire voisin, de se voir complètement absorbée par le troisième État yougoslave et de perdre ainsi toute indépendance et toute influence;

3° Elle a conclu l'entente avec la Bulgarie pour se prémunir contre cette perspective et pour faciliter, si l'occasion se présente, le règlement de la question macédonienne et en même temps la réalisation de ses espérances;

4° Cet accord étant conclu sur les conseils de la Russie, elle s'estime en droit de compter sur son concours et sur celui de ses alliés et amis, et souhaite

le règlement aussi prochain que possible du litige macédonien, pour la libérer définitivement des craintes que lui inspirent les Puissances de la Triple Alliance;

5° Si la question balkanique ne reçoit pas une solution dans un délai relativement prochain, la Serbie ne pourra se soustraire à l'influence prépondérante du troisième État slave de la Monarchie autrichienne, dont la politique se trouvera nécessairement en antagonisme aigu avec le grand Empire slave du Nord.

Si les bases du raisonnement de M. Spalaïkovitch sont fondées, et notre Ambassadeur à Vienne est seul en mesure de renseigner Votre Excellence sur les probabilités de la constitution plus ou moins prochaine du trialisme, je dois reconnaître que les conclusions en sont naturelles et vraisemblables. Le Ministre de Serbie envisage uniquement, il est vrai, les intérêts de son pays, mais la question est plus haute : l'entente balkanique n'est qu'un épisode dans la lutte d'influence de l'Autriche et de la Russie dans les affaires d'Orient et de ses conséquences au point de vue macédonien dépendra la victoire définitive de l'une ou de l'autre.

49.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Georges Louis, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

D. n° 348. *Paris, 29 mai 1912.*

Par lettre du 5 mai courant[1], vous avez bien voulu exprimer le désir de savoir, pour être en mesure de répondre à une question de M. Sazonoff, si le consortium ou les banques qui le composent n'ont pas l'intention de se réserver toutes les affaires de Chine à l'exclusion de toute concurrence.

J'ai l'honneur de vous informer qu'un monopole de cette nature se heurterait à des objections insurmontables, non seulement de la part des banques qui ne font pas partie des groupes, mais de la part de toutes les Puissances étrangères.

Les réserves du consortium, appuyées par les Gouvernements, portent essentiellement sur les emprunts ayant la garantie de l'État, qu'ils soient concédés au Gouvernement central chinois ou aux provinces.

Dans la situation tiraillée et incertaine de la Chine, cette précaution a paru d'autant plus nécessaire que l'on était autorisé à craindre le prêt, sous une

(1) Cette lettre n'a pas été reproduite; elle relate seulement la question posée par M. Sazonoff «désireux d'écarter toute réglementation excessive».

apparence industrielle, au Gouvernement chinois, de sommes lui permettant de résister aux demandes tendant à obtenir des garanties et le contrôle de l'emploi des fonds, indispensables pour la sécurité des prêteurs.

50.

LE LIEUTENANT-COLONEL DE LA PANOUSE, ATTACHÉ MILITAIRE À LONDRES,

À M. MILLERAND, MINISTRE DE LA GUERRE.

D. n° 53. *Londres, 29 mai 1912.*

La conférence qui a lieu en ce moment à Malte entre le Premier anglais, le premier Lord de l'Amirauté, Lord Kitchener et le général Sir Ian Hamilton donne de l'actualité à la question des garnisons des colonies anglaises autres que les dominions et en particulier à celles des possessions anglaises de la Méditerranée.

La situation navale dans cette mer est en effet notablement changée, du fait de deux facteurs :

a. Le très important accroissement de la Marine austro-hongroise, qui est un nouvel élément de force pour les flottes de la Triple Alliance,

b. La décision prise par l'Amirauté anglaise de rappeler, près de la Métropole, la division de l'Atlantique qui avait sa base à Gibraltar, et de ramener de Malte à Gibraltar la division de la Méditerranée.

Cette décision prive certaines possessions anglaises, et spécialement celles de la mer d'Orient, de la protection que leur assurait jusqu'ici la flotte de Malte.

Pendant la discussion du budget de la Guerre, un député, M.Wyndham, aborda la question des garnisons anglaises d'outre-mer; il signala, en l'approuvant, le rappel, dans les eaux métropolitaines, de la division navale du Pacifique, malgré les faibles garnisons de Hong-Kong et de Singapore, puis il insista sur l'insuffisance des garnisons de l'Égypte, de Chypre, de Malte et de Gibraltar, dans le cas où la division de l'Atlantique serait rappelée près des côtes anglaises.

Reprenant cette question, le correspondant militaire du *Times*, dans un article paru le 10 avril, fit remarquer que la composition actuelle des garnisons d'outre-mer avait été fixée, il y a quelques années, en ne considérant que les nécessités de la défense des ports du côté de la mer, et en tablant sur ce que les flottes britanniques seraient toujours assez fortes pour empêcher un ennemi de débarquer des troupes et de prendre les ports à revers. Mais aujourd'hui,

la situation navale dans la Méditerranée, en particulier, est bien différente, et l'Angleterre est obligée maintenant de suivre le conseil de Napoléon : « En fait d'îles isolées, il n'y a qu'un principe, c'est d'y mettre beaucoup de troupes ou point du tout ».

Le War Office et l'Amirauté auront donc à décider ensemble ce qu'il convient de faire. Lord Kitchener a protesté contre le déplacement de la base navale de Gibraltar; il estime donc que, sans l'appui direct de la flotte, les forces anglaises en Égypte sont insuffisantes.

Examinons quelles sont les garnisons des possessions méditerranéennes :

Gibraltar :

2 bataillons;
7 compagnies d'artillerie de garnison;
4 compagnies du génie.

Total : 4.027 hommes.

Malte :

5 bataillons;
8 compagnies d'artillerie de garnison;
2 compagnies du génie;

Total : 7469 hommes.

Égypte :

5 bataillons (moins une compagnie);
1 régiment de cavalerie;
1 batterie à cheval [1];
1 batterie de montagne;
1 compagnie du génie.

Total : 6.067 hommes.

Chypre :

1 compagnie d'infanterie (dét. d'Égypte).

Total : 123 hommes.

Il est donc possible que la garnison anglaise de l'Égypte soit renforcée par des prélèvements sur d'autres garnisons de colonies isolées, soit de la Méditerranée, soit plutôt de l'Océan.

Quoi qu'il en soit, nous pouvons être certains qu'aucune diminution d'effectif ne sera apportée au corps expéditionnaire et à ses 6 divisions. Le War

[1] *Note du document.* — Unités anglaises.

Office est résolument opposé au système des petits paquets; il est convaincu que le meilleur moyen pour l'Angleterre de protéger ses colonies est d'être victorieuse sur le champ d'opérations décisif, c'est-à-dire, la mer du Nord pour la flotte, et les plateaux de la Belgique et de la Lorraine pour son armée unie à la nôtre.

D'ailleurs, la division navale anglaise[1] qui restera à Gibraltar sera toujours à même de prêter son appui à nos escadres de la Méditerranée, pour assurer la sécurité du transport de notre 19e corps, et pour vaincre les flottes autrichienne et italienne. Celles-ci du reste, si elles semblent fortes sur le papier, ont leurs bases bien éloignées l'une de l'autre, et leur rivalité du temps de paix ne paraît pas devoir assurer, en temps de guerre, l'unité de leur action contre un ennemi commun.

Dans ces conditions, les colonies anglaises de la Méditerranée ne sont peut-être pas aussi exposées qu'on semble le craindre.

En tout cas, il est intéressant de constater que le renforcement de la Marine allemande peut vraisemblablement conduire, par la force des choses, à étendre le champ de l'entente franco-anglaise. Ce serait un résultat que ses auteurs n'ont sans doute pas prévu.

51.

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 308. *Péra, 29 mai 1912.*

(*Reçu :* Cabinet, 1er juin.)

La répugnance que le Gouvernement ottoman éprouve à signer l'acte définitif d'abandon de ses provinces africaines, tout en les tenant, à part lui, pour irrémédiablement perdues, ne doit pas nous surprendre outre mesure : toute paix qui le débarrasserait des difficultés extérieures dont il souffre aujourd'hui n'est pas par cela même souhaitable pour lui; il en est, en effet, qui ne le libéreraient de ce côté qu'au prix de complications d'un autre ordre, qui seraient pour lui bien plus redoutables encore, car elles mettraient en jeu l'unité et peut être l'existence même de l'Empire. Qu'on veuille bien se figurer la situation dans laquelle se trouverait le Gouvernement ottoman si, la paix signée par lui, les Bédouins n'en continuaient pas moins la lutte contre l'Italie et si les troupes régulières elles-mêmes refusaient d'évacuer la Tripolitaine et la Cyré-

[1] *Note du document.* — Elle comprendra 8 cuirassés et une escadre de croiseurs.

naïque. Or, c'est à quoi il faut s'attendre. Pourrait-il ne pas continuer alors à les assister au moins sournoisement? Pourrait-il interdire les comités qui se formeraient en Turquie pour les secourir? Il ne le pourrait qu'en rompant en visière à l'Islamisme, c'est-à-dire en perdant toute sa raison d'être. Et qu'adviendrait-il de lui si l'Italie, forte de sa souveraineté reconnue par le Sultan, s'avisait de traiter les Bédouins ou simplement les soldats et officiers turcs en rebelles? La Turquie se trouverait, du fait de la Tripolitaine, dans la situation où la question de Crète place la Grèce et les désordres de Macédoine la Bulgarie, avec cette aggravation que les passions déchaînées auraient leurs racines dans le sentiment le plus puissant et le plus actif qui soit au monde : le fanatisme musulman. Il faut bien reconnaître en toute bonne foi que le Gouvernement ottoman ne saurait souscrire volontairement à la paix sans s'être assuré au préalable que les conditions n'en révoltent pas la conscience islamique et qu'elles sont de nature à amener les Arabes intéressés à déposer les armes; de pareilles conditions ne sont malheureusement pas faciles à formuler et surtout à faire accepter par l'Italie.

A en juger par les communications de quelques-uns de mes collègues, il semblerait que dans certaines capitales l'on serait porté à croire qu'il suffira d'une intervention collective et unanime de l'Europe pour décider la Turquie à renoncer à poursuivre la guerre. Là encore il faut s'entendre, de crainte de s'engager dans une voie qui conduirait plus loin qu'on ne serait, dans le principe, disposé à aller. Qu'une intervention de l'Europe soit indispensable pour la conclusion de la paix, cela est vrai de toutes manières; le Gouvernement ottoman lui-même la souhaite pour couvrir ses concessions; mais cette intervention devra être poussée plus ou moins avant, selon que ces concessions seront plus ou moins grandes. Si l'on s'imaginait quelque part que l'unanimité de l'Europe, s'exprimant uniquement par voie diplomatique, imposerait suffisamment à la Turquie pour qu'elle se résignât à toutes les concessions, quelles qu'elles fussent, que les Puissances seraient convenues de lui dicter, ce serait commettre la plus grave erreur. Par la voie diplomatique, même avec l'appoint de représentations comminatoires, on n'obtiendra de la Turquie que ce qu'elle considérera comme pouvant être librement accordé. Assim Bey ne m'avait-il pas parlé d'une démonstration navale pour appuyer des conditions de paix dont il voulait bien reconnaître la modération et l'esprit de bienveillance? S'il s'agissait de conditions que le Gouvernement ottoman ne tiendrait pas pour acceptables, des démonstrations ne suffiraient plus et il faudrait de toute nécessité, pour en forcer l'acceptation, recourir à de véritables mesures coercitives. Il importe qu'on s'en rende bien compte en Europe afin qu'on s'entende sur des moyens d'exécution adéquats aux décisions qui seront prises en commun et que, faute d'entente à ce sujet, quelques Puissances ne se trouvent pas abandonnées en cours de route par d'autres moins disposées qu'elles

à pousser les choses à bout ou tentées de tirer profit en Turquie de leur défection.

[M. Bompard se réfère à son télégramme n° 199, ci-dessus reproduit n° 47. La fin de la dépêche concerne la question des Sporades.]

52.

M. Georges Louis, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

T. n° 252. Confidentiel. *Saint-Pétersbourg, 30 mai 1912, 14 h.*

(*Reçu :* 18 h. 25.)

Je viens de reparler avec M. Sazonoff de l'idée d'une conférence européenne. L'Italie y semblerait favorable, d'après les nouvelles qu'il avait reçues hier de Rome; mais, d'après celles d'aujourd'hui, c'est tout le contraire : « Je renonce à comprendre » m'a dit le Ministre. Il a ajouté qu'en ce qui le concernait, malgré ses préférences pour la procédure « plus pratique » de la médiation, il se rallierait à l'idée d'une conférence si elle réunissait les adhésions nécessaires. Pour le moment, il ne voit pas la possibilité de prendre l'initiative d'une proposition quelconque.

53.

M. Geoffray, Ambassadeur de France à Madrid,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 197. Confidentiel. *Madrid, 30 mai 1912, 16 h. 15.*

(*Reçu :* 18 h. 50.)

Mon collègue d'Angleterre, agissant au nom de son Gouvernement, a demandé ce matin à M. Garcia Prieto s'il était disposé à accepter pour l'Ouergha une formule ainsi conçue : « Une commission technique franco-espagnole prenant pour base générale une ligne allant de Tafraout jusqu'à son intersection avec la ligne allant du Nord au Sud prévue par la Convention de 1904, et s'inspirant du principe que les tribus riveraines et non riveraines de l'Ouergha ne seraient pas coupées en deux, procèdera à la fixation sur place d'une frontière qui assurera une communication militaire directe entre les différentes

parties de la zone espagnole en cette région »[1]. En soumettant ce texte au Ministre d'État, Sir M. de Bunsen a insisté sur l'avantage pour le Gouvernement espagnol d'une solution qui assurerait aux troupes royales la communication désirée. M. Garcia Prieto a écouté cette communication avec réserve et non sans quelque froideur, et s'est borné à répondre qu'il allait en conférer avec le Président du Conseil.

Je reçois à l'instant votre télégramme 174[2] Comme vous le verrez, la suggestion anglaise diffère totalement de celle qu'attendait le Cabinet de Madrid.

54.

M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 368 et 373[3]. Très confidentiel. *Rome, 30 mai 1912, 21 h. 15.*

(*Reçu* : 22 h. 5.)

Concernant votre télégramme n° 442[4].

Il résulte de la communication d'Assim Bey à M. Bompard qu'après avoir convié la France par la voix du Grand Vizir à prendre l'initiative des mesures de médiation et après que Rifaat Pacha eut confirmé cette ouverture en disant qu'« une conférence serait la meilleure procédure »[5], le Ministre des Affaires étrangères déclare qu'il ne veut pas de conférence. Il y a là de sa part un procédé qui mérite d'être fermement relevé. Il ne me paraît pas admissible que la Turquie puisse ainsi se livrer à un jeu équivoque à l'égard d'une grande Puissance qu'elle a tous les motifs de ménager.

Il semble d'ailleurs qu'en présence de la situation dangereuse créée par la guerre, il s'agit spécialement pour la France et l'Angleterre de la sauvegarde

(1) Cette nouvelle formule avait été communiquée à Paris le 28 mai. Le 29 mai, M. Poincaré avait demandé la suppression du mot *directe* et l'addition d'un membre de phrase disant que la frontière laissera « dans la zone française les tribus touchant à la rive droite de l'Ouergha. » Mais la formule avait été déjà fransmise à Madrid.

(2) Le télégramme 174 transmettait à Madrid le télégramme Paris-Londres 439 du 30 mai. M. Poincaré y faisait connaître que, d'après M. Perez Caballero, « le Gouvernement espagnol était disposé à accepter la formule anglaise quelle qu'elle fût. Il supposait même qu'elle viserait simplement la ligne des hauteurs de la rive droite, sans accorder à l'Espagne aucun droit de passage et, dans cette hypothèse, il envisageait seulement une compensation financière ».

(3) La fin du télégramme 368, indéchiffrable, a été « répétée » par un télégramme 373 du 1er juin.

(4) *Sic.* En fait, il s'agit d'un télégramme 441, transmettant à Rome le télégramme 199 de Péra (voir ci-dessus, 28 mai, n° 47).

(5) Voir ci-dessus à la date du 24 mai n° 33 la reproduction du langage tenu par Rifaat Pacha dans un entretien avec M. Poincaré

de leurs intérêts vitaux plus que de ceux des belligérants. La question est de savoir si ces intérêts et ceux de la paix générale ne sont pas assez menacés pour qu'elles recherchent très sérieusement les moyens pratiques de mettre un terme aux hostilités. C'est pourquoi le projet de conférence offre un intérêt si grand.

55.

M. Georges Louis, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 254. Secret. *Saint-Pétersbourg, 30 mai 1912, 20 h. 47.*

(*Reçu : 23 h. 25.*)

Suite du télégramme d'hier soir 29 mai[1].

Dans une conversation sans caractère officiel un des principaux ministres russes, que je ne peux nommer par télégramme, m'a dit :

« Avant votre retour, M. Sazonoff ne cessait de répéter qu'il avait éte mis par M. Isvolsky dans la position la plus fausse vis-à-vis de vous et qu'il ne savait comment se tirer de ce mauvais pas. Vous a-t-il donné satisfaction? »

— « Pas autant peut-être qu'il le devait, ai-je répondu, car il n'a trouvé à invoquer qu'un grief qu'il sait aujourd'hui être contraire à la vérité. Mais il m'a exprimé des regrets et s'est défendu d'avoir dit tout ce qu'on lui attribuait. »

— « Cette absurde affaire, a repris mon interlocuteur, est tout entière l'œuvre de M. Isvolsky. Son snobisme est insupportable. Qui de nous n'a pas été critiqué par lui?

« D'autre part, lier partie à Paris avec M. Tittoni comme il l'a fait, est une faute, et l'on ne comprend pas qu'il ait pu la commettre. Il est déraisonnable pour un Ambassadeur de Russie de paraître vouloir se rapprocher plus étroitement de l'Italie que de la France. C'est aussi une faute que de se donner l'air de vouloir, dans les circonstances actuelles, enlever l'Italie à la Triple Alliance. M. Isvolsky a fortement contribué à aggraver nos ennuis avec la Turquie. »

L'insistance de mon interlocuteur à critiquer l'intimité de M. Isvolsky et

(1) Ce télégramme, rédigé dans la soirée du 29 mai, a été envoyé le 30 à 2 h. 13. M. Georges Louis y parle de la visite qu'il vient de faire à M. Kokovtzoff. Ce ministre, visiblement très satisfait « d'être étranger à l'incident » a dit à M. Georges Louis : « Je ne retranche rien, absolument rien de ce que je vous ai dit avant votre départ pour Paris ». Voir ci-dessus à la date du 12 mai, n° 2, le télégramme dans lequel M. Georges Louis reproduit le langage tenu le 11 par M. Kokovtzoff.

de M. Tittoni est à remarquer. Déjà, lorsque le langage [de] divers journaux de Paris avait fait croire ici que le Gouvernement de la République allait demander le remplacement de l'Ambassadeur de Russie à Paris, un journal russe, renseigné sur les impressions de membres importants du Gouvernement impérial, avait donné comme motif du rappel éventuel de M. Isvolsky sa trop grande intimité avec M. Tittoni. Ce dernier est très vivement critiqué maintenant, même par M. Sazonoff.

56.

M. DE FLEURIAU, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À LONDRES,

À M. POINCARÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 220. Confidentiel. *Londres, 30 mai 1912.*

(*Reçu :* Cabinet, 31 mai; Dir. pol., 1er juin.

Depuis une dizaine de jours, la presse anglaise s'occupe des relations politiques de la France et de la Grande-Bretagne. C'est le *Morning Post*, conservateur, qui a attaché le grelot, le 20 de ce mois, en demandant que l'Entente cordiale soit précisée par un traité d'alliance en bonne et due forme ; le même journal est revenu sur le même sujet dans son numéro du 25 mai. Le *Daily Graphic*, également conservateur, a approuvé discrètement ces vues, qui ont été pleinement adoptées par le *Spectator* dès samedi dernier.

Les organes radicaux se sont prononcés contre la politique préconisée par les trois journaux unionistes. Ces articles ont été analysés par le service de la presse et il ne me paraît pas utile d'en transmettre le texte à Votre Excellence; je les lui signale ici parce que, à mon avis, nous ne sommes pas en présence d'une simple polémique entre conservateurs et libéraux, et que les journaux unionistes me paraissent représenter les idées de certains hommes politiques et d'une portion de l'opinion publique en Angleterre. Il semble que les Anglais tendent à modifier leurs maximes politiques et à accepter l'entrée de la Grande-Bretagne dans le système des alliances européennes. Ce mouvement n'est qu'à ses débuts, il n'est pas assez nettement dessiné pour s'imposer au Gouvernement britannique, mais il mérite notre attention.

Les nouvelles tendances furent indiquées pour la première fois, l'hiver dernier, par M. Austen Chamberlain à un de ses amis français. L'ancien chancelier de l'Échiquier avait déclaré que l'Entente cordiale avait déjà produit de très heureux résultats, mais qu'il était nécessaire, pour qu'elle en produisît de plus heureux encore dans l'avenir, de transformer cette entente tacite et indécise en alliance formelle et précise. J'ai retrouvé les arguments alors fournis

par M. Chamberlain dans l'article publié le 20 mai par le *Morning Post* dont les relations étroites avec l'ancien ministre unioniste sont bien connues. La politique de l'alliance franco-anglaise esquissée dans ce journal est donc celle d'un homme d'État qui fera partie du Cabinet anglais, si les conservateurs remplacent les libéraux.

Plus récemment, des Français, voyageant en Angleterre, recueillirent dans les milieux commerçants et industriels l'expression d'opinions analogues à celles de M. A. Chamberlain. Des hommes d'affaires anglais, conservateurs ou libéraux, mais tous modérés, paraissaient avoir été très frappés par la crise de l'été dernier; « l'Angleterre a failli être entraînée dans une guerre, disaient-ils; la même situation peut se reproduire; il faut que nous sachions à quoi nous en tenir, cela est nécessaire à la bonne conduite des affaires. Puisqu'il est de l'intérêt de l'Angleterre de soutenir la France, que l'on fasse un traité d'alliance qui détermine les occasions dans lesquelles chacun des deux pays devra soutenir l'autre ». Cette opinion se retrouve dans le *Spectator* qui s'applique à représenter les milieux modérés; elle a chance de gagner du terrain parmi les industriels et commerçants, qui aiment les situations nettes.

Tous les Anglais auxquels je viens de faire allusion sont partisans de relations intimes entre la France et l'Angleterre, parce qu'ils y voient le seul moyen de garantir leur pays contre la puissance grandissante de l'Allemagne. Il en est d'autres, moins nombreux, qui espéraient un rapprochement de l'Allemagne et de la Grange-Bretagne, et, de ceux-ci, quelques uns, très peu encore, renoncent à un dessein que les procédés de la politique germanique rendent irréalisable. M. Lucien Wolff, l'ancien porte-parole de Lord Salisbury, est un de ces désabusés et c'est ce qui explique l'attitude du *Daily Graphic*, discrètement favorable à une alliance franco-anglaise.

L'idée de fixer les grandes lignes de la politique étrangère de l'Angleterre au moyen d'un traité avec la France n'est donc pas l'invention de quelques journalistes; elle se répandait depuis quelque temps et elle a été exprimée au moment où les événements de la guerre turco-italienne et le voyage du Premier Ministre à Malte attiraient l'attention sur la situation de la Méditerranée. Les Anglais furent ainsi amenés à faire état de l'appui que nous pouvions leur prêter dans cette région, mais, dans leur esprit, la question de l'alliance française était déjà posée par la question de politique générale, par cet antagonisme de l'Allemagne, dont ils ne peuvent se dissimuler l'existence.

Le mouvement, qui existe en faveur de la conclusion d'un traité d'alliance entre la France et la Grande-Bretagne, est probablement appelé à se développer; mais je ne crois pas qu'il ait pris dès à présent une force suffisante pour donner des résultats pratiques. Les nouvelles tendances se manifestent dans des milieux impérialistes et principalement parmi les unionistes, elles ne sont préconisées que par les journaux de l'opposition. Les organes libéraux restent

fidèle aux principes chers à M. Gladstone et à cette politique négative, qui n'a cependant pas été très profitable à l'Angleterre.

Le cabinet Asquith, dont l'autorité ne s'est pas accrue pendant ces derniers mois, est obligé de tenir compte des préjugés de sa majorité : celle-ci lui reproche d'avoir continué la politique étrangère de Lord Lansdowne et il ne lui serait pas possible, dans les conditions actuelles, de modifier, sur un point aussi important, la conduite du gouvernement britannique.

Car la conclusion d'un traité d'alliance franco-anglais serait un changement profond dans cette conduite. Durant plus de quarante ans, les hommes d'État britanniques se sont prononcés contre l'entrée de la Grande-Bretagne dans le système des alliances européennes. On peut citer, il est vrai, le traité anglo-japonais; mais ce produit de la russophobie anglaise est un précédent dangereux à invoquer, puisqu'il a eu pour résultat la guerre russo-japonaise avec ses graves conséquences en Asie. La vieille doctrine hostile aux traités d'alliance est reflétée dans l'article du *Times* de ce matin qui est visiblement rédigé dans un sens favorable au cabinet Asquith.

Les Anglais commencent à reconnaître l'inexactitude des principes qui guidaient leur politique étrangère, mais ils commencent seulement et leur opinion n'est pas encore fermement établie.

Des événements survenant, en Orient par exemple, peuvent achever de les convaincre de l'utilité d'une alliance franco-anglaise. Mais, si ces événements ne se produisent pas, il faudra laisser le temps accomplir son œuvre et les conceptions nouvelles de politique étrangère pénétrer peu à peu dans les milieux britanniques. C'est un mouvement à suivre, et dont nous tirerons d'autant meilleur parti que nous aurons paru lui rester étrangers.

57.

M. de Fleuriau, Chargé d'Affaires de France à Londres, à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 221. *Londres, 30 mai 1912,*

(*Reçu :* Cabinet, 31 mai; Dir. pol., 1er juin.)

Mon rapport n° 220, en date de ce jour[1] rend compte à Votre Excellence du mouvement qui s'est dessiné, dans la presse conservatrice d'Angleterre, en faveur d'une alliance proprement dite avec la France. L'un des principaux arguments auxquels aient recours les partisans de cette alliance consiste dans la possibilité, pour la Grande-Bretagne, de compter sur la Marine de guerre française pour défendre, dans la Méditerranée, les intérêts communs aux deux

(1) Voir ci-dessus n° 56.

nations. Cette considération s'explique par la décision qu'a prise et annoncée l'Amirauté de transférer de Malte à Gibraltar la base, c'est à-dire le port d'attache, de l'escadre anglaise de la Méditerranée.

En faisant part à Votre Excellence de cette détermination par son rapport n° 125 (1), en date du 20 mars dernier, M. Paul Cambon avait indiqué qu'elle n'irait pas sans susciter des difficultés d'application et peut-être des protestations.

C'est en effet ce qui est arrivé, lorsque les développements de la guerre italo-turque ont ramené sur les intérêts britanniques, dans la Méditerranée, l'attention de l'opinion publique et du Gouvernement. La défense de ces intérêts, en présence d'une coalition des forces navales italiennes et austro-hongroises a été un des motifs allégués pour justifier la polémique de presse au sujet de l'alliance anglo-française et la même préoccupation a provoqué la réunion, à Malte, du premier Ministre, du premier Lord de l'Amirauté, du field marshall Lord Kitchener et du général Ian Hamilton.

En attendant le résultat de ces conférences, la situation actuelle et future des forces maritimes anglaises dans la Méditerranée reste une question posée devant l'opinion publique. Le *Times* qui, bien que conservateur, défend la politique étrangère et navale du Gouvernement libéral, consacre aujourd'hui à cette question un article destiné à remettre les choses au point. Dans cet article, dont je crois utile d'envoyer, ci-joint, le texte à Votre Excellence, le *Times* s'attache à mettre en relief les moyens d'action dont dispose actuellement et disposera ultérieurement l'Angleterre dans la Méditerranée. Il montre à l'aide des déclarations mêmes de M. W. Churchill que le Gouvernement britannique n'a jamais eu l'intention d'affaiblir sa situation dans cette mer, au point d'en être réduit à charger une marine étrangère de défendre sa politique méditerranéenne.

58.

M. Geoffray, Ambassadeur de France à Madrid,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 198 et 199. *Madrid, 31 mai 1912, 14 h. 10.*

(*Reçu :* 16 h.)

A son audience de ce matin, le Ministre d'État m'a spontanément parlé de la suggestion anglaise dont Sir M. de Bunsen lui a fait part hier (mon tél. 197 (2)).

(1) M. Winston Churchill, premier lord de l'Amirauté, avait fait part à la Chambre des Communes de la décision relative à Malte et à Gibraltar dans son discours du 18 mars (voir dans le tome II, n° 232, la note concernant ce discours).

(2) Voir ci-dessus à la date du 30 mai n° 53.

Il en a conféré avec le Président du Conseil et longuement aussi avec le Roi. Tous trois ont été d'avis que la suggestion anglaise devait être considérée comme complémentaire de la proposition antérieure de l'Angleterre et le Ministre d'État a en conséquence arrêté une rédaction s'inspirant de ces deux suggestions, dont il m'a remis copie et dont je vous envoie la traduction par mon télégramme 199. Il se proposait de la communiquer à l'Ambassadeur d'Angleterre dont il attendait la visite.

Sir M. de Bunsen, que j'ai vu lorsqu'il sortait de chez M. Garcia Prieto, m'a confirmé qu'il avait, en effet, reçu le texte de la proposition espagnole. Il l'envoie aujourd'hui même à Londres. A son avis, elle serait admissible. Je suis disposé à partager son sentiment d'autant qu'elle paraît répondre à peu près aux vues indiquées dans votre télégramme d'hier n° 174 (1).

Du moment qu'on prend pour base de la délimitation les hauteurs dominant la rive droite de l'Ouergha, il semble certain qu'une communication doit exister au nord des sources du Loukkos entre la zone espagnole d'El Ksar et la haute vallée de l'Ouergha. La question du passage perdrait dès lors de son intérêt.

« Une commission technique franco-espagnole délimitera sur place une frontière qui assure une communication militaire directe entre les différentes régions de la zone espagnole, en prenant comme base générale : une ligne qui [partant du] Djebel ben Hassen (pic de Akber el Kadi) se dirige jusqu'à l'Ouergha, l'atteigne au Nord de Tafraout au-dessus de la courbe formée par la rivière, et continue de ce point vers l'Ouest par la ligne des hauteurs qui dominent (en anglais « overlook ») la rive droite de l'Ouergha jusqu'à son intersection avec la ligne Nord-Sud définie à l'article 2 de l'accord de 1904; et le principe que, dans cette partie de son tracé, la frontière doit suivre le plus exactement possible la limite Nord des tribus riveraines de l'Ouergha, et la limite sud de celles qui ne sont pas riveraines ».

59.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Georges Louis, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg

T. n° 428. *Paris, 31 mai 1912, 22 h.*

La réunion des établissements de crédit formant le groupe français n'a pu s'entendre avec M. Verstraete (2), malgré l'extrême bonne volonté des banquiers.

(1) Voir au sujet de ce télégramme le n° 53 note finale).

(2) Sur l'attitude de celui-ci, voir ci-dessus, 22 mai, n° 31.

Ceux-ci ont déjà accepté que le Gouvernement impérial n'émette pas sa part; ils admettent même qu'une fraction soit émise à Bruxelles. Mais le délégué russe exige que le Gouvernement impérial puisse disposer de sa part comme il l'entendra et l'émettre dans tous les pays à son gré par l'entremise des banques qu'il choisira, sans être limité aux établissements du consortium.

Le groupe français ne saurait assurément souscrire à une pareille exigence, que d'ailleurs les Anglais, les Allemands et les Américains n'accepteraient pas. Il envisage donc l'obligation, où il va peut-être se trouver, de quitter le consortium.

C'est là une éventualité que je tiens absolument à conjurer. Je vous prie donc d'intervenir sans retard auprès de M. Kokovtzoff afin qu'il prescrive à M. Verstraete une attitude plus conforme aux intérêts de nos deux Gouvernements.

60.

M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 256. Secret. *Rome, 31 mai 1912.*

(*Reçu* : Dir. pol., 3 juin.)

Sir Rennell Rodd, de retour de son voyage à Londres, est venu me trouver et m'a fait part des impressions qu'il en rapportait. Il m'a prié seulement de conserver à ces renseignements, en raison de leur origine, un caractère absolument secret. Je le lui ai promis; et je vous serai reconnaissant de vouloir bien les considérer sous cet aspect.

Mon collègue anglais, sans avoir obtenu des données très précises sur les intentions de son gouvernement concernant la guerre et ses relations futures avec l'Italie, a pu néanmoins me fournir des indications intéressantes sur ses velléités d'aujourd'hui et ses demi-projets de demain. L'élaboration des choses est lente dans l'esprit britannique; elle paraît, dans le cas présent, assez avancée. Sir Ed. Grey a le vif désir de voir la guerre se terminer; il est moins retenu, semble-t-il, dans la voie de l'action par les scrupules de neutralité qui pesaient d'un tel poids dans son esprit. Ni lui, ni le Foreign Office n'ont d'objection fondamentale contre la conférence, s'il est possible de la faire délibérer sur un programme circonscrit à l'affaire de Tripolitaine. Mais on paraît être plus sensible à Londres aux difficultés à vaincre pour réunir diplomatiquement les Puissances qu'à la possibilité de les surmonter. On préférerait en un mot (et ceci est conforme aux rapports de M. Paul Cambon) que la conférence s'imposât plutôt qu'elle ne fût imposée. Sir Rennell Rodd

a d'ailleurs été fort intéressé par les renseignements que je lui ai donnés sur l'état d'esprit de la Consulta; et il m'a demandé l'autorisation d'en faire part à son gouvernement.

Pour ce qui concerne les rapports de l'Angleterre avec l'Italie, mon collègue m'a dit qu'il avait en principe cause gagnée. Tout le monde au Foreign Office est d'avis que l'Angleterre doit conclure avec l'Italie des accords qui sauvegardent les intérêts britanniques dans la Méditerranée. On estime que ni l'Angleterre, ni la France ne sauraient sans danger abandonner aux mains de l'Allemagne l'instrument meurtrier que serait l'Italie si, à la suite de la guerre, les erreurs de tactique des Puissances occidentales la laissaient pieds et poings [liés] dans la dépendance et la servitude des deux empires germaniques.

Dans la pensée du Foreign Office (et Sir Ed. Grey est disposé à s'y rallier) l'arrangement à faire devrait prendre la forme d'une garantie mutuelle des trois Puissances, Angleterre, France, Italie, de leurs respectives possessions méditerranéennes. Mais on considère que l'examen de cet accord ne doit être abordé qu'après la cessation des hostilités.

L'Angleterre n'est liée envers l'Italie à l'égard de la Tripolitaine par aucune convention. Elle se considère donc comme libre d'user de ses avantages; et la pensée de Londres est que la conclusion et la signature d'une convention de garantie devrait être pour l'Italie le prix de l'assentiment britannique à l'annexion de la Tripolitaine. En d'autres termes, l'Angleterre ne souscrirait à l'annexion que si l'Italie consentait à faire avec elle des accords précis.

Cette manière de voir m'a paru judicieuse, encore que je ne croie pas que l'Italie prenne jamais sur elle de repousser des ouvertures anglaises, alors même que l'Angleterre ne disposerait pas d'un moyen d'action aussi immédiat et puissant. Il s'agirait en somme pour elle de conclure avec le jeune royaume des accords analogues aux nôtres, mais adaptés au nouvel ordre de choses.

Nous serions de notre côté amenés à confirmer nos accords actuels dans toutes leurs parties en y ajoutant des clauses supplémentaires relatives à la garantie mutuelle.

En appréciant, en ce qui me concerne personnellement, les vues que m'exposait Sir Rennell Rodd, je lui ai fait observer que les circonstances pouvaient fort bien conduire à envisager l'affaire et à la résoudre avant la fin de la guerre. Par exemple, il était certain que, si une conférence se réunissait, l'Italie ne consentirait à y participer que si des assurances secrètement données et reçues par les Puissances occidentales lui donnaient la certitude que l'annexion de la Tripolitaine serait reconnue par elles à la suite de la Conférence. Cette exigence mettrait l'Angleterre dans la nécessité de poser sa condition en échange de l'assentiment qui lui serait demandé.

De ces renseignements confidentiels et de ces considérations, il n'est pas

téméraire de déduire que l'Angleterre est disposée aujourd'hui à ne pas laisser se clore la phase ouverte par la guerre italo-turque sans s'être assurée par des arrangements diplomatiques des dispositions bienveillantes de l'Italie dans la Méditerranée, et que la réalisation d'une telle politique n'est plus qu'une question de formule et de choix du moment.

61.

M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 258. Très confidentiel. *Rome, 31 mai 1912.*

(*Reçu :* Cabinet, 2 juin; Dir. pol., 7 juin.)

J'ai pris connaissance avec un vif intérêt des considérations inspirées à notre Chargé d'affaires à Vienne par l'action de l'Italie dans la mer Egée et consignées dans la dépêche dont Votre Excellence m'a fait tenir la copie par sa lettre n° 476 (1).

M. de Saint-Aulaire se demande si cette opération récente, qui a étendu le champ et les risques du conflit italo-turc, n'est pas pour rendre plus nécessaire encore une entente entre l'Angleterre et l'Italie analogue à nos accords de 1902; et il conclut par l'affirmative. Avant et depuis l'ouverture des hostilités, j'ai trop souvent insisté sur l'utilité d'une telle opération pour que j'aie à y revenir. Il me suffira de dire que le souci de nos intérêts, depuis qu'ils se confondent dans la Méditerranée et sur le continent avec ceux de la Grande-Bretagne, la rendent plus que jamais opportune.

Je ne peux, d'autre part, que souscrire entièrement aux raisons exposées par notre Chargé d'affaires à Vienne pour écarter toute idée d'association avec l'Autriche à des pactes entre les Puissances méditerranéennes; et je m'associe également au jugement qu'il porte sur le système de la pénétration des alliances, négative de toute force et de toute efficacité dans les engagements internationaux.

(1) Le rapport de M. de Saint-Aulaire auquel M. Barrère fait allusion est du 17 mai. Voir ci-dessus n° 17.

62.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

aux Représentants diplomatiques de France à Constantinople, Rome, Berlin, Vienne, Londres, Saint-Pétersbourg, Sofia, Bucarest, Athènes, Belgrade, Cettigné.

D. nos 403, 501, 395, 184, 531, 353, 76, 49, 137, 65, 21.

Paris, 1er juin 1912.

Le Ministre de Serbie à Paris m'a fait connaître que son Gouvernement était très préoccupé des mouvements de troupes de l'Autriche en Bosnie-Herzégovine, dans le voisinage du Sandjak.

Pour Vienne, Belgrade, Cettigné.

Je vous serais obligé de me faire savoir si vous avez recueilli des informations révélant en effet un mouvement inusité dans les troupes du corps d'armée de Bosnie.

Pour les autres postes.

Je crois devoir porter cette information à votre connaissance et je vous serai obligé de me faire savoir si l'on a, dans le pays de votre résidence, quelque confirmation des appréhensions manifestées par le cabinet de Belgrade.

63.

M. Georges Louis, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 157. *Saint-Pétersbourg, 1er juin 1912.*

(*Reçu :* Dir. pol., 12 juin; Cabinet, 11 juin.)

Votre Excellence sait déjà qu'en quittant Livadia le chef de la mission bulgare, M. Daneff, président du Sobranié, s'est rendu à Saint-Pétersbourg. Il y a revu M. Sazonoff[1] et M. Kokovtzoff avec lesquels il s'était déjà rencontré à Livadia, ainsi que le Président de la Douma et d'autres personnalités russes. Il n'a rendu visite à aucun Ambassadeur, m'ont dit mes collègues. Sa

(1) On trouve dans le recueil de Siebert : *Diplomatische Aktenstücke über die Ententepolitik der Vorgriegsteit*, p. 522, une lettre de M. Sazonoff, en date du 30 mai, sur son entretien avec M. Daneff.

personne et son langage auraient produit ici une impression très favorable. On se loue de l'heureuse influence qu'il exercerait à Sofia dans le sens de la modération.

Je dois cependant noter que M. Daneff, interviewé par un journaliste, lui aurait déclaré qu'il appelait de tous ses vœux une action militaire de l'Italie sur les côtes de la Macédoine comme seul moyen d'inquiéter assez la Turquie pour l'amener à faire la paix. Ce souhait est en harmonie avec les conseils que M. Isvolsky a donnés à l'Italie de janvier à avril et dont les échos se sont retrouvés parfois dans les conversations de M. Sazonoff. Il est à penser qu'une action sur les côtes de la Macédoine amènerait non la paix, mais des troubles qui feraient entrer en scène les États des Balkans.

64.

M. Geoffray, Ambassadeur de France à Madrid,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 204. Secret. *Madrid, 2 juin 1912, 13 h. 40.*
(*Reçu : 15 h. 50.*)

Suite à mon télégramme 203 (1).

Le Ministre d'Etat m'a confirmé hier soir qu'il n'entrait pas dans les intentions du Roi de se rendre à Kiel. Bien que cette nouvelle soit de nature à nous donner satisfaction, je ne me permets pas moins d'appeler votre attention sur les tentatives que, d'une façon plus ou moins directe, la Chancellerie impériale fait certainement pour amener une entente entre les deux pays, tentatives qui rencontrent ici d'assez nombreuses complicités. La lettre particulière que je vous envoie ce soir (2) vous fournira à ce sujet certaines indications qui, sans y attacher trop d'importance, méritent cependant d'être prises en sérieuse considération.

J'estime plus que jamais que, pour éviter une aussi fâcheuse éventualité, il y a grand intérêt à en finir aussi rapidement que possible avec nos négociations.

Il n'est pas possible que le Gouvernement britannique ne soit de cet avis puisqu'il a, à plusieurs reprises, appelé l'attention du Gouvernement de la République sur la gravité de la situation qui résulterait de la rupture des négociations entre la France et l'Espagne. Des pourparlers se traînant sans arriver à une issue prochaine présenteraient à mon avis les mêmes dangers.

(1) Par son télégramme n° 202 du 31 mai M. Geoffray annonçait, d'après les journaux allemands et espagnols, le départ pour Kiel du roi Alphonse. Le télégramme n° 203 du 1er juin parlait d'une note officieuse démentant cette nouvelle.

(2) Cette lettre particulière ne figure pas au dossier.

65.

M. Georges Louis, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg, à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 261. Très confidentiel. *Saint-Pétersbourg, 3 juin 1912, 20 h. 5.*

(*Reçu : 23 h. 40.*)

J'ai télégraphié à Votre Excellence, il y a quelques jours, qu'il était possible que la Russie ne fût pas favorable à la réunion d'une conférence européenne parce qu'elle préférait, en prévision de nouveaux événements, garder les mains libres. Son attitude depuis sept mois nous démontre en effet que, tout en se déclarant attachée au *statu quo*, elle prévoit qu'il ne pourra pas être maintenu. Elle évite de se compromettre à la suite de l'Italie, mais à aucun moment on ne la voit abandonner l'idée que de grands événements sont peut-être proches.

Dès le 4 novembre (1), M. Isvolsky nous demande de reconnaître « la liberté d'action de la Russie dans les régions des Détroits ». C'était poser à mots couverts la question de Constantinople.

Le 24 janvier (2), l'Ambassadeur de Russie exprime son désir ardent que la France et la Russie se concertent dans la prévision de complications prochaines en Orient.

Le 14 février (3), le Gouvernement russe nous remet un questionnaire dont l'objet était d'étudier jusqu'où, dans ces éventualités, on laisserait aller les événements. Le Gouvernement français se réfère à la réponse qu'il a faite au Gouvernement impérial en décembre 1895 à la suite d'ouvertures analogues (4).

En février également, M. Sazonoff laisse paraître « qu'il ne s'inquiéterait pas » de voir l'Italie forcer les Dardanelles et arriver devant Constantinople (5). Le 2 avril, M. Isvolsky vous annonce la conclusion des accords secrets serbo-bulgares (6). Le 16 du même mois, nous apprenons que, dans un entretien avec M. Tittoni, M. Isvolsky a émis l'opinion que le Gouvernement italien devrait occuper sans retard les huit principales îles de la mer Egée (7). Peu après l'Italie débarque à Rhodes.

La continuité des pensées russes est donc évidente. Il est non moins certain que l'action de la Russie est dirigée par M. Isvolsky. La lettre du 4 novembre est de sa main, et, quand elle a été écrite, M. Sazonoff était encore malade

(1) Voir tome I, 3e série, n° 18.
(2) Voir tome I, 3e série, n° 513.
(3) Voir tome II, 3e série, n° 43.
(4) Voir tome II, 3e série, n° 202.
(5) Voir tome I, 3e série, n° 622.
(6) La communication est en réalité du 1er avril. Voir tome II, 3e série, n° 284.
(7) Voir tome II, 3e série, n° 347.

en Suisse. Jusqu'à la prise de Rhodes, le Gouvernement russe était le seul qui parût chercher par moments à précipiter les événements et en tout cas se préparer à se mettre en mesure d'en profiter. L'Allemagne et l'Autriche restaient immobiles.

66.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin.

D. n° 398. Secret. *Paris, 3 juin 1912.*

L'Attaché naval à votre ambassade me fait savoir qu'il aura prochainement l'occasion de rencontrer l'Empereur d'Allemagne et qu'il s'attend à ce que Sa Majesté lui demande, sous une forme plus ou moins détournée, si le Gouvernement de la République se fera représenter aux cérémonies qu'Elle se propose d'instituer, l'an prochain à Kiel, pour célébrer le 25° anniversaire de son avènement.

Les initiatives que l'Empereur Guillaume s'est plu à prendre en maintes circonstances analogues, permettent de croire que M. le commandant de Faramond de Lafajole est fondé à se préoccuper de la question délicate qui pourrait lui être posée. J'estime donc qu'il convient de lui dicter, dès maintenant, le langage qu'il aurait à tenir.

Le Conseil des Ministres, que j'ai saisi de l'affaire, est d'avis que des réponses à des questions de ce genre dépendent essentiellement des circonstances contemporaines du moment où l'événement doit se produire.

Le Gouvernement de la République ne saurait donc décider aujourd'hui s'il se fera représenter ou non, l'an prochain, aux fêtes de Kiel, alors que l'opinion dans les deux pays est encore sous l'influence des incidents de l'an dernier.

Telle est la réponse que M. le commandant de Faramond de Lafajole devrait faire à Sa Majesté, si Elle lui posait la question qu'il pressent. Je vous serais obligé de l'en instruire.

P. S. — Il va sans dire que l'Attaché naval, s'il est interrogé, ne pourra et ne devra répondre qu'officieusement et en son nom personnel; mais encore est-il bon que vous lui indiquiez vous-même, comme il est dit ci-dessus, le sens de la réponse qu'il conviendra de faire. S'il se bornait à dire qu'il vous en référerait, il y aurait à craindre qu'une démarche officielle ne fût intempestivement faite auprès de vous.

67.

Note de l'Ambassade britannique à Paris.

Paris, 4 juin 1912.

(*Reçu :* Cabinet, 4 juin; Dir. pol., 6 juin.

His Majesty's Ambassador has the honour, under instructions from Sir Edward Grey, to suggest to the Minister for Foreign Affairs with reference to His Excellency's Note of the 25th ultimo and the previous correspondence in regard to the Cretan Deputies, that, as the Greek Chamber has now adjourned until October, the Cretan Deputies detained on board ships-of-war should now be released.

Traduction.

L'Ambassadeur de Sa Majesté a l'honneur, en vertu d'instructions données par Sir Edward Grey, de proposer au Ministre des Affaires étrangères, en se référant à sa note du 25 mai et aux notes relatives aux députés crétois échangées antérieurement, qu'en raison de l'ajournement au mois d'octobre de la Chambre grecque, les députés crétois actuellement retenus à bord des navires de guerre soient relâchés.

68.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. n° 447. *Paris, 4 juin 1912, 9 h. 35.*

Pour les négociations espagnoles, je m'en réfère à mes instructions du 29 mai [1]. Elles vous permettent d'accepter la formule espagnole sous réserve de modifier le mot *direct* ou de préciser qu'il signifie *ininterrompu* et non pas *rectiligne*.

69.

M. Georges Louis, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 262. Confidentiel. *Saint-Pétersbourg, 4 juin 1912, 19 h. 36.*

(*Reçu :* 4 juin, 22 h. 40.)

Suite du télégramme n° 261 [2].

Mais, dans ces dernières semaines, il a semblé que l'Allemagne était peut-

[1] Voir à cette date le n° 53, note [1]. — [2] Voir n° 65 (du 3 juin).

être à la veille d'adopter une politique plus active et que ses dispositions devenaient moins favorables à la Turquie. On a senti de l'hésitation dans son attitude en présence des perspectives que lui ouvrait l'établissement de l'Italie dans la mer Égée, et l'on a pu se demander si ce n'était pas en prévision de grandes tractations au sujet de l'Orient que le baron Marschall était envoyé à Londres. A notre point de vue, rien ne serait plus inquiétant. Nous pourrions craindre, d'autre part, qu'un changement de politique ne fût pour l'Allemagne une occasion de reprendre son rôle de tentatrice à l'égard de la Russie. Il ne paraît point cependant, au moins jusqu'à présent, qu'elle y soit revenue ou qu'elle ait été écoutée. L'article du *Novoïé Vremia* que je vous ai signalé avant hier [1], peut même être considéré comme une indication en sens contraire, l'auteur de cette dénonciation des visées allemandes ayant, m'a-t-on dit, accepté récemment des communications du bureau de la presse.

70.

M. Georges Louis, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 263. Confidentiel. *Saint-Pétersbourg, 5 juin 1912, 14 h. 45.*

En même temps qu'un revirement semblait pouvoir se produire à Berlin, un mouvement d'opinion en sens contraire se dessinait ici. C'est surtout ce que je dois vous signaler. Le bruit qui s'est fait pendant quelques jours, à Paris et à Pétersbourg, autour de l'incident qui me concernait, a eu ce résultat inattendu d'appeler l'attention en Russie sur le rôle prépondérant que M. Isvolsky a tenu dans ces derniers mois. Ce que nos journaux ont dit de l'étroit accord de l'Ambassadeur du Tsar avec M. Tittoni et de l'influence qu'il exerçait sur la marche de la politique russe, était connu dans le monde diplomatique, mais ce fut pour le public et même pour les collègues de M. Sazonoff une révélation. On s'étonna et l'on s'inquiéta de divers côtés qu'une politique aussi aventurée pût être suivie librement par M. Isvolsky, et c'est à cette inquiétude que j'attribue la vivacité des propos que je vous ai rapportés dans mon télégramme 254 [2]. Il y a là une situation nouvelle qui mérite examen. En se gardant de toute exagération, on peut dire que M. Isvolsky s'est rendu suspect à quelques-uns des membres importants du gouvernement impérial comme à une partie de l'opinion publique russe, et que vraisemblablement

(1) Par un télégramme n° 260, non reproduit. Ce journal développait l'idée que l'Allemagne poursuivait «le démembrement de la Turquie au profit de la Triple Alliance».

(2) Voir ci-dessus à la date du 30 mai, n° 55.

ses avis seront plus discutés à l'avenir, même par M. Sazonoff qui a dû par moment, se sentir un peu trop dirigé. La politique personnelle de M. Isvolsky nous a donné de telles préoccupations, pendant la dernière crise marocaine et depuis le conflit italo-turc, que nous avons tout intérêt à voir se développer l'opposition qu'elle commence à rencontrer à Pétersbourg. Il nous sera sans doute possible d'y aider s'il ne se produit pas de changement dans la composition actuelle du Conseil des Ministres.

71.

COMMUNICATION DE L'AMBASSADE BRITANNIQUE [1].

SIR EDWARD GREY À SIR FRANCIS BERTIE.

I have received your Excellency's despatch of the 16th instant reporting the serious apprehensions of M. Poincaré in connection with the appointment of baron Marschall as German ambassador in London.

I should be glad if your Excellency would take an opportunity to thank M. Poincaré for having expressed so frankly the misgivings which were perplexing him, and to assure him that His Majesty's Government are fully determined, as they have so frequently assented, not to adopt any line of policy which would in any way impair the intimate and friendly relations which they desire to maintain with France. His Majesty's Government have no intention of entering into any political engagements with Germany which would have this effect. They wish to encourage friendly relations with Germany in such a way as to ensure that these relations shall also imply a friendly attitude on the part of Germany towards France and no lessening of the close relations between France and Great Britain. As a matter of fact, no political understanding is at present under discussion, but only certain territorial arrangements or exchanges of territory in Africa South of the Equator. In the event of the question of the surrender of Zanzibar to Germany becoming a practical question, His Majesty's Government will give timely notice to the French Government so that the latter may have the opportunity of presenting any observations which they may wish to be taken into account.

I am etc.

TRADUCTION.

J'ai reçu la dépêche de Votre Excellence du 16 courant faisant part des appréhensions sérieuses qu'inspire à M. Poincaré la nomination du baron de Marschall en qualité d'Ambassadeur d'Allemagne à Londres.

(1) Document communiqué le 5 juin.

Je serais heureux que Votre Excellence trouvât l'occasion de remercier M. Poincaré d'avoir si franchement exprimé ses préoccupations et de l'assurer que le Gouvernement de Sa Majesté est pleinement résolu, ainsi qu'il l'a plusieurs fois affirmé, à ne suivre aucune ligne politique pouvant porter la moindre atteinte aux relations intimes et amicales qu'il désire maintenir avec la France. Le Gouvernement de Sa Majesté n'a nulle intention de contracter avec l'Allemagne des engagements politiques pouvant avoir cet effet. Il désire établir avec l'Allemagne des relations amicales en s'y prenant de telle façon qu'elles impliquent une attitude amicale de l'Allemagne à l'égard de la France et n'amoindrissent pas les relations étroites de la France et de la Grande-Bretagne. En fait, il n'y a actuellement pas de discussion engagée sur une entente politique, mais seulement sur certains arrangements territoriaux ou échanges de territoires en Afrique au sud de l'Équateur. Pour ce qui concerne la cession de Zanzibar à l'Allemagne, en cas que la question vienne à se poser de façon effective, le Gouvernement de Sa Majesté en avisera le Gouvernement de la République assez tôt pour qu'il puisse présenter à ce sujet toutes les observations dont il souhaiterait qu'on tînt compte.

72.

M. POINCARÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. GEORGES LOUIS, AMBASSADEUR DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG.

T. n° 437. *Paris, 5 juin 1912, 21 h. 45.*

M. Isvolsky m'a annoncé aujourd'hui, d'un air fort embarrassé et confidentiellement, de la part de M. Sazonoff, que l'Empereur se propose de faire, vers le 15 juin (style russe), une croisière dans les eaux de Finlande et que l'Empereur d'Allemagne a manifesté le désir de l'y rencontrer. Il a ajouté qu'il espérait que le Gouvernement français et l'opinion ne se méprendraient pas sur cette rencontre, qui n'aurait rien de politique.

J'ai répondu que le Gouvernement, connaïssant nos accords avec la Russie, était convaincu de la fidélité de son alliée, mais que de l'opinion je ne répondais pas et que, tout au contraire, je pensais qu'elle serait profondément troublée par cet entretien des deux Empereurs dans les circonstances actuelles.

M Isvolsky m'a déclaré que son Gouvernement ferait tout ce qui dépendrait de lui pour éclairer et rassurer l'opinion et il m'a prié d'en faire autant, le moment venu.

J'ai répliqué que je serais désarmé et qu'au demeurant mon voyage à Pétersbourg, même suivant de près la rencontre des Empereurs, n'y apporterait qu'un correctif très insuffisant.

Je vous prie de faire à M. Sazonoff et à M. Kokovtzoff des observations conformes. Il serait infiniment désirable que l'Empereur ne donnât pas suite à ce projet. J'insiste encore pour que vous tâchiez d'obtenir audience de lui.

73.

M. Georges Louis, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 265. Très confidentiel. *Saint-Pétersbourg, 6 juin 1912, 11 h. 27*

(*Reçu* : 14 h. 50.

Le revirement que faisait prévoir mon télégramme d'hier matin n° 263 (1) est commencé. J'ai eu un entretien à la fin de la journée avec M. Sazonoff et non seulement il m'a témoigné un grand empressement à aller au devant de toutes mes questions, mais il m'a exprimé, tout d'une haleine, des idées entièrement conformes aux nôtres. Il ne cherche que la paix, m'a-t-il dit, et il s'attache à écarter tout ce qui pourrait compliquer la situation actuelle. Il est tout prêt à accepter l'idée d'une conférence, si l'on croit que c'est le meilleur moyen d'arriver au rétablissement de la paix. Il espère que les Italiens n'iront pas à Mytilène et il leur a fait savoir combien il le souhaitait. S'ils y allaient, ce serait de nouveau la fermeture des Dardanelles « et qui pourrait en faire un crime aux Turcs »? Enfin le Ministre a ajouté : « Je viens de voir votre collègue de Turquie, et je lui ai déclaré que certainement nous ne soulèverions pas la question de l'ouverture des Détroits. Ce n'est pas le moment. En Russie d'ailleurs, on ne s'intéresse plus à cette question aussi vivement qu'autrefois. Il nous suffit que nos amis nous maintiennent l'assurance qu'ils nous aideront à la résoudre lorsque l'heure viendra ».

Nous voilà loin du langage mystérieux que M. Isvolsky et M. Sazonoff nous tenaient depuis tant de mois.

74.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Georges Louis, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

T. n° 439. Secret. *Paris, 6 juin 1912, 15 h. 20.*

J'ai fait part au Conseil des Ministres du projet de rencontre des deux Empereurs. Le conseil pense, comme moi, que si, comme il est probable, cette rencontre est décidée et inévitable, il conviendrait qu'une audience, à vous accordée par le Tsar, permît de mettre préalablement les choses au point vis-à-vis de l'opinion.

(1) Voir ci-dessus n° 70.

75.

M. GEORGES LOUIS, AMBASSADEUR DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG,

À M. POINCARÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 266. Très confidentiel. *Saint-Pétersbourg, 6 juin 1912, 14 h. 27.*

(*Reçu* : 16 h. 30.)

Je tiens d'une source russe absolument sûre que M. Isvolsky était très abattu il y a quinze jours et considérait sa mission à Paris comme définitivement compromise. Il dit aujourd'hui qu'il reprend pied et qu'il est assuré de se maintenir. Votre Excellence appréciera s'il n'y aurait pas avantage à laisser subsister des doutes à cet égard.

Consolider trop vite M. Isvolsky à Paris, ce serait lui rendre ce qu'il a perdu de crédit à Saint-Pétersbourg et risquer d'interrompre le revirement qui se produit actuellement en faveur d'une politique plus conforme à la nôtre.

76.

M. GEORGES LOUIS, AMBASSADEUR DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG,

À M. POINCARÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 270. *Saint-Pétersbourg, 6 juin 1912, 19 h. 25.*

(*Reçu* : 22 h. 55.)

Réponse à votre télégramme n° 437 [1].

M. Sazonoff doit partir après-demain pour Moscou où l'Empereur arrivera lundi. Je compte le voir auparavant, ainsi que M. Kokovtzoff, et je leur tiendrai le langage que vous avez vous-même tenu à M. Isvolsky.

Il ne me paraît guère possible d'aller plus loin. C'est surtout dans l'intérêt de la santé de l'Impératrice et de celle des enfants impériaux que l'Empereur fait sa croisière dans les eaux finlandaises et ce serait risquer de le froisser profondément que de lui demander de renoncer à ce projet qu'il tient à réaliser chaque année.

J'ajoute que, même si le Tsar restait à Péterhof, cela n'empêcherait point l'Empereur Guillaume de lui rendre cet été la visite qu'il a reçue de lui il y a dix-huit mois. Péterhof est situé sur le golfe de Finlande. On y accède directement de la mer et l'Empereur Guillaume y viendrait aussi aisément, au cours de sa croisière, qu'à Bjorkö, à Reval ou sur tous [autres] points où pourra se tenir le yacht de la famille impériale de Russie.

(1) Du 5 juin. Voir ci-dessus n° 72.

77.

M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 142. *Vienne, 6 juin 1912.*

(*Reçu :* Cabinet, 19 juin; Dir. pol., 25 juin.)

Le couple royal de Bulgarie, accompagné des Princes Boris et Cyrille ainsi que du Président du Conseil, M. Guéchoff, est arrivé à Vienne le 1er de ce mois et en est reparti le 3. Ardemment souhaitée par le Roi Ferdinand et longtemps ajournée par la Cour de Vienne, cette première visite officielle[1] à l'Empereur François-Joseph du Tsar de Bulgarie depuis son couronnement n'aura certainement pas déçu ce dernier. L'Empereur et la famille impériale se sont en effet appliqués à en rehausser l'importance et à la présenter comme la consécration du rapprochement opéré dans ces dernières années entre l'Autriche-Hongrie et la Bulgarie et dont l'octroi tardif de la Toison d'Or au Roi Ferdinand a marqué la principale étape.

Les hôtes de l'Empereur François-Joseph ont été reçus avec le cérémonial réservé aux souverains des grandes Puissances et entourés pendant leur séjour dans la capitale autrichienne de ces prévenances auxquelles la Cour de Vienne excelle à donner un prix particulier, en ne les prodiguant pas.

Il ne m'est d'ailleurs pas possible d'exprimer des impressions personnelles sur la visite des souverains bulgares; car le programme de ces deux journées, à la demande du Roi Ferdinand, désireux sans doute d'employer plus utilement son temps, excluait toute réception du corps diplomatique. Par contre, huit jours avant son arrivée, le Roi de Monténégro faisait annoncer déjà qu'il accorderait des audiences à tous les représentants étrangers désireux de le contempler dans sa récente splendeur royale.

On a vivement remarqué le ton très chaleureux des toasts échangés au dîner de gala de Schönbrunn entre l'Empereur et le Roi Ferdinand. François-Joseph a insisté sur la haute sagesse du Tsar de Bulgarie dont le royaume « forme dans les Balkans un élément d'ordre et de tranquillité ». Le Roi Ferdinand aura certainement compris le conseil enveloppé dans cet hommage, mais il ne l'a pas relevé dans sa réponse, et la presse viennnoise, tout en lui témoignant des égards auxquels il n'est pas habitué, constate son silence sur les relations de la Bulgarie avec les autres États balkaniques. Néanmoins elle le félicite d'avoir con-

(1) Au sujet de cette visite, voir dans le recueil autrichien *Oesterreich-Ungarns Aussenpolitik*, vol. IV, pièce n° 3549.

tenu les aspirations nationales de son peuple et modéré l'activité des bandes bulgares en Macédoine.

D'une manière générale, les entretiens du Roi Ferdinand et de son premier Ministre, soit avec l'Empereur, soit avec le comte Berchtold, semblent avoir affermi la confiance dans le maintien de la paix et, sinon totalement supprimé, du moins écarté pour un certain temps la crainte d'une agression des États balkaniques contre la Turquie.

Dans ses déclarations à divers journalistes, M. Guéchoff s'est efforcé d'accentuer cette impression. Il s'est exprimé dans les termes les plus amicaux au sujet de la Turquie. Interrogé sur les pourparlers qu'il aurait pu engager pendant son séjour à Vienne en vue d'accords particuliers avec l'Autriche-Hongrie, il a répondu que de semblables accords seraient sans objet, aucune opposition d'intérêts n'existant entre les deux pays. Cependant certains journaux font remarquer que la politique d'amitié ou plutôt de tutelle de l'Autriche-Hongrie envers les États Balkaniques est contrariée, dans le domaine économique, par l'intransigeance du parti agrarien qui ne permet pas d'établir avec eux les relations commerciales desquelles cette politique recevrait son indispensable complément.

Le résultat le plus certain, sinon le plus important, de la visite du Roi Ferdinand est sa réconciliation avec l'Archiduc héritier. L'antipathie entre eux était telle que, lors d'un voyage en Angleterre sur le même bateau, pour se rendre au couronnement du Roi Georges V, ils avaient fait la traversée sans s'adresser la parole ni même échanger de saluts.

Aussi, a-t-on beaucoup remarqué l'empressement de l'Archiduc héritier à se joindre à l'Empereur et aux autres membres de la famille Impériale pour recevoir le Roi de Bulgarie à la gare, et l'attention qu'il a eue d'offrir au couple royal un déjeuner dont il aurait pu d'autant plus facilement se dispenser que son palais est en réparation et qu'il est installé provisoirement à la Hofburg.

L'effort méritoire que l'Archiduc héritier s'est imposé pour surmonter cette antipathie, prouve aussi que le sentiment des responsabilités prochaines du pouvoir peut triompher de son impulsivité.

Le Roi Ferdinand n'a pas ménagé l'expression de sa satisfaction du très cordial accueil qui lui a été fait à Vienne. Cette cordialité suppose l'ignorance des accords serbo-bulgares conclus sous les auspices de la Russie ou le succès des explications, sans doute plus ingénieuses que sincères, que l'hôte de l'Empereur a pu être amené à lui donner à ce sujet.

78.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Georges Louis, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

T. n° 442. Secret. *Paris, 7 juin 1912, 13 h. 10.*

Je réponds à votre télégramme n° 267 (1).

M. Isvolsky ne m'avait aucunement laissé supposer que le Chancelier et M. Sazonoff assisteraient à la rencontre des Empereurs. Il m'avait dit que l'entrevue aurait un caractère purement privé. Le renseignement qui vous est donné aggrave singulièrement le projet qui nous est annoncé. Nous sommes dès lors dans l'obligation de demander par avance l'assurance formelle qu'aucune question politique relative, soit à l'Orient, soit à tout autre sujet, ne sera abordée en dehors de nous. Cette éventualité serait d'autant plus inadmissible que nous avons gardé scrupuleusement le contact avec la Russie depuis le commencement de la guerre italo-turque et que nous avons, à la demande même de M. Sazonoff, envisagé avec elle les diverses hypothèses qui pourraient se produire. Je ne puis supposer que le Gouvernement impérial interrompe une conversation commencée avec nous pour la continuer, en dehors de nous, avec l'Allemagne. Il serait donc indispensable qu'avant l'entrevue des deux Empereurs nos idées et celles du Gouvernement russe fussent définitivement arrêtées et que nous nous fussions, en outre, mis d'accord avec l'Angleterre sur les solutions possibles relativement à la guerre italo-turque. Toute autre procédure risquerait, sinon d'ébranler réellement la Triple Entente, du moins de la faire apparaître vis-à-vis de l'opinion européenne comme affaiblie et compromise.

79.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. n°° 458 et 459. Très confidentiel. *Paris, 7 juin 1912, 23 h., 23 h. 30.*

Le Gouvernement de la République vient d'être officiellement informé (en même temps que le Gouvernement anglais) que l'Empereur d'Allemagne

(1) Par ce télégramme, du 6 juin, M. Georges Louis prévenait M. Poincaré que M. Sazonoff l'avait averti de l'imminence d'une entrevue entre le Tsar et l'Empereur d'Allemagne : « L'Empereur Guillaume ayant fait savoir qu'il serait accompagné par son Chancelier, il y a tout lieu de penser que mon souverain m'appellera aussi auprès de lui. Mais cette entrevue n'aura pas de conséquences politiques », avait dit M. Sazonoff.

se rencontrera, le 3 juillet prochain, dans les eaux finlandaises, avec l'Empereur de Russie. M. de Bethmann Hollweg et M. Sazonoff assisteront à l'entrevue.

Je n'ai pas dissimulé à M. Isvolsky la légitime méfiance que cette rencontre ne peut manquer d'inspirer à l'opinion française et le préjudice très grave qui risque d'être ainsi infligé à l'alliance franco-russe et à la Triple Entente. Il en est convenu [1].

Je l'ai, par suite, amené à reconnaître la nécessité d'établir, dès maintenant, entre les Cabinets de Paris et de Pétersbourg, un accord de principe sur les conditions dans lesquelles ils coopéreraient, le moment venu, au rétablissement de la paix entre l'Italie et la Turquie. L'Empereur Guillaume trouverait donc la question déjà réglée, s'il cherchait à la traiter avec l'Empereur Nicolas.

Cet accord n'aurait cependant toute sa valeur que si l'Angleterre y participait.

En conséquence, je vous prie de demander immédiatement à Sir Ed. Grey s'il veut bien s'associer à notre négociation.

L'accord à intervenir entre les trois Puissances pourrait être libellé ainsi :

« Les gouvernements français, russe et britannique constatent, avec satisfaction, la conformité de leurs vues sur les conditions dans lesquelles ils pourront, en temps opportun, coopérer le plus efficacement au rétablissement de la paix entre l'Italie et la Turquie. Ils estiment qu'une intervention amicale des Puissances n'aurait chance de succès que si l'objet en était strictement limité aux termes précis du litige qui a motivé le conflit. Elles devraient donc souscrire, avant toute délibération, un pacte général de désintéressement. Les trois Gouvernements s'engagent, dès maintenant, à combiner leurs efforts pour rallier à leurs vues les autres Puissances intéressées dans les affaires orientales. »

80.

M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 143. *Vienne, 7 juin 1912.*

(*Reçu :* Cabinet, 10 juin; Dir. pol., 21 juin.)

Dans son numéro du 4 de ce mois, la *Neue Freie Presse* a publié un article intitulé « *The two powers standard* de la France dans la Méditerranée »,

[1] Voir à ce propos un télégramme de M. Isvolsky à M. Sazonoff du 7 juin. Ce document ne se trouve ni dans *Un livre noir* ni dans les *Matériaux pour l'histoire des relations franco-russes*. Une traduction allemande en a été donnée dans Stieve : *Der diplomatische Schriftwechsel Iswolskis*, vol. II, p. 144.

exprimant de vives appréhensions au sujet de l'exécution de notre programme naval et de la campagne d'une partie de la presse française en faveur d'un nouvel accroissement de nos forces dans la Méditerranée.

D'après l'auteur de cet article, si la France construisait une flotte supérieure à l'ensemble des deux flottes pouvant lui être opposées, c'est-à-dire celles de l'Autriche-Hongrie et de l'Italie, elle s'inspirerait d'un principe sans précédent dans l'histoire moderne. Ce principe se distinguerait en effet de celui de l'Angleterre en ce que, s'appliquant seulement à une partie de nos forces, il nous permettrait, par leur concentration dans la Méditerranée, d'y disposer d'une supériorité écrasante dont la formule devrait être *The four powers standard*. En outre la *Neue Freie Presse* estime que, si la flotte de l'Angleterre est, en raison de la situation insulaire de cette Puissance, la garantie de son indépendance et de ses intérêts vitaux, la flotte ainsi accrue de la France serait un instrument d'agression, le caractère défensif de la Triple Alliance nous prémunissant contre toute menace de sa part. Il en résulterait donc une « situation intolérable » pour l'Autriche-Hongrie et l'Italie dont tous les intérêts d'outre-mer, notamment ceux qu'elles possèdent dans le Levant, seraient mis en péril.

Toutefois, l'auteur anonyme de l'article, qui se qualifie de « marin », se rassure à la pensée que le matériel n'est qu'un des éléments de la force navale, et que la faible natalité de la France, la nécessité pour elle de consacrer toutes ses ressources en hommes à son armée de terre, le long développement des côtes autrichiennes et italiennes, l'abondance de leur population maritime assureront à ces Puissances la supériorité en fait de personnel.

Cet article, dont la forme exclut l'hypothèse d'une origine officieuse, n'en atteste pas moins l'intérêt chaque jour plus vif qu'on attache en Autriche aux questions méditerranéennes. Cet intérêt, né de la prétention de l'Allemagne d'étendre arbitrairement, lors de la crise marocaine, la portée de la Triple Alliance, s'est affirmé par le programme naval en cours d'exécution et a été accentué par l'entreprise tripolitaine. En effet, le conflit italo-turc détermine une crise générale de la politique extérieure de l'Italie où l'avenir même de la Triplice est en jeu, et, à Vienne, on a le sentiment que l'attitude de cette Puissance dépendra du plus ou moins de sécurité qu'elle trouvera d'un côté ou de l'autre pour sa situation dans la Méditerranée où sont désormais ses intérêts essentiels. D'autre part, on observe que la main-mise de l'Italie sur la Libye, coïncidant avec l'établissement du protectorat de la France au Maroc, rend sans objet leur accord méditerranéen et donne toute latitude au Cabinet de Rome pour méditer de nouvelles combinaisons. Enfin les visées de l'Italie en Afrique la détournent de ses revendications contre l'Autriche et semblent donc de nature à rendre moins paradoxale une entente plus étroite entre elles. De là l'idée que le meilleur moyen de maintenir ou de ramener l'Italie au bercail de la Triple Alliance est de lui offrir, grâce à l'union de sa flotte et de celle

de l'Autriche, la perspective de la maîtrise de la Méditerranée et des profits qu'elle en pourrait obtenir au détriment de l'autre groupement. Le programme naval autrichien, dont on s'irrite parfois en Italie et qui passe généralement pour être dirigé contre cette Puissance, apparaît donc surtout comme une utile précaution contre son goût des « extra-tours » et comme une cause très efficace de cohésion dans la Triple Alliance.

On affecte de croire à Vienne que les efforts de la France pour déjouer ce plan, en maintenant et même en accentuant sa prépondérance navale dans la Méditerranée, ne peuvent qu'affermir la fidélité de l'Italie à la Triple Alliance, cette prépondérance étant, dit-on, menaçante pour elle et l'obligeant à compenser son infériorité par le concours de ses alliés. Cette opinion paraîtrait plausible si la flotte austro-italienne devenait assez puissante pour nous disputer la maîtrise de la Méditerranée, mais la logique et l'histoire de l'Italie ne permettent pas de douter que notre supériorité, à la fois réelle et *évidente* sur les forces réunies de ces deux alliés, n'ait pour résultat de les dissocier.

Cette supériorité n'aurait pas seulement l'avantage de fixer en notre faveur l'attitude incertaine de l'Italie. En ce qui concerne spécialement l'Autriche, on y a parfois exprimé la crainte qu'une action hostile dans l'Adriatique, par exemple le blocus de Cattaro, n'exerçât dans les Balkans un contre-coup qui ne laisserait pas l'État-major de Vienne entièrement libre de son action et maître de ses moyens sur d'autres points. On y appréhende même l'effet d'une opération de ce genre sur la Turquie dont la bienveillance serait précieuse à bien des égards, notamment en ce qui concerne le passage de la flotte russe de la mer Noire dans la Méditerranée où, quel que soit l'état juridique de la question des Détroits, elle ne pourrait pratiquement pénétrer contre la volonté de la Porte.

Il est d'ailleurs bien superflu de prouver que, loin de nous aliéner l'Autriche et l'Italie et de resserrer leur alliance, la maîtrise de la Méditerranée, tout en nous aidant à les désunir, serait la meilleure raison de leur neutralité et, si cette raison ne suffisait pas, notre plus sûre défense contre leur hostilité.

81.

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 327. *Péra, 7 juin 1912.*

(*Reçu :* Cabinet, 14 juin; Dir. pol., 27 juin.)

L'occupation de Rhodes et des Sporades par les troupes italiennes soulève un grand nombre de problèmes politiques; les plus graves d'entre eux ont

fait l'objet de discussions publiques; on se demande par exemple si l'équilibre de la Méditerranée ne va pas s'en trouver modifié, si l'Italie n'entraîne pas à sa suite l'Allemagne, si l'Angleterre ne sera pas obligée de reporter dans cette mer une partie des forces navales qu'elle avait rappelées dans la mer du Nord, si la Russie ne considère pas les Dardanelles comme menacées; que sais-je encore? Tout ayant été dit sur ces sujets, je me garderai de les aborder à mon tour et je m'en tiendrai à la répercussion de l'occupation italienne des îles de l'Égée sur la situation respective des Puissances en Turquie.

Dès l'origine de la guerre italo-turque, j'ai manifesté l'inquiétude qu'elle ne se terminât par un accroissement de l'influence de l'Italie en Turquie. Je dis inquiétude parce que l'Italie est, dans le Levant, en opposition avec la France et que ses succès sont obtenus à nos dépens; son action s'exerce en effet sur notre propre terrain, celui de la langue et de la culture intellectuelle. Pendant bien des siècles, la langue et la culture italiennes ont régné en maîtresses dans les échelles du Levant; il y a seulement une soixantaine d'années qu'avec la collaboration des missions catholiques, la France a commencé la conquête intellectuelle du Levant. Cette conquête, qui est aujourd'hui entière, est acceptée ou à peu près par les Allemands et les Slaves, mais les Italiens ne peuvent s'y résigner et ils font de suprêmes efforts pour regagner la place perdue. Si un chapelet de centres italiens venait à s'égrener le long des côtes de l'Asie Mineure, l'Italie y trouverait, pour son action à l'intérieur du pays, un point d'appui redoutable, et Rhodes deviendrait le boulevard de son influence dans le Levant, après avoir été jusqu'au XVI^e^ siècle celui de la chrétienté.

J'ai exposé à Votre Excellence, dans une récente communication, les dangers que l'occupation de l'Égypte par les Anglais faisait courir à l'influence traditionnelle de la France en Syrie. La situation morale de notre pays, qui fut longtemps sans égale en Turquie et qui est demeurée si grande, se trouve donc menacée aujourd'hui de deux côtés à la fois. Cela est d'autant plus grave que sa prépondérance commerciale a succombé depuis longtemps déjà sous la concurrence anglaise et austro-allemande et que sa prépondérance industrielle a fait place au cours des vingt dernières années à celle de l'Allemagne en raison de l'inertie que, dans cet ordre de choses, la Russie, devenue notre alliée, a imposée à la France dans l'Empire ottoman.

A l'occupation anglaise de l'Égypte et à la supériorité commerciale allemande et anglo-saxonne, je ne vois plus de remèdes souverains. Nous ne devons rien négliger du moins pour éloigner nos rivaux de Syrie, en y développant nos institutions scolaires et nos entreprises industrielles dans toute la mesure du possible, de manière à n'y laisser le champ libre à nul autre. En matière commerciale, nous ne retrouverons une situation privilégiée qu'autant que la Turquie sortira de l'état de misère où croupissent ses populations, car la pro-

duction française s'adresse surtout aux peuples riches, à ceux tout au moins qui vivent dans l'aisance comme le peuple français lui-même. Une politique propre à favoriser la prospérité de la Turquie est donc celle que commande l'intérêt commercial de la France.

A la différence de celle de l'Égypte, l'occupation des îles de l'Egée n'a pas encore un caractère définitif. Gardons-nous de le lui laisser prendre et veillons, à leur évacuation, à la conclusion de la paix entre la Turquie et l'Italie. D'une façon générale la paix à laquelle il me paraît que la France doive tendre pour mettre fin à la guerre turco-italienne, est une paix transactionnelle qui ne soit un succès complet pour aucun des belligérants : un échec caractérisé de l'Italie constituerait un véritable danger pour nos possessions musulmanes de l'Afrique, mais son triomphe ne serait pas moins périlleux pour notre situation en Turquie.

Enfin il importe au plus haut point que la Russie renonce à condamner l'activité industrielle de la France dans l'Empire ottoman à une paralysie qui a été sans avantage pour elle dans le passé, tout en étant fort préjudiciable pour nous, et qui n'a profité qu'à nos concurrents et à nos communs rivaux. C'en est fait, j'espère, de cette politique, de la politique du Bagdad, et je me plais à croire qu'après Potsdam, le cabinet de Saint-Pétersbourg ne se permettra plus de nous en reparler.

82.

M. Geoffray, Ambassadeur de France à Madrid,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 210. *Madrid, 8 juin 1912, 17 h.*

(*Reçu* : 21 h. 15.)

La réception diplomatique ayant été remise à aujourd'hui, j'ai vu ce matin M. G. Prieto qui venait, à l'instant, de recevoir un télégramme de M. Villa Urrutia lui annonçant, d'après une communication de Sir E. Grey, que le Gouvernement français acceptait la dernière rédaction espagnole à la condition de substituer au mot « directe » le mot « non interrompue ». Le Ministre d'État ne fait pas d'objection à cette modification, mais il m'a de suite rappelé que l'arrangement relatif à l'Ouergha était subordonné, selon lui, à une extension du côté d'Ifni et à des concessions financières, c'est-à-dire aux conditions que M. P. Caballero vous avait mentionnées mardi dernier. M. G. Prieto m'a exprimé en même temps le désir d'aborder de suite avec moi l'examen de la question financière « afin de gagner du temps ». Je me suis récusé en lui rappelant que

M. Guiot était de retour et qu'il appartenait à celui-ci de reprendre la conversation commencée, qu'un changement d'interlocuteur ne pouvait avoir que l'inconvénient de retarder les solutions. J'ai eu quelque peine à convaincre le Ministre d'État. En définitive, il a été entendu que M. Guiot irait aujourd'hui causer de la question avec M. Hontoria; il lui parlera également du chemin de fer Fez-Tanger.

Le Ministre d'État est ensuite revenu sur l'affaire d'Ifni et, comme je lui marquais que nous en restions à nos dernières offres, il m'a dit qu'il ne pouvait les accepter, qu'il préférait donner sa démission que de signer un pareil arrangement. Il était fort ému et très nerveux. Je lui ai répondu que j'avais pour instructions de maintenir les offres faites en mars dernier et que, dès lors, s'il voulait rompre les négociations sur la question d'Ifni, libre à lui. Il m'a dit alors que « M. Poincaré n'était pas si intransigeant que moi » puisque, dans une conversation tenue mercredi dernier avec M. P. Caballero, vous aviez déclaré qu'il vous était impossible de rien céder au nord du Bou Sedrat, mais qu'au sud vous pourriez peut-être vous montrer conciliant. J'ai répliqué que je ne savais rien de tel. Après une conversation assez vive, il a été convenu que M. G. Prieto en conférerait avec le Président du Conseil et que, de mon côté, je vous rendrais compte de notre entretien.

Le Ministre d'Etat demande que la frontière s'étende jusqu'à l'oued Noun. Il prétend avoir pris l'engagement de ne pas céder sur ce point, envers le marquis del Muni et les autres représentants des gauches, et qu'il n'a dès lors qu'à quitter le Ministère s'il ne peut accomplir sa promesse. En fait, je ne vois pas grand inconvénient à une concession de cette nature, sous réserve que la zone ne s'étendrait que sur une profondeur de 25 kilomètres et que cette concession ne serait acquise que le jour où l'on serait d'accord sur les autres points.

Nous avons ensuite parlé des autres articles de la convention, mais sans pousser la conversation, car je voulais au préalable connaître le résultat de l'entrevue de ce soir entre M. Guiot et M. Hontoria. Nous avons également parlé de l'organisation de Tanger sur laquelle le Ministre d'État paraît disposé à accepter les vues anglaises, sous réserve que le périmètre de la zone de Tanger ne dépasserait guère 6 à 8 kilomètres.

Au moment où je terminais ce télégramme, un secrétaire de l'Ambassade d'Angleterre me communique un télégramme de Sir E. Grey, chargeant Sir M. de Bunsen de faire savoir que le Gouvernement français accepte pour l'Ouergha la rédaction espagnole sous réserve de la modification du mot « directe ». Notification en sera donnée cet après-midi par l'Ambassade d'Angleterre au Ministre d'État.

83.

M. Hermite, Chargé d'Affaires de France à Berlin,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 270. *Berlin, 8 juin 1912.*

(*Reçu :* Cabinet, 11 juin; Dir. pol., 12 juin.)

L'indication relative à la conclusion d'un accord politique serbo-bulgare insérée dans le *Temps* du 7 mai [1] a causé à Berlin, au premier moment, une surprise marquée.

Si l'existence d'un tel accord commençait à être soupçonnée ici, très peu de personnes en tout cas devaient avoir des informations à son sujet. Aujourd'hui toutes cherchent à s'enquérir et à tâcher de vérifier le bien fondé de leurs suppositions. On se demande surtout ce qui s'est dit à Potsdam entre le roi de Bulgarie et l'Empereur ou le Gouvernement impérial à propos de cet accord [2].

Le lendemain de la publication de la note du *Temps*, la *Gazette de Cologne* l'a relevée dans un télégramme officieux qui se termine par ces mots : « que le roi de Bulgarie soit venu chercher l'approbation de l'Allemagne et de l'Autriche à des plans agressifs, c'est une idée à exclure, étant donné la compréhension politique et le tact du roi ».

Les termes de ce télégramme ne touchent pas la question de l'existence même de l'accord serbo-bulgare; ils visent seulement ses conséquences et marquent, comme on pouvait le prévoir, que l'Allemagne ne peut qu'être très hostile à un tel accord. On pense généralement que le roi de Bulgarie a dû déplorer quant à lui les publications qui ont attiré l'attention d'une façon plus précise sur cette question à l'heure même de son arrivée en Allemagne.

En ce qui concerne les accords serbo-bulgares, j'ai eu connaissance de ce qu'en avait dit cette semaine un Russe de passage ici qui a été naguère dans la diplomatie et qui a de hautes attaches à Pétersbourg. Il a confié à un de mes collègues qui est d'ordinaire sûrement informé que l'entente serbo-bulgare,

(1) *Sic.* C'est dans le numéro du *Temps* portant la date du 7 juin, que se trouve, concernant l'accord serbo-bulgare, une note reproduite le 7 par la *Kölnische Zeitung*. Il était question dans le *Temps* d'un accord ayant pour objet le partage de la Macédoine. Mais, déjà la veille, le même journal signalait, d'après un correspondant de Rome, un article d'un périodique russe annonçant la conclusion d'un traité entre la Serbie et la Bulgarie.

(2) On ne trouve dans la *Grosse Politik* absolument rien sur la visite à Berlin du Roi Ferdinand de Bulgarie.

dont il disait avoir eu exactement connaissance, mettait en avant la nécessité du maintien du *statu quo* dans les Balkans; mais, a-t-il dit, à la façon dont l'accord public franco-espagnol avait pour objet le maintien de la souveraineté du Maroc, et était complété par un traité de partage éventuel. Il a ajouté que l'accord des deux royaumes balkaniques comportait des dispositions pour le cas où le *statu quo* serait modifié et il a donné une indication précise, mais que je ne me permets de transmettre que sous toute réserve : la limite convenue entre les deux Etats pour les nouvelles frontières serait une ligne allant de la pointe de la frontière méridionale actuelle de Serbie au lac d'Ochrida.

84.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Geoffray, Ambassadeur de France à Madrid.

T. n° 188. *Paris, 10 juin 1912, 10 h. 35.*

Je réponds à votre télégramme n° 210 (1).

La question de la vallée de l'Ouergha étant réglée à notre demi-satisfaction, je vous laisse le soin de conduire pour le mieux la négociation relative aux territoires du Sud. Je crois, comme vous, qu'en faisant valoir cette nouvelle concession, nous pouvons, s'il le faut absolument, consentir à ce que l'enclave espagnole descende jusqu'à l'oued Noun, à condition qu'elle ait une faible profondeur. Mais au Nord, nous ne pouvons admettre qu'elle s'étende au delà de l'oued Bou Sedrat.

Comme je vous l'ai télégraphié, la libération des douanes est déjà une large compensation à ce que l'Espagne nous cède dans la vallée de l'Ouergha et il serait inadmissible d'abandonner, en outre, les recettes sur les marchandises en transit.

J'approuve, d'ailleurs, entièrement la réponse que vous avez faite à M. Garcia Prieto en ce qui concerne la commission technique. Il y a d'autant moins de raison de la dessaisir de l'examen des questions financières que MM. Guiot, Maljean et Sergent ne peuvent apprécier que dans une étude d'ensemble la mesure des concessions faites ou à faire.

(1) Télégramme en date du 8 juin reproduit sous le n° 82.

85.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

aux Ambassadeurs de France à Londres et Saint-Pétersbourg.

T. Circulaire nos 464 et 449. *Paris, 10 juin 1912, 21 h. 35.*

La réunion du consortium [1] à Paris, le 7 juin, n'a pas solutionné les difficultés, bien que l'on ait admis que le groupe russe était un groupe international comprenant sept banques étrangères et une seule banque russe.

M. Addis a déclaré, avec l'appui des groupes américains et allemands, que la faculté d'émettre, dans les pays associés, par des banquiers ne faisant pas partie du consortium, serait la négation du contrat même; il est prêt à abandonner à Schroeder, en fait, tous les avantages de l'émission du tiers russe, mais ne peut céder sur le principe.

La discussion principale a porté sur les réserves russes et japonaises, les financiers estimant que seuls les Gouvernements ont qualité pour prendre un engagement politique. M. Simon, d'accord avec M. Verstraete, a proposé alors de rester sur le terrain financier et d'assurer en fait la défense des intérêts russes et japonais dans les régions qui les intéressent, en introduisant dans le contrat une stipulation exigeant l'assentiment unanime pour l'affectation des produits de l'emprunt. Cette suggestion a été accueillie et les délégués russe et japonais ont signé avec les représentants des quatre groupes, mais sous réserve de l'assentiment de leur Gouvernement. Une dernière réunion aura lieu samedi 15, à Paris, pour régler définitivement l'adhésion ou le refus des groupes russe et japonais.

Je vous prie d'entretenir le Gouvernement anglais de la question, en lui exposant combien un accord est désirable pour maintenir en Chine l'action collective des Puissances, en raison de la situation troublée du pays.

L'adoption de la formule suggérée par M. Verstraete, ou de toute autre donnant clairement satisfaction au désir de la Russie et du Japon d'exclure les régions qui les intéressent de la sphère d'activité du consortium, me paraît essentielle pour éviter une rupture dont les conséquences peuvent être graves au point de vue de la politique générale poursuivie d'accord par la Russie, l'Angleterre et la France.

Pour Londres : Vous voudrez bien attirer

Pour Pétersbourg : J'ai attiré

la plus sérieuse attention de Sir Edward Grey sur la question, en lui disant

[1] Il s'agit de l'emprunt chinois. Voir ci-dessus à la date du 31 mai, n° 59.

que je lui serais reconnaissant d'aller aussi loin qu'il le jugera possible dans le sens des désirs de la Russie et du Japon, sans l'assentiment desquels aucune politique d'avenir ne peut être poursuivie en Chine sans risque.

Pour Pétersbourg : Je vous prie

Pour Londres : J'ai prié M. Louis

en faisant connaître à M. Kokovtzoff et à M. Sazonoff nos démarches à Londres, d'insister auprès d'eux pour que le Gouvernement russe, qui n'a pas d'ailleurs adhéré au Consortium et ne veut s'engager que pour les avances et l'emprunt de réorganisation, obtenant ainsi en fait les garanties qu'il désire pour exclure le consortium des régions d'Asie qui l'intéressent, ne rende pas l'accord impossible en exigeant des gouvernements américain, allemand et anglais, un engagement d'ordre général qu'ils ne peuvent donner.

Il est indispensable que nous soyons fixés pour le vendredi 14.

86.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 171. Secret. *Londres, 10 juin 1912, 18 h. 28.*

(*Reçu :* 21 h. 50.)

Réponse à vos télégrammes 458 et 459 (1).

Sir Ed. Grey fait deux objections au projet d'accord entre les gouvernements français, russe et britannique, suggéré par Votre Excellence.

1° La Russie ne souscrira pas un pacte de désintéressement. L'Angleterre peut d'autant moins le lui demander qu'en 1908 elle a pris l'engagement de se montrer favorable au règlement de la question des Détroits (2).

2° Un accord à trois de la France, l'Angleterre et la Russie justifierait un accord des Puissances de la Triple Alliance et établirait entre elles un lien étroit dans la Méditerranée. Or, sans entreprendre de faire sortir l'Italie de la Triplice, notre politique doit tendre à la rapprocher de nous et à écarter l'Allemagne de la Méditerranée.

Le Secrétaire d'État des Affaires étrangères trouve préférable de nous entendre entre Londres et Paris pour obtenir de M. Sazonoff l'engagement que si,

(1) Voir ci-dessus à la date du 7 juin, n° 79.

(2) Le document capital sur ce point est le memorandum remis le 14 octobre 1908 par Sir Ed. Grey à M. Isvolsky (*British Documents,* vol. V, n° 377). On observera que l'acquiescement du Gouvernement britannique au désir de la Russie est subordonné au consentement de la Turquie.

lors de la rencontre des deux Empereurs, on aborde la question italo-turque, le Tsar dira qu'elle est du ressort des cinq Puissances et qu'aucune initiative ne peut être prise par aucune d'elles qu'après accord entre elles toutes. Cette précaution paraît suffire à Sir Ed. Grey pour nous mettre à l'abri d'arrangements particuliers ou de propositions dangereuses.

87.

M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 145. Très confidentiel. *Vienne, 10 juin 1912.*

(*Reçu :* Cabinet, 12 juin; Dir. pol., 13 juin.)

Une personne dont les renseignements sont en général d'autant plus sûrs qu'elle se les procure directement au Ballplatz, vient de m'affirmer qu'au point de vue commercial ou économique, aucun arrangement n'a été conclu entre la Serbie et la Bulgarie. Mais ce dont mon informateur se dit tout aussi assuré, c'est que l'entente qui a rapproché ces deux Puissances, et que Votre Excellence signalait dans un rapport du 8 mai dernier (n° 147 [1]), s'étend à la Grèce et au Monténégro; en vertu de ce pacte, négocié verbalement entre les quatre Gouvernements, il serait spécifié que, dès que l'un d'eux entrerait en conflit avec la Turquie, les trois autres lui viendraient aussitôt en aide. Sous une apparence plutôt défensive, cette alliance devrait également produire ses effets dans le cas où l'un des quatre « conjurés » s'estimerait obligé d'aller de l'avant par suite de n'importe quel incident de frontière toujours facile à faire naître.

Une pareille combinaison qui se présente comme fort inquiétante pour le maintien de la paix, étant donné surtout que l'armée et la population bulgares sont animées d'une ardeur belliqueuse que le Tsar Ferdinand pourrait ne pas toujours contenir, ne paraissait pourtant pas troubler mon officieux interlocuteur autrichien autant que je m'y serais attendu.

L'occasion qui s'offre de faire porter dès aujourd'hui ces indications à Votre Excellence ne me laisse pas le temps de procéder à une contre-enquête; pour la mener avec la prudence nécessaire, il me faudrait quelque délai et des relations plus établies que celles dont je dispose durant cette période de débuts.

(1) La dépêche circulaire (Vienne 147, Rome 443, Berlin 343) du 8 mai contient l'annonce de l'accord serbo-bulgare, et reproduit en partie les renseignements donnés par M. de Panafieu dans sa dépêche du 3 avril (voir t. II, 3e série, n° 297), les considérations développées par M. Paul Cambon, dans sa dépêche du 15 avril (voir t. II, n° 346), et par M. Bompard, dans sa dépêche du 16 avril (voir t. II, n° 354), au sujet des conséquences possibles de l'accord serbo-bulgare. Elle se borne à juxtaposer les renseignements, sans les apprécier.

88.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. n° 465. Très confidentiel. *Paris, 11 juin 1912, 9 h. 35.*

Je réponds à votre télégramme n° 171 (1).

M. Isvolsky, qui est venu me voir hier, ne paraît pas mettre en doute l'acceptation par M. Sazonoff de la formule proposée. Le pacte de désintéressement demandé à la Russie n'a trait, en effet, qu'au règlement de la guerre actuelle et laisserait entière la question des Détroits pour un avenir prochain. Vous vous rappelez d'ailleurs que je vous ai indiqué, dans mon télégramme secret n° 461 (2), que le gouvernement impérial partageait sur ce point l'opinion de M. Isvolsky.

Je ne m'explique pas, d'autre part, comment un accord de désintéressement entre les Puissances de la Triple Entente pourrait provoquer une entente contraire des puissances de la Triple Alliance.

Enfin, j'ai toutes raisons de croire que, loin de mécontenter l'Italie, un accord entre la Russie, l'Angleterre et la France en vue d'une conférence ou d'une médiation comblerait tous les désirs du gouvernement royal.

Au demeurant, le but que je cherche à atteindre est d'empêcher l'opinion française et anglaise de se méprendre sur la portée de la rencontre des deux Empereurs, et la seule manière sûre d'obtenir ce résultat est de montrer préalablement, sous une forme tangible, la solidité de la Triple Entente.

Je vous transmettrai la réponse du Gouvernement russe dès qu'elle me sera parvenue. Je vous prie de vouloir bien, en attendant, communiquer ces observations à Sir Ed. Grey ou à Sir A. Nicolson.

89.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 174. Très confidentiel. *Londres, 11 juin 1912, 18 h. 47.*
(*Reçu* : 20 h. 40.)

Réponse à votre télégramme 465 (3).

J'ai fait part à Sir A. Nicolson de vos observations en réponse aux objections

(1) Voir ci-dessus à la date du 10 juin, n° 86.

(2) Télégramme circulaire du 8 juin annonçant, d'après des renseignements de source secrète, que M. Sazonoff ne s'opposerait pas à la réunion d'une conférence dont le programme serait limité et qu'il n'y poserait pas la question des Détroits.

(3) Voir à la date du 11 juin le n° 88.

du Secrétaire d'État des Affaires étrangères contre la formule d'accord proposée par Votre Excellence. A titre personnel, le Sous-Secrétaire d'État permanent ne nie pas l'utilité d'un accord avant la réunion des deux Empereurs, mais il lui semble possible de trouver une formule se rapprochant des vues de Sir Ed. Grey sur la nécessité d'une entente entre les cinq Puissances. Je poursuivrai demain la conversation avec le Secrétaire d'État des Affaires étrangères.

90.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. n° 466. Confidentiel. *Paris, 12 juin 1912, 9 h. 20.*

Je réponds à votre télégramme 174 (1).

D'une nouvelle conversation de M. Isvolsky j'ai tout lieu de conclure que (comme je vous l'ai déjà télégraphié) la Russie ne s'opposera pas à une formule de désintéressement.

S'il en est ainsi, il y a certainement avantage à ce que les trois Puissances de la Triple Entente se concertent d'abord entre elles sur un texte précis. Cet accord n'exclut aucunement la nécessité d'une entente générale ultérieure. Il est au contraire destiné à préparer cette entente par notre initiative. C'est le sens même de la formule que j'ai proposée et qui se termine par ces mots : « les trois gouvernements s'engagent, dès maintenant, à combiner leurs efforts pour rallier à leurs vues les autres Puissances intéressées dans les affaires orientales. »

91.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 175. Confidentiel. *Londres, 12 juin 1912, 18 h. 42.*

(*Reçu* : 20 h. 25.)

Réponse au télégramme 466 (2).

La raison qui peut justifier un accord entre les trois Puissances avant l'entrevue des deux Empereurs est l'impossibilité de tracer au Tsar, sans l'offenser,

(1) Voir ci-dessus, à la date du 11 juin, n° 89. — (2) Voir ci-dessus, à la date du 12 juin, n° 90.

une ligne de conduite. Une entente formelle entre les gouvernements communiquée par M. Sazonoff à son souverain imposera à ce dernier une réserve dont l'Empereur Guillaume pourra difficilement le faire sortir. Cet argument a touché Sir Ed. Grey qui ne se refuse plus à l'accord, mais qui demande à examiner la formule de Votre Excellence, dont je lui ai laissé copie. Il la modifiera probablement et me fera connaître demain ses observations en même temps qu'il les transmettra à Sir Francis Bertie.

92

M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 150. *Vienne, 12 juin 1912.*

(*Reçu :* Cabinet, 17 juin; Dir. pol., 28 juin.)

D'après les renseignements que je me suis procurés auprès de notre consul à Sérajévo, pour répondre à la question posée dans la dépêche n° 184 (1) de Votre Excellence, aucun mouvement de troupes austro-hongroises n'a été récemment observé sur la frontière du Sandjak; mais, incontestablement, depuis plus d'un an, dans la partie orientale des territoires de Bosnie et d'Herzégovine, ont été multipliées les précautions par les autorités militaires en vue de se préparer à l'action.

Quant à présent, il serait d'autant plus invraisemblable qu'il fût procédé à des préparatifs exceptionnels, que le Ministre commun des finances, M. de Bilinski, séjourne à Sérajévo où l'aurait attiré, prétend-il, la reprise des travaux de la Diète suspendue depuis trois mois. Il est accompagné du général en chef des 15° et 16° corps d'armée. Parmi les fonctionnaires gouvernementaux, on émet l'espoir que la création de lignes de chemins de fer en Bosnie pour une somme de 260 millions, dont les deux tiers à la charge de la Monarchie, assurera la constitution d'une majorité gouvernementale.

(1) Voir ci-dessus, à la date du 1er juin, n° 62.

93.

M. DE BEAUCAIRE, MINISTRE DE FRANCE À COPENHAGUE,

À M. POINCARÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 119. Confidentiel *Copenhague, 12 juin 1912.*

(*Reçu :* Cabinet, 19 juin; Dir. pol., 20 juin.)

Par votre lettre confidentielle du 31 mai dernier, n° 41 [1], vous avez bien voulu me faire savoir que l'attention de M. le Ministre de la Marine a été attirée, depuis quelque temps, d'une façon plus particulière sur les efforts que tentent les États Scandinaves en vue de développer leurs marines. En cas de conflit entre l'Angleterre et l'Allemagne, l'occupation d'une partie des côtes de la Norvège ou du Danemark devant avoir une importance stratégique considérable, il a paru utile à notre État-major de mettre à jour les documents concernant le Danemark, la Norvège et la Suède. Votre Excellence exprimait en conséquence le désir que je lui fisse parvenir d'urgence un rapport spécial, qui sera transmis à M le Ministre de la Marine pour lui permettre de se faire une idée de l'attitude qu'auraient ces pays au cas d'un conflit éventuel entre grandes Puissances dans la Baltique et la mer du Nord. Vous me demandiez en même temps de joindre à ce rapport tous les documents de nature à éclairer M. Delcassé sur cette importante question.

L'étude demandée par M. le Ministre de la Marine est, en effet, tout à fait d'actualité. Depuis environ deux ans, les bruits de guerre les plus alarmants circulent dans la région scandinave On y parle couramment de préparatifs militaires, de remaniements territoriaux possibles et de la recherche d'une nouvelle orientation politique pour les peuples du Nord.

En vue de donner satisfaction à Votre Excellence, je crois utile de présenter d'abord un exposé sommaire des forces navales et des armées de terre dont pourrait disposer actuellement chacun des trois pays Scandinaves. Ces indications figurent dans les six tableaux suivants annexés au présent rapport et que j'ai préparés d'accord avec l'attaché militaire de cette Légation.

1° État des forces navales du Danemark;
2° État des forces militaires du Danemark;
3° État des forces navales de la Norvège;
4° État des forces militaires de la Norvège;

[1] La lettre 41 avait été rédigée sur la demande de l'amiral Aubert, chef d'état-major de la marine (lettre de la Marine aux Affaires étrangères, 23 mai). Il a paru inutile de publier ici ces documents, dont le premier alinéa de la présente dépêche reproduit tous les passages intéressants.

5° État des forces navales de la Suède;

6° État des forces militaires de la Suède.

Je joins également à cette lettre :

Une carte indiquant les emplacements des garnisons des troupes en Danemark (annexe n° 7);

Une carte du camp retranché de Copenhague (annexe n° 8);

Une carte de la péninsule scandinave indiquant les emplacements des garnisons des troupes en Suède et en Norvège, ainsi que les places fortifiées dans ces deux pays (annexe n° 9) [1].

DANEMARK.

L'effectif de l'armée danoise sur le pied de guerre serait de 66.860 hommes. Par suite de la configuration géographique du pays, de grandes difficultés s'opposent à une concentration. L'armée est ainsi divisée en deux groupes : Seeland et Jutland, qui se trouveraient coupés l'un de l'autre, si le Danemark ne conserve pas la maîtrise des Détroits que parcourent en tout temps des forces navales allemandes considérables.

La marine danoise est trop faible pour jouer un autre rôle que celui de garde-côtes.

Le Danemark serait ainsi contraint de demeurer sur la défensive. Aucune disposition n'y a d'ailleurs été prise pour passer à l'offensive. En toute circonstance, le Gouvernement danois affirme sa volonté, conforme à la volonté de la nation, de demeurer en dehors de toutes les combinaisons de la grande politique et d'observer une neutralité *égale* envers toutes les Puissances. Il laisse aux navires de guerre et de commerce de tous les pays le passage libre en tout temps dans le Sund et les deux Belts.

En fait, ses assurances de neutralité égale envers tous ne sont pas exactement conformes à la réalité.

Il résulte en effet de renseignements absoluments sûrs, recueillis confidentiellement par la Légation de France à Copenhague et que confirme depuis six ans l'expérience de chaque jour, que le Danemark a suivi les injonctions intéressées de la Chancellerie de Berlin pour régler l'organisation de la défense du Royaume, qui a fait l'objet de la loi du 30 septembre 1909. L'Allemagne aurait promis au Danemark de le récompenser de sa passivité en maintenant l'intégrité de son territoire lors de la conclusion de la paix. On ne croit pas qu'il existe une convention écrite; mais des paroles auraient été échangées entre les souverains.

Déjà, avec l'état de choses antérieur à la loi de 1909, qui n'a pas encore été

(1) Ces annexes n'ont pas été reproduites.

complètement modifié en ce qui concerne les emplacements des troupes, le Jutland et l'île de Fionie avaient des garnisons insuffisantes. D'après la nouvelle loi, les effectifs doivent y être encore réduits. Le Jutland et Fionie se trouveront de la sorte à peu près sans défense en cas de guerre et rien ne s'opposera à une invasion des Allemands.

La loi de défense de 1909 a sensiblement amélioré le front de mer de Copenhague; mais c'est une précaution qui paraît surtout prise contre l'Angleterre. Elle prévoit par contre la suppression des fortifications de Copenhague du côté de la terre en 1922, ce qui laisserait la ville entièrement à découvert en face d'une attaque éventuelle des Allemands.

Une telle situation, si elle se prolongeait, ne permettrait pas aux Danois de pratiquer, comme ils le prétendent, une neutralité *égale* envers tous. On commence à s'en rendre compte en Danemark, et un mouvement d'opinion paraît se dessiner en vue d'y porter remède. Le nouveau roi, en particulier, passe pour désirer une amélioration de la loi de défense, de nature à permettre au Danemark de faire effectivement respecter de tous côtés sa neutralité. Mais cela est encore à l'état de simple projet. La solution de la question se complique en outre par la difficulté d'obtenir du Rigsdag des crédits pour des dépenses d'ordre militaire.

La partie orientale de la monarchie qui comprend les trois îles de Seeland, Falste, et Lolland et le camp retranché de Copenhague, où se concentraient les forces danoises en cas de conflit international, n'a pour les grandes Puissances belligérantes qu'une valeur stratégique tout à fait secondaire. Le Sund est, en effet, trop peu profond pour laisser passer les grands navires de guerre. Il n'y a d'important que la possession des Belts, celle des côtes du Jutland opposées aux côtes anglaises et la rade de Skagen qui peut donner abri à d'immenses forces navales à proximité de la mer du Nord et des fjords de Norvège. Or, le Danemark n'a pris aucune mesure pour résister à une grande Puissance qui voudrait s'emparer de ces positions. On peut donc affirmer, avec une quasi-certitude, qu'en cas de conflit éventuel entre les grandes Puissances dans la Baltique et la mer du Nord, le Danemark se contentera d'organiser sa défense dans le refuge de l'Est et proclamera sa neutralité en laissant les belligérants libres d'agir dans toute la partie occidentale du royaume.

On prête à l'Allemagne aussi bien qu'à l'Angleterre l'intention d'occuper éventuellement Esbjerg. Cette localité étant le port d'embarquement d'une grande quantité de produits alimentaires se dirigeant vers l'Angleterre, on conçoit l'intérêt qu'aurait l'Allemagne à s'en emparer pour affamer sa rivale. Le précédent Ministre d'Angleterre à Copenhague m'a dit confidentiellement que la marine britannique n'a en réalité aucune intention d'occuper Esbjerg. « Ce port, m'a-t-il dit, est trop peu profond et trop rapproché de la frontière allemande. » J'ai appris, de la même source et également à titre *confidentiel*,

que l'amirauté britannique a, au contraire, étudié et considère comme pouvant être, en certains cas, désirable une prise de possession de Skagen. Il est possible que l'Allemagne prenne les devants sur ce point. On peut s'attendre également à ce qu'elle ferme les Belts au moyen de mines, afin de s'assurer la maîtrise de la Baltique, ou à ce que l'un ou l'autre des belligérants occupe des points stratégiques, tels que l'île de Samsoe qui commande l'entrée des Belts.

En dehors de toutes ces conjectures, il est certain que la marine allemande navigue constamment dans les détroits danois et que ses navires passent, le jour ou la nuit, feux éteints, sans avoir besoin de recourir à des pilotes étrangers. Les détroits danois sont devenus aujourd'hui comme une espèce d'avant-port de Kiel.

NORVÈGE.

Ainsi qu'on peut le constater, d'après les documents ci-joints (annexes n^{os} 3 et 4), l'armée et la marine norvégiennes ont à peu près la même importance que l'armée et la marine danoises. Leur tâche est rendue plus difficile par la grande étendue des côtes et des frontières à défendre; par contre, le sol accidenté de la Norvège se prête très bien à une guerre défensive.

De même que le Danemark, la Norvège ne projette aucune opération offensive. Elle a sollicité et obtenu des grandes Puissances en 1907 la garantie de son intégrité. Cependant elle n'y a pas trouvé la complète sécurité qu'elle souhaitait.

La conclusion du traité de garantie de 1907 a froissé la Suède, toujours malveillante depuis la scission. On continue à croire en Norvège à une attaque possible de la Suède. Jusqu'ici, les projets de mobilisation et la défense de Christiania étaient surtout organisés en vue de résister à une attaque suédoise.

On craint aussi une prise de possession des ports septentrionaux de la Norvège par la Russie, afin de s'y créer une issue vers les mers libres. Cette crainte, que partagent les Suédois, peut contribuer à rapprocher les deux peuples et à les faire adhérer au groupement des grandes Puissances hostiles à la Russie. Tous nos efforts doivent tendre à les en empêcher.

L'activité particulière déployée l'an dernier par la flotte allemande dans les fjords de Norvège, au moment de la tension des rapports anglo-allemands, a donné aux Norvégiens l'impression qu'il pouvait exister aussi pour eux un péril allemand. En tout cas, les faits ont alors démontré jusqu'à l'évidence que la Norvège ne se trouve plus, comme elle le croyait, en dehors de la zone des grands conflits internationaux. Ce que l'Allemagne a fait l'an dernier dans les fjords, l'Angleterre peut également l'entreprendre au cours d'une prochaine guerre navale.

On a compris la nécessité d'augmenter et de réorganiser sans retard la marine norvégienne. Des crédits ont été demandés pour la construction immédiate de deux garde-côtes cuirassés, pour la création d'un point d'appui fortifié à Ofoten, pour la fabrication d'obus explosifs pour la flotte et l'artillerie, enfin pour l'augmentation des cadres. D'autres projets sont à l'étude.

Il est difficile de dire par avance quels sont les points des côtes norvégiennes qui seraient les plus menacés d'une agression en cas de guerre. C'est surtout autour de Bergen que la présence des Allemands a été remarquée jusqu'ici. C'est un point merveilleusement choisi pour établir une base d'opérations menaçant les côtes nord de l'Angleterre. Tout le littoral de la Norvège depuis Molde au nord jusqu'à Kristiansand au sud, avec ses côtes découpées et ses golfes aux multiples issues, offre les mêmes avantages pour une guerre navale d'embuscades. Et il n'y a que quelques heures de navigation de Kristiansand à la rade de Skagen qui, par suite de la présence constante des forces allemandes, est devenue, depuis quelques années, en quelque sorte un prolongement de la rade de Kiel. Il paraît évident que ces lieux auront une importance capitale en cas de guerre navale entre l'Angleterre et l'Allemagne.

SUÈDE.

Des trois nations scandinaves, la Suède est la seule qui paraissait apte et qui semble se préparer à jouer un rôle actif en cas de grand conflit international. Non seulement sa population est le double de celle du Danemark ou de la Norvège, non seulement ses ressources financières sont plus élevées, mais encore elle dispose d'une armée et de forces navales beaucoup plus considérables. L'ardeur avec laquelle elle cherche en ce moment à augmenter sa flotte de guerre est à cet égard symptomatique.

A tort ou à raison, la crainte d'une offensive russe par le Nord s'est de plus en plus accréditée en Suède dans le courant de ces dernières années. Cette croyance est encouragée par les Allemands qui ne négligent rien pour jeter la défiance entre la Suède et la Russie. Le résultat est que ces deux Puissances s'arment en face l'une de l'autre en vue d'un conflit.

Les Suédois ont construit des fortifications à Boden pour arrêter une marche des Russes vers Narvik. Ils achèvent un réseau de nouvelles voies ferrées qui leur permettra de concentrer leurs corps d'armée vers le Nord. On parle d'augmenter la durée du service militaire en Suède et de faire exécuter des manœuvres pendant la saison d'hiver. Grâce à toutes les réformes déjà accomplies, la Suède pourrait mettre sur pied une armée d'opérations comprenant six divisions et forte de 126.000 hommes, tout en laissant sur son territoire des troupes amplement suffisantes pour le défendre.

Du côté russe, on déploie une activité non moins grande : augmentation

des troupes d'occupation et extension progressive de la police russe en Finland; accaparement par les Russes du service de pilotage finlandais; prolongement de la voie ferrée Saint-Pétersbourg-Joensuu jusqu'à Uléaborg; travaux entrepris sur la ligne de chemin de fer Helsingfors-Tornéa de manière à permettre la circulation de trains militaires; construction à Saint-Pétersbourg d'un grand pont sur la Néva, avec une voie ferrée stratégique, permettant de faire passer dans le Nord des contingents du centre de l'Empire.

On croit que les Suédois, si le gros des armées russes se trouvait engagé dans une grande guerre continentale, projetteraient d'envahir la Finlande et de faire au Nord une diversion menaçant Saint-Pétersbourg. L'Allemagne, dit-on, aurait promis à la Suède, en cas de guerre heureuse, de lui restituer la Finlande. Cette grande province qui compte aujourd'hui plus de 3 millions d'habitants, a, pendant plus de trois siècles, vécu, sur un pied de complète égalité, d'une vie commune avec la Suède. La langue du commerce et de la bourgeoisie y est encore le suédois, et la domination russe y rencontre partout une vive antipathie. Au cours d'un voyage que j'ai fait moi-même l'an dernier en Finlande, j'ai pu constater que les Russes y sont considérés comme des étrangers, que leur langue y est à peu près inconnue et que leur autorité, très décriée, repose uniquement sur leur occupation militaire. Quand on étudie l'histoire de la Finlande, on voit que, depuis quatre siècles, la rivalité d'influence entre Suédois et Moscovites y a été constante. Le plan qu'on prête aux Suédois appuyés par l'Allemagne n'est qu'une suite logique d'événements antérieurs. Il faut donc considérer comme tout à fait vraisemblable un projet de diversion suédoise en Finlande. Mon collègue de Russie ne m'a pas dissimulé ses préoccupations à ce sujet et m'a dit qu'on recommençait à Saint-Pétersbourg à «s'occuper» beaucoup des choses du Nord.

Nous avons examiné jusqu'ici l'action éventuelle de chacun des trois pays scandinaves pris isolément.

Il convient de signaler encore une combinaison récemment mise en avant et tendant à une union, sous l'égide de l'Allemagne, des trois pays scandinaves qui adhéreraient à la Triple Alliance. L'Empire allemand attirerait ainsi dans son orbite près de 12 millions d'hommes de race supérieure. Il obtiendrait du même coup la maîtrise incontestée des bouches de la Baltique, des fjords de la Norvège, et de la Suède à laquelle il pourrait faire jouer contre la Russie le rôle de diversion qu'elle joua jadis pour la France contre l'Empire au temps de Richelieu et Mazarin.

Ce plan a fait, ces temps derniers, l'objet de diverses publications qui ont été très commentées dans la presse. Cependant il semble encore loin de se réaliser. De vifs dissentiments éloignent jusqu'ici les uns des autres les habitants des trois pays scandinaves. Dans la masse, les populations des trois

royaumes sont résolument pacifiques et s'estiment heureuses de demeurer en dehors des grands conflits européens. En Danemark et en Norvège, ces sentiments ont des racines profondes et il serait impossible, je crois, d'y faire accepter par l'opinion une opération de guerre quelconque ayant un caractère offensif. En Suède, la mentalité des classes dirigeantes et d'une noblesse influente peut encore raviver des aspirations de grandeur militaire. Le souvenir des Gustave-Adolphe et des Charles XII y est entretenu comme un culte national.

Le plus sûr moyen pour l'Allemagne d'amener à elle ces trois peuples est de se présenter à eux comme le grand facteur de paix en Europe, et c'est à quoi elle s'applique sans relâche. Les principales agences télégraphiques et un grand nombre d'organes de publicité de Scandinavie sont entre ses mains. Elle représente les Russes comme préparant une guerre de conquête et les Français une guerre de revanche. En accréditant de semblables légendes, il n'est pas impossible de transformer peu à peu, à notre détriment, l'opinion publique en Scandinavie.

[M. de Beaucaire s'excuse d'avoir donné des renseignements sur les trois pays scandinaves, bien qu'il soit accrédité à Copenhague seulement.]

94.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 241. Secret. *Londres, 13 juin 1912.*

(*Reçu :* Dir. pol., 18 juin.

J'ai fait savoir à Votre Excellence, par mon télégramme de ce jour [1], que Sir Ed. Grey s'était rendu aux observations que je lui ai présentées de votre part sur la nécessité d'un accord entre le Gouvernement français, le Gouvernement anglais et le Gouvernement russe pour éviter que, dans leur entrevue prochaine, l'Empereur d'Allemagne et le Tsar n'envisagent des questions qui sont du ressort des cinq Puissances, et ne se mettent d'accord sans nous consulter sur les solutions éventuelles.

Le Secrétaire d'État aux Affaires étrangères, après avoir étudié la formule de Votre Excellence, en a rédigé une que vous trouverez, ci-jointe, et qui paraît répondre au but que vous vous proposez. Elle est, peut-être, dans la dernière phrase, plus précise que la nôtre sur la nécessité d'un accord entre les cinq

[1] N° 179, 17 h. 20. Non reproduit, comme faisant double emploi avec la présente dépêche.

Puissances; mais la première phrase me semble mal rédigée. Elle ne veut rien dire de plus que celle de notre formule et paraît faire allusion à un accord déjà établi sur les conditions de la paix. On pourrait dire simplement : « Les Gouvernements, etc.,. . . ayant les mêmes vues sur les conditions, etc. . . . , estiment qu'une intervention, etc. . . . ».

Aussitôt que vous aurez fait connaître vos observations sur ce texte, Sir Ed. Grey le communiquera à l'Ambassadeur britannique à Saint-Pétersbourg, qui sera chargé de le proposer en même temps que son collègue de France à M. Sazonoff [1].

95.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. 243. *Londres, 13 juin 1912.*

(*Reçu :* Cabinet, 14 juin; Dir. pol., 28 juin.)

Par une dépêche en date du 1er de ce mois, n° 531 [2], Votre Excellence m'a fait part des craintes exprimées par le Ministre de Serbie à Paris au sujet de mouvements de troupes autrichiennes en Bosnie-Herzégovine dans le voisinage du Sandjak de Novi-Bazar.

J'ai demandé à Sir Edward Grey s'il avait reçu quelque information relativement à des dispositions militaires prises dans cette région. Le Secrétaire d'État m'a répondu qu'il n'avait rien appris de pareil.

Des bruits tels que ceux qui ont motivé les alarmes dont le Ministre de Serbie s'est fait l'écho sont mis en circulation chaque fois que la situation des Balkans est troublée. Prévoir que, s'il était porté atteinte au *statu quo* de la péninsule balkanique, l'Autriche réoccuperait le Sandjak, n'est pas s'avancer beaucoup; et, d'autre part, supposer que les forces militaires dont elle dispose en Bosnie-Herzégovine lui permettraient l'accomplissement de ce coup de main, n'est pas non plus faire la part bien large à l'hypothèse. Il paraît n'y avoir rien de plus en ce moment que ce qui existe, à cet égard, d'une façon quasi permanente.

Des précautions spéciales, voire même des mesures impliquant l'intention de tenter un coup de main sur le Sandjak, seraient en contradiction avec les tendances de la politique autrichienne, telle que la conçoit le Ministre de Serbie à Sofia, d'après la dépêche de M. de Panafieu, en date du 28 mai dernier,

(1) La formule annoncée par M. Paul Cambon dans cette dépêche a été télégraphiée à Paris le 14 (télégramme n° 180). Voir ci-dessous, n° 99. — (2) Voir ci-dessus, n° 62.

n° 74 [1]. Si les dispositions du Cabinet de Vienne sont telles que se les imagine M. Spalaïkovitch, les alarmes de M. Vesnitch ne seraient pas actuellement justifiées, et ce serait pour un péril plus lointain et à plus longue portée que le Gouvernement serbe devrait réserver ses appréhensions.

96.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 244. *Londres, 13 juin 1912.*

(*Reçu* : Cabinet, 14 juin.)

Les conversations des Ambassadeurs britanniques à Rome [2] et à Madrid [3] dont vous avez bien voulu me communiquer la relation, dénotent chez le Gouvernement anglais une certaine préoccupation de l'avenir dans la Méditerranée. Il est temps d'y penser et ce ne sont pas les avertissements qui ont manqué au Foreign Office; mais les Anglais se laissent toujours absorber par les réalités présentes et il est difficile de leur faire entrevoir des vues d'avenir.

Sir Rennell Rodd, que j'ai rencontré au moment où il partait pour rejoindre son poste, m'a paru comprendre la situation créée par l'établissement de l'Italie sur la côte tripolitaine, et, durant son dernier séjour à Londres, il l'a expliquée à son Gouvernement; mais il a fallu un peu de temps pour amener les directeurs de la politique anglaise à envisager sérieusement les moyens d'empêcher l'installation de la Triple Alliance dans la Méditerranée.

J'ai eu avec Sir Edward Grey de nombreuses conversations sur ce sujet qui intéresse la France autant et peut-être plus que l'Angleterre, et, dans notre dernier entretien, le 5 juin, je suis revenu sur le péril d'un renouvellement de la Triple Alliance avec des conditions relatives à la Tripolitaine. Je lui ai dit que, si nous n'y prenions garde et si nous conservions un ton d'aigreur dans nos rapports avec Rome, nous risquions de voir l'Empereur Guillaume offrir à l'Italie, en Tripolitaine, la garantie de l'Allemagne contre ses deux voisines la France et l'Angleterre, moyennant la concession d'un point sur la côte. J'ai trouvé le principal Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères plus attentif que précédemment à ces considérations et il a confirmé nettement ce que Sir Rennell Rodd a dit à M. Barrère sur les dispositions du Foreign Office.

(1) Voir ci-dessus, n° 48.

(2) Voir à la date du 31 mai la dépêche de M. Barrère reproduite sous le n° 60.

(3) Allusion à un rapport de M. Geoffray en date du 24 mai. Voir ci-dessus, n° 36.

« Pour empêcher l'Italie d'aller chercher la garantie de l'Allemagne, m'a dit Sir Edward Grey, nous devrons aussitôt la cessation des hostilités lui proposer un accord pour le maintien du *statu quo* avec garantie éventuelle en Tripolitaine, en Égypte et en Tunisie. »

Pour préparer cet accord et calmer les irritations de ces derniers temps, la presse anglaise a dû recevoir officieusement de bons avis. Elle parle de l'Italie avec précaution ; le *Times*, qui se montra si mordant au début de la guerre, s'exprime maintenant avec politesse. Il me semble qu'en France notre presse se montre aussi plus prudente. Le peuple italien est susceptible et vain comme les peuples jeunes, et il ne pardonne pas les attitudes dédaigneuses. La partie qui va se jouer dans la Méditerranée est trop grave pour que nous ne calculions pas dès maintenant nos actes et nos paroles.

97.

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 339. *Péra, 13 juin 1912.*

(*Reçu :* Cabinet, 17 juin; Dir. pol., 18 juin.)

J'ai lu avec le plus vif intérêt le rapport de M. de Panafieu n° 74 du 28 mai dernier [1] que Votre Excellence a bien voulu me communiquer le 6 juin, sous le n° 420, en me demandant de lui faire connaître les réflexions qu'il ne manquera pas de me suggérer.

Il est impossible de présenter un résumé plus clair et mieux déduit de la politique lointaine de l'Autriche à l'égard de la Serbie que celui mis par M. de Panafieu dans la bouche de M. Spalaïkovitch et c'est chez moi une conviction déjà ancienne et tous les jours plus forte que cette politique d'absorption finira par triompher; j'ajoute que, suivant toute apparence, elle triomphera avec la complicité de la Serbie elle-même.

L'Autriche est, avec la Dalmatie, l'Herzégovine, la Bosnie, la Croatie et la Slavonie, une Puissance serbe bien plus considérable que le royaume de Serbie. Celui-ci, pressé entre l'Autriche et la Bulgarie qui lui sont toutes deux très supérieures en force, n'a plus d'expansion possible qu'en Turquie où il entre encore en concurrence avec les visées de l'Autriche sur Salonique et les ambitions de la Bulgarie en Macédoine. La Serbie est donc trop faible pour réaliser à elle seule ses aspirations et elle en a conscience : lors de l'an-

(1) Voir ci-dessus, n° 48.

nexion de la Bosnie et de l'Herzégovine, elle a compris que son dernier espoir de vivre et de se développer lui était ravi; aussi a-t-elle poussé alors un long cri d'agonie.

Sans doute le royaume de Serbie, en tant qu'organisme ayant une personnalité indépendante et une vie propre, cherche à se défendre et tend à se survivre, mais le jour viendra où les patriotes serbes, reconnaissant l'inutilité de leurs efforts et subissant l'attraction des provinces voisines, comprendront que l'intérêt national leur commande de se joindre à leurs frères placés sous la domination autrichienne, pour former avec eux un bloc serbo-croate réunissant tous les éléments de la race. Si alors la Cour de Vienne leur ouvre la perspective de former un troisième État dans la Monarchie austro-hongroise, jouissant de la même autonomie que les deux autres, pourquoi refuseraient-ils de reconstituer le Grand Empire de Douchan sous le sceptre des Habsbourg ? Ils seraient alors de taille à descendre dans la vallée du Vardar sans avoir à redouter de s'y rencontrer avec des compétiteurs plus puissants qu'eux.

Que la Russie, appréhendant cette éventualité, favorise aujourd'hui un accord serbo-bulgare qui est en effet propre à en reculer l'échéance, je le conçois à merveille; mais il faut bien reconnaître que sa politique est pleine de discordances et abonde en contradictions, car ne se tourne-t-elle pas en même temps contre la Turquie qui est encore le meilleur rempart à opposer aux visées de l'Autriche dans les Balkans ? Pour nous, qui n'avons rien à gagner et beaucoup à perdre au remaniement de la carte de la péninsule, nous ne saurions évidemment que seconder toute combinaison tendant à y maintenir le *statu quo* et à le fortifier. Or, M. Spalaïkovitch attribue à l'entente serbo-bulgare un caractère offensif et l'impute à la Russie. Une entente conclue ou du moins comprise dans cet esprit ne serait donc pas de celles dont nous aurions à nous féliciter; je ne pense pas cependant qu'il faille s'en alarmer outre mesure, car peut-être cette entente n'a-t-elle pas la portée que rêve M. Spalaïkovitch et qu'il lui confère, j'espère, de sa propre autorité, et au surplus les combinaisons balkaniques sont le plus souvent éphémères et se transforment rapidement jusque dans leur essence même, quand elles ne sont pas tout simplement rompues; celle-ci pourrait bien n'avoir pas plus de durée ou de consistance que ses devancières. Il sera bon néanmoins d'en suivre de près les évolutions.

98.

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople, à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 340. *Péra, 13 juin 1912.*

(*Reçu :* Cabinet, 17 juin; Dir. pol., 18 juin.)

Votre Excellence a bien voulu me communiquer un certain nombre d'informations provenant des Gouvernements étrangers et de rapports de nos Ambassadeurs auprès des grandes Puissances au sujet du projet de réunir une conférence internationale pour mettre fin à la guerre italo-turque et régler les conditions de la paix et elle a daigné me demander de lui faire connaître les réflexions que ces documents ne manqueraient pas de me suggérer.

Avant d'exprimer une opinion sur la conférence dont la réunion est envisagée, je voudrais exposer en quelques mots les données du problème qu'il lui appartiendrait de résoudre. On pourrait croire en effet, d'après un certain nombre des documents qui m'ont été communiqués, que ce problème consisterait à amener de gré ou de force la Turquie à signer un traité de paix; or, c'est là une vue très incomplète de la situation.

Le Gouvernement ottoman n'est en effet nullement le maître de conclure la paix et surtout de la rendre effective; s'il avait suffi de lui persuader que la paix serait avantageuse à la Turquie tandis que la guerre ne saurait la mener à aucun résultat, la paix aurait été conclue du premier jour; mais ce sont les Bédouins de l'Afrique qu'il s'agit de convaincre, car c'est d'eux que dépendent les décisions de la Porte : aussi longtemps qu'ils défendront les armes à la main leur territoire, qui est un territoire de l'Islam et, bien plus, le défendront victorieusement, elle ne signera pas volontairement une paix comportant, comme l'exige l'Italie, l'abandon à une Puissance chrétienne de valeureux et fidèles musulmans encore indépendants et combattant sous le drapeau du Prophète. Elle ne la signera pas parce qu'elle ne pourrait l'imposer aux Bédouins ni même à ses propres troupes et qu'une pareille paix ne conduirait qu'au soulèvement des populations arabes de l'Empire et à la déchéance du Califat turc.

Admettons un instant que l'Europe impose un tel traité à la Turquie par contrainte diplomatique ou autrement, la paix en résulterait-elle réellement? Les Bédouins obéiraient-ils plus à l'Europe qu'à la Turquie? Les troupes régulières se soumettraient-elles plus volontiers aux ordres des Puissances

qu'à ceux du Sultan ? Non certes. La guerre se poursuivrait dans les mêmes conditions qu'aujourd'hui, avec cette seule différence que les officiers turcs, au lieu d'être ouvertement envoyés en Afrique par le Ministre de la Guerre, s'y rendraient volontairement après avoir donné leur démission et que les subsides, au lieu de provenir directement du Trésor ottoman, seraient recueillis par des comités qui se créeraient à cet effet, non seulement en Turquie, mais dans tout le monde musulman. Le panislamisme seul trouverait son compte à une paix semblable. Les îles de l'Egée, qui seraient sans doute laissées aux Italiens en gage jusqu'à l'exécution des clauses de la paix, leur demeureraient donc en vertu d'un titre régulier, car les griefs les mieux établis ne feraient pas défaut à l'Italie contre la Turquie, tenue à réprimer les infractions qui se commettraient dans l'Empire contre la neutralité, mais impuissante à le faire à l'encontre du sentiment public.

Toutes les combinaisons mises en avant de divers côtés, pour allécher le Gouvernement ottoman par la promesse d'avantages fiscaux ou autres ou pour l'effrayer par des menaces de coercition, sont également vaines : ce sont des jeux diplomatiques sans portée pratique. Le problème n'a pas de solution à Constantinople : c'est à Rome et à Tripoli qu'il la faut chercher. La paix sera faite quand il y aura accord entre Italiens et Bédouins et pas avant; le jour où ceux-ci rentreront dans leurs douars, la Porte signera le traité que l'on voudra avec un grand soulagement ; jusque-là elle ne signera rien ou, si on l'y contraint, il n'y aura de ce fait rien de changé; ce sera une complication de plus, voilà tout.

Je voudrais que Votre Excellence se pénétrât bien de l'exactitude de la situation que je viens d'exposer sommairement et qui ressort presque de l'énoncé de celle-ci tant elle est évidente; toute illusion sur la possibilité de conclure la paix sur la base italienne au moyen de négociations diplomatiques entre Cabinets conduirait fatalement à de grandes déconvenues et entraînerait, pour ceux qui s'y seraient immiscés, des conséquences peut-être contraires à leurs intérêts propres. A plus forte raison faut-il se garder de porter la question, telle qu'elle est posée par l'Italie, devant une conférence internationale. Les Bédouins qui sont les véritables belligérants et auxquels, à défaut de leur assentiment, il faudrait imposer les décisions de la conférence, n'y seraient aucunement représentés ; le Gouvernement ottoman, leur porte-parole officiel, mais qui ne possède en fait aucune autorité sur eux, se gardera bien de consentir quoi que ce soit en leur nom sans les avoir préalablement consultés et avoir obtenu leur acquiescement. Et comment le ferait-il alors qu'il n'y a plus en Tripolitaine aucun pouvoir établi avec qui s'aboucher? Ce congrès des grandes Puissances négociant avec quelques milliers de Bédouins et vraisemblablement tenu en échec par eux, car quel souci auront ces libres enfants du désert des assises solennelles de l'Europe, ferait une assez piètre figure;

c'est là un spectacle un peu ridicule qu'il vaut mieux à tous égards ne pas donner au monde.

En résumé, avant de se réunir en conférence, il est indispensable qu'un *modus vivendi* soit établi entre les Italiens et les Bédouins en Afrique, et d'ailleurs, d'une façon générale, il convient de régler par avance toutes les questions qui y seront traitées. Il est donc permis de se demander si, lorsque ces conditions seront réalisées, il y aura encore intérêt à la réunion de la conférence. Les avantages que pourrait alors présenter celle-ci se trouveraient en tous cas contrebalancés par un grand nombre d'inconvénients qui sont relevés avec une parfaite clarté dans la dépêche que notre nouvel ambassadeur à Vienne a eu l'honneur d'adresser à Votre Excellence le 30 mai dernier sous le n° 138 (1) et que le Département a bien voulu me communiquer le 6 juin sous le n° 420. Je me permettrai d'en signaler un supplémentaire sur lequel il m'appartient plus particulièrement d'appeler l'attention de Votre Excellence : les affaires orientales qui formeraient l'objet de la conférence sont celles sur lesquelles il est le plus difficile de réaliser un accord entre la France et la Russie; les intérêts des deux Puissances alliées sont si différents dans l'Empire ottoman, pour ne pas dire si divergents, qu'il est bien souvent malaisé de les concilier; on y parvient quelquefois, sinon toujours, et jamais sans peine, au moyen d'échanges de vues confidentiels entre les deux Gouvernements. Leur harmonie subit en ce moment même une crise délicate à la suite de la saute de politique qui s'est produite en Russie et qui s'est manifestée à Constantinople par le rappel de M. Tcharykoff; les circonstances ne sont donc pas favorables à la discussion par les deux alliés, au grand jour d'une conférence internationale et au milieu des intrigues qui s'y nouent communément, de questions portant sur les affaires d'Orient. En vain le champ de ces questions aura-t-il été préalablement délimité; il se trouvera toujours quelqu'un pour élargir ou faire dévier le débat quand on aura chance de mettre ainsi aux prises les deux alliés. En vain se sera-t-on mis auparavant d'accord sur la marche à suivre et le but à atteindre; l'expérience a appris qu'avec le Gouvernement russe, qui est essentiellement primesautier, il convient de s'attendre à des surprises et à des improvisations et n'y est-on pas aujourd'hui particulièrement exposé quand les Sazonoff et les Isvolsky inspirent sa diplomatie? L'alliance russe a une importance trop considérable et tient une trop grande place dans la politique générale de la France pour l'exposer aux hasards et aux périls d'une conférence internationale

(1) Dans ce rapport du 30 mai, M. Dumaine indiquait les raisons qu'avait le cabinet de Vienne de ne pas vouloir d'une conférence; le comte Berchtold ne se souciait ni de s'associer à une pression quelconque exercée sur la Porte ni de prendre l'initiative d'une proposition tendant à faire reconnaître l'autonomie de l'Albanie comme l'eût voulu l'archiduc héritier, et surtout l'Autriche craignait d'être obligée, en cas de conférence, « de se lier pour l'avenir par l'engagement solennel de respecter le *statu quo* en Orient ».

et il serait douloureux d'autre part de se trouver dans l'alternative de la compromettre ou d'en payer le maintien du sacrifice d'intérêts français dans le Levant.

99.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 180. Urgent. *Londres, 14 juin 1912, 11 h. 50.*

(*Reçu : 14 h. 30.*)

Je réponds à votre télégramme n° 468 [1].

Voici le texte proposé par Sir Ed. Grey et dont copie était annexée à ma lettre 241 :

« Les Gouvernements français, russe et britannique sont d'accord sur certaines conditions dans lesquelles, en temps opportun, une coopération efficace pourra avoir lieu à l'effet de rétablir la paix entre l'Italie et la Turquie.

« Ils estiment qu'une intervention amicale des Puissances n'aurait chance de [succès] que si l'objet en était strictement limité aux termes précis du litige qui a [motivé] le conflit. Les Puissances médiatrices devraient donc souscrire avant toute délibération un pacte général de désintéressement. Les trois Gouvernements estiment que, pour obtenir ces conditions, il est essentiel que les cinq Puissances se consultent et se mettent d'accord avant de faire une démarche quelconque. »

100.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. n° 469. *Paris, 14 juin 1912, 17 h. 50.*

Réponse à votre dépêche n° 241 [2].

J'acquiesce volontiers aux suggestions de Sir Ed. Grey. Veuillez toutefois lui proposer de formuler notre accord dans les termes ci-après :

« Les Gouvernements français, russe et britannique, ayant les mêmes vues sur les conditions dans lesquelles ils pourront, en temps opportun, coopérer

[1] Le télégramme 468 du 14 juin demandait la répétition de la note jointe à la dépêche 241 du 13 juin reproduite sous le n° 94.

[2] Voir ci-dessus, à la date du 13 juin, n° 94.

avec efficacité au rétablissement de la paix entre l'Italie et la Turquie, estiment qu'une intervention amicale des Puissances n'aurait chance de succès que si l'objet en est strictement limité aux termes précis du litige qui a motivé le conflit.

« Les Puissances médiatrices devraient donc, avant toute délibération, souscrire un pacte général de désintéressement.

« Les trois Gouvernements s'accordent, en outre, à reconnaître, que pour arriver à leurs fins pacifiques, il est essentiel que les cinq Puissances se concertent avant toute démarche. »

101.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

aux Représentants diplomatiques de France à Saint-Pétersbourg, Londres, Rome, Vienne, Berlin, Constantinople, Sofia, Belgrade, Athènes.

Paris, 14 juin 1912, 18 h. 30.

T. nos 454, 470, 464, 237, 324, 324, 116, 78, 108. Secret.

Lors de son récent séjour à Vienne, le Roi de Monténégro a déclaré au comte Berchtold qu'il est résolu « à éviter tout ce qui risquerait de troubler la paix balkanique ». Sa Majesté s'est en outre engagée à s'employer auprès des Malissores, pour les détourner de participer éventuellement à une insurrection de l'Albanie.

Le Roi Ferdinand a donné, pareillement, au comte Berchtold les assurances les plus pacifiques.

102.

M. Geoffray, Ambassadeur de France à Madrid,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 217. Très confidentiel. *Madrid, 14 juin 1912, 21 h. 20.*

(*Reçu* : 23 h. 45.)

Mon collègue d'Angleterre, revenu ce matin de Gibraltar où il avait été se rencontrer avec le premier Lord de l'Amirauté et le Premier Ministre au retour de leur voyage en Méditerranée, m'a dit confidentiellement qu'il avait assisté

à plusieurs entretiens officieux relatifs aux questions agitées au cours de ce voyage. Sir M. de Bunsen m'a tout d'abord [dit] qu'il avait constaté avec la plus grande satisfaction que le principe d'une entente complète avec la France avait dominé toutes les discussions. Il était facile de se rendre compte que toutes les solutions examinées prenaient pour base une collaboration absolue avec la marine française.

On a considéré comme très probable, lors du prochain renouvellement de la Triple Alliance, une extension de cette alliance au bassin de la Méditerranée et on a fait entrer en ligne de compte les forces réunies des marines italienne et austro-hongroise. Gibraltar n'en resterait pas moins la base de l'action navale britannique, mais le nombre des navires qui stationneraient dans ces parages serait augmenté et toutes les mesures seraient prises pour qu'ils puissent se porter sans perte de temps sur les points de la Méditerranée où leur présence serait nécessaire. Les dispositions à cet effet seraient prises aussi secrètement que possible. On a examiné aussi de quelle utilité pourrait être éventuellement l'Espagne. M. Asquith s'est montré hésitant, mais M. Winston Churchill a déclaré à plusieurs reprises très vivement qu'il considérait que, à bien des points de vue, l'Espagne ne devait pas être considérée comme une quantité négligeable et qu'en tout cas son hostilité pouvait être fort nuisible. On s'est rangé à son avis [1].

103.

M. Isvolsky, Ambassadeur de Russie à Paris,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

Lettre particulière. *Paris, 14 juin 1912.*

Je m'empresse de vous informer que d'après un télégramme que je viens de recevoir de M. Sazonoff c'est le 10 août, nouveau style, que Sa Majesté l'Empereur a fixé pour recevoir Votre Excellence.

Espérant que cette date répond à vos propres convenances, je vous prie de croire à tous mes sentiments les plus sincèrement dévoués.

[1] Ce télégramme a été transmis par dépêche circulaire, le 17 juin, aux représentants de la France à Saint-Pétersbourg, Berlin, Londres, Rome, Vienne, Constantinople.

104.

M. Klobukowski, Ministre de France à Bruxelles,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 119. *Bruxelles, 14 juin 1912.*

(*Reçu :* Cabinet, 17 juin; Dir. pol., 20 juin.)

Dans le très intéressant compte rendu de sa conversation du 19 mai [1] avec le baron Marschall, notre Ambassadeur à Constantinople rappelle incidemment le projet de partage des colonies portugaises conclu en 1898 entre l'Allemagne et l'Angleterre.

Sur ce point son interlocuteur a été, comme de raison, extrêmement réservé. Il n'en est pas moins vrai que cette question, à en juger par les articles de la presse allemande, reste à l'ordre du jour. En Belgique, on a paru un instant se préoccuper de l'ouverture éventuelle de négociations anglo-allemandes qui viseraient certaines modifications territoriales en Afrique dont, *nolens volens*, le Portugal ferait les frais.

J'ai eu, en effet, à ce sujet, il y a deux mois, un entretien avec un haut fonctionnaire belge, et je sais quel prix le Gouvernement royal attacherait à pouvoir se ménager le large débouché maritime indispensable à l'activité commerciale de sa colonie et qui lui fait actuellement défaut.

La faculté d'étendre son action à travers l'enclave de Cabinda, qui sépare le Congo de la mer, lui permettrait de réaliser enfin ce desideratum.

Il est à présumer que, dans les instructions données au nouveau représentant de la Belgique à Berlin, ce dessein a fait l'objet d'une mention toute spéciale.

Peut-être est-ce là l'origine de l'information publiée récemment par le *Times* et suivant laquelle les cercles politiques et coloniaux belges rapprochaient la nomination du baron Beyens à Berlin de celle de M. Marschall à Londres.

Ce sont, à mon avis, des considérations d'une importance plus immédiate et d'ordre plus général qui ont déterminé Sa Majesté Albert à faire choix du Ministre de sa Maison pour remplacer le baron Greindl.

Les pangermanistes, dans leur humeur querelleuse, n'épargnent pas plus la Belgique que la Hollande; à toutes deux ils reprochent d'avoir pris, à l'égard

(1) Voir ci-dessus à la date indiquée, n° 20.

de l'Allemagne, une attitude peu amicale... depuis la création du nouvel Empire.

Dans quelle mesure ce langage reflète-t-il la pensée de l'Empereur allemand ? Jusqu'à quel point ces suggestions malveillantes sont-elles écoutées à la Wilhelmstrasse ? Comment aussi seraient interprétées les mesures dont, pour faire respecter sa neutralité en cas de conflit international, la Belgique prévoit l'exécution ?

Autant de questions sur lesquelles on conçoit que le Gouvernement royal désire être exactement renseigné.

Le fait, pour l'Allemagne, d'avoir, par suite de la récente combinaison africaine, un double voisinage avec la Belgique, lui offre la possibilité, en de fréquentes occasions, d'alterner, si j'ose dire, le sourire ou le froncement de sourcil, et d'exercer ainsi, suivant l'intérêt qu'elle poursuit, une certaine influence sur la politique extérieure, et même intérieure, de ce pays.

Eviter, à tout prix, avec Berlin, un malentendu que certains cherchent à faire naître, sans toutefois se départir vis-à-vis de la France de la correction traditionnellement observée par le Gouvernement belge, voilà le but de la mission du baron Beyens.

Nul, mieux que lui, ne peut plus efficacement et avec plus de tact seconder la politique royale. Il connaît fort bien M. de Kiderlen-Waechter et compte à Berlin de nombreuses amitiés qui ne sauraient, je présume, influencer en mauvaise part sa sympathie éprouvée pour la France. Il est utile pour nous, et la présence à notre Ambassade de M. de Manneville rend la chose facile, de garder le contact avec ce diplomate avisé, toujours bien informé et de relations sûres. On a ici le sentiment que la situation politique internationale, si tendue, il y a quelques mois, ne s'est pas sensiblement améliorée et que c'est toujours du côté de l'Est que les nuages s'amoncellent. Le marché, sans manifester des appréhensions vives, témoigne cependant d'une grande incertitude; bref s'il n'y a plus marasme, il y a malaise, en un mot les affaires ne reprennent pas.

Notre attention et celle de nos amis doit donc rester très éveillée sur l'état des esprits en Allemagne et retenir, pour en discerner la valeur exacte et la portée, les manifestations de l'opinion qui sont un peu comme les rumeurs annonçant l'approche des orages.

Dans une communication, en date du 12 février dernier, n° 34 [1], j'ai entretenu Votre Excellence des progrès qu'à tous les points de vue les Allemands réalisaient en Belgique et particulièrement dans le Brabant, le Limbourg, à Anvers et d'une manière générale dans toute la région où sévit le flamin-

(1) Voir à ce sujet dans le tome II, 3e série, la dépêche de Londres reproduite à la date du 22 février sous le n° 82.

gantisme routinier, rétrograde et, il faut bien le dire, en défiance obstinée contre la pensée française. Ce travail de pénétration s'est continué avec une remarquable persistance, à tel point que les pangermanistes ne semblent pas éloignés de croire qu'il n'est pas étranger au résultat des élections du 2 juin qui ont éliminé des Flandres catholiques les derniers députés libéraux; ils s'en réjouissent, en effet, comme d'un succès de leur influence. De là à espérer et à dire qu'ils disposeront à la Chambre des Représentants de Belgique d'un parti favorable à leur expansion, il n'y a qu'un pas; ils sont gens à le franchir.

105.

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 343. *Péra, 14 juin 1912.*

(*Reçu :* Cabinet, 17 juin; Dir. pol., 18 juin.)

D'après certaines indications données à notre Ambassadeur à Rome par son collègue anglais retour de Londres, le Gouvernement britannique serait disposé à entrer dans une voie qui le conduirait à conclure avec le Gouvernement italien un accord pour la garantie mutuelle des possessions respectives de l'Angleterre et de l'Italie dans la Méditerranée; le Gouvernement français serait convié à y participer. Votre Excellence veut bien me demander par lettre du 5 juin, n° 419, de lui faire connaître les réflexions que me suggérerait ce projet.

L'Italie, tenue par la loi d'annexion, ne pourrait sans doute souscrire un tel accord qu'autant que la Libye serait comprise au nombre de ses possessions méditerranéennes, tandis que l'Angleterre ne saurait l'admettre sans se départir de la neutralité qu'elle a jusqu'ici strictement observée et sans se trouver liée en même temps par deux engagements également stricts pris l'un vis-à-vis de la Turquie et l'autre de l'Italie, de garantir à chacune d'elles le même territoire, ce qui ne laisserait pas que d'être embarrassant et n'augmenterait pas en tout cas le prestige déjà si réduit des actes diplomatiques. Il me paraît difficile que, dans ces conditions, l'acte de garantie réciproque soit signé avant la conclusion de la guerre italo-turque; M. Barrère pense, il est vrai, que la difficulté pourrait être tournée en tenant secret l'acte signé; je ne sais, quant

à moi, si le cabinet de Londres s'y résoudra, les traités secrets étant pour le moment tombés en discrédit.

A la conclusion d'une convention entre la France, l'Angleterre et l'Italie sur leur situation dans la Méditerranée, je verrais l'avantage d'entretenir la conversation avec le Gouvernement italien et de ne pas laisser celui-ci sous l'impression de l'isolement en face des Puissances de l'Europe centrale. Je redouterais toutefois que la convention en question stipulât l'obligation de garantir et non point seulement celle de respecter les possessions respectives, la première comportant des responsabilités qui, pour la France, dépasseraient le profit. Quelle que soit la teneur de la convention, l'Italie qui est bien résolue à ne se compromettre définitivement sur mer comme sur terre avec aucun des groupements qui divisent l'Europe, ne manquera pas sans doute de contre-balancer celle conclue avec l'Angleterre et la France par quelque accord avec l'Autriche relatif à l'Adriatique. Mais qu'importe? Ces assurances et contre-assurances sont maintenant entrées dans les mœurs de la diplomatie; le tout est de ne pas attacher aux unes et aux autres plus de valeur qu'elles n'en ont en réalité; de même que l'Angleterre, qu'elle signe ou non un accord avec l'Italie, ne comptera que sur elle pour se tenir ouverte la route du canal de Suez, la France de son côté ne fera non plus fond sur nul autre, de toutes manières, pour assurer la liberté de ses communications avec ses possessions de l'Afrique septentrionale.

106.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 208. *Berlin, 15 juin 1912, 18 h. 16.*

(*Reçu :* 19 h. 58.)

J'ai vu ce matin M. de Kiderlen qui vient de rentrer à Berlin et qui en repart mardi prochain en congé. Il m'a parlé de la situation en Orient et m'a demandé si mes renseignements particuliers confirmaient ceux qu'il tient de certains banquiers allemands, d'après lesquels la situation financière du Gouvernement ottoman commencerait à devenir embarrassée. Le Gouvernement jeune-turc avait assis son autorité sur le fait, nouveau en Turquie, que les officiers et les fonctionnaires toucheraient régulièrement leurs appointements : or il se verrait peut-être prochainement obligé de revenir aux procédés du Gouvernement hamidien.

D'autre part, le Secrétaire d'État a été avisé que la Porte demandait à l'administration de la Régie de lui faire une avance. Comme il juge dangereux de réduire les Ottomans au désespoir, il a fait conseiller à la Régie de consentir cette avance, d'autant plus que cette administration trouverait là une assurance pour la prolongation de son privilège.

J'ai dit à M. de Kiderlen que je ferai part à Votre Excellence du conseil qu'il avait donné à la Régie, mais que je n'avais aucun renseignement sur la situation financière du Gouvernement ottoman.

Le Secrétaire d'État attacherait néanmoins une grande importance à savoir s'il a été exactement informé à ce sujet, car à ses yeux on pourrait peut-être chercher de ce côté une issue aux difficultés actuelles.

Le baron Marschall vient d'arriver à Berlin pour revoir l'Empereur et le Secrétaire d'État avant de partir pour Londres.

Lorsque M. de Kiderlen l'aura vu, il désirerait de nouveau s'entretenir avec moi de la situation. J'ai pris rendez-vous avec lui pour lundi. Le Secrétaire d'État serait heureux que je puisse après-demain lui apporter quelques indications au sujet de la question qu'il m'a posée sur la situation financière de la Turquie. Je serais reconnaissant à Votre Excellence de me faire connaître ce que je pourrais lui répondre, si elle le juge à propos.

La conversation s'étant prolongée, nous sommes tombés d'accord, mon interlocuteur et moi, que, quelle que fût la suite des événements, les Italiens resteraient à Tripoli. Le baron Marschall aurait depuis longtemps indiqué que la paix pourrait se faire sur les bases suivantes : 1° reconnaissance par la Porte de la séparation de la Tripolitaine d'avec l'Empire ottoman au profit d'un [chef] musulman quelconque qui accepterait ensuite l'autorité italienne; 2° payement d'une annuité qui serait considérée à Rome comme un [tribut] religieux et à Constantinople comme un tribut politique. M. de Kiderlen m'a assuré que les Italiens accepteraient cette combinaison. Je dois dire que cette assurance me paraît confirmer certaines indications analogues que m'avait données mon collègue d'Italie, mais à Constantinople on n'en serait pas encore là, car on y voudrait retenir la souveraineté nominale sur la Tripolitaine et la pleine possession de la Cyrénaïque.

Quoi qu'il en soit, la question mûrit, mais en même temps elle s'aggrave, puisque le statut des îles de la mer Égée devra être réglé avec l'assentiment de toute l'Europe qui y est toute entière intéressée.

Au fond, le Secrétaire d'État croit, et je suis enclin à penser également, que l'heure critique sera celle qui suivra la conclusion de la paix. Le parti jeune-turc qui l'aura faite ne voudra pas en porter la responsabilité et ses adversaires voudront en profiter contre lui. Il y a donc beaucoup de chances pour que la paix soit suivie de troubles graves en Turquie et peut-être d'une révolution militaire. « Personne ne peut mesurer, m'a dit M. de Kiderlen, ce qui s'en-

suivrait; nous avons eu dernièrement ici le Roi de Bulgarie : il nous a promis de se montrer très sage, mais les événements peuvent être plus forts que ses promesses ».

107.

M. Geoffray, Ambassadeur de France à Madrid,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 219 et 220. Secret. *Madrid, 15 juin 1912, 18 h. 40.*

(*Reçu* : 20 h. 40 et 20 h. 45.)

J'ai eu l'occasion de causer hier avec le Président du Conseil et j'ai insisté très vivement auprès de lui sur les avantages qu'il y aurait à terminer le plus rapidement possible les négociations qui menacent de traîner. Je lui ai fait observer qu'on m'avait assuré que, dès que la question de l'Ouergha serait réglée, les autres questions seraient presque immédiatement arrangées : aujourd'hui je me heurte à des objections sur à peu près tous les points. M. Canalejas a répondu que lui aussi était très désireux d'en finir, mais qu'il restait encore bien des choses à faire. Je lui ai répliqué que, si vraiment il y avait encore tant de difficultés pendantes, je commençais à craindre que l'accord ne fût pas possible.

Un peu plus tard, le Roi s'est arrangé de façon à pouvoir causer longuement avec moi. Sa Majesté m'a exprimé son désir de voir notre négociation aboutir. Je lui ai dit que Votre Excellence partageait ce sentiment, mais que je me heurtais, même sur des questions de détail, à des lenteurs et à des atermoiements [que] sa haute intervention contribuerait à écarter. Il m'a répété qu'il s'y employait de son mieux et, en souriant, a fait allusion à l'esprit de résistance du Sous-Secrétaire d'État Hontoria. Il m'a spontanément parlé de la question des Franciscains et de celle des hauteurs dominant El Ksar (le mont Gani) comme des points sur lesquels il était désirable que les deux Gouvernements trouvent le plus rapidement possible un terrain d'accord. Il m'a paru attacher moins d'importance aux affaires du chemin de fer Tanger-Fez et de l'organisation de Tanger.

Le Roi a également eu une conversation prolongée avec mon collègue d'Angleterre qu'il a questionné sur la « réunion » de Gibraltar [1]. Évidemment Sa Majesté voudrait voir son pays compter pour quelque chose dans la mer Méditerranée.

[1] Allusion aux entretiens de M. Winston Churchill et de M. Asquith avec Sir M. de Bunsen, à Gibraltar. Voir ci-dessus, 14 juin, n° 102.

108.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin.

T. n° 327. Très confidentiel. *Paris, 16 juin 1912, 16 h.*

Réponse à votre télégramme n° 208 (1).

Le Gouvernement ottoman ne semble pas, jusqu'ici, s'être adressé à aucune de nos banques pour se procurer des fonds; mais je ne serais pas surpris qu'il négociât avec la Régie des Tabacs une avance, qui aurait pour contrepartie la prolongation du privilège.

Le conseil que M. de Kiderlen a cru pouvoir donner à la Régie est intéressant à noter; car il produira sans doute un vif mécontentement à Rome, le jour où il y sera connu. Si le Secrétaire d'État vous interroge à nouveau sur la manière dont j'envisage la situation financière de la Turquie, veuillez vous borner à lui répondre que vous me savez résolu à me maintenir dans une stricte neutralité entre les deux belligérants.

Quant aux dispositions de la Porte au sujet de la paix, je ne peux que m'en référer à la dépêche de notre Ambassadeur à Constantinople en date du 29 mai (2), qui vous a été communiquée le 6 juin. Je ne vois pas d'objection à ce que vous fassiez connaître à M. de Kiderlen les appréciations de M. Bompard. J'attacherais enfin grand prix aux renseignements que vous pourriez obtenir du Secrétaire d'État sur les relations de l'Italie avec ses alliés; il m'importe notamment de savoir s'ils s'opposent à l'extension de son action navale dans la mer Égée.

109.

M. Geoffray, Ambassadeur de France à Madrid,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 222. *Madrid, 16 juin 1912, 23 h. 25.*

(*Reçu :* le 17 à 1 h.)

L'Ambassadeur d'Angleterre vient de venir me voir : il m'a dit qu'il avait reçu du Foreign Office l'instruction de commencer les entretiens au sujet de l'organisation de Tanger. Le Consul d'Angleterre à Tanger est arrivé ici ce

(1) Voir ci-dessus, à la date du 15 juin, n° 106.

(2) Voir ci-dessus, à la date du 29 mai, n° 51.

matin pour représenter son Gouvernement comme délégué technique; il doit se mettre aujourd'hui en rapport avec M. Guiot.

Nous demandons, Sir M. de Bunsen et moi, au Ministre d'État de nous recevoir demain, afin d'amorcer les pourparlers sur ce sujet spécial.

110.

M. Camille Barrère, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 282. Confidentiel. *Rome, 16 juin 1912.*

(*Reçu :* Cabinet, 22 juin; Dir. pol., 28 juin.)

J'ai pris connaissance avec un vif intérêt du rapport par lequel notre Ambassadeur à Madrid rendait compte d'une conversation qu'il avait eue avec son collègue anglais au sujet de l'action italienne dans la mer Égée, et que Votre Excellence a bien voulu me communiquer par sa dépêche n° 502 du 3 de ce mois [1].

Les inquiétudes manifestées par Sir M. de Bunsen sont assez analogues à celles que m'exprime souvent Sir Rennell Rodd. Il est d'ailleurs naturel que l'Angleterre soit préoccupée de la situation nouvelle que l'Italie, par suite de son entreprise africaine, s'est acquise dans la Méditerranée. Ces craintes sont justifiées et elles doivent avoir pour conséquence d'amener le Gouvernement britannique à prendre des mesures pour assurer, d'accord avec nous, le contrôle de l'action de l'Italie. Ces mesures peuvent être d'ordre militaire. Elles devraient surtout, à mon sens, être d'ordre politique et comporter la conclusion par la Grande-Bretagne d'accords liant la politique méditerranéenne du jeune royaume. Votre Excellence n'ignore pas que tel est l'avis de l'Ambassadeur d'Angleterre à Rome. Ce moyen serait des plus efficaces. Il n'est pas trop tard pour l'employer; mais le cabinet de Londres fera bien d'y songer sans délai et de ne pas laisser l'Italie chercher du côté de ses alliés une garantie qu'elle préférerait assurément trouver en Angleterre.

Les propos du représentant anglais à Madrid, il est vrai, sont fondés principalement sur l'appréhension que lui inspire l'occupation des Sporades par l'Italie. A cet égard, les craintes de ce diplomate me paraissent exagérées. Le Gouvernement italien ne se fait aucune illusion sur la nécessité pour lui d'abandonner ces îles lors de la conclusion de la paix. Toutefois, ici encore. il convient de ne pas laisser le temps faire son œuvre et rendre l'évacuation

(1) Voir ci-dessus, à la date du 24 mai, n° 36.

plus difficile. Ce qui m'a surtout frappé dans le langage de Sir M. de Bunsen, c'est d'y trouver la preuve que les Anglais, d'une façon générale, se rendent bien peu compte de l'influence considérable que l'histoire, la tradition, la situation géographique de l'Italie leur permettent d'exercer sur ce pays. Celui-ci se maintiendra ou ne se maintiendra pas dans les Sporades, selon que l'Angleterre le lui permettra ou non. Encore faudra-t-il qu'elle manifeste sa volonté à cet égard. Mais le Gouvernement britannique fera de la politique méditerranéenne de l'Italie ce qu'il désirera qu'elle soit. Il lui appartient d'en décider tandis qu'il en est temps encore. Et, pour une tâche de ce genre, on pourrait envisager à Londres qu'une action commune de la France et de l'Angleterre pèserait sur le Gouvernement italien d'un poids décisif.

111.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 211-212. *Berlin, 17 juin 1912, 19 h. 5 et 19 h. 13.*

(*Reçu :* 20 h. et 19 h. 50.)

Je réponds à votre télégramme 327 [1]. J'ai vu aujourd'hui M. de Kiderlen. Je lui ai dit que je n'avais aucun renseignement particulier sur la situation à Constantinople, mais que Votre Excellence entendait se maintenir dans l'attitude de neutralité absolue qu'elle avait observée jusqu'ici entre les deux belligérants. M. de Kiderlen m'a répondu qu'en ce qui touche la situation financière de la Turquie, il ne savait rien de nouveau, mais que les préoccupations dont il m'avait entretenu n'étaient pas partagées par le baron Marschall. J'ai profité de l'occasion pour demander au Secrétaire d'État s'il avait recueilli quelques indications sur les intentions des Italiens en ce qui concerne les îles et pour m'enquérir s'il avait conseillé de nouveau au Gouvernement de Rome de s'abstenir d'une occupation plus étendue. Le Secrétaire d'État a paru embarrassé de cette question. Il m'a répondu qu'il n'avait rien ajouté aux conseils précédemment donnés au Gouvernement de Rome. Que les Italiens ne manifestaient en ce moment aucune velléité nouvelle, mais qu'après tout, cela lui importait peu. Il a ajouté qu'il ne voyait pas encore d'issue aux difficultés présentes, mais que l'Angleterre pourrait agir utilement, car elle était la plus intéressée en Europe à ce que le conflit italo-turc prît fin. Le baron de [Marschall] [2] a quitté Berlin à 1 heure.

(1) Voir ci-dessus, 16 juin, n° 108. — (2) Le texte dit *Martens*. Il s'agit sans doute d'une erreur de déchiffrement.

Les dispositions d'esprit de M. de Kiderlen, en ce qui concerne le conflit italo-turc, étaient aujourd'hui manifestement différentes de celles que je lui avais trouvées avant-hier. Il était préoccupé et avait fait appeler ce matin l'Ambassadeur d'Italie, qui a pris la peine de m'assurer que son Gouvernement semblait entrer dans une période de calme. L'Ambassadeur de Turquie, que j'ai vu longuement ensuite, m'a dit avoir lieu de penser que, depuis trois jours, les susceptibilités du cabinet de Vienne étaient très éveillées en ce qui concerne la mer Égée et que l'Autriche avait fait des observations à qui de droit. D'autre part, Nizami Pacha m'a tenu des propos qui répondent assez bien à ce que m'avait dit le Secrétaire d'État sur l'Angleterre et le rôle qu'elle pourrait jouer si elle voulait mettre fin au conflit. Les intentions de la Russie sont au contraire toujours suspectes à Constantinople. Pour la première fois, à l'Ambassade de Turquie, on m'a laissé entendre qu'on commençait à ressentir à Constantinople le poids de la guerre et qu'il faudrait en finir. En ce qui concerne la situation financière de la Turquie, Nizami Pacha, qui se plaint toujours de l'Allemagne, est revenu sur le rôle que pourrait jouer la France officiellement et officieusement. D'après lui, les budgets ottomans seront en déficit pendant plusieurs années et la Puissance qui aidera la Porte à traverser cette crise pourra s'assurer de grands avantages matériels.

112.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 186. Secret. *Londres, 17 juin 1912, 18 h. 49.*

(*Reçu :* 21 h.)

Suite à mon télégramme 183 (1). Sir Ed. Grey donne son adhésion à la formule, rectifiée par Votre Excellence, du projet d'accord entre les Gouvernements français, anglais et russe pour le rétablissement de la paix entre l'Italie et la Turquie. D'après lui, cette formule pourra être proposée officiellement par Votre Excellence à Londres et à Pétersbourg, et les Gouvernements britannique et russe répondraient qu'elle est conforme à leurs vues.

(1) Le télégramme 183 annonçait simplement la remise à Sir E. Grey du texte rectifié du projet d'accord (cf. ci-dessus, 14 juin, n° 100).

113.

M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 284. Confidentiel. *Rome, 17 juin 1912.*

(*Reçu :* Cabinet, 22 juin; Dir. pol., 22.)

On paraît assez rassuré, à la Consulta, sur les effets de la visite que le Roi de Monténégro vient de faire à l'Empereur François-Joseph. A la vérité, le Gouvernement italien ne semble pas avoir de grandes lumières à cet égard; M. Bollati déclare qu'à son retour à Cettigné, le Roi Nicolas s'est renfermé dans un silence destiné, d'après lui, à faire croire qu'il est revenu d'Autriche dépositaire de graves secrets. Le Secrétaire général incline à penser que le souverain monténégrin en a rapporté surtout quelques subsides. Il a ajouté que, d'après ses informations, le Gouvernement austro-hongrois a donné au roi des conseils de modération et de sagesse et en espérait de bons résultats.

Sur la visite du Roi des Bulgares à Vienne et à Berlin, on paraît savoir moins encore. Mais les conversations et l'attitude de ce souverain inspirent évidemment à Rome une médiocre confiance. M. Bollati a parlé à ce propos à M. Laroche de la nouvelle donnée par certains journaux étrangers, notamment par le *Pester Lloyd*, qu'un accord aurait été récemment conclu entre la Serbie et la Bulgarie sous les auspices de la Russie. Le Secrétaire général en paraissait assez préoccupé, sans toutefois y attacher beaucoup de créance. Il a demandé si nous avions quelques renseignements à ce sujet. M. Laroche lui a répondu négativement. M. Bollati a alors exprimé l'avis que, si même une entente de ce genre devait intervenir, elle n'aurait qu'une valeur fictive, étant donné les sentiments et les intérêts qui séparent ces deux peuples slaves. Par contre, il pense qu'une entente entre la Bulgarie et la Grèce, dont il avait été déjà question l'an passé, présenterait plus de chances d'aboutir, et il croit savoir qu'on y travaille à Athènes et à Sofia.

Le Secrétaire général de la Consulta, interrogé sur le point de savoir s'il avait connaissance des mouvements de troupes autrichiennes dans le voisinage du Sandjak, dont Votre Excellence m'entretenait par sa lettre du 1er de ce mois n° 501 [1] a répondu qu'à son avis les inquiétudes manifestées par la Serbie ne sont point fondées. Il n'a connaissance d'aucune mesure militaire de ce genre et estime que l'Autriche ne médite rien de ce côté pour le moment.

[1] Voir ci-dessus n° 62.

114.

M. Georges Louis, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 293. *Saint-Pétersbourg, 18 juin 1912, 1 h. 7.*

(*Reçu :* 6 h. 30.)

J'ai eu aujourd'hui une conversation avec M. Sazonoff, relative au projet d'accord franco-anglo-russe dont vous m'avez donné les termes par les télégrammes 455 et 456 (1). Le Ministre avait devant lui les télégrammes de M. Isvolsky (2) rendant compte de ses entretiens avec vous sur le même sujet. « J'accepte, m'a-t-il dit, le projet tout entier. Je n'en excepte que la phrase concernant le pacte général de désintéressement. Un tel engagement va de soi. Nous ne pouvons même pas laisser supposer que nous avons besoin de le prendre. » M. Sazonoff ne pouvait guère s'en tenir à cet argument. Aussi s'est-il empressé d'ajouter qu'un tel pacte ne serait accepté ni à Vienne, ni à Berlin et qu'il avait « l'impression qu'à Londres également on aurait des objections ». Le Chargé d'affaires d'Angleterre m'a dit de son côté qu'il « ignorait » ce que pensait son Gouvernement sur ce point, mais il m'a paru avoir enregistré sans regrets la réponse que M. Sazonoff lui a faite comme à moi. Le coup de sonde que vous avez donné nous renseigne sur les dispositions de chacun. Plus que jamais, depuis que l'Italie s'est emparée des Sporades, on se dit, non seulement ici, mais à Vienne, à Berlin et semble-t-il aussi à Londres, que de grands événements sont peut-être proches et qu'il faut être prêt.

(1) Ces télégrammes transmettaient à Pétersbourg le texte du projet d'accord franco-anglo-russe, élaboré le 14 juin.

(2) Allusion aux télégrammes de M. Isvolsky n°s 102 et 107 du 13 et du 17 juin. Le premier se trouve dans *Un livre noir*, vol. I., p. 271, le second dans le même recueil, p. 272 et auss dans les *Matériaux pour l'histoire des relations franco-russes*, p. 209.

115.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Georges Louis, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

T. n° 461. Urgent. Confidentiel. *Paris, 18 juin 1912, 9 h. 15.*

Le Gouvernement britannique accepte la formule énoncée dans mon télégramme n° 455 (1). Veuillez donc la proposer officiellement à M. Sazonoff. J'attache grand prix à recevoir sa réponse aujourd'hui même.

Il me paraît nécessaire que l'accord des trois Gouvernements soit publié aussitôt que possible, afin de parer au fâcheux effet que la rencontre prochaine des deux Empereurs commence à produire dans l'opinion publique.

116.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Geoffray, Ambassadeur de France à Madrid.

T. n° 201. Très confidentiel. *Paris, 18 juin 1912, 11 h. 35 m.*

Je réponds à vos télégrammes nos 217 (2) et 220 (3).

Je ne verrais aucun inconvénient à ce que l'Espagne fût associée aux conversations auxquelles peuvent donner lieu les questions pendantes dans la Méditerranée. Ce serait là, au contraire, un moyen de resserrer, *après l'achèvement de nos négociations sur le Maroc*, nos liens avec la nation voisine.

Veuillez donc faire savoir dès maintenant à Sa Majesté que, le cas échéant, nous demanderions volontiers, à nos amis et alliés, la participation de l'Espagne aux accords à intervenir.

(1) Par son télégramme n° 455, M. Poincaré transmettait à Pétersbourg le texte de l'accord franco-anglo-russe.
(Cf. ci-dessus, 14 juin, n° 100.)

(2) Télégramme en date du 14 juin ci-dessus reproduit n° 102.

(3) Voir ci-dessus à la date du 15 juin, n° 107.

117.

M. Georges Louis, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 295. Très confidentiel. *Saint-Pétersbourg, 18 juin 1912, 12 h. 25.*

(*Reçu :* 13 h. 20.)

Dans ma conversation d'hier avec le Président du Conseil, je suis revenu à la question de la visite de l'Empereur d'Allemagne. « On ne sait pas encore, m'a dit M. Kokovtzoff, si M. de Bethmann, ou seulement M. de Kiderlen, ou tous les deux assisteront à l'entrevue. Si M. de Bethmann Hollweg vient, j'assisterai également à l'entrevue et vous penserez, n'est-ce pas, que c'est pour vous une garantie de plus? » Je l'en ai assuré, et très sincèrement.

Le Président du Conseil s'est étendu ensuite sur le grand effort qu'il faisait actuellement pour obtenir le vote par la Douma des crédits « demandés par Sa Majesté » pour le renforcement de la flotte de la mer Baltique et il a ajouté : « Aurions-nous les yeux fixés de ce côté si l'on pouvait songer chez nous à un changement de politique? »

118.

M. Georges Louis, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 296. Très confidentiel. *Saint-Pétersbourg, 18 juin 1912, 13 h.*

(*Reçu :* 15 h. 40.)

Dans notre conversation d'hier, M. Sazonoff n'a rien retiré, rien atténué de ses déclarations du 5 juin (télégramme 265 [1]). Il m'a répété avec insistance qu'il n'avait pas l'intention de soulever la question de l'ouverture des détroits. Vous vous rappelez qu'il l'avait dit également à mon collègue de Turquie.

Mais, en même temps, il m'a marqué, de la manière la plus nette, qu'il entendait ne pas se lier les mains et qu'il était convaincu qu'à Londres, à Vienne et à Berlin on voulait aussi se tenir prêt à tout événement.

(1) Ce télégramme est du 6 juin. Voir à cette date n° 73.

119.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 188. Secret. *Londres, 18 juin 1912, 18 h. 55.*

(*Reçu* : 21 h. 45.)

Réponse au télégramme 478 [1].

Sir Ed. Grey m'a mandé pour me communiquer confidentiellement un télégramme du Chargé d'affaires britannique à Pétersbourg rendant compte d'une conversation avec M. Sazonoff au sujet du projet d'accord de Votre Excellence. Le ministre russe déclare qu'il ne peut s'associer à un pacte de désintéressement. En ce qui concerne l'éventualité d'une Conférence, il craint qu'elle ne soulève toute la question d'Orient et n'en est pas partisan. Enfin il affirme que, si, dans l'entrevue du 3 juillet, l'Empereur Guillaume aborde le règlement du conflit italo-turc, le Tsar lui répondra que cette affaire est du ressort des cinq Puissances. Je n'en ai pas moins remis à Sir Ed. Grey une note officielle contenant la proposition d'accord à trois formulée par Votre Excellence. Sir Ed. Grey m'a dit qu'il y adhérait sous réserve de l'adhésion de la Russie et qu'il convenait d'abord de connaître les vues de cette Puissance.

Je lui ai parlé de l'intérêt que pouvait offrir la publicité donnée à l'accord après sa conclusion. Il m'a répondu que cette publicité soulèverait de nombreuses polémiques de presse et agiterait l'opinion, qu'il importait en tout cas d'y réfléchir.

Je serais reconnaissant à Votre Excellence de me faire savoir si M. Isvolsky lui a fait quelque communication analogue à celle de M. Sazonoff.

(1) Par son télégramme 478 du 18 juin, M. Poincaré invitait M. Paul Cambon à proposer officiellement au Gouvernement britannique la formule de l'accord franco-anglo-russe, déjà acceptée en principe, par Sir Ed. Grey. Cf. ci-dessus, n° 112 (17 juin).

120.

M. Allizé, Ministre de France à Munich,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 82. *Munich, 18 juin 1912.*

(*Reçu :* Cabinet, 1er juillet; Dir. pol., 2 juillet.)

Le passage consacré par Votre Excellence dans son discours du 14 juin [1] aux relations de la France et de l'Allemagne a trouvé — même avant la rectification des paroles inexactement rapportées par l'Agence Wolff — un accueil beaucoup plus favorable dans l'Allemagne du Sud que dans l'Allemagne du Nord. Les *Münchener Neueste Nachrichten,* qui représentent les idées pangermanistes en politique extérieure, ont elles-mêmes déclaré que l'on ne pouvait que souscrire en Allemagne à l'opinion exprimée par Votre Excellence, même si, comme le suggérait la *Münchener Zeitung,* on pouvait la trouver un peu trop réservée. Quant à l'éventualité d'un appel au Tribunal de la Haye, si quelque divergence de vues venait à surgir au sujet de l'interprétation du traité du 4 novembre dernier, la plupart des journaux espèrent que ce recours sera inutile et que les deux Gouvernements pourront s'entendre directement et facilement à cet égard.

Le Président du Conseil qui revient de Berlin m'a, du reste, dit que, de ses conversations avec M. de Bethmann et M. de Kiderlen, il rapportait l'impression que rien n'était de nature en ce moment à venir troubler les relations réciproques de la France et de l'Allemagne, et que le Chancelier ne se préoccupait actuellement que des affaires d'Orient et de la guerre italo-turque dont les conséquences demeuraient toujours aussi obscures pour lui.

Malgré ces déclarations publiques ou officielles, il n'en reste pas moins avéré, si j'en juge par mes observations personnelles, que les rapports de la France et de l'Allemagne restent assez délicats et se ressentent encore de la crise qu'ils ont traversée l'an dernier.

[1] M. Poincaré avait dit à la Chambre le 14 juin : «Nos relations avec l'Allemagne sont loyales et courtoises.

«Nous avons constamment, dans l'applications du traité du 4 novembre 1911, à traiter des questions où diffèrent nos points de vue. Nous nous efforçons d'apporter dans le règlement de ces affaires une précision et une clarté égales à notre bonne foi. S'il arrivait d'ailleurs, par impossible, que sur un point quelconque l'accord ne s'établît pas entre les deux Gouvernements, nous trouverions dans le traité même du 4 novembre la faculté de recourir à l'arbitrage».

121.

M. Georges Louis, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg, à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 298-299-300. Très confidentiel.

Saint-Pétersbourg, 19 juin 1912, 0 h. 41, 12 h. 40, 11 h. 35.

(*Reçu* : 5 h. 45, 7 h. 40, 11 h. 35.)

M. Sazonoff comptait évidemment que le Gouvernement britannique n'adhérerait pas à l'ensemble de la proposition [1] et que, dès lors, elle n'aurait pas de suite. Aussi n'avait-il insisté hier que sur l'impossibilité d'arriver sur la base de ce projet à un accord des cinq Puissances. Il semble d'autre part que les télégrammes de M. Isvolsky ne lui avaient pas donné l'impression que vous tiendriez à l'adoption des termes mêmes de votre proposition, ni encore moins que vous aviez l'intention, si elle était adoptée, d'en demander la publication. Il a donc fallu, dans la conversation d'aujourd'hui, reprendre toute la question. Le Ministre a élevé diverses objections. Suivant lui, la proposition, dans les conditions où elle se présente, est presque sans précédent; les Gouvernements ne verront pas comment elle pourrait avancer la conclusion de la paix : il faudra cependant expliquer le but de la proposition, car il ne peut être question de la publier avant de l'avoir communiquée aux autres gouvernements qui s'y trouvent visés; agir autrement amènerait des froissements que nous voulons tous éviter.

Mais tout en vous soumettant ces objections, M. Sazonoff ajoute qu'il acceptera en très grande partie le projet, si vous le jugez utile, à la condition, bien entendu, qu'il ne soit pas publié avant d'avoir été communiqué à Vienne et à Berlin.

« Il y a toutefois dans le projet, a ajouté M. Sazonoff, une indication à laquelle nous ne pourrions en aucun cas souscrire. C'est celle qui concerne le pacte général de *désintéressement*. Jamais la Russie ne déclarera ou ne laissera entendre qu'elle se désintéresse de l'Orient en général, ou d'aucune des questions d'Orient qui ont formé depuis des siècles le fond de sa politique. Ce serait de sa part une abdication, et quel parti ses adversaires tireraient contre elle dans les Balkans d'une déclaration de désintéressement, si elle prononçait un tel mot ! Ce matin même, comme c'était mon jour de rapport à l'Empereur, j'ai entretenu Sa Majesté du projet dont vous m'aviez parlé hier et Elle m'a répondu tout de suite qu'il ne pouvait être question du désintéressement de la Russie en Orient. »

[1] Il s'agit de la proposition d'accord franco-anglo-russe, à propos de la guerre italo-turque.

J'ai dit à Sazonoff que, dans la proposition qui lui était soumise, le mot désintéressement n'avait pas la portée qu'il indiquait. Il est impossible cependant de ne pas reconnaître qu'au point de vue de l'opinion russe, ce mot soulèverait les plus fortes objections. Comme il ne sera certainement pas accepté par le Gouvernement impérial, nous devrons chercher une autre formule.

Revenant à la question de l'utilité de l'accord projeté, le Ministre m'a dit : « Pourquoi annoncer une proposition d'intervention que nous ne sommes pas encore en mesure de formuler? Ne vaut-il pas mieux attendre que les circonstances nous permettent de manifester notre entente par une proposition pratique? ».

M. Sazonoff n'admet pas que notre opinion publique puisse se dire que, si la France et l'Angleterre ne se hâtent pas de conclure un accord avec la Russie, elles s'exposeront à être devancées auprès de celle-ci par l'Allemagne. « Que peut-on craindre de l'entente projetée? Que l'Empereur d'Allemagne ou ses ministres formulent une proposition de médiation en vue du rétablissement de la paix? L'Empereur de Russie et ses ministres leur répondraient de s'adresser à toutes les Puissances et ce serait tout. Aucune entente n'est possible en dehors de vous. »

Enfin, le Ministre ne s'explique pas que notre opinion publique ait besoin d'être continuellement tranquillisée sur la solidité d'une alliance qui répond aux intérêts de la Russie comme à ceux de la France, « et à laquelle, a ajouté M. Sazonoff, nous tenons autant que vous, car elle assure notre indépendance comme elle assure la vôtre ».

122.

M. POINCARÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

à M. GEORGES LOUIS, AMBASSADEUR DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG.

T. n° 464 *bis* (1). Secret. *Paris, 19 juin 1912, 13 h. 50.*

Je réponds à vos télégrammes nos 298 et 299 (2). Je suis très péniblement surpris de la réponse de M. Sazonoff qui est en contradiction absolue avec les espérances que m'avait laissé concevoir M. Isvolsky. Je ne m'explique pas le malentendu auquel ont donné lieu les mots « pacte général de désintéressement ». Il est à noter, d'abord, que ce pacte devrait être souscrit par les cinq

(1) Le télégramme 464, non reproduit, concerne les affaires chinoises.

(2) Voir ci-dessus même date n° 121.

Puissances et qu'il comporterait, par conséquent, une garantie réciproque. Il convient, en second lieu, de remarquer qu'il ne s'agit, dans l'espèce, que de parer aux conséquences de la guerre italo-turque. Le pacte de désintéressement signifie donc simplement une renonciation à *toute prétention actuelle* dans le règlement du conflit. Il va sans dire que personne ne peut songer à demander à la Russie *pas plus qu'à la France* de se désintéresser des affaires d'Orient. Je ne vois aucun inconvénient à ce que M. Sazonoff propose une modification de la formule pour en préciser le sens. Mais le Gouvernement impérial n'a cessé de nous dire qu'il ne songeait ni à troubler la paix, ni à profiter du conflit actuel pour soulever une question nouvelle en Orient. C'est sur la foi de cette déclaration que nous avons, depuis plusieurs mois, suivi avec confiance la marche des événements. Si M. Sazonoff ne se sentait pas en mesure de nous renouveler, sur ce point capital, des assurances formelles avant la rencontre des deux Empereurs, nous serions en droit d'en être très inquiets. Je vous prie, à nouveau, et *avec la plus vive insistance*, de faire effort pour obtenir une audience de l'Empereur et, en attendant, de présenter avec une amicale fermeté toutes ces observations à M. Sazonoff[1].

123.

M. Geoffray, Ambassadeur de France à Madrid,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 232 et 233. Confidentiel. *Madrid, 19 juin 1912, 23 h.*

(*Reçu :* le 20 à 5 h. 30 et 6 h. 35.)

Le Ministre d'État m'a fait demander ce matin de venir le voir aujourd'hui à 5 heures. Je m'y suis rendu.

M. GarciaPrieto m'a dit qu'il avait examiné ce matin même avec le Président du Conseil la situation de nos pourparlers et cherché les moyens d'arriver à un règlement. Il a ajouté confidentiellement que le Roi avait été mis au courant.

Voici, d'après le Ministre d'État, les conditions que les Espagnols pourraient accepter :

Au point de vue territorial :

Sur la Moulouya, on reprendrait le texte de la convention de 1904. Puis on intercalerait la rédaction arrêtée au sujet de l'Ouergha [2]; quant au Loukkos, les Espagnols accepteraient le 35e degré, mais le Mont Gani leur serait attri-

(1) Le télégramme 464 *bis* a été communiqué à Londres le 11 au soir par télégramme 482 et 482 *bis*.

(2) Voir ci-dessus, à la date du 31 mai, n° 58.

bué (ceci doit être une suggestion du Roi). Enfin, pour Ifni, l'enclave irait de l'oued bou Sedrat à l'oued Noun sur une profondeur d'environ 25 kilomètres en tenant compte des dispositions du terrain.

Pour le khalifa, le Gouvernement royal proposerait au Sultan une candidature à ce poste, mais une candidature individuelle et non pas une liste de candidats sur laquelle le Sultan choisirait.

En ce qui concerne le chemin de fer, on accepterait la proposition apportée par M. Guiot et qui avait été exposée par celui-ci à M. Hontoria avant l'arrivée de vos télégrammes prescrivant de surseoir (je n'en ai pas moins remis à M. G. Prieto un résumé du projet Delure[1]; il m'a dit qu'il l'examinerait, mais je ne crois pas qu'il réponde aux vues des Espagnols).

Pour ce qui est des Franciscains, le cabinet de Madrid admettrait simplement la présence des religieux français dans notre zone, mais on y maintiendrait le même nombre de religieux espagnols qui s'y trouvent actuellement (M. Garcia Prieto a ajouté, à titre très confidentiel, que, si nous acceptions la clause relative au Loukkos, il accepterait en retour notre dernière rédaction relative aux Franciscains).

Le Ministre d'État a ajouté que le Président du Conseil et lui considéraient que le Gouvernement royal ne pouvait accepter d'autre base pour l'accord à intervenir.

J'ai écouté son exposé du commencement à la fin sans l'interrompre et sans rien manifester. Puis, je lui ai dit avec froideur qu'il me semblait inutile de recommencer une discussion sur ces sujets si souvent débattus entre nous, que nous n'avions plus rien à nous dire, et que je ne pouvais plus faire qu'une chose : vous soumettre ses propositions. Je lui ai laissé à entendre que je ne croyais pas qu'elles fussent accueillies.

Toutefois, pour éviter toute erreur possible, je lui ai demandé de me les faire tenir par écrit. Il m'a dit qu'il allait le faire et que je les recevrais demain. Je vous les enverrai immédiatement. [Ne me] répondez que lorsque vous les aurez reçues.

Si vous ne les trouvez pas admissibles, il me paraît que la marche à suivre consisterait à ce que vous me chargiez de faire connaître votre réponse à M. Garcia Prieto. Ceci fait, on verrait ce que les Espagnols feront. La négociation peut s'en trouver suspendue, mais elle ne serait pas officiellement rompue et le temps arrangerait peut-être les choses. Il est certain que l'interruption

(1) D'après un télégramme, non reproduit, du 14 juin, la formule primitivement envisagée pour la ligne Tanger-Fez paraissant entraîner de sérieux inconvénients, on avait fait établir à Paris une nouvelle formule; M. Delure, ingénieur en chef, qui devait être nommé directeur général des travaux publics au Maroc était l'auteur principal de ce nouveau projet et était arrivé le 17 juin à Madrid muni d'instructions.

des pourparlers nous causera certaines difficultés, surtout au point de vue de la proclamation du protectorat et de la construction de nos chemins de fer du Maroc, mais est-il bien nécessaire de proclamer notre protectorat et de renouveler la démarche récente de Tanger qui nous a attiré des réserves de la part de certaines Puissances? Les Anglais n'ont pas proclamé le protectorat en Egypte et ils s'y sont pourtant installés bien solidement. Quant à la construction de nos chemins de fer, il se passera certainement quelque temps avant que le pays soit assez pacifié pour qu'on entreprenne des travaux à cet effet, et à ce moment ne serait-il pas possible d'amener les Allemands à quelque transaction?

Le principal à mon avis est de ne pas rompre *ab irato* afin de ne pas jeter ce peuple imprévoyant et tout de premier mouvement dans les bras de l'Allemagne. Il est certain qu'il eût été désirable d'arriver à un accord et je crois m'y être employé de mon mieux, mais, si Votre Excellence considère que nous sommes arrivés au bout de nos concessions, il semble qu'il faut le faire avec le moins d'éclat possible.

124.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 192, 193. Très confidentiel et secret.

Londres, 20 juin 1912, 15 h. 20. et 15 h. 47.

(*Reçu :* 17 h. 30 s.)

Je réponds à votre télégramme n° 482 (1).

De source très confidentielle, je sais que M. Isvolsky a reçu ces jours derniers (probablement samedi (2)) un télégramme de M. Sazonoff sur le projet d'accord formulé par Votre Excellence. Le Ministre russe se prononce contre toute déclaration de désintéressement et appréhende que l'accord ne soulève à Berlin et à Vienne des susceptibilités gênantes.

Votre Excellence estimera sans doute qu'il conviendra de tenir compte de cette information qui ne peut être mise en doute.

(1) Le télégramme 482 transmettait à Londres le télégramme Paris-Pétersbourg 464 *bis* du 19 juin ci-dessus reproduit n° 122.

(2) Le télégramme de M. Sazonoff auquel fait allusion M. Paul Cambon paraît être en réalité du mardi 18 juin. Voir dans *Un livre noir*, vol. 1, p. 273. Ce télégramme est reproduit en traduction allemande dans Stieve *Der diplomatische Schriftwechsel Iswolskis*, vol. II, p. 153.

J'avoue avoir été surpris du langage de M. Isvolsky. Il a dû parler sans instruction ou s'exprimer sans préciser, car il est impossible à un gouvernement russe de s'associer à un pacte de désintéressement en Orient, de quelque façon qu'on veuille l'expliquer ou le limiter.

Il est à noter que, dans son entretien avec le Chargé d'affaires britannique, M. Sazonoff a déclaré qu'avec l'Empereur Guillaume, le Tsar maintiendrait la nécessité de l'accord des cinq Puissances et se garderait ainsi contre toute tentative d'entente à deux.

M. Georges Louis a dû recevoir la même déclaration. Il importerait d'en prendre acte et peut-être de se borner à la consigner dans une note qui en soulignerait le caractère rassurant.

Je ne crois pas prudent de manifester des inquiétudes et de donner nous-mêmes, à une entrevue qui n'est pas la première et ne sera pas la dernière, une portée menaçante pour la Triple Entente.

Je considère également comme très délicate une démarche auprès du Tsar; s'il la prend pour une marque de défiance, il en sera sûrement froissé. Je soumets respectueusement ces réflexions à Votre Excellence.

125.

M. GUIOT, CHEF DE LA DÉLÉGATION TECHNIQUE FRANÇAISE À MADRID,

À M. POINCARÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. sans n°. *Madrid, 20 juin 1912.*

(*Reçu :* Cabinet, 22 juin; Dir. pol., 12 juillet.)

Pour répondre à votre télégramme n° 204 [1], j'ai l'honneur de vous adresser copie de mes deux télégrammes nos 225 et 226 [2] qui ont été mal transmis. Je joins également la rédaction dernière relative à la question n° 1 du programme de la Commission : « emprunts et ligne de transit ».

La mauvaise transmission du télégramme n° 225 n'a pas permis à Votre

(1) Par son télégramme n° 204 du 20 juin, M. Poincaré demandait l'envoi par la poste des télégrammes nos 225 et 226 de Madrid et déclarait inadmissible une proposition faite par M. de Cortina, délégué espagnol à la Commission technique (voir la note ci-dessous).

(2) La reproduction de ces deux télégrammes n'a point paru nécessaire. Le télégramme 225 fait connaître la proposition de M. de Cortina dont l'objet est suffisamment indiqué par la présente dépêche. Le télégramme 226 est relatif à la perception des droits de douane à Tanger, dont l'Espagne voulait qu'on chargeât le khalifa représentant le sultan dans la zone espagnole. Le délégué britannique et le français faisaient à cette prétention de sérieuses objections

Excellence de se rendre compte des conditions d'application de la suggestion de M. de Cortina.

Voici l'hypothèse : Une marchandise débarquée à Larache, au lieu d'être expédiée sur Fez en transit, paye les droits à la douane de Larache, puis se présente au bureau français de la ligne de contrôle. Ce bureau l'admettra librement contre la production de la quittance délivrée par le bureau espagnol de Larache; en fin d'année le bureau, français présentera au bureau de Larache cette quittance avec toutes celles intéressant des cas analogues, et obtiendra, à due concurrence, le reversement. Il n'y a donc pas là ingérence de notre part dans les opérations de la douane espagnole, mais simplement présentation d'un compte avec pièces justificatives à l'appui.

La proposition de M. de Cortina [1] a pour objet dans sa pensée de faire accorder à l'Espagne une subvention indirecte. Comme le remarque Votre Excellence en fin de son télégramme, à supposer que nous admettions la proposition espagnole, nous pourrions en limiter la durée d'application, par exemple à la date de conversion des emprunts. Mais l'opinion très ferme de M. Maljean a été, dès l'origine, que la concession demandée par M. de Cortina était plus apparente que réelle, qu'à très bref délai l'hypothèse prévue ci-dessus ne se présentera plus. Il est, en effet, vraisemblable que les produits destinés à la zone française se feront de moins en moins débarquer à Larache; ceux qui y seront débarqués se feront expédier en transit afin de payer les droits le plus tard possible; il n'y aura plus d'autre part aucun intérêt à payer les droits à Larache, entre des mains plus complaisantes, puisqu'il faudra, pour franchir la ligne de transit, présenter une quittance régulière. Cela revient à dire que nous recueillerions de moins en moins de quittances, que les comptes de reversement à présenter par nous à l'Espagne se réduiraient progressivement à rien ou à peu de chose et que par suite la subvention indirecte demandée par M. de Cortina ne jouerait pas.

Je sais par M. Geoffray que l'Espagne a demandé pour prix de ses concessions sur l'Ouergha trois compensations : 1° celle d'Ifni; 2° la prise en charge par la France seule de la liquidation complémentaire du passif du Makhzen; nous estimons que la part de l'Espagne représenterait une annuité d'environ 125.000 francs; 3° la réfaction ci-dessus exposée sur les comptes de reversement douanier. Il appartient à Votre Excellence d'apprécier si, dans l'intérêt de la négociation générale, il convient d'admettre cette troisième compensation que nous croyons plus apparente que réelle, dont on pourrait par sur-

[1] M. de Cortina proposait que la zone française ne réclamât à la zone espagnole le reversement des droits qu'autant que le montant annuel des perceptions effectuées par la seconde au profit de la première serait supérieure à un chiffre x et seulement pour les sommes excédant ce chiffre. M. de Cortina avait proposé successivement 800.000 puis 500.000 francs.

croît de précaution limiter la durée. Il serait peut-être avantageux de maintenir le principe de la participation de l'Espagne à la liquidation du passif et d'admettre le chiffre de 500.000 francs indiqué par M. de Cortina pour la compensation n° 3.

ANNEXE [1].

Le Gouvernement de Sa Majesté le Roi d'Espagne ne portera pas atteinte aux droits, prérogatives et privilèges des porteurs de titres des emprunts 1904 et 1910 dans sa zone d'influence.

En vue de mettre l'exercice de ces droits en harmonie avec les nouvelles circonstances, le Gouvernement de la République usera de son influence sur le représentant des porteurs pour que le fonctionnement des garanties dans cette zone s'accorde avec les dispositions suivantes :

La zone d'influence espagnole contribuera aux charges des emprunts 1904 et 1910 suivant la proportion que les ports de ladite zone fournissent à l'ensemble des recettes douanières des ports ouverts au commerce.

Cette contribution forfaitaire fixée provisoirement à 10,36 p. 100, sur la base des produits de 1911, sera révisable tous les deux ans à la demande de l'une ou l'autre partie. La révision éventuelle devra intervenir avant le 15 mai qui suivra les deux exercices consécutifs servant de base à la révision et il sera tenu compte, dans le versement à effectuer par le Gouvernement espagnol le 1er juin ainsi qu'il est dit ci-après, des modifications qui en résulteraient pour l'année en cours.

Le Gouvernement de Sa Majesté le Roi d'Espagne constituera chaque année, à la date du 1er mars, pour le service de l'emprunt 1910 et à la date du 1er juin pour le service de l'emprunt 1904, entre les mains du représentant des porteurs de titres de ces deux emprunts, le montant des annuités fixées au paragraphe précédent. En conséquence, l'encaissement au titre des emprunts sera suspendu dans la zone espagnole par application des articles 20 du contrat du 12 juin 1904 et 19 du contrat du 17 mai 1910.

Le contrôle des porteurs et les droits s'y rapportant, dont l'exercice aura été suspendu en raison des versements du Gouvernement espagnol, seront rétablis tels qu'ils existent actuellement dans le cas où le représentant des porteurs aurait à reprendre l'encaissement direct conformément aux contrats.

D'autre part, les dispositions ci-après assureront à la zone française et à la zone espagnole le produit revenant à chacune d'elles sur les droits de douane perçus à l'importation ou à l'exportation :

Chacun des deux Gouvernements se réserve le droit d'établir à la limite terrestre de sa zone une ligne de *transit* à laquelle sera reportée la perception des droits sur les marchandises d'origine étrangère à destination de ladite zone.

Les marchandises destinées à la zone française qui seront débarquées dans les ports de la zone espagnole seront expédiées en transit, soit à la sortie de bord, soit à la

[1] Cette annexe reproduit la rédaction à laquelle s'était arrêtée la Commission technique touchant les emprunts et la ligne de transit.

sortie d'entrepôt, sur la *ligne de transit* de la zone française. Dans le cas où ces marchandises auraient acquitté les droits au port de débarquement, elles seraient affranchies de tout nouveau payement sur la production d'une quittance, datée au plus de deux mois, authentifiée par les autorités consulaires françaises.

Réciproquement, les marchandises destinées à la zone espagnole qui seront débarquées dans les ports de la zone française seront expédiées en transit, soit à la sortie de bord, soit à la sortie d'entrepôt sur la ligne de *transit* de la zone espagnole. Dans le cas où ces marchandises auraient acquitté les droits au port de débarquement, elles seraient affranchies de tout nouveau payement sur la production d'une quittance datée au plus de deux mois, authentifiée par les autorités consulaires espagnoles.

Quant aux produits marocains, originaires de l'une ou l'autre zone, qui, à leur passage à la ligne de transit, seront déclarés pour l'exportation hors Maroc, ils acquitteront au bureau de la ligne de transit, au profit de la zone dont ils sont originaires, les droits d'exportation et seront tenus pour libérés au lieu d'embarquement sur la production de quittances datées au plus de deux mois.

Les marchandises d'origine étrangère débarquées à Tanger et destinées à la zone espagnole ou à la zone française seront expédiées en transit soit à la sortie de bord, soit à la sortie d'entrepôt, sur la zone de destination à l'entrée de laquelle aura lieu la perception des droits.

Quant aux produits marocains, originaires de la zone espagnole ou de la zone française, qui, à leur sortie de ces zones, seraient déclarés pour l'exportation par le port de Tanger, ils acquitteront au bureau de la ligne de transit, au profit de la zone dont ils sont originaires, les droits d'exportation et seront tenus pour libérés au lieu d'embarquement, sur la production des quittances.

Le régime ci-dessus défini, exclusivement applicable aux marchandises non prohibées est institué à titre provisoire et pourra être revisé après une expérience de deux ans. Les administrations douanières s'entendront pour arrêter les dispositions propres à assurer le reversement des droits qu'elles auraient perçus l'une pour le compte de l'autre. Ces dispositions seront également applicables aux marchandises d'origine étrangère, transportées par cabotage, qui auront acquitté les droits dans un port n'appartenant pas à la zone de destination.

Les mesures visées sous le présent titre seront applicables à dater du 1er janvier 1913.

126.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Geoffray, Ambassadeur de France à Madrid.

T. n° 205. Très confidentiel. *Paris, 21 juin 1912, 10 h.*

Je réponds à votre télégramme n° 233 (1).

Pour votre information strictement personnelle.

Il me paraît que, dans leur ensemble, les propositions territoriales de l'Espagne seraient à la rigueur acceptables, sauf en ce qui concerne la Moulouya. Étant donné l'intérêt qu'il y a à ne pas rompre, le Gouvernement les accepterait sous cette réserve si, sur les questions douanières et financières, un accord s'établissait. J'attends donc votre rapport sur ces dernières questions, car les télégrammes de M. Guiot, sans doute mal chiffrés ou déchiffrés, ne me permettent pas de me rendre un compte exact des points de divergence.

La renonciation à nos prétentions sur le Mont Gani ne pourrait-elle avoir comme contre-partie l'acceptation par l'Espagne de la formule proposée par nous dans l'article 2, relativement à la Moulouya? (Voir ma dépêche du 3 juin 1912 (2).)

127.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Georges Louis, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg (3).

T. n° 470. Très confidentiel. *Paris, 21 juin 1912, 11 h. 5.*

Un entretien que j'ai eu avec M. Isvolsky me permet d'espérer qu'avec une légère modification de rédaction, et à la condition de renoncer à toute publication, nous arriverons aisément à une formule satisfaisante. Il m'a renouvelé l'assurance que, sur le fond, nous étions entièrement d'accord. Quant à l'audience que, depuis longtemps, le Gouvernement désire que vous obteniez du Tsar, il va sans dire qu'il ne faudrait pas qu'elle fût considérée comme ayant pour objet une tentative de pression indiscrète, mais qu'elle doit simplement avoir pour but d'assurer un contact plus étroit encore entre les deux gouvernements et d'en faire la démonstration publique.

(1) Voir ci-dessus à la date du 19 juin. n° 123.

(2) Non reproduite.

(3) Même télégramme, numéroté 486, à Londres avec cette phrase au début.

« M. Isvolsky avait vu le projet d'entente que vous m'aviez transmis d'accord avec Sir Ed. Grey et m'avait déclaré n'y faire aucune objection. Il avait parfaitement compris qu'il ne s'agissait que d'un pacte de désintéressement dans le règlement du conflit actuel ».

128.

M. Geoffray, Ambassadeur de France à Madrid,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 236. Secret. *Madrid, 21 juin 1912, 15 h.*

(*Reçu :* 18 h. 15.)

Suite du télégramme précédent [1].

[L'Ambassadeur a rencontré le Roi à un bal donné à l'Ambassade d'Angleterre.]

Je lui ai alors longuement expliqué l'état actuel des choses : réouverture de la question de la Moulouya, de celle du khalifa, etc. En ce qui touche la Moulouya, il m'a fait observer que son Gouvernement ne demandait que l'application de la convention de 1904; j'ai répliqué que l'état des lieux n'était pas ce qu'on croyait à l'époque de la rédaction de la convention de 1904 et j'ai ajouté que nous ne demandions pas plus que ce qui nous avait été concédé alors, mais que nous le demandions dans d'autres termes par la force des choses. Sur le khalifa, je lui ai expliqué qu'à mon sens, l'Espagne avait avantage à présenter une liste de candidats plutôt qu'un candidat unique. J'ai insisté sur le peu d'importance de cette question. En ce qui concerne le Loukkos, il m'a rappelé, sans aucune acrimonie, qu'il y a longtemps, sur la protestation de Madrid contre la présence de troupes commandées par des officiers français dans la zone contestée, nous avions pris l'engagement de faire retirer ces troupes, mais qu'en fait, elles étaient restées (ceci est strictement vrai, mais je n'en ai rien dit au Roi) : « Par esprit de conciliation et aussi parce que, dit-il, il est militaire avant tout et qu'il comprend qu'on ne puisse abandonner une position où a flotté le drapeau français », le Roi a inspiré la proposition qui consiste à nous laisser la limite du 35° degré, sauf à l'endroit où se trouve le mont Gani, qu'il vous demande à titre personnel, de lui laisser, parce qu'il s'agit d'une position, qui, au point de vue militaire, domine El Ksar. Je n'ai rien répondu sur ce point. Quant à la question des Franciscains, il m'a paru très bien comprendre le terrain sur lequel nous nous plaçons et il m'a dit que, personnellement, il ne voyait pas de difficulté à l'accepter. Il a semblé accepter également, sous réserve de questions de détail à régler, la proposition relative au chemin de fer apportée par M. Guiot. Notre conversation a été excessivement longue et très libre de ton. Comme il me disait en la

(1) Par son télégramme 235, M. Geoffray annonçait l'envoi fait le 20 juin des dernières propositions espagnoles (voir ci-dessus à la même date le n° 123).

terminant: « Il n'est pas possible que nous ne nous mettions pas d'accord », j'en ai profité pour lui dire que tel était, j'en avais la ferme conviction, le désir du Gouvernement de la République.

[A la fin de l'entretien, l'Ambassadeur fait allusion à quelques paroles dites par le Roi sur « la question de la Méditerranée qui intéresse toutes les Puissances riveraines et par conséquent l'Espagne », mais le Roi ne pousse pas plus loin la conversation.]

129.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 194. Secret. *Londres, 21 juin 1912, 18 h. 19.*

(*Reçu* : 20 h. 35.)

Aujourd'hui, Sir A. Nicolson m'a lu confidentiellement et, m'a-t-il dit, « pour mon information personnelle », un télégramme du Chargé d'affaires britannique à Pétersbourg rendant compte d'une nouvelle conversation avec M. Sazonoff.

Ce dernier a répété que la Russie ne pouvait proclamer son désintéressement en Orient sans s'aliéner les Slaves des Balkans et que le moment serait d'autant plus mal choisi qu'on attendait à Pétersbourg une délégation serbe. Il a ajouté que son gouvernement ne nourrissait aucun dessein hostile à la Turquie, qu'il ne poserait pas la question des Détroits et que le Tsar, dans son entrevue avec l'Empereur Guillaume, écarterait toute proposition d'entente en dehors des cinq Puissances, qu'il avait fait cette déclaration à l'Ambassadeur de France, que cependant à Paris on semblait ne pas croire à sa parole, qu'il comprenait d'autant moins cette méfiance que la Russie venait d'établir un programme naval « dirigé contre l'Allemagne », qu'on se préoccupait beaucoup trop de l'entrevue des deux Empereurs, que c'était la sixième rencontre de ce genre et qu'après chacune, la politique russe n'avait pas varié.

Après cette communication, Sir A. Nicolson, qui connaît bien M. Sazonoff, m'a dit (et c'est également mon avis) qu'il était sincère, qu'il a pu, faute d'expérience, se montrer léger à Potsdam, mais qu'alors il débutait et que la leçon lui avait profité.

Ces indications très confidentielles peuvent intéresser Votre Excellence.

130.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

aux Ambassadeurs de France à Saint-Pétersbourg et Londres.

T. nos 472, 487. Très confidentiel. *Paris, 21 juin 1912, exp. 22 à 9h.40*

L'Ambassadeur de Russie est venu me lire le télégramme suivant, qu'il venait de recevoir de M. Sazonoff [1] :

« Il y a eu évidemment un malentendu dans la manière dont mes idées au sujet de l'accord des trois Gouvernements ont été rapportées à M. Poincaré. Ainsi que mes trois télégrammes précédents vous l'indiquaient clairement, nous acceptons la proposition du Gouvernement français tendant à établir une communauté d'action entre la France, la Russie et l'Angleterre. Mes observations visaient exclusivement le danger qu'il y aurait à exclure l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie, sans lesquelles rien d'utile ne peut être tenté. Et je n'ai formulé une réelle objection qu'en ce qui concerne le « pacte de désintéressement. » D'ailleurs, sur ces deux points, le Gouvernement britannique partage mon opinion. Veuillez donc déclarer à M. Poincaré que nous acceptons son projet d'accord, à l'exception de la phrase relative au « pacte de désintéressement ». Quant à la publication éventuelle, il me semble que les trois Gouvernements ne devraient y procéder qu'après une entente spéciale ».

131.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Geoffray, Ambassadeur de France à Madrid.

T. n° 206 et 206 *bis*. *Paris, 22 juin 1912, 10 h. 50.*

Je réponds à vos télégrammes nos 235, 236, 237, 238, 239 [2].

1° *Mont Gani*. Si nous cédons sur ce point au désir personnel du Roi, il faut qu'il soit entendu que la frontière rejoindra le 35e degré par la ligne

(1) Le télégramme ne figure dans aucun des recueils contenant la correspondance de M. Isvolsky (cf. la lettre à M. Sazonoff du 20 juin. *Matériaux pour l'histoire des relations franco-russes* p. 215 et *Un Livre noir*, vol. I, p. 279.

(2) Le télégramme 236 est reproduit dessus, n° 128 (21 juin). Le 237-238 rend compte d'un nouvel entretien avec M. Garcia Prieto, Le 239 est relatif à Tanger.

la plus courte et le suivra jusqu'à la mer. Il y aurait lieu de faire valoir cette concession comme un témoignage de notre grand esprit de conciliation.

2° *Moulouya.* La proposition espagnole continue à parler de l'oued Defla dont personne ne connaît exactement la position. Oued Defla (rivière des Lauriers) est une expression générique employée dans la région pour désigner plusieurs cours d'eau différents. Notre proposition précise simplement l'accord de 1904 et réserve un gué à chacune des deux nations. Elle n'innove pas.

3° *Questions financières et douanières.* Faute d'un contre-projet espagnol rédigé par écrit, je ne m'explique pas encore exactement la différence des points de vue.

a. Sous quelle forme l'Espagne a-t-elle demandé la prise en charge par la France seule de la liquidation complémentaire du passif du makhzen? Combien de temps durerait l'annuité de 125.000 francs que représenterait cette charge? Qu'a-t-il été répondu sur ce point?

b. Du moment où la proposition de M. de Cortina, en ce qui concerne le reversement des droits, se concilierait avec l'établissement de la ligne de contrôle et avec la faculté de transit, le chiffre de 500.000 francs pourrait être admis jusqu'à la date de conversion des emprunts.

132.

M. POINCARÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

AUX AMBASSADEURS DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG ET LONDRES.

T. nos 473, 488. Confidentiel. *Paris, 22 juin 1912, 11 h. 35.*

Suite à mon télégramme : Pétersbourg n° 472 (1);
Londres n° 487 (1).

Veuillez proposer au Gouvernement russe
britannique

la formule d'accord reproduite dans mon télégramme Pétersbourg n° 455 (2)
Londres n° 469 (3),

en supprimant toutefois la phrase qui commence par « Les Puissances médiatrices » et qui se termine par « un pacte général de désintéressement ».

(1) Voir ci-dessus à la date du 21 juin, n° 130.

(2) Le télégramme 455 transmettait à Pétersbourg la formule de l'accord franco-anglo-russe. Voir à la date du 18 juin, le n° 115, note.

(3) Voir ci-dessus à la date du 14 juin, n° 100.

Quant à la publication éventuelle de l'accord, j'estime avec M. Sazonoff qu'une entente spéciale devrait s'établir entre les trois Puissances contractantes.

Dans le texte précité, il convient de lire à la fin de la 1re phrase : « Si l'objet en *était* strictement ».

133.

M. Conty, Président de la Délégation française à la Commission de Berne[1], à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 4. Secret. *Berne, 22 juin 1912.*

(*Reçu :* Cabinet, 23 juin; Dir. pol., 26 juin.)

Dès le début des travaux de la Commission de Berne, le baron de Lancken a manifesté une tendance à étendre le terrain de nos négociations, soit en interprétant le traité du 4 novembre 1911 de façon à formuler des demandes inattendues, soit en abordant directement, dans des entretiens particuliers, des questions coloniales étrangères à l'objet de notre réunion.

J'ai signalé à Votre Excellence, par ma lettre n° 2 du 20 de ce mois [2], le sens que les délégués allemands prétendent attribuer à l'article 1er de l'accord congolais.

Cet article débute en ces termes :

« La France cède à l'Allemagne les territoires dont la limite est fixée comme il suit : la frontière partira du côté de l'Atlantique d'un point à fixer sur la rive orientale de la baie de Monda vers l'embouchure de la Massolié; se dirigeant vers le Nord-Est, la frontière obliquera vers l'angle Sud-Est de la Guinée espagnole »...

Cet article indique donc d'abord le point de départ, puis, à partir des mots « se dirigeant », la direction de la frontière.

Pour appliquer ce texte, les délégués allemands ont prétendu se fonder sur une traduction allemande ainsi conçue :

« Die Grenze geht vom Atlantischen Ozean aus, sie setzt an, am östlichen Ufer der Baie von Monda, an einer noch zu bestimmenden Stelle, geht weiter nach der Mündung der Massolie zu und biegt nordöstlich verlaufend nach dem südöstlichen Winkel von Spanisch-Guinea um ».

(1) Conférence franco-allemande pour la délimitation des territoires en Afrique Équatoriale.

(2) La reproduction de cette pièce n'a pas paru nécessaire.

Retraduite en français cette phrase allemande donne le sens suivant :

« La frontière part de l'océan Atlantique, elle s'appuie sur la rive orientale de la baie de Monda, en un point encore à déterminer, elle va plus loin vers l'embouchure de la Massolié, et s'incurve au Nord-Est en se dirigeant vers l'angle Sud-Est de la Guinée espagnole ».

C'est ainsi que les délégués allemands ont manifesté l'intention de choisir, à l'extrémité Sud de la rive orientale de la baie de Monda, un point à leur convenance, de façon à pouvoir y établir un port, s'ils ne trouvent pas du Rio Muni à la Massolié un emplacement plus favorable à cet effet.

Je n'ai pas eu de peine à montrer au baron de Lancken sur quel grossier contre-sens grammatical se fondait cette prétention. Le texte français de l'accord, qui seul fait foi, indique formellement que le point de départ de la frontière doit être fixé « vers » c'est-à-dire « aux environs de » l'embouchure de la Massolié, à peu près à la hauteur du Cap Esterias qui forme l'extrémité de la rive occidentale de la baie de Monda : et cela exclut certainement l'idée d'un point à choisir au Sud et même aux environs de l'embouchure de la première rivière qui se jette dans la mer au Sud de la Massolié.

Mon collègue allemand a facilement admis que seul le texte français de l'accord du 4 novembre peut faire foi, mais il a invoqué l'esprit du traité et voulu rappeler les intentions des négociateurs.

« L'Allemagne, m'a-t-il dit, en substance, a désiré obtenir un débouché, c'est-à-dire un port sur l'Atlantique; or, il ne lui est pas possible, en pratique, d'entrer dans le Rio Muni sans passer par les eaux territoriales espagnoles; il lui faut donc rechercher un endroit favorable à l'établissement d'un autre port sur la côte et c'est au fond de la baie de Monda que vont les bateaux de M. Wœrmann ».

A l'appui de cette thèse trop fragile, M. de Lancken citait de prétendues assurances données par M. Jules Cambon à M. de Kiderlen au cours de la négociation, et produisait une carte sur laquelle l'Ambassadeur de France à Berlin, pour montrer les concessions que nous consentions à l'Allemagne, aurait approximativement tracé au crayon bleu des traits sur lesquels l'Office Impérial des Affaires étrangères a soigneusement étendu une couche de vernis. Le texte allemand invoqué par mon collègue serait la traduction sinon des termes du traité, du moins de ce tracé sommaire. Et l'on prétend substituer au texte ratifié par le Gouvernement de la République ce schéma sans signature sur lequel ne figure même pas le nom de la Massolié à laquelle se réfèrent nos engagements !

Si je crois devoir donner à Votre Excellence le compte rendu si long d'un simple détail de nos négociations, c'est que ce détail met particulièrement en lumière les procédés de discussion auxquels nous devons faire face.

Quelque courtoisie que nous ayons apportée à entendre les raisons que le

baron de Lancken n'a d'ailleurs osé développer que dans une réunion intime, et non en séance plénière, mon collègue allemand a éprouvé que nous serions absolument irréductibles sur l'interprétation de l'article 1er du traité en ce qui concerne le point de départ de la frontière sur l'Océan Atlantique.

J'ai cru, par contre, devoir me montrer plus conciliant pour l'interprétation du passage relatif à l'étendue de la piqûre sur la rive du Congo, entre l'embouchure de la Likouala Mossaka et l'embouchure de la Sangha. Le traité dit explicitement que le contact du territoire allemand avec le fleuve aura une étendue de six à douze kilomètres, à fixer suivant les conditions géographiques. Or, il est avéré qu'il y a sensiblement moins de six kilomètres de l'embouchure de la Likouala Mossaka à l'embouchure de la Sangha. J'aurais jugé misérable et indigne de la Délégation française de tirer un argument de la contradiction formelle qui se dégage à cet égard des termes du traité. J'ai tenu à donner un témoignage de cette bonne foi qui, suivant les récentes déclarations de Votre Excellence, doit inspirer les rapports de la France avec l'Allemagne, et je n'ai pas hésité à déclarer que, suivant l'esprit du traité, l'accès de l'Allemagne à la rive droite du Congo à l'embouchure de la Likouala Mossaka doit incontestablement s'étendre sur six kilomètres.

[M. de Lancken a également posé la question de la délimitation Togo-Dahomey.]

134.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 197. Confidentiel. *Londres, 24 Juin 1912, 13 h. 40 s.*

(*Reçu :* 15 h. 20.)

Réponse à votre télégramme n° 487 [1].

J'ai remis à Sir Ed. Grey le texte, rectifié conformément au désir de M. Sazonoff, du projet proposé par Votre Excellence.

Le Principal Secrétaire d'État aux Affaires étrangères m'a chargé de vous transmettre son adhésion. L'entente soit donc être considérée comme conclue. Sir Ed. Grey est absolument opposé à une publication qui soulèverait des polémiques et des soupçons. En établissant la nécessité d'un concours des cinq Puissances et en rendant impossible des ententes séparées, le but de l'accord est atteint.

[1] Voir ci-dessus à la date du 22 juin n° 130.

135.

M. Geoffray, Ambassadeur de France à Madrid,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 242, 243. *Madrid, 24 juin 1912, 14 h. 10.*

(*Reçu :* 15 h. 55 et 17 h. 55.)

M. Guiot me prie de vous transmettre le télégramme suivant :

« A propos d'une question de détail, M. White a exposé ainsi qu'il suit la procédure que son Gouvernement désire faire prévaloir pour l'établissement du statut deTanger :

1° La Commission de Madrid pose les principes généraux.

2° Sur la base de ces principes, le corps diplomatique et le représentant du Sultan élaborent la Charte municipale.

3° En conformité de cette charte, la municipalité établit son règlement intérieur qui est revisable.

Cette question de procédure paraît devoir être réglée par la Commission de Madrid ; sachant que, sur le deuxième point, il y a eu antérieurement divergence de vues, entre Londres et Paris, j'ai réservé mon opinion et je prie Votre Excellence de m'adresser des instructions ». (fin du télégramme de M. Guiot).

J'ai eu hier au soir une longue conversation avec M. White. Je ne lui ai pas caché que je ne voyais pas sans appréhension le corps diplomatique de Tanger discutant la charte municipale de cette ville. N'est-ce pas une conférence d'Algésiras au petit pied qu'on va rouvrir? Le délégué anglais m'a répondu qu'il ne le croyait pas, qu'il pensait au contraire que toutes les Puissances seraient disposées à accepter l'internationalisation, que, du reste, il fallait bien les admettre à la discussion puisqu'elles avaient des droits en la matière.

J'ai contesté ce dernier point en lui faisant remarquer que la convention de novembre 1911 avec l'Allemagne nous reconnaissait en fait le protectorat sur tout le Maroc, y compris la zone espagnole et Tanger, que les Puissances, en y adhérant comme elles l'ont fait presque toutes, avaient en réalité accepté cet état de choses ; par conséquent nous n'avions à faire pour Tanger que ce que nous ferions pour la zone espagnole : demander aux Puissances leur adhésion aux dispositions arrêtées entre la France et l'Espagne pour ce qui est de la zone espagnole et entre la France, l'Angleterre et l'Espagne en ce qui touche l'internationalisation de Tanger, l'Angleterre participant à ce dernier arrangement parce qu'elle a fait insérer dans la convention franco-anglaise d'avril 1904 un

article relatif à la situation de Tanger. J'ai ajouté que je persistais à redouter les questions d'amour-propre et de susceptibilité personnelle auxquelles pourraient donner jour des discussions entre membres du corps diplomatique, et que, au contraire, je croyais que les Gouvernements, voyant forcément la question d'un point de vue plus élevé et plus général, ne refuseraient pas leur approbation aux accords qu'on leur soumettrait. A mon sens, les pourparlers qui se poursuivent ici entre les trois Gouvernements au sujet de l'internationalisation de Tanger devraient aboutir à la signature d'une convention réglant les dispositions générales de cette internationalisation. Cette convention serait soumise à l'adhésion des Puissances en même temps que notre convention avec l'Espagne. Une fois cette adhésion obtenue, le corps diplomatique à Tanger pourrait discuter à loisir les questions de détail en se mouvant dans les limites de la convention précitée.

M. White s'est borné à répliquer qu'il agissait d'après les instructions de Sir E. Grey. Quant à Sir M. de Bunsen, il semble laisser l'examen de la question à M. White.

J'estime, comme M. Guiot, qu'il est nécessaire que cette question, dont l'importance ne saurait vous échapper, soit réglée le plus tôt possible. Si les suggestions de Sir E. Grey vous semblaient ne pas soulever d'objections de la part du Gouvernement français, M. Guiot s'y ralliera et on inscrira dans la convention franco-espagnole un article se référant à l'arrangement relatif à Tanger; dans le cas contraire, j'estime qu'un échange de vues entre les Gouvernements français et anglais, en vue d'arriver à une solution, s'impose dans le plus bref délai possible. Il est à craindre en effet que cette question ne retarde nos négociations avec l'Espagne, car le cabinet de Madrid, avec son esprit ombrageux et inquiet, ne conclura probablement pas avec nous tant qu'il n'aura pas de certitudes en ce qui concerne Tanger.

136.

M. Georges Louis, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

Saint-Pétersbourg, 24 juin 1912, 20 h. 40, 20 h. 50.

T. n^os^ 319, 320. Très confidentiel.

(*Reçu :* 22 h. 30, 23 h. 45.)

J'ai proposé au Gouvernement impérial la formule d'accord à trois dont vos télégrammes 455 [1] et 473 m'ont donné les termes, M. Sazonoff l'a intégra-

(1) Voir ci-dessus à la date du 14 juin, n° 101 et du 22 juin, n° 132.

lement acceptée. Il m'a dit en outre que la stricte limitation de l'objet de l'intervention éventuelle des Puissances « aux termes précis du litige qui a motivé le conflit » serait certainement apprécié par toutes les Puissances, « et surtout par la Turquie, ce qui est à considérer ».

D'une manière générale, le Ministre s'est montré animé des mêmes dispositions conciliantes que dans la conversation résumée dans mon télégramme n° 265 du 6 juin [1].

L'Ambassadeur d'Allemagne, qui était venu voir M. Sazonoff avant moi, lui avait demandé, en s'appuyant sur un récent article du *Temps*, si le Gouvernement français ne préparait pas quelque proposition, notamment pour une conférence.

Le Ministre lui a répondu qu'assurément nos entretiens portaient très souvent sur les moyens de mettre fin à la guerre, puisque c'est la question qui préoccupe tout le monde, mais que je ne l'avais saisi d'aucune proposition de conférence. M. Sazonoff a ajouté que d'ailleurs le Gouvernement allemand pouvait être certain qu'on ne ferait rien sans accord préalable avec lui, les cinq puissances devant se concerter avant toute démarche.

En me racontant cette conversation, le Ministre a constaté que le comte Pourtalès n'avait fait allusion à aucune proposition éventuelle de l'Allemagne. Cela le confirme dans l'impression qu'il n'en sera pas formulé au cours de l'entrevue des deux Empereurs.

M. Sazonoff a rappelé, à la fin de notre entretien sur ce sujet, qu'il verrait demain son souverain et lui demanderait de me recevoir.

137.

LE LIEUTENANT-COLONEL DE LA PANOUSE, ATTACHÉ MILITAIRE À LONDRES,

À M. MILLERAND, MINISTRE DE LA GUERRE.

D. n° 62. Confidentiel. *Londres, 24 juin 1912.*

J'ai l'honneur de vous adresser diverses informations qui me permettent de compléter et de rectifier sur certains points ma dépêche n° 53 du 29 mai dernier [2], sur les garnisons anglaises de la Méditerranée.

Comme je le disais, cette question ainsi que celle de la nouvelle répartition des forces navales britanniques, a été discutée à Malte entre le Premier Ministre, M. Churchill, Lord Kitchener et Sir Ian Hamilton.

(1) Voir ci-dessus n° 73. — (2) Voir ci-dessus n° 50.

Son point de départ a été la décision prise par l'Amirauté de rappeler dans les eaux métropolitaines les 8 cuirassés (*King-Edward*) qui formaient jusqu'ici l'escadre dite de «l'Atlantique» avec base : Gibraltar, et donner à l'escadre actuelle «de la Méditerranée» (4 cuirassés type *Duncan*) [1], Gibraltar comme base au lieu de Malte, afin que, comme l'a dit le premier Lord de l'Amirauté, cette escadre puisse agir immédiatement, soit dans les eaux métropolitaines soit dans la Méditerranée, si, dans cette mer, les combinaisons navales rendaient sa présence nécessaire ou utile.

Ce projet a reçu une exécution partielle, et les 8 cuirassés de l'Atlantique sont maintenant incorporés dans la 1re flotte de la *Home Fleet* (3e escadre).

Les 4 cuirassés du type *Duncan* étaient récemment encore à Malte, ils sont en route pour les eaux anglaises où ils doivent prendre part à des manœuvres. Leur envoi ultérieur à Gibraltar ne serait pas encore décidé; peut-être reviendront-ils à Malte?

Ces modifications dans les forces navales de la Méditerranée et de l'Atlantique étaient-elles nécessaires? Je cite ici un passsage d'une dépêche récente de notre Attaché naval, le commandant de Saint-Seine. «Quelle est donc la cause de la nervosité montrée par l'Amirauté et, à sa suite, par une partie de la presse? pourquoi cette concentration hâtive dans la mer du Nord? Il faut envisager la question à un autre point de vue : hanté par le souvenir de l'attaque brusquée dirigée contre la flotte russe à Port-Arthur, le *Naval War Staff* exige que les forces de 1re ligne anglaises dans les eaux territoriales aient sur les forces allemandes une supériorité telle que la victoire soit assurée, même au moment choisi par l'adversaire. L'Angleterre, subissant ce choix, aura une partie de ses navires en réparation, environ 1/10. De plus, les bâtiments armés ou instantanément mobilisables peuvent ne pas se trouver groupés et être exposés à rencontrer l'ennemi séparément. Pour obvier à cette cause de faiblesse, le *Naval War Staff* paraît avoir estimé que la supériorité anglaise dans les eaux métropolitaines doit être de 60 p. 100. Si on suppose que l'Allemagne effectue une attaque avec 17 cuirassés de la flotte de haute mer, 3 battle-cruisers et 4 cuirassés de l'escadre de réserve [2], soit avec 24 navires, l'Angleterre aura en face d'elle une force à laquelle, en suivant la règle ci-dessus, elle devrait pouvoir opposer 39 navires armés en permanence ou instantanément mobilisables, c'est-à-dire les 3 premières escadres de la première flotte et la deuxième flotte. Or, ces bâtiments ne sont qu'au nombre de 35 (37 en octobre 1912). C'est sans doute pour faire l'appoint que les 4 cuirassés de la Méditerranée ont été

(1) *Note du document :* Deux autres cuirassés anciens *Triumph* et *Swiftsure* ont été rappelés et désarmés.

(2) *Note du document :* L'escadre de réserve allemande comprend 8 cuirassés, tous ayant la moitié de leurs équipages; ces équipages sont organisés de telle sorte qu'en prenant les équipages de 4 navires on peut compléter les équipages des 4 autres et cela sans que la mobilisation soit ordonnée.

transférés à Gibraltar. « Ces considérations montrent que, si l'Allemagne choisit son heure et dispose de ses 24 navires, elle peut surprendre la flotte anglaise diminuée de 1/10, c'est-à-dire n'ayant que 32 cuirassés, et divisée.

Le rappel en Angleterre des 8 cuirassés de l'Atlantique était donc indispensable.

Ceci posé, quelle est à l'heure actuelle la situation des forces britanniques dans la Méditerranée?

Forces navales.

a. 4 cuirassés type *Duncan* (1903-04, 14.000 tonneaux) qui, probablement iront à Gibraltar.

(Les deux autres *Triumph* et *Swiftsure* de type ancien ont été retirés et leurs équipages ont été utilisés pour des bâtiments plus modernes de la Home Fleet).

b. Une escadre de croiseurs cuirassés *Lancaster*, *Kent*, assez anciens, à Malte.

c. Des destroyers et sous-marins à Malte.

Forces militaires.

Gibraltar	2 bataillons d'infanterie 7 batteries d'artillerie de garnison. 4 compagnies du génie.	4.027 hommes.
Malte	5 bataillons d'infanterie. 8 compagnies d'artillerie de garnison. 2 compagnies du génie. de la milice.	7.469 hommes
Chypre	1 compagnie d'infanterie.	123 hommes
Égypte.....	4 bataillons d'infanterie et 7 compagnies. 1 régiment de cavalerie. 1 batterie à cheval. 1 batterie de montagne. 1 compagnie du génie.	6.067 hommes
Au total....	12 bataillons d'infanterie. 1 régiment de cavalerie. 2 batteries d'artillerie. 15 compagnies d'artillerie de garnison. 7 compagnies du génie.	17.600 hommes, environ.

En raison de la notable diminution apportée aux forces navales, les forces

militaires semblent maintenant bien peu de chose, et la puissance britannique va se trouver bien affaiblie dans la Méditerranée et, en particulier, dans la Méditerranée orientale.

Mais le premier Lord de l'Amirauté, en annonçant les modifications apportées aux escadres, prenait soin de déclarer, le 18 mars dernier, que, si cela était jugé nécessaire, la quatrième escadre (les 4 *Duncan*, qui doivent maintenant aller à Gibraltar), serait portée à 8 cuirassés au moyen de navires actuellement non armés, et qu'en 1913, on pourrait remplacer ces derniers par 4 plus modernes, parmi lesquels serait le *Dreadnought*. De plus, une escadre de 4 croiseurs cuirassés modernes lui serait adjointe, avec Malte comme base.

En outre, *la création d'une base navale pour des destroyers et des sous-marins, serait chose décidée*. Au War Office, on m'a déclaré que Lord Kitchener la réclamait énergiquement et que l'Amirauté en reconnaissait la nécessité.

Quant aux garnisons des possessions méditerranéennes, leur *renforcement* est non seulement demandé par Lord Kitchener en ce qui concerne l'Égypte, mais *désiré et décidé par le War Office*, pour un motif que j'indique plus loin.

L'insuffisance des troupes anglaises en Égypte est aujourd'hui plus évidente que jamais, avec l'agitation qui se manifeste dans tout le monde musulman, et avec le mouvement Jeune Égyptien. La création d'une base à Alexandrie exigerait naturellement une solide défense du côté de terre.

Enfin, le War Office a *une autre raison* pour concentrer de nouvelles unités dans la Méditerranée : Vous savez, en effet que l'État-major général prévoit la formation d'une *7e division* susceptible de venir renforcer les 6 divisions du corps expéditionnaire, ou disponible pour toute autre mission. Ce sont les garnisons des possessions méditerranéennes qui formeront cette 7e division, à la condition toutefois qu'elles aient un effectif suffisant pour constituer les unités de campagne et des troupes de garnison à maintenir sur place. La réduction de l'escadre de la Méditerranée serait donc un *excellent prétexte*, pour le War Office, pour rapprocher de la Méditerranée des forces disponibles ailleurs.

Telle est la vraie raison des mouvements de troupes qui seront exécutés dans un avenir peu éloigné. Des études sont faites également pour préparer l'envoi éventuel dans la Méditerranée, et en particulier en Égypte, d'*une division tirée de l'Inde*.

Pour la réalisation de ce plan, une base navale à Alexandrie semble indispensable.

D'où l'Angleterre va-t-elle tirer les troupes qui viendront dans la Méditerranée?

C'est le Sud-Afrique qui va les fournir.

Il y a, en fait de troupes anglaises, dans cette colonie :

4 régiments de cavalerie;

6 bataillons d'infanterie;

8 batteries d'artillerie : 6 montées, 2 à cheval;
2 compagnies d'artillerie de garnison;
5 compagnies du génie.

La presque totalité de la cavalerie sera rappelée en Angleterre; un régiment sera peut-être envoyé en Égypte. L'artillerie montée et à cheval et l'infanterie sont disponibles. Sans doute, la milice sud-africaine n'est pas encore organisée (la nouvelle loi militaire n'étant pas votée); mais dès à présent l'élément Boër assure à l'Union sud-africaine des défenseurs qui ont fait leurs preuves.

Peut-être sera-t-il nécessaire d'y laisser un peu d'artillerie, des cadres surtout, mais la majeure partie de l'artillerie et la totalité de l'infanterie peuvent être rappelées sans inconvénient.

Cette importante question va être incessamment traitée ici par le Gouvernement, et soumise au Comité de Défense Impériale.

L'opinion publique est très préoccupée de la réduction des forces navales dans la Méditerranée, et les renforcements ultérieurs promis par M. Churchill ne paraissent pas l'avoir rassurée. Les journaux ont naturellement exagéré les choses : ils ont parlé d'abandon de la Méditerranée, soutenant que désormais la Grande-Bretagne serait obligée de confier à une autre Puissance la défense de ses intérêts dans cette mer. Ils ont soutenu aussi que, de Gibraltar, la 4e escadre ne serait pas en état de défendre Malte, et que l'abandon de cette île comme base porterait un coup funeste au prestige britannique dans l'Empire ottoman.

Ces critiques sont très discutables; le *Times* écrivait récemment qu'il n'y a pas plus loin de Gibraltar à Malte que de Constantinople à Tripoli, et que, si la Porte avait eu dans les Dardanelles une flotte sérieuse, aucun transport italien n'aurait osé sortir, tant que l'escadre turque n'aurait pas été mise hors de combat.

Cependant il y a un fait certain, à savoir qu'à l'heure actuelle il n'y a dans la Méditerranée que 4 cuirassés anglais (non Dreadnought) (qui sont même en route pour manœuvrer près des côtes anglaises) et des garnisons très faibles.

Le Gouvernement anglais est assurément très embarrassé, car, si dans les mesures qu'il a prises, il a obéi au vrai principe stratégique qui consiste à être très fort sur le théâtre principal d'opérations, à savoir la mer du Nord, il doit lui répugner de montrer « urbi et orbi » qu'il a absolument besoin de nos escadres pour protéger ses possessions de la Méditerranée.

Il peut sans doute armer 4 nouveaux cuirassés et les envoyer pour doubler la 4e escadre. Mais alors intervient un nouveau facteur : celui des équipages. La Marine britannique en aura-t-elle assez pour conserver son avance dans sa course avec l'Allemagne? Il semble que ce soit là le défaut de sa cuirasse.

Tôt ou tard se posera, pour la Marine, comme pour l'Armée, la question du service obligatoire.

138.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

aux Représentants diplomatiques de France à Saint-Pétersbourg, Londres, Berlin, Pékin, Tokio, Washington, Vienne.

Circulaire nos 410, 636, 476, 160, 113, 241, 232. *Paris, 24 juin 1912.*

Ma dépêche du 13 juin courant [1] vous a renseigné sur la conférence des groupes réunie à Paris les 7 et 8 juin; elle contenait trois pièces jointes :

a. Le projet de contrat des six groupes; *b.* Le procès-verbal de la réunion; *c.* une déclaration russe et japonaise visant les réserves respectives de la Russie et du Japon sur la Mandchourie, la Mongolie et le Turkestan oriental, déclaration suivie d'une mention des financiers se déclarant hors d'état de prendre en considération les susdites réserves.

Les délégués de la Russie et du Japon ayant demandé à en référer à leur Gouvernement pour la rédaction de l'article 6 (qui visait « l'assentiment unanime ») la solution fut renvoyée à une dernière conférence, qui devait avoir lieu le 15 juin, pour laisser aux Gouvernements russe et japonais le temps d'examiner à fond la question : elle ne se réunit que le 18 juin, sur le désir du Gouvernement russe, et se prolongea le 19 et le 20.

Entre temps, l'Ambassadeur du Japon à Londres reçut des instructions de Tokio qui permirent l'entente directe des quatre groupes avec le groupe japonais; le Japon demandait simplement la suppression de l'article 6, l'insertion dans les procès-verbaux de la conférence de la pièce C (déclaration russe et japonaise), avec une légère modification dans la mention finale où les mots « non qualifiés pour accepter ou prendre en considération » devaient être remplacés

[1] On n'a pas cru devoir reproduire la dépêche du 13 juin parce que les décisions non définitives prises dans les réunions du 7 et du 8 juin sont suffisamment indiquées dans la présente dépêche.

Le projet de contrat des six groupes comprenait six articles; les cinq premiers déterminent les conditions dans lesquelles seront consentis les emprunts et les règles à observer dans l'émission. L'article 6 dit : « le principal objet de l'emprunt de réorganisation étant de pourvoir aux besoins et exigences généraux de la Chine, les parties signataires n'approuveront pas l'affectation des fonds provenant de l'emprunt de réorganisation à aucune sorte d'entreprises spéciales non comprises dans le principal objet de l'emprunt, excepté avec le consentement unanime des parties signataires » formule jugée inacceptable par le Gouvernement russe. Cf. *Grosse Politik*, vol. 32. Pièces n° 11902, 11903, 11904, 11905, et *Matériaux pour servir à l'histoire des relations franco-russes*, pp. 561 à 565.

T. Isvolsky, 8 juin, n° 98.
T. Isvolsky, 10 juin, n° 100.
T. Sazonoff, 10 juin, sans numéro.
T. Isvolsky, 14 juin, n° 106.
T. Sazonoff à Londres et Paris, 17 juin, sans numéro.
T. Isvolsky, 18 juin, n° 109.
T. Sazonoff, 19 juin, n° 1158.
T. Isvolsky, 20 juin, n° 114.

par « ne sont pas en situation d'exprimer leurs vues sur ». Aucune difficulté ne fut soulevée à ce sujet et l'accord avec le Japon put être considéré comme réalisé; il y a lieu de remarquer que le Gouvernement japonais agissait isolément et adhérait sans se concerter avec la Russie ni attendre son assentiment.

Quant au Gouvernement russe, il avait muni son représentant des instructions suivantes : demander le maintien de la clause 6, mais en lui donnant une rédaction différente, dans laquelle l'assentiment unanime était requis pour tous les objets de l'emprunt de réorganisation et ne restait pas ainsi limité aux entreprises spéciales; dans le cas où cette formule serait rejetée, accepter la suppression pure et simple de l'article 6 proposée par les Japonais et demander l'insertion d'une disposition constatant que le programme de l'emploi des fonds de l'emprunt devrait être soumis à l'assentiment préalable des Puissances.

Le délégué japonais avait reçu pour instructions de soutenir les propositions russes, mais de signer l'arrangement même si elles étaient rejetées et si le délégué russe se retirait. Pour bien comprendre cette attitude du représentant japonais, il faut ajouter que le baron Motono a dit à M. Louis que « les liens du Japon avec l'Angleterre ne lui permettaient pas d'agir autrement », et que M. Takeuchi, a confié à M. Simon, pendant la conférence, qu'il ne se retirerait que dans le cas où le groupe français lui-même reprendrait sa liberté, marquant ainsi l'importance qu'il attache à la collaboration du marché français.

Le 18 juin, premier jour de la réunion, les groupes rejetèrent « l'assentiment unanime des groupes » et discutèrent « l'assentiment préalable des Puissances » : une formule moins exclusive de la liberté de chaque groupe (pièce G) et accompagnée d'une déclaration supplémentaire exprimant un vœu (H) fut proposée à M. Verstraete, qui en référa télégraphiquement au Gouvernement russe. Le lendemain 19 juin, la réponse de Saint-Pétersbourg apporta l'assentiment de la Russie, mais sous réserve de l'adjonction d'une clause (pièce I) permettant au groupe russe de se retirer de l'agrément, dans le cas où son Gouvernement jugerait défavorable à ses intérêts une affaire acceptée par les autres groupes malgré son objection; le délégué japonais réclama la même faculté, qui fut étendue à tous les groupes.

Mais une dernière stipulation précisa (pièce K) que, si chacun des six groupes restait libre de se retirer de l'agrément signé par les six groupes le 20 juin 1912, dans l'hypothèse envisagée par la clause ci-dessus, les quatre groupes anglais, français, allemand et américain n'en demeuraient pas moins liés entre eux par le contrat du 10 novembre 1910, qui constitue la charte du consortium à quatre.

Le détail sommaire de ces discussions est relaté dans les procès-verbaux des séances de la Conférence le 18, le 19 et le 20 juin (pièces D.E.F.).

Si l'on voulait rapidement résumer l'œuvre des conférences de Londres, 14 et

15 mai, et de Paris, la première des 7 et 8 juin, la seconde des 18, 19 et 20 juin, on constaterait que ce sont les Belges qui ont surtout à se féliciter du résultat et accessoirement les banques associées de la Russo-asiatique dans la concurrence faite à Pékin au consortium. En effet, la Banque russo-asiatique a fait admettre (malgré les déclarations très précises de M. Kokovtzoff à cet égard) que le groupe russe était un groupe international comprenant 8 banques (1 russe, 4 belges, 2 anglaises et 1 française); elle a fait accepter par le groupe français (principal intéressé en raison de la concurrence directe que présente pour le marché national une émission simultanée à Bruxelles qui n'a pas à supporter le 2 p. 100 du timbre) que les banques belges, entrées dans le consortium sous le couvert russe, auraient le droit d'émettre le tiers de la part russe; elle a également déterminé le consortium à revenir sur l'engagement exigé du Gouvernement chinois par les quatre Ministres de ne pas rembourser l'emprunt sino-belge de 25 millions, obtenant ainsi pour le groupe belge toutes les satisfactions; enfin, elle a également obtenu de M. Addis que la banque Schroeder, bien que ne figurant pas à l'émission d'une tranche de la part russe à Londres, obtienne de la Hongkong Bank la rétrocession de tous les bénéfices de cette partie de l'émission.

Si la Banque russo-asiatique a ainsi tiré son épingle du jeu et obtenu pour ses associés des avantages considérables, répondant vraisemblablement aux conditions de son entente avec eux, elle semble défendre moins heureusement les intérêts propres du Gouvernement russe, qui consistaient essentiellement dans : 1° la reconnaissance de ses droits et intérêts spéciaux dans la Mandchourie du Nord, la Mongolie extérieure et le Turkestan oriental; 2° l'engagement de n'affecter les fonds de l'emprunt à aucune affaire de nature à lui nuire ou à l'inquiéter, par exemple à la Chine du Nord et de l'Ouest, à une réorganisation militaire.

Or, avant la réunion des banques, les Gouvernements russe et japonais avaient obtenu des Gouvernements des assurances d'ordre général sur ces deux points, résultant de notes verbales avec les Gouvernements français et anglais et d'échanges de vues avec les Gouvernements américain et allemand; c'est dans ces conditions que le Japon et la Russie acceptèrent de participer aux avances et à l'emprunt de réorganisation et désignèrent la *Yokohama Specie Bank* et la Banque russo-asiatique pour s'entendre avec les financiers des quatre autres groupes. Ceux-ci, comme le constatent les lettres échangées avec le groupe français, se montraient disposés, si les banques russes et japonaises signaient le contrat du consortium du 10 novembre 1910 dans des conditions de parfaite égalité, à admettre qu'aucune part des fonds de l'emprunt de réorganisation ne serait affectée à la Mandchourie, à la Mongolie et au Turkestan oriental et même que les Russes et les Japonais pourraient cependant y conclure des affaires, sous la réserve qu'il n'y aurait pas d'émission publique.

Les exigences de la Russo-asiatique portant sur la reconnaissance du groupe russe comme groupe international, sur l'émission libre de la part russe sur tous les marchés, même sur ceux du consortium, et par des banques nationales concurrentes, le remboursement de l'emprunt sino-belge conclu contre le consortium, le maintien du groupe russo-belgo-anglo-français concurrent du consortium pour tout ce qui ne serait pas l'emprunt de réorganisation, le refus de s'interdire les emprunts provinciaux, etc; d'autre part, la demande d'une reconnaissance explicite par les financiers, dans le contrat même, des droits et intérêts spéciaux de la Russie, formule trop extensive, d'ordre politique, qu'ils n'avaient pas le pouvoir d'accepter et qui devait réveiller la défiance des Puissances; toutes ces revendications présentées simultanément et d'une manière catégorique firent perdre à la cause russe tout le crédit dont elle jouissait en raison de la nécessité politique de s'assurer son adhésion et celle du Japon, dans l'état de crise révolutionnaire de la Chine, et de la nécessité financière de conserver la participation du marché français, facteur essentiel de toute la combinaison, lié à un accord avec la Russie, à laquelle le Gouvernement français accordait, comme il n'a à aucun moment cessé de le faire, un appui déterminé.

La discussion entre les banques a replacé la question sur le terrain suivant : aucun engagement politique n'a été pris par elles relativement aux droits du Japon et de la Russie sur la Mandchourie, la Mongolie et le Turkestan; en dehors des quelques avantages particuliers consentis à la banque russe et à ses associés, le principe de l'égalité et de la liberté respective pour chaque groupe a été maintenu quant à la participation ou au retrait de chacun conformément à ses dispositions et à ses intérêts; enfin, une distinction a été établie entre les quatre groupes liés par le contrat du 10 novembre 1910, et les six groupes liés par l'agrément du 20 juin 1912.

Si la Russie a finalement accepté des conditions si différentes de ses premières demandes, il paraît vraisemblable qu'elle ne s'y est décidée qu'en voyant le Japon attacher un plus haut prix au maintien de l'action collective des Puissances en Chine qu'à son accord séparé avec la Russie, et estimer que les réserves formulées si nettement par les deux pays pour leurs droits dans le nord de l'Asie les garantissaient en fait aussi fortement qu'un engagement impossible à obtenir explicitement des Puissances en raison de la politique européenne d'intégrité de la Chine et du maintien de la porte ouverte.

Quoi qu'il en soit, nous ne pouvons que nous féliciter de la conclusion d'un accord qui permettra d'assurer à l'emploi éventuel de nos capitaux en Extrême-Orient les garanties et le contrôle indispensables, de préserver la Chine, quel que soit le Gouvernement qu'elle se donne, des risques d'une désorganisation économiquement déplorable et politiquement dangereuse, enfin de donner à notre alliance avec la Russie le nouveau gage d'une action commune pour la défense de ses intérêts.

139.

M. Geoffray, Ambassadeur de France à Madrid,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 244. *Madrid, 25 juin 1912, 12 h. 20.*

(*Reçu :* 14 h. 30.)

M. Guiot me prie de vous transmettre le télégramme suivant :

« M. de Cortina est venu me dire cet après-midi qu'il était d'accord avec nous sur tous les points (1), y compris la ligne de transit, et que nous aurions demain séance de clôture. Le Gouvernement espagnol désirerait que M. de Cortina et moi restions en contact pour discuter les compensations financières. »

140.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

aux Ambassadeurs de France à Londres et à Saint-Pétersbourg.

D. nos 624, 421. Secret. *Paris, 25 juin 1912,*

Me référant à mon télégramme Pétersbourg n° 476 et Londres 490 (2),

J'ai l'honneur de vous communiquer, ci-après, pour ordre, l'accord secret qui est intervenu aujourd'hui, entre les Gouvernements français, russe et britannique au sujet de la guerre italo-turque :

« Les Gouvernements français, russe et britannique, ayant les mêmes vues sur les conditions dans lesquelles ils pourront, en temps opportun, coopérer avec efficacité au rétablissement de la paix entre l'Italie et la Turquie, estiment qu'une intervention amicale des Puissances n'aurait chance de succès que si l'objet en était strictement limité aux termes précis du litige qui a motivé le conflit. Les trois Gouvernements s'accordent, en outre, à reconnaître que, pour arriver à leurs fins pacifiques, il est essentiel que les cinq Puissances se concertent avant toute démarche ».

(1) Il s'agit des points relatifs aux questions financières et douanières, étudiées par la Commission technique. Voir n° 125.

(2) Ces deux télégrammes, le premier du 24 juin au soir, le deuxième du 25 au matin, notifiaient simplement à Pétersbourg et à Londres que l'accord était complet avec le Gouvernement anglais et le russe.

141.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Georges Louis, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

T. n° 478. Très confidentiel. *Paris, 26 juin 1912, 10 h. 30.*

Je réponds à votre télégramme n° 323 (1).

Veuillez profiter de l'audience que vous donne l'Empereur :

1° Pour vous expliquer auprès de lui sur les griefs qu'ont dirigés contre vous MM. Sazonoff et Isvolsky;

2° Pour lui faire exactement connaître notre point de vue dans les affaires d'Orient.

3° Pour lui dire que nous sommes heureux d'avoir réussi à faire admettre la Russie dans le consortium chinois.

4° Pour le remercier de vouloir bien me réserver une audience le 10 août.

142.

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. sans n°. *Thérapia, 27 juin 1912, 6 h. 10.*

(*Reçu :* 9 h. 5.)

Le mouvement militaire de Monastir (2) ne paraît pas prendre d'extension. On se déclare rassuré sur ses suites au Ministère de la Guerre, mais l'impression n'en demeure pas moins profonde.

(1) Par son télégramme 323 du 25 juin, M. Georges Louis annonçait simplement que l'Empereur le recevrait le 27 juin.

(2) Le 22 juin, le Gouvenement avait reçu de M. de Berne-Lagarde, vice-consul à Monastir, un télégramme annonçant la désertion d'un groupe d'officiers et de soldats. Dans ses rapports ultérieurs, cet agent donne des détails sur l'importance numérique de ce groupe, les faits similaires qui se sont produits dans d'autres villes, le mécontentement régnant dans tout le corps des officiers même restés à leur poste. Bien qu'une partie des déserteurs fussent Albanais, il ressort de ces exposés que le mouvement n'avait pas un caractère national albanais, mais était dirigé contre le Gouvernement ottoman et le Comité Union et Progrès, auxquels on reprochait de mal défendre les intérêts de la patrie.

143.

M. Georges Louis, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 325-326. Très confidentiel. *Saint-Pétersbourg, 27 juin 1912, 20 h. 30.*

(*Reçu :* 21 h. 30.)

L'Empereur m'a donné audience aujourd'hui à Péterhof et s'est entretenu très longuement avec moi des diverses questions qui intéressent les deux Gouvernements ; guerre italo-turque, situation dans les Balkans, affaires d'Extrême-Orient, prochaine entrevue des deux Empereurs, renforcement de la flotte de la mer Baltique et votre prochain voyage en Russie.

Sur tous ces points, Sa Majesté m'a tenu le langage le plus satisfaisant. Je résumerai séparément les différentes parties de cet entretien [1] que l'Empereur a conclu par ces mots : « Entre la Russie et la France, rien ne doit, rien ne peut changer ».

Au moment où l'audience allait prendre fin, j'ai fait allusion, suivant vos instructions, à l'incident qui me concernait, et j'ai demandé à Sa Majesté s'il était vrai « que l'on eût produit contre l'Ambassadeur de France quelque grief autorisé ».

De moi, a répondu aussitôt l'empereur, *aucun.* La dénégation fut si précise et si prompte et l'Empereur s'était montré si bienveillant pendant tout l'entretien que je n'ai cru pouvoir ajouter aucune question.

Tout le monde dit aujourd'hui dans les salons en contact avec la Cour que ce n'est ni l'Empereur ni son Gouvernement qui ont fait parler M. Isvolsky. Ce n'est pas même M. Sazonoff, quoique ce dernier ait cherché à couvrir un peu son prédécesseur. C'est la Grande Duchesse Wladimir qui, par ses conversations non autorisées, a amené tout ce bruit. Elle avait déjà et très vivement mécontenté dans des circonstances analogues l'Empereur Alexandre III qui ne pouvait souffrir cette « Parisienne du Mecklembourg ». L'Empereur Nicolas II n'admet pas plus que son père l'ingérence de la Grande Duchesse dans les affaires de l'État. On affirme ici qu'il le lui fait sentir et que c'est pour cela que ni elle ni ses fils n'ont accepté de paraître aux fêtes de Moscou.

Dans ces conditions, ce serait embarrasser bien inutilement l'Empereur que d'insister auprès de lui sur un incident qui lui a causé de sérieux ennuis.

(1) Voir ci-dessous les n°s 147, 151, 156, 158.

144.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 263. *Londres, 27 juin 1912.*

(*Reçu :* Cabinet, 28 juin 1912; Dir. pol., 29 juin 1912.)

Le baron Marschall de Bieberstein, qui a présenté ses lettres de créance lundi dernier 23 [1] se montre beaucoup dans le monde. Il est vrai qu'il a une fille à présenter à la société de Londres et qu'en ce moment la « season » bat son plein; mais ses efforts d'amabilité, alors qu'il n'est même pas installé à l'Ambassade et qu'il est encore à l'hôtel, dénotent l'intention bien arrêtée de se montrer agréable. Ses premières conversations sont d'ailleurs celles d'un homme qui cherche à démentir tous les desseins qu'on lui prête et qui se fait aussi modeste que possible. A son prédécesseur, le comte Metternich, qui me l'a répété, il a dit qu'il ne cherchait qu'à rendre normales les relations entre Londres et Berlin et qu'il ne demanderait rien. Il a tenu les mêmes propos à mon collègue d'Italie, le marquis Imperiali, qu'il a beaucoup fréquenté à Constantinople et qui ne demande qu'à se faire son porte-voix.

Il est probable que le baron Marschall ne brusquera pas la situation, qu'il se donnera le temps d'étudier les choses et les gens de Londres, qu'au mois d'août, au moment où la ville se vide, il prendra lui-même un congé et qu'il reviendra en automne avec un plan d'action.

Il est trop sensé pour parler de limitation des armements maritimes, trop circonspect pour réclamer l'exécution du traité anglo-allemand de 1898 et mettre lui-même sur le tapis la question du partage des colonies portugaises; mais il cherchera à obtenir quelque déclaration inoffensive que la presse allemande célébrera comme un accord entre les deux Gouvernements. Votre Excellence se souvient de cette assurance réclamée par le comte Metternich contre les projets d'agression prêtés à l'Angleterre. Le cabinet anglais s'était montré disposé à la donner moyennant une déclaration du Gouvernement allemand relativement à ses projets de constructions navales. On ne sut pas saisir cette occasion à Berlin et l'on insista pour obtenir une promesse de neutralité dans le cas où l'Allemagne serait l'objet d'une agression sur le continent. Nous pouvons supposer que le nouvel Ambassadeur de l'Empereur Guillaume essaiera de reprendre la conversation sur ce sujet et qu'il se montrera disposé à accepter la déclaration la plus bénigne. C'est sur ce point que

[1] C'était en réalité le 24 juin.

notre attention devra se montrer le plus éveillée. J'en ai déjà parlé à Sir Arthur Nicolson, qui pense comme moi qu'il y a là un danger, mais qui considère que, dans la pensée du cabinet libéral britannique, toute formule de déclaration impliquait une réponse de Berlin sur les dépenses navales. En mettant en garde Sir E. Grey contre les tentatives du baron Marschall, il ne manquera pas d'attirer son attention sur ce point.

La dépêche de notre Ambassadeur à Berlin du 18 courant [1] analysant un article de la *Gazette de Cologne*, qui paraît inspiré, justifie mes suppositions sur la ligne de conduite que mon nouveau collègue a dû se tracer. Il sera soutenu par les organes les plus pacifistes de la presse radicale-socialiste, et nos journaux feront bien de ne pas se montrer trop émus d'une campagne, qui ne répondra sûrement pas au sentiment profond du pays. Ce n'est pas au moment où l'opinion anglaise est si préoccupée de conserver à la Marine britannique la maîtrise de la Méditerranée qu'il faut craindre de la voir oublier ses légitimes défiances contre l'Allemagne, mais il importe de veiller à ce que l'Angleterre ne se donne pas les apparences d'un changement de politique.

145.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 268. *Londres, 27 juin 1912.*

(*Reçu :* Cabinet, 28 juin; Dir. pol., 29 juin.)

La question des forces navales britanniques dans la Méditerranée n'a pas cessé d'être à l'ordre du jour en Angleterre, depuis les rapports de cette Ambassade en date des 30 mai dernier [2] et 13 de ce mois [3]. Il n'est pas de jour où elle ne fasse l'objet de discussions ou d'informations pessimistes de la part des organes de la presse conservatrice.

Voilà longtemps d'ailleurs que cette question se posait, bien qu'avec moins d'urgence et moins de publicité. Ce n'est pas d'aujourd'hui en effet que se font sentir au Gouvernement britannique les difficultés présentées par la défense de ses intérêts dans la Méditerranée. Elles ont commencé à se manifester dès le moment où la puissance navale allemande est devenue assez menaçante

[1] Dépêche (non reproduite) où M. Jules Cambon analyse un article de la *Gazette de Cologne*. Ce journal officieux parlait d'une bonne volonté réciproque existant en Allemagne et en Angleterre et d'un désir commun d'arriver à une entente : « Ce qui importe ce n'est pas que l'on se mette d'accord sur les armements navals, sur les alliances, les amitiés ou les ententes, mais que l'on réussisse à dissiper la méfiance qui a troublé les rapports entre les deux pays ».

[2] Voir ci-dessus, n° 57.

[3] Voir ci-dessus n° 96.

pour contraindre l'Angleterre à se couvrir contre une attaque possible de l'Allemagne. L'apparition de ce danger nouveau devait être, pour la politique navale de la Grande-Bretagne, le point de départ d'une évolution dont nous voyons successivement se dérouler les phases.

La nécessité d'opposer un front invulnérable à un ennemi dont la force agressive allait sans cesse croissant, était à peu près incompatible avec les traditions de la politique navale anglaise. Renforcer continuellement les escadres métropolitaines et maintenir aussi fortes que par le passé les stations navales qui surveillaient les principales routes maritimes du monde, cela ne se pouvait qu'au prix de sacrifices propres à faire réfléchir n'importe quel Gouvernement, mais surtout un Gouvernement libéral. Que d'argent ne fallait-il pas pour faire face à l'augmentation simultanée de constructions et d'effectifs que représentait une telle tâche? Dès lors devait être examinée l'éventualité d'assurer à l'aide de moyens réduits la surveillance des mers extérieures. La question fut au nombre de celles qui divisèrent les deux plus hautes autorités maritimes de l'Angleterre, Lord Charles Beresford et Sir John Fisher. Dans la personne de ces deux amiraux, se combattirent deux écoles, qui alliaient dans des proportions très inégales le respect des anciennes traditions de suprématie mondiale et les exigences d'une situation nouvelle. Ce fut en somme à l'école moderne représentée par l'amiral Fisher que le Gouvernement donna gain de cause.

Les forces navales stationnées dans la Méditerranée ne pouvaient pas ne pas être affectées, un jour ou l'autre, par le développement de la politique qui avait prévalu à l'Amirauté. Elles étaient déjà affectées par le seul fait que leurs progrès restaient en arrière de ceux que réalisaient les escadres métropolitaines. On devait s'attendre à ce qu'elles fussent menacées d'être atteintes plus directement, soit qu'il fût question de les réduire, soit qu'on proposât de les déplacer. C'est ce qui est arrivé au mois de mars dernier.

Le projet de réorganisation et de nouvelle répartition de la flotte britannique, alors publié par M. Winston Churchill, comporte entre autres mesures le transfert de Malte à Gibraltar de l'escadre de la Méditerranée. Cette proposition n'était en somme qu'une nouvelle application du principe qui subordonne aux exigences de la rivalité anglo-allemande, à l'éventualité d'un conflit avec l'Allemagne, l'ensemble de la politique navale anglaise. C'était un pas de plus dans une voie où l'Amirauté s'était engagée depuis longtemps.

Peut-être l'opinion se fût-elle moins émue de le lui voir franchir, si le fait s'était produit à un autre moment. Mais la Méditerranée était précisément le théâtre d'un conflit entre l'Italie et la Turquie; l'installation des Italiens en Tripolitaine venait de modifier l'équilibre des forces dans le bassin méditerranéen; la continuation de la lutte entre les belligérants pouvait d'un jour à l'autre mettre en péril l'intégrité de la Turquie européenne et asiatique, enfin, hypothèse plus alarmante que toute autre, on pouvait craindre que l'Italie ne

cédât à l'Allemagne, en échange d'une garantie pour la Tripolitaine, une rade sur la côte d'Afrique ou une île dans l'Archipel. Dans ce dernier cas, l'Allemagne serait introduite dans la Méditerranée; en tout état de cause, cette mer entrerait dans le champ d'action de la Triple Alliance; l'Angleterre, en cas de conflit, aurait à compter avec les alliées de l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie et l'Italie. Et c'était ce moment que le premier Lord de l'Amirauté choisissait pour décider le retrait de l'escadre de Malte, faire évacuer la Méditerranée par les forces navales anglaises, laisser Chypre, l'Egypte et la route des Indes exposées sans défense à un coup de main.

Telle est cependant, en Angleterre, la lenteur de l'opinion à se mettre en mouvement qu'il n'y eut pas immédiatement de protestations. A l'exception d'une question posée à M. Winston Churchill aux Communes, aucune manifestation de surprise ou d'inquiétude ne se produisit sur le champ. Pouvait-on d'ailleurs s'étonner outre mesure de voir se poursuivre le plan de concentration des forces actives de l'Angleterre à proximité de ses côtes? Mais le Gouvernement n'a rien perdu pour attendre.

L'attention publique fut d'abord attirée sur la question par la campagne de presse entreprise dans les journaux conservateurs en faveur de l'alliance anglo-française. Comme je l'ai fait remarquer alors, un des arguments invoqués pour justifier l'opportunité de transformer en alliance l'entente avec la France fut la possibilité de confier à la Marine française la défense des intérêts britanniques dans la Méditerranée. La question méditerranéenne se trouva ainsi introduite; elle ne tarda pas à prendre le pas sur celle de l'alliance et à la reléguer au second plan.

L'idée de faire appel au concours de la France pour défendre ou contribuer à défendre les intérêts méditerranéens de l'Angleterre était aussi ancienne que les difficultés mêmes éprouvées par l'Angleterre à défendre ces intérêts par ses seuls moyens. Cette idée avait fait son apparition dès les premiers temps de la rivalité anglo-allemande. Il est vrai que l'examen en avait été plutôt réservé à des gens de métier, hommes d'État, diplomates ou marins, et que la presse ne s'en était pas emparée.

Livrée pour la première fois ou peu s'en faut aux discussions publiques, cette idée a rencontré de vives oppositions et de grandes répugnances. Confier à qui que ce fût la défense d'intérêts anglais a paru presque humiliant à l'opinion britannique; si bien que cette hypothèse est devenue, sous la plume même des conservateurs, une objection contre l'alliance en faveur de laquelle ils s'étaient préalablement prononcés.

Sur ces entrefaites furent annoncées la croisière de MM. Asquith et W. Churchill à Malte et leur prochaine rencontre avec Lord Kitchener et le général Sir Ian Hamilton. Dès lors l'intérêt du public pour la question méditerranéenne redoubla d'intensité et les manifestations en furent multipliées, dans la presse

et au Parlement. A peine de retour à Londres, M.W. Churchill est interrogé aux Communes et invité à dire si le résultat de ce qu'on a appelé «les conférences de Malte» est de nature à modifier la distribution des escadres britanniques. Il se dérobe à la question, mais annonce qu'il fera une déclaration à ce sujet en juillet prochain, quand viendront en discussion les crédits supplémentaires pour la Marine. Faute de données précises pouvant servir de base à une polémique, la presse en imagine. Le *Daily Mail* annonce que le Conseil des Ministres a été saisi d'un projet, qui prévoit l'adjonction à l'escadre de la Méditerranée de quelques navires d'un type un peu plus moderne et la conlusion avec la France d'une entente donnant à cette Puissance une sorte de mandat pour la défense des intérêts méditerranéens de l'Angleterre. Sur la foi de cette information, au moins suspecte, la presse conservatrice se livre alors à toutes sortes de commentaires. Lord Charles Beresford sort de sa retraite pour critiquer cette solution, contester que la Marine française soit en état de tenir tête aux marines réunies de l'Autriche et de l'Italie, s'indigner contre l'idée de faire défendre par une tierce Puissance des intérêts anglais, déplorer la ruine de la suprématie navale britannique. Hier encore, le même amiral revient à la charge dans une lettre adressée au *Daily Mail*. L'abandon de la Méditerrranée pouvait, dit-il, être prévu dès 1909 et le danger en avait été dénoncé dès cette époque; c'est la conséquence de la politique navale du Gouvernement, d'une insuffisance d'effectifs et d'unités de combat, c'est-à-dire en définitive d'une insuffisance de crédits.

L'attitude du Gouvernement, en présence de cette campagne de presse et de ce mouvement d'opinion, a été extrêmement réservée. L'émotion suscitée par le transfert éventuel de l'escadre de Malte à Gibraltar a certainement dépassé son attente. Il n'a pourtant pas jusqu'à présent rapporté sa décision. Dans les premiers jours de juin, un communiqué de source officieuse a repris le thème développé par l'article du *Times* auquel fait allusion le rapport de M. de Fleuriau en date du 30 mai dernier [1]. Il ne s'agissait ni d'abandonner la Méditerranée, ni de renoncer à tirer parti de Malte comme base navale; au contraire, il serait fait un nouvel usage de la valeur stratégique de cette île, en même temps qu'il serait pourvu à sa défense au moyen de flottilles de sous-marins. C'était dire que l'Amirauté persistait dans son intention de dégarnir Malte des grosses unités de combat.

En fait les cuirassés de l'ancienne escadre de la Méditerranée sont actuellement en route pour l'Angleterre afin de prendre part à des manœuvres dans l'Océan. Cela résulte d'une déclaration faite hier aux Communes par M. W. Churchill en réponse à une question qui lui avait été posée par un député de l'opposition. Le premier Lord de l'Amirauté s'est toutefois refusé à en dire

[1] Voir ci-dessus, n° 57.

davantage, se bornant, comme il l'avait déjà fait auparavant, à ajourner toute autre déclaration jusqu'à une discussion ultérieure. Du moins a-t-il assuré aux Communes qu'elles auraient l'occasion de se prononcer sur la question avant la fin des manœuvres navales auxquelles va participer l'escadre de la Méditerranée.

La question reste donc en suspens pour quelque temps encore. Je me suis préoccupé de savoir si le Gouvernement avait, à la suite des conférences de Malte, arrêté un plan définitif; j'ai interrogé à cet égard Sir A. Nicolson qui, après en avoir causé avec Sir Edward Grey, m'a répondu que le Gouvernement étudiait toujours la question et n'avait encore pris aucun parti. Lord Kitchener n'a donc pas donné le change à M. Defrance [1] lorsque, à son retour de Malte, il lui a dit qu'aucune décision ferme n'avait été prise et que l'examen de la situation continuerait à Londres.

Le seul fait où l'on puisse voir une indication des tendances du Gouvernement est une proposition introduite, il y a deux jours, aux Communes par le Chancelier de l'Echiquier. M. Lloyd George a proposé de consacrer, à un supplément de crédits pour la Marine, un million de livres, prélevé sur les six millions et demi d'excédent laissés par le dernier budget. Il ne lui appartenait pas de dire à quels besoins, sur quels points, son collègue de l'Amirauté emploierait le million de livres mis à la disposition de la Marine; il est possible que cette somme soit employée au maintien, pour cette année, d'une escadre à effectifs complets dans la Méditerranée. Mais ce ne serait là qu'un expédient et, pour que ce maintien soit définitif, une augmentation de crédits sera nécessaire.

En ce qui nous concerne, la solution du débat que je viens de relater ne peut nous laisser indifférents. Dans l'état actuel de nos relations avec l'Angleterre, nous avons tout intérêt à ce que sa puissance dans la Méditerranée ne subisse d'éclipse ni totale, ni même partielle. D'abord, en cas de conflit, notre marine aurait assez à faire à assurer nos communications avec l'Afrique du Nord pour que nous n'ayons pas à souhaiter qu'elle ait par surcroît à exercer la police pour le compte de l'Angleterre dans le bassin oriental. Ensuite, en tout temps, le crédit et l'influence de l'Angleterre à Constantinople dépendent dans une large mesure de sa puissance navale méditerranéenne. Son prestige, son autorité lui viennent du voisinage d'une flotte puissante et toujours prête à se déplacer. Or, la France a intérêt à ce que la situation de l'Angleterre en Turquie ne périclite pas. Je ne considérerais donc pas comme avantageux pour nous que l'Angleterre retirât ses forces de la Méditerranée, dût ce retrait avoir pour conséquence la conclusion d'un pacte positif entre elle et nous.

Ce n'est pas à dire que je ne considère pas comme souhaitable une entente

[1] Allusion à un entretien de M. Defrance avec Lord Kitchener, dont M. Defrance avait rendu compte dans un rapport du 30 mai, non reproduit.

entre la France et l'Angleterre pour la défense commune de leurs intérêts respectifs dans la Méditerranée. Une telle entente, comportant la garantie réciproque des possessions de chacun et la mise en commun des moyens de défense, me paraît au contraire une éventualité très heureuse et très désirable. En admettant que cette idée soit susceptible de prendre corps, je ne verrais alors que des avantages à englober l'Espagne dans l'entente à conclure. Les impressions que M. Geoffray a recueillies à cet égard, notamment de la part du Roi Alphonse [1] prouvent que l'on désire, à Madrid, voir l'Espagne participer, le cas échéant, à une entente de ce genre. Sans doute, la Marine espagnole serait-elle, en cas de guerre, d'un faible appoint aux flottes françaises et anglaises; mais l'Espagne a des côtes, des ports, dont il importerait de réserver l'usage à nous-mêmes et à nos alliés.

En résumé, la meilleure solution du problème qui préoccupe en ce moment l'Angleterre serait, à mon avis, celle qui concilierait le maintien dans la Méditerranée d'une forte escadre anglaise avec un échange ultérieur de vues entre Paris, Londres et éventuellement Madrid, sur les moyens de se venir mutuellement en aide.

P. S. —La question a fait l'objet, dans la journée d'hier, de deux nouvelles interventions. A la Chambre des Communes, un député a cherché à obtenir du premier Ministre les éclaircissements que le premier Lord de l'Amirauté s'est jusqu'à présent refusé à donner. Il a demandé à M. Asquith si le remaniement opéré dans les forces navales et affectant la Méditerranée avait été préalablement discuté avec les autorités militaires compétentes et le Comité de Défense impériale. L'opposition n'a pas été plus heureuse avec M. Asquith qu'avec M.Winston Churchill : le premier Ministre a décliné l'invitation à s'expliquer et a répondu que l'affaire était encore à l'étude.

Au cours d'un discours prononcé hier à la *National Service League*, le Field-marshall comte Roberts a dénoncé l'évacuation de la Méditerranée comme un danger et une humiliation pour l'Empire britannique. Il en a fait retomber la responsabilité sur l'insu fisance numérique de l'armée de terre qui, impuissante à assurer la sécurité du territoire, oblige l'Angleterre à se protéger exclusivement par sa flotte. Le Maréchal s'est en outre élevé contre tout projet d'alliance, où il voit de la part de l'Angleterre un aveu de faiblesse [2].

[1] Voir ci-dessus à la date du 21 juin, n° 128.

[2] Ce rapport a été communiqué le 4 juillet aux Ambassades de Pétersbourg 449, Vienne 242, Berlin 504, Rome 594, Constantinople 505, Madrid 285, aux Légations de Lisbonne 87, Athènes, 194, Sofia 106, Munich 41, Bucarest 69, Le Caire 174, Belgrade 88 et au Ministère de la Marine.

146.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres, à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 269. *Londres, 27 juin 1912.*

(*Reçu :* Cabinet, 28 juin 1912; Dir. pol., 12 juillet 1912.)

J'ai discuté aujourd'hui avec Sir Arthur Nicolson la question de l'établissement d'une ligne intérieure de contrôle douanier entre les zones française et espagnole au Maroc et, pour préciser le débat, je lui ai remis un memorandum reproduisant les indications contenues dans la note de M. Guiot que vous avez bien voulu me communiquer par votre dépêche du 22 courant n° 610 (1).

Le Sous-Secrétaire d'État permanent m'a dit qu'il examinerait cette note, mais que, dès à présent, il pouvait me déclarer que son Gouvernement n'était pas opposé à l'établissement d'une ligne de contrôle. Seulement, il importe, d'après lui, que, si le payement des droits de douane est contrôlé d'une façon ou d'une autre à l'entrée des marchandises dans notre zone, ce payement soit toujours effectué au lieu de débarquement, en un mot que les marchandises ne soient pas admises en transit. « Autrement, dit Sir A. Nicolson, nous n'aurons aucun moyen de nous assurer que des colis admis en transit ne restent pas à Tanger et nous ouvrirons la porte à la contrebande. »

Telle est la seule objection du Sous-Secrétaire d'État permanent; nous reprendrons la conversation lorsqu'il aura pris connaissance de mon memorandum. Je serais reconnaissant à Votre Excellence de me mettre à même de lui répondre; car je n'ai pas trouvé dans la note de M. Guiot l'indication d'un procédé permettant de s'assurer qu'une marchandise déclarée en transit recevra réellement la direction indiquée par l'expéditeur.

(1) Voir ci-dessus à la date du 20 juin, n° 125.

147.

M. Georges Louis, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 327. *Saint-Pétersbourg, 28 juin 1912, 19 h. 20.*

(*Reçu :* le 28, 19 h. 55.)

Bien que, dès le début de l'entretien [1], l'Empereur m'eût marqué que je pouvais lui indiquer tous [les points] qui nous intéressaient, je me suis abstenu de toute question au sujet de sa prochaine entrevue avec l'Empereur Guillaume II. Notre confiance en l'Empereur ne me permettait pas de me montrer préoccupé de cette rencontre et il devait préférer m'en parler de lui-même. Il y est en effet venu spontanément et m'a dit que, quels que fussent les sujets [sur lesquels s'engagerait la conversation] rien d'important n'en résulterait.

L'Empereur a ajouté : « Aucun changement n'est possible dans la politique russe, qu'il s'agisse de la France ou de l'Angleterre. [Ne vous] préoccupez pas de ce qui est inébranlable. »

148.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. n° 498. *Paris, 28 juin 1912, 20 h. 10.*

Réponse à votre dépêche n° 269 [2].

L'objection de Sir A. Nicolson semble indiquer que celui-ci ne se rend pas compte exactement des conditions dans lesquelles le transit fonctionne.

Lorsqu'une marchandise est déclarée en transit au point de débarquement, les droits qu'elle représente sont cautionnés auprès de la Douane locale par l'expéditeur et une caution agréée par la douane. Si la marchandise n'est pas transportée à la destination déclarée dans le délai fixé par l'acquit de transit, la Douane du port de débarquement poursuit le recouvrement des droits et applique l'amende dont le payement a été également garanti par la soumission cautionnée.

[1] Voir ci-dessus, n° 143. — [2] Voir ci-dessus, à la date du 27 juin, n° 146.

Il n'y a donc à concevoir aucune crainte de fraude des droits. Le commerce britannique est d'ailleurs très familiarisé avec la pratique du transit et n'admettrait pas plus que le commerce des autres pays qu'on le privât des facilités inhérentes à ce régime.

Je présume que, la seule objection formulée étant ainsi facile à réfuter, vous obtiendrez sans peine l'assentiment définitif du cabinet de Londres.

149.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 273. *Londres, 28 juin 1912.*

(*Reçu :* Cabinet, 29 juin; Dir. pol., 29 juin.)

J'ai l'honneur de transmettre ci-joint à Votre Excellence pour faire suite à ma lettre d'hier n° 270 [1], copie du memorandum relatif à la procédure pour l'établissement du statut de Tanger, que j'ai remis aujourd'hui au Secrétaire d'État pour les Affaires étrangères.

ANNEXE.

D'après les déclarations faites à M. Geoffray par M. White [2], le Gouvernement britannique désirerait faire adopter la procédure suivante pour l'établissement du statut de Tanger :

1° La Commission franco-anglo-espagnole de Madrid poserait les principes généraux du statut.

2° Sur la base de ces principes, le corps diplomatique et le représentant du Sultan à Tanger élaboreraient la charte municipale de Tanger;

3° En conformité de cette charte, la Municipalité de Tanger établirait son règlement intérieur qui serait révisable.

De prime abord, il est évident que cette procédure exigerait un temps très long et pourrait soulever des difficultés peut-être insurmontables. Les échanges de vues préliminaires entre les cabinets de Paris, de Londres et de Madrid avant la réunion

(1) Il n'a pas paru nécessaire de reproduire cette lettre dont le contenu n'ajoute rien au memorandum communiqué au Gouvernement britannique.

(2) M. White, consul britannique à Tanger était le délégué de la Grande-Bretagne dans la Commission chargée de préparer à Madrid un accord sur Tanger. Le délégué français était M. Guiot, le délégué espagnol, M. de Padilla. La Commission s'était réunie le 18 juin. Cf. ci-dessus, n° 135.

de la Commission mixte de Madrid ont exigé six mois; et telle petite Puissance, représentée diplomatiquement au Maroc, mais ne possédant à Tanger ni ressortissants ni intérêts, pourrait retarder à son gré la solution d'une question aussi importante que le statut de cette ville. Que si cette Puissance voulait motiver son obstruction, les motifs ne lui manqueraient pas : « Pourquoi ne l'aurait-on pas consultée pour déterminer les *principes généraux* dont on l'invite à s'inspirer pour rédiger la *charte municipale* de Tanger? Quelle distinction établit-on entre la *charte municipale* de Tanger et le *règlement intérieur* révisable? » Il serait facile d'épiloguer pendant bien des années sur de pareilles questions.

Ces objections sont sérieuses et l'Ambassadeur de France les signale à l'attention du Secrétaire d'État pour les Affaires étrangères. Mais c'est une raison plus grave, la situation acquise au Maroc par la France en vertu de la convention franco-allemande du 4 novembre 1911, qui empêche formellement le Gouvernement de la République de se rallier à la procédure proposée par M. White.

L'article 1 de la convention du 4 novembre 1911 stipule que « le Gouvernement impérial allemand déclare ... qu'il n'entravera pas l'action de la France en vue de prêter son assistance au Gouvernement marocain pour l'introduction de toutes les réformes administratives, judiciaires, économiques, financières et militaires dont il a besoin pour le bon gouvernement de l'Empire. En conséquence, il (le Gouvernement allemand) donne son adhésion aux mesures de réorganisation, de contrôle et de garantie financière que, après accord avec le Gouvernement marocain, le Gouvernement français croira devoir prendre à cet effet. »

Le statut de Tanger est, au regard de l'Allemagne et de toutes les Puissances qui ont adhéré à la Convention du 4 novembre 1911 sans les réserves formulées par la Grande-Bretagne ou les droits dérivant de traités antérieurs comme pour l'Espagne, une des *réformes*, une des *mesures de réorganisation* visées par l'article 1 précité. Il n'y a donc pas lieu pour la France de soumettre le statut de Tanger, dans quelque mesure que ce soit, à une nouvelle discussion des Puissances adhérentes à l'accord de 1911.

L'Ambassadeur de France attire l'attention du Secrétaire d'État pour les Affaires étrangères sur l'importance de ce point de vue : le Gouvernement de la République ne saurait, peu de mois après la conclusion de la convention franco-allemande, laisser mettre en doute le sens de son principal article.

Le Gouvernement de la République a pris, en ce qui concerne le statut de Tanger, des engagements envers le Gouvernement britannique et le Gouvernement espagnol; il exécute fidèlement ses engagements. Mais il n'a pris aucun engagement au même sujet envers les autres Puissances, qui ne peuvent en somme prétendre à un régime de faveur qu'à cause de ce fait pratique qu'on ne peut en limiter le bénéfice aux seuls intérêts anglais et espagnols.

Dès lors, lorsque l'accord se sera fait entre les cabinets de Paris, de Londres et de Madrid, il appartiendra au Gouvernement marocain d'instituer le statut de Tanger et au Gouvernement de la République d'être l'intermédiaire du Sultan pour le notifier aux Puissances.

L'intervention du corps diplomatique de Tanger n'apporterait à la Grande-

Bretagne aucune garantie nouvelle, tandis que cette intervention serait pour la France un précédent des plus graves.

Dans ces conditions, le Gouvernement de la République se plaît à espérer que le Gouvernement de Sa Majesté le Roi n'insistera pas pour maintenir une procédure inutile à assurer la durée et le bon fonctionnement du régime de Tanger et contre laquelle la France élève d'aussi fortes objections.

150.

M. DE PANAFIEU, MINISTRE DE FRANCE À SOFIA,

À M. POINCARÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 90. Secret. *Sofia, 28 juin 1912.*

(*Reçu :* Cabinet, 1er juillet; Dir. pol., 2 juillet.)

Par sa lettre du 17 de ce mois, n° 88 (1), Votre Excellence m'a communiqué divers renseignements qui lui ont été envoyés par nos représentants à Vienne et à Berlin au aujet de l'entente serbo-bulgare, et Elle m'a prié de Lui transmettre les indications que de mon côté je pourrais recueillir à ce sujet.

J'ai déjà adressé à Votre Excellence, les 3 et 17 avril derniers (2), sous les nos 40 et 51, les informations que j'avais pu me procurer sur les conditions dans lesquelles l'entente s'était établie, et il ne m'est revenu depuis lors aucun fait qui soit digne d'être signalé. Toutefois les négociations engagées depuis plusieurs mois avec la Grèce, et dont je signalais incidemment à Votre Excellence l'excellente tournure dans ma lettre n° 66 (3), seraient sur le point d'aboutir sur les bases que je vous ai fait connaître. Un journal de Sofia a même publié avant-hier une information à ce sujet annonçant que l'entente était conclue.

Mon collègue d'Autriche-Hongrie m'a interrogé à ce sujet et je lui ai répondu que j'ignorais la chose, que la nouvelle me paraissait peu vraisemblable, qu'en tous cas, s'il y avait un accord, il ne pouvait porter que sur des questions d'écoles et d'églises en Macédoine et que Grecs et Bulgares auraient tout bénéfice à le conclure, plutôt que de se combattre avec acharnement comme ils l'ont fait jusqu'à ce jour.

Il semble que la grande quiétude dont on faisait preuve à Vienne comme à Constantinople lorsque les bruits d'une entente serbo-bulgare ont été mis

(1) Dépêche circulaire transmettant à divers postes la dépêche de Berlin, n° 270, du 8 juin (ci-dessus reproduite, n° 83), et la dépêche de Vienne n° 145 du 10 juin (également reproduite, n° 87).

(2) Voir tome II, 3e série, nos 297 et 359.

(3) Voir ci-dessus à la date du 10 mai, n° 10.

en circulation dans la presse, il y a deux mois, ait été un peu troublée par la persistance avec laquelle celle-ci a reproduit des informations de même ordre.

Successivement et à plusieurs reprises, j'ai été interrogé à ce sujet depuis le commencement de ce mois par le Ministre de Turquie, le Ministre de Roumanie et le Ministre d'Autriche-Hongrie, et mon collègue de Russie a été l'objet de leur part de questions identiques. L'un et l'autre nous avons répondu en niant l'entente et en ajoutant que le soi-disant accord devait se borner à quelques conversations sur les questions qui intéressent également les deux pays en Macédoine, c'est-à-dire sur les questions scolaires et religieuses.

Les informations de presse étaient si diverses comme origine et comme substance, quelques-unes étaient si manifestement invraisemblables, notamment celle qui indiquait la Roumanie comme ayant participé formellement à l'accord, que nos courtes explications, à M. Nékloudoff et à moi, ont paru suffire pour rassurer complètement les appréhensions de nos collègues. Le revirement qui s'est opéré dans les rapports respectifs des trois États intéressés malgré l'antagonisme de leurs intérêts, a été trop rapide pour que l'incrédulité ne continue pas pendant quelque temps encore au Ballplatz aussi bien qu'à la Sublime Porte.

Naby-Bey, qui est fort intelligent et très renseigné, m'a lu le rapport qu'il avait adressé à ce propos au Ministre des Affaires étrangères, et j'ai pu constater qu'il ne croyait pas à la véracité des bruits mis en circulation. Je l'ai confirmé dans cette impression.

Il n'en est pas moins probable que l'attention des deux principaux Gouvernements contre lesquels l'entente balkanique peut être considérée comme dirigée, est aujourd'hui éveillée et que, si la presse commettait de nouvelles indiscrétions à propos de l'entente gréco-bulgare, leur vague inquiétude pourrait se trouver transformée en soupçons précis. Il ne leur faudrait pas un grand effort pour considérer que ces ententes sont menaçantes pour leur sécurité et qu'il est nécessaire de mettre tout en œuvre pour les rompre. Le maintien de la tranquillité dans les Balkans risquerait de se trouver compromis.

En ce qui concerne le Monténégro qui, d'après les informations communiquées à Votre Excellence par notre Ambassadeur à Vienne le 10 de ce mois [1], aurait participé également à l'entente, je n'ai pas besoin de dire qu'il n'a jamais été question, au moins à Sofia, d'entamer une conversation avec cet État. Le Roi Nicolas n'inspire qu'une médiocre confiance au Gouvernement bulgare, et leurs intérêts réciproques sont trop divergents.

[1] Voir ci-dessus n° 87.

151.

M. Georges Louis, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg, à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 330. Très confidentiel. *Saint-Pétersbourg, 29 juin 1912, 14 h. 18.*
(*Reçu :* 18 h. 45.)

Mon entretien avec l'Empereur [1] a porté principalement sur le conflit italo-turc et la situation dans les Balkans. Je m'étais d'abord référé à l'audience que Sa Majesté m'a accordée en septembre dernier. C'était l'occasion de rappeler indirectement à la mémoire de l'Empereur toutes les raisons que la Russie a fait valoir alors en faveur d'une politique prudente, dans l'intérêt des deux pays alliés.

Sa Majesté s'est montrée convaincue de la nécessité pour les deux Gouvernements de se garder de toute action séparée et d'unir leurs efforts afin d'écarter toutes les questions qui paraissent compliquer le conflit actuel.

A ce propos et pour qu'il ne subsiste aucun malentendu sur nos intentions, j'ai parlé à l'Empereur de l'expression « pacte général de désintéressement », qui avait soulevé de sa part une objection, lorsque le projet d'accord à trois lui a été communiqué. Sa Majesté a constaté qu'il y avait là surtout une question de mots et qu'au fond les deux Gouvernements étaient d'accord, en ce sens qu'ils ne recherchent dans les circonstances actuelles aucun avantage particulier et poursuivent uniquement le rétablissement de la paix. « Je savais bien, a ajouté l'Empereur, que jamais la France ne se désintéresserait de l'Orient ».

L'Empereur a conclu : « Agissons toujours ensemble et ayons soin aussi de toujours nous entendre avec l'Angleterre. Mais il va de soi que, pour mettre fin à la guerre actuelle, c'est à une entente à Constantinople qu'il faut arriver ». J'ai demandé à Sa Majesté si elle était bien rassurée sur les intentions des petits États balkaniques. « Pour le moment oui, m'a répondu l'Empereur. Nous avons fait tout le nécessaire pour qu'ils se tiennent tranquilles et il n'y a rien à craindre. J'ai causé tout récemment à Moscou avec M. Daneff et avec M. Pachitch. Tous les deux m'ont garanti le maintien de la tranquillité. Mais M. Daneff a fait la réserve : « A moins, m'a-t-il dit, que les Italiens ne portent la guerre sur le littoral européen, car il serait alors impossible de retenir nos populations et ce serait la guerre dans toute la péninsule ». L'Empereur a

(1) Les autres parties de cet entretien sont relatées ci-dessus, n° 147 et ci-dessous, n° 156.

ajouté : « Nous nous efforcerions de maintenir la paix. Mais ce serait probablement peine perdue. Pour les populations balkaniques, l'occasion serait trop belle. C'est le seul danger que j'entrevois ».

D'autre part, l'occupation d'îles de la mer Égée par l'Italie est, aux yeux de l'Empereur, un événement dont on n'a pas encore mesuré toute la portée. On s'illusionne si l'on croit que l'état de choses antérieur pourra en aucun cas être rétabli. La paix, a dit l'Empereur en terminant, paraît encore bien loin.

152.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople.

T. n° 339. Très confidentiel. *Paris, 29 juin 1912, 14 h. 35.*

Je me réfère à mes télégrammes nos 337[1] et 338 [2].

Il me revient, de divers côtés, que plusieurs ambassadeurs ottomans conseillent à la Porte de ne plus s'obstiner dans son intransigeance sur les conditions de la paix. Ils feraient valoir que, si l'opinion turque semble indifférente à l'occupation des îles de la mer Egée, la Turquie n'en subit pas moins un grave préjudice dans ses intérêts nationaux et dans son prestige vis-à-vis de l'Europe.

Je présume que ces considérations ne peuvent manquer de faire impression sur Saïd Pacha et Assim Bey. Les meilleurs amis de la Turquie s'inquiètent, en effet, des périls, tant intérieurs qu'extérieurs, auxquels l'expose une prolongation indéfinie de la guerre. Et ils se demandent si, dans quelques mois, la Porte ne regrettera pas amèrement de n'avoir pas traité plus tôt.

Le Gouvernement ottoman ne saurait suspecter les sentiments dont la politique française s'inspire en Orient. Vous êtes donc particulièrement qualifié pour lui tenir le langage de la raison et l'amener à une plus juste appréciation de la réalité.

(1) Télégramme circulaire du 29 juin transmettant à divers postes le texte de l'accord franco-anglo-russe du 25 juin.

(2) Télégramme circulaire transmettant à divers postes le 29 juin, 14 h., 10 un télégramme de Rome, n° 413, en date du 28 juin. Dans ce télégramme, M. Barrère disait tenir du marquis de San-Giuliano que les opérations de guerre allaient subir un temps d'arrêt et que la diplomatie ne serait pas entravée dans ses desseins pacifiques.

153.

M. André Ribot, Chargé d'affaires de France à Vienne,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 168. *Vienne, 29 juin 1912, 13 h. 20.*

(*Reçu* : 14 h. 4.)

Je me réfère au télégramme de Votre Excellence n° 248 (1). Le Conseiller de l'Ambassade de Turquie à Vienne a dit spontanément à notre attaché militaire qu'il considérait l'affaire des déserteurs en Albanie comme un acte isolé de mécontentement ou d'opposition au Gouvernement Jeune-Turc n'ayant pas de relation avec le mouvement national albanais. Les journaux de Vienne paraissent par contre disposés à exagérer la portée et les conséquences de ces incidents. La *Neue Freie Presse* déclare que la situation est inquiétante et que la Porte ferait bien d'accueillir les revendications albanaises; suivant ce journal, il devient de plus en plus certain que la Turquie ne peut compter sur la fidélité absolue de ses troupes pour réduire les Albanais.

154.

M. André Ribot, Chargé d'affaires de France à Vienne,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 165. *Vienne, 29 juin 1912.*

(*Reçu :* Cabinet 1er juillet ; Dir. pol., 2 juillet.)

Le Parlement autrichien a adopté le 27 juin en deuxième et troisième lectures la nouvelle loi de recrutement qui a pour but de modifier la loi de 1889, en substituant au service de 3 ans le service de 2 ans pour l'infanterie et l'artillerie non montée (2), et en augmentant considérablement les effectifs de paix

(1) Le télégramme 248 de Paris à Vienne reproduit le télégramme 225 de Constantinople du 27 juin relatif aux troubles d'Albanie. M. Bompard y affirme, d'après des renseignements donnés par la Porte, que les incidents d'Albanie — officiers rebelles ou déserteurs — n'ont pas la gravité qu'on leur attribue.

(2) D'après le texte officiel de la loi militaire (*Wiener Zeitung*, 9 juillet) la durée normale du service est de 2 ans dans l'armée active et de 10 ans dans la réserve; pour la cavalerie et l'artillerie montée, elle est de 3 ans dans l'active et de 7 ans dans la réserve.

et de guerre. (La nouvelle loi fixe pour douze ans à 159.500 hommes, au lieu de 103.000 hommes, le contingent annuel de l'armée commune; à 28.000 au lieu de 19.970, le contingent de la landwehr et à 25.000, au lieu de 12.500, celui de la honved.)

L'opinion publique a salué avec joie le vote de la nouvelle loi et, dans son enthousiasme, considère le 27 juin comme une date historique. L'Empereur lui-même a voulu marquer l'importance qu'il attache à cet évènement en se rendant personnellement auprès du comte Stürgkh, Président du Conseil, toujours souffrant, afin de lui exprimer sa satisfaction pour le zèle inlassable avec lequel il s'est employé à faire aboutir une réforme projetée depuis plus de quinze ans, et autour de laquelle gravitait toute la politique intérieure de la monarchie.

Les journaux soulignent avec complaisance que jamais loi importante n'a été votée avec une si patriotique rapidité; en effet, trois séances ont suffi pour faire adopter à la majorité de plus des deux tiers, constitutionnellement requise, les nouvelles dispositions de la loi de recrutement; mais il ne faut pas oublier que ces trois séances ont été précédées de longues négociations au cours desquelles le Gouvernement a dû déployer les plus grands efforts pour vaincre les résistances et surmonter les obstructions à l'aide de marchandages et de promesses.

La majorité qui a voté la loi est composée de l'union nationale allemande, des Polonais, des chrétiens sociaux, des Ruthènes, d'une partie des Jeunes Tchèques, des agrariens, des Tchèques cléricaux, ainsi que d'une partie des Italiens, des Roumains et des Slovènes : bref, on peut dire que toutes les races de la monarchie ont contribué au succès du Gouvernement. Dans la minorité, figurent en premier lieu les socialistes, puis les Tchèques radicaux, les pangermanistes, quelques Italiens, des Russes et des Croates.

La nouvelle loi sera appliquée dès le mois d'octobre et le budget de 1912 supportera déjà de ce fait une augmentation de dépenses d'environ 40 millions. On prévoit ensuite une dépense annuelle d'environ 65 millions de couronnes; et on évalue le coût total de la réforme à environ un milliard.

Ces charges, qui ne sont pas envisagées sans une certaine appréhension par l'opinion publique, à une époque où des projets de travaux publics et d'assistance sociale vont grever déjà si lourdement le budget, modéreront sans doute tôt ou tard l'enthousiasme du contribuable.

Pour rassurer l'opinion, les journaux gouvernementaux proclament que ce renforcement de l'armée austro-hongroise n'a d'autre but que la paix et rappellent à cette occasion la parole prononcée par le comte Berchtold devant les Délégations : «Notre politique est une politique de paix et de maintien du *statu quo;* nous n'obéissons à aucune tendance agressive, à aucune idée d'expansion».

Mais personne ne doute que l'augmentation, si rapide en ces dernières années, des forces militaires et navales de la Monarchie ne réponde au contraire à la nécessité de se tenir prêt à jouer un rôle décisif le jour où le maintien du *statu quo* serait menacé.

155.

M. Clément-Simon, Chargé d'Affaires de France à Belgrade,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

D. n° 82. *Belgrade, 29 juin 1912.*

(*Reçu :* Cabinet, 1er juillet; Dir. pol., 3 juillet.)

J'ai pris connaissance avec un intérêt tout particulier de la dépêche de notre Ministre à Sofia portant le n° 74 et la date du 28 mai 1912, (1) dont Votre Excellence a bien voulu donner communication à cette Légation par la lettre d'envoi n° 69 du 6 juin. Cette dépêche rapporte un entretien de M. de Panafieu avec M. Spalaïkovitch touchant les principaux points de la politique extérieure de la Serbie et par conséquent les principales questions intéressant les Balkans. Je crois utile de présenter à Votre Excellence le point de vue sous lequel, de Belgrade, j'envisage les mêmes questions.

[M. Clément-Simon indique d'abord quelles sont les tendances personnelles de M. Spalaïkovitch, « ardemment slavisantes et russophiles ».]

M. Spalaïkovitch veut montrer dans la crainte de voir s'établir un régime trialiste dans la grande monarchie voisine le principal motif de la conclusion d'une entente entre la Serbie et la Bulgarie. L'idée d'un trialisme austro-hungaro-slave est en effet dans l'air depuis longtemps. J'y faisais moi-même allusion dans une dépêche datée du 29 janvier dernier, n° 8 (2), et je constatais qu'il se rencontre en Serbie des partisans d'une pareille solution qui admettent que la Serbie pourrait avantageusement prendre place dans cette organisation nouvelle du grand empire voisin. Plus récemment, lors du voyage à Belgrade de M. Deschanel, faisant visite, en compagnie du président actuel de notre Chambre des Députés, à M. Stoyan Novakovitch, président de l'Académie Royale et l'un des leaders du parti progressiste, je ne fus pas peu étonné de voir que cet homme politique, ce savant, d'esprit posé, d'allures prudentes, n'hésitait pas à affirmer ouvertement, devant deux étrangers, que telle était

(1) Voir ci-dessus, n° 48.

(2) A propos d'un projet d'union entre la Serbie et le Monténégro mis en avant par certains journaux, M. Clément-Simon disait dans cette lettre : la seule façon de réunir en un même état toutes les populations serbes, consisterait à les amener à la monarchie austro-hongroise qui deviendrait ainsi trialiste.

la destinée de la Serbie. J'ajouterai qu'il ne semblait pas considérer comme facile et prochaine la réalisation de ce destin. Ainsi, ce serait, suivant M. Spalaïkovitch, cette modification problématique, mais envisagée depuis longtemps, du statut austro-hongrois qui aurait déterminé le rapprochement brusque de la Serbie et de la Bulgarie.

Mais une objection se présente naturellement à l'esprit. Si la Serbie peut redouter, dans quelque mesure, la création d'un État yougoslave dépendant de la monarchie des Habsbourg parce que l'on prévoit à Belgrade que le royaume serbe ne manquerait pas d'être englobé tôt ou tard dans ce nouvel État, on ne voit pas au contraire que la Bulgarie ait les mêmes raisons de se prémunir directement contre cette transformation de la carte de l'Europe : le Bulgare ne se sent point proche parent du Croate d'Agram, ni même du Serbe de Belgrade et surtout il ne peut se sentir positivement menacé par la création du trialisme. Pourtant c'est à Sofia et non à Belgrade qu'a été subitement décidée l'entente entre les deux pays. M. Spalaïkovitch était, il est vrai, depuis longtemps, chargé de la préparer; mais je tiens de lui-même que, jusqu'au mois de février dernier, ses efforts étaient restés absolument vains et qu'il était alors plutôt disposé à les interrompre. Par un changement très inattendu d'attitude, le Roi Ferdinand se montra à cette époque plus favorable à cette tractation. Celle-ci s'accéléra et, après des pourparlers très suivis, aboutit à une forme concrète, ainsi que les Présidents du Conseil des deux États l'ont avoué l'un et l'autre à nos Ministres dans ces deux capitales.

Ce n'est point à la question du trialisme, qui n'a, ces temps derniers, subi aucun changement important, que se rattache le rapprochement entre les deux pays des Balkans, mais à la situation générale européenne et plus particulièrement à l'évolution de la politique de l'Autriche et de la Russie. Au commencement de la présente année, ces deux Puissances semblèrent désireuses de se mettre d'accord sur les questions qui les divisent, au premier rang desquelles figurent les questions orientales. Elles n'ont en aucune façon associé à leurs conversations les petits États balkaniques, d'où la crainte, pour ceux-ci, que les affaires de la péninsule ne soient réglées entre les deux Empereurs, sans qu'il soit tenu aucun compte des ambitions et des intérêts de ces petits pays. C'est, selon moi, de ce sentiment qu'a procédé le subit consentement donné par le roi Ferdinand à une entente avec la Serbie qu'il avait jusque-là toujours repoussée. Je n'ignore pas que la Russie insinue que c'est elle-même qui a provoqué ce rapprochement, et il est en effet dans la politique traditionnelle de Saint-Pétersbourg d'encourager, sans succès d'ailleurs, les royaumes balkaniques à s'unir sous la tutelle russe. Mais si c'eût été seulement pour complaire à leur grand patron moscovite que les deux petites monarchies slaves s'étaient entendues, elles n'auraient pas entièrement tenu à l'écart de leurs négociations, comme elles l'ont fait, les représentants du Tsar.

Je ne puis du reste supposer que le roi de Bulgarie, qui s'est montré, en toute circonstance, un politique si avisé, ait jamais pu penser que la Bulgarie et la Serbie, même unies éventuellement à la Grèce avec laquelle elles ont également négocié, c'est certain, puissent efficacement s'opposer à la réalisation d'une combinaison quelconque adoptée à la fois par Saint-Pétersbourg et par Vienne. Mais peut-être, par le moyen de cette ligue balkanique, le roi Ferdinand pensait-il exercer une sorte de pression morale sur les deux Empires, s'introduire, de force pour ainsi dire, dans les délibérations des grandes Puissances, se faire réserver sa part dans un partage éventuel et, en tout cas, se tenir au courant de projets qui ne peuvent le laisser indifférent.

Je suis confirmé dans ces impressions par mes dernières conversations avec M. Milovanovitch et avec M. Yovanovitch. Le premier me parle de l'entrevue qui doit prochainement avoir lieu entre l'Empereur d'Allemagne et l'Empereur de Russie : « Il y sera sûrement question des Balkans, me dit-il, et, comme le désintéressement personnel de la Russie dans cette question ne peut faire de doute, il est certain que cette Puissance se fera donner des garanties comme quoi les intérêts des petits pays balkaniques seront sauvegardés ». Ainsi le Ministre des Affaires étrangères, malgré son optimisme professionnel, malgré sa prudence connue, ne peut complètement celer qu'une vague inquiétude hante la Serbie touchant les projets qu'élaborent dans leurs conférences les grands Etats et qui peut-être concernent l'Europe orientale. Le Secrétaire général, suivant sa coutume, est moins discret : « Nous ne savons pas au juste, me dit-il, quelle est la situation de la Bulgarie auprès des grandes Puissances. Il nous a semblé qu'on a reçu un peu fraîchement le Roi à Vienne et que toutes les gracieusetés de la Cour ont été pour le roi de Monténégro ». Et plus tard, il me dit aussi : « La politique de la Russie en ce moment est mystérieuse. Pourquoi prend-elle un intérêt aussi marqué à la question italo-turque? N'a-t-elle point des projets en Orient? Nous attendons avec impatience le retour de M. Pachitch (en voyage à Saint-Pétersbourg) pour nous renseigner exactement sur l'attitude de la Russie ». C'est de cette préoccupation, que l'on partageait à Sofia, qu'est né le rapprochement dont il s'agit. Quel emploi fera-t-on de cet instrument, je l'ignore. Je constate seulement qu'il paraît déjà un peu démodé, que les représentants de l'Autriche et même de la Russie n'en parlent que d'une façon assez dédaigneuse et que les Serbes eux-mêmes ne paraissent déjà plus aussi fiers du seul résultat positif obtenu par leur diplomatie pendant ces dernières années.

156.

M. Georges Louis, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,
à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 331. Très confidentiel. *Saint-Pétersbourg, 30 juin 1912, 1 h. 35.*
(*Reçu :* 5 h. 30.)

En parlant à l'Empereur [1] de la situation en Extrême-Orient, j'ai retracé ce que nous avons fait pour défendre les intérêts russes, notamment dans la question du chemin de fer d'Aïgoun et pour faciliter l'adhésion du Gouvernement impérial au consortium chinois. L'Empereur s'est montré satisfait du conccurs que son Gouvernement rencontre à Paris. Au sujet de la situation à Pékin, l'Empereur m'a dit : « Je connais un peu la Chine pour y avoir voyagé il y a vingt ans, mais il semble impossible de prévoir ce qui va s'y passer. Tout au plus peut-on dire qu'il est peu probable que le régime actuel se consolide ».

157.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 227. *Berlin, 30 juin 1912, 8 h. 40.*
(*Reçu :* Paris à 9 h. 5.)

Le Sous-Secrétaire d'État, que j'ai vu aujourd'hui, ne se montre pas optimiste en ce qui concerne la situation en Turquie. Il considère que l'agitation qui se produit contre le comité *Union et Progrès* présage des troubles qui pourraient amener des événements imprévus. Nous ne pouvons, m'a dit le Sous-Secrétaire d'État, qu'attendre sans agir; mais, dans la pensée du Gouvernement allemand, il est souhaitable que les Puissances évitent toute initiative particulière, qu'elle appartienne à la Triplice ou à la Triple Entente. J'ai demandé au Sous-Secrétaire d'Etat quelle était la portée de cette déclaration. Il m'a dit alors que je pouvais la faire connaître à mon gouvernement comme l'expression de la pensée du Gouvernement impérial. Nous sommes d'avis, a-t-il ajouté, qu'aucune proposition en vue de la paix ne peut être utilement faite que si toutes les Puissances se sont mises d'accord. Je lui ai dit que je porterais ette déclaration à la connaissance de Votre Excellence [2].

(1) Voir ci-dessus, n° 143.
(2) Transmis par circulaire à Rome, 481, Londres, 500; Constantinople, 340; Pétersbourg, 483 et Vienne, 252.

158.

M. Georges Louis, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 332. Très confidentiel. *Saint-Pétersbourg, 30 juin 1912, 12 h. 20.*

(*Reçu :* 13 heures.)

Je crois que, dans une certaine mesure, on pourra indiquer à la [presse] si vous le jugez utile, l'impression qui se dégage de l'audience que m'a donnée l'Empereur. Mais il conviendra que le fond de l'entretien soit tenu secret. On considère ici qu'il ne doit rien percer au dehors des audiences accordées aux Ambassadeurs.

Il serait en outre très désirable qu'il ne pût revenir à l'Empereur que dans nos conversations à Paris ou ailleurs nous avons mentionné *comme venant de lui* les indications qu'il m'a données, notamment ce qui concerne son entretien avec M. Daneff [1].

159.

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 226 et 227. *Thérapia, 30 juin 1912, 20 h.* et *21 h.*

(*Reçus :* 20 h. 30 et 22 h.)

Aucun acte nouveau de rébellion ne s'est produit dans l'armée, mais il y règne une grande agitation [2]. Le Gouvernement a pris le parti d'agir avec vigueur pour y maintenir la discipline et assurer la soumission aux pouvoirs établis. Afin de bien marquer sa résolution, le Ministre de la Guerre a déposé aujourd'hui, à la Chambre des Députés convoquée spécialement à cet effet, un projet de loi pour lequel il a demandé et obtenu l'urgence, en vertu duquel tout militaire qui s'occupera de politique encourra de quatre à six mois de prison et la dégradation.

La situation demeure donc tendue et l'issue de la crise reste incertaine.

(1) Voir à la date du 29 juin (n° 151), e télégramme 330 de M. Georges Louis.

(2) Voir à la date du 27 juin le n° 142 et la note.

Réponse au télégramme n° 339 [1].

J'ai précisément adressé à Votre Excellence à la date d'hier un rapport sur l'état des esprits dans les milieux officiels au sujet du budget [2].

Les dispositions actuelles sont les plus défavorables à la négociation de la paix. Avant donc d'entreprendre les nouvelles démarches que me prescrit Votre Excellence, je crois préférable d'attendre la fin de la crise militaire du moment. Cette crise pourrait en effet se dénouer avant peu par un changement de cabinet suivi même par des modifications plus profondes dans le Gouvernement qui permettraient d'aborder alors dans de meilleures conditions la question du rétablissement de la paix.

160.

M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 320. Très confidentiel. *Rome, 30 juin 1912.*

(*Reçu :* Cabinet, 3 juillet; Dir. pol., 6 juillet.)

J'ai lu attentivement les rapports que vous a adressés M. Bompard, des 25, 28, 29 mai, et 13 juin [3], concernant l'état d'esprit des hommes d'État ottomans par rapport à la guerre. On conçoit sans peine, en en prenant connaissance, combien il est malaisé d'amener à composition un gouvernement divisé, tenu en tutelle par des passions religieuses et des rivalités de factions, n'osant se décider à faire la part du feu et peut-être ne le pouvant pas sans y être moralement contraint. Il invoque ou repousse successivement l'intervention de l'Europe et présente le spectacle de l'anarchie organisée. C'est assurément pour la diplomatie une tâche énervante que d'agir sur cette matière amorphe; et si elle devait subordonner exclusivement ses efforts en vue de provoquer un *modus vivendi* pacifique à la bonne volonté et à l'assentiment de la Turquie, elle perdrait inutilement son temps. Il faut toutefois noter que des propos d'Assim Bey et de Saïd Pacha se dégage l'impression qu'ils n'attendent rien de l'Allemagne et qu'ils désirent secrètement qu'une pression extérieure leur permette de professer qu'ils ont cédé à la force des choses. En rapportant ces dispositions, notre Ambassadeur à Constantinople conclut que la réunion d'une conférence n'aurait aucune chance de succès et qu'elle présenterait même de sérieux dangers. Sans chercher dans les propos des Ministres ottomans

[1] Ci-dessus reproduit à la date du 29 juin, n° 152. — [2] La reproduction de ce rapport n'a pas paru nécessaire. — [3] Voir ci-dessus, n°s 42, 51, 98. Le rapport du 29 mai n'a pas été reproduit.

ce qu'ils ne contiennent pas, ils n'en trahissent pas moins la lassitude et le découragement. Et si c'est bien là leur état d'âme, je n'y verrais pour ma part que plus de raisons pour préparer une solution conférentielle. Dans l'état actuel des événements, il n'y a pas de parti qui ne suscite des objections et ne rencontre des obstacles; mais un examen de la situation démontre clairement que, de toutes les solutions, la plus réalisable consiste à déférer le litige à une conférence européenne. Il n'est pas téméraire même de considérer qu'il n'en est pas d'autre où l'action de l'Europe puisse utilement s'exercer. Une entente directe entre les belligérants est hors de question. Aucune Puissance ne se soucie d'assumer la responsabilité d'une nouvelle tentative de médiation. Il ne reste donc d'autre ressource que de circonscrire le terrain du débat pendant qu'il en est temps encore, d'écarter les questions de principe qu'aucun des belligérants n'a intérêt à évoquer, et à porter sur le terrain pratique des intérêts la médiation des neutres sous la seule forme où elle puisse s'exercer avec efficacité : celle d'une réunion diplomatique collective. S'il est vrai, comme je le pense, que la guerre a franchi la limite au delà de laquelle les intérêts des tiers et surtout ceux des Puissances à grandes possessions musulmanes sont menacés par elle, s'il est exact que sa prolongation doive ouvrir la perspective de conflits européens et mettre en question l'existence de l Empire ottoman, si enfin les risques d'une lutte prolongée dépassent pour nous, comme pour nos alliés et nos amis, ceux qui peuvent découler de leur initiative, alors la conférence s'impose avec une force contre laquelle les objections qu'elle soulève ne pourront rien. Dans les grandes affaires, ce n'est pas le détail qui doit l'emporter sur le principal; et s'il en est une à qui cette vérité s'applique, c'est bien celle-ci.

On objecte que l'exécution d'une telle entreprise présente des dangers. Cela n'est pas douteux. Toute initiative de ce genre comporte des risques, celle-ci comme une autre; mais les risques ne peuvent se mettre en balance avec les avantages qui en résulteraient pour la paix et particulièrement pour le prestige et l'influence de ceux qui en prendraient la direction. Il y a aussi des obstacles à la réunion d'une conférence. Ils proviendraient principalement des dispositions des belligérants et de la situation des grandes Puissances en tant que garantes de l'intégrité de l'Empire ottoman. Quant aux belligérants, on connaît aujourd'hui dans les chancelleries les dispositions de l'Italie. Son gouvernement, tout en professant ostensiblement et par tactique peu de goût pour la conférence, désire vivement qu'elle aboutisse. Il n'y entrerait, il est vrai, qu'après avoir acquis la certitude auprès de la majorité des Puissances que sa souveraineté sur la Tripolitaine ne serait pas mise en question sur le tapis vert, ni au lendemain de la conférence. Il n'a, d'autre part, quoi qu'on en dise, aucune idée de conquête sur les îles, et il n'entend demander à la Porte aucune reconnaissance de principe de sa nouvelle colo-

nie africaine; et il est prêt à faire à son adversaire de larges concessions religieuses et matérielles. Dans tout cela, il n'y a rien qui forme un obstacle inéluctable à la réunion conférentielle. Pour l'autre belligérant, la situation est différente et plus difficile. Mais doit-on prendre à la lettre les protestations et les menaces de guerre éternelle dont les hommes d'État ottomans sont prodigues ? Malgré les conditions spéciales pour lui où se poursuit la guerre, il n'est pas vraisemblable que leur pays ne se sente atteint dans ses parties vitales et n'ait besoin de la paix plus sérieusement que son agresseur. On peut conjecturer que c'est qu'ils se sont mis dans la posture de ne la pouvoir rechercher ostensiblement et qu'ils ne sont pas en mesure d'en assumer la responsabilité. Il n'est pas défendu de croire que les redoutables perspectives qui s'ouvrent pour l'Empire ottoman doivent les conduire à désirer que, à défaut d'une action militaire italienne décisive, l'intervention européenne leur permette de venir à composition, non pas sur les principes, mais sur les questions de fait.

Il reste à considérer dans quel esprit les Puissances neutres envisageraient la réunion de la conférence à programme limité. Une analyse étendue de leurs dispositions n'aurait pas sa place dans le cadre de cette lettre; mais elles peuvent être aisément résumées. La Russie a été soupçonnée de vouloir pêcher en eau trouble et de chercher dans des tractactions diplomatiques la réalisation de ses ambitions par rapport aux Détroits. Elle se défend énergiquement de nourrir un tel dessein. Pour les raisons qu'elle allègue, et pour d'autres encore qu'elle ne dit pas, on doit tenir ses paroles pour sincères, et croire d'autant plus à ses assurances qu'elle n'a aucun intérêt à y manquer. Il y a quelque temps déjà qu'on a renoncé ici à attendre que le Gouvernement de Saint-Pétersbourg compromette ses intérêts nationaux, son alliance et son entente anglaise pour le plus grand bien de l'Italie.

Restent l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie. Elles sont secrètement hostiles aux aspirations de leur alliée, et celle-ci sait sur ce point à quoi s'en tenir. Elles manifestent donc une sourde opposition envers les interventions des neutres en faveur de la cessation des hostilités. L'Allemagne se soucie peu de se trouver, dans une conférence, en fâcheuse posture, entre son alliée italienne et ses amis turcs. Il ne lui déplaît pas non plus que des discordes entre l'Italie et les deux grandes Puissances méditerranéennes naissent de la continuation de la guerre et de l'occupation prolongée des îles. L'Autriche, de son côté, dissimule à peine la satisfaction que lui procurent les embarras de sa voisine d'outre-monts. Plus la conquête africaine sera laborieuse, plus l'Italie dépensera son énergie dans la Méditerranée, plus son action dans l'Adriatique s'affaiblira, et plus aussi la prépondérance autrichienne s'établira. L'Italie ne pourra mettre de nouvelles conditions à sa permanence dans la Tripolitaine; elle devra au contraire subir celles de ses partenaires. Le

moment n'est pas venu d'examiner dans quelle mesure ces prévisions sont fondées; mais il est toujours bon d'affaiblir un concurrent. L'Autriche est donc, comme l'Allemagne, opposée à la conférence, et nul doute que les deux Empires germaniques ne fassent de leur mieux pour en entraver la réalisation. Mais autre chose est de conspirer contre sa réussite et autre chose est de déclarer qu'on n'y participera pas. Le jour où un groupe de Puissances proposerait de déférer, dans des conditions déterminées, le conflit italo-turc à des assises diplomatiques, l'Allemagne et l'Autriche ne pourraient se dérober sans risque de rompre avec l'Italie. Le jour où elles se refuseraient de participer à une tentative sérieuse pour rétablir la paix, leurs rapports avec le jeune Royaume seraient gravement compromis.

Je n'ai pas parlé jusqu'ici de l'attitude de la France et de l'Angleterre dans cette grave question, parce qu'elle me paraît indiquée clairement par la force des choses. L'une et l'autre ont de grands intérêts nationaux à sauvegarder dans la crise ouverte par l'entreprise italienne. Un heureux sort veut qu'ils se concilient et que leur action se puisse confondre; l'une et l'autre ont un intérêt primordial à ce que la paix se rétablisse promptement en Orient; et à ce qu'elle se fasse de telle façon que leurs accords avec l'Italie soient tels qu'ils excluent toute action contraire ou hostile de sa part. La politique de ce pays, au lendemain des hostilités, se ressentira inévitablement des péripéties de la lutte. L'opinion publique, dont le rôle a été si considérable dans l'ouverture de la crise tripolitaine, affirme, avec une force singulière, une légitime prétention d'exercer son influence dans les problèmes de politique extérieure; elle aura sa part dans la direction définitive que le Gouvernement et les événements lui imprimeront au sortir de la guerre. Elle cherchera où sont les ennemis et les amis de l'Italie, et quels que soient les papiers qu'il signe avec les uns ou les autres, l'orientation définitive du pays se ressentira profondément de cet examen. Il est à croire et à espérer que, loin de relâcher ses liens avec la France et avec l'Angleterre ,sa position nouvelle dans la Méditerranée lui commandera de les étendre et les consolider. Mais il aura besoin d'y être encouragé par l'attitude bienveillante et amicale des deux grandes Puissances occidentales. C'est en quoi la part qu'elles prendront à la réunion d'une conférence chargée d'accomplir une œuvre de pacification vivement désirée par ce pays se rattache aux intérêts qu'elles voudront sauvegarder par leurs rapports de demain avec l'Italie et qui, en ce qui nous concerne, touchent de si près à notre sécurité nationale [1].

[1] Cette dépêche a été communiquée à Londres, Berlin, Vienne, Saint-Pétersbourg, Constantinople, le 6 juillet (n°s 674, 515, 245, 464, 509), avec prière aux ambassadeurs de faire connaître leur point de vue.

161.

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 376. *Péra, 1er juillet 1912.*

(*Reçu :* Cabinet, 8 juillet; Dir. pol., 27 juillet.)

Votre Excellence a bien voulu m'informer, par dépêche n° 403 datée du 1er juin [1], mais qui ne m'est parvenue que le 11, des préoccupations du Gouvernement serbe au sujet des mouvements de troupes austro-hongroises en Bosnie-Herzégovine, dans le voisinage du Sandjak de Novi-Bazar. Conformément à ses instructions, je me suis enquis des circonstances qui auraient été de nature à provoquer des inquiétudes en Serbie; je n'ai rien découvert qui les justifiât.

J'ai lieu de croire au contraire qu'aucun renforcement des troupes austro-hongroises n'a eu lieu en Bosnie depuis fort longtemps et tout établit que le cabinet de Vienne ne nourrit pas d'intentions offensives à l'égard de la Turquie. Je me hâte d'en instruire Votre Excellence, avant que les événements qui se déroulent actuellement en Albanie aient modifié l'attitude de l'Autriche-Hongrie. Si en effet l'insurrection albanaise prenait corps et si l'insubordination militaire tournait à la sédition, le cabinet de Vienne serait naturellement amené à prendre certaines précautions militaires qui ne tarderaient pas à donner à sa politique une physionomie toute nouvelle. C'est le plus grand danger que fait courir à la Turquie et à la paix de l'Europe la situation créée par le soulèvement de la Haute Albanie et les désertions de Monastir.

162.

M. Georges Louis, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 336. *Saint-Pétersbourg, 2 juillet 1912, 21 h. 40.*

(*Reçu :* 23 heures.)

Les Gouvernements russe et japonais viennent d'arrêter les termes de la convention secrète destinée à compléter celles de 1907 et 1910 afin de déter-

[1] Circulaire, reproduite ci-dessus, n° 62.

miner les sphères d'intérêts des deux pays dans la Mongolie intérieure. M. Sazonoff m'a remis aujourd'hui et je vous transmettrai par la valise du 6 à titre strictement confidentiel, le texte de cette convention, à la signature de laquelle il procèdera le 8 de ce mois avec l'Ambassadeur du Japon [1].

163.

M. Georges Louis, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg, à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 339. *Saint-Pétersbourg, 3 juillet 1912, 13 h. 40.*

(*Reçu :* 13 h. 30.)

J'ai parlé à M. Sazonoff de la déclaration que le Sous-Secrétaire d'État allemand a faite à M. Jules Cambon et dont votre télégramme n° 483 [2] m'a donné connaissance. Le Ministre d'État m'a dit à ce sujet : « Il est à remarquer qu'au moment où le Gouvernement allemand vous conseillait l'abstention, le représentant de l'Italie à Berlin disait à notre Chargé d'affaires qu'une nouvelle intervention des Puissances n'était pas désirable. J'ai l'impression que l'Allemagne va se charger seule du rétablissement de la paix et que c'est ce que souhaite l'Italie ».

Cette conjecture mérite attention, bien qu'elle ne s'appuie encore sur aucune indication venue directement de Rome. En ce moment, l'Italie parle peu à Saint-Pétersbourg. Tout son effort se porterait sur Berlin.

164.

Note de l'Ambassade de Russie à Paris [3].

Le Gouvernement de la République est au courant des considérations qui ont eu raison des hésitations du Gouvernement impérial et l'ont déterminé

(1) En même temps qu'il était communiqué à M. Georges Louis, le texte de la convention russo-japonaise l'était aussi au Ministère des Affaires étrangères par M. Adatci, Chargé d'affaires du Japon à Paris. Cette convention complétait les accords secrets de 1907 et 1910 en prolongeant la ligne de démarcation établie par eux et divisait la Mongolie intérieure en deux zones, l'une à l'Ouest, l'autre à l'Est du méridien de Pékin. La première était abandonnée à l'influence russe, la deuxième à l'influence japonaise.

(2) Télégramme circulaire du 1er juillet transmettant à divers postes le télégramme 227 de Berlin. Voir ci-dessus, à la date du 30 juin, n° 157.

(3) Pour rédiger cet aide-mémoire, M. Isvolsky s'est inspiré d'une dépêche de M. Sazonoff en date du 26 juin (n. s.) qui est reproduite dans les *Matériaux pour l'histoire des relations franco-russes*, p. 566. La réponse télégraphique de M. Isvolsky à son Gouvernement est du 8 juillet. Voir même recueil, p. 568 et *Un Livre noir*, vol. II, p. 518.

à autoriser la Banque russo-asiatique à se joindre au consortium de l'emprunt chinois, dit de réorganisation, malgré l'impossibilité d'obtenir des garanties explicites que le produit de l'emprunt ne recevra pas un emploi préjudiciable aux intérêts russes. Les efforts du Gouvernement impérial en cette circonstance se sont heurtés à l'opposition systématique d'un groupe de Puissances et à l'attitude des banques, préoccupées uniquement de leurs intérêts directs et peu disposées à tenir compte de considérations d'ordre politique — à tel point que même le concours amical de la France et de la Grande-Bretagne n'a pu prévaloir contre l'action solidaire de ces institutions de crédit.

La décision finale du Gouvernement impérial a été inspirée par le souci de maintenir la solidarité des Puissances et leur action commune à laquelle il attache un grand prix dans l'intérêt général.

Néanmoins le Gouvernement impérial ne croit pas pouvoir s'abstenir d'examiner dès maintenant l'éventualité où la Russie pourrait être obligée par le consortium à se séparer de lui en vertu du droit que le contrat réserve explicitement à chacun de ses signataires; la Russie pourrait même se voir forcée, selon l'importance de ses intérêts lésés, de recourir aux différents moyens de défense dont elle dispose, ce dont l'Ambassadeur de Russie a déjà eu l'occasion d'entretenir précédemment M. Poincaré.

Le Gouvernement impérial est cependant loin de se dissimuler les graves inconvénients d'une pareille issue et les complications qui pourraient en résulter. Il serait dans l'intérêt général d'écarter une pareille éventualité et, à cet effet, le Gouvernement impérial compte avant tout sur le Gouvernement de la nation alliée.

Une des considérations essentielles qui ont décidé la Russie à adhérer au consortium a été la conviction que, dans toutes les questions d'une importance vitale pour l'Empire, les représentants français au sein du consortium soutiendraient leurs collègues russes et que le cabinet de Paris s'emploierait dans le même sens auprès de celui de Londres. Cette conviction était basée non seulement sur l'ensemble des rapports entre les deux pays alliés, mais aussi sur l'attitude de la France au cours des négociations, ainsi qu'il résulte de la lettre (accompagnée d'un aide-mémoire) de l'Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg en date du 18/31 mars a. c. [1] et de celle de M. de Selves à l'Ambassadeur de Russie en date du 4 janvier a. c. [2].

Dans la lettre et l'aide-mémoire, M. Georges Louis déclarait que, dans l'idée du Gouvernement français, il appartenait aux Puissances qui ont de grands intérêts en Chine d'intervenir dans la fixation des conditions de l'emprunt chinois de réorganisation, et qu'il s'agissait d'établir l'ordre des réformes à introduire en Chine et d'organiser un contrôle afin que l'emploi des fonds

[1] Voir tome, II 3e série, n° 307. [2] Voir tome I, 3e série, n° 433.

puisse être surveillé; l'Ambassadeur ajoutait que le Gouvernement français, tout en jugeant utile de fournir à la Chine les fonds nécessaires pour l'entretien d'une force armée capable de maintenir l'ordre dans l'intérieur du pays, ne se prêterait pas à la création d'une armée chinoise pouvant menacer les intérêts français ou russes.

D'autre part, M. de Selves nous assurait de l'appui du Gouvernement français à tout ce qui constitue les droits et intérêts légitimes de la Russie au Nord de la Mandchourie, en Mongolie et dans le Turkestan chinois.

Le moyen pour empêcher que le produit de l'emprunt ne serve à des objets préjudiciables aux intérêts russes et pour prévenir ainsi une rupture serait, dans l'idée du Gouvernement impérial, que les représentants des différents groupes financiers adoptent pour règle absolue de ne consentir aux avances successives de fonds qu'après entente préalable avec leurs Gouvernements respectifs. M. Sazonoff ne se dissimule pas les difficultés que le Gouvernement allié peut rencontrer de la part des banques françaises; il estime cependant que les intérêts réels de ces dernières n'auront nullement à souffrir de l'établissement d'un pareil contrôle des dépenses de la part des Gouvernements.

En effet, les besoins de la Chine sont si considérables que ceux d'entre eux qui ne seraient pas de nature à porter préjudice aux intérêts des tiers suffiraient pour absorber intégralement les 60 millions de livres de l'emprunt. Dans le cas (et nous croyons pouvoir y compter) d'une action solidaire de la Russie, de la France et de l'Angleterre, et avec l'appui du Japon, dont les intérêts sont analogues aux russes, le groupe des quatre Puissances disposerait au sein du consortium d'une majorité prépondérante lui permettant de régler l'affectation des fonds selon ses vues.

Mais il se pourrait que la Chine, soit spontanément, soit sur quelque instigation étrangère, demandât des fonds pour quelque objet préjudiciable aux intérêts de l'une ou de l'autre des quatre Puissances du groupe, et que, ces crédits lui ayant été refusés par le consortium, elle tentât de les obtenir pour le compte de la quote-part de quelques-uns des participants. Le groupe des quatre Puissances devrait se préoccuper de parer à pareille éventualité et de prévenir un état de choses qui mettrait la Chine à même d'arriver à ses fins en s'appuyant tantôt sur l'un, tantôt sur l'autre groupe.

Il va sans dire que le Gouvernement impérial est tout disposé à tenir largement compte des désirs du Gouvernement allié, auprès duquel il a trouvé, au cours de cette affaire, un concours amical qu'il apprécie vivement. L'action commune des quatre Puissances pourrait s'appliquer également aux questions connexes à l'emprunt, telles que : institution du contrôle, garanties, etc.

En vue d'assurer une action conforme, il y aurait lieu d'adopter comme règle absolue que les Puissances de l'Entente, avant toute décision, procéderaient dans chaque cas à un échange de vues préalable par l'intermédiaire, par

exemple, de leurs représentants à Pékin; ceux-ci, en cas de divergence de vues, en référeraient à leurs Gouvernements respectifs.

De son côté, la Russie pourrait se mettre d'accord avec le Japon pour les affaires intéressant également les deux pays.

M. Sazonoff tiendrait à connaître au sujet de ce qui précède le point de vue de M. Poincaré.

Paris, 3 juillet 1912.

165.

M. JULES CAMBON, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. POINCARÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 312. Secret. *Berlin, 3 juillet 1912.*

(*Reçu :* Cabinet, 4 juillet; Dir. pol., 6 juillet.)

J'ai passé avant-hier la journée à Kissingen où se trouve Madame Cambon. J'en ai profité pour rendre visite à M. de Kiderlen. Le Secrétaire d'État se tient aussi éloigné des affaires que possible. Sa conversation n'en a pas moins été digne d'intérêt et j'en dois rendre compte à Votre Excellence.

La situation en Orient préoccupe de plus en plus M. de Kiderlen. A ce propos, il m'a exprimé tous ses regrets de la mort de M. Milovanovitch, que nous connaissions l'un et l'autre, et dont il m'a dit qu'il était le seul Serbe qui eût souci de ce qu'on pensait en Europe. Sa mort fait disparaître un précieux agent du maintien de la paix dans les Balkans.

Le Secrétaire d'État est surtout inquiet de la situation intérieure de la Turquie. Il croit une révolution militaire possible, sinon probable. L'Albanie est en feu et les officiers qui ont renversé Abdul Hamid s'insurgent naturellement aujourd'hui contre un Gouvernement qui s'est emparé des résultats de la révolution pour substituer à leur influence celle des théoriciens du comité *Union et Progrès*.

Comme M. de Kiderlen paraissait envisager avec faveur l'hypothèse d'un changement dans le Gouvernement turc, je lui fis remarquer que l'établissement d'une dictature militaire à Constantinople affaiblirait davantage encore les rares chances de paix qui peuvent exister actuellement, puisque ce nouveau gouvernement s'appuierait nécessairement sur l'armée et sur le fanatisme musulman.

Le Secrétaire d'État en est convenu, mais à ses yeux, si une révolution de ce genre se produisait, les Puissances, *toutes* les Puissances, devraient s'entendre sur les conditions qu'elles mettraient à la reconnaissance du nouveau gouvernement, pour le reconnaître toutes en même temps.

Ce langage était conforme à celui que m'avait tenu M. Zimmermann et dont j'ai rendu compte à Votre Excellence par mon télégramme n° 227 [1], et je le dis à mon interlocuteur :

« Le sentiment que vous a exprimé M. Zimmermann, reprit M. de Kiderlen, a toujours été le mien, et tout tend à le fortifier chez moi. Tôt ou tard, les Puissances devront s'entretenir entre elles des moyens de mettre fin à la guerre. Ce jour-là, par la force des choses, la France et l'Allemagne représenteront, chacune dans leur groupe d'alliances respectif, le même point de vue, car l'une et l'autre n'ont que des intérêts en Turquie, et ni l'une ni l'autre ne se trouvent engagées par des considérations de voisinage. Je ne vois point, quant à moi, en quoi la constatation de ce fait est de nature à modifier quoi que ce soit à notre situation réciproque ».

Je me contentai de lui répondre que l'important était que personne ne poursuivît à Constantinople des vues particulières et la conversation tourna naturellement du côté de l'entrevue des deux Empereurs.

M. de Kiderlen n'y assistera pas : « Je dois vous confier, me dit-il, mais ceci est pour vous seul, que la Russie nous a fait comprendre qu'il se faisait temps pour l'Empereur d'Allemagne de rendre au Tsar la visite de Potsdam. Ç'a été là l'origine de cette entrevue, dont je ne vois pas l'opportunité. Elle fera couler beaucoup d'encre, car les nouvellistes ne croient jamais que les choses soient simples et sans dessous. Cette entrevue sera aussi courte que possible : deux journées, deux dîners. On devrait pourtant savoir que jamais on n'a traité sérieusement d'une affaire entre souverains. C'est pour cela que je suis quant à moi très hostile à ces sortes de rencontres, mais on ne peut pas toujours empêcher ce qu'on trouve inutile ».

Je ne lui fis pas remarquer que les souverains ne seraient pas seuls, et que le Tsar, notamment, aurait deux Ministres auprès de lui; il suffisait que M. de Kiderlen me donnât une nouvelle version de la fable du renard et des raisins.

Enfin le Secrétaire d'État en vint à me parler de l'Italie : il avait vu l'avant-veille M. Pansa, et, de ce côté aussi, il trouvait que rien de précis ne se dégage. Je lui demandai si le Cabinet de Rome ne voudrait pas garder quelques-unes des Sporades : il doute qu'on lui en laisse la liberté; « comme je l'ai dit, ajouta-t-il, les Italiens se sont mis dans la situation la plus fausse. Il est facile de débarquer dans les îles : le difficile sera d'en sortir, quand il sera nécessaire d'en sortir ».

La conversation se termina sur la Conférence de Berne. Il me demanda si j'en avais des nouvelles. Je lui répondis que non, mais que j'augurais que tout allait bien et que d'ailleurs ces messieurs, sans nul doute, accommoderaient tout

(1) Voir ci-dessus, à la date du 30 juin, n° 157.

pour le mieux. « C'est ce que j'ai pensé, me dit-il, et quand, à la Wilhelmstrasse, on a voulu me faire donner des instructions écrites à M. de Lancken, je m'y suis refusé ».

C'est sur ce mot que notre conversation prit fin [1].

166.

M. POINCARÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

à M. BOMPARD, AMBASSADEUR DE FRANCE À CONSTANTINOPLE.

T. n° 348. Très confidentiel. *Paris, 4 juillet 1912, 19 h.*

J'ai un motif sérieux de croire que le Gouvernement allemand se dispose à exercer une pression sur la Porte en vue de la paix.

Je vous prie donc de ne pas différer davantage à vous entretenir avec le Grand Vizir dans le sens indiqué par mon télégramme n° 339 [2]. J'attache le plus grand prix à ce que la Triple Entente ne soit pas devancée par les Puissances germaniques dans les préliminaires de la médiation qui semble se préparer.

167.

M. GEORGES LOUIS, AMBASSADEUR DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG,

à M. POINCARÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 196. Confidentiel. *Saint-Pétersbourg, 4 juillet 1912.*

(*Reçu :* Cabinet, 9 juillet.)

Par télégramme du 26 juin, Votre Excellence m'a invité à entretenir l'Empereur, au cours de l'audience qui allait m'être donnée par lui, des griefs qu'ont dirigés contre moi MM. Sazonoff et Isvolsky.

Ainsi que je vous l'ai télégraphié le 27 juin [3], Sa Majesté, dès que j'ai abordé cette question, m'a répondu qu'aucun grief n'avait été dirigé contre moi avec son autorisation.

Déjà le 11 mai dernier, lorsque, averti de la démarche faite auprès de vous, j'avais demandé au Président du Conseil « s'il était vrai que le Gouvernement

(1) Cette conversation a été communiquée, aux ambassadeurs à Constantinople, Londres, Vienne, Rome, et Saint-Pétersbourg, (n° 510, 675, 246, 605, 465), le 6 juillet.

(2) Voir ci-dessus, à la date du 29 juin, n° 152.

(3) Voir ci-dessus, n° 143.

russe eût prescrit de faire savoir à Paris qu'il souhaitait un autre Ambassadeur », M. Kokovtzoff m'avait répondu :

« Si l'on a dit cela, on a menti. »

J'ai fait connaître hier au Président du Conseil ce que l'Empereur m'avait dit. « Vous savez, m'a répondu M. Kokovtzoff, que je n'avais aucun doute. »

Quant à M. Sazonoff, j'ai appris par un de ses collègues qu'avant mon retour de Paris il ne cessait de répéter qu'il avait été mis par M. Isvolsky dans la position la plus fausse vis-à-vis de moi et qu'il ne savait comment se tirer de ce mauvais pas. Son embarras à été en effet très marqué, quand en rentrant à Saint-Pétersbourg, je l'ai interrogé au sujet de cet incident. Il n'a ni reconnu ni nié expressément qu'il eût autorisé la démarche de M. Isvolsky. Il s'est défendu d'avoir dit tout ce qu'on lui attribuait, mais il a ajouté qu'il s'était plaint de moi [1] (sans d'ailleurs vouloir dire à qui); et il s'est en même temps répandu en plaintes très vives contre le Gouvernement français et contre notre presse, en prétendant qu'il était continuellement attaqué à Paris. Après avoir répondu en ce qui concernait le Gouvernement et la presse, je lui ai demandé quelle raison il avait de m'attribuer de la malveillance à son égard. Il n'a trouvé à invoquer qu'un télégramme de moi à Votre Excellence (n° 197 du 16 avril [2]) dont il n'a pu, à ce qu'il semble, avoir connaissance que par son service de déchiffrement, et qui, au surplus, contrairement à ce qu'il avait cru, ne le visait pas personnellement.

De tout ce qui précède il résulte clairement :

1° Que l'Empereur n'a pas autorisé la démarche de M. Isvolsky;

2° Que, d'après le Président du Conseil, dire que « le Gouvernement russe » a demandé mon remplacement est « un mensonge ».

3° Que M. Sazonoff n'a cru pouvoir ni désavouer formellement M. Isvolsky, ni prendre la responsabilité du langage tenu par ce dernier.

J'avais tout d'abord pensé que M. Isvolsky, mécontent de m'avoir trouvé cet hiver opposé à ses vues, avait seul agi contre moi. Mais dans les salons de

[1] D'après la lettre adressée à M. Sazonoff par M. Isvolsky, le 17 mai (*Matériaux*, p. 197, *L. N.*, I. p. 250) M. Sazonoff se serait effectivement plaint de M. Georges Louis. Il aurait écrit à M. Isvolsky que « la coupe de son endurance était pleine ». Antérieurement, il existe une lettre de M. Isvolsky du 29 février (*Matériaux*, p. 161. *L. N.* I., p. 203) où se trouve cette phrase : « Georges Louis ne transmet pas toujours très exactement ce qu'on lui dit à Pétersbourg ». Même accusation précisée, avec exemples à l'appui, dans la lettre du 24 mars (*Matériaux*, p. 169, *L. N.* I., p. 216). Postérieurement, la lettre adressée le 23 mai (*Matériaux*, p. 203, *L.N.* I., p. 257) par M. Isvolsky à M. Sazonoff montre que le Ministre avait chargé l'Ambassadeur d'exposer à M. Poincaré les griefs que l'on avait à Pétersbourg contre M. Georges Louis sans demander formellement le rappel de cet ambassadeur. Voir aussi ci-dessous, (n° 187) la lettre de M. Poincaré du 10 juillet.

[2] Voir ce télégramme dans le tome II, 3e série, n° 353.

Saint-Pétersbourg en contact avec la Cour, on affirme qu'une autre personnalité a joué dans cet incident un rôle très important. Voici ce qu'on raconte :

La Grande-Duchesse Maria Pavlovna, née duchesse de Mecklembourg, que l'on appelle en France la Grande-Duchesse Wladimir, s'était mis en tête de faire nommer Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg le marquis de Breteuil. Elle décida M. Isvolsky à y travailler avec elle. L'un et l'autre commencèrent contre moi une active campagne de dénigrement dont le premier acte, dit-on à Saint-Pétersbourg, aurait été une longue conversation de la Grande-Duchesse avec M. Paléologue, qu'elle fit inviter avec elle dans une maison russe à Boulogne-sur-Seine *. Elle se flatta, le terrain étant ainsi préparé, que vous seriez amené à écouter favorablement M. Isvolsky et elle vous dépêcha l'Ambassadeur, qui aurait alors insisté auprès de vous en vous laissant croire qu'il agissait sur l'ordre de son Gouvernement.

Quelques personnes ont demandé : Comment M. Isvolsky a-t-il eu l'imprudence d'agir sans autorisation de Pétersbourg? On a répondu : M. Isvolsky est un homme fort intelligent qui fait de continuelles erreurs par vanité. Il est incapable de résister à une sollicitation de Grande-Duchesse.

Mais il se trouva que M. Isvolsky fut pris à son propre piège. On parla à Paris de la nécessité de son remplacement. Saisi d'inquiétude, il raconta toute l'affaire à M. Sazonoff en priant celui-ci de ne pas l'abandonner.

Ainsi s'expliquent les réponses que m'ont faites l'Empereur et son Premier Ministre, de même que l'attitude embarrassée de M. Sazonoff.

P. S. — J'ai cru inutile de rappeler dans cette dépêche combien étaient tendus les rapports de la Grande-Duchesse avec la Cour. Mes télégrammes nos 283 (1) et 326 (2) ainsi que ma dépêche n° 197 (3) que je vous adresse en même temps que celle-ci, contiennent à cet égard les renseignements nécessaires.

* Annotation de M. Paléologue : *Je n'avais pas rencontré la Grande Duchesse Marie Pavlovna depuis plus de trois ans lorsque l'incident Louis-Isvolsky s'est produit, et elle ne m'a* jamais *parlé de M. G. Louis.*

(1) Le télégramme 283 est du 13 juin. M. Georges Louis y signale l'absence de la Grande-Duchesse Wladimir et de ses fils aux fêtes de Moscou où s'était rendu toute la famille impériale.

(2) Voir ci-dessus, à la date du 27 juin, n° 143.

(3) Cette dépêche n'a pas été reproduite comme faisant double emploi avec les télégrammes susvisés.

168.

M. Georges Louis, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg, à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 200. *Saint-Pétersbourg, 4 juillet 1912.*

(*Reçu :* Cabinet. 9 juillet; Dir. pol., 19 juillet.)

Les entretiens que j'ai eus ici depuis un mois, tant avec l'Empereur qu'avec M. Kokovtzoff et M. Sazonoff, m'ont donné l'impression que la Russie prenait, en ce qui concerne le conflit italo-turc, une attitude plus réservée. M. Sazonoff m'a dit qu'il « croyait encore » qu'il n'y avait pas d'autre politique à suivre que celle qu'il avait adoptée à son retour à Pétersbourg, mais le soin qu'il prenait de se justifier révélait les critiques qu'il avait entendues, et il ajoutait qu'il « ne proposait plus rien ». Le Chargé d'Affaires d'Italie, qui venait le voir très fréquemment, ne fait plus que de rares visites au Ministère des Affaires étrangères.

Il semble certain que l'Empereur a prescrit une politique plus calme à la suite du mouvement d'opinion qui s'est produit contre celle que M. Isvolsky préconisait depuis six mois. M. Kokovtzoff a fortement contribué à ce revirement.

L'entrevue des deux Empereurs a donc lieu dans des conditions meilleures pour nous que si elle s'était produite au cours de l'hiver.

169.

Note à l'Ambassade de Russie à Paris.

5 juillet 1912.

L'Ambassadeur de Russie, en rappelant les raisons de l'adhésion du Gouvernement impérial à l'emprunt de réorganisation malgré l'impossibilité d'obtenir des garanties explicites contre un emploi de fonds contraire aux intérêts russes, a bien voulu exprimer la confiance de son Gouvernement dans l'appui constant des représentants français au sein du consortium, et du cabinet de Paris auprès de celui de Londres.

M. Isvolsky, envisageant l'éventualité et les inconvénients d'une rupture dans le cas où les intérêts de la Russie se trouveraient lésés, ajoute que, afin de l'éviter, il y aurait lieu pour les banquiers de ne consentir aux avances successives de fonds qu'après accord préalable avec leurs Gouvernements

respectifs, de manière à réaliser en fait l'entente des quatre Puissances alliées ou amies : la Russie, la France, l'Angleterre et le Japon, qui procéderaient régulièrement à un échange de vues préalable par l'intermédiaire de leurs représentants à Pékin.

Le Président du Conseil a pris connaissance avec intérêt des vues du Gouvernement russe et, se référant aux lettres du 4 janvier de M. de Selves et du 31 mars de M. Louis, est heureux de l'assurer que le Gouvernement français continuera à lui prêter son appui dans le consortium chinois, en agissant soit sur les banquiers français, soit auprès des cabinets étrangers, et s'efforçant en particulier de réaliser l'accord préalable des quatre Gouvernements quant à l'affectation des produits de l'emprunt et aux questions connexes, telles que les garanties et le contrôle effectifs des fonds, auxquels tout emprunt est subordonné dans sa pensée.

170.

LE CONTRE-AMIRAL DE KERILLIS, COMMANDANT LA DIVISION NAVALE D'EXTRÊME-ORIENT ET DU PACIFIQUE,

À M. DELCASSÉ, MINISTRE DE LA MARINE [1].

Croiseur cuirassé Dupleix, *5 juillet 1912.*

Monsieur le Ministre,

En raison du caractère très secret de la présente note, je la confie au paquebot français, bien qu'il doive en résulter quelque retard pour la date à laquelle vous la recevrez.

Jusqu'ici il n'existait entre les amiraux français et anglais commandant en Extrême-Orient aucune entente pour le cas, cependant à prévoir, où nos deux Puissances auraient à opérer contre un ennemi commun.

Cette question d'entente étant de première importance, je m'en étais préoccupé de bonne heure et, avant de quitter la France, en novembre dernier, j'en avais spontanément parlé aux ministères de la Marine et des Affaires étrangères.

Je me rendis compte alors que, contrairement à ce que je pensais, l'entente dont il s'agit n'existait pas; la raison en est sans doute qu'à ce moment on était préoccupé des affaires d'Europe, de sorte que celles de Chine étaient laissées au second plan. Tout ce que je pus obtenir, ce fut un assentiment verbal à mes propositions concernant l'établissement d'une clef nous per-

(1) Ce document est extrait des Archives de la Marine.

mettant d'échanger. le cas échéant, des communications avec les bâtiments de la marine anglaise.

En arrivant dans la station, j'appris que mon prédécesseur, de son côté, avait été pressenti par l'amiral anglais Winsloë, précisément sur les sujets dont j'avais parlé aux ministères, mais que les pourparlers n'avaient finalement pas abouti, probablement pour les raisons que j'indiquais plus haut.

En somme, il n'y avait rien de fait dans cet ordre d'idées, cependant si important, lorsque je pris le commandement de la division navale.

Lors de notre première rencontre avec l'amiral anglais à Shangaï, nos relations prirent de suite un caractère très cordial et je profitai d'une occasion propice pour lui suggérer, sans d'ailleurs insister, l'idée de l'établissement d'une clef commune.

L'amiral anglais, qui était encore sous l'impression de l'échec subi par ses premières propositions à mon prédécesseur, se montra fort réservé, et je n'obtins aucune réponse ferme, malgré que j'eusse fait ressortir qu'il serait trop tard pour s'entendre le jour où éclaterait la guerre.

En cette circonstance, je n'avais fait qu'effleurer la question des conventions à établir qui, sans offrir d'inconvénients, ne pouvait avoir que des avantages, en particulier celui de pouvoir s'avertir réciproquement, aussitôt que l'on en aurait connaissance, d'une phase de tension diplomatique intéressant un des deux partis ou tous les deux. Par ailleurs je ne crus pas devoir prendre d'autre initiative, puisqu'à Paris je n'y avais pas été engagé.

Plus tard je revis l'amiral anglais à Yokohama, mais cette fois j'observai le silence le plus complet sur la matière et il en fut de même de son côté. C'est à ce moment qu'il me dit tout le plaisir que lui causerait ma visite à Wei-Hai-Wei; je décidai de m'y rendre étant donné les relations existant entre nos deux marines.

Entre temps me parvinrent vos instructions de guerre, où est précisément envisagée la question de l'entente avec l'amiral anglais, avec la recommandation de ne pas prendre l'initiative des propositions, mais de les accueillir favorablement.

Il faut croire que ma conversation à Shangaï avait fixé l'attention du chef de la division britannique, car, dès notre arrivée à Wei-Hai-Wei, les pourparlers furent repris par le capitaine de vaisseau Cayley, son capitaine de pavillon qui, le premier, revint sur la question dans une conversation avec le capitaine de frégate Lagrenée, mon chef d'état-major.

Je précisai aussitôt à ce dernier les bases indiquées par vos instructions; et vous trouverez dans son rapport [1], joint à cette lettre, le compte rendu de l'entretien de ces deux officiers supérieurs.

[1] Ce rapport a été partiellement reproduit en annexe à la présente lettre.

D'après les ordres qu'avait le capitaine de vaisseau Cayley, la mise au point définitive d'un accord se ferait lors de la première rencontre des deux amiraux qui pourrait avoir lieu à Saïgon en décembre. Mais il va de soi que s'il y avait quelque complication avant cette époque, il serait possible de hâter l'entente.

Signé : H. DE KERILLIS.

ANNEXE.

Dupleix. *Le 5 juillet 1912.*

Amiral,

Conformément à vos ordres, j'ai l'honneur de vous rendre compte dans la présente note des conversations que j'ai poursuivies avec M. le Capitaine de vaisseau Cayley, commandant le *Minotaur* et capitaine de pavillon du vice-amiral Winsloë, commandant en chef les forces navales britanniques en Extrême-Orient. Ces conversations, engagées par ordre des deux amiraux, sur l'initiative de ce dernier officier, ont abouti au mémorandum joint à la présente note et dont la rédaction est due au capitaine Cayley, assisté du secrétaire personnel de l'amiral Winsloë, M. le Fleet Paymaster Walter Gask. Le mémorandum a reçu l'approbation dans ses grandes lignes des deux amiraux français et anglais, il ne constitue toutefois qu'une proposition de coopération qui doit être soumise à l'agrément respectif des deux Gouvernements anglais et français; un seul engagement ferme a été pris, c'est de tenir strictement secrètes les propositions en question, quel que soit le sort qui leur fût fait en haut lieu.

I. *Origines.*

L'origine des pourparlers actuels remonte indubitablement à l'an dernier. Pendant la période de la tension franco-allemande, le 24 septembre 1911, l'amiral de Castries, ayant à déjeuner, à Yokohama, le Chargé [d'affaires] de France M. Clausse, reçut de ce dernier le compte rendu d'une communication verbale de l'Ambassadeur d'Angleterre le priant de lui faire connaître que le vice-amiral Winsloë désirait savoir où se trouvaient les bâtiments français et si nous avions des instructions pour coopérer avec lui dans le cas d'une opération militaire éventuelle.

L'amiral de Castries fit répondre qu'il n'avait aucune instruction à ce sujet, mais jugea opportun d'en demander au Ministre (télégramme chiffré n° 15, lettre confidentielle du 26 septembre. E. M. G. 3e section).

Beaucoup plus tard, le 11 avril, au cours de votre rencontre avec l'amiral Winsloë à Shanghaï, à laquelle j'assistais, vous avez dit quelques mots à l'amiral sur les avantages que présenterait une coopération éventuelle de nos deux marines en Extrême-Orient et sur l'instrument préalable à toute entente : une clef de correspondance

secrète. La question fut à peine effleurée ce jour-là; nous manquions d'ailleurs, pour pouvoir nous permettre de l'examiner plus avant, des autorisations que vous aviez demandées à Paris, après l'amiral de Castries, en même temps que de nouvelles instructions de guerre (lettres secrètes n° 4 M. du 4 janvier et n° 9 M. du 31 janvier 1912).

Les directions que nous attendions à cet effet nous parvinrent un mois plus tard à Yokohama, par paquebot français. Je rappelle ci-dessous le passage des instructions de guerre du 27 mars 1912 qui nous ont servi de règle de conduite à l'occasion des récents pourparlers.

II. *Extrait des instructions de guerre.*

Éventualité de l'alliance anglaise. Vous n'avez pas, dans les circonstances actuelles, à prendre l'initiative de pourparlers avec les autorités anglaises en Extrême-Orient au sujet d'une coopération possible de nos forces navales avec les leurs en temps de guerre, mais vous ne manqueriez pas à l'occasion d'accueillir favorablement des ouvertures qui pourraient vous être faites à ce sujet.

Je vous autorise dans ce cas, et sous réserve de me tenir exactement au courant de ces conversations, à traiter avec le commandement en chef des forces navales anglaises, diverses questions telles que les suivantes :

Utilisation des ports de guerre anglais en Extrême-Orient par les bâtiments de votre division, particulièrement par les canonnières.

Action combinée de vos croiseurs avec les forces navales anglaises, action combinée de vos canonnières avec les canonnières anglaises dans les fleuves.

Établissement d'un code de correspondance secrète, etc., etc.

Dans ces pourparlers, vous ne perdrez pas de vue que la mission essentielle de votre division en temps de guerre doit être avant tout, la protection de nos possessions en Indo-Chine, protection qui peut d'ailleurs s'exercer dans une certaine mesure à distance par une offensive vigoureuse assurant la liberté de la mer.

Vous ne vous engagerez, bien entendu, que dans la limite où vous êtes certain d'avoir mon approbation; il vous sera toujours facile, dans le doute, de vous retrancher derrière une absence d'instructions et l'obligation de m'en référer.

Les instructions qui précèdent sont, à dessein, très générales, et vous laissent une grande initiative; je suis certain, quoi qu'il arrive que vous saurez l'exercer au mieux des intérêts de la France.

. . . . . .

[Le commandant Lagrenée entre dans des détails techniques sur l'action combinée des deux marines, l'usage mutuel des ports respectifs, la préparation d'un code secret de correspondance et l'échange de renseignements.]

Conclusion.

Je me suis appliqué, amiral, en remplissant de mon mieux la mission que vous m'avez confiée, à ne pas me départir d'une stricte prudence .J'ai pourtant trouvé devant moi un partenaire jouant très franc jeu et me disant : « Mon amiral estime

qu'on doit se faire confiance entièrement ou pas du tout». Toutefois l'attitude un peu expectante que j'adoptais m'était facilitée par la supériorité de grade de mon interlocuteur et par la différence de moyens offensifs de nos deux marines.

Cette réserve faite, j'estime que l'échange concordant de vues dont témoigne le memorandum, est sans doute à l'avantage des deux parties, mais qu'il nous ménage surtout à nous le maximum de rendement, c'est-à-dire le meilleur effet utile éventuel pour le minimum de risques acceptés. J'estime fermement pour cette raison que, si l'autorité supérieure juge à propos d'y souscrire, il serait bon de l'accepter dans son ensemble.

J'ajoute que cette entente me semble répondre à l'indication de l'heure. Notre devoir est de nous préparer à la lutte contre nos adversaires éventuels dont les armements intensifs révèlent une intention certainement belliqueuse. Il n'y a pas aujourd'hui de préparation au combat plus opportune pour notre division que celle qui fait l'objet du mémorandum et c'est dans cette acception que j'interprète le mot de la fin du commandant Cayley prenant congé de moi : « Je crois qu'aujourd'hui nous avons fait chacun notre devoir envers notre pays [1].

171.

M. Geoffray, Ambassadeur de France à Madrid,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 187. Confidentiel.

Madrid, 6 juillet 1912.

(*Reçu :* Cabinet, 8 juillet.)

Par lettre du 24 juin dernier, n° 278, Votre Excellence a bien voulu me communiquer un très intéressant rapport de notre Ambassadeur à Londres [2] relatif aux inquiétudes que les hommes d'État britanniques commencent à concevoir en présence du développement de la guerre italo-turque. Le cabinet anglais semblerait reconnaître aujourd'hui la nécessité d'un accord méditerranéen dans lequel entrerait l'Italie, et éventuellement l'Espagne. Votre Excellence exprimait, en même temps, le désir de connaître mon sentiment sur la question.

J'ai eu cet hiver l'occasion de rencontrer à Madrid un certain nombre de personnalités politiques anglaises, notamment les deux amiraux qui ont successivement exercé un commandement à Gibraltar, ainsi que le général

[1] Une approbation de principe a été donnée au mémorandum rédigé par le commandant Cayley et le commandant Lagrenée. Toutefois l'accord entre la marine française et la marine britannique en Extrême Orient n'a été conclu que plusieurs mois après, en janvier 1913.

[2] Rapport du 13 juin reproduit sous le n° 96.

Hunter, commandant militaire de cette place. Tous m'ont paru fort préoccupés « de ce qui se passait dans la Méditerranée » et s'en sont expliqués avec moi dans des termes fort semblables à ceux dont se sont servis mardi dernier, à la Chambre des Lords, le marquis de Lansdowne, le comte de Selborne et plusieurs autres pairs. A leur avis, on a commis une lourde faute en réduisant les forces navales britanniques dans la Méditerranée et en concentrant celles qui restent à Gibraltar, c'est-à-dire à une grande distance des points où il peut y avoir intérêt pour l'Angleterre à montrer d'urgence son pavillon. La plupart de mes interlocuteurs étaient, il est vrai, des militaires; mais je suis convaincu que, sur ce point, tous les Anglais qui s'intéressent à la grandeur extérieure de la Grande-Bretagne pensent comme eux. Je crois que, avec le bon sens habituel à l'Anglais lorsqu'il se trouve en face d'une difficulté présente, ils ont mis le doigt sur la plaie. Avant toute chose, il semble qu'il serait nécessaire que le Gouvernement royal ne parût pas se désintéresser de sa position navale dans le bassin de la Méditerranée. Le motif qu'il s'en remettrait à nous de la défense maritime de ces parages n'est pas suffisant; pour que la Triple Alliance n'ait pas la tentation de s'y implanter, il faut qu'elle se rende bien compte que moralement, l'Angleterre conserve pour la Méditerranée le même intérêt que par le passé et que, matériellement, la force des flottes combinées, française et anglaise, rend toute lutte impossible, même en additionnant complaisamment, comme le font les journaux de la Triplice, le nombre des navires présents et futurs des escadres italiennes et austro-hongroises. Rien ne vaut en diplomatie l'argument des gros bataillons.

Les hommes d'État italiens sont d'esprit assez délié pour comprendre ce que voudrait dire la réapparition dans le bassin oriental de la Méditerranée d'une flotte anglaise qui montrerait son pavillon de façon plus ou moins concertée avec le nôtre. La présence de notre flotte à Malte lors du retour des Indes du Roi George, la visite de MM. Asquith et Winston Churchill à Bizerte n'ont certainement pas passé inaperçues; j'en ai fait l'expérience jusqu'ici. Ce n'est pas d'aujourd'hui que l'Italie a dû envisager pour elle le péril de se lancer dans un conflit européen si elle doit rencontrer en face d'elle la marine anglaise ennemie, c'est-à-dire ayant la possibilité de détruire ses ports, de ruiner ses arsenaux maritimes et d'entraver sa mobilisation en coupant ses voies ferrées qui longent presque toujours les rivages de la mer. Je crois que c'est déjà là un grand élément de sagesse pour nos voisins. Notre entente avec l'Angleterre a pour nous un résultat immense, c'est de neutraliser dans une grande mesure, en cas de conflit européen, l'action militaire éventuelle de l'Italie et, dans une certaine mesure également, celle de l'Espagne.

Je n'en partage pas moins le sentiment de M. Paul Cambon lorsqu'il appelle l'attention du Gouvernement de la République sur la nécessité de donner

certaines satisfactions à l'Italie « susceptible comme tous les peuples jeunes ». Mais n'y aurait-il pas moyen de lui en ménager, dès la fin des hostilités avec la Turquie, en recourant à certains procédés courtois, par exemple, la suppression officielle immédiate des capitulations; l'abolition, s'il existe encore officiellement, de notre service postal; des instructions aux commandants de nos détachements sur la frontière tuniso-tripolitaine d'entretenir des relations particulièrement amicales avec leurs collègues italiens?

Il n'y a pas lieu, du reste, de repousser l'idée de Sir Edward Grey de « proposer au Cabinet de Rome un accord pour le maintien du *statu quo* avec garantie éventuelle en Tripolitaine, en Égypte et en Tunisie ». Seulement, à mon sens, il serait indispensable que l'initiative d'une négociation à cet effet vînt du cabinet britannique et non de nous afin d'éviter les susceptibilités du cabinet de Berlin. Si l'Angleterre estime qu'elle a intérêt à régler la situation de la Méditerranée par des accords diplomatiques, qu'elle en prenne l'initiative, mais que ce ne soit pas nous qui ayons l'air de la pousser dans cette voie.

La plus grave objection que me paraît, en effet, soulever la conclusion d'un accord de cette nature, c'est la façon dont l'interprétera la Chancellerie impériale, dont la nervosité ne semble pas s'être encore bien calmée. Elle en aura de suite connaissance. N'y verra-t-elle pas une tentative de faire sortir l'Italie de la Triple Alliance? Ce serait inexact, c'est parfaitement vrai, mais la façon dont elle a envisagé l'accord anglo-français de 1904 ne peut-elle nous donner quelque inquiétude à ce sujet? Que ferions-nous en présence d'une attitude comminatoire de l'Allemagne? L'Italie renoncerait à négocier avec nous et notre situation pourrait devenir fâcheuse.

Les avantages que nous retirerions d'un accord avec l'Italie lui garantissant la Tripolitaine contre la garantie à nous de la Tunisie et à l'Angleterre de l'Égypte, sont-ils en proportion d'un pareil risque? La garantie de la Tripolitaine, notre voisine l'a depuis les accords par lesquels nous nous sommes désintéressés de la Tripolitaine contre le désintéressement de l'Italie au Maroc. Quant à nous faire garantir la Tunisie et à l'Angleterre l'Égypte, quel besoin en avons-nous ? Voilà longtemps que nos deux pays sont dans ces régions et je crois que personne ne songe à nous y troubler avec ou sans garantie de l'Italie. Que si nous nous y trouvions menacés, ce ne serait pas par la présence dans la Méditerranée de quelques bateaux de plus ou de moins de la Triplice, mais parce qu'une guerre générale éclaterait; et alors le sort de la Tunisie ne se jouerait pas dans la Méditerranée, mais bien en Champagne ou en Alsace-Lorraine.

Quant au danger de voir l'Italie céder un point de la côte tripolitaine à l'Allemagne, il ne me paraît pas bien redoutable. Que ferait l'Allemagne de ce point? Un port pour ses navires? Mais si elle reste en bons termes avec l'Italie, elle pourra utiliser les ports italiens. En outre, pour que les navires allemands

aient la possibilité de tirer profit de ce port, il faut qu'ils entrent dans la Méditerranée et ce sera toujours là le point difficile pour eux; du reste ils auront à s'employer plus utilement dans la mer du Nord.

J'ajouterai que, personnellement, je n'ai jamais eu beaucoup de goût pour ces arrangements diplomatiques dont le but est de maintenir le *statu quo* et qui ne doivent souvent porter leurs effets qu'à des époques éloignées, c'est-à-dire, quand les causes et les intérêts qui les ont provoqués ont cesse d'exister ou se sont modifiés complètement. C'est ainsi que les Puissances intéressées ont conclu, il y a quelques années des accords relatifs au *statu quo* de la Baltique, de la mer du Nord et antérieurement des territoires français, espagnols et anglais dans le bassin de la Méditerranée occidentale et sur les côtes de l'Atlantique (1907).

Qui oserait dire que l'arrangement relatif à la Baltique donne une grande sécurité à la Suède et au Danemark, non plus que celui de la mer du Nord à la Hollande et même au Danemark? Tant que les grandes nations conserveront des vues pacifiques, rien ne menacera ces États secondaires. Mais si par exemple, l'Angleterre et l'Allemagne en venaient jamais aux mains, je crois que le *statu quo* assuré à la Hollande et au Danemark ne reposerait plus sur une base bien solide.

Quant à l'arrangement franco-anglo-espagnol de 1907, il semble avoir été un peu perdu de vue lors des négociations franco-allemandes relatives au Congo, puisque nous avons cédé à l'Allemagne une bande de territoire maritime au sud de la Guinée espagnole, ce qui nous a valu une protestation, assez résignée du reste, du cabinet de Madrid. Mais ce même accord ne nous placerait-il pas dans une situation délicate, le jour où l'Allemagne se mettrait en tête d'exercer une pression plus ou moins vive sur l'Espagne pour se faire céder cette même Guinée espagnole et l'île de Fernando-Po, et où le cabinet de Madrid solliciterait notre appui en invoquant la garantie résultant du même accord?

Votre Excellence voudra bien m'excuser de m'être étendu si longuement sur cette question, mais elle m'a paru de nature à provoquer un sérieux examen. Il n'entre nullement dans ma pensée de soutenir qu'il faille s'abstenir de tout accord méditerranéen, mais je crois qu'il serait sage à nous de ne pas en prendre l'initiative et je crois que toute entente devrait être précédée d'un renforcement des unités navales anglaises à Malte et dans ces parages. J'ajoute qu'il serait, en outre, bien nécessaire de savoir ce qu'on penserait à Berlin d'un tel accord. Il convient en effet de ne pas perdre de vue que, en dehors des raisons de politique générale, nous avons actuellement des motifs particuliers de ménager la Chancellerie impériale en raison de notre action au Maroc; nous aurons en effet sur ce point, et probablement d'ici peu, de nouveaux pourparlers à engager avec celle-ci, sur des questions que la convention de 1911 a forcé-

ment laissées en suspens (le droit de protection, la suppression des capitulations par exemple, qui sont de première importance pour l'établissement définitif et absolu de notre protectorat), il ne faudrait pas que nous nous heurtions alors à un Gouvernement animé d'un esprit malveillant et dont les susceptibilités auraient été éveillées.

En ce qui concerne l'adhésion de l'Espagne à un arrangement méditerranéen, il est assez difficile de dire dès à présent quelle serait l'attitude du cabinet actuel; cela n'a du reste pas grande importance, car ce cabinet n'est probablement plus pour bien longtemps à la tête des affaires. Mais, pour ce qui est des vues personnelles du Roi, j'ai lieu de croire, d'après les conversations que j'ai eues avec lui, qu'il serait très heureux de saisir cette occasion pour faire jouer à son pays un rôle de grande Puissance.

172.

M. Georges Louis, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 347. *Saint-Pétersbourg, 7 juillet 1912, 20 h. 20.*

(*Reçu* : 22 h. 45).

Je viens d'avoir une longue conversation avec le Ministre des Affaires étrangères au sujet de l'entrevue de Port-Baltique.

« On ne m'a rien demandé, m'a dit M. Sazonoff en commençant son récit. M. de Bethmann Hollweg m'a déclaré dès le début de notre entretien que le Gouvernement allemand ne voulait rien changer à ce qui existait et qu'en ce qui nous concernait, il ne désirait que la continuation des bons rapports qui s'étaient établis à Potsdam. Il a ajouté que les relations de l'Allemagne avec la France étaient bonnes, qu'il n'y avait actuellement aucune difficulté entre les deux pays et qu'avec l'Angleterre également les relations s'étaient beaucoup améliorées : la visite de M. Haldane n'a pas abouti à l'accord que l'on cherchait, mais qui n'était guère probable, relativement à la limitation des armements; mais elle a heureusement amené une détente très marquée ».

Le communiqué qui a été donné à la presse au sujet de l'entrevue a été rédigé par M. Sazonoff (1). Le Chancelier a accepté sans difficulté le passage concernant l'utilité des groupements actuels *pour la conservation de l'équilibre.*

Sur d'autres points, quelques changements ont été introduits à sa demande dans la rédaction. Je rendrai compte par télégrammes séparés d'autres parties des entretiens de Port-Baltique (2).

(1) Voir ci-après en annexe la traduction du texte allemand de ce communiqué.

(2) Voir ci-dessous, 8 juillet, n°s 173 et 178.

ANNEXE.

Communiqué relatif à l'entrevue de Port-Baltique.

La rencontre de Sa Majesté l'Empereur et Roi avec Sa Majesté l'Empereur de Russie a eu un caractère particulièrement cordial et constitue une nouvelle preuve des relations d'amitié qui unissent les deux souverains depuis de longues années.

L'échange de vues qui a eu lieu à cette occasion entre les hommes d'État accompagnant Leurs Majestés a permis d'affirmer à nouveau la résolution ferme de maintenir les vieilles traditions respectables existant entre les deux pays.

Les entretiens politiques se sont étendus à toutes les questions du jour et ont fortifié des deux côtés la conviction qu'il est durablement de la plus haute importance pour les intérêts des deux empires voisins et de la paix générale d'entretenir des contacts mutuels reposant sur une confiance réciproque.

Il ne pouvait s'agir ni d'accords nouveaux, car il n'y avait point de raisons particulières d'en conclure, ni de changements quelconques apportés au groupement des Puissances européennes dont l'utilité pour le maintien de l'équilibre et de la paix a déjà été éprouvé.

La rencontre de Port-Baltique peut donc être saluée à bon droit en tout pays; d'une part, en effet, elle atteste l'amitié constante et solide existant entre l'Allemagne et la Russie; d'autre part, elle est aussi une manifestation significative des tendances favorables à la paix qui déterminent dans la même mesure la politique des deux empires [1].

173.

M. Georges Louis, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,
à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 201. Confidentiel. *Saint-Pétersbourg, 7 juillet 1912.*

(*Reçu :* Cabinet, 13 juillet; Dir. pol., 16 juillet.)

Dans un des télégrammes que je vous ai adressés aujourd'hui au sujet de l'entrevue de Port-Baltique j'ai indiqué que le communiqué donné à la presse par M. de Bethmann et par M. Sazonoff avait été rédigé par ce dernier.

A ce sujet, après m'avoir dit que le Chancelier avait accepté sans difficulté la phrase relative à «l'utilité des groupements actuels des Puissances pour la conservation de la paix et de *l'équilibre*», M. Sazonoff a ajouté ce détail, qui montre assez bien quelles préoccupations différentes chacune des deux parties apportait dans la rédaction du communiqué :

Le Ministre avait écrit, en se servant d'un mot russe qui, paraît-il, ne peut

(1) Traduction littérale du texte allemand du communiqué publié dans *Grosse Politik*, vol. 31, pièce n° 11540. Peut-être n'y a-t-il pas concordance parfaite entre le texte allemand et le texte publié par le presse russe. Voir le n° 173.

guère se traduire que par le mot *contact :* « Le contact *des deux cours*, qui repose sur la confiance mutuelle. »

M. de Bethmann Hollweg proposa de dire : « le contact *des deux cabinets...* ».

« Non, répondit M. Sazonoff, les mots *des deux cours* expriment bien qu'il s'agit de rapports traditionnels. Nous dirions des *deux cabinets*, s'il s'agissait de rapports politiques résultant d'un accord entre les deux Gouvernements »

« Alors » dit M. de Bethmann, « mettons : contact mutuel ».

Et l'on aboutit à cette phrase au moins bizarre dans sa traduction littérale :

« Le contact mutuel, qui repose sur la confiance mutuelle... ».

174.

M. Georges Louis, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,
à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. 348. Très confidentiel. *Saint-Pétersbourg, 8 juillet 1912, 1 h. 8.*
(*Reçu :* 3 h. 7.)

D'après un télégramme du Ministre de Russie à Sofia, un mouvement belliqueux, qui pourrait prendre des proportions inquiétantes, se produit actuellement dans les milieux militaires bulgares. Le Roi Ferdinand, qui est aux eaux en Autriche, a télégraphié à son Gouvernement que, si sa présence était nécessaire, il rentrerait immédiatement. M. Guéchoff lui a répondu qu'il le préviendrait à temps si la situation s'aggravait, mais que, pour le moment, il valait mieux que le Roi continuât sa cure, son brusque retour pouvant à la fois exciter et alarmer l'opinion.

M. Sazonoff a prescrit à M. Nekloudoff d'agir sur le Gouvernement bulgare afin que tout le possible soit fait pour calmer l'agitation commençante. Le Ministre de Russie devra notamment dire à M. Guéchoff que, d'après des renseignements parvenus au Gouvernement impérial, il se pourrait que la paix fût rapidement conclue entre la Turquie et l'Italie : la Bulgarie risquerait donc de se trouver seule en face de la Turquie.

En me communiquant ces renseignements, M. Sazonoff m'a dit qu'il en donnait connaissance à M. Isvolsky pour qu'il vous en entretienne également. Le comte Benckendorff les recevra en même temps.

Le Ministre fait remarquer que nous sommes en présence d'une des éventualités prévues dans le questionnaire du 14 février. Je lui ai répondu que votre concours lui était acquis à l'avance pour l'action pacifique qu'il se propose d'exercer [1].

[1] Ce télégramme a été communiqué le 8 juillet, 13 h. 40, à Constantinople 355, Londres, 506, Sofia, 128.

175.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Georges Louis, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

T. n° 491. *Paris, 8 juillet 1912, 13 h. 40.*

Réponse à votre télégramme n° 348 (1).

Je prescris à notre Ministre à Sofia d'appuyer les conseils que son collègue de Russie est chargé de faire entendre au Gouvernement bulgare, sans mettre toutefois en cause M. Sazonoff.

176.

M. Georges Louis, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 349. *Saint-Pétersbourg, 8 juillet 1912, 7 h. 5*

(*Reçu :* 14 h. 40.

Suite du télégramme 339 du 3 juillet. (2)

M. Sazonoff m'a dit aujourd'hui qu'il était maintenant certain, quoiqu'on ne le lui eût pas dit expressément, que l'Allemagne croyait pouvoir arriver seule au rétablissement de la paix (3).

Avec le secret assentiment du Cabinet de Rome, elle conseille à la Turquie et à l'Italie d'entrer en négociations à part et, d'après elle, ces négociations conduiront presque sûrement à la conclusion de la paix.

(1) Voir ci-dessus, même date, n° 174.

(2) Voir ci-dessus, n° 163.

(3) Voir au sujet de cette nouvelle, qu'aurait donnée M. Sazonoff, la lettre adressée le 18 juillet par M. Isvolsky à M. Nératoff (*Matériaux* p. 224, *Un Livre noir*, II, p. 520. Voir aussi dans le recueil de Stieve, *Der diplomatische Schriftwechsel Iswolskis*, vol. II, la pièce n° 367.

177.

M. Georges Louis, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,
à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 352. *Saint-Pétersbourg, 8 juillet 1912, 14 h. 30.*
(*Reçu :* 8 juillet, 15 heures.)

L'Empereur Guillaume a eu à Port-Baltique avec M. Sazonoff un entretien très prolongé, mais dans lequel il a parlé surtout du passé. Ce n'est qu'à la fin de l'audience qu'il a abordé la politique actuelle et seulement au sujet de la Chine. Voici la partie la plus significative de cette fin d'entretien.

« Nous devons désirer, a dit l'Empereur, que la Chine se consolide, reste unie et soit prospère. »

« C'est l'intérêt du commerce allemand, a répondu M. Sazonoff. Pour l'Allemagne la Chine est un marché. Pour nous, le Chinois est un voisin et nous tenons avant tout à ce qu'il ne devienne pas dangereux. La Russie ne veut pas de difficultés de ce côté. »

« Prenez garde, a ajouté l'Empereur, que ce ne soit le Japon qui se charge de moderniser la Chine. Alors elle deviendrait dangereuse. C'est vous qui devriez prendre en mains son éducation. »

« Jamais, a répliqué M. Sazonoff, nous n'assumerons la tâche de réformer un Empire de 350 millions d'hommes. Quant au Japon, il sait fort bien que s'il modernisait la Chine, le premier usage qu'elle ferait de sa force serait de la tourner contre lui. »

178.

. Georges Louis, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,
à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 354. *Saint-Pétersbourg, 8 juillet 1912, 20 h. 30.*
(*Reçu :* 21 h. 45.)

Dans ses conversations avec M. Sazonoff, le chancelier allemand s'est montré défavorable à l'idée de recourir à une conférence européenne pour mettre fin à la guerre italo-turque. Quant aux tentatives de médiation, a-t-il dit, elles auront servi tout au moins à démontrer qu'aucune Puissance ne voulait pêcher en eau trouble. Il semble qu'on ne croit plus à Berlin, autant qu'on le faisait entendre il y a quelques jours, à une crise intérieure turque pouvant conduire à des événements imprévus.

179.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Bertrand, Consul général de France à La Canée.

T. n° 32. *Paris, 8 juillet 1912, 22 h. 15,*

Au cas où vos collègues recevraient des instructions semblables, je vous autorise à reconnaître le nouveau gouvernement comme Gouvernement de fait, en prenant acte des origines crétoises du général Limbritis (1).

180.

M. de Panafieu, Ministre de France à Sofia,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 76. Très confidentiel. *Sofia, 9 juillet 1912, 1 h.*

(*Reçu :* 3 heures.)

Je réponds à votre télégramme 128 (2).

Dès la nouvelle de la mutinerie de Monastir, le Gouvernement royal s'est montré préoccupé des répercussions que l'état de division de l'armée turque pourrait avoir sur l'opinion publique en Bulgarie, et c'est à ce moment, il y a plus d'une semaine, qu'a eu lieu, entre le Roi et M. Guéchoff, l'échange de télégrammes relaté par le Ministre de Russie. Mais, depuis lors, aucun signe particulier d'agitation ne peut être signalé. Le Président du Conseil, que j'ai vu aujourd'hui, m'a déclaré de nouveau qu'il était fermement décidé à garder l'attitude la plus pacifique, quels que fussent les événements intérieurs de la Turquie. Il a ajouté cependant que si, contrairement à ce qu'il croyait, la Grèce ou la Serbie prenait quelque initiative, sa réserve serait très vivement attaquée par l'opinion publique. Sa situation serait très difficile et il se verrait peut-être obligé d'abandonner le pouvoir. A mon avis, les craintes exprimées par mon collègue de Russie sont *actuellement exagérées.* Toutefois si le Gouver-

(1) Le 18 juin (tél. de La Canée, n° 85), l'assemblée révolutionnaire crétoise avait élu, sous le nom de Commission exécutive, un gouvernement comprenant 5 membres parmi lesquels le général Limbritis, officier en retraite de l'armée grecque. La constitution de ce gouvernement n'avait été achevée que le 8 juillet (tél. de La Canée, n° 86).

(2) Télégramme circulaire du 8 juillet reproduisant le télégramme 348 de Saint-Pétersbourg, ci-dessus reproduit, n° 174.

nement ottoman n'était pas assez fort pour rétablir la discipline dans son armée et mettre fin à une anarchie qui laisse prévoir des révolutions militaires, les impatiences bulgares pourraient difficilement être contenues. Je ferai à M. Guéchoff la communication que me prescrit votre télégramme 129 (1).

181.

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 235. Confidentiel. *Thérapia, 9 juillet 1912, 14 h.*

(*Reçu :* 15 h. 55)

Je réponds à votre télégramme 354 (2).

Dès la réception du télégramme n° 348 (3) j'ai fait auprès du Ministre des Affaires étrangères la démarche qui m'était prescrite, mais j'ai cru devoir attendre, avant d'informer votre Excellence du résultat d'ailleurs purement négatif de celle-ci, d'avoir pu entretenir le Grand Vizir du même sujet. Or, je ne verrai Saïd Pacha que demain.

La question de la paix est [en ce moment] en dehors des préoccupations du gouvernement ottoman qui est absorbé par la crise intérieure provoquée par l'incident de Monastir (4).

Quoi qu'il en soit je ne manquerai pas de télégraphier à votre Excellence dès demain à l'issue de mon entretien avec Saïd Pacha.

(1) Par son télégramme 129 du 8 juillet M. Poincaré invitait M. de Panafieu à appuyer, si les renseignements contenus dans le télégramme 128 étaient exacts, les conseils que le Ministre de Russie à Sofia était chargé de faire entendre au Gouvernement bulgare, sans toutefois mettre en cause M. Sazonoff.

(2) Par ce télégramme, du 8 juillet, M. Poincaré, demandait à M. Bompard de répondre d'urgence à son télégramme 348.

(3) Voir ci-dessus, à la date du 4 juillet, n° 166.

(4) Voir à la date du 27 juin, n° 142.

182.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 205. Secret. *Londres, 9 juillet 1912, 17 h. 19.*
(*Reçu :* 20 h. 30.)

Réponse à votre télégramme n° 506 [1]. Mon collègue de Russie n'a encore fait au Foreign Office aucune communication relativement aux informations adressées de Sofia à M. Sazonoff, mais ce dernier en a parlé au Chargé d'affaires d'Angleterre à Pétersbourg.

Ces informations viennent de M. Nékloudoff que nous avons connu à Paris et qui passe pour très nerveux. Elles n'auraient d'importance que si elles étaient confirmées par M. de Panafieu. Sir A. Nicolson ne paraît pas s'en émouvoir.

Il m'a dit que la Grèce avait adhéré à l'entente bulgaro-serbe [2] et que l'instrument de l'accord à trois était soumis à la signature du roi Ferdinand.

D'après les renseignements transmis par l'Ambassadeur d'Angleterre à Vienne, il y aurait en ce moment de fréquents échanges de vues entre l'Autriche et la Roumanie.

Le Sous-Secrétaire d'État permanent suppose que le Cabinet de Vienne est informé de l'accord des Puissances balkaniques [3], qu'il feint de l'ignorer pour ne pas être obligé d'agir, mais qu'il cherche à s'assurer le concours de la Roumanie en cas d'événements.

183.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Georges Louis, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

T. n° 497. Secret. *Paris, 10 juillet 1912, 11 h. 30*

Je réponds à votre télégramme n° 349 [4].

Je ne m'explique pas d'où peut provenir la certitude de M. Sazonoff relativement aux intentions de l'Allemagne. Avez-vous cherché à savoir ce qui

(1) Télégramme circulaire du 8 juillet transmettant le télégramme 348 de Saint-Pétersbourg, du 8 juillet, ci-dessus reproduit. n° 174.

(2) Un accord bulgaro-grec avait été signé le 16 mai à Sofia.

(3) Il en avait connaissance depuis le 23 mai. Voir à la date du 16 mai le n° 14, note.

(4) Voir ci-dessus, à la date du 8 juillet, n° 176.

avait pu lui donner la conviction qu'il vous a exprimée? Lui avez-vous fait remarquer que, l'intervention isolée d'une Puissance étant contraire à l'accord passé entre l'Angleterre, la Russie et la France, nous aurions le droit et le devoir, lui et nous, de nous préoccuper de cette situation nouvelle? Je vous serai obligé de reprendre la conversation avec lui sur ce point essentiel. Il serait grave que l'Allemagne pût s'attribuer le mérite d'avoir assuré la paix, il serait plus grave encore qu'elle profitât d'une intervention isolée pour se faire reconnaître des avantages en Orient ou dans la mer Égée.

184.

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 237, 238. Confidentiel. *Thérapia, 10 juillet 1912, 9 h., 9 h. 10.*

(*Reçus* : 16 h. 20, 17 h. 15.)

Réponses aux télégrammes 339 et 338 (1).

Je sors d'un long entretien avec le Grand Vizir.

J'ai lieu de croire que je me suis fait auprès de lui le fidèle interprète du Gouvernement, car il m'a dit que mon langage était identique à celui que Votre Excellence elle-même a tenu à l'Ambassadeur de Turquie à Paris.

Saïd Pacha m'a chargé de remercier chaleureusement Votre Excellence de ses conseils, qui témoignent de l'intérêt que la France porte à la Turquie et dont il sait le prix et il m'a demandé d'assurer le Gouvernement français que nul n'est plus désireux que le Gouvernement ottoman de conclure la paix, car il se rend parfaitement compte que, plus la guerre durera, plus le règlement en sera onéreux pour la Turquie. Il ne fermera donc l'oreille à aucune proposition de paix et il serait particulièrement heureux [d'en] recevoir de la France et de l'Angleterre. Il s'est enfin [enquis] si j'avais mandat d'en formuler quelqu'une qui fût acceptable pour la Turquie. Je lui ai répondu que je n'avais pas de proposition concrète à lui soumettre, mais que j'écouterais bien volontiers les suggestions qu'il pourrait me faire dans cet ordre d'idées.

Le Grand Vizir m'a alors exposé la combinaison qui lui paraissait la plus propre, suivant lui, à concilier les vues de la Turquie et de l'Italie. La voici succintement [et] très exactement résumée.

La Turquie cèderait à l'Italie en toute souveraineté deux bases navales. Pour le reste, la Tripolitaine et la Cyrénaïque seraient érigées en province autonome ayant [à sa] tête un prince musulman choisi d'accord entre l'Italie

(1) Voir à la date du 29 juin, n° 152.

et la Turquie et investi par le Sultan. Des concessions économiques très importantes seraient consenties à l'Italie dans cette principauté. [De son côté], le Prince entreprendrait des réformes avec le concours de l'Italie. Jusqu'à l'accomplissement des réformes, l'Italie pourrait maintenir l'occupation [militaire] des points qu'elle occupe sur la côte de Tripolitaine, mais non point de la Cyrénaïque.

Saïd Pacha m'a dit que cette combinaison lui était toute personnelle, mais que, si elle était admise par l'Italie, il espérait bien la faire accepter par son ministère. Or, le Ministre des Affaires étrangères m'avait quelques jours auparavant développé la même combinaison exactement dans les mêmes termes. Je suis donc en [mesure] de la considérer comme étant celle du Gouvernement. Toutefois Mahmoud Chevket Pacha et les Ministres qui représentent dans le cabinet [l'armée], conservent leurs préférences à celle, [suivant] laquelle l'Italie prendrait la souveraineté de la côte tripolitaine et la Turquie conserverait en entier celle de la Cyrénaïque et du Fezzan.

Comme j'exprimais à Assim Bey des doutes sur l'acceptation de sa combinaison par l'Italie, il m'a répondu qu'il avait [quelques] raisons de croire que le Gouvernement italien n'était pas loin de l'accepter. J'ai donc eu soin [de demander] à Saïd Pacha si, par les moyens d'information dont l'Ambassadeur de Turquie [dispose], il avait des données sur l'accueil que la Consulta réserverait à sa proposition si elle [lui était] soumise. Des [données], m'a-t-il répondu, ce serait trop dire, mais je crois cependant qu'elle serait favorablement accueillie. [De la] réponse du Ministre des Affaires étrangères, il résulte que le Gouvernement ottoman reçoit certaines communications d'Italie, mais il semble bien que ses informateurs le nourrissent d'[illusions]. Les [correspondants] officieux les plus notoires sont deux Italiens, MM. Nogara et Volpi, ayant tous deux des attaches avec le Banco di Roma, qui vont et viennent entre Rome et Constantinople et ont eu des colloques avec certains hommes d'État ottomans. Le [langage] qu'ils [tiennent] aux Européens n'est pas cependant de nature à inspirer la confiance que le Gouvernement ottoman paraît avoir dans l'acceptation de la transaction ci-dessus exposée.

Quoiqu'il en soit, le Grand Vizir m'a prié de rapporter à Votre Excellence ses [vues] et de lui demander si Elle ne voudrait pas pressentir l'opinion du Gouvernement italien sur la combinaison par lui [conçue]. Dans le cas où à Rome on y ferait certaines objections, il serait prêt à examiner celles-ci en vue d'y donner, si possible, satisfaction. J'ai promis à Saïd Pacha de vous exprimer son [désir] et de lui communiquer votre réponse[1].

(1) Les deux télégrammes ont été transmis à Rome avec certaines modifications le 10 juillet et M. Barrère a été invité, le 12, par le télégramme 495, à donner connaissance au marquis de San Giuliano de la proposition de Saïd Pacha bien qu'elle eût été jugée inacceptable par M. Tittoni.

185.

M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 6. Confidentiel. *Camaldoli, 10 juillet 1912, 18 h. 15.*

(*Reçu :* 18 h. 50).

Le marquis de San Giuliano vient de me prier, par l'entremise de M. Bollati, de vous dire combien il a apprécié les intentions dont je lui avais discrètement fait part au sujet de votre télégramme 483 [1] et de vous remercier d'un langage qui, écrit-il, fera œuvre certainement très utile et très agréable à l'Italie.

186.

M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 7. Confidentiel. *Camaldoli, 10 juillet 1912, 18 h. 10.*

(*Reçu :* 18 h. 50.)

Il n'est pas à ma connaissance que jusqu'ici l'Allemagne ait fait une ouverture au Gouvernement italien dans le sens indiqué par M. Sazonoff. Les assurances du marquis de San Giuliano que je vous transmets aujourd'hui confirment cette opinion. Je n'en incline pas moins à penser que le Gouvernement allemand n'a pas cessé de méditer une intervention séparée, malgré les assurances données par M. de Kiderlen à M. Jules Cambon dans un sens tout contraire. Ce serait une raison pour les Puissances de la Triple-Entente de ne pas retarder leur action à Constantinople, si elle doit se produire.

[1] Télégramme du 3 juillet transmettant à Rome le contenu du télégramme 339, Paris Constantinople, ci-dessus reproduit à la date du 29 juin, n° 152.

187.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Georges Louis, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

D. n° 468. Secret. *Paris, 10 juillet 1912.*

J'ai lu, avec un vif intérêt, la dépêche que vous avez bien voulu m'adresser le 4 de ce mois sous le n° 196 (1) au sujet de ce qu'on a appelé «l'incident G. Louis-Isvolsky».

Il m'a été particulièrement agréable de savoir, avec certitude, que l'Empereur Nicolas est demeuré étranger aux griefs que son ambassadeur a formulés contre vous, auprès de moi, le 8 mai dernier. Les assurances, toutes favorables et sympathiques, que vous aviez déjà reçues de M. Kokovtzoff, n'en ont que plus de valeur.

Un point reste cependant obscur à mes yeux : le rôle exact qu'ont joué MM. Sazonoff et Isvolsky.

Ainsi que je vous l'ai télégraphié le 11 mai, l'Ambassadeur de Russie à Paris n'a cessé d'affirmer qu'il agissait en vertu d'instructions expresses de son Ministre. Le 8 mai, le Directeur des affaires politiques, à qui M. Isvolsky était venu rapporter ce qu'il m'avait dit quelques minutes auparavant, lui a posé catégoriquement cette question : «En exprimant le souhait de voir la France représentée à Pétersbourg par un autre ambassadeur, traduisez-vous une opinion personnelle, ou parlez-vous à titre officiel et par ordre?»
M. Isvolsky a répondu sans hésiter : «Pouvez-vous croire que je tiendrais un pareil langage, sans un ordre formel? Oui, j'agis en vertu d'instructions expresses de M. Sazonoff.»

Si nette que fût cette réponse, j'ai cru devoir la faire enregistrer à nouveau par le chef de mon cabinet. Interrogé en mon nom par M. Daeschner, l'Ambassadeur de Russie lui a encore affirmé que son intervention lui avait été officiellement prescrite par le Ministre de l'Empereur. Les dénégations embarrassées que vous a opposées M. Sazonoff sont donc fort suspectes.

D'autre part, votre dépêche précitée fait allusion à une longue conversation que M. Paléologue aurait eue avec la Grande-Duchesse Maria Pavlovna et qui aurait été le «premier acte» de la campagne de dénigrement dirigée contre vous. Or, M. Paléologue n'avait pas vu la Grande-Duchesse Maria Pavlovna depuis trois ans, lorsque s'est produit l'incident qui vous concerne. Il ne l'a revue d'ailleurs que le 29 mai, à un dîner offert par M. Isvolsky en

(1) Voir ci-dessus, n° 167.

l'honneur du nouveau Président de la Chambre, M. Deschanel, et votre nom n'a même pas été prononcé entre elle et lui, ce soir là. Il déclare enfin, que, sauf au cours de deux entretiens où l'Ambassadeur de Russie est venu, dans son cabinet, lui faire les mêmes confidences qu'à moi, il n'a jamais parlé à personne de votre remplacement éventuel.

Je dois ajouter que le Grand-Duc Nicolas Michaïlovitch m'a dit confidentiellement à moi-même, après un voyage récent en Russie, que M. Isvolsky avait agi sur les ordres de M. Sazonoff.

188.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 281. *Londres, 10 juillet 1912.*

(*Reçu :* Cabinet, 12 juillet; Dir. pol., 6 août.)

La presse française a signalé le court mais intéressant débat qui a eu lieu, le 2 de ce mois, à la Chambre des Lords sur la situation des forces navales britanniques dans la Méditerranée. C'est en effet l'incident le plus marquant dont ait fait l'objet, depuis mon rapport n° 268 en date du 27 juin dernier [1], une question qui passionne actuellement l'opinion publique anglaise.

En appelant l'attention de la Chambre Haute sur la situation navale dans la Méditerranée, Lord Selborne, ancien premier Lord de l'Amirauté, a commencé par se défendre de vouloir faire œuvre d'adversaire politique du Gouvernement. La défense navale du pays ne doit jamais, a-t-il dit, devenir une question de parti. Le besoin le plus urgent de la Marine anglaise lui paraît être, en ce moment, une augmentation d'effectifs : or le recrutement des marins n'a jamais, selon lui, présenté de difficultés en Angleterre. Ce point établi, d'une façon peut-être un peu sommaire, Lord Selborne a défini de la manière suivante la tâche de la marine en temps de guerre : chercher les navires de l'ennemi et les détruire. Que les navires ennemis soient détruits dans la Méditerranée, l'Australie et la Nouvelle Zélande seront aussi bien protégées dans leur sécurité et leur commerce que le Royaume Uni; qu'ils soient détruits dans l'Océan Indien, la protection du Royaume-Uni et du Canada sera aussi bien assurée que celle du Sud-Afrique et de l'Inde. Où se trouveront les navires de l'ennemi? Cela dépendra de la manière dont l'ennemi croira pouvoir causer le plus de préjudice à l'Angleterre. Ce peut être en attaquant en haute

(1) Voir ci-dessus, n° 145.

mer les forces combinées de l'Empire ou bien en cherchant à anéantir une partie de la flotte anglaise et à répéter successivement cette opération dans différentes mers, ou bien en tentant une invasion dans une région quelconque de l'Empire. L'ennemi peut aussi penser que le point le plus vulnérable de l'Angleterre est son commerce et son approvisionnement. Or la Méditerranée est la route la plus courte pour communiquer avec l'Inde ou l'Australie et pour commercer avec l'Extrême-Orient. C'est la seule voie d'accès en Égypte. L'importance du trafic que l'Angleterre entretient dans la Méditerranée est immense et une grande partie de ce commerce consiste en denrées alimentaires. Tel étant et ayant toujours été l'intérêt que présente la Méditerranée, la situation militaire de l'Angleterre y a pourtant été réduite depuis 1904, bien que la situation politique y fût alors plus favorable qu'aujourd'hui: de onze bataillons, la garnison de Malte a été ramenée à sept; des douze vaisseaux de ligne, quatre croiseurs cuirassés et douze autres croiseurs dont se composait alors l'escadre, il ne reste plus que les quatre croiseurs cuirassés et trois croiseurs non cuirassés. Une telle faiblesse est un danger en cas de guerre et l'on ne peut songer à y parer en comptant sur d'autres Puissances, qui, si fortes soient elles, ont déjà la lourde responsabilité de leurs propres intérêts. C'est aussi un danger en temps de paix, car le retrait de l'escadre de la Méditerranée est un coup sensible au prestige de l'Angleterre en Orient et en Extrême-Orient.

En terminant, Lord Selborne a enfermé le Gouvernement dans le dilemne suivant : ou bien le retrait de l'escadre de la Méditerranée n'était pas nécessaire et alors il ne fallait pas l'opérer, ou bien il était nécessaire et alors la marine anglaise est à court d'une escadre, par rapport à ce qu'exige la défense de l'Empire.

La réponse de Lord Crewe, parlant au nom du Gouvernement, a été embarrassée, vague et par instants même assez naïve. Il a commencé par exprimer son regret que Lord Selborne eût abordé un sujet sur lequel le premier Lord de l'Amirauté a promis de s'expliquer prochainement devant les deux Chambres. La question d'ailleurs, si importante soit-elle, ne lui paraît pas urgente, le Gouvernement considérant comme actuellement assurée la défense de l'Empire tout entier. Le programme naval adopté permet à l'Angleterre de compter pour les années prochaines sur le maintien de sa supériorité relative. Il n'est pas juste d'assimiler à une évacuation de la Méditerranée le transfert de Malte à Gibraltar d'une escadre, qui sera en situation de se rendre sur les points où sa présence sera requise. Le Gouvernement n'est pas suspect de méconnaître l'importance de la Méditerranée pour l'approvisionnement du Royaume-Uni, son commerce et ses communications avec ses colonies. Quant au prestige ou plutôt au crédit moral de l'Angleterre, il ne peut dépendre de la manière dont son Gouvernement apprécie, à un moment donné, une

question de tout temps aussi controversée que celle de la défense de la Méditerranée.

Parmi les généralités développées par Lord Crewe, la seule qui présente un réel intérêt est sa définition des trois écoles auxquelles il a rattaché les diverses politiques dont l'adoption a été conseillée au Gouvernement anglais. La première consiste à maintenir partout la prépondérance que l'Angleterre a possédée naguère; la seconde, à s'entendre d'avance avec des Puissances étrangères pour la défense ou la surveillance de certaines zones; la troisième, à s'en remettre aux circonstances pour procurer à l'Angleterre, en cas de conflit, les concours étrangers susceptibles de combler les lacunes éventuelles de sa puissance navale sur certains points. A chacun de ces systèmes, Lord Crewe a signalé des objections. Le premier conduit à des dépenses qui risquent de devenir prohibitives; le second comporte une réciprocité d'engagements qui peut être fâcheuse; le troisième est hasardeux.

De cette critique même, il résulte qu'aucun des systèmes énumérés par Lord Crewe n'a satisfait le Gouvernement et, comme son représentant n'a pas mentionné de quatrième système, il en résulte encore que le Gouvernement n'a pas, pour le moment, de politique définie en vue du cas de guerre. Cette conclusion n'a pas manqué d'être déduite par l'opposition du discours de Lord Crewe, et Lord Charles Beresford l'a nettement formulée dans une lettre au *Daily Mail*.

Divers autres orateurs, notamment Lord Brassey, gardien des cinq ports, et Lord Lansdowne, ancien Ministre des Affaires étrangères, ont appuyé l'argumentation de Lord Selborne. Sans tenir au mot « d'évacuation » de la Méditerranée, contre lequel avait protesté l'interprète du Gouvernement, Lord Lansdowne a montré que la mesure annoncée par l'Amirauté n'en était pas moins un changement complet de la politique navale anglaise et un changement dangereux. « Nous avons eu, a-t-il dit, l'exemple des difficultés suscitées par la clôture des Dardanelles pendant quelques semaines : quelles conséquences aurait pour l'Angleterre la clôture de cette grande route maritime de la Méditerranée, par où lui parvient près de la moitié du blé qu'elle consomme? » Indépendamment de cette question, Lord Lansdowne a invoqué, contre l'abandon de l'ancienne politique, la sécurité des colonies d'Extrême-Orient, l'impression produite sur les populations de l'empire, sur les Japonais alliés de l'Angleterre, enfin les devoirs et les besoins de la diplomatie anglaise en Orient.

L'intervention de la Chambre des Lords a donné un nouvel élan à la campagne de presse, qui ne discontinue pas. D'autre part, l'intérêt indéniable que la question a éveillé dans l'opinion publique a stimulé l'ardeur de l'opposition, dont l'excitation est extrême. Rarement meilleur terrain s'est offert à elle pour mener campagne contre le Gouvernement. Le triomphe d'une

cause nationale serait en même temps pour elle un succès politique. Un jeune député sur qui le parti unioniste fonde un certain espoir, M. Lloyd, est déjà allé en province pour prononcer un discours sur la question.

Le Gouvernement a continué à ne pas accepter la bataille que l'opposition s'est évertuée à lui offrir. Le débat devant le Parlement est toujours ajourné à une échéance qui se présentera sans doute la semaine prochaine. En attendant, la question est à l'étude et il est probable qu'elle a fait l'objet d'une séance, exceptionnellement longue, tenue ces jours-ci par le Comité de défense impériale.

A vrai dire, on s'explique que les études du Gouvernement se prolongent un certain temps, car la question ne peut être examinée isolément et les discussions de la presse ont eu précisément pour résultat de faire apparaître les questions connexes de la première. En première ligne, celle des effectifs, qui est loin d'être aussi simple qu'on pourrait le croire d'après les affirmations de Lord Selborne. Ensuite celle des garnisons de la Méditerranée, qui a été posée devant la Chambre des Lords, au cours du débat du 2 de ce mois et devant la Chambre des Communes à l'occasion de la discussion du budget de la guerre. Enfin, la question budgétaire, inséparable de tout problème militaire ou naval, et la question diplomatique à laquelle il a été fait amplement allusion.

Quelle que soit la solution donnée par le Gouvernement au problème méditerranéen, il est probable qu'elle sera complexe et combinera des mesures d'ordre naval et d'ordre militaire, pour ne parler que de celles-là. L'attention est maintenant appelée sur la faiblesse des garnisons anglaises dans la Méditerranée. Ces garnisons s'élèvent à un total de moins de 18.000 hommes, répartis comme suit : environ 7.500 à Malte, 3.900 à Gibraltar, 6.000 en Égypte et 120 à Chypre. Ce sont là des contingents relativement faibles et insuffisants pour parer aux éventualités contre lesquelles l'opinion publique vient d'être mise en garde. En Égypte notamment, le corps d'occupation, réduit à ce qu'il est, ne peut être considéré comme une force défensive sérieuse. A plus forte raison, ces éléments épars et à peine suffisants à assurer la garde des postes qui leur sont confiés, ne sauraient-ils être utilisés pour constituer une force offensive destinée à opérer sur un point quelconque. S'il faut en croire des informations qui paraisssent dignes de foi, le Gouvernement se proposerait d'augmenter les garnisons méditerranéennes, notamment le corps d'occupation en Égypte, à l'aide de troupes retirées du Sud de l'Afrique. On ajoute que cette augmentation de contingents répondrait au désir de disposer, dans la Méditerranée, d'une force assez considérable pour fournir, en cas de guerre, une division supplémentaire destinée à opérer sur le continent européen.

Enfin l'on dit aussi que Lord Kitchener insiste pour la création, à Alexandrie,

d'une base navale, ayant pour mission de protéger la route des Indes et dotée de torpilleurs chargés de surveiller la Mer Rouge.

Nous ne tarderons pas à savoir ce qui, dans ces rumeurs, est imaginaire ou réel.

189.

Le Capitaine de Frégate Le Gouz de Saint-Seine, Attaché naval à Londres, à M. Delcassé, Ministre de la Marine[1].

D. n° 2 *C.* Confidentiel. *Londres, 10 juillet 1912.*

(*Reçu :* 14 juillet.)

J'ai l'honneur de vous rendre compte que j'ai eu ce matin, avec le premier Lord Naval, l'entretien plusieurs fois promis et plusieurs fois ajourné.

Sir Francis Bridgeman a commencé par me dire qu'il ne pouvait rien m'apprendre encore au sujet de la politique navale de l'Angleterre dans la Méditerranée, ni de la distribution de la flotte. Depuis notre dernier entretien, la question avait pris une importance telle qu'elle échappait à la compétence du conseil d'Amirauté pour entrer dans celle du cabinet. Le conseil de Défense impériale a été appelé à délibérer sur la situation et ses propositions sont actuellement à l'examen du cabinet qui n'a pas encore définitivement arrêté sa politique; et, au moment même où il me parlait, m'a-t-il dit, la question devait être en délibération.

J'ai appris alors à l'amiral Bridgeman, ainsi que vous m'y aviez autorisé, votre projet de concentrer nos trois escadres cuirassées dans la Méditerranée, y formant ainsi une armée navale de 18 cuirassés et de 6 croiseurs-cuirassés, avec ses flottilles de contre-torpilleurs et de sous-marins, et de laisser dans le Nord des flottilles renforcées de contre-torpilleurs et de sous-marins avec les croiseurs-cuirassés type « *Gloire* » pour les conduire à l'ennemi, sous le commandement d'un officier général dont le rôle serait le même que celui de l'*Admiral of Patrols.*

L'amiral Bridgeman m'a demandé si, dans ces conditions, nous pouvions nous considérer comme plus forts que la coalition des flottes italienne et autrichienne. Je lui ai répondu que, pour le présent, cela ne faisait aucun doute, et, en ce qui concerne l'avenir, que nous avions à l'heure actuelle sept cuirassés en construction ou commandés et que vous vous proposiez d'en commencer quatre en 1913.

Enfin j'ai mis sous les yeux de l'Amiral Bridgeman les trois articles de l'ac-

[1] Ce document est extrait des archives de la Marine.

cord verbal concerté le 6 septembre 1911 entre M. le lieutenant de vaisseau Gignon et l'amiral Wilson [1], en lui demandant, dans l'article 3, une modification reportant plus à l'Est la limite de la zone réservée à nos opérations, et nous laissant notre liberté d'action le long de nos propres côtes. A titre d'exemple et, pour fixer les idées, j'ai proposé la rédaction suivante :

« La mer du Nord et le Pas-de-Calais, à l'exception de la zone côtière française limitée aux Dycks et au Colbert sont réservés aux opérations de la flotte anglaise. La France n'intervient que dans la zone côtière ainsi définie et, dans l'Ouest du Colbert, au Sud d'une ligne tracée dans la Manche aux deux tiers de sa largeur à partir des côtes françaises. »

Sir Francis Bridgeman a pris des notes sur une carte de la Manche, et m'a dit qu'il fera étudier la question par son État-major général qui formulera des propositions fermes qu'il soumettra à votre approbation.

190.

M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 340. Très confidentiel. *Rome, 10 juillet 1912.*

(*Reçu :* Cabinet, 15 juillet; Dir. pol., 31 juillet.)

Votre Excellence, par sa lettre politique n° 582 a appelé mon attention particulière sur le rapport que M. Paul Cambon a consacré le 13 juin [2] aux intentions de la diplomatie anglaise à l'égard de l'Italie et de sa situation nouvelle dans la Méditerranée. Il le mérite à tous égards, non pas seulement par ce qu'il constate, mais aussi par ses conclusions.

Il ressort en effet des renseignements de mon collègue de Londres que le Foreign Office, se rendant enfin à l'évidence, a atteint le terme de l'intéressante évolution dont j'ai signalé le début [3] et les phases et à laquelle l'Ambassadeur anglais à Rome n'a pas été étranger. Après avoir considéré l'Italie comme un « poids mort » dans la Triple Alliance, Sir E. Grey a heureusement fini par se convaincre qu'elle pourrait bien devenir une arme dangereuse contre les Puissances occidentales entre les mains de ses alliés. Et, comme le fait justement observer M. Paul Cambon, l'attitude des principaux organes

(1) Voir à ce sujet tome I (3e série) n° 336 (note).

(2) Voir ci-dessus, n° 96.

(3) Dans un rapport du 20 octobre 1911 M. Barrère signalait un « changement d'attitude et de sentiments chez son collègue » d'Angleterre. Sir Rennell Rodd lui avait même dit au cours d'un entretien : « l'Angleterre ne peut voir d'un œil favorable le détenteur de la Tripolitaine dans une alliance qui menace l'Angleterre aussi bien que la France ».

britanniques confirme tous les jours les tendances nouvelles du Gouvernement.

Elles devraient, a dit Sir E. Grey à notre Ambassadeur, prendre la forme d'un accord pour le maintien du *statu quo* avec garantie éventuelle en Tripolitaine, en Égypte et en Tunisie.

J'ai fait valoir si souvent la nécessité d'une telle politique que je ne saurais, sans me répéter, indiquer les raisons qui la commandent. L'erreur de la diplomatie anglaise est de ne pas l'avoir compris plus tôt. Mais si un temps précieux a été perdu, il n'est nullement trop tard pour établir avec l'Italie des conventions destinées à former, en face du péril germanique, un bloc méditerranéen. Ces arrangements, je ne crois pas faire erreur en disant que l'Italie les désire autant que l'Angleterre et que nous-même, et que, si elle n'a pas eu l'occasion de le manifester, ce fut en raison de l'attitude négative contre laquelle elle se heurte à Londres. Et à ce propos, qu'il me soit permis d'admirer combien peu le Gouvernement britannique mesure l'étendue de son crédit auprès de l'Italie. Sans doute il a subi, durant ces dernières années, quelque déchet; mais ce qui en reste est si considérable qu'à moins de fautes graves de la diplomatie anglaise, aucun gouvernement italien ne pourrait se lancer à la légère et délibérément dans une combinaison dirigée contre la plus grande Puissance navale du monde. Mais si l'on ajoute encore à ce crédit spécifiquement anglais la puissance et le crédit de la France, on peut tenir pour hautement improbable que le jeune royaume se refuse à contracter avec les deux grandes nations méditerranéennes des pactes qui, en lui assurant leur bon vouloir, constituent pour les contractants une assurance mutuelle d'indépendance et de sécurité. Pour l'y déterminer, il faudrait méconnaître les précautions élémentaires de la diplomatie, ne tenir aucun compte de ses susceptibilités et le traiter en quantité négligeable. Il faudrait en un mot, par des procédés malencontreux, lui rendre inévitable une complicité avec les Puissances adverses et le jeter en quelque sorte pieds et poings liés entre leurs bras.

De tout cela il ne saurait être question. Je tiens pour certain, et les incidents de la guerre n'ont pas ébranlé cette conviction, qu'il est en notre pouvoir de renforcer en les mettant au point les conventions conclues en 1902. Il ne fait pas bon de laisser trop longtemps sécher l'encre des accords diplomatiques. Les circonstances changent; les faits évoluent; et c'est la faiblesse de la Triple-Alliance de n'avoir reçu aucun rajeunissement, d'être restée intangible, alors que les situations qui l'avaient motivée s'étaient profondément modifiées. La conclusion d'un accord de garantie mutuelle entre les trois principales Puissances méditerranéennes ne me paraît pas moins réalisable et l'on peut considérer que la crise tripolitaine, loin d'y former obstacle, fournit à l'Angleterre et à la France les moyens de la consommer.

Mais ici intervient une question de méthode. J'ai lu avec surprise que Sir

Edward Grey, après avoir fait part de ses intentions à M. Paul Cambon, avait ajouté qu'il serait temps d'y donner suite après la cessation des hostilités. Voilà une bien singulière conclusion. Elle ferait croire que le principal Secrétaire d'État au Foreign Office méconnaît l'élément essentiel du problème à résoudre. Quand on entend diriger les gens dans la voie que l'on veut, on n'attend pas qu'ils se soient tirés d'affaire. Ce n'est pas après la guerre, c'est dans le temps présent qu'il importe de mettre sur le métier le régime futur de la Méditerranée.

La politique italienne, je l'ai déjà écrit, se ressentira profondément de ses rapports, durant la lutte, avec les grandes Puissances neutres. Elle a éprouvé les contrecoups de la guerre et elle a fait preuve envers les uns et les autres d'une susceptibilité souvent excessive. Sans chercher à la suivre à travers ces fluctuations, je constate que ceux des neutres dont le prestige a reçu la plus sérieuse et durable atteinte sont les alliés de l'Italie. Ce crédit remonta quelque peu durant les mois qui suivirent les incidents de mer franco-italiens. Aujourd'hui l'Allemagne et l'Autriche sont tombées dans une nouvelle phase de discrédit. Le sentiment qu'on n'a rien à attendre de la bonne volonté des Puissances germaniques pour terminer avec honneur les hostilités se fortifie et se consolide dans l'opinion italienne et dans les conseils du Gouvernement; et la réaction qui s'ensuit porte de nouveau le pays à chercher du côté de la Triple Entente, et plus particulièrement du côté de la France et de l'Angleterre, le concours diplomatique que les alliés paraissent ne pas devoir lui accorder.

Le moment est donc propice pour réaliser la politique de précaution et de garantie à laquelle Sir Edw. Grey est disposé à se prêter. L'Italie a besoin de la sympathie et de l'aide des Puissances occidentales. Pourrait-on affirmer que ce besoin lui paraîtrait aussi évident au lendemain de la paix, alors même qu'elle aurait été déterminée par l'intervention de ces Puissances? Sait-on ce que ce lendemain peut réserver de surprises et l'opportunité n'entre-t-elle pas pour la moitié du succès dans toute entreprise politique de grande envergure? L'enjeu de la partie est trop grave pour ne pas mériter notre plus sérieuse considération, car il comporte pour nous la sécurité de deux frontières.

191.

M. Georges Louis, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,
à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 202. Confidentiel. *Saint-Pétersbourg, 10 juillet 1912.*
(*Reçu :* Dir. pol., 16 juillet.)

De 1909 à 1912, les Empereurs de Russie et d'Allemagne se sont rencontrés trois fois et, après chacune de ces entrevues, le Ministre russe qui s'y était trouvé m'a raconté les conversations auxquelles il avait pris part. Rien n'étant venu infirmer ces récits sur aucun point, on peut les croire exacts et à peu près complets.

Les entretiens de 1909, de 1910 et de 1912 ont naturellement porté en grande partie sur les mêmes questions. A chaque rencontre, les Ministres des deux pays commencent par échanger des déclarations devenues protocolaires au sujet des alliances respectives et du maintien de la paix.

« Le prince de Bülow et moi, m'a dit M. Isvolsky en 1909, nous avons constaté que nous prenions la situation résultant des alliances, telle qu'elle est et sans la discuter. »

« Vous ne nous demanderez pas de sacrifier notre alliance avec l'Autriche, a dit M. de Bethmann à M. Sazonoff à Potsdam en 1910, et nous ne vous demanderons pas de sacrifier votre alliance avec la France. »

Le Chancelier allemand est revenu sur ce thème à Port-Baltique. « Il faut, a-t-il répété, accepter de part et d'autre ce qui est. L'Allemagne ne peut se séparer de l'Autriche. Quant à la France, on a dit que c'était nous-mêmes qui vous avions poussés dans ses bras. Je ne nie pas qu'il y ait eu peut-être de notre faute. Nous pouvons le regretter, mais nous ne discutons pas le fait accompli. »

Viennent ensuite, dans l'ordre habituel de ces conversations, les assurances pacifiques. Celles de M. de Bethmann ont paru sincères à M. Kokovtzoff et à M. Sazonoff qui, l'un et l'autre, comme Lord Haldane à son retour de Berlin, parlent du Chancelier plus favorablement que de tout autre personnage allemand. « Nous ne risquerons pas, a dit M. de Bethmann en terminant la conversation sur ce point, de compromettre par une guerre les résultats d'un règne prospère de 25 ans. »

A chaque entrevue également, on s'explique de part et d'autre au sujet des rapports avec l'Angleterre. Du côté russe, on n'a pu, depuis les arrangements

de 1907, que refaire chaque fois le même exposé : « La Russie et l'Angleterre ont réglé dans un esprit de cordiale amitié les questions qui les divisaient, mais il n'existe entre elles que des accords limités ». Au contraire, du côté allemand, le ton à l'égard de l'Angleterre a varié à chaque entrevue. A Potsdam les récriminations avaient été vives : c'était l'Angleterre que l'Allemagne accusait de toutes ses déconvenues et M. de Kiderlen avait été jusqu'à reprocher à la Russie d'avoir « appuyé l'Angleterre à Algésiras ». « Mais c'est la France que nous avons appuyée, dit M. Sazonoff, et nous y étions tenus ». « Non, c'est l'Angleterre, insista le Ministre allemand et vous n'y étiez pas obligés ». A Port-Baltique, l'Empereur Guillaume n'a pas manqué de se plaindre de l'attitude du Gouvernement anglais dans l'affaire d'Agadir et il a dit que, si l'on n'avait pu s'entendre sur la question de la limitation des armements, c'est parce que l'Angleterre ne voulait pas, et que l'Allemagne ne pouvait pas faire de concessions. Il a reconnu toutefois « qu'il y a détente entre les deux pays ». M. de Bethmann a constaté également que la situation s'améliorait. En ce qui touche les armements, il a ajouté simplement, sans s'engager dans les distinctions faites par son souverain, qu'il n'était pas extraordinaire qu'on n'eût pas pu s'entendre, « l'Angleterre ne pouvant pas limiter ses armements pour faire plaisir à l'Allemagne, ni celle-ci limiter les siens pour faire plaisir à l'Angleterre ».

Enfin les conversations ont porté, comme toujours, sur l'Orient et sur la Chine. J'ai rapporté dans mes télégrammes ce qui m'a été dit par M. Sazonoff de ses entretiens avec Guillaume II sur la Chine et avec le Chancelier sur la guerre italo-turque.

Si l'on ajoute à ces questions d'ordre général celles qui concernent plus spécialement les rapports russo-allemands, les incidents de frontière, les affaires d'espionnage et surtout l'importante question du renouvellement du traité de commerce entre les deux pays, on a, selon toute vraisemblance, tout le programme des conversations de Port-Baltique.

Je reviendrai sur quelques points de ces conversations après m'en être entretenu avec M. Kokovtzoff, que je dois voir demain.

192.

M. Georges Louis, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 361. Très confidentiel. *Saint-Pétersbourg, 11 juillet 1912, 17 h. 30.*

(*Reçu : 2 h. 15.*)

Je réponds à votre télégramme 497 [1].

Ainsi que l'annonçaient mes télégrammes 338 [2] et 350 [3], M. Sazonoff est parti en congé, dès le lendemain de son retour de Port-Baltique, et son absence durera probablement une quinzaine de jours. Je ne puis donc reprendre la conversation que j'ai eue avec lui et qui vous préoccupe si justement. En général, M. Sazonoff ne me fait pas mystère de ses sources d'information. Mais en ce qui concerne l'action de l'Allemagne pour le rétablissement de la paix, il s'est montré, dans sa conversation du 7, à la fois très affirmatif sur le fait et très réservé sur l'origine de ses renseignements. Peut-être lui viennent-ils de «la source sûre et secrète»; c'est fort possible puisqu'il s'agit de l'Italie. Peut-être aussi, ses renseignements ne sont-ils qu'en partie exacts. En tout cas, ils lui ont été confirmés sur un point. M. de Bethmann Hollweg lui a laissé entendre que la Turquie et l'Italie allaient entrer en négociations directes. Le Chancelier a-t-il parlé en outre à M. Sazonoff des bases sur lesquelles la négociation allait s'engager? Il semble que non. La situation serait donc celle-ci. En apparence, «l'honnête courtier» ne propose rien; il met les deux parties en présence et se retire. Si plus tard ses services sont rémunérés à trop haut prix, les autres Puissances seront en droit de réclamer des compensations si elles le jugent à propos, mais on ne voit pas par quel moyen elles pourraient actuellement convaincre la Turquie.

(1) Voir ci-dessus, à la date du 10 juillet, n° 183.

(2) Par le télégramme 338 du 3 juillet, M. Georges Louis annonçait que M. Sazonoff comptait s'absenter et que M. Nératoff serait chargé de l'intérim.

(3) Par son télégramme 350 du 8 juillet, M. Georges Louis annonçait l'arrivée à Pétersbourg de M. de Bethmann Hollweg et le départ imminent de M. Sazonoff.

193.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres, à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 284. *Londres, 11 juillet 1912.*

(*Reçu :* Cabinet, 12 juillet; Dir. pol., 31 juillet.)

Dans une dépêche du 30 juin dernier, n° 320 [1], que Votre Excellence a bien voulu me communiquer, notre Ambassadeur à Rome se livre à des réflexions intéressantes sur les projets de conférence qui ont été envisagés pour mettre fin au conflit italo-turc. Je pense comme lui que, tôt ou tard, les Puissances seront obligées d'en arriver là, et j'ai déjà eu l'occasion de faire connaître mon sentiment sur ce point dans une dépêche du 17 mai n° 206 [2] et un télégramme du 24 mai dernier n° 152 [3].

M. Barrère reconnaît qu'à Berlin et à Vienne on ne semble guère disposé à se prêter à une proposition de conférence, il signale l'intérêt de la France et de l'Angleterre à ne pas laisser se prolonger une guerre dont les conséquences pourraient troubler singulièrement l'équilibre dans la Méditerranée, mais il ne s'explique pas sur les intentions de la Russie.

Or il semble difficile de concevoir une initiative de la France ou de l'Angleterre, ou de ces deux Puissances réunies, sans une entente préalable avec le Gouvernement de Pétersbourg, et nous ne devons pas nous dissimuler, si nous avons gardé le souvenir de la crise de 1908, que cette entente offrira quelque difficulté.

A cette époque, il s'agissait de régler définitivement le sort de la Bulgarie, de la Bosnie et de l'Herzégovine pourvues au Congrès de Berlin de statuts qui, dans la pensée des Puissances, n'étaient assurément pas définitifs, mais qui ne pouvaient être modifiés sans l'assentiment des signataires du traité du 13 juillet 1878.

La révision des actes de 1856 relatifs au régime de la Mer Noire et des détroits n'avait pu s'opérer en 1871 que par la réunion d'une conférence; c'était un précédent dont on devait s'inspirer en 1908. L'Autriche-Hongrie, malgré ses hésitations, pouvait être amenée à participer à une réunion dont l'objet eût été strictement limité à la question de l'indépendance bulgare et de l'annexion de la Bosnie-Herzégovine; ce fut à Pétersbourg qu'on se montra irréductible. La Russie voulut étendre le programme aux autres questions balkaniques, et cette prétention, compliquée des querelles personnelles de M. Isvolsky et de M. d'Aehrenthal, fit échouer, malgré l'appui des

[1] Voir ci-dessus, n° 160. — [2] Voir ci-dessus,. n° 15 — [3] Voir ci-dessus, n° 34.

cabinets de Paris et Londres, un projet conforme aux principes élémentaires du droit international.

Dans ma dépêche du 17 mai dernier, n° 206, je faisais remarquer à Votre Excellence que nous aurions à compter avec « la répugnance de M. Sazonoff à envisager une solution qui introduirait l'Europe dans un champ d'action que la Russie entend se réserver ». Mais nous pouvons également nous demander si le Ministre russe, en acceptant la limitation du programme de la conférence, ne s'exposera pas à des reproches d'abandon de la part des États slaves.

A Buchlau, M. Isvolsky avait entretenu le comte d'Aehrenthal de la Serbie et du Monténégro. Un diplomate autrichien a raconté que l'Ambassadeur actuel du Tsar à Paris avait réclamé pour ces deux petits États la cession du Sandjak de Novi Bazar, qu'il avait cru obtenir gain de cause et qu'en fin de compte, il avait été joué par le Ministre autrichien; que le fait soit vrai ou faux, il est certain qu'en 1908 la Russie voulait obtenir de l'Europe des avantages pour ses clients slaves, et nous pouvons supposer qu'elle est encore dans les mêmes intentions.

Cette entente serbo-bulgare, à laquelle la Grèce vient d'adhérer et qui s'est conclue sur le conseil et sous l'égide du Gouvernement russe, montre assez qu'à Pétersbourg on en revient à la vieille politique moscovite et donne à penser que, dans une conférence internationale, la Russie mettra sur le tapis les questions intéressant la Bulgarie, la Serbie, la Grèce et les populations grecques de l'Archipel. L'opinion publique en Russie est très en éveil sur les aspirations slaves et orthodoxes, elle rappellerait sévèrement à l'ordre le Ministre qui ne s'en montrerait pas assez soucieux et qui sacrifierait leur défense à d'autres visées politiques.

M. Isvolsky ne l'a pas compris quand, en 1908, il a oublié le slavisme pour obtenir une promesse d'appui dans le règlement de la question des Détroits, c'est-à-dire d'une question purement politique dont la masse du peuple russe ne comprend pas la portée, alors qu'il a le cœur débordant de tendresse pour ses petits frères slaves. En 1877, c'est le peuple russe et non le Gouvernement russe qui, à la grande surprise du prince Gortchakoff, déclara la guerre à la Turquie. Pas plus que le vieux Chancelier, M. Isvolsky n'avait le sentiment des passions qui dorment au fond de l'âme de son pays, quand il promettait à Votre Excellence l'adhésion de son Gouvernement à un pacte de désintéressement en Orient. M. Sazonoff n'a pas hésité à se prononcer dès le premier moment contre une déclaration de ce genre, et je ne serais pas étonné que, de ce jour, date son éloignement pour un ancien chef dont il avait accepté au début les directions.

Abandonné à ses propres inspirations, M. Sazonoff, qui est un diplomate de profession, adhérerait peut-être à une politique d'entente entre les cinq

Puissances avec un champ de discussion très limité; mais il est contraint de conformer son attitude à la politique traditionnelle de la Russie, politique d'aspirations vagues vers une domination de l'Orient, sans ligne précise, sans projets médités et arrêtés. De là ses hésitations et son malaise quand on le serre de trop près et qu'on essaye d'obtenir des explications sur ses vues d'avenir; de là aussi ses contradictions dont la plus récente est au moins singulière : car comment expliquer qu'après s'être engagé à rechercher une entente entre les cinq Puissances pour mettre un terme au conflit italo-turc, il ait accueilli sans sourciller, à Port-Baltique, la confidence d'une intervention isolée de l'Allemagne dans le même but?

En 1912, comme en 1908, nous risquons donc de rencontrer à Pétersbourg des oppositions à un projet de conférence, oppositions d'autant plus difficiles à désarmer qu'elles ne se justifieront par aucune raison et qu'elles ne reposeront que sur des sentiments indéfinissables.

Il faut espérer qu'au cours de sa prochaine visite en Russie, Votre Excellence pourra obtenir des assurances et des précisions, qui nous mettront à l'abri d'une surprise. L'Empereur est, dit-on, avide de sincérité et il aime les gens qui ne craignent pas de lui exposer nettement leurs vues; c'est pour nous un motif de sécurité; car nul mieux que Votre Excellence n'est en mesure de lui inspirer confiance.

P. S. – Sir Edward Grey, que j'ai vu depuis que cette dépêche était écrite, m'a dit que, d'après les informations données au Chargé d'affaires britannique à Pétersbourg comme à notre Ambassadeur par M. Sazonoff, ce dernier n'aurait reçu aucune communication directe relativement à une intervention de l'Allemagne pour le rétablissement de la paix entre l'Italie et la Turquie. Il a rapporté de Port-Baltique l'impression que le Gouvernement allemand cherchait à exercer une action isolée, mais il n'a pu avoir l'occasion de s'en expliquer avec M. de Bethmann Hollweg [1].

194.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 287. *Londres, 11 juillet 1912.*

(*Reçu :* Cabinet, 12 juillet; Dir. pol., 7 août.)

La discussion du budget du Foreign Office a fourni hier à la Chambre des Communes l'occasion d'un débat général sur la politique étrangère du

[1] Cette dépêche a été transmise le 18 juillet, à Pétersbourg 483, Berlin 545, Vienne 257, Constantinople 548, Madrid 309, Rome 620.

Gouvernement. La plupart des questions à l'ordre du jour ont été passées en revue, dans les discours prononcés par les orateurs de l'opposition et du parti libéral, ainsi que dans la réponse de Sir Edward Grey. Je me contenterai de signaler dans ce rapport les opinions émises sur les questions de politique générale, qui nous intéressent plus directement, quitte à revenir ensuite successivement sur ceux des sujets traités qui ont un caractère local ou particulier.

Le trait saillant de la discussion d'hier est l'approbation à peu près unanime recueillie par le principe de la Triple Entente. Ce principe est resté hors de contestation. Aucun des orateurs ne l'a mis en question et aucun n'a blâmé le Gouvernement de l'avoir donné pour base à sa politique extérieure. Rien non plus, dans les déclarations de Sir Ed. Grey, ne dénote la moindre tendance à changer sa ligne de conduite, à laquelle il a au contraire affirmé, en termes très catégoriques, son intention de rester fidèle. « Je tiens, a-t-il dit, à répéter que notre politique extérieure demeure inchangée. Le point de départ de tout nouveau développement de notre politique étrangère est le maintien de notre amitié avec la France et la Russie. Partant de là, ayons les meilleures relations possibles avec les autres pays et, si nous voyons la France ou la Russie en venir à quelque arrangement avec une autre grande Puissance européenne et vivre en bons termes avec elle, félicitons-nous-en. »

L'attachement du parti unioniste à la Triple Entente a été exprimé en termes particulièrement chaleureux. M. Bonar Law, qui a parlé en véritable chef de parti et, à ce titre, pris la parole le dernier, a accentué, en les renouvelant au nom de son parti, les déclarations de Sir Ed. Grey. « Le Secrétaire d'État, a-t-il dit, a déclaré que la Triple Entente, la bonne intelligence avec la France et la Russie, devait être le point de départ de notre politique extérieure. Je préfère dire qu'elle doit en être la clef de voûte. La force de notre politique étrangère sur ce point consiste en ce fait qu'elle n'est pas la politique du Gouvernement au pouvoir, ni du Gouvernement qui l'a précédé, mais une politique rendue nécessaire par la situation, la politique nationale du pays. C'est réellement pour exprimer cette conviction que j'ai pris la parole dans ce débat. C'est la politique du pays et, si le parti au nom duquel je parle ce soir revenait jamais au pouvoir, ce serait la politique de mon parti. »

Un autre membre de l'opposition, l'un des plus jeunes députés du parti, M. G. Lloyd, avait, antérieurement à la déclaration de M. Bonar Law, indiqué les raisons pour lesquelles la politique de la Triple Entente est dictée à l'Angleterre par la nécessité de la situation. « En défendant la politique de la Triple Entente, je n'obéis, a-t-il dit, à aucune antipathie contre d'autres Puissances, mais je maintiens que nous avons à peser toutes les forces, qui peuvent être mises en action contre nous par les pays d'Europe. Le fondement de notre politique extérieure a toujours consisté en deux considérations : sauvegarder la sécurité de l'Inde et empêcher en Europe la suprématie d'une

seule Puissance. Or, je prétends que, si nous avions ignoré la situation de l'Allemagne après la guerre russo-japonaise, nous aurions méprisé un danger des plus sérieux, qui aurait pu nous conduire à un grand désastre. »

L'hommage rendu à la Triple Entente a donc été unanime et motivé. Il est frappant de voir s'y associer même un orateur qui a reproché à la France et à la Russie de ne pas avoir toujours payé l'Angleterre de retour; la France à Mascate et la Russie en Perse. Le comte de Ronaldshay, qui a fait cette observation, n'en a pas moins commencé en effet par décerner des éloges à la Triple Entente pour la solidité et l'efficacité dont elle a fait preuve au cours de la crise marocaine.

Tous les discours consacrés hier à la politique générale ont traité des relations de l'Angleterre avec l'Allemagne. Le trait qui leur est commun est la constatation de ce fait que la Triple Entente, notamment l'entente cordiale avec la France, n'a pas et ne doit pas avoir de caractère agressif contre l'Empire allemand. Rien ne m'autorise à penser que les orateurs qui ont exprimé cette conviction n'en fussent pas effectivement convaincus : mais, ne l'eussent-ils pas été, pouvaient-ils parler autrement qu'ils ne l'ont fait, et, plus que tout autre, le Secrétaire d'État aux Affaires étrangères le pouvait-il?

Toujours est-il que tous ont développé ce thème et Sir Edward Grey tout le premier : « Nos relations avec le Gouvernement allemand, a dit le Secrétaire d'État, sont en ce moment excellentes. Chacun de nous en use très franchement avec l'autre sur toutes les questions d'intérêt mutuel et je crois que, lorsque des questions surgissent, où que ce soit, par exemple en ce qui concerne nos intérêts sud-africains ou le chemin de fer de Bagdad, les deux Gouvernements sont également convaincus que leurs intérêts respectifs peuvent parfaitement se concilier ».

Il est très possible que la netteté des déclarations de Sir Ed. Grey et le ton d'optimisme qui les caractérise soient dus au désir de couper court aux rumeurs de rapprochement et aux projets de réconciliation qui ont été mis en circulation dans ces derniers temps. Les relations de l'Allemagne avec l'Angleterre ne laissant rien à désirer, à quoi bon y rien changer? L'état de choses actuel étant satisfaisant, n'est-il pas superflu de vouloir l'améliorer?

On peut, non sans plus de vraisemblance encore, attribuer la même arrière-pensée aux appréciations émises dans le même sens par les membres de l'opposition. « Nous n'avons, a dit M. Bonar Law, pas de querelle avec l'Allemagne. Nous n'en cherchons pas. Aucun de nous ne désire autre chose que la meilleure intelligence avec l'Allemagne... Le meilleur moyen de vivre en bons termes avec elle est de traiter loyalement les difficultés qui peuvent se rencontrer, et, pour le reste, de s'en remettre à la patience, qui est la voie la plus sûre pour arriver à une bonne entente... Personne dans ce pays ne désire la guerre et je suis certain que l'intérêt le plus essentiel de l'Allemagne est la paix. »

Même note de la part de M. Lloyd dont j'ai mentionné le jugement judicieux et sensiblement moins optimiste sur la situation internationale et le péril d'une hégémonie allemande en Europe.

Je ne crois donc pas que nous ayons lieu de nous alarmer des professions de foi pacifiques dont les orateurs d'hier ont parsemé leurs discours, ni des démentis qu'ils ont donnés au soupçon de chercher noise à l'Allemagne. Ils y trouveront éventuellement leur meilleure objection contre des tentatives de cette Puissance pour modifier l'équilibre européen.

J'en trouve une nouvelle preuve dans la satisfaction sans réserve que Sir Ed. Grey a témoignée du communiqué russo-allemand sur l'entrevue de Port-Baltique. Ce qui lui plaît, dans ce communiqué, c'est qu'il reconnaît expressément l'existence des deux grands groupements européens et en proclame, pour ainsi dire, l'intangibilité. L'insistance de Sir Ed. Grey à cet égard n'est certainement pas le fait du hasard.

Quant aux orateurs de l'opposition, leur souci de ne pas laisser porter atteinte à l'équilibre actuel des Puissances a été encore plus fortement marqué. M. Lloyd a pris vivement à partie Lord Haldane, l'ancien Ministre de la Guerre, actuellement Lord Chancelier, pour ses voyages semi-officiels à Berlin, qui ont jeté le trouble dans l'opinion et dont les résultats sont restés mystérieux. M. Bonar Law s'est livré, sur les horreurs d'une guerre, à un développement qui prouve implicitement que, dans sa pensée, l'Angleterre n'en écarte pas l'éventualité. Il a nettement assimilé la rivalité maritime de l'Allemagne et de l'Angleterre à la situation respective de l'Allemagne et de la France sur le continent, et il n'a pas mis en doute qu'une guerre où l'Allemagne serait engagée, englobât pratiquement l'ensemble de l'Europe.

Si l'on se rappelle qu'il y a quelques jours le budget de la Guerre a donné lieu aux Communes à une discussion où la question d'un corps expéditionnaire anglais, de sa composition, de son approvisionnement et de son envoi sur le continent a tenu une large place, on conviendra que les tendances des milieux parlementaires d'Angleterre sont telles que nous pouvons le désirer pour notre sécurité.

J'ai gardé pour la fin de ce rapport la question de la Méditerranée à laquelle se réfère ma dépêche n° 281 en date du 10 de ce mois [1]. Elle ne pouvait pas ne pas se glisser dans un débat sur la politique étrangère et les membres de l'opposition ont effectivement fait remarquer qu'il était impossible de parler des intérêts méditerranéens de l'Angleterre sans savoir à quoi s'en tenir sur la situation des forces navales britanniques dans la Méditerranée. Plus heureux que les fois précédentes, ils ont cette fois amené Sir Ed. Grey à démasquer, très incomplètement encore, les dispositions du Gouvernement. Après avoir dit

(1) Voir ci-dessus, n° 188.

que l'Angleterre était actuellement en mesure d'envoyer au premier signal dans la Méditerranée une force suffisante pour parer à toute éventualité, le Secrétaire d'État a déclaré : « Je reconnais tout à fait que, si nous abandonnions la Méditerranée, nous ne pourrions rendre notre situation dans cette mer suffisamment sûre par aucune mesure de diplomatie ou de politique étrangère. D'autre part, il n'est certainement pas nécessaire que nous entretenions dans la Méditerranée une force capable de se mesurer à tout moment contre toutes les autres flottes qui peuvent s'y trouver. Mais j'admets que, si nous venions à évacuer la Méditerranée, bien que nous n'ayons actuellement aucune raison d'y prévoir des difficultés ou des obstacles pour notre politique, la situation diplomatique nous y deviendrait défavorable. Par conséquent j'admets que nous devons posséder dans la Méditerranée une force suffisante à nous maintenir à tout moment au rang de Puissance méditerranéenne ».

Quant à l'importance de cette force, Sir Ed. Grey s'est abstenu de toute indication, réservant à son collègue de l'Amirauté le soin de renseigner les Communes, lors de la prochaine discussion du budget de la Marine.

Telle a été la déclaration du Secrétaire d'État sur ce point. Bien qu'incomplète et vague encore, elle me paraît cependant poser le principe du maintien d'une force navale dans la Méditerranée. C'est ainsi qu'elle a été interprétée par la presse de ce matin, qui, avec des réserves légitimes, y voit cependant un commencement de satisfaction donnée aux protestations de l'opinion.

En résumé, le débat d'hier à la Chambre des Communes ne nous a pas appris grand'chose de nouveau. Mais il nous a apporté, sur quelques-uns des points qui nous intéressent le plus directement, des confirmations qui nous ont précieuses à recueillir.

P.-S. 11 juillet. — Sir Ed. Grey m'a fait appeler cet après-midi en vue de me parler de son exposé d'hier. Il a appelé mon attention sur ses déclarations concernant la politique générale du gouvernement et notamment sur celles qui ont trait à l'équilibre entre les groupements européens. Il m'a confirmé la satisfaction qu'il a éprouvée du communiqué russo-allemand sur l'entrevue de Port-Baltique et l'importance qu'il y attache, parce que ce communiqué reconnaît l'utilité des deux grands groupements internationaux. C'est pour en prendre acte que Sir Ed. Grey y a insisté comme il l'a fait. Le Secrétaire d'État a encore ajouté que M. Winston Churchill ferait incessamment une déclaration sur la question de la Méditerranée et il m'a laissé entendre que le gouvernement était disposé à donner, sur ce point, satisfaction aux vœux de l'opinion, dans une mesure qui n'est pas encore entièrement déterminée.

195.

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 390. *Thérapia, 11 juillet 1912.*

(*Reçu :* Cabinet, 15 juillet; Dir. pol., 16 juillet.)

Votre Excellence a bien voulu m'envoyer, le 6 de ce mois, sous le n° 509 [1], copie d'une dépêche de notre Ambassadeur à Rome qui prône la réunion d'une conférence diplomatique pour rétablir la paix, et me demande les réflexions que la lecture de cette dépêche m'aura suggérées. Les conclusions de M. Barrère sont en complète contradiction avec celles de ma dépêche n° 340 du 13 juin dernier [2]. La raison en est bien simple : nous ne visons pas au même but.

M. Barrère s'assigne celui de mettre fin à la guerre qui a été déclarée à la Turquie par l'Italie et moi de mettre fin à celle qui sévit en Afrique; mon collègue a en vue une paix diplomatique, moi une paix réelle. J'estime en effet que, tant que les Bédouins défendront d'un même cœur leur pays contre les Italiens cantonnés sur le littoral, il n'y aura ni trêve ni repos pour la Turquie non plus que pour les Puissances musulmanes; tout l'Islam sera troublé d'un bout à l'autre du monde, car il aura au flanc une plaie saignante et il faudra s'attendre à des sursauts redoutables dont nous sentirons les contrecoups en Tunisie, en Algérie et au Maroc et les Anglais en Égypte et aux Indes.

Qu'on n'aille pas croire du moins que la conclusion de la paix diplomatique facilitera la pacification de la Tripolitaine; elle substituera une guerre sournoise à la guerre ouverte, voilà tout. En quoi consiste cette paix? A obtenir de la Turquie qu'elle abandonne ses sujets africains en pleine lutte. Que l'on retourne en effet comme l'on veut toutes les combinaisons imaginées ou imaginables, elles reviennent toutes au retrait des troupes turques, c'est-à-dire à la trahison de la cause de l'Islam par le Califat. Eh bien! c'est là une extrémité à laquelle on pourra sans doute contraindre officiellement la Turquie, mais à laquelle elle ne se soumettra pas dans la réalité et *a fortiori* qu'elle n'acceptera jamais de plein gré parce que ce serait l'effondrement du Califat et le signal de la dislocation de l'Empire ottoman par le choc des races musulmanes qui le composent. Or une pareille paix est la seule que pourrait faire, que pourrait imposer une conférence.

(1) Avec cette dépêche était transmis le rapport n° 320 de M. Barrère. Voir ci-dessus à la date du 30 juin, n° 160. — (2) Voir ci-dessus, n° 98.

La paix qu'il faut faire, celle qui serait conforme à nos intérêts parce qu'elle serait réelle, est celle qui trouverait son application en Tripolitaine même. Elle n'est nullement impossible, si difficile qu'elle soit à réaliser, pourvu que le Gouvernement italien veuille bien y mettre un peu du sien et même s'assurer pour la négocier et la conclure le concours du Gouvernement ottoman trop heureux de clore un conflit qui met en péril l'existence de l'Empire. Les Bédouins n'ont certainement pas d'objections à ce que les Italiens s'installent dans les ports du littoral; il leur suffit de demeurer indépendants dans l'intérieur. Que l'Italie leur reconnaisse donc cette indépendance, et les armes leur tomberont des mains. Quand le calme sera rétabli, des relations commerciales et politiques s'établiront peu à peu entre les *emporia* de la côte et les tribus arabes et fourniront aux Italiens de nombreuses occasions de pénétrer plus avant dans le pays et d'y étendre leur autorité effective. Cette méthode peut paraître lente; l'Italie ne devra pas moins la suivre, même si elle veut en adopter une autre, car c'est la seule qui soit praticable en Libye.

Quand la guerre aura pris fin en Afrique, je ne sais s'il y aura lieu de réunir une conférence; c'est possible, ne serait-ce que pour garantir une fois de plus l'intégrité de l'Empire ottoman, comme il est d'usage de le faire chaque fois qu'on l'a violée. Il y aura peut-être aussi la question de Rhodes et des Sporades à régler et en tout cas celle de Crète qui pèse lourdement depuis tant d'années sur la Turquie, la Grèce et les Puissances protectrices. Quoi qu'il en soit, le moment n'est pas venu, à mon avis, d'examiner l'opportunité de réunir une conférence; il ne s'agit là en somme que d'un moyen, alors qu'il faut surtout maintenant s'occuper du résultat à atteindre; s'en tenir aujourd'hui à une question de forme serait perdre de vue le fond du débat pour ne s'attacher qu'à la procédure[1].

196.

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 395. *Thérapia, 11 juillet 1912.*

(*Reçu :* Cabinet, 15 juillet; Dir. pol., 16 juillet.)

J'ai suivi avec tout le soin que commande une aussi grave question les discussions auxquelles l'équilibre de la Méditerranée a donné lieu dans la presse du monde entier et au sein du Parlement britannique, et j'ai lu avec le plus

[1] Cette dépêche a été transmise le 18 juillet à Londres 716, Rome 619, Berlin 548, Vienne 263, Pétersbourg 488, Sofia 115, Athènes 204, Belgrade 96, Bucarest 75, Cettigné 35.

vif intérêt les dépêches de nos Ambassadeurs à Rome, Londres et Madrid à ce sujet, que Votre Excellence a bien voulu me communiquer en me demandant les observations qu'elles pourraient me suggérer.

L'affaiblissement des forces navales anglaises dans la Méditerranée résultant de la nécessité de les opposer dans la mer du Nord à une agression éventuelle de l'Allemagne, a fait naître chez quelques-uns la pensée d'un concert entre la France et l'Angleterre en vue de se partager la défense des intérêts communs; c'est à la marine française qu'incomberait dans ce système la charge de tenir ouverte la route des Indes entre Gibraltar et Port-Saïd. En signalant que l'opinion britannique ne paraît pas devoir se rallier, comme il fallait s'y attendre, à une combinaison qui laisserait à un tiers, fût-ce à un allié puissant et fidèle, le soin de sauvegarder des intérêts anglais de premier ordre, M. Paul Cambon démontre, d'une façon irréfutable, que la France n'aurait pas d'ailleurs à se féliciter dans les présentes conjonctures du retrait des cuirassés anglais de la Méditerranée, «dût ce retrait avoir pour conséquence la conclusion d'un pacte positif» entre la France et l'Angleterre. Je n'ai jamais cru pour ma part que le Gouvernement britannique songerait à nous confier la garde de la route des Indes, et en exprimant cette opinion dans ma dépêche n° 343 du 14 juin dernier[1], j'ajoutais que nous ferions bien de notre côté de ne compter que sur nous-mêmes pour assurer les communications de la France avec ses possessions de l'Afrique du Nord. En résumé, dit M. Paul Cambon, en manière de conclusion à laquelle je me rallie pleinement, «la meilleure solution du problème qui préoccupe en ce moment l'Angleterre serait, à mon avis, celle qui concilierait le maintien dans la Méditerranée d'une forte escadre anglaise avec un échange ultérieur de vues entre Paris, Londres et éventuellement Madrid, sur les moyens de se venir mutuellement en aide»[2].

Madrid intervient là pour ses ports plus que pour sa flotte et, à ce point de vue comme au point de vue diplomatique, il y a en effet tout intérêt à associer l'Espagne à une entente franco-anglaise relative à la Méditerranée. Mais il est à noter que M. Paul Cambon passe Rome sous silence. Dans une autre dépêche, notre Ambassadeur à Londres relate que Sir Ed. Grey lui a dit : «Pour empêcher l'Italie d'aller chercher la garantie de l'Allemagne, nous devrons, aussitôt la cessation des hostilités, lui proposer un accord pour le maintien du *statu quo* avec garantie mutuelle en Tripolitaine, en Égypte et en Tunisie»[3]. On envisage donc à Londres, et avec plus de raison encore, l'accession de l'Italie, comme celle de l'Espagne, à l'entente franco-anglaise, mais seulement après la cessation des hostilités. C'est en effet plus correct, comme je l'observais dans ma dépêche précitée du 14 juin, car garantir actuellement à l'Italie la Tri-

(1) Voir ci-dessus, n° 105. — (2) Voir à la date du 27 juin le n° 145. — (3) Voir à la date du 13 juin le n° 96.

politaine, c'est se départir de la neutralité et méconnaître, en outre, les engagements pris vis-à-vis de la Turquie par les traités de Paris et de Berlin; je présumais que le Gouvernement britannique ne s'y prêterait pas volontiers.

Il semble résulter des dépêches de M. Barrère qu'à Rome on vise à signer dès maintenant un arrangement méditerranéen garantissant la Libye à l'Italie. Le prix qu'y attache le Gouvernement italien serait précisément que la loi d'annexion se trouverait ainsi reconnue par les Puissances occidentales avant que le fait lui-même soit accompli et accepté par la Turquie. Je ne vois pas quel intérêt la France, non plus que l'Angleterre, pourrait avoir à commettre une infraction aussi caractérisée au droit des gens. Mais, la paix faite, il vaudra sans doute mieux pour l'une et l'autre ne pas laisser l'Italie en tête-à-tête dans la Méditerranée avec son allié austro-hongrois; si l'Italie peut conclure des arrangements des deux côtés, elle n'y faillira pas, et ces arrangements se contrebalanceront à l'avantage de la paix publique que, de cette manière, elle ne sera pas tentée de troubler.

197.

M. Georges Louis, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 364. *Saint-Pétersbourg, 12 juillet 1912, 14 h. 25.*

(*Reçu :* 18 h. 20.)

Le Président du Conseil se montre non moins satisfait que M. Sazonoff des entretiens de Port-Baltique.

« On nous a, m'a-t-il dit, parlé franchement, nettement, sans compliment ni aigreur. Pas une proposition n'a été formulée, pas un mot n'a été prononcé qui pût nous gêner pour nous-mêmes ou pour notre alliée. »

Je ne reviens pas sur le détail des entretiens en ce qui concerne les alliances; les déclarations pacifiques de M. de Bethmann Hollweg; les rapports de l'Allemagne avec l'Angleterre. Sur ces divers points, le résumé du Président du Conseil concorde exactement avec celui du Ministre des Affaires étrangères.

M. Kokovtzoff m'a donné quelques précisions de plus sur ce qui a été dit au sujet de la guerre italo-turque. J'ai noté dans mon précédent télégramme les indications relatives à des négociations [éventuelles] entre la Turquie et l'Italie. Le Président a ajouté : « on sentait que ni l'Empereur Guillaume, ni son Chancelier n'approuvaient la position prise par l'Italie, mais l'Empereur Guillaume a déclaré très nettement qu'il n'exercerait de pression ni à Rome ni à Constantinople; il ne veut, a-t-il dit, ni manquer à son devoir d'allié

envers l'Italie, ni compromettre la situation que l'Allemagne s'est acquise à Constantinople ».

Sur la question des îles, M. Kokovtzoff m'a dit comme M. Sazonoff, que M. de Bethmann Hollweg s'était abstenu de toute [expression] d'opinion.

198.

M. DE PANAFIEU, MINISTRE DE FRANCE À SOFIA,

À M. POINCARÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 100. Très confidentiel. *Sofia, 12 juillet 1912.*

(*Reçu :* Cabinet, 15 juillet; Dir. pol., 16 juillet.)

Le Ministre de Russie a été très surpris de l'émotion qu'avait fait naître à Pétersbourg son télégramme du 4 juillet dont Votre Excellence m'a donné connaissance le 8 courant, sous le n° 128 (1). Le jour même, j'avais cru pouvoir vous rassurer par mon télégramme n° 76 (2) en vous faisant part de mon sentiment et en vous résumant la conversation que j'avais eue quelques heures auparavant avec le Président du Conseil.

Le lendemain, j'ai longuement causé de la situation avec M. Nékloudoff, sans lui laisser ignorer l'impression que sa communication avait causée à Saint-Pétersbourg et les instructions que vous m'aviez adressées. Je lui ai dit que le Chargé d'affaires d'Angleterre avait reçu du Foreign Office un télégramme analogue à celui que vous m'aviez transmis, et que même le ton n'en aurait pas été plus alarmant si les hostilités turco-bulgares avaient dû commencer le surlendemain.

M. Nékloudoff m'a alors donné lecture de son télégramme, me confiant qu'il avait d'ailleurs longtemps hésité à l'envoyer, mais que, la situation pouvant se modifier brusquement, il avait cru devoir avertir son Gouvernement. Il a reconnu que si cette situation était de nature à faire naître des préoccupations, elle n'était cependant pas alarmante. On s'est ému à tort à Saint-Pétersbourg et il regrette que ses informations aient été interprétées d'une façon exagérée et que M. Sazonoff, dans ses conversations avec les représentants des grandes Puissances, les ait accompagnées de commentaires pessimistes.

Le Ministre de Russie a appris depuis lors que les Gouvernements allemand et autrichien avaient été également informés par son Ministre des

(1) Télégramme circulaire du 8 juillet transmettant à divers postes le télégramme de Pétersbourg 348, ci-dessus reproduit, à la date du 8 juillet, sous le n° 174. — (2) Voir ci-dessus à la date du 9 juillet, n° 180.

Affaires étrangères et que leurs représentants à Sofia avaient été chargés de faire une démarche auprès de M. Guéchoff pour lui recommander de conserver l'attitude la plus pacifique. Il s'en montre très contrarié. Je viens de le voir aujourd'hui et il m'a répété qu'il ne comprenait pas les causes d'une pareille nervosité, ajoutant qu'à l'avenir il se montrerait plus prudent. Son malheureux télégramme a été, m'a-t-il dit, remis à M. Sazonoff au moment où ce dernier avait une conversation avec M. de Bethmann, et le Chancelier allemand a dû être la première personne à qui il en ait parlé.

Il est certain que M. Sazonoff, qui pouvait se croire tout à fait tranquille du côté des Balkans, après les récentes visites de M. Daneff et de M. Pachitch, a dû être particulièrement ému des informations qui lui parvenaient au moment même où venaient de s'échanger les congratulations de Port-Baltique et qui, quoi qu'en dise aujourd'hui mon collègue de Russie, étaient d'un pessimisme tout à fait injustifié.

Le Chargé d'affaires d'Allemagne, arrivé la veille de Bucarest où depuis près de trois mois il faisait l'intérim de M. Rosen, s'est acquitté assez adroitement de sa mission, dont il ne pouvait comprendre ni la cause, ni le sens. Il est allé faire visite à M. Guéchoff, et celui-ci ayant parlé de lui-même des événements intérieurs de Turquie, le prince Wittgenstein a pu, sans éveiller les susceptibilités du Président du Conseil, lui dire que le Gouvernement allemand comptait sur sa vigilance pour le maintien de la tranquillité et de la paix.

Je ne sais si mon collègue d'Autriche-Hongrie a fait une démarche analogue, mais je crois plutôt qu'il s'en dispensera et qu'il expliquera à son Gouvernement que rien, dans l'attitude actuelle du Gouvernement ou dans l'opinion publique, ne permet de supposer un changement d'attitude de la Bulgarie et des visées belliqueuses, et qu'une intervention isolée de sa part ne s'expliquerait pas et pourrait être mal interprétée.

En effet, le Ministre de Russie n'a pas hésité à juger que l'intervention qui lui était prescrite était le fait d'un malentendu causé par son télégramme et qu'il n'y avait aucune raison de faire une démarche qui aurait une apparence de collectivité; que, bien au contraire, elle serait de nature à froisser le Président du Conseil dont les sentiments nous étaient connus, et à rendre difficile vis-à-vis de lui sa propre situation.

Votre Excellence m'ayant laissé la liberté de n'appuyer les conseils de mon collègue de Russie que si les renseignements communiqués étaient exacts, je n'ai pas cru utile de télégraphier à Votre Excellence que je m'abstiendrais de toute intervention. Le Chargé d'affaires d'Angleterre a imité mon exemple.

En effet, il n'y a actuellement aucune agitation en Bulgarie. La presse et le public observent attentivement les événements intérieurs de Turquie, mais gardent le plus grand calme sans manifester aucune tendance belliqueuse.

Certains organes, certains partis, attaquent, il est vrai, le Président du Conseil lui reprochant sa politique conciliante et amicale vis-à-vis de la Turquie, et faisant ressortir que cette politique n'a encore procuré aucun bénéfice pratique à la Bulgarie. Mais ce sont là polémiques habituelles qui se renouvellent à intervalles réguliers entre adversaires politiques.

Que les milieux militaires considèrent le moment actuel comme favorable à une action contre la Turquie et que, envisageant le seul point de vue national, ils fassent abstraction des difficultés et des risques résultant de la situation internationale, rien n'est plus naturel. Ils suivent leur tempérament : ils ont été élevés dans l'idée et dans l'espoir de la lutte contre les Turcs, leurs maîtres d'hier, et, quoique ne nourrissant aucune haine particulière à leur égard, ils estiment que, ceux-ci détenant encore une grande partie du territoire historiquement bulgare, ils sont appelés à poursuivre l'œuvre commencée il y a trente-cinq ans et à reconquérir les provinces soumises au joug étranger.

Que, d'autre part, les mêmes idées hantent l'esprit d'une bonne partie de la population et constituent pour elle tout l'évangile politique, nul ne saurait s'en étonner. Et si l'on réfléchit à l'âpreté de la lutte entre les divers partis qui ont occupé successivement le pouvoir, il n'est pas surprenant que les adversaires du cabinet actuel attaquent sa modération et son esprit pacifique, utilisant à cet effet les arguments les plus propres à faire vibrer le cœur de la nation.

Quant à l'activité inaccoutumée qui régnerait dans les bureaux du Ministère de la Guerre, il m'est impossible de la confirmer. Notre Attaché militaire s'est entretenu à plusieurs reprises, depuis le commencement du mois, avec les chefs de l'État-major et il n'a remarqué aucun affairement insolite. Les collègues étrangers qui, de leur côté, suivent attentivement les travaux de l'armée bulgare, sont dans le même cas. Il serait question, paraît-il, de donner, cette année, plus d'importance aux manœuvres de division contre division, et c'est peut-être à cela qu'il faut attribuer la cause des bruits qui ont couru.

C'est dans la même catégorie que l'on peut ranger l'information parue dans le *Temps* du lundi 8 courant et d'après laquelle le général Fitcheff se serait rendu incognito en Hongrie pour conférer avec le roi Ferdinand. Le Chef d'État-major général n'a pas quitté la Bulgarie.

J'ai lieu de croire d'ailleurs que l'État-major bulgare a depuis longtemps prévu toutes les éventualités, que l'armée est toujours prête à entrer en campagne, et que les seules mesures préparatoires seraient le rappel des hommes en congé et l'appel des réserves. Or, à l'heure actuelle, un grand nombre d'hommes de l'armée active est en congé pour les moissons, et il n'est pas question de les faire rentrer prématurément à leurs régiments.

Il est certain que, depuis le 25 juin, date à laquelle s'est produite la première mutinerie de Monastir, le Gouvernement bulgare suit avec la plus

grande attention les diverses manifestations que l'on signale parmi les troupes ottomanes soit en Macédoine ou en Albanie, soit à Salonique, soit à Smyrne. Ces manifestations révèlent un état d'esprit fâcheux, non seulement un malaise, mais des divisions profondes parmi les officiers. Elles peuvent avoir des conséquences graves au point de vue de la situation intérieure de l'Empire ottoman, la démission de Mahmoud Chevket Pacha, apprise avant-hier, en est déjà une preuve, et elle semble indiquer que l'ère des *pronunciamientos* vient de s'ouvrir à nouveau.

La Bulgarie est trop directement intéressée pour que son gouvernement ne se préoccupe pas d'une situation qu'il peut à bon droit considérer comme inquiétante, car elle est de nature à exciter les impatients et les belliqueux et à les pousser à entreprendre une propagande sérieuse en vue de forcer le Gouvernement à une politique d'action.

Le Président du Conseil a fait part de ses préoccupations à mon collègue de Russie et c'est à la suite de ses confidences et de quelques autres renseignements privés et non contrôlés, que ce dernier télégraphia à M. Sazonoff les impressions qui l'ont si fort alarmé.

Le malheureux M. Guéchoff, en faisant part de ses inquiétudes à M. Néklioudoff, ne se doutait certainement pas qu'il allait passer pour suspect aux yeux des grandes Puissances et que les prétendues intentions belliqueuses de son gouvernement porteraient le trouble dans l'esprit des plus hauts personnages. Les tendances que je signalais plus haut, dans l'armée comme dans l'opinion publique, ne sauraient être considérées comme des mouvements belliqueux et, d'autre part, la réponse télégraphique du Président du Conseil au Roi Ferdinand, lui conseillant de ne pas interrompre sa cure, suffisait à prouver qu'il n'y avait aucune crainte de voir actuellement la Bulgarie commettre quelque imprudence, et que le péril, si péril il y avait, n'était pas imminent.

La personnalité de M. Guéchoff est trop connue, sa volonté de garder l'attitude la plus pacifique et de ne prendre aucune initiative sans l'avis de la Russie s'est trop souvent manifestée, pour qu'on puisse lui prêter l'intention de s'engager, de lui-même, dans une aventure.

M. Guéchoff est un homme d'âge, mûri par l'expérience, qui n'a jamais eu un tempérament combatif et qui non seulement ne recherchera pas les complications, mais mettra toute sa finesse et toute son intelligence à les éviter. Ce n'est pas lui qui, dans une affaire de politique extérieure, prendra spontanément une initiative; il connaît trop son souverain pour vouloir, en l'absence de celui-ci, se substituer à lui dans un rôle que le Roi s'est de tout temps réservé. A maintes reprises au cours de ces dernières années, le Roi Ferdinand a pu donner son assentiment à des mesures militaires qu'on pouvait interpréter comme l'indice de visées belliqueuses, mais

qui dans son esprit étaient destinées à impressionner les Puissances et à faciliter la réalisation de ses projets. J'ai l'intime conviction qu'il ne se résoudrait à une action armée qu'à la dernière extrémité, dans le cas seulement où il jugerait que son trône et sa vie sont en jeu. Il se rappelle l'aventure de son prédécesseur et n'a pas envie de l'imiter.

Quant à M. Guéchoff, j'ai toute raison de croire que, si lasituati on devenait critique, il serait disposé à quitter le pouvoir plutôt que de donner son adhésion à une guerre qu'il considérerait comme dangereuse. L'impression que j'avais eue à la suite de ma dernière entrevue avec le Président du Conseil et dont j'ai fait part à Votre Excellence, le soir même, par mon télégramme 76 [1] m'a été confirmée par le Ministre de Russie. Nous avons été d'accord, M. Nékloudoff et moi, pour reconnaître qu'entre le 25 juin et le 8 juillet, l'attitude de M. Guéchoff avait changé; jusqu'à ces derniers temps, le Président du Conseil paraissait avoir toute confiance dans la durée de son ministère et ne faisait jamais allusion à sa retraite possible. Or, dans les quinze derniers jours, il nous a paru, à mon collègue de Russie comme à moi, qu'en dehors des préoccupations d'ordre extérieur il y en avait d'autres d'ordre intérieur. On m'a dit que le plus parfait accord ne régnait pas au sein du Ministère, entre nationalistes et zankovistes. Il est permis de supposer que la cause n'en est pas due uniquement à des questions personnelles et que, le manque d'harmonie s'étant produit au moment même où venaient d'être connus les incidents de Monastir, une divergence de vues s'est élevée dans le sein du Cabinet au sujet de l'attitude qu'il y aurait lieu éventuellement d'adopter à l'égard de la Turquie. J'ai cru comprendre que plusieurs membres du Cabinet n'approuvaient pas pleinement la politique essentiellement pacifique de M. Guéchoff et montraient des dispositions à vouloir profiter des embarras actuels de la Turquie.

Telle est, à mon avis, la raison pour laquelle M. Guéchoff entrevoit la possibilité de sa retraite, s'il vient à être débordé par d'impatients collègues, mais cette raison, il lui est difficile de la donner à un représentant étranger, et il met en avant les initiatives possibles, mais vraiment problématiques, de la Grèce ou de la Serbie.

[1] Voir ci-dessus, 9 juillet, n° 180.

199.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 208. Confidentiel. *Londres, 13 juillet 1912, 16 h. 48.*
(*Reçu :* 19 h. 15.)

Réponse à vos télégrammes nos 511 et 512 (1).

Il y a trois jours, mon collègue de Turquie a parlé à Sir A. Nicolson de l'entretien de notre Ambassadeur à Constantinople avec le Grand Vizir. En m'interrogeant à ce sujet, le Sous-Secrétaire d'État permanent a donné quelques signes de surprise. Je lui ai répondu que je ne savais rien de cette démarche et qu'il s'agissait sans doute d'une conversation officieuse suscitée par les bruits relatifs à l'envoi d'un agent ottoman à Rome. Les télégrammes communiqués par Votre Excellence m'ont permis de revenir sur la démarche de M. Bompard et de dissiper les appréhensions qu'elle avait pu causer. Les vues du Grand Vizir, pas plus que celles de M. Tittoni, n'étonnent le Sous-Secrétaire d'État permanent. Jusqu'à présent il n'entrevoit aucune base de négociations entre les belligérants. Il considère comme illusoires les idées qu'on se fait, soit à Rome, soit à Constantinople, sur les tendances pacifiques de l'adversaire. Hier mon collègue d'Italie lui a dit qu'en ce moment la situation de l'Angleterre à Constantinople était correcte et qu'il appartenait à cette Puissance de prendre l'initiative d'un conseil à la Turquie.

Sir A. Nicolson lui a répondu que le Gouvernement britannique ne se livrerait à aucune action isolée et ne ferait de démarche qu'avec les quatre autres Puissances. Il a ajouté qu'il était d'autant moins disposé à prendre une initiative que les musulmans de l'Inde suivaient les événements avec attention et reprochaient au Gouvernement de Londres son inaction à Rome.

200.

Procès-verbal de l'entretien du 13 juillet 1912, entre les Chefs d'État-major des Armées française et russe.

Secret.

Par application du paragraphe 1er de l'article 4 de la Convention militaire du 17 août 1892, Son Excellence le général Jilinsky, chef d'État-major

(1) Télégrammes circulaires transmettant à divers postes les télégrammes 237 et 238 de Constantinople. Voir ci-desus à la date du 10 juillet, n° 184.

de l'armée russe, et le général Joffre, chef d'État-major général de l'armée française, se sont réunis en conférence à Paris, le 1er/13 juillet 1912.

Étaient en outre présents :

M. le général de Curières de Castelnau, premier sous-chef d'État-major de l'armée;

M. le colonel Matton, Attaché militaire à l'Ambassade de la République française en Russie;

M. le colonel comte Ignatieff, Attaché militaire à l'Ambassade de Russie à Paris;

Ces deux derniers officiers en qualité de secrétaires.

Les divers points de la Convention ont été successivement examinés par les conférents et ont donné lieu aux échanges de vue ci-après :

OBSERVATION PRÉLIMINAIRE.

Tout d'abord les conférents décident que, toutes les fois qu'ils tomberont d'accord pour accepter sans changement un ou plusieurs alinéas du procès-verbal de la conférence précédente, le texte en sera reproduit intégralement dans le présent procès-verbal.

Une mention spéciale sera inscrite en marge des textes ainsi reproduits.

Cette manière de procéder a l'avantage de dispenser, autant que possible, de se reporter au texte du procès-verbal antérieur.

PRÉAMBULE.

Les deux chefs d'État-major déclarent d'un commun accord que les mots « guerre défensive » ne sauraient être interprétés dans le sens de « guerre que l'on conduira défensivement ». Ils affirment au contraire la nécessité absolue pour les armées russe et française de prendre une offensive vigoureuse et, autant que possible, simultanée, conformément au texte de l'article 3 de la Convention, aux termes duquel « les forces des deux Puissances contractantes s'engagent à fond et en toute diligence ».

(*Accepté sans observation par les conférents.*)

ARTICLE PREMIER.

Mêmes observations que dans la conférence de 1910, ainsi conçues :

« Les deux chefs d'État-major, confirmant le point de vue des conférences antérieures, sont parfaitement d'accord sur ce point que la défaite des armées allemandes reste, quelles que soient les circonstances, le premier et le principal objectif des armées alliées. »

(*Accepté sans observation par les conférents.*)

ART. 2.

Mêmes observations que dans les conférences de 1910 et 1911 ainsi conçues :

« Les conférents expriment à nouveau d'un commun accord l'avis formulé dans l'entretien du 8/21 avril 1906 (paragraphe 2 du chapitre 1er) que la mobilisation de l'armée allemande oblige la Russie et la France à mobiliser immédiatement et simultanément toutes leurs forces, à la première nouvelle de l'événement et sans qu'il soit besoin d'un concert préalable; mais qu'en cas de mobilisation partielle ou même générale de l'Autriche ou de l'Italie, seules, ce concert leur paraît indispensable. »

Cette interprétation de la convention a été approuvée par les Gouvernements russe et français en vertu de la signature que ces Gouvernements ont respectivement apposée sur le procès-verbal de la conférence d'août 1911.

ART. 3.

Partageant l'opinion de leurs prédécesseurs, les conférents, d'un commun accord, pensent que l'Allemagne dirigera la plus grande partie de ses forces contre la France et ne laissera qu'un minimum de troupes contre la Russie.

M. le général Joffre expose que de nouveaux arguments à l'appui de cette manière de voir sont donnés par les améliorations que les Allemands ne cessent d'apporter à leur réseau de chemins de fer de l'Ouest (voies, chantiers, quais de débarquement) et par les mesures prises récemment dans le voisinage de la frontière française, notamment dans la région de l'Eiffel.

Le chef d'État-major général français insiste sur ce point capital que les Allemands ont intérêt à opérer successivement et séparément, contre la France d'abord, et ensuite contre la Russie. Le plan des alliés doit être, au contraire, de s'efforcer d'attaquer simultanément des deux côtés à la fois, en exerçant le maximum d'efforts combinés.

Dans cet ordre d'idées, en se basant sur la situation actuelle de l'Italie en guerre contre les Turcs, et sur les relations de cette Puissance avec la France et la Russie, l'État-major français a établi son plan de concentration sur les bases suivantes :

Un strict minimum de troupes, composé surtout d'unités de réserve, est laissé sur la frontière des Alpes pour en défendre pied à pied les passages. Toute la masse des forces françaises est concentrée dès le début sur la frontière allemande. Le total dépassera très sensiblement les 1.300.000 hommes prévus par l'article 3 de la Convention de 1892.

En outre, l'État-major français fait apporter aux réseaux des diverses compagnies de chemin de fer de nouvelles améliorations telles qu'elles permet-

tront prochainement de gagner un jour ou deux pour la concentration, et de se trouver finalement d'ici un an en avance sur l'Allemagne. Onze millions de francs sont dès à présent affectés à ces travaux.

M. le général Joffre montre à l'appui de ses explications une carte sur laquelle est figuré le dispositif français de concentration.

M. le général Jilinsky se rallie pleinement à l'opinion de principe émise par le chef d'État-major général de l'armée française, au sujet de la nécessité de faire concorder, dans le temps, les efforts à diriger par les gros des deux armées alliées contre l'Allemagne.

Il se rallie également à l'opinion exprimée au sujet de l'armée italienne, dont l'action, dans les circonstances actuelles, ne semble pas devoir être très pressante, du moins au début des hostilités.

Au contraire, l'Autriche a beaucoup développé sa puissance militaire; elle a perfectionné ses chemins de fer dans un but évident d'offensive. La Russie ne peut s'exposer à un échec du côté de l'Autriche. L'effet moral serait désastreux. Il lui faut donc partager ses forces pour faire face à cette puissance, en même temps qu'à l'Allemagne.

D'autre part, la Suède avait paru jusqu'ici décidée à adopter une attitude expectante, de manière à se trouver, au moment favorable, du côté où pencherait la balance. Il n'en est plus de même aujourd'hui. Excitée et entraînée par l'Allemagne, elle marchera probablement, en même temps que celle-ci, contre la Russie. Cette considération forcera à laisser en Finlande et autour de Saint-Pétersbourg un effectif plus considérable qu'on ne l'avait indiqué précédemment.

Enfin, la construction des chemins de fer de l'Asie Mineure permettra aux Turcs d'accélérer leur mobilisation et leur concentration. Il s'ensuivra peut-être, dans l'avenir, la nécessité de maintenir une plus grande quantité de forces de ce côté.

En tout état de cause, l'État-major russe est toujours résolu à concentrer contre l'Allemagne un groupement de forces atteignant 800.000 hommes au moins et il est décidé à faire sentir l'action offensive de ses armées aussitôt après le 15e jour de la mobilisation.

M. le général Joffre fait observer que la défaite de l'Allemagne dissipera immédiatement toutes les craintes qui pourraient être inspirées par l'attitude de la Suède et de la Turquie.

C'est donc l'anéantissement des forces de l'Allemagne qu'il faut poursuivre à tout prix. Dans ce but, il importe de réduire au minimum les délais de mobilisation et de concentration des armées alliées. Le développement du réseau ferré constitue évidemment un des facteurs essentiels de ce résultat. A ce sujet, le général Joffre fait remarquer que les lignes ferrées utilisées par les troupes russes transportées vers la frontière occidentale de l'Empire ne

sont pas toutes à double voie. La concentration des forces en est fatalement ralentie. Elle serait accélérée dans une sérieuse mesure, si, comme l'a déjà réalisé l'État-major français sur le réseau national, les lignes ou tronçons de lignes de transport à voie unique étaient aménagés à double voie et si même certaines portions étaient quadruplées.

Ces améliorations pourraient utilement s'appliquer, semble-t-il :

a. Au doublement de la ligne : Saint-Pétersbourg-Taps-Walek-Riga-Mouravievo-Kochedary.

b. Aux tronçons Briansk-Gomel; Louminetz-Jabinka de la ligne d'Orel à Varsovie par Brest-Litowsk.

c. Au quadruplement du tronçon Jabinka-Brest-Litowsk qui permettrait aux deux courants venant l'un de Moscou, l'autre d'Orel, d'aboutir à Brest-Litowsk.

d. Au quadruplement du tronçon Siedlce-Varsovie qui amènerait jusqu'à cette dernière ville les deux courants venant de Saint-Pétersbourg d'une part et de Bologoïé de l'autre.

Enfin il y aurait intérêt à mettre à voie russe les lignes qui de Varsovie se dirigent respectivement sur Cracovie et Thorn.

Comme le général Joffre, le général Jilinsky attribue la plus haute importance stratégique au développement des voies ferrées. Il expose qu'en Russie les voies ferrées peuvent se diviser en deux catégories : Les unes appartiennent à la Couronne; les autres sont la propriété de compagnies privées. Sur les premières, des améliorations sont en cours; d'autres sont projetées ; elles seront réalisées au fur et à mesure des ressources disponibles. Toutefois il ne semble pas utile de doubler la ligne de Saint-Pétersbourg-Riga-Kochedary dont la situation excentrique et le tracé voisin des frontières ennemies permettent difficilement l'utilisation. Sur les secondes (lignes privées), l'État ne peut exercer une action directe et immédiatement obéie. Il a fait l'acquisition des lignes à voie non normale qui vont de Varsovie vers Thorn et Cracovie dans l'intention de les transformer en voie normale. La continuité des transports sera ainsi assurée sans rompre charge depuis le cœur de l'Empire jusqu'à la frontière occidentale.

Enfin le général Jilinsky rappelle les causes d'ordre général qui interviennent pour retarder la concentration russe. Tandis qu'en France les chemins de fer sont toujours prêts, en Russie ils doivent se mobiliser en même temps que l'armée.

Le général Jilinsky expose dans ses grandes lignes le dispositif de concentration et de groupement des armées russes dirigées contre l'Allemagne.

Le général Joffre est d'accord avec le général Jilinsky sur l'utilité de porte

franchement vers le Sud le centre de gravité de ces armées et de disposer le gros des forces dans des conditions lui permettant :

Soit de prendre l'offensive dans la direction générale d'Allenstein si l'ennemi s'est établi dans la Prusse orientale ou tente d'en déboucher sur Varsovie;

Soit de manœuvrer par la rive gauche de la Vistule pour marcher sur Berlin, si l'adversaire a réalisé sa concentration dans la région Thorn-Posen ou s'il tente de partir de cette base pour se porter sur Varsovie ou Ivangorod.

ART. 4.

Les chefs d'État-major reproduisent sans changement les six premiers paragraphes des observations concernant l'article 4 dans la conférence de 1910 et qui sont ainsi conçus :

« Les conférents admettent d'un commun accord les points suivants :

« 1° Les conférences entre les deux chefs d'État-major seront périodiques, et, en principe, annuelles;

« 2° En outre, on se concertera toutes les fois que l'un des États-majors en exprimera le désir;

« 3° Le procès-verbal de la conférence sera soumis à l'approbation du Gouvernement de chaque pays, en demandant le visa du Ministre de la Guerre ou du Président du Conseil des Ministres, de sorte que les chefs d'État-major des armées alliées puissent s'appuyer sur ce document dans la réalisation des améliorations désirables;

« 4° Il sera donné une forme plus suivie et plus complète aux échanges de renseignements entre les États-majors.

« En particulier, avant chaque conférence, on échangera l'indication des points que l'on se propose d'examiner. »

Les voies et moyens de correspondre en temps de guerre ont été perfectionnés et complétés suivant les vœux formulés au cours de la conférence de 1911.

A l'heure actuelle, quatre postes de T. S. F. permettent de communiquer en temps de paix et en temps de guerre, suivant les lignes Paris-Bobrouisk, Bizerte-Sébastopol.

Des dictionnaires chiffrés pour le temps de paix et pour le temps de guerre ont été établis et déposés dans chacun des ministères de la Guerre de Russie et de France. Des consignes ont été rédigées pour fixer les heures de fonctionnement des postes, déterminer les indicatifs et signaux de reconnaissance, les codes de service et les devoirs des chefs de poste.

Les communications échangées journellement dès à présent tendent à

prouver que ce système de correspondance fonctionne d'une manière régulière et satisfaisante. Cependant, pour l'améliorer encore, l'État-major russe a l'intention de laisser exclusivement à l'armée de mer la disposition du poste de Sébastopol et de créer pour l'armée de terre un poste spécial près de Nicolaïef.

La Commission qui s'est déjà occupée des correspondances par T. S. F. devra examiner si le poste français actuel établi à Bizerte suffira pour communiquer avec les deux postes russes de Crimée ou s'il sera nécessaire de créer pour la France un nouveau poste spécial.

La transmission des dépêches par émissaires entre la France et la Russie a été récemment réorganisée à la diligence de l'État-major français. Les correspondances sont expédiées par télégraphe à Londres, puis de Londres dans les pays scandinaves jusqu'au point où les communications chiffrées peuvent être poussées en toute sécurité. De ce point les dépêches sont transportées en Russie par des officiers émissaires dès à présent désignés.

Pour mieux assurer encore les communications entre la France et la Russie, il y aurait peut-être lieu d'étudier la possibilité d'utiliser les postes de T. S. F. déjà établis en Norvège. Cette question fera l'objet de communications ultérieures entre les États-majors français et russe.

ART. 5.

Mêmes observations que dans les conférences de 1910 et 1911 qui sont ainsi conçues :

« Les conférents sont d'accord que l'article 5 oblige les contractants, non seulement à ne pas faire la paix, mais encore à ne pas cesser les opérations ni conclure un armistice individuellement. »

(*Accepté sans observation par les conférents.*)

ART. 6.

L'article 6 reste abrogé.

Conformément à l'accord diplomatique du mois d'août 1899 rappelé au chapitre 1 ^{er} de l'entretien du 2 juillet 1900, la Convention aura la même durée que les accords diplomatiques actuellement en vigueur et dont elle est le complément.

(*Accepté sans observation par les conférents.*)

ART. 7.

Sans observations.

(*Accepté sans observation par les conférents.*)

201.

M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 431, 432, 433. *Rome, 14 juillet 1912, 22 heures.*

(*Reçu :* 0 h. 20, 23 h. 25, 23 h. 35.)

J'ai fait à M. Bollati, dans les conditions indiquées, la communication prescrite par votre télégramme n° 495 [1]. Bien que les suggestions de Saïd Pacha n'aient aucune chance d'être acceptées par le Gouvernement italien, le Secrétaire général, sans s'attacher à la lettre de ces propositions, a paru très intéressé par le progrès qu'elles dénotent dans le sens de la conciliation, en ce qui concerne les dispositions de la Porte. « Ce que je veux surtout en retenir, m'a-t-il dit, et tel est également le sentiment du marquis de San Giuliano, c'est que l'on semble enfin se rendre compte à Constantinople que plus la guerre durera, plus les conditions de paix seront onéreuses pour la Turquie. »

M. Bollati a souligné ainsi l'importance des conseils donnés par Votre Excellence au Gouvernement ottoman. Le Gouvernement italien en sent tout le prix.

Mon interlocuteur m'a dit à ce propos : « C'est la première fois depuis le début de la guerre que quelque chose de sérieux se produit en vue de la paix. Évidemment nous sommes encore loin de compte. Saïd Pacha se dit prêt à examiner nos objections; si nous les énumérions, leur nombre et leur gravité ne risqueraient-elles pas de tout casser ? Mais si la solution est lointaine encore, ceci n'est-il point un premier pas et véritablement le commencement de la fin? Si aucun événement intérieur ne se produit en Turquie de nature à compromettre cette première étape, j'ai l'espoir qu'avec de la patience on pourra amener le Gouvernement ottoman à rester dans cette voie et à s'y avancer. »

Il semble que M. Tittoni n'ait pas exactement rapporté à son Gouvernement les suggestions turques, ni fait suffisamment ressortir leur signification générale et l'effet produit par notre intervention. M. Bollati, auquel je n'ai pas manqué de rappeler le caractère tout officieux de ces communications, m'en a chaudement remercié et m'a prié de faire savoir à Votre Excellence

[1] Au sujet de ce télégramme en date du 12 juillet, voir à la date du 10 juillet e n° 184, note finale.

combien le Gouvernement italien était sensible à sa démarche. J'ai retiré de notre entretien l'impression qu'elle a en effet produit sur le marquis de San Giuliano et son principal collaborateur un effet marqué. L'un et l'autre ont le sentiment que nous avons été les seuls jusqu'ici à obtenir un résultat pratique; nul doute qu'ils n'en soient très frappés. Leur désir d'arriver à une entente est d'ailleurs vif et, dans les limites de la situation où le décret d'annexion a placé l'Italie, je ne doute pas qu'ils soient disposés à faciliter à la Turquie l'acceptation de l'inévitable. Le soin avec lequel M. Bollati a pris note des suggestions turques semble indiquer qu'on songe ici à répondre quelque chose, ne serait-ce que pour ne pas laisser tomber la conversation ainsi amorcée par notre entremise.

202.

M. Gérard, Ambassadeur de France à Tokio,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 120. Très confidentiel et réservé. *Tokio, 14 juillet 1912.*

(*Reçu :* Dir. pol., 3 septembre.)

Le contre-amiral de Kerillis, commandant la Division navale d'Extrême Orient, m'a communiqué, par l'Attaché naval de l'Ambassade, à titre d'information strictement réservée, *la copie d'un rapport qu'il a adressé le 5* (1) *de ce mois à M. le Ministre de la Marine de la République, avec la mention : secret,* et dans lequel il rend compte d'entretiens confidentiels qu'il a eus, lors d'un récent séjour à Wei-Hai-Wei, avec le vice-amiral Winsloë, commandant en chef des forces navales anglaises dans les mers d'Extrême-Orient.

Ces entretiens, dont l'initiative a été prise par l'amiral anglais, visent les mesures à déterminer de concert dans l'éventualité d'une coopération entre les forces navales des deux pays dans ces lointains parages.

A la suite de ces entretiens, eurent lieu, entre le capitaine de pavillon de l'amiral anglais et le chef d'État-major de notre contre-amiral, des conversations d'un caractère plus technique dont les points essentiels furent fixés dans un memorandum en langue anglaise dont le texte a été adressé, *ad referendum,* au Ministre à Paris et au Secrétaire de la Marine à Londres.

De ce *memorandum* ont été dressés, de notre côté, trois exemplaires, l'un pour le Ministre de la Marine, l'autre pour les archives secrètes de la Division

(1) Voir à la date du 5 juillet, sous le n° 170 la reproduction de ce rapport.

navale, le troisième pour l'Attaché naval de l'Ambassade, et ce sur le désir exprimé par l'amiral anglais, afin que notre Attaché naval pût, le moment venu, entrer en relations à ce sujet avec l'Attaché naval de l'ambassade d'Angleterre.

Le *memorandum* prévoit, entre autres mesures, et pour l'action combinée, l'usage mutuel des ports respectifs, la préparation d'un code secret de correspondance entre les deux escadres et l'échange entre elles de toutes nouvelles et tous renseignements requis.

Les deux amiraux doivent se rencontrer de nouveau cet hiver à Saïgon pour se rendre un compte mutuel de l'accueil que le memorandum aura reçu à Paris et à Londres et pour décider, s'il y a lieu, la mise au point définitive.

Le rapport adressé à M. le contre-amiral de Kerillis par M. le commandant Lagrenée, son chef d'État-major, contient, outre un certain nombre d'appréciations remarquables, des révélations ou indications sur l'état de préparation des grands paquebots allemands en vue de leur transformation éventuelle en croiseurs auxiliaires qu'il y aurait intérêt à pouvoir contrôler.

Je serai obligé à Votre Excellence de vouloir bien me tenir informé de l'accueil qui aura été fait au memorandum précité et des décisions qui auront été prises.

203.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 327. Déchiffrement. *Berlin, 15 juillet 1912.*

D'après des renseignements que j'ai lieu de croire exacts, la nouvelle donnée par le *Journal de Francfort* que les deux Empereurs auraient décidé à Port-Baltique de rendre périodiques leurs entrevues, ne serait pas sans fondement. Le désir des deux souverains serait que leurs entrevues devinssent autant que possible annuelles.

Le Chargé d'affaires de Serbie, qui est venu m'entretenir ce matin de la situation dans les Balkans, m'a dit que d'après les accords existant entre Belgrade et Sofia, si la Bulgarie entrait en action, la Serbie devrait commencer aussitôt son mouvement. M. Boghitchevitch s'est montré comme de coutume très inquiet au sujet de l'Autriche, et notamment des ouvrages que cette Puissance construirait au bord du Danube au-dessous de Belgrade, et qui d'après lui seraient destinés à permettre d'envahir sans coup férir la vallée de la Morava.

204.

M. Georges Louis, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,
à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 211. Confidentiel. *Saint-Pétersbourg, 15 juillet 1912.*

(*Reçu :* Cabinet, 23 juillet; Dir. pol., 1er août.)

Dans les séances secrètes de la Douma et de ses commissions de la défense nationale et du budget, il a été dit que la reconstitution de la flotte russe de la Baltique avait pour principal objet d'assurer la défense de Saint-Pétersbourg et des côtes voisines contre la flotte allemande.

On se demandait si Guillaume II ferait allusion à ces débats au cours de l'entrevue de Port-Baltique. D'après ce qui m'a été raconté par l'une des personnes présentes, il a abordé, ainsi qu'on s'y attendait, la question des armements maritimes, mais il n'a laissé voir aucune mauvaise humeur à propos du programme russe. En ouvrant la conversation à ce sujet, il a dit à Nicolas II : « Je sais combien tu avais à cœur de refaire ta flotte et je te félicite d'avoir pu te faire donner tout ce que tu voulais [1] ».

205.

M. Conty, Président de la Délégation française à la Conférence de Berne,
à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 16. *Berne, 15 juillet 1912.*

(*Reçu :* Cabinet, 17 juillet; Dir. pol., 20 juillet.)

La Commission de Berne est sur le point d'achever sa tâche. Il ne lui reste plus qu'à contrôler une besogne matérielle de copie et de traduction.

Les trois sujets d'étude qui nous étaient indiqués: préparation des travaux techniques de délimitation de la frontière, remise des territoires échangés, projet de convention relatif au régime des compagnies concessionnaires, ont été consciencieusement et laborieusement traités.

Je me suis efforcé d'y rattacher la question du passage de la Bénoué. Les délégués allemands nous ont fait remarquer qu'aux termes de l'article 3 de

[1] Dans les pièces relatives à l'entrevue de Port-Baltique publiées par la *Grosse Politik* (vol. 31, chapitre CCXLVII), on ne trouve aucune indication relative à ce sujet.

l'accord congolais, la désignation et l'abornement des terrains loués à bail par le Gouvernement français, conformément à l'article 8, ne doivent avoir lieu qu'après la signature du procès-verbal des travaux de la Commission technique. J'ai dû me borner à réclamer l'application de l'article 13 aux termes duquel le Gouvernement allemand ne doit apporter aucune entrave à notre passage par la Bénoué et j'ai indiqué dans quelles conditions nous comptons en profiter avant même la désignation et l'abornement des terrains loués à bail. Les délégués allemands ont pris bonne note de ces observations dont ils entretiendront leur gouvernement. Les procès-verbaux font mention de ces échanges de vues. La question des îles mise à part, on peut considérer que l'accord s'est réalisé sur les points essentiels que nous avions à préciser.

Pour la remise des territoires, nous avons obtenu les délais et les conditions de nature à écarter les incidents et à sauvegarder notre prestige aux yeux des indigènes.

Pour le travail de la délimitation, nous avons fait admettre, dans les instructions concertées aux Commissaires, une formule qui ménage les intérêts de notre navigation dans le voisinage des rapides de l'Oubanghi.

Le projet de convention relatif aux concessions, qui ne contient pas moins de 50 articles, fixe le principe de la nationalité française des Sociétés dont le territoire se trouve en totalité ou en partie sous la souveraineté allemande; on y reconnaît le maintien intégral des droits acquis aux Sociétés françaises avant le traité non seulement en vertu des actes de concessions, mais aussi en vertu de l'interprétation que les autorités françaises y ont donnée jusqu'à présent.

Ces dispositions ne sont que normales et raisonnables. Peut-être s'étonnera-t-on de la durée de nos travaux quand on en examinera le résultat qui pourra paraître modeste. Mais ce serait méconnaître la difficulté vaincue qui ne transparaît qu'à peine sous les formules de l'accord. Ce serait ignorer tout le mal que nous avons éprouvé à négocier avec des interlocuteurs pour qui ne compte ni la justice, ni l'équité, ni la logique, ni le bon sens, ni la clarté des textes, quand ils croient devoir ou pouvoir invoquer ce qu'ils appellent les intérêts supérieurs, les destinés futures, la grandeur ou les volontés suprêmes de l'Empire allemand.

[Dans la dernière partie de son rapport, M. Conty fait l'éloge de se collaborateurs.]

206.

Projet de convention navale franco-russe [1].

Secret.

ARTICLE PREMIER.

Les forces navales de la France et de la Russie coopéreront dans toutes les éventualités où l'alliance prévoit et stipule l'action combinée des armées de terre.

ART. 2.

La coopération des forces navales sera préparée dès le temps de paix.

A cet effet, les Chefs d'État-major de l'une et l'autre marines sont dès maintenant autorisés à correspondre directement, à échanger tous renseignements, à étudier toutes hypothèses de guerre, à concerter tous programmes stratégiques.

ART. 3.

Les Chefs d'État-major de l'une et l'autre marines conféreront en personne, une fois l'an au moins; ils dresseront procès-verbal de leurs conférences.

ART. 4.

Pour la durée, l'efficience et le secret, la présente convention est assimilée à la convention militaire du 17 août 1892 et aux accords subséquents.

Paris, le 16 juillet 1912.

207.

Le Capitaine de frégate Le Gouz de Saint-Seine, Attaché naval de France à Londres,

à M. Delcassé, Ministre de la Marine.

D. n° 3 G. Confidentiel. *Londres, 18 juillet 1912.*

(*Reçu :* 19 juillet.)

J'ai l'honneur de vous rendre compte d'un entretien que j'ai eu hier avec le premier Lord de l'Amirauté.

(1) Conformément au désir exprimé dès le mois de février par la Russie (voir tome I, 3e série, n° 618), l'amiral Aubert, chef d'État-major de la Marine française et le prince Lieven, chef d'État-major de la Marine russe, se sont réunis le 16 juillet, à Paris, pour élaborer un projet de convention.

M. W. Churchill, qui m'avait invité à venir le voir, m'a reçu en présence du premier Lord naval, Sir Francis Bridgeman. Il m'a rappelé qu'à son retour de Malte, au commencement de juin [1], il m'avait promis d'avoir plus tard un entretien avec moi, au sujet non seulement de la Manche, mais encore de la Méditerranée, et que cet entretien ne pourrait avoir lieu que lorsque le cabinet aurait définitivement arrêté sa politique navale. Cette politique est maintenant arrêtée, et elle sera exposée à la Chambre des Communes le 22 juillet. Le moment est donc venu où les États-majors généraux des deux pays pourront utilement s'entendre pour fixer les conditions de la coopération de leurs forces navales dans les diverses éventualités qui peuvent être prévues. « Ceci, a-t-il ajouté, est une besogne de techniciens, dans laquelle je n'ai pas à intervenir; elle sera faite entre vous, comme représentant de la Marine française, et le premier Lord naval pour la Marine anglaise, et il pourra en résulter une sorte de convention militaire. Mais il est bien entendu que cette convention ne lierait en rien la politique des deux pays, et qu'elle ne prendrait de valeur que le jour où les cabinets de France et d'Angleterre décideraient d'un commun accord de la faire entrer en action. Jusque-là, elle ne serait considérée que comme une simple conversation d'États-majors ou comme un plan de campagne préparé en vue d'opérations hypothétiques. Je désire même, a-t-il ajouté, que cette restriction soit expressément formulée, dans des termes qui devront être soigneusement étudiés, en tête des notes qui seront échangées entre les États-majors. »

M. W. Churchill m'a fait alors l'exposé rapide de la politique navale méditerranéenne qu'il annoncera au Parlement le 22 juillet, mais en me demandant de considérer, jusqu'à cette date, ces renseignements comme *rigoureusement confidentiels*. « Le Cabinet, m'a-t-il dit, considère comme improbable une coalition des forces navales italienne et autrichienne contre l'Angleterre et, dans l'éventualité de cette coalition, il considère que nous pourrions compter sur l'appui d'une marine amie. Dans ces conditions, il est inutile que nous cherchions à être supérieurs, dans la Méditerranée, à toute coalition imaginable : il suffit que nous y ayons une force très mobile, capable de frapper à l'occasion un coup énergique en un point déterminé, et, en cas de guerre générale, de faire pencher la balance de votre côté. »

Pour satisfaire à ces desiderata, M. W. Churchill se propose d'envoyer dans

[1] Aucun document relatif à un entretien ayant eu lieu au mois de juin n'a été retrouvé. Dans une lettre particulière adressée le 6 juin par M. Paul Cambon à M. Jules Cambon (lettre dont nous devons la communication à l'obligeance de M. Jules Cambon), nous trouvons ce passage : « Je ne vois rien de nouveau dans la situation respective des Puissances. Seulement on commence à s'apercevoir ici du danger d'un développement des forces de la Triplice dans la Méditerranée et je suppose qu'à son retour Winston Churchill voudra causer avec mon attaché naval ». Il semble qu'il y ait eu prise de contact au mois de juin et que l'entretien ait été ajourné.

la Méditerranée, en la basant sur Malte, une division de 4 « battle-cruisers », armée de 32 canons de 305 et capables d'une vitesse de 25 nœuds. De plus, 3 des croiseurs-cuirassés de la classe *Counties* seront remplacés par des croiseurs plus puissants; enfin la défense mobile de Malte sera renforcée et une nouvelle défense mobile sera créée en Égypte.

Le premier Lord estime que ce renforcement sera suffisant, jusqu'en 1915, pour protéger les intérêts britanniques en Méditerranée; il ne prend d'ailleurs pas l'engagement de ne pas rappeler dans la Mer du Nord ou dans l'Atlantique un ou plusieurs de ces « battle-cruisers », si la nécessité s'en faisait sentir. La 4e escadre de la 1re flotte continuera à être basée sur Gibraltar; elle sera renforcée jusqu'à 8 cuirassés, à mesure que l'entrée en service de bâtiments neufs le rendra possible sans diminuer la force des 3 premières escadres à effectifs complets et de la 5e à effectifs réduits mais rapidement mobilisables.

Après cet exposé, M. W. Churchill m'a demandé la permission d'exprimer les vœux de l'Amirauté anglaise au sujet des forces navales de la France en Méditerranée. Rendant hommage au magnifique effort fait par la France en faveur de sa marine au cours des derniers mois, à l'esprit de patriotisme qui l'anime, et à la vigoureuse impulsion que cette marine reçoit de sa tête, il estime qu'il serait désirable que la France se donnât pour programme d'avoir dans la Méditerranée le « two-powers standard » par rapport aux flottes italienne et autrichienne. Il m'a montré un diagramme, établi par son État-major général, des forces comparées des trois Puissances, en ne tenant compte que des cuirassés modernes, à partir du *Danton*, pour la France, du *Dante Alighieri* pour l'Italie et du *Radetsky* pour l'Autriche. Il résultait de ce diagramme que la supériorité de la France sur les deux marines réunies serait assurée jusqu'en mars 1914, mais ne le serait plus ensuite. Mais, pour corroborer ces chiffres, et en vue des résolutions ultérieures, M. W. Churchill m'a demandé de vous prier de bien vouloir lui communiquer vos prévisions quant à la date d'entrée en service des cuirassés en construction ou projetés. Les renseignements correspondants recueillis par l'*Intelligence Division* sur les constructions neuves italienne et autrichienne seront mis à ma disposition.

A la suite de cet entretien, le premier Lord naval m'a fixé un rendez-vous au 24 juillet, pour me remettre les propositions étudiées par l'État-major général en ce qui concerne la coopération des forces navales des deux pays dans la Manche et dans la Méditerranée (1).

(1) Document extrait des Archives de la Marine.

208.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 331. *Berlin, 18 juillet 1912.*

(*Reçu :* Cabinet, 20 juillet; Dir. pol., 24 juillet.)

Il résulte des diverses dépêches de nos représentants, que Votre Excellence a bien voulu me communiquer, qu'à Vienne et à Constantinople on a été préoccupé des bruits qui ont couru au sujet d'une entente entre le Gouvernement serbe et le Gouvernement bulgare. Ainsi que je l'ai écrit à Votre Excellence le 15 de ce mois sous le n° 327 (1), la conversation que j'ai eue dernièrement avec le représentant de la Serbie à Berlin ne peut laisser subsister aucun doute sur l'existence d'un pacte de cette nature. Je peux même inférer du langage qui m'a été tenu que la Grèce est entrée dans l'accord. D'après M. Boghitchevitch, la Serbie sera obligée d'entrer en Turquie aussitôt que la Bulgarie y entrera elle-même.

Si les troupes autrichiennes entraient en Serbie, l'armée serbe éviterait une rencontre et se retirerait sur Nisch, dans la haute Morava. Il est clair que les objectifs du Gouvernement de Sofia et de celui de Belgrade sont tout différents. La Bulgarie poursuit son développement en Macédoine. La Serbie, en s'associant à elle, cherche surtout une assurance contre les ambitions autrichiennes. Il sera impossible en effet à la Russie d'abandonner la Serbie comme elle l'a fait lors des dernières affaires bosniaques, si tous les Slaves des Balkans sont unis. D'autre part, si la Grèce, renonçant à l'esprit de rivalité qui l'animait contre les Bulgares, associe sa fortune à celle des Slaves de Macédoine, il faut bien convenir que le Cabinet de Vienne n'aurait pas une liberté d'action aussi grande qu'il l'a eue du temps de M. d'Aehrenthal.

Je suis convaincu que l'union, nécessairement fragile, que l'ambition chez les uns et la crainte chez les autres ont imprimée à ces petites Puissances balkaniques, est pour quelque chose dans l'attitude expectante que mon collègue à Vienne signalait récemment comme étant celle du cabinet de Vienne.

Si, comme tout porte à le penser, cette union a été encouragée par le Gouvernement de Pétersbourg, il faut convenir qu'elle répond parfaitement aux vues particulières de la Russie qui, sans se soucier des contradictions apparentes de sa politique, a toujours cherché, à la fois, à faire obstacle à l'action de l'Autriche contre la Turquie et à affaiblir la Turquie.

(1) Voir ci-dessus, n° 203.

209.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin, à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 332. *Berlin, 18 juillet 1912.*

(*Reçu :* Cabinet, 20 juillet.)

J'ai pris connaissance avec le plus vif intérêt de la remarquable dépêche de mon collègue et ami M. Barrère en date du 30 juin dernier[1], au sujet d'un projet de conférence pour mettre fin à la guerre italo-turque.

Les considérations qu'elle fait valoir sont si frappantes que ses conclusions semblent s'imposer. Cependant, elles comportent certaines réserves, et Votre Excellence me pardonnera de les indiquer telles qu'elles m'apparaissent.

J'ai toujours pensé qu'une conférence seule pourrait régler les questions que la guerre italo-turque a posées. C'est le congrès de Berlin qui a créé la charte sur laquelle reposent les rapports de l'Empire ottoman avec l'Europe et avec les populations chrétiennes. Bien des événements sont venus depuis lors modifier l'état de choses sorti de ce congrès, mais aucun n'a eu l'amplitude de la guerre italo-turque. Par surcroît, le fait que le Gouvernement ottoman est devenu un Gouvernement d'opinion a aggravé la situation. On a toujours dit, écrit et proclamé dans les milieux libéraux que les Gouvernements d'opinion rendraient les guerres plus rares et plus courtes. Ce qui se passe à Rome et à Constantinople indique combien au contraire les Gouvernements d'opinion sont plus inhabiles que les Gouvernements de tradition à faire une paix raisonnable.

M. Barrère remarque combien la tâche de l'Europe est difficile en face d'une Turquie qui tantôt invoque et tantôt repousse l'intervention de l'Europe. Il ne paraît pas que l'attitude du Gouvernement italien soit très différente de celle de la Porte et l'on sent fort bien que le cabinet de Rome souhaite qu'on le tire de l'embarras où il s'est mis en y mettant tout le monde avec lui.

Mais, si une conférence est nécessaire pour régler les questions que la conclusion de la paix laissera ouvertes, elle l'est moins pour préparer la conclusion de la paix, car elle comporte un ensemble de pourparlers préalables entre les Puissances, qui suffiront à amener la cessation des hostilités, au cas où ils aboutiraient à une entente commune.

On peut admettre en effet que, dans des pourparlers de cette nature, le terrain sur lequel se fera la paix soit nettement délimité; on peut plus difficile-

[1] Voir à cette date, n° 160.

ment circonscrire le programme d'une conférence, quand par exemple une question européenne comme celle des îles de la mer Égée, posée par le fait de l'Italie, s'ouvrira avec toutes les conséquences que cette question-là entraîne.

Ainsi, tout en étant très favorable à l'idée d'une conférence, pensé-je qu'elle suivrait plus aisément qu'elle ne précéderait la cessation des hostilités et qu'elle pourrait faire ainsi une œuvre plus durable au point de vue du rétablissement de l'équilibre en Orient.

Mon collègue M. Barrère suppose, à mon sens, à l'Allemagne des projets qui dépassent de beaucoup les vues de ses hommes d'État : ceux-ci suivent les événements et ne les mènent pas.

Je crois l'Allemagne très embarrassée depuis le commencement de la guerre. Elle voudrait ne se brouiller avec aucun des belligérants, bien que, depuis qu'elle sent ébranlé l'ordre établi en Turquie, elle incline visiblement du côté italien : elle craint les visées de son alliée l'Autriche et elle les subit plus qu'elle ne les contient : elle voudrait bien se servir de la Russie pour calmer les impatiences des petits États balkaniques et, somme toute, en tout ceci, il me paraît que partout l'Allemagne joue plutôt le rôle de second que, sur la foi d'une parole impériale, le public a tendance à prêter à ses alliés.

C'est la nature des choses qui le veut ainsi : écartons un moment le fait qu'aucun homme d'État allemand en ce moment n'a une autorité suffisante pour prendre la direction des événements, et considérons seulement que, si l'Allemagne a de grands intérêts engagés en Orient, ce ne sont pas des intérêts vitaux comme il en est pour l'Autriche, l'Italie et la Russie. C'est ce qui explique que le Gouvernement allemand ne veuille pas se mettre en avant ni jouer le premier rôle : quelle que soit l'issue des événements, il veut se conserver des possibilités d'influence auprès de chacune des puissances belligérantes, et, comme disait M. de Bismarck, garder des portes ouvertes sur les différents chemins de sa politique.

M. de Kiderlen me disait récemment à Kissingen un mot que j'ai rapporté à Votre Excellence [1]. D'après lui, la France et l'Allemagne, dans les groupes de puissances auxquels chacune d'elles appartient, ont une situation analogue. Il y a du vrai dans cette remarque et la situation de l'Angleterre en Égypte la mêle plus directement que nous aux solutions que recevront les difficultés orientales actuelles. Aussi dois-je avouer que, tout en poursuivant activement la réalisation de la paix, préférerais-je de beaucoup que l'Angleterre se mît plus en avant que nous.

La Turquie est fanatique et l'Italie est vaniteuse; l'impression du service qu'on leur peut rendre sera éphémère : ni l'une ni l'autre ne pardonneront

(1) Voir ci-dessus 3 juillet, n° 165.

plus tard à ceux qui, avant la fin de la guerre, auront pris l'initiative de leur rendre service par des propositions ne satisfaisant pas leurs passions et ne remplissant pas leurs rêves. Il suffit de lire les rapports également pleins de force, de raison et de justesse, mais en même temps si contradictoires de nos Ambassadeurs à Constantinople et à Rome, pour saisir toute la réserve qui nous est imposée. Cette réserve est d'autant plus opportune qu'elle est conforme à l'engagement que nous avons pris vis-à-vis de nos alliés et amis et au langage que, conformément à votre avis, j'ai tenu à laWilhelmstrasse, pour empêcher que le Gouvernement impérial agisse isolément. Nous ne pourrions servir, sans hésiter, les espérances de l'Italie que si nous étions résolus à abandonner tous nos intérêts en Orient et si, après la guerre, la Turquie devait disparaître. Cela est possible, mais qui oserait le dire? qui oserait même le souhaiter? qui oserait penser que les formations politiques qui succéderont dans un temps quelconque à l'Empire ottoman en Europe, nous seront plus favorables que cet Empire?

J'avoue du reste que je persiste à redouter les conséquences de la situation nouvelle que créera l'accroissement de puissance de l'Italie dans la Méditerranée. A mes yeux, le parti conservateur anglais a raison de s'inquiéter des modifications que la guerre actuelle apportera aux rapports des Puissances dans la Méditerranée, et, en ce qui nous touche, j'ai toujours pensé que la Turquie avait été pour nos possessions africaines une voisine plus accommodante que ne le sera l'ingrate et jalouse Italie[1].

210.

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 249. *Constantinople, 19 juillet 1912, 10 h. 40.*

(*Reçu :* 16 h. 20.)

La flotte italienne vient de faire une nouvelle démonstration aux Dardanelles. Huit torpilleurs ont fait mine à une heure du matin de pénétrer dans le détroit. Des coups de canon ont été échangés entre eux et les forts pendant trente minutes. Les Dardanelles n'ont pas été fermées sur le coup et, ce matin, les navires de commerce descendent le canal comme d'habitude. Il est malaisé de se rendre compte du but poursuivi en la circonstance par l'Italie, car une

[1] Cette dépêche de M. Jules Cambon a été transmise le 25 juillet à Londres 766, Vienne 281, Pétersbourg 505, Rome 647, Constantinople 581, Athènes 215, Sofia 120, Belgrade 102.

attaque des Dardanelles est bien ce qui peut favoriser le mieux le rétablissement de l'harmonie entre les partis turcs dans un sentiment commun.

211.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 233. *Berlin, 19 juillet 1912, 21 h. 33.*

(*Reçu :* 23 h. 10.)

La nouvelle que les Italiens auraient subi un échec aux Dardanelles a causé ici une vive émotion.

L'Ambassadeur de Turquie, qui ne l'a pas mise en doute, est venu me voir aussitôt. Il juge que cet incident éloigne les chances de paix qui commençaient à apparaître. D'après lui, il serait impossible à son Gouvernement de ne pas fermer les Dardanelles, quoique cette mesure puisse entraîner de la part de la Russie une intervention qu'il redoute. Si le Gouvernement italien a cru pouvoir profiter du désarroi gouvernemental régnant à Constantinople pour précipiter les événements, Nizami Pacha estime qu'il a fait juste le nécessaire pour mettre fin à la crise et fortifier le Gouvernement ottoman.

Les représentants des Puissances balkaniques regrettent tous l'initiative italienne, et le Ministre de Roumanie s'est immédiatement rendu à la Wilhelmstrasse afin de demander qu'on agisse pour empêcher la fermeture des Dardanelles, la liberté du détroit étant en ce moment pour la Roumanie, qui finit ses récoltes, une question vitale.

J'ai vu le Sous-Secrétaire d'État. Il a déploré l'action de la flotte italienne : « Nos alliés, m'a-t-il dit, nous réservent toujours des surprises désagréables. Cela est d'autant plus fâcheux qu'à Constantinople et même à Rome, on commençait à vouloir la paix et à songer aux moyens pratiques de la réaliser. »

Le Sous-Secrétaire d'État avait reçu la visite de mon collègue de Turquie avant la mienne, et il lui a déconseillé la fermeture des Dardanelles : à ses yeux le Gouvernement turc pourrait légitimement prendre les mesures de défense qu'il jugerait opportunes au point de vue militaire, mais, en s'abstenant de fermer les détroits, le Sous-Secrétaire d'État croit que la Turquie s'éviterait beaucoup de difficultés avec les Puissances.

(1) Du 13 juillet. M. Laroche relatait, d'après M. Rennell Rodd, « certains propos » de l'ambassadeur d'Allemagne à Rome, qui faisaient allusion à « des conversations sans aucun caractère officiel » engagées « hors de l'Italie par un certain Volpi, agent turc »

J'ai prévenu le Sous-Secrétaire d'État que je ferai part de sa conversation à Votre Excellence et il m'a demandé de lui garder un caractère confidentiel [1].

212.

M. Laroche, Chargé d'Affaires de France à Rome,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. sans n°. Confidentiel. *Rome, 20 juillet 1912, 20 h. 40.*

(*Reçu :* 22 h. 10.)

Suite à mon télégramme n° 429 [1].

Les conversations officieuses engagées entre émissaires italiens et turcs ont lieu en Suisse, et sont poursuivies du côté italien par MM. Fusinato, Bertholini, ancien ministre des Travaux publics, et Volpi. Ce dernier, en effet, n'est pas au service de la Turquie comme on l'avait dit tout d'abord, mais à celui de l'Italie. Le Gouvernement italien assure n'avoir aucune part dans ces pourparlers et prétend que l'initiative en appartient entièrement aux personnes dont il s'agit. Les relations qui unissent les deux premiers au Gouvernement italien démentent cette affirmation de pure forme. On ne cache pas d'ailleurs à la Consulta que, si ces conversations aboutissaient à un résultat positif, le Gouvernement les prendrait à son compte. Toutefois les choses n'en sont point là et, d'après les dernières informations, elles laisseraient même fort peu d'espoir d'une entente par ce moyen.

213.

M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 354. *Rome, 20 juillet 1912.*

(*Reçu :* Cabinet, 24 juillet; Dir. pol., 23 août.)

Dans le rapport remarquable que vous a adressé M. Paul Cambon à la date du 27 juin [2], et dont Votre Excellence a bien voulu me faire tenir la copie, notre Ambassadeur à Londres a exposé les mesures diplomatiques et mili-

(1) Ce télégramme a été communiqué le 20 juillet à 20 h. à Sofia 133, Londres 523, Pétersbourg 513, Athènes 115, Bucarest 40, Camaldoli et Rome 505, Cettigné 12, Constantinople 369, Vienne 267, Belgrade 26.

(2) Voir ci-dessus, n° 145.

taires que l'Angleterre pourrait être conduite à prendre pour la défense de ses intérêts méditerranéens dans l'éventualité d'un conflit.

Parmi les conclusions auxquelles il arrive et qui sont à retenir, il en est une qui a surtout appelé mon attention. M. Paul Cambon considère que l'intérêt français n'est pas de voir s'amoindrir la situation de l'Empire britannique en Turquie; il pense donc que nous n'aurions aucun avantage à ce qu'il retirât ses forces de la Méditerranée, alors même que l'effet de ce retrait devrait aboutir à la conclusion d'un pacte positif entre nous. On ne saurait mieux dire; et j'ai eu moi-même l'occasion de m'exprimer dans le même sens au cours de ma correspondance. J'écrivais, il y a quelques mois, qu'aux yeux des Puissances intéressées, parmi lesquelles l'Italie, le retrait des forces navales anglaises du bassin méditerranéen équivaudrait à l'exode de sa diplomatie. A cette époque déjà l'on parlait de laisser à la France seule la charge de défendre les intérêts des deux nations. Pour flatteuse qu'était pour nous une telle combinaison, elle ne laissait pas que de donner l'impression d'un témoignage de faiblesse; et récemment encore les déclarations de Sir Ed. Grey à la Chambre ne l'ont pas, je dois le constater, effacée entièrement. Pour produire ses pleins effets matériels et moraux, l'entente franco-anglaise ne doit pas avoir pour objet d'aligner dans la Méditerranée le même nombre de bateaux qu'avant sa conclusion; la force navale anglaise doit venir en superposition à la force navale française, et présenter une puissance militaire collective irrésistible.

Il s'agit ici d'une affaire purement anglo-française, de la coordination des forces des deux Puissances et de la défense de leurs intérêts mutuels dans la Méditerranée, c'est-à-dire d'une partie des obligations politiques et militaires que comportent le rapprochement et l'action commune des deux peuples. Si je me permets de formuler ici cette constatation, c'est qu'en regard de cette question spéciale et particulière, il en est une autre qui préoccupe nos voisins d'outre-Manche presque autant que nous-mêmes; c'est celle des arrangements existants ou à venir des deux nations occidentales avec l'Italie. M. Paul Cambon verrait avec faveur l'adjonction de l'Espagne à l'entente franco-anglaise. Il n'y aurait certes pas [à] y objecter; cela dépendrait des conditions dans lesquelles elle s'opérerait; mais je dois faire observer que si, dans les circonstances que nous traversons, l'Espagne était appelée à participer à une entente militaire et politique méditerranéenne avec l'Angleterre et la France, cette opération prendrait fatalement l'aspect d'une coalition formée contre l'Italie et rejetterait celle-ci, pour la défense de ses intérêts méditerranéens, entre les mains de ses alliés germaniques. Ce n'est certes pas l'objectif de la politique française, et je ne crois pas que ce soit du tout non plus celui du Foreign Office. Il n'y a peut-être dans tout ceci qu'une omission ou un malentendu. Quoi qu'il en soit, la question mérite, je crois, la plus attentive considération. Elle se présente à mes yeux sous cette forme : quels que soient les arrangements

militaires particuliers à conclure entre la France et l'Angleterre, ils ne se doivent pas confondre avec les arrangements d'ordre diplomatique que les deux Puissances méditeraient de conclure dans la Méditerranée, avec l'Italie et subsidiairement avec l'Espagne.

214.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 333. *Berlin, 21 juillet 1912.*

(*Reçu :* Cabinet, 23 juillet; Dir. pol., 5 août.)

Le Sous-Secrétaire d'État, que j'ai rencontré hier, m'a reparlé de la tentative des Italiens dans les Dardanelles. Les explications peu claires du Gouvernement de Rome lui paraissent n'avoir pas d'autre objet que de pallier l'échec que ses forces navales ont dû réellement éprouver.

Quelle que soit la version qu'on adopte au sujet de cet événement, de la version turque ou de la version italienne, il n'en est pas moins vrai que cette tentative a profondément ému les représentants des petites Puissances orientales. Ils envisagent tous que, si la situation de la Porte s'en trouve fortifiée auprès des musulmans, ce résultat sera de très courte durée.

Ils constatent également la passivité et l'air déconcerté du Gouvernement allemand. M. Zimmermann a reçu hier successivement le Ministre de Bulgarie et le Chargé d'affaires de Grèce. A l'un et à l'autre, il a manifesté l'espoir que leurs gouvernements respectifs n'abandonneraient pas la ligne de conduite pleine de réserve qu'ils ont gardée jusqu'ici. M. Guéchoff et M. Theotoky lui en ont donné l'assurance « à moins que les circonstances ne les obligent à agir ». Il faut avouer qu'avec cette restriction, le langage identique des deux diplomates n'engage pas leurs gouvernements à un grand effort de sagesse.

Le Chargé d'affaires de Serbie a eu à peu près la même conversation avec le Sous-Secrétaire d'État, mais il m'a à ce sujet tenu un propos intéressant: D'après lui, on avait absolument confiance à la Wilhelmstrasse dans les intentions pacifiques du Gouvernement russe, dont on avait reçu des assurances incontestables dans l'entrevue de Port-Baltique. M. Boghitchevitch, en me rapportant ce langage, s'est demandé s'il ne lui a pas été tenu pour inviter son Gouvernement à montrer plus de prudence que jamais, la Serbie ayant entre la Russie et l'Autriche le rôle le plus difficile à jouer. M. Boghitchevitch m'a exprimé les doutes qu'il conserve encore, car il ne s'expliquerait pas les mesures militaires prises à Belgrade et à Sofia, si elles n'avaient pas reçu l'agrément de la

Russie « à laquelle, m'a-t-il dit en propres termes, nous obéissons comme des enfants ».

Quant au Ministre de Roumanie, qui est également venu me voir, il se demande si l'homme nécessaire pour prendre l'armée turque en main va apparaître à Constantinople. Si ce sauveur n'apparaît pas, le désordre ne fera qu'empirer et ce sera de la Russie qu'à ses yeux tout dépendra : il considère que cette Puissance est très pacifique aujourd'hui, mais il est moins assuré qu'elle puisse résister toujours à la force des événements.

215.

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 255. *Thérapia, 22 juillet 1912, 19 h. 55.*

(*Reçu :* 21 h. 50.)

Je réponds à votre télégramme n° 369 [1].

Dès vendredi matin, ayant appris que le Gouvernement délibérait sur la fermeture des Détroits qui avait plusieurs partisans dans le Cabinet, je me suis mis en communication avec le Grand Vizir auquel j'ai vivement conseillé de les tenir ouverts. Votre Excellence sait que la décision prise a été de ne pas fermer les Dardanelles, mais de réduire la largeur du chenal de 400 à 150 m. Il serait bien souhaitable que la flotte italienne s'abstînt à l'avenir d'opérer, sans utilité militaire, [des tentatives] menaçantes seulement pour les intérêts des neutres.

216.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 339. Confidentiel. *Berlin, 22 juillet 1912.*

(*Reçu :* Cabinet, 26 juillet; Dir. pol., 26 juillet.)

Le Chancelier de l'Empire doit rencontrer le comte Berchtold au cours de cet été. Mon collègue d'Autriche a vu M. de Bethmann Hollweg pour régler les détails de cette entrevue et il l'a naturellement interrogé sur l'entrevue

(1) Télégramme circulaire du 20 juillet transmettant à divers postes le télégramme 233 de Berlin en date du 19 juillet, ci-dessus reproduit, n° 212.

des deux Empereurs à Port-Baltique. « Il n'y a rien de nouveau », m'a dit le comte Szögyény à qui je demandais hier ce que le Chancelier lui avait répondu. « Cependant, il y a un point important : M. de Bethmann Hollweg m'a assuré que la Russie ne veut à aucun prix d'une conférence. Il n'en est pas question. » (1)

L'empressement et l'insistance avec lesquels le comte Szögyény m'a donné cette information m'indiquait l'importance qu'il y attachait, comme Ambassadeur d'Autriche. Aussi incliné-je à penser que c'est de Vienne qu'est venue l'opposition à l'idée d'une conférence. Il faudrait voir là un legs de la politique du comte d'Aehrenthal, qui a toujours refusé à M. Isvolsky de faire ratifier l'annexion de la Bosnie par les représentants de l'Europe assemblée. Si, comme on peut le croire, l'Autriche n'est pas pour s'arrêter dans l'avenir aux frontières de la Bosnie, on comprend qu'elle ne veuille pas d'une conférence. Celle-ci ajouterait des difficultés à la réalisation d'ambitions qu'elle désavoue aujourd'hui, mais dont la satisfaction future dépendra de l'occasion.

La question est de savoir ce qu'il y a de vrai dans le langage prêté au Gouvernement russe par le comte Szögyény, et si la chancellerie russe tient partout le même langage. D'ailleurs les circonstances peuvent changer et il me paraîtrait difficile que l'Angleterre, sinon la Russie, acceptât un nouveau droit public européen qui n'irait à rien moins qu'à soustraire à l'Europe les questions qu'elle a réglées jusqu'à ces derniers temps.

Quoi qu'il en soit, à l'heure actuelle, il semble que l'Allemagne se soit fait une fois de plus auprès de la Russie le porte-parole de l'Autriche, parce qu'en ce qui concerne l'Orient, il est de tradition que, comme le disait M. de Bismarck, la politique allemande « décline l'option entre l'Autriche et la Russie ». Elle n'a pas un objectif propre en Orient; à la Wilhelmstrasse, on est convaincu, suivant la tradition du Chancelier de fer, que les intérêts de l'Allemagne peuvent s'accorder avec les vues de la Russie au Sud oriental de l'Europe, et que la participation de l'Autriche au partage de l'héritage turc ne pourra être réglée qu'avec l'accord de la Russie.

Ce sont ces traditions, formulées dans ces termes mêmes par M. de Bismarck, qui dominent toute la politique de la Chancellerie impériale, et ce sont elles qui expliquent l'état de désarroi où les incertitudes de la situation dans les Balkans jettent l'Office impérial : suivant un mot que j'ai déjà rapporté au Département et qui m'a été dit par le représentant d'une Puissance balkanique, la difficulté pour la Wilhelmstrasse n'est pas de trouver une

(1) Dans un rapport en date du 17 juillet (*Österreich-Ungarns Aussenpolitik*, vol. IV, pièce n° 3629), le comte Szögyény annonce en effet que, contrairement à ce que l'on pouvait craindre, l'Empereur Nicolas et ses deux ministres, MM. Kokovtzoff et Sazonoff, s'étaient, à Port-Baltique, nettement prononcés contre le projet d'une conférence devant mettre fin à la guerre italo-turque.

formule d'accord entre l'Italie et la Turquie, mais entre l'Autriche et la Russie, et c'est pourquoi on y est si passionnément pacifique, car on se rend compte que les événements, forçant la main aux hommes d'État de Vienne et de Pétersbourg, pourraient à l'improviste faire crouler l'édifice fragile que la Chancellerie a construit sur le prétendu désintéressement de ces deux cabinets.

J'ai souvent rapporté au Département le langage presque identique qui m'a été tenu depuis six ans au sujet de l'Orient par le prince de Bülow, M. de Bethmann Hollweg, M. de Kiderlen et M. Zimmermann, sur l'analogie de situation existant pour la France et pour l'Allemagne en Orient. En soutenant ce point de vue, ces messieurs parlaient et parlent encore en disciples qui répètent étroitement l'enseignement de leur maître. Leur point de vue est resté le même que le sien quand il disait, justement à propos de l'Orient, que «l'Allemagne doit empêcher ou limiter la guerre et rester la dernière à jouer, sans se laisser forcer la main ni par un sentiment de vanité ni par des *provocations d'amis*».

Ce sont là des mots qu'il faut peser et qui éclairent. Si par hasard l'Empire ottoman venait à être ébranlé en Europe plus profondément qu'il n'est, si la guerre éclatait dans les Balkans, l'Allemagne ferait tout pour localiser la guerre. Elle souhaite y rester étrangère parce qu'elle ne veut pas prendre parti en Orient entre la Russie et l'Autriche. Elle a les yeux fixés sur nous. Sa conduite et la nôtre dans les complications qui peuvent naître seraient fonction l'une de l'autre et je suis convaincu qu'elle conçoit l'espoir de n'être pas entraînée à intervenir militairement si nous-mêmes ne le sommes pas.

217.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 340. *Berlin, 22 juillet 1912.*

M. Zimmermann se montre très découragé de la tournure que prennent les choses en Orient : au moment où, m'a-t-il dit à moi-même, on commençait à apercevoir quelques lueurs vers une issue pacifique.

Je me suis demandé quels étaient les espoirs auxquels il faisait allusion et s'il s'agissait de ces propositions turques dont le comte Berchtold a entretenu notre Ambassadeur à Vienne.

D'après des renseignements sûrs, il s'agissait de négociations engagées par des financiers, qui se sont poursuivies et qui se poursuivent encore à Lausanne, entre un banquier italien M. Volpi, représentant de M. Joel, et M. Ala-

tini, banquier de Salonique. M. Joel était venu à Berlin où il s'était mis en rapport avec la *Deutsche Bank* et notamment avec M. Gwinner. Je n'ai pas besoin de dire que les administrateurs de la *Deutsche Bank* ne s'étaient pas embarqués dans cette affaire sans avoir pris l'assentiment de la Wilhelmstrasse.

La base des négociations poursuivies à Lausanne entre ces financiers, et qu'autant que possible on désirait soustraire à la presse, aurait de l'analogie avec celle dont Votre Excellence m'avait entretenu. La Turquie devrait abandonner à l'Italie la côte de la Tripolitaine et garder une partie de celle de la Cyrénaïque. Elle ne traiterait pas pour l'hinterland, mais l'abandonnerait à la domination des Arabes, laissant aux Italiens le soin de s'accommoder avec ceux-ci et de leur imposer son protectorat. Enfin, l'Italie payerait par l'intermédiaire des banquiers une somme très considérable qui *servirait à gager un nouvel emprunt turc*. Ce serait là naturellement le point le plus important au point de vue des financiers engagés dans l'affaire.

Je ne sais jusqu'à quel point ces pourparlers avaient l'assentiment de la Turquie, mais je ne doute pas qu'il ne se trouve, parmi nos financiers, quelques personnalités au courant de ces essais de transaction.

Ces pourparlers nous montrent une fois de plus l'évolution financière de la politique internationale et nous indiquent pourquoi la Wilhelmstrasse se montrait de plus en plus froide à l'égard de la Turquie.

Il est clair que, si les affaires se gâtent en Macédoine, tous ces projets seront réduits à néant, et c'est peut-être ce qui explique pourquoi la presse allemande, devenue assez favorable à l'Italie, condamne si sévèrement sa dernière tentative contre les Dardanelles.

218.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 236. *Berlin, 23 juillet 1912, 20 h. 50.*

(*Reçu* : 22 h. 25.)

L'Ambassadeur de Turquie a fait connaître aujourd'hui au Sous-Secrétaire d'État des Affaires étrangères la formation définitive du Ministère turc [1].

Le Sous-Secrétaire d'État des Affaires étrangères m'en a entretenu : il est frappé de la composition de ce Cabinet. Il considère que la rentrée de Kiamil Pacha aux affaires caractérise le nouveau Gouvernement, bien qu'il ait eu

(1) Mouktar Pacha avait été appelé la veille au Grand Vizirat. Cf. sur cette crise ministérielle, le rapport de M. Bompard du 26 juillet, ci-dessous reproduit, n° 225.

soin de ne prendre ni le Grand Vizirat ni le Ministère des Affaires étrangères. La nomination à l'Intérieur de Ferid Pacha, Albanais d'origine, aidera à ses yeux à la pacification de l'Albanie et le choix de l'Arménien Gabriel Effendi pour les Affaires étrangères facilitera une paix dont aucun musulman ne voudrait être responsable.

J'ai demandé au Sous-Secrétaire d'État des Affaires étrangères si les pourparlers engagés en vue de la paix par des particuliers se continuaient à Lausanne. Il m'a dit que oui, mais qu'on ne parvenait pas jusqu'ici à s'entendre. Je l'ai poussé pour savoir qui représentait les intérêts turcs dans ces pourparlers et il m'a répondu que c'était le Prince Halim, qui est de la famille du Khédive.

219.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 295. *Londres, 23 juillet 1912.*

(*Reçu :* Cabinet, 26 juillet; Dir. pol., 29 juillet.)

Ma correspondance avait indiqué à Votre Excellence comment le retrait de l'escadre cuirassée anglaise de la Méditerranée avait ému l'opinion publique dans le Royaume-Uni; les journaux avaient discuté la situation, les députés et les pairs posé des questions au Parlement; le comité de défense avait tenu une longue séance; et on attendait avec impatience la déclaration que devait faire aux Communes le premier Lord de l'Amirauté. Celui-ci s'est enfin expliqué hier lors du débat sur le budget supplémentaire de la Marine britannique; à ce débat ont également pris part l'ancien Premier Ministre conservateur, M. Balfour, et le Premier Ministre actuel, M. Asquith; la discussion doit reprendre jeudi à propos du comité de défense.

Mais, si remarquable qu'il soit dans la forme, le discours du premier Lord de l'Amirauté cause une sorte de déception; il a, en réalité, esquivé la question de la Méditerranée, principal objet des polémiques et de l'inquiétude des Anglais, et il s'est au contraire étendu sur la situation créée par l'accroissement et la transformation de la marine allemande, ainsi que sur la coopération des grandes colonies à la défense de l'Empire britannique; ce dernier sujet fait l'objet d'une dépêche spéciale et je me bornerai ici à rendre compte du débat des Communes en ce qui concerne la politique navale de l'Angleterre tant dans la mer du Nord que dans la Méditerranée.

L'antagonisme de l'Allemagne et de l'Angleterre domine tout le discours du premier Lord de l'Amirauté.

Il s'agissait en réalité, M. Balfour l'a fait observer, d'un sujet d'importance minime, du vote de quelque vingt-quatre millions de francs à ajouter à divers chapitres d'un budget naval dépassant un milliard. Mais les premiers mots de M. Winston Churchill se sont référés à l'Allemagne :

« La cause directe du budget supplémentaire que je soumets à la Chambre doit être trouvée dans la nouvelle loi allemande sur la marine », loi dont le caractère et les conséquences n'avaient pas encore été expliquées par le Ministère, ni compris par le pays.

L'importance du changement apporté dans la marine germanique ne consiste pas tant dans l'accroissement du nombre des navires que dans l'augmentation « de la force consistant en bâtiments de toutes classes et qui sera tenue prête à frapper à toutes les époques de l'année ». La flotte active de l'Allemagne, qui se composait jusqu'à présent de 17 cuirassés, 4 grands croiseurs cuirassés et 12 petits croiseurs en partie immobilisés pendant les mois d'hiver, comprendra avant peu 25 cuirassés, 8 grands croiseurs cuirassés et 18 croiseurs armés pendant toute l'année; 99 contre-torpilleurs, au lieu de 66, seront armés, sur un total de 144. De telle sorte que les quatre cinquièmes de toute la marine allemande seront constamment en plein armement et prêts à la guerre.

Cette proportion sera conservée dans l'avenir grâce à l'augmentation des équipages de la flotte allemande qui, d'un total de 25.000 hommes en 1898, sont passés à 66.000 pour la présente année et atteindront 101.500 hommes en 1920.

La nouvelle loi allemande prévoit la construction de 3 cuirassés en surplus du programme précédent. La marine allemande comprendrait donc en 1920, 41 cuirassés de ligne, 20 grands croiseurs cuirassés et 38 petits. Cette flotte sera divisée en 5 escadres (l'escadre de ligne anglaise ou allemande se compose de 8 cuirassés, l'escadre des croiseurs de 4 unités), possédant tous les auxiliaires nécessaires et appuyés sur de nombreuses flottilles de torpilleurs et de sous-marins.

De cette force navale, une très forte proportion sera constamment sur le pied de guerre. La flotte active est actuellement de 21 cuirassés, elle sera en 1914 de 29 cuirassés dont deux escadres de dreadnoughts et une escadre partie de dreadnoughts, partie de *bons* cuirassés de type plus ancien; elle sera en 1910 (*sic*) de 33 cuirassés en 4 escadres. (Ces chiffres ne comprennent pas les grands croiseurs cuirassés).

Après avoir exposé cette situation, le premier Lord de l'Amirauté a fait remarquer qu'au contraire des armées de terre modernes, les armées de mer étaient prêtes à livrer bataille « dès que les munitions étaient montées des soutes à côté des canons ». Et il a aussitôt fait remarquer que la préparation de la guerre navale exigeait de longs délais; il faut de 18 à 20 mois pour con-

struire un petit navire, de deux à quatre ans pour construire un grand cuirassé; il faut de deux à quatre ans pour former un marin, plus longtemps encore pour instruire certains spécialistes, de six à sept ans pour former un officier. Il en conclut qu'il est inutile de prodiguer des millions dans un moment d'impatience ou de panique et qu'il convient d'imiter les Allemands dont « la politique navale se dirige sans hésitation vers son but pendant toute la durée d'une génération ».

Aussi M. Winston Churchill propose-t-il d'augmenter progressivement le personnel de la Marine britannique, dont nous connaissons d'autre part l'insuffisance; quant aux constructions nouvelles, elles seront réparties sur les budgets futurs. Mais il sera nécessaire de modifier le programme esquissé en mars dernier par le premier Lord de la manière suivante :

Mises en chantier de cuirassés de ligne :

	1913.	1914.	1915.	1916.	1917.
	—	—	—	—	—
Prévisions de mars	3	4	3	4	3
Nouvelles prévisions	5	4	4	4	4

soit 21 cuirassés à entrer en service avant 1920, au lieu de 17.

Ceci est pour l'avenir; afin de faire face à l'accroissement de puissance navale résultant pour l'Allemagne de l'augmentation de sa flotte armée, M. Winston Churchill a exposé la réorganisation des escadres britanniques.

Avant le vote de la dernière loi allemande, la flotte anglaise sur le pied de guerre et à portée de la mer du Nord se composait de 16 cuirassés de ligne (deux escadres) dans les eaux métropolitaines et des 6 cuirassés de l'escadre de l'Atlantique stationnés à Gibraltar, soit à trois jours et demi de distance, auxquels il fallait ajouter un jour pour faire le charbon.

Pour faire face aux 25 cuirassés allemands, l'amirauté a ramené en Angleterre et placé en réserve les 6 vaisseaux de l'escadre de l'Atlantique et 2 vaisseaux de l'escadre de la Méditerranée; les équipages de ces navires ont armé les 8 cuirassés du type *Edouard VII*, formant ainsi une troisième escadre de combat à laquelle il ne manque qu'un navire atelier, vide qui sera comblé grâce aux crédits supplémentaires. La flotte disponible en tout temps dans les eaux métropolitaines se compose donc de 24 cuirassés.

Les quatre cuirassés non désarmés de l'escadre de la Méditerranée seront stationnés à Gibraltar, prêts à rejoindre les trois escadres d'Angleterre au premier signal; soit 28 cuirassés en plein armement. Ce nombre sera porté à 31 en 1913 et à 33 en 1914, au fur et à mesure des entrées en service des navires en construction

A cette flotte sur le pied de guerre, s'ajoute l'escadre des 8 cuirassés du type

Formidable, armés suivant le principe des « équipages noyaux » (*nucleus crews*), c'est-à-dire ayant à bord la moitié de l'équipage de guerre et complétant leurs effectifs au moyen des marins stationnés dans les casernes de Chatham, de Portsmouth et de Devonport; ces marins sont pour la plupart dans des écoles, leurs postes de guerre sont désignés à l'avance, et on peut ainsi armer les navires en quelques heures sans avoir recours aux réservistes proprement dits. Cette escadre forme la flotte de second rang (*second fleet*) qui sera ultérieurement portée de 8 à 16 cuirassés.

A partir de 1914, aux 29 cuirassés allemands sur le pied de guerre, la Grande-Bretagne opposera 33 cuirassés sur le pied de guerre et au besoin 41 cuirassés. Le chiffre 33 contre 29 n'est pas très satisfaisant. Le Premier Lord l'a avoué, mais il a ajouté qu'il ne faut pas uniquement mesurer la force navale sur les chiffres des cuirassés et des hommes et qu'il faut tenir compte des qualités intrinsèques des navires et des escadres ; il a donc affirmé que les mesures proposées suffisaient à répondre aux exigences des années 1914 et 1915.

Derrière les flottes de premier et de second rang existe d'ailleurs une flotte de troisième rang de 16 cuirassés qu'armeraient en partie des hommes en service actif et les réservistes de la marine. Ces réservistes appartiennent à des catégories bien diverses : la réserve de la Flotte Royale (20.000 hommes), la Réserve Navale Royale (19.000 hommes), la Réserve des Pensionnaires (ou retraités) (7.000 hommes), la Réserve des volontaires de la Marine Royale (4.000 hommes) : auxquels s'ajouteraient 4.000 recrues mobilisables et 3.000 gardes-côtes.

M. Winston Churchill a ensuite abordé l'étude de la question du personnel de la Marine, principale préoccupation de l'Amirauté britannique; je laisse de côté cette partie très technique de son discours et je note que, malgré l'énumération des flottes des trois rangs, armées, demi-armées et en réserve, l'exposé de la situation navale pour les eaux métropolitaines laisse entendre que la puissance active de la flotte allemande approche de celle de la flotte anglaise.

Dans la Méditerranée, le Gouvernement britannique doit entretenir une force navale « capable de protéger en temps de paix et, au besoin, en temps de guerre, les grands et permanents intérêts que l'Angleterre y possède depuis si longtemps ».

Le principe posé, le premier Lord a constaté que la situation en Méditerranée allait se modifier de ce fait que ni l'Italie, ni l'Autriche n'avaient jusqu'ici armé de cuirassés du type *dreadnought*, que le premier *dreadnought* italien entrera en service dans quelques semaines, qu'il sera suivi d'autres bâtiments de ce genre, qu'à la fin de 1915 l'Autriche disposera de 4 *dreadnoughts* et l'Italie de 5 ou 6, et qu'enfin une de ces deux Puissances

(M. Winston Churchill n'a pas dit laquelle) prépare un nouveau et important programme de constructions navales.

Mais le premier Lord s'est refusé à envisager, de la part de l'Autriche et de l'Italie, l'hypothèse d'une attaque imprévue dirigée par leurs flottes contre l'escadre anglaise, hypothèse qui est constamment sous-entendue dans la partie de son discours qui concerne l'Allemagne. Il n'y a donc pas lieu à son avis de maintenir la supériorité locale de la flotte britannique sur les deux marines autrichienne et italienne.

Ce serait d'ailleurs une « fausse stratégie et une mauvaise politique »; la suprématie générale sur mer ne doit pas être confondue avec la suprématie sur certaines eaux et sur certaines mers. Et, revenant à sa première définition de l'escadre anglaise en Méditerranée, M. Winston Churchill a fait remarquer que la pire solution du problème consistait à laisser dans cette mer quelques cuirassés, vieux et peu rapides, offerts à des navires plus récents et plus forts.

Le premier Lord estime donc qu'il convient d'envoyer en Méditerranée un petit nombre de vaisseaux modernes. Les six vieux cuirassés de Malte seront remplacés, l'hiver prochain, par quatre croiseurs cuirassés de ligne du type *Invincible* portant 32 pièces de 30 cent. 5 et l'escadre des croiseurs actuellement à Malte sera remplacée par une escadre plus puissante composée du *Shannon*, de deux croiseurs type *Duke of Edinburgh* et d'un quatrième navire non encore désigné. Ces escadres « jointes à la flotte française » (c'est la seule mention de notre marine qu'ait faite le premier Lord) constitueraient une force navale supérieure à toutes les combinaisons possibles en Méditerranée, où la flottille de contre-torpilleurs et de sous-marins de Malte sera renforcée et une station de torpilleurs établie à Alexandrie.

Au cours de la discussion qui a suivi le discours de M. Winston Churchill, le Premier Ministre a appuyé en termes généraux les déclarations du premier Lord; le chef du parti ouvrier a dit que l'ère des guerres et des dépenses navales prendrait fin quand l'entente des ouvriers anglais et des socialistes allemands imposerait la paix aux Gouvernements; l'amiral Lord Charles Beresford a constaté que la flotte anglaise ne serait pas tombée dans son état actuel d'infériorité si on avait autrefois écouté ses conseils. Au nom de l'opposition conservatrice, M. Balfour a fait un discours vague, plutôt favorable au premier Lord de l'Amirauté et dont je signale seulement un curieux passage.

L'ex-Premier Ministre a prémuni son auditoire contre l'impression de crainte exagérée qui pouvait résulter, et qui a résulté en effet, du discours du premier Lord. Il croit au maintien de la paix à cause précisément de l'immensité des préparatifs de guerre et à cause de l'existence des groupements réunissant les grandes Puissances européennes. C'est ici que son raisonnement est singulier.

M. Balfour ne conçoit pas que les traités d'alliance entre les États puissent être autres que purement défensifs; dès lors une guerre offensive devient im-

possible; car l'agresseur serait, dit-il, assuré d'être abandonné de ses alliés et de rester isolé en présence de tout le groupement opposé. Que si même les deux grands groupes de Puissances prévoient l'hypothèse d'une guerre offensive, l'effroyable extension des hostilités suffirait à constituer une garantie de paix.

Cependant M. Balfour ne veut pas croire que la flotte britannique soit exposée à lutter seule contre toutes les flottes de la Triple Alliance, et qu'en pareil cas les escadres françaises et russes puissent rester neutres et inactives dans leurs ports. Il y a là une contradiction qui tient sans doute à l'improvisation du discours.

La déclaration du premier Lord de l'Amirauté a été accueillie sans aucun enthousiasme par les radicaux, qui se voient contraints de voter une augmentation des dépenses navales qu'ils s'étaient promis de diminuer. Il est trop tôt pour juger l'effet que cette déclaration produira sur le pays; les résolutions relatives à la Méditerranée seront certainement critiquées par des spécialistes qui réclameront le maintien dans les mers du Nord d'une unité tactique aussi importante que l'escadre des grands croiseurs de ligne.

Mais — et cela M. Balfour l'a immédiatement compris — l'Angleterre va éprouver une nouvelle inquiétude : M. Winston Churchill lui montre à proximité de ses côtes une flotte allemande, presqu'aussi puissante que la flotte britannique et en état de saisir une occasion favorable pour frapper un coup soudain et décisif. Les Anglais vont se sentir directement menacés par l'Allemagne et cette impression ne peut que nous être profitable.

220.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

aux Représentants de France à Saint-Pétersbourg, Constantinople, Rome et Camaldoli, Sofia, Athènes, Vienne, Londres, Berlin, Belgrade.

T. nos 518, 374, 510, 138, 118, 274, 531, 367, 90. *Paris, 24 juillet 1912, 8 h. 15.*

Le Roi de Monténégro ayant fait indiquer au Gouvernement russe qu'il lui serait peut être difficile de maintenir plus longtemps, dans les circonstances actuelles (1), son attitude pacifique vis-à-vis de la Turquie, le Chargé d'affaires de Russie a été invité à donner à Cettigné des conseils de modération.

(1) Il s'agit d'un incident de frontière turco-monténégrin, qui avait eu lieu le 17 juillet, voir ci-dessous, n° 234, note.

J'ai prescrit à notre Ministre au Monténégro de tenir un langage analogue. Le Gouvernement russe croit savoir que l'Autriche-Hongrie agit dans le même sens.

221.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 304. *Londres, 24 juillet 1912.*

(*Reçu :* Cabinet, 29 juillet; Dir. pol., 30 juillet.)

Le Secrétaire d'État pour les Affaires étrangères vient de m'adresser, en réponse à mes démarches et notamment à mon memorandum du 28 juin dernier [1], une note indiquant le point de vue du Gouvernement britannique en ce qui concerne la procédure à suivre pour établir le statut municipal de Tanger. Votre Excellence trouvera ci-joint copie de ce document.

Le Gouvernement britannique n'adhère pas à notre thèse aux termes de laquelle les Puissances autres que la Grande-Bretagne et l'Espagne n'ont pas droit d'intervenir dans l'établissement du statut de Tanger. Il estime que la création de municipalités internationales autonomes dans les ports marocains « qui resteraient sujets à un protectorat français au Maroc » pourrait être considérée comme une des mesures de réorganisation visée par l'article 1er du Traité franco-allemand du 4 novembre 1911; mais il considère que le cas de Tanger est différent.

« La Municipalité de Tanger, écrit Sir Edward Grey, ne doit être une partie ni du Protectorat français, ni du protectorat espagnol, et aura un statut sur une base exactement égale à celle de ces protectorats ». Le Secrétaire d'État fait ensuite remarquer que « ce que la Grande-Bretagne et l'Espagne ont demandé et ce que la France a concédé, c'est précisément le caractère international de la municipalité proposée » et il lui semble impossible d'établir « un corps international exerçant des fonctions semi-souveraines », sans que les divers États composant ce corps soient admis à discuter dans quelles conditions se fera leur participation. « Leur présenter un plan d'organisation municipale et internationale comme un fait accompli à prendre ou à laisser, serait une procédure entraînant de graves risques ».

Ce sont ces considérations et celles d'ordre pratique résultant de la nécessité d'obtenir la bonne volonté de la majorité des Puissances pour assurer le fonctionnement de la future municipalité qui avaient amené le Gouvernement bri-

[1] Voir ci-dessus, n° 149.

tannique à nous proposer de laisser au corps diplomatique de Tanger le soin de régler les détails d'une organisation dont les grandes lignes auraient été établies par la France, la Grande-Bretagne et l'Espagne.

Sir Edward Grey écrit « qu'il avait compris que le Gouvernement français avait accepté cette procédure » qui était indiquée dans mon télégramme du 15 mars dernier, n° 118 [1] et dans ma lettre du 17 avril n° 162 [2]. Mais je ne sache pas que nous ayons jamais donné un assentiment explicite à cette suggestion britannique. Au contraire la note annexée à votre lettre du 23 mars 1912, n° 266, et que j'avais communiquée à Sir Edward Grey, exposait nettement notre conception de la procédure à adopter pour la discussion du projet concernant Tanger par la France, l'Angleterre et l'Espagne. Cependant, il convient de noter que la théorie britannique de l'assimilation aux Protectorats français et espagnol et de l'internationalisation du statut de Tanger était soutenue dans le premier paragraphe du memorandum anglais du 2 mai dernier; ce document à été transmis au Département le 2 mai, sous le n° 187 et cette Ambassade n'a pas été chargée d'y répliquer. C'est peut-être de notre silence que Sir Edward Grey tire argument pour supposer notre adhésion à sa procédure. Cette observation faite, je reviens à la note du 23 courant.

Tout en refusant en termes courtois d'adhérer à notre doctrine, le Gouvernement britannique a cherché à modifier sa procédure dans un sens favorable à nos vues et nous propose d'agir comme suit :

L'accord actuellement négocié à Madrid prendrait la forme d'une convention à laquelle serait annexé un décret chérifien, ou plus exactement un projet de décret chérifien. Les trois Puissances contractantes communiqueraient la convention et le projet de décret au Gouvernement allemand en lui demandant d'adhérer à la convention et d'accepter le projet de décret. L'Allemagne donnera son assentiment sans difficultés si elle partage l'avis du Gouvernement français sur l'interprétation de la convention de 1911; dans le cas contraire, elle ne pourra se plaindre de la procédure adoptée par les trois Puissances. Sir Ed. Grey espère que le statut élaboré à Madrid sera acceptable pour l'Allemagne, mais il tient à ce qu'il soit possible de tenir compte des suggestions qu'elle pourrait présenter, notamment sur des points de détail, et c'est pour cette raison qu'il propose de présenter d'abord un projet de décret chérifien.

Quant à la communication de la convention et du projet de décret aux autres Puissances, elle pourrait, « si le Gouvernement français le désire » être retardée jusqu'après l'adhésion de l'Allemagne; et alors il ne sera probablement

(1) Indication inexacte. Le télégramme visé paraît être le 87 du 21 mars. M. Paul Cambon y soumettait à M. Poincaré la procédure proposée par le Gouvernement britannique : Accord préalable entre l'Angleterre, la France et l'Espagne; après quoi on s'en remettrait, pour le règlement des points de détail, aux représentants des Puissances à Tanger.

(2) Reproduite dans le tome II sous le n° 358.

pas difficile d'obtenir l'assentiment des États les moins intéressés au Maroc.

Telle est la nouvelle procédure que le Secrétaire d'État pour les Affaires étrangères propose à Votre Excellence.

Après avoir reçu le memorandum du 23 juillet, j'ai dit à Sir A. Nicolson que je vous transmettais ce document et qu'en attendant de connaître vos vues, je m'abstenais de discuter avec lui la théorie anglaise refusant d'assimiler le statut international de Tanger aux réformes et mesures de réorganisation à introduire dans l'Empire chérifien.

Le Sous-Secrétaire d'État permanent m'a interrompu pour me dire que ce n'était pas une théorie purement anglaise et qu'il savait de source certaine que le Gouvernement allemand interprétait les termes de la convention de 1911 comme ne comprenant pas le statut international de Tanger; le cabinet de Berlin compterait bien faire entendre son avis en ce qui concerne la constitution de ce statut.

En continuant notre conversation, et à titre tout personnel, j'ai insisté sur l'impossibilité pratique d'arriver à un résultat en remettant à un corps diplomatique une question aussi complexe que celle du statut de Tanger; Sir A. Nicolson, ancien Ministre au Maroc, n'a guère soutenu l'opinion contraire à la mienne.

Je lui ai dit ensuite qu'afin d'éviter de poser la question de la convention de 1911, on pourrait peut-être communiquer le projet de statut à l'Allemagne, mais à titre officieux et comme pour demander l'avis de cette Puissance sur un sujet d'intérêt international. Car un arrangement approuvé par la France, la Grande-Bretagne, l'Espagne et l'Allemagne, auxquelles s'ajouterait la Russie, ne manquerait pas d'être agréé par les autres.

J'ai bien marqué que je me gardais de prévoir la réponse de Votre Excellence au memorandum du Foreign Office.

La confidence de Sir A. Nicolson relative à l'Allemagne explique en partie l'attitude du Gouvernement britannique, car ce Gouvernement ne veut pas entrer en discussion avec le Gouvernement impérial à propos d'une question de la nature du statut de Tanger. Mais, d'autre part, le désir de placer le territoire de Tanger en dehors des protectorats français et espagnol et sur la même base juridique que ces protectorats nous a été indiqué dès le début et la Grande-Bretagne modifie très rarement les vues qu'elle a une fois déclaré adopter.

222.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Geoffray, Ambassadeur de France à Madrid, en résidence à Saint-Sébastien.

T. n° 239. *Paris, 25 juillet 1912, 9 h. 45.*

La lenteur avec laquelle progressent les négociations relatives à Tanger, me fait penser que la France et l'Espagne auraient intérêt à constater le plus tôt possible leur accord sur toutes les clauses du traité, sauf le régime deTanger.

Veuillez donc vous efforcer d'amener le Gouvernement royal à s'entendre avec nous sur les diverses questions qui restent en question. Une fois cette entente établie, vous me la communiquerez dans son ensemble et le texte serait paraphé, sous réserve de l'arrangement à intervenir au sujet de Tanger.

Je vous serai, d'autre part, obligé de m'envoyer d'urgence, par la poste, un texte complet du Traité selon l'état actuel des tractations.

223.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 302. Secret. *Londres, 25 juillet 1912.*

(*Reçu :* Cabinet, 26 juillet; Dir. pol., 23 août.)

Par une dépêche en date du 13 juin dernier [1], j'ai rendu compte à Votre Excellence d'une conversation avec Sir Ed. Grey au cours de laquelle le Principal Secrétaire d'État aux Affaires étrangères, envisageant les conséquences de l'établissement de l'Italie en Tripolitaine, émettait l'avis qu'après la cessation des hostilités, la France et l'Angleterre pourraient négocier avec cette Puissance un accord pour le maintien du *statu quo* dans leurs possessions africaines de la Méditerranée. C'était une réflexion inspirée par la crainte de voir le Gouvernement allemand chercher à se procurer quelque base navale sur la côte d'Afrique et j'en pris note avec d'autant plus de satisfaction que, depuis longtemps, je m'efforçais d'éclairer le Gouvernement britannique sur la nécessité de ménager l'Italie et de se servir d'elle pour sauvegarder l'équilibre méditerranéen.

[1] Voir ci-dessus, n° 96.

Un entretien de ce genre pouvait servir de point de départ à des échanges de vues sur les moyens d'exercer à Rome une action concertée et pour ouvrir discrètement au Gouvernement italien des perspectives de négociation ultérieure; mais il convenait de n'éveiller ni les défiances de l'Allemagne, ni les inquiétudes de la Turquie, il importait surtout de ne pas inspirer à l'Italie l'idée que nous pouvions avoir besoin d'elle et qu'en lui offrant un accord nous songions moins à lui rendre service qu'à nous garer contre ses entraînements. En un mot, le secret était la condition essentielle du succès de notre tentative.

Par une indiscrétion des plus regrettables, ma dépêche fut communiquée à un rédacteur du *Temps* qui s'empressa d'en répéter les termes, en les exagérant sans doute, à un journaliste anglais de passage à Paris. Celui-ci, d'ailleurs turcophile et hostile à une entente avec l'Italie, annonça dans un article du *Daily Graphic* l'ouverture de négociations entre Paris, Londres et Rome pour un accord méditerranéen. Le journal le *Temps* démentit la nouvelle en la précisant et en l'aggravant, la presse européenne s'empara de la question et se livra à de telles polémiques que, pour un temps peut être assez long, il est impossible de songer à poursuivre des conversations qui demandaient un peu de mystère.

En même temps qu'elle était livrée à la presse, ma dépêche du 13 juin était, comme de juste, communiquée à nos Ambassadeurs et Votre Excellence a bien voulu me transmettre leurs réflexions. Celles de M. Barrère [1] et de M. Geoffray [2] méritent quelques observations.

Notre Ambassadeur à Rome approuve des vues conformes à celles qu'il a toujours cherché à faire prévaloir, mais il s'étonne que le principal Secrétaire d'État aux Affaires étrangères ajourne la réalisation de ses projets après la cessation des hostilités : « quand on entend diriger les gens dans la voie que l'on veut, dit-il, on n'attend pas qu'ils se soient tirés d'affaire ».

C'est méconnaître la situation spéciale de l'Angleterre que de s'imaginer qu'elle peut ouvrir des négociations et conclure une entente avec l'adversaire de la Turquie au cours de la guerre. Il ne faut pas oublier qu'elle a 70 millions de sujets musulmans aux Indes, que ces musulmans sont l'élément le plus vigoureux, le plus audacieux et le plus utile de cet immense empire indien qui compte plus de 300 millions d'habitants, que de leur fidélité dépend la domination britannique, qu'ils ont à Londres des représentants religieux pour défendre leurs intérêts et qu'ils surveillent de très près la politique anglaise à l'égard de l'Islam. C'est à la crainte de se créer des difficultés avec eux qu'il faut attribuer en partie la timidité de l'action anglaise dans le sud de la

[1] Voir ci-dessus à la date du 10 juillet, n° 190, le rapport de M. Barrère.

[2] Voir ci-dessus à la date du 6 juillet, n° 171.

Perse, parce que la Perse est un pays musulman. D'autre part, je vois, depuis le commencement de la guerre, l'action de l'Islam s'exercer incessamment ici pour imposer au cabinet anglais une stricte neutralité. Voilà la principale raison des hésitations du Gouvernement de Londres à se prêter à un rapprochement avec l'Italie. Nous sommes parvenus à les dissiper, mais il va de soi que ce rapprochement ne peut être définitif qu'après la guerre et que, d'ici là, on ne peut se livrer, par l'entremise des Ambassadeurs de France et d'Angleterre à Rome, qu'à des entretiens privés et confidentiels : on n'obtiendra jamais plus du Gouvernement anglais; l'indiscrétion de notre presse rend malheureusement ces entretiens presque impossibles.

Notre Ambassadeur à Madrid discute la valeur d'un accord pour le maintien du *statu quo*; il le trouve inutile puisque nous sommes déjà nantis d'un accord avec l'Italie pour le Maroc et la Tripolitaine et, d'une façon générale, il considère ces sortes d'arrangements comme parfaitement vains; il fait allusion à ce propos aux arrangements conclus pour les mers qui baignent la presqu'île ibérique ou pour la mer du Nord et la Baltique. Enfin, il ne croit guère au danger d'une cession à l'Allemagne d'un point de la Tripolitaine et se demande quel profit cette Puissance pourrait en tirer puisque ses navires peuvent utiliser les ports italiens.

M. Geoffray oublie que jamais les Puissances, en concluant des accords de ce genre, n'ont eu en vue l'objet même du contrat. Elles obéissent à des arrière-pensées politiques, soit en se procurant un prétexte à rapprochement, soit en cherchant à écarter des concurrences ou à traverser des ententes nuisibles. L'accord franco-anglo-espagnol n'a jamais eu d'intérêt en lui-même et, ni à Londres, ni à Paris, on ne s'est illusionné sur sa portée, il n'avait d'autre but que de lier l'Espagne à l'entente franco-anglaise. L'accord pour la mer du Nord et la Baltique était une conception de l'Empereur Guillaume qui, lors de son voyage en Angleterre en novembre 1907, voulait conclure avec l'Angleterre, n'importe sur quoi, un arrangement dont la France eût été exclue et qu'on aurait mis en balance avec l'arrangement franco-anglais de 1904. Il avait oublié que, sur une petite longueur de côte, la France était riveraine de la mer du Nord, il fut très surpris d'apprendre que nous devions être admis à la nouvelle convention, comme nous l'avions été précédemment au traité réglant le régime des pêcheries de la mer du Nord. Sa proposition restait sans intérêt, mais, comme elle avait été formulée, on signa un accord dont personne ne se souciait et dont le but était manqué.

Quand on parle d'une entente pour le maintien du *statu quo* dans les possessions méditerranéennes de la France, de l'Angleterre et de l'Italie, on sait bien qu'on n'en a pas besoin, mais on précise le fait que la Triple Alliance ne s'étend pas à la Méditerranée, on attire l'Italie dans notre orbite et on rend impossible un établissement naval allemand sur la côte tripolitaine. M. Geoffray

ne voit pas l'intérêt de l'Allemagne à cet établissement. Il faut qu'il soit bien réel, car elle en poursuit le dessein depuis de longues années; elle l'a cherché d'abord au Maroc, à proximité de notre frontière algérienne, elle peut le trouver à Tobrouk et créer là un port rival de Bizerte, à mi-chemin de Gibraltar et de Port-Saïd, en attendant qu'à Alexandrette, où l'ont amenée nos défaillances, elle construise un port qui lui permette de dominer le bassin oriental de la Méditerranée. Ce n'est pas ici le lieu de développer les raisons de l'Allemagne, il me semble qu'elles se déduisent elles-mêmes de tous ses efforts pour se créer une situation dominante en Orient.

Nous avons donc, à mon sens, un intérêt de premier ordre à constituer avec l'Italie une sorte de Triple Entente applicable à la Méditerranée, mais nous n'y arriverons qu'en renonçant à faire de la diplomatie sur la place publique.

224.

M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 355. Confidentiel. *Rome, 25 juillet 1912.*

(*Reçu :* Cabinet, 1 er août; Dir. pol., 5 août.)

Mes télégrammes [1] ont fait connaître à Votre Excellence les divers aspects sous lesquels l'affaire des Dardanelles a été successivement représentée par le Gouvernement italien. Il n'est pas sans intérêt d'y revenir avec quelques détails.

La nouvelle d'une incursion de torpilleurs italiens dans le détroit est parvenue ici de Constantinople avant les rapports de mer, et elle a causé à la Consulta une vive émotion, pour deux raisons. D'une part, le télégramme, de provenance turque, signalait des pertes et des avaries parmi la flottille; d'autre part, il laissait croire que le Gouvernement ottoman allait de nouveau fermer le détroit. Il semble qu'il y eût à ce premier moment, au Ministère des Affaires étrangères, une sorte d'affolement. Après les espoirs qu'avaient fait naître les propos tenus par Saïd Pacha à M. Bompard [2], on voyait déjà la Turquie se cabrer, revenir à la guerre à outrance et l'Europe, exaspérée par la fermeture des Dardanelles, tourner sa mauvaise humeur contre le cabinet de Rome. C'est cet état d'esprit que dénote le premier communiqué, assez embarrassé

(1) Non reproduits, la présente dépêche en tenant lieu.

(2) Voir à la date du 10 juillet les télégrammes 237 et 238 de Constantinople, ci-dessus reproduits sous le n° 184.

dans la forme et rédigé en manière d'excuse, que M. Bollati prit soin d'adresser par lettre particulière aux Ambassades des grandes Puissances. On y rejetait d'avance la responsabilité de la fermeture du détroit sur la Porte, et on s'appliquait à attribuer la cause de l'incident à l'audace des torpilleurs turcs qui seraient sortis des Dardanelles pour menacer la sécurité de la flotte italienne. Au cours de l'entretien qu'il eut le lendemain matin avec M. Laroche, le Secrétaire général du Ministère des Affaires étrangères développa ces arguments. Il fit valoir que les mines sont inoffensives pour des navires d'aussi faible tirant d'eau que les torpilleurs; que par conséquent la clôture du canal encore libre ne servirait de rien contre une nouvelle attaque possible; que ce n'était pas avec des torpilleurs qu'on peut aller menacer Constantinople; que les bâtiments de la flotte qui pourraient le faire n'avaient pas donné; que, quand les Turcs croiraient avoir à redouter l'approche de ceux-ci, il suffirait de trois quarts d'heure, même à des mains aussi inexpérimentées que les leurs, pour mouiller les mines supplémentaires. M. Bollati paraissait toutefois plus rassuré que la veille sur les intentions de la Porte à ce sujet; et, d'autre part, il se félicitait de ce que la flottille italienne fût revenue indemne. Il ne cacha point au surplus la surprise que lui avait causée cet incident, survenu au moment où il s'apprêtait à prendre quelques jours de liberté, qu'il prit quand même avec un retard de 24 heures. Il raconta que l'affaire avait suscité une réelle émotion dans le Gouvernement en raison de l'absence simultanée du Président du Conseil et du Ministre des Affaires étrangères, et que le téléphone avait fonctionné sans interruption pendant l'après-midi et la soirée de la veille entre Rome, Anticoli où se trouvait le marquis de San Giuliano, et Turin où l'on avait pu atteindre M. Giolitti, qui regagnait Bardonnèche.

L'après-midi, M. de Martino qui remplaçait M. Bollati se montrait plus rassuré encore. Toutefois, il revenait avec insistance sur le fait que, si les Turcs fermaient les Dardanelles, ils porteraient toute la responsabilité d'un acte qui constituerait véritablement une sorte de « chantage » vis-à-vis de l'Europe.

Dans l'intervalle, on avait connu les détails de l'incident et appris qu'il avait eu pour origine une incursion entreprise de propos délibéré par la marine royale pour tenter de couler l'escadre turque. Dès lors on oublia la première explication, pour ne voir dans cet acte que « l'héroïsme et la hardiesse » des marins italiens. Je reviens sur ce sujet par une autre lettre de ce même courrier. Mais je retiens de tout ceci que le *raid* des torpilleurs a été assurément le fait d'une initiative de la flotte. Le Gouvernement a subi le fait accompli. La Consulta en a redouté et sans doute déploré secrètement les effets en s'efforçant de son mieux de les pallier.

Il n'en reste pas moins avéré une fois de plus que, malgré la dictature toute puissante de M. Giolitti, il règne un certain « décousu » dans l'action italienne.

Le *Mattino* qualifiait durement ce qu'il appelle la «politique des raids». Il n'a pas tout à fait tort. L'absence de plan général est la caractéristique de la guerre actuelle du côté italien. On n'a pas su agir vite et fort au début. On procède par à-coups du côté maritime. Les initiatives des autorités locales mettent en question la politique du Gouvernement. Ce sont là des défauts inhérents au caractère italien. Il est toutefois à souhaiter que les incartades de ce genre ne se reproduisent pas et ne viennent pas faire perdre à la diplomatie le bénéfice de son action. Je l'ai laissé entendre à la Consulta, où on paraît disposé à reconnaître la portée de ce conseil.

225.

M. BOMPARD, AMBASSADEUR DE FRANCE À CONSTANTINOPLE,

À M. POINCARÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 432. *Thérapia, 26 juillet 1912.*

(*Reçu :* Cabinet, 31 juillet; Dir. pol., 5 août.)

J'ai eu l'honneur de rendre compte à Votre Excellence par télégraphe des principales péripéties de la crise ouverte par la démission de Mahmoud Chevket Pacha et dont la première phase vient de se clore par la constitution du cabinet présidé par le Ghazi Mouktar Pacha. Cette crise est née de la politique de contrainte suivie par le comité Union et Progrès à l'égard de ses adversaires et dont les dernières élections ont été l'illustration la plus éclatante; pour en assurer le succès, le comité a tendu tous les ressorts du Gouvernement et de l'administration; non seulement ses agents locaux qui régentent ceux du Gouvernement, et par eux la population tout entière, non seulement les fonctionnaires civils enrégimentés sous son drapeau, mais les officiers eux-mêmes qui sont inscrits dans ses clubs ont été employés au triomphe des candidats du comité. Il en est résulté que, dans tout l'Empire, l'opposition n'a réussi jusqu'ici à faire passer que quatre députés et qu'il s'est créé, dans les corps de troupe, des clans composés d'officiers s'étant signalés par des services électoraux et auxquels toutes les faveurs étaient réservées. Les Albanais d'une part, qui supportent mal la violence et n'ont pas à cet égard la résignation des musulmans de l'Asie, se sont élevés les premiers contre l'oppression du Comité, et d'autre part, les officiers mécontents de la part donnée à des considérations politiques dans l'appréciation de leurs services militaires, se sont réunis en une vaste «Ligue» dont Votre Excellence trouvera ci-joint le manifeste. Albanais révoltés et troupes envoyées les combattre n'ont pas tardé à s'apercevoir que, loin d'être ennemis, ils avaient les mêmes griefs

contre les mêmes personnes et ils ont fait cause commune, réclamant ensemble la déchéance du Gouvernement du comité. C'est une exacte réédition de la révolution de 1908 : le comité succombe, comme Abdul Hamid, pour des causes ayant beaucoup d'analogie et par les mêmes moyens; il s'en faut toutefois que la chute soit aussi profonde et que la délivrance soit saluée avec la même unanimité. Aussi la tâche du nouveau cabinet est-elle des plus difficiles et sa position des plus dangereuses.

Puisqu'il s'agit de mettre fin à la « tyrannie » du comité, le Ministère a décidé la levée de l'état de siège, qui était le palladium du Gouvernement Jeune Turc, et il l'a levé en effet le jour même de son avènement; il va maintenant rendre à la presse la liberté dont elle était privée par la cour martiale, plus de liberté, je le crains, que ne le comporte la mentalité du pays, trop sans doute pour sa propre liberté à lui-même; il ne tardera pas non plus à proclamer une amnistie générale s'étendant non seulement aux auteurs de faits récents perpétrés plus ou moins légalement à l'encontre du comité, mais aussi aux hommes de l'ancien régime exilés ou internés, à l'aube du nouveau, par mesure de sûreté publique et dont le retour à Constantinople ne laissera pas que de produire une profonde impression. Mais les conséquences de ces mesures, imposées par les circonstances, ne se feront sentir que plus tard, tandis qu'il en est une unanimement réclamée par tous ceux, civils ou militaires, qui viennent de mettre à bas le pouvoir du comité, et dont l'examen plonge dès maintenant le Gouvernement dans le plus cruel embarras : la dissolution de la Chambre.

La dissolution de la Chambre paraît aux vainqueurs du jour la conséquence logique de leur victoire et elle l'est en effet, mais la constitution ottomane est si étrange que la dissolution ne saurait être prononcée légalement en ce moment. La Chambre ne peut être dissoute, d'après la loi constitutionnelle, que dans le cas de conflit entre le Gouvernement et l'Assemblée et à la suite d'une procédure longue et compliquée; le nouvel article 35, que d'ailleurs le Sénat n'a pas encore voté, abrège sans doute et simplifie cette procédure, mais il maintient la nécessité du conflit; or, il y a lieu de prévoir que, pour éviter d'être dissoute, la Chambre donnera au nouveau Cabinet un vote de confiance. Le Ghazi Mouktar et son collègue sont très soucieux de la légalité, tandis qu'elle est bien peu comprise par l'opinion; celle-ci réclame des élections libres et ne saisit pas la valeur des scrupules qui empêchent d'y recourir, puisqu'il est patent que les députés actuels ont été non pas élus mais purement et simplement nommés par le Comité. Le cabinet espère se tirer de difficultés en faisant tout d'abord voter par le Sénat le nouvel article 35, puis en suscitant coûte que coûte un conflit avec la Chambre. Ce détour est bien long, bien subtil pour un peuple très pressé et simpliste, et n'est pas de nature à lui donner une haute idée de la franchise et de la force du Gouvernement.

Le cabinet est composé de braves gens d'esprit modéré et de caractère généreux, d'hommes sages et de juste milieu qui voudraient mettre fin à la crise sans céder aux passions réactionnaires ni aux rancunes que le comité a accumulées contre lui depuis quatre ans. Il entend réduire au minimum les représailles, les révocations de fonctionnaires, la répression des abus commis et surtout les peines et même les défaveurs à l'égard des officiers compromis. Il n'est pas sans redouter d'ailleurs un retour offensif du comité si celui-ci était poussé à bout, car, pour abattu qu'il soit en ce moment, le comité n'en a pas moins de puissants moyens d'action dans le pays et surtout de fortes attaches dans l'armée. Il voudrait donc ne pas envenimer le conflit mais au contraire l'édulcorer, afin de ramener peu à peu le calme dans les esprits au sein de la population et l'harmonie parmi les officiers divisés à la suite de l'intrusion de la politique dans l'armée. Ce sont là des tâches que les sages de tous les pays se sont imposées dans les temps troublés, mais que bien rarement, il faut le reconnaître, ils sont parvenus à mener à bien. Souhaitons donc, sans trop oser l'espérer, que le Gouvernement du Ghazi Mouktar comptera parmi les heureux qui y auront réussi, car, dans la crise qu'elle traverse à l'extérieur, la Turquie a grand besoin de calme et de tranquillité à l'intérieur.

L'Albanie et la guerre suffiraient en effet à absorber les forces d'un Gouvernement stable et indiscuté. De soumettre l'Albanie au droit commun, il n'est plus question; en ce moment tout le monde en a reconnu l'impossibilité matérielle et morale; mais on voudrait bien éviter de lui conférer une autonomie qui serait la source des plus grandes difficultés dans le présent et le prodrome d'un nouveau démembrement dans l'avenir. A cet effet, le cabinet envoie en Albanie une commission composée de trois Albanais de grande distinction, d'un patriotisme éprouvé et très estimés de leurs compatriotes : le sénateur Réchid Akif qu'il est question d'élever à la Présidence du Sénat, Danische Effendi et Suleïman Pacha. Cette commission va partir incessamment pour l'Albanie avec des pouvoirs très étendus lui permettant de donner immédiatement aux populations les satisfactions les plus larges, mais chargée aussi de faire appel au patriotisme des Albanais pour les amener à renoncer d'eux-mêmes à celles de leurs demandes qui ne pourraient être accueillies sans mettre en péril l'intégrité de l'Empire. Le Ghazi Mouktar Pacha croit pouvoir faire fond sur le patriotisme ottoman des Albanais et il affirme qu'il est des paroles avec lesquelles des compatriotes peuvent trouver le chemin de leur cœur. Puisse Réchid Akif être heureusement inspiré dans son langage, car si la persuasion échouait, la force manquerait pour réprimer la rébellion albanaise qui ne tarderait pas à devenir une menace pour la tranquillité de la Roumélie tout entière et bientôt peut-être pour la paix des Balkans.

Le rétablissement de la discipline dans l'armée et de l'ordre en Albanie s'est imposé avec un tel degré d'urgence à la sollicitude du nouveau cabinet

qu'il a repoussé au second plan la question de la guerre. Il en est de même d'ailleurs dans l'opinion publique; c'est ainsi que l'action des torpilleurs italiens à l'entrée des Dardanelles, qui est célébrée en Italie à l'égal d'une grande victoire, a passé à peu près inaperçue en Turquie. Pour un peu, on prétendrait que c'est un fait imaginaire. Si le cabinet n'a pas encore délibéré sur la guerre, il ne tardera pas cependant à le faire; le Grand Vizir et le Ministre des Affaires étrangères m'en ont donné tous deux l'assurance et, dès à présent, on peut tenir les nouveaux Ministres comme essentiellement pacifiques et très désireux de terminer le conflit tripolitain. Il reste à souhaiter que le Gouvernement italien profite de la circonstance pour conclure la paix, c'est-à-dire qu'au lieu de croire les conjonctures favorables au maintien de ses prétentions du mois de mars dernier qui sont aussi inacceptables pour le cabinet actuel que pour le précédent, il saisisse au contraire l'occasion de se montrer modéré et conciliant et qu'il se prête aux transactions et aux combinaisons de nature à sauvegarder la dignité de la Turquie et le prestige du Califat.

226.

M. Deville, Ministre de France à Athènes,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 257. *Athènes, 26 juillet 1912.*

(*Reçu :* Cabinet, 8 août; Dir. pol., 9 août.)

La lettre n° 169 du 17 juin [1], de Votre Excellence, arrivée hier soir seulement à Athènes, appelle de nouveau mon attention sur les bruits d'alliance entre pays balkaniques.

Je viens de causer une fois de plus à ce sujet avec mon collègue de Serbie. Tout en regrettant beaucoup et très sincèrement, à ce qu'il m'a paru, que l'alliance ne soit pas vraie, il continue à affirmer qu'il n'y a entre Serbes et Bulgares rien de plus que l'amélioration de leurs rapports. Il persiste à croire, et je serais assez porté à partager cette opinion, à une intrigue ourdie contre la Serbie, probablement à l'instigation de l'Autriche, dont se font complices des dupes inconscientes appartenant ou non aux divers milieux diplomatiques.

Le but poursuivi, d'après M. Bochkovitch, serait de susciter contre la Serbie les préventions de la Turquie avec laquelle elle entretenait depuis quelques années, en dépit d'incidents locaux de frontière, les meilleures relations. En

(1) Dépêche circulaire transmettant à divers postes la dépêche n° 270 de Berlin (voir ci-dessus, à la date du 8 juin n° 83) et la dépêche n° 145, de Vienne (voir ci-dessus, à la date du 10 juin, n° 87).

éveillant contre elle les méfiances des Turcs, on espère les empêcher de se porter à son secours; isolée de la sorte, les prétendues alliances n'existant malheureusement pas, la Serbie serait plus aisément à la merci de l'Autriche.

Si sans rien faire, peut-être, pour hâter le moment d'agir, l'Autriche croit celui-ci venu, tous ses préparatifs démontrent, en effet, que ce n'est pas par le Sandjak de Novi-Bazar qu'elle pénètrera en Macédoine, mais par la vallée de la Morava. Elle a sur la Save de nombreux monitors faisant plus ou moins ouvertement la police, pour se tenir au courant de tout ce que fait ou pourrait faire la Serbie.

Je crois devoir souligner une phrase qui m'a frappé dans la lettre n° 145 du 10 juin de notre Ambassadeur à Vienne à propos de la soi-disant entente balkanique : « une pareille combinaison... ne paraissait pourtant pas troubler mon officieux interlocuteur autrichien autant que je m'y serais attendu. »

Dans ma lettre n° 218, du 22 juin [1], j'indiquais à Votre Excellence que le Ministre des Affaires étrangères paraissait très enclin à conclure une entente avec la Bulgarie. Cela m'a été depuis lors confirmé, de divers côtés et, ce matin même, l'homme de confiance du Roi pour toutes les choses matérielles, très honnête et Français, M. de Cernowitz, m'affirmait que cette entente était faite. Je suis tout le premier à croire que M. de Cernowitz n'a pas qualité pour recevoir communication de secrets diplomatiques; mais, à tout hasard, en citant mon auteur, il m'a semblé utile de signaler son affirmation à Votre Excellence.

227.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Delcassé, Ministre de la Marine.

L. n° 491. Secret. *Paris, 27 juillet 1912.*

L'Ambassadeur de la République à Pétersbourg me télégraphie que le Ministre des Affaires étrangères de l'Empire lui a témoigné la vive satisfaction qu'a éprouvée l'Empereur à recevoir le rapport de l'Amiral Prince de Lieven sur ses négociations avec votre Département.

M. Sazonoff a exprimé, en son nom personnel, les mêmes sentiments à M. G. Louis.

[1] D'après cette lettre, M. Coromilas, ministre des Affaires étrangères, aurait dès son entrée en fonctions tenté de conclure une entente avec la Bulgarie. Il aurait eu pour cela le concours de M. Moses, ministre des États-Unis, à Athènes et de M. Bourchier, correspondant du *Times*. Voir, à la date du 1er août, le rapport n° 267 de M. Deville et la note (n° 238).

228.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 353. *Berlin, 28 juillet 1912.*

(*Reçu :* Cabinet, 29 juillet; Dir. pol., 3 août.)

Hier, j'ai pris congé à Hohenfinow du Chancelier de l'Empire qui m'avait manifesté le désir de me voir avant les séparations de l'été. Il doit se rendre dans quelques jours à Swinemünde, où il trouvera l'Empereur à son retour de Norvège. Le 8 août, il accompagnera Guillaume II au centenaire de la maison Krupp, et, le 10 août, se rendra à Gastein pendant que l'Empereur ira avec l'Impératrice à Wilhelmshöhe.

M. de Bethmann s'est montré particulièrement désireux de voir se développer des rapports courtois entre nous, et il espère qu'en Allemagne et en France, l'esprit public apaisé permettra aux deux Gouvernements de poursuivre une politique de détente qui lui paraît bien nécessaire en présence des événements qui menacent la paix du monde.

Il est revenu très frappé de la force latente de la Russie et convaincu qu'il y a dans ce pays une réserve de puissance politique, industrielle et économique qui dépasse de beaucoup celle du vieux monde : « car, m'a-t-il dit, vous et nous, nous sommes de vieilles nations. »

La beauté de la race l'a frappé et il est convaincu que la Russie n'est qu'à l'aurore de son développement. A ses yeux, l'Amérique est un pays nouveau peuplé de vieilles races : la Russie est jeune tout entière. Il m'a dit faire grand cas de M. Sazonoff, mais il a conçu une véritable admiration pour M. Kokovtzoff qu'il considère comme un homme supérieur.

Le Chancelier m'a parlé de l'Extrême-Orient; il espère que l'union des Puissances, de *toutes les Puissances*, se maintiendra. Il n'est rien de plus nécessaire pour ne pas laisser naître une question d'Extrême-Orient qui nous entraînerait tous.

Enfin, nous nous sommes entretenus de la situation de la Turquie. Il est convaincu et il m'a répété à plusieurs reprises que la Russie est très fermement attachée à la paix et qu'elle fera tous ses efforts pour la maintenir. Il ne doute pas que l'Autriche ne soit également pacifique, et il considérerait avec horreur les éventualités qui pourraient jeter le monde dans les périls de la guerre. « Nous sommes, m'a-t-il dit, vous et nous, les deux peuples qui ont la plus haute culture intellectuelle et c'est vraiment un devoir d'homme civilisé que d'éviter un conflit entre nous ».

Je me suis contenté de lui répondre que je n'étais pas loin de partager son sentiment, mais qu'il fallait faire quelque chose pour nous faciliter notre tâche, particulièrement au Maroc.

229.

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 435. *Thérapia, 28 juillet 1912.*

(*Reçu :* Cabinet, 31 juillet; Dir. pol., 2 août.)

Bien que le nouveau cabinet ottoman ne se soit pas encore occupé de la question de la paix, je crois devoir rendre compte succinctement à Votre Excellence de conversations que j'ai eues à ce sujet avec Gabriel Effendi, Ministre des Affaires étrangères, et Husseïn Hilmi Pacha, Ministre de la Justice. Il est entendu que ces conversations n'ont pas de valeur officielle et qu'elles ont un caractère strictement personnel.

Gabriel Effendi ne veut pas envisager la conclusion de la paix en dehors des principaux intéressés, qui sont les Tripolitains; ce sont, d'après lui, ceux-ci qu'il s'agit d'amener à l'envisager en leur en faisant comprendre la nécessité et c'est d'eux qu'il faut apprendre les conditions qu'ils y mettraient, les garanties qu'ils jugent nécessaire d'obtenir avant de déposer les armes. Tandis que jusqu'ici le Gouvernement ottoman n'a envoyé d'émissaires en Afrique que pour surexciter les Arabes et les pousser au combat, il voudrait, lui, y envoyer une mission d'apaisement et de pacification, et il veut espérer que les Gouvernements français et anglais livreront passage à cette mission en Tunisie et en Égypte.

J'ai beaucoup approuvé le projet de Gabriel Effendi qui me semble en effet excellent en principe, car, comme je l'ai développé maintes fois dans mes rapports, il n'y a de paix désirable que celle qui trouvera son application en Afrique en même temps que dans la mer Egée; mais j'ai demandé au Ministre de réfléchir sur l'utilité qu'il y aurait à ce que cette mission fût envoyée après un concert établi à ce sujet avec le Gouvernement italien qui d'ailleurs pourrait en faciliter le succès. Ce qui caractériserait le mieux ce concert, lui ai-je dit, serait la conclusion d'un armistice.

Gabriel Effendi ne s'est pas montré partisan de l'armistice pour deux raisons : en premier lieu, le Gouvernement ottoman est hors d'état d'en assurer le respect par les Arabes et, en second lieu, un armistice, intervenant sans préparation et sans garanties pour l'avenir, donnerait sans doute aux Arabes la même impression qu'un traité de paix conclu dans les mêmes conditions, à

savoir celle d'une trahison de la cause de l'Islam et de l'abandon de ses défenseurs par le Calife des Musulmans. Le Ministre n'en a pas moins retenu l'idée d'un concert officieux préalable avec le Gouvernement italien, sous une autre forme, pour en apprécier l'intérêt et examiner la possibilité de sa réalisation.

Hilmi Pacha m'a dit que le Cabinet n'avait pas encore connaissance des résultats obtenus par les négociations officielles et particulières du précédent Ministère et qu'il se réservait de les étudier avant d'arrêter sa propre ligne de conduite. Il a ajouté qu'il avait reçu, il y a trois semaines environ, du marquis de San Giuliano, par un ami commun, l'assurance que le Gouvernement italien ne cherchait pas à mortifier la Turquie et qu'il entendait au contraire ménager sa dignité et ses intérêts comme son prestige dans le monde musulman. Ce correspondant engageait donc le Gouvernement ottoman à se concerter avec Rome pour régler le conflit en faisant valoir les avantages d'une entente directe entre les deux cabinets. Hilmi Pacha m'a déclaré que lui aussi préférerait un règlement sans intermédiaire et il m'a paru disposé à tirer parti à cet effet des ouvertures qui lui étaient faites.

230.

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 436. *Thérapia, 28 juillet 1912.*

(*Reçu :* Cabinet, 31 juillet; Dir. pol., 5 août.)

Le nouveau Ministre des Affaires étrangères de Turquie m'a entretenu, à sa première audience, du projet d'accord entre la France, l'Angleterre et l'Italie au sujet de l'équilibre de la Méditerranée, dont la nouvelle a été lancée par le *Daily Graphic* (1). D'après les rapports de Rifaat Pacha, il a compris, m'a-t-il dit, que Votre Excellence ne se prêterait pas à un arrangement de cette nature avec l'Italie, en tant qu'il viserait la Tripolitaine, aussi longtemps que la paix ne serait pas conclue entre la Turquie et l'Italie. Il a ajouté que si, après la conclusion de la paix, un accord était envisagé entre les Puissances méditerranéennes, il aimait à croire que la Turquie qui compte parmi elles ne serait pas mise de côté.

J'ai engagé Gabriel Effendi à ne pas soulever dès à présent une pareille question qui, en étendant le champ des négociations que nécessite la guerre, compliquerait encore l'œuvre des Puissances qui poursuivent le rétablisse-

(1) Voir au sujet de cette nouvelle lancée par le *Daily Graphic* le rapport de M. Paul Cambon en date du 25 juillet, n° 223.

ment de la paix. Je me suis appliqué d'une façon générale à le tranquilliser sur le projet annoncé par le *Daily Graphic* et je l'ai assuré que le Gouvernement de la République française ne se départirait pas, au cours de la guerre italo-turque, de la neutralité dont il s'était fait une loi et qu'il avait notifiée aux deux belligérants.

231.

M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 15. *Camaldoli, 29 juillet 1912, 12 h. 20.*

(*Reçu* : 14 h. 15.)

Le marquis de San Giuliano s'inquiète de la situation intérieure de la Turquie, surtout en raison de l'égalité de force entre les deux partis qui se combattent. « Vous connaissez, a-t-il dit, les conversations de Lausanne, entretiens informes et non négociations, avec Saïd Halim. Elles ont été interrompues, mais nous les reprendrons. Nous n'en attendons pas grand chose; mais c'est un fil qu'il vaut mieux ne pas casser. » Et, à ce propos, il a ajouté qu'il serait très heureux si je voulais bien vous demander, de sa part, si vous ne jugiez pas bon de conseiller au nouveau Ministère turc de ne pas user, dans ses déclarations aux Chambres, de phrases qui couperaient derrière lui tous les ponts. Le Ministre des Affaires étrangères m'a paru attacher beaucoup d'importance à ce qu'on ne ferme pas les portes de sortie à Constantinople, par des manifestations *publiques* d'intransigeance.

Bien qu'il ne me l'ait pas dit, je ne peux me défendre de croire que cette pensée est inspirée au Ministre par la crainte qu'en présence d'une déclaration turque d'un tel genre, l'opinion publique italienne ne pousse le Gouvernement à une nouvelle action militaire. Cela est, à mon avis, digne d'une sérieuse considération.

232.

M. Dard, Chargé d'affaires de France à Sofia,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 83. *Sofia, 30 juillet 1912, 1 h. 30.*

(*Reçu* : 13 h. 40.)

Le Président du Conseil, à son audience d'hier, a paru à tous les représentants des Puissances moins rassuré qu'il y a huit jours. La dissolution de

la Chambre turque, m'a-t-il dit, pourrait être le signal de graves événements qui modifieraient l'attitude de la Turquie comme celle de la Bulgarie. Je n'ai pu l'amener à développer davantage sa pensée. La presse bulgare continue de garder tout son calme.

233.

M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 367. Confidentiel. *Rome, 30 juillet 1912.*

(*Reçu :* Cabinet, 1er août; Dir. pol., 5 août.)

Le dernier courrier m'a apporté plusieurs lettres intéressantes concernant les suggestions que j'avais eu l'honneur de présenter sur l'utilité d'une conférence européenne pour entrer dans des voies pacifiques, et aussi au sujet des conventions ultérieures entre les Puissances méditerranéennes. Dans l'une d'elles [1] (390-619) M. Bompard constate qu'il y a contradiction complète entre ses vues et celles que j'ai exposées. Il attribue cette divergence au fait que j'ai préconisé la paix diplomatique, alors qu'il a en vue la paix réelle. Le Département, j'en ai la confiance, ne trouvera pas hors de propos que je ne pousse pas plus loin l'examen de la question. Il n'y aurait à mon sens aucun avantage à continuer de discuter des mérites de la paix diplomatique et de la paix réelle. De telles controverses doivent fatalement aboutir à une confusion où le détail risque de l'emporter sur le principal. J'ai exposé aussi clairement que j'ai pu les réflexions que m'inspirait l'état troublé des choses en Orient; je craindrais de n'y apporter aucune contribution utile.

M. Paul Cambon de son côté, dans sa dépêche du 11 juillet [2], a bien voulu adhérer d'une manière générale aux vues que j'avais exposées. Il fait toutefois remarquer que je n'ai pas tenu compte, dans l'éventualité d'une conférence, d'une entente préalable avec la Russie. La critique serait fondée, si dans ma pensée je n'avais considéré que cette entente allait de soi. Des informations que le Département m'avais communiquées, il résultait en effet que M. Sazonoff était disposé, si la Conférence se tenait, à en limiter le programme à la seule question de la cessation des hostilités. De toute façon, on ne saurait concevoir, au point de vue français, une grande réunion diplomatique, fût-ce une conférence ou un congrès (ce qui n'est pas la même chose) où la France et la Russie n'auraient pas établi d'avance les lignes générales de leur commune

[1] Allusion à la dépêche de Thérapia n° 390 du 11 juillet, ci-dessus reproduire, sous le n° 195. — [2] Voir ci-dessus, n° 193.

action. Ce serait exposer l'alliance, qui est aujourd'hui plus que jamais nécessaire, à une redoutable épreuve.

Il me reste un mot à dire de l'intéressante lettre de M. Geoffray (621-187) [1] concernant les accords méditerranéens. Notre Ambassadeur à Madrid estime, en ce qui touche un accord de garantie où entrerait l'Italie, qu'il conviendrait de laisser à l'Angleterre l'initiative d'un projet dont Sir Ed. Grey a entretenu M. Paul Cambon, et qu'une telle entreprise peut exciter la mauvaise humeur de l'Allemagne. La mauvaise humeur de l'Allemagne est certaine; mais il est à considérer qu'elle s'est manifestée chaque fois que les Puissances occidentales ont pourvu séparément ou collectivement à leurs intérêts méditerranéens; et néanmoins la paix n'en a pas été troublée. L'accord de 1902 entre la France et l'Italie a été fort mal vu au delà des Vosges. Il ne s'en est pas moins accompli; et si alors la France s'était laissée impressionner par la perspective de déplaire à l'Empire Germanique, l'accord ne se serait jamais fait. Le point de vue du Secrétaire d'État au Foreign Office, tel que je le comprends, c'est qu'il importe que l'Angleterre et la France ne laissent pas l'Allemagne donner à l'Italie la garantie de ses nouvelles possessions méditerranéennes, qu'elles peuvent lui assurer; et que l'Italie ne devienne pas de ce fait pour elles un dangereux élément d'hostilité. C'est bien le nœud de la question; et il me paraît conserver toute sa force.

234.

M. Aynard, Ministre de France à Cettigné,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 65. *Cettigné, 30 juillet 1912.*

(*Reçu :* Cabinet, 16 août; Dir. pol., 23 août.)

Mon télégramme n° 31 du 27 de ce mois [2] a fait part à Votre Excellence de mon impression au sujet des dispositions actuelles du Roi de Monténégro : il semble avoir complètement renoncé à l'attitude belliqueuse qu'il avait esquissée au moment de l'incident de frontière relaté dans le rapport n° 64 de M. Ganderax en date du 19 du présent mois [3].

Comme je l'indiquais dans cette communication, le Roi Nicolas, au cours de

(1) Voir ci-dessus à la date du 6 juillet, n° 171.

(2) Non reproduit, la présente dépêche en tenant lieu.

(3) Des Monténégrins et des soldats turcs avaient échangé des coups de fusil près de Podgoritza. Il y avait eu de part et d'autre des blessés et des tués. Les Monténégrins affirmaient que les leurs, fauchant paisiblement des joncs sur leur territoire, avaient été « sans raison aucune, fusillés à travers la frontière ». Suivant la version turque, les Monténégrins avaient passé la frontière et, avant de faire feu, les soldats turcs leur avaient adressé une sommation.

l'entretien qu'il m'a accordé à l'occasion de la remise de mes lettres de créance, et où il ne s'est pas départi d'une aimable et royale banalité, n'a fait qu'une allusion vague à ses embarras avec la Turquie, ajoutant qu'il regrettait de ne pouvoir s'absenter en raison des circonstances actuelles. Le vieux Souverain m'a paru fatigué et déprimé : il se plaignait de la goutte, et il entendait parfois difficilement.

Son état de lassitude est sans doute passager et nous assisterons peut-être bientôt à de nouvelles incartades de son tempérament primesautier. Les derniers incidents lui ont pourtant montré qu'il n'avait rien à gagner à ces manifestations d'énergie verbale.

Les conseils de modération qui lui ont été transmis de la part du Gouvernement de la République ne lui ont certainement pas été indifférents: ils venaient appuyer les déclarations très catégoriques faites par le Chargé d'affaires de Russie à l'occasion de l'intention que le Roi avait formulée de reprendre sa liberté d'action vis-à-vis de la Turquie. M. Obnorsky aurait déclaré, une fois de plus, que le Monténégro, étant un État souverain, pouvait agir à ses risques et périls, mais qu'il devait s'attendre, le cas échéant, à un dénouement analogue à celui de la dernière guerre gréco-turque. Ce langage a été entendu, mais celui qui a été peut-être le plus efficace, bien que fort mitigé, a été celui de l'Autriche-Hongrie, parce que c'est sur l'appui de cette Puissance que le Roi devait compter le plus. Comme je l'ai fait connaître à Votre Excellence, cet appui lui a fait complètement défaut. Le Roi a été fortement indisposé par la réponse du Gouvernement impérial et royal et, comme le Chargé d'affaires, pour atténuer la chose, lui proposait de demander au consulat austro-hongrois à Scutari si ses renseignements, conformes à la version turque, venaient ou non des autorités ottomanes, il répondit que sa dignité ne lui permettait pas de poursuivre semblables recherches. Un quart d'heure après, il envoyait quelqu'un au Chargé d'affaires pour le prier de télégraphier en ce sens à Scutari.

Abandonné par ces deux Puissances, le Roi se retourna vers la Serbie: il pria le Ministre du Roi Pierre de demander télégraphiquement à son Gouvernement si le moment ne lui paraissait pas venu de s'entendre pour agir contre la Turquie. La réponse de Belgrade ne se fit pas attendre : le Gouvernement serbe désirait savoir quel sens précis le Roi attachait à cette demande. Le Roi Nicolas, offensé, laissa tomber le propos. D'après cet échange de communications, il me semble difficile de prendre au sérieux les bruits d'entente balkanique au sujet desquels Votre Excellence voulait bien interroger la Légation par sa dépêche n° 24 du 17 juin [1].

[1] Circulaire transmettant à divers postes les dépêches de Berlin et de Vienne ci-dessus reproduites dans les n°s 83 et 87 et invitant les agents à se renseigner.

Une autre et plus cruelle déception était réservée au Roi. Parmi les Ottomans qui combattirent contre les Monténégrins le 17 juillet [1] et qui leur tuèrent neuf hommes, se trouvaient, assure-t-on, bon nombre de ces Malissores, de ces clients du Roi, pour lesquels il s'était mis si fort en peine et en dépenses l'année dernière. Après avoir admis le fait du côté monténégrin, on le nie maintenant, mais on l'affirme énergiquement du côté turc, on nomme les bairakdars qui étaient mêlés à l'affaire, et on dit que d'autres Malissores ont exprimé le regret de n'avoir pu y participer. Le fait est assurément curieux à l'heure où, d'après les informations que me communique notre consul à Scutari (v. rapport n° 125 de M. Krajewski à l'ambassade en date du 18 juillet), ces mêmes Malissores se déclarent pour les insurgés mirdites. Peut-être aussi convient-il de n'y attacher aucune importance et peut-être la politique de ces tribus consiste-t-elle simplement à tirer des coups de fusils partout où l'occasion s'en présente. Toujours est-il que le Roi Nicolas semble avoir été impressionné par ce revirement de ses voisins et amis de la Malissie, et il a exprimé au Ministre de Russie ses préoccupations au sujet de l'éventualité d'une Albanie autonome qui ferait bloc contre le Monténégro.

Les impressions constamment modifiables du Roi Nicolas ne sont sans doute pas de grande conséquence : ce qui est plus digne d'attention, c'est le sentiment national qui semble assez surexcité en ce moment contre la Turquie. Il est remarquable que, pour porter un jugement sur l'incident de frontière de Podgoritza, les Monténégrins et le Gouvernement, tout le premier, se mettent moins au point de vue du bon droit et des usages internationaux qu'à celui de la vendetta entre deux races. Ce qui a le plus douloureusement touché l'opinion dans le royaume, c'est qu'il y avait eu plus de morts du côté monténégrin. On ne semble pas avoir protesté contre le fait qu'au début de l'affaire, les soldats ottomans aient ouvert le feu sur deux Monténégrins qui *s'enfuyaient* après avoir pénétré en armes sur le territoire turc, tandis que nous n'admettons pas qu'on tire même sur un prisonnier qui s'évade. On ne s'étonne même pas de la situation difficile qui est faite à la population monténégrine, qui est toujours armée au moins du revolver, partie intégrante du costume national, et qui est constamment forcée de passer la frontière sans armes pour les nécessités des travaux agricoles. Le Secrétaire général des Affaires étrangères à qui j'en parlais, n'y voyait rien que de normal.

Je ne sais comment, dans ces conditions, les incidents ne sont pas plus fréquents : à coup sûr la ratification du protocole de délimitation, tant réclamée par le Roi Nicolas n'y pourra rien changer, la frontière étant très exactement délimitée dans la région où la dernière et plus grave affaire s'est produite.

[1] Lors de l'incident de frontière relaté ci-dessus.

D'autre part, on fait remarquer du côté ottoman que cette frontière est gardée par un assez grand nombre de blockhaus turcs, tandis qu'il n'existe aucun poste monténégrin dans la même région, faute d'effectifs suffisants pour assurer ce service de garde.

Comme conclusion, et autant qu'on puisse en juger sans connaître les lieux, on peut présumer que le Gouvernement royal ne fait rien pour prévenir les incidents, sans qu'on puisse assurément dire qu'il les provoque.

235.

M. Dard, Chargé d'affaires de France à Sofia,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 84 (1). *Sofia, 1er août 1912, 13 h. 30.*

(*Reçu* : 14 h. 35.)

Le Président du Conseil vient de m'annoncer que l'accord avec la Grèce était signé (2) et qu'il était purement défensif. Il m'a recommandé le plus grand secret et ne m'a pas caché sa vive satisfaction. Le désir de la France et de la Russie de voir la Bulgarie se rapprocher de la Triple Entente était ainsi rempli. J'ai tout lieu de croire que la question des zones et celle des églises en Macédoine n'a pas été touchée et que les trois États n'ont réussi à s'entendre qu'en se bornant à prévoir, avec beaucoup d'arrière-pensées, la nécessité de repousser une diversion possible de la Turquie contre l'un d'eux.

Il semble que le secret des nouveaux accords n'ait pas transpiré. Les Chargés d'affaires d'Autriche-Hongrie et de Roumanie notamment les considèrent ou affectent de les considérer comme impossibles (3).

(1) La nouvelle contenue dans ce télégramme a été transmise par circulaire aux principaux postes, le 1er août, à 17 h. 40.

(2) En réalité l'accord a été signé le 16-29 mai à Sofia. Un convention militaire l'a complété le 22 septembre.

(3) Dans une dépêche adressée par le cabinet de Vienne à son agent à Sofia le 10 août (*Österreich-Ungarns Aussenpolitik*, vol. IV, pièce n° 3678) il est fait allusion à des accords entre la Bulgarie, la Serbie et la *Grèce*, mais d'une façon imprécise.

236.

M. Laroche, Chargé d'Affaires de France à Rome,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 456. Confidentiel. *Rome, 1er août 1912, 14 h. 45.*

(*Reçu* : 14 h. 45.)

On m'a confirmé hier à la Consulta que les conversations entamées à Lausanne et qui viennent d'être interrompues seront reprises, si le nouveau cabinet turc paraît présenter quelque stabilité. On désire cependant ici que la Turquie y soit représentée par une personne possédant plus d'autorité personnelle que [le prince] Saïd Halim. M. Bollati m'a dit à ce propos : « Si les conversations prenaient une bonne tournure, il n'est pas à croire qu'elles se transformeront d'elles-mêmes en négociation; mais, quel que soit le moyen auquel on ait recours pour conclure la paix, elles pourront en être alors la préparation et permettre de distinguer sur quels points particuliers devront porter les efforts des négociateurs ».

237.

M. Georges Louis, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 392. *Pétersbourg, 1er août 1912, 19 h. 46.*

(*Reçu* : 21 h. 10.)

L'Italie a donné ici l'assurance qu'elle joignait ses efforts à ceux des autres Puissances pour détourner [le Monténégro] et la Serbie d'envenimer la situation en Albanie. Rien n'indique jusqu'à présent, m'a dit M. Nératoff, qu'elle croie avoir intérêt à précipiter les événements de ce côté. Quant à l'Autriche, il paraît certain que, dans ces derniers temps, elle a renforcé ses troupes sur sa frontière, mais elle continue à faire à Pétersbourg les déclarations les plus satisfaisantes. J'ai demandé au gérant des Affaires étrangères où en étaient les pourparlers officieux entre Rome et Constantinople. D'après des informations qui m'étaient venues d'une source italienne, ils semblaient interrompus. M. Fusinato serait rentré à Rome et le délégué turc (c'est, me dit-on, Saïd Halim, prédécesseur de Kiamil Pacha à la présidence du Conseil d'État) ne recevrait plus de communications de son Gouvernement. M. Nératoff croit

au contraire que, des deux côtés, on a l'intention de poursuivre ces conversations, et que M. Fusinato n'a été à Rome que pour recevoir un complément d'instructions.

238.

M. Deville, Ministre de France à Athènes,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 267. *Athènes, 1er août 1912.*

(*Reçu :* Cabinet, 13 août; Dir. pol., 13 août.)

Par ma lettre n° 218 du 22 juin [1], j'indiquais à Votre Excellence que mon collègue des États-Unis devait être mêlé aux pourparlers entre la Grèce et la Bulgarie. Jusque dans ces derniers temps, M. Moses évitait toute conversation sur ce sujet; mais, il y a quelques jours, il a bien voulu me confirmer confidentiellement l'indication que j'avais fournie à Votre Excellence. Il a été mêlé, en effet, à ces pourparlers et a donné le conseil de ne pas se perdre dans les détails et de s'en tenir à une « déclaration dans le genre de la doctrine de Monroe adaptée aux pays balkaniques ». Il a lieu de croire qu'on a écouté son conseil et que l'entente, dans des termes généraux, va être conclue. C'est surtout à Sofia qu'on aurait conduit les négociations en dehors desquelles — et c'est un étonnement pour M. Moses — aurait été tenu le Ministre de Bulgarie à Athènes.

Mon collègue des États-Unis, dont la formule gladstonienne : la péninsule des Balkans aux peuples balkaniques, résume très exactement l'opinion, désire voir l'entente, élaborée entre la Grèce et la Bulgarie, s'étendre à la Serbie et au Monténégro; il est du reste accrédité auprès du Roi de ce dernier pays. Mais il n'y a encore, d'après lui, rien de fait en ce sens.

A la réception diplomatique de ce matin, j'ai succédé immédiatement au nouveau ministre d'Allemagne, le comte de Quadt, et j'ai entendu M. Coromilas énoncer des paroles tout à fait nouvelles dans sa bouche et qui m'ont causé quelque surprise.

Comme j'avais mis la conversation sur les rapports de la Bulgarie et de la Grèce, le Ministre des Affaires étrangères, après avoir reconnu l'excellence de ces rapports, m'a déclaré d'un ton découragé qu'il n'y avait rien à espérer, que la Bulgarie aurait besoin de se sentir soutenue par la Russie pour être rassurée contre une intervention de la Roumanie, mais que la Russie était incapable, actuellement, de la moindre action, le Gouvernement russe sachant

[1] Voir ci-dessus à la date du 26 juillet le n° 226 (note).

fort bien qu'une guerre extérieure serait la cause de graves troubles intérieurs et, devant une manifestation de mon incrédulité, il a fortement insisté sur ce dernier point.

J'ai signalé le fait à mon collègue de Serbie, dont j'apprécie l'esprit judicieux. M. Bochkovitch m'a dit que c'était là une thèse intéressée des Allemands à l'usage des Russes et que, d'après ses renseignements, le comte de Quadt avait l'habitude de procéder par affirmations péremptoires dans le but de suggestionner son interlocuteur. C'est ce qu'il avait dû faire avec M. Coromilas, qui s'était laissé influencer et m'avait répété ce qu'on venait de lui dire.

Le Ministre de Serbie est persuadé, au contraire, que, le cas échéant, une guerre de la Russie en faveur des peuples slaves serait aussi populaire en Russie que le serait peu une nouvelle guerre, par exemple, contre le Japon. Il rêve, lui, d'un accord des peuples balkaniques, d'abord entre eux, puis avec la Triple Entente. Ce jour-là, dit-il, l'Autriche serait, quelle que pût être l'issue de la lutte, annihilée dans son action militaire par les peuples balkaniques seuls, et les Puissances de la Triple Entente n'auraient plus à compter qu'avec l'Allemagne. En tous cas, dans l'état présent des choses, le meilleur moyen d'éviter la guerre serait que la Russie fît savoir d'une manière ou d'une autre qu'elle n'admettrait pas la moindre atteinte à l'indépendance actuelle des peuples balkaniques.

239.

M. DE MANNEVILLE, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN,

À M. POINCARÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 363. *Berlin, 3 août 1912.*

(*Reçu :* Cabinet, 6 août.)

D'après une dépêche de l'Ambassadeur de France à Londres, que Votre Excellence a bien voulu communiquer à cette Ambassade le 18 juillet sous le n° 545 (1), M. Sazonoff aurait rapporté de Port-Baltique l'impression que le Gouvernement allemand cherchait à exercer une action isolée pour mettre fin à la guerre italo-turque. Je ne sais sur quels faits ou quels propos s'est fondée cette opinion du Ministre russe, mais je dois noter qu'elle est en contradiction absolue avec tout ce que j'observe ici (2). M. de Kiderlen et M. Zim-

(1) Dépêche du 18 juillet transmettant à divers postes le rapport n° 284 de M. Paul Cambon ci-dessus reproduite sous le n° 193.

(2) Dans un télégramme du 2 août (*G. Politik*, vol. 30, II, pièce n° 111158). M. de Wangenheim fait cependant allusion à des conseils de paix donnés avec énergie par l'Allemagne à la Turquie.

mermann ont répété à plusieurs reprises à M. Cambon qu'il importait d'éviter toute action isolée et que les Puissances de la Triple Entente et celles de la Triple Alliance devraient agir en commun, lorsque l'on pourrait essayer avec chance de succès de mettre fin à la crise orientale. Je retrouve constamment le même langage dans les journaux allemands. Ces jours derniers, le Secrétaire d'État par intérim paraissait suivre avec intérêt les pourparlers officieux engagés à Lausanne en vue de la paix, mais il n'hésitait pas à confier à mon collègue anglais et à moi-même les renseignements qu'il recevait à ce sujet.

Je vois d'autant moins de raison de mettre en doute la sincérité de cette attitude du Gouvernement allemand qu'elle répond aux traditions de la politique impériale et aux intérêts du pays. Depuis Bismarck, l'Allemagne a évité avec grand soin de s'engager directement dans les affaires d'Orient; elle ne poursuit en Turquie que le maintien de l'entente entre la Russie et l'Autriche et le développement de ses propres intérêts économiques; elle ne convoite aucun territoire, persuadée que tout établissement dans l'est de la Méditerranée la brouillerait soit avec l'Autriche soit avec la Russie.

Quoi qu'on en ait dit, il paraît même difficile de croire que le Gouvernement impérial ait songé à s'assurer un port militaire sur les côtes ottomanes. Un port de ce genre ne peut servir que de point d'appui à une escadre. Or, depuis que l'Allemagne développe sa marine, elle a eu pour règle immuable de chercher à assurer la concentration de toutes ses forces navales en vue de la bataille à livrer en masse. C'est dans ce but qu'elle a creusé et qu'elle approfondit le canal de la Baltique à la mer du Nord. Peut-on supposer qu'elle ira de gaieté de cœur rompre cette unité des forces navales en détachant dans la Méditerranée une flotte qui ne serait qu'un gage à la merci de l'Angleterre?

L'Allemagne n'a donc rien à gagner et elle à tout à perdre à une dissolution de l'Empire ottoman. Elle est tenue de suivre en Orient la politique de conservation et de paix qui doit être aussi la nôtre et celle de l'Angleterre. Elle désire que cette politique soit affirmée et suivie sans défaillance à Londres et à Paris comme à Berlin, et s'impose ainsi aux autres grandes Puissances. Elle redoute le danger que peuvent faire courir à l'existence même de l'Empire turc les ambitions de l'Autriche et de l'Italie, et elle souhaite de n'être pas seule à contenir ses alliées. La *Gazette de Cologne* exprimait à mon avis les idées du Gouvernement impérial lorsque, dans son numéro du 30 juillet, elle se félicitait de voir «toutes les grandes Puissances de l'Europe agissant constamment d'accord, non seulement pour empêcher toute extension de la guerre, mais encore pour conserver à la Turquie sa position de grande Puissance européenne et lui laisser les moyens de continuer à assurer le maintien de la paix dans les Balkans».

Le même journal ajoutait avec raison que le spectacle de cette unité de vues, de cette parfaite harmonie entre les Puissances au sujet de l'Orient, était

doublement réconfortant, alors qu'on voyait au contraire une telle nervosité se manifester dès qu'il s'agissait de certaines autres questions importantes.

Il y a là une indication qui me paraît mériter notre attention. L'Orient fournit à la France et à l'Allemagne un terrain sur lequel elles peuvent causer et, sinon associer leurs actions, du moins agir dans le même sens. Nous devrons, quand l'occasion s'en présentera, tirer avantage de cette situation. De même que l'Allemagne cherche notre appui et celui de l'Angleterre même contre ses amis, de même nous aurons grand intérêt à nous sentir appuyés par elle dans la situation difficile où nous placera la question des îles de l'Archipel entre nos amis de Turquie, nos amis de Grèce et nos amis d'Italie. Cette prise de contact entre les Gouvernements de Paris et de Berlin en vue du maintien de l'Empire turc, au moins dans l'intégrité de ses possessions européennes et asiatiques, pourrait d'ailleurs avoir des effets utiles, même en ce qui touche à d'autres questions. Il en est plus d'une qui apparaîtrait immédiatement plus simple et plus facile à résoudre si des rapports plus confiants, établis à l'occasion des affaires orientales, avaient pour effet, comme on peut l'espérer, de dissiper cette atmosphère de défiance réciproque, d'animosités latentes et de susceptibilités en éveil qu'a laissé peser sur les deux pays la crise de l'année 1911 *.

240.

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 445. *Thérapia, 3 août 1912.*

(*Reçu :* Cabinet, 8 août; Dir. pol., 14 août.)

Le nouveau Cabinet demeure toujours absorbé par la question de la dissolution de la Chambre et il n'a pas encore délibéré sur la cessation de la guerre. Je n'en continue pas moins à m'en entretenir avec les principaux ministres. Le Grand Vizir s'est contenté de me dire qu'il était soucieux de conclure la paix et il caresse encore l'idée de l'autonomie tripolitaine sous un Prince musulman vassal du Sultan, idée qu'il aurait suggérée lui-même il y a cinq mois déjà à Saïd Pacha, son prédécesseur, mais il attend, pour se prononcer, d'avoir pu étudier les résultats des pourparlers du Prince Saïd Halim avec M. Fusinato.

J'ai eu avec Hilmi Pacha une plus longue conversation; il avait conféré avec

* Annotation de M. Paléologue : *Remercier M. de Manneville de cette dépêche dont les conclusions sont dignes d'être retenues.*

Gabriel Effendi des possibilités de paix. Il est d'accord avec lui sur la nécessité de préparer l'opinion à la conclusion de la paix avec les sacrifices qu'elle comporte, mais il croit préférable de n'entreprendre une campagne dans ce sens, surtout en Tripolitaine, qu'après être tombé d'accord avec l'Italie sur les bases de la paix à conclure. « Tant que l'Italie, m'a-t-il dit, n'aura pas accepté des bases compatibles avec les droits et la dignité de l'Empire ottoman, nous ne saurions affaiblir nous-même notre résistance en Afrique par une campagne en faveur de la paix ». Il a ajouté que l'Italie versait l'or à pleines mains, d'ailleurs sans aucun succès, pour acquérir des partisans dans les tribus arabes de la Tripolitaine et de la Cyrénaïque.

241.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Geoffray, Ambassadeur de France à Madrid, en résidence à Saint-Sébastien.

T. n° 249. *Paris, 4 août 1912, 11 heures.*

Je réponds à votre télégramme n° 303 (1) Je n'ai cessé d'avoir moi-même les préoccupations que vous exprimez. J'en ai fait part plusieurs fois à M. Guiot et notamment ces jours derniers encore, lorsqu'il est venu à Paris. Je lui ai indiqué qu'il fallait que la remise du service de contrôle fût subordonnée à l'établissement de la ligne de transit et c'est pour bien marquer cette condition que je vous ai proposé dans mon télégramme n° 247 (2) un changement de rédaction. Mais j'ai toujours redouté, malgré l'optimisme de MM. Maljean et Guiot, des objections de la part des Puissances à la ligne de transit et j'ai demandé à nos commissaires quel régime ils jugeaient possible pour le cas où ces objections seraient insurmontables. Malheureusement, ils m'ont toujours répondu, et M. Guiot m'a encore dit cette semaine, qu'aucun autre système ne lui semblait acceptable. Or, l'Allemagne, qui jusqu'à ce jour n'avait fait aucune objection à une communication présentée en avril par M. Cambon,

(1) Dans son télégramme n° 303 du 3 août M. Geoffroy rendait compte d'un entretien avec M. Garcia Prieto et exprimait la crainte que certaines puissances tierces ne fissent des objections à l'établissement de la ligne de transit.

(2) Par son télégramme n° 247, M. Poincaré proposait une rédaction nouvelle du dernier paragraphe de l'article 10. Suivant cette rédaction nouvelle le Gouvernement espagnol devait, dans un délai de trois mois à compter de la ratification du traité, recevoir communication du règlement relatif au fonctionnement de la ligne de transit et, dans le mois qui suivrait cette notification, le représentant des porteurs devait suspendre l'encaissement direct des revenus affectés au gage des emprunts.

vient de déclarer avant hier que la ligne de transit lui paraissait rompre l'unité économique [1]. Nous sommes donc forcés de reprendre sur ce point les négociations à Berlin. Dans ces conditions, il n'y a plus intérêt à trop hâter la conclusion de l'accord avec l'Espagne. De toutes façons, du reste, je ne voudrais pas qu'il fût paraphé en mon absence et sans que j'aie pu le revoir dans son ensemble. Je vous serais obligé de faire savoir au Département si vous estimez que le Gouvernement espagnol qui a, comme nous, et même plus que nous à cause de Tanger, intérêt à l'établissement de la ligne de transit, pourrait utilement unir son action à la nôtre auprès du Gouvernement allemand. Peut-être y aurait-il là une satisfaction pour son amour-propre, sinon un appui pour notre diplomatie.

242.

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 448. *Thérapia, 4 août 1912.*

Reçu : Cabinet, 8 août.)

La question albanaise, qui domine aujourd'hui toute la situation de la Turquie, pose aussi des problèmes de politique extérieure dont la solution préoccupe les voisins de l'Empire ottoman.

La Bulgarie, la Serbie et la Grèce sont d'accord pour s'opposer, avec l'appui de la Russie, à l'établissement d'un régime autonome en Albanie. Un pareil régime ne saurait en effet y être institué sans déchaîner la guerre des races dans toute la Turquie d'Europe. Qu'est-ce en effet que l'Albanie? Mon collègue russe en a dressé une carte très suggestive : d'après lui, l'Albanie ne comprend que le vilayet de Scutari, la partie nord du vilayet de Janina et celle du vilayet de Monastir qui est à l'ouest du lac d'Ochrida. C'est ainsi qu'à en croire M. de Giers, Prichtina, Ipek, Diakovo et Prizrend, qui sont les centres de l'insurrection actuelle, ne seraient pas albanais, mais serbes. Les Albanais, au contraire, revendiquent comme leur territoire la totalité des quatre vilayets de Scutari, de Janina, de Kossovo et de Monastir qui contiennent certainement, celui de Janina une nombreuse population grecque, celui de Kossovo, serbe, et celui de Monastir, bulgare, sans parler des régions

[1] La note allemande, datée du 28 juillet, remise à l'ambassade de France à Berlin le 30, était parvenue à Paris le 2 août : Le gouvernement allemand faisait des objections à l'établissement de la «ligne de transit», en déclarant que le Maroc formait «un domaine économique unique», jouissant d'un seul tarif douanier applicable à tout le pays.

où Grecs, Serbes et Bulgares vivent mélangés en très diverses proportions et d'ailleurs en fort mauvais termes avec les Albanais. La création d'une Albanie réduite aux limites que lui assignent les Slaves ne donnerait donc pas satisfaction aux Albanais, tandis que celles d'une Albanie peu étendue soulèverait les chrétiens non Albanais contre une domination qui leur paraîtrait plus odieuse encore que celle des Turcs.

Il est aussi à noter que les chrétiens de Macédoine ne se résigneraient pas à subir plus longtemps le joug de l'administration ottomane si les Albanais en étaient affranchis; l'autonomie albanaise aurait donc à être suivie bientôt d'autres autonomies, dont les limites ne seraient pas plus faciles à tracer et qui mettraient aux prises tous les peuples de la Roumélie. Ce serait en tous cas la fin de la domination turque en Europe, où les Osmanlis, comme les Grecs du XV^e^ siècle, en seraient réduits à Constantinople et à sa banlieue.

Ces perspectives provoquent une grande agitation dans les esprits, surtout chez les Bulgares qui se demandent s'ils n'ont pas à redouter les éventualités qui s'ouvrent devant eux ou si, au contraire, ils ne doivent pas saisir l'occasion qu'ils ont laissé échapper il y a quatre ans et qui s'offre de nouveau à leurs ambitions. Le cabinet Guéchoff est du côté des prudents et des pacifiques, mais il a déjà fort à faire pour contenir les ardeurs et les impatiences. Il est douteux qu'il puisse tenir longtemps contre elles, malgré l'appui de la diplomatie russe.

La Russie en effet est aussi résolument du côté de la modération à l'égard de la Turquie en Europe qu'elle se montre exigeante vis-à-vis d'elle en Asie; elle ferait même volontiers, de concessions dans le contesté turco-persan, le prix de son action pacificatrice à Sofia. Pour moi, il m'a semblé que dans l'intérêt de la paix, qui est un intérêt français, comme en raison de notre alliance avec la Russie, je devais, sans chercher les mobiles auxquels obéit aujourd'hui le cabinet de Pétersbourg ni le but qu'il s'assigne pour l'avenir, prêter mon concours à mon collègue russe, qui me l'a d'ailleurs demandé, pour détourner la Porte de trop grandes concessions aux Albanais dans le sens de l'autonomie. J'ai du reste trouvé le Grand Vizir et les Ministres tout décidés à aller le moins loin possible dans cette voie; il serait seulement à souhaiter qu'ils ne soient pas entraînés par les circonstances au delà de ce qu'ils voudraient accepter. A ce point de vue, il serait bon que la dissolution de la Chambre permît de traiter sans plus tarder avec les Albanais dont les prétentions s'accroissent avec le temps.

L'action de l'Autriche est diamétralement opposée à celle de la Russie; elle ne s'exerce pas directement par la voie diplomatique, mais tous les moyens de pression dont elle dispose sont mis en œuvre pour amener la Porte à consentir aux Albanais les concessions les plus étendues, allant jusqu'à l'autonomie, dont elle repousse cependant le nom pour faire plus

facilement passer la chose. Il est clair qu'elle tient pour favorable à ses ambitions tout ce qui tend à détacher l'Albanie de l'Empire ottoman. Le moment où l'Italie est absorbée par son expédition africaine lui paraît en outre particulièrement propice, sans doute, pour étendre son influence dans des régions où les deux alliés se disputent la prééminence.

243.

M. Duchesne, Vice-Consul de France à Janina,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 9. *Janina, 4 août 1912.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 12 août.)

Le Gouvernement autrichien semble vouloir profiter de la guerre italo-turque et de la crise intérieure qui sévit dans l'Empire ottoman, pour déployer la plus grande activité en Albanie.

Les consuls d'Autriche de ma circonscription ont dû même recevoir des instructions leur enjoignant d'aller vite en besogne, car il leur devient de plus en plus difficile, dirait-on, de prendre les précautions nécessaires en vue de masquer leur action. Aussi les informations abondent-elles sur les agissements autrichiens dans le vilayet de Janina.

En relations suivies avec les chefs albanais de la région, les consuls d'Autriche, de Janina et de Valona, qui disposent d'importantes sommes d'argent, se livrent à la plus active propagande dans toute la province.

Des agents appointés, recrutés par eux parmi l'élément albanais, parcourent tout le vilayet, affirmant que, de toutes les Puissances, seule l'Autriche est en état de venir en aide aux Albanais et de faire aboutir leurs revendications. Ils ont même pour mission, me dit-on, d'insister sur ce fait que l'Italie est désormais dans l'impossibilité absolue de tenter quoi que ce soit en leur faveur. De larges distributions d'argent viendraient à l'appui de ces affirmations.

Par l'intermédiaire de la poste autrichienne, des armes et des munitions seraient remises aux insurgés, qui recevraient en outre des subsides. Et c'est à cela qu'il faut attribuer sans doute la récente interdiction faite aux bateaux battant pavillon autrichien de mouiller dans les ports de l'Albanie après le coucher du soleil, interdiction qui ne fut pas levée malgré les pressantes démarches du consul d'Autriche.

Mon collègue de Grèce me disait hier qu'un agronome autrichien, venu dernièrement en mission à Valona, aurait offert aux beys de l'endroit de leur

acheter pour plus de 300.000 couronnes de terres sans grande valeur, afin de leur permettre d'aider à l'insurrection albanaise.

Le consul d'Autriche de Valona a transféré sa résidence à Bérat qui est devenu le centre du mouvement albanais. Il ne se ferait pas faute d'y flatter les aspirations nationales du pays, de promettre aux habitants l'ouverture prochaine de plusieurs écoles autrichiennes où l'on enseignerait l'albanais. Il aurait même offert une belle situation au professeur de l'école grecque de l'endroit, en lui disant que désormais l'Autriche, d'accord en cela avec les grandes Puissances, assumerait à elle seule la protection des populations de l'Albanie.

Le Gouvernement autrichien a augmenté de beaucoup le nombre des bourses d'études à Vienne qu'il accorde aux jeunes gens du pays et notamment aux fils des notables albanais. Ce moyen de propagande serait très efficace auprès de ces derniers.

Tous ces agissements sont loin d'être ignorés des autorités locales qui manifestent le plus vif mécontentement à l'égard de l'Autriche. Les relations sont tendues entre le vali et le consul général de cette Puissance à Janina.

D'autre part, la communauté grecque qui ne pardonne pas à l'Autriche de méconnaître ses légitimes aspirations sur l'Epire, est de plus en plus défiante et hostile à toute entreprise de cette nation dans le pays.

244.

M. Briand, Ministre des Affaires étrangères, p. i.

à M. Laroche, Chargé d'affaires de France à Rome.

T. n° 523. Confidentiel. *Paris, 5 août 1912, 12 h. 50.*

Au cours d'un entretien récent avec notre Ambassadeur à Constantinople, le nouveau Ministre des Affaires étrangères ottoman a exprimé l'opinion que «la paix ne pourrait être conclue en dehors des principaux intéressés, qui sont les Tripolitains [1]». Il a ajouté qu'il voudrait envoyer en Tripolitaine une mission chargée d'apaiser les Arabes et de s'enquérir des conditions auxquelles ils consentiraient à cesser la lutte; il espérait d'ailleurs que le Gouvernement de la République faciliterait le passage de cette mission à travers la Tunisie.

J'ai communiqué très confidentiellement cette information au Chargé d'affaires d'Italie et je vous la communique à vous-même, pour le cas où

(1) Voir à la date du 28 juillet le rapport [n° 435 de M. Bompard ci-dessus reproduit sous le n° 230.

vous seriez interrogé par M. Bollati. J'ai déclaré, en outre, au prince Ruspoli que, si la suggestion de Gabriel Effendi agréait au Gouvernement royal, je m'emploierais volontiers à encourager les dispositions conciliantes que le Gouvernement turc nous a spontanément manifestées.

245.

M. AYNARD, MINISTRE DE FRANCE À CETTIGNÉ,

À M. BRIAND, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, P. I.

T. n° 35. *Cettigné, 5 août 1912, 12 h. 25.*

(*Reçu :* 19 h. 35.)

Suite à mon télégramme n° 34 (1).

Le Ministre de Turquie vient de me faire savoir qu'il notifie ce matin au Gouvernement du Roi que, si les troupes monténégrines n'ont pas reçu demain soir ordre de quitter le territoire turc et si le Gouvernement monténégrin ne lui expédie pas par écrit ses regrets de l'incident, il sera obligé de quitter son poste.

Mon collègue m'a indiqué qu'il ne considérait pas cette rupture éventuelle comme devant entraîner ouverture d'hostilités; le Gouvernement turc se contentera sans doute, comme il l'écrit officieusement au Président du Conseil, de licencier les ouvriers monténégrins qu'il emploie en assez grand nombre.

246.

M. CARLIER, CONSUL DE FRANCE À USKUB,

À M. BRIAND, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, P. I.

D. n° 97. *Uskub, 5 août 1912.*

(*Reçu :* Cabinet, 10 août; Dir.pol., 10 août.)

Mon télégramme du 3 de ce mois, n° 2 (2), a fait savoir à Votre Excellence que deux bombes avaient été jetées par des comitadjis bulgares, à cinq minutes d'intervalle, dans le marché de Kotchana, chef-lieu d'un caza du sandjak d'Uskub, le mercredi 31 juillet. J'ai recueilli de nouveaux renseignements au sujet de cet attentat. Tout d'abord, les deux bombes, n'ont, paraît-il, tué ou blessé qu'une dizaine de personnes : mais à peine les deux explosions s'étaient-

(1) Non reproduit. Il signalait un nouvel incident de frontière turco-monténégrin, à Moicovats. Des troupes monténégrines avaient chassé des soldats turcs installés en territoire monténégrin et les avaient poursuivis au-delà de la frontière.

(2) Ce télégramme n'a pas été reproduit, la présente dépêche en tenant lieu.

elles produites, que la police et la troupe ont commencé à perquisitionner dans les maisons bulgares où tout le monde s'était réfugié après l'attentat et à arrêter un grand nombre de jeunes Bulgares plus ou moins soupçonnés, à tort ou à raison, d'être de connivence avec les comitadjis. Ces malheureux jeunes gens ont été emmenés ainsi sur la place publique et là, massacrés à coups de fusils et de baïonnettes, sur l'ordre même des officiers. D'ailleurs, on ne peut s'expliquer que par un massacre les chiffres officiels de 46 morts et 170 blessés fournis par les autorités du vilayet. Ces chiffres, en ce qui concerne surtout les blessés, sont encore au-dessous de la réalité. Et la preuve formelle que les autorités craignent des enquêtes et ont beaucoup à se reprocher, c'est qu'on a interdit à un Russe, correspondant du journal *Rietch*, qui avait voulu se rendre d'Uskub à Kotchana pour enquêter sur les événements, de mettre son projet à exécution. La petite ville de Kotchana a été cernée tous ces jours derniers et personne ne pouvait ni y entrer ni en sortir. Le caïmakam a seulement envoyé à l'hôpital d'Uskub 3 ou 4 hommes blessés par les bombes pour faire croire que toutes les morts et blessures ont été causées par les explosions. D'autre part, on a arrêté environ une centaine de personnes.

Le vicaire de la Métropole exarchiste d'Uskub part aujourd'hui pour Kotchana (si toutefois on le laisse passer) avec un médecin, afin de soigner et de réconforter les blessés qui sont presque tous gravement atteints.

Il est certain que les événements qui viennent de se passer à Kotchana dépassent de beaucoup en gravité ceux de cet hiver à Ichtip, et il n'est pas douteux que cette fois il y a eu massacre effectué par la police et les soldats.

Aujourd'hui, à 8 heures du matin, au kilomètre 208, 200, sur la voie ferrée d'Uskub à Salonique, entre les stations de Keuprulu et de Zelenikovo, une autre bombe a explosé au moment du passage d'un train de marchandises : le fourgon de tête et 3 wagons ont été complètement détruits : il y a eu 1 blessé grièvement et plusieurs légèrement. La voie sera obstruée pour toute la journée d'aujourd'hui, mais on a établi un transbordement.

247.

M. DE FLEURIAU, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À LONDRES,
À M. BRIAND, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, P. I.

D. n° 313. Confidentiel. *Londres, 6 août 1912.*

(*Reçu :* Cabinet, 9 août; Dir. pol., 13 août.)

Le baron Marschall vient de quitter Londres pour chercher en Allemagne un repos dont il a grand besoin; pendant les huit semaines de son premier

séjour à Londres, il a pris une part active aux fêtes de la saison, sous prétexte d'accompagner sa fille : « Depuis le 12 juin, j'ai été au bal tous les soirs », me disait-il ces jours derniers. En effet on le voyait partout, surtout dans les salons où le baron Marschall savait devoir rencontrer M. Paul Cambon; et, comme ce dernier avait la même préoccupation à l'égard de son collègue d'Allemagne, les deux personnages mondains les plus répandus de Londres en 1912 étaient deux ambassadeurs à cheveux blancs.

Dans le monde ou pendant les visites qu'il recevait à son Ambassade, le baron Marschall causait volontiers et abondamment. On commence aujourd'hui à s'apercevoir que ces conversations, si diverses qu'elles fussent, étaient toujours bâties autour des mêmes « clichés », et on peut essayer d'en tirer quelques conjectures sur la manière de sa politique en Angleterre.

De tous les sujets qu'il affectionnait, celui qu'il paraissait préférer était la Turquie et surtout la Jeune Turquie. Le baron Marschall connaît à merveille l'Empire ottoman et il daube vigoureusement sur les Jeunes Turcs : « Ce sont des « Chacopins! », m'a-t-il dit, — après l'avoir dit à beaucoup d'autres — et le plus « Chacopin » de tous, c'est Talaat Bey, un vrai tyran ». Tel général turc, élevé en Allemagne, est traité par lui de « Prussien », et il proclame l'incapacité de ces idéologues à gouverner la Turquie.

Quand il passe à l'Angleterre, l'Ambassadeur d'Allemagne n'hésite pas à s'attaquer à un sujet brûlant, à ce fameux discours du premier Lord de l'Amirauté au sujet de la flotte allemande (ce discours a été analysé dans la dépêche de M. Paul Cambon du 23 juillet, n° 295)[1]. Il m'a dépeint ce discours comme un raisonnement incomplet. « M. Winston Churchill a additionné les cuirassés, les canons, les torpilles, tout ce qui constitue la force navale d'une Puissance; à cette force navale il a ajouté toutes les forces navales des États qui font partie du même groupe que cette Puissance; et il a supposé que cet ensemble de forces navales se livrait à une agression contre une autre Puissance. Mais quelle est cette autre Puissance? Il ne l'a pas dit. Alors que signifie son discours? » A cette question, je me suis contenté de répondre qu'à tout raisonnement anglais il manquait généralement un terme et que les discours de M. Winston Churchill avaient un grand retentissement dans le Royaume-Uni. Le baron Marschall a exposé la même thèse à plusieurs personnes qui me l'ont répétée.

Je ne l'ai pas vu depuis que la convention navale franco-russe a été annoncée dans la presse française; mais j'ai su que le baron Marschall avait parlé de cette convention comme d'un complément de l'entente militaire existant depuis longtemps et comme d'un arrangement sans grande importance. Mais en s'exprimant ainsi, à un Turc, il disait que cette convention ne s'expli-

(1) Voir ci-dessus n° 219.

quait pas sans la liberté des Dardanelles, nécessaire à l'utilisation de l'escadre russe de la mer Noire; à un Autrichien, il avouait que les journaux de Vienne n'avaient peut-être pas tort de s'inquiéter et que, si la convention franco-russe avait quelque portée, elle était dirigée contre les intérêts austro-hongrois dans la Méditerranée. Tout cela était dit d'un ton familier, sans paraître y toucher.

Au moyen de ces clichés et de quelques autres moins importants, le baron Marschall nourrissait sa conversation que quelques Anglais considéraient comme vide de faits. M. Balfour entr'autres traite assez dédaigneusement l'Ambassadeur d'Allemagne de «raconteur de lieux communs». Pour fin et spirituel qu'il soit, M. Balfour est injuste; le baron Marschall accommode ces thèses avec esprit, et pour ma part, j'ai trouvé sa conversation fort divertissante. J'ai l'impression qu'il veut plaire à ses interlocuteurs et les engager à revenir le voir; et, d'autre part, qu'il cherche à créer des «atmosphères» autour de certaines questions.

Son accès est facile; il est aimable et, sa personnalité étant considérable, il attirera bientôt les visites des gens sans avoir besoin de les solliciter. Que si, dans cette foule, il faut faire des distinctions, recevoir les importants, écarter les inutiles, son conseiller, M. de Kühlmann, pourra lui donner d'utiles indications. On peut donc en conclure que le baron Marschall fera sa politique dans le monde ou dans son cabinet avec des journalistes et surtout avec des financiers, tout autant qu'au Foreign Office.

La presse anglaise est très difficile à diriger, c'est ce qu'ont constaté autrefois M. de Bernstorff, Conseiller à Londres avant d'être Ambassadeur d'Allemagne à Washington et, aujourd'hui, M. de Kühlmann. Des relations créées et entretenues par eux, surtout avec les organes radicaux, *Westminster Gazette, Daily News* et *Nation,* l'Ambassadeur d'Allemagne pourra tirer quelque parti; mais on peut penser qu'il exercera son action plus aisément sur les hommes d'affaires.

Sur ses visées en ce sens, je ne saurais que formuler des hypothèses. Il est cependant fort plausible de dire que le principal but du baron Marschall est de rapprocher l'Angleterre de l'Allemagne, en éloignant l'Angleterre de la France. Or il existe un terrain sur lequel des ententes peuvent se faire entre Anglais et Allemands au dam des Français, c'est celui des affaires ottomanes; les Anglais, de l'aveu même du Foreign Office, ont trop négligé ces affaires pendant de longues années; ils voudraient y reprendre position et ils s'y trouvent en présence tant de situations possédées par les Français que de situations acquises par les Allemands. On peut donc supposer que le baron Marschall leur conseillera de s'allier aux Allemands et qu'il facilitera des arrangements anglo-allemands pour le chemin de fer de Bagdad et autres affaires similaires.

Pour ce faire, les intermédiaires ne lui manquent pas, il n'aura pas besoin de les chercher : ils viendront d'eux-mêmes solliciter son concours. Entre les places de Londres et de Berlin existent de nombreuses et intimes relations, la maison Rothschild est liée avec la maison Bleichroeder; la maison Schiff, avec les Banques de Francfort; et surtout Sir Ernest Cassel, allemand d'origine et de tendances, est tout prêt à organiser un rapprochement financier dont il a déjà posé les bases; on dit, et je crois, qu'il a lié partie avec M. Gwinner de la « Deutsche Bank » pour substituer la « Banque nationale », institution anglaise de Constantinople, à la « Banque ottomane » dans le chemin de fer de Bagdad.

Ces pourparlers entre financiers et banques auront lieu en dehors du Gouvernement anglais; le baron Marschall pourra les suivre et au besoin les diriger grâce à sa connaissance des hommes et des choses de l'Orient; il n'en parlera au Foreign Office qu'avec une extrême discrétion, peut-être seulement quand les choses seront faites et afin de montrer au point de vue anglais les avantages d'ententes en réalité dirigées contre les Français. Ne disait-il pas récemment qu'il n'avait presque jamais abordé la question du chemin de fer de Bagdad au cours de ses entretiens à la Sublime Porte? Et c'est bien avec des financiers, préoccupés de leurs gains personnels, qu'il est le plus aisé de faire conclure des accords concernant les affaires en Orient, accords dont il se servira ensuite au point de vue politique en faisant ressortir l'utilité des bonnes relations anglo-allemandes et en créant des sujets de discorde entre Anglais et Français.

Je me suis permis d'exposer à Votre Excellence mon hypothèse sur les visées du baron Marschall en ce qui concerne un rapprochement anglo-allemand dans les affaires financières d'Orient, parce que cette hypothèse est fondée sur la longue carrière de l'Ambassadeur d'Allemagne à Constantinople et sur l'attitude présente de la « Deutsche Bank » à l'égard de la « Banque ottomane ». Ce que je crois pouvoir affirmer, c'est que le baron Marschall étendra son action hors du cercle étroit de personnes et d'idées dans lequel se confinait son prédécesseur. Mais les principaux obstacles qu'il rencontrera seront ceux qui ont fait échouer les efforts du comte Metternich: l'intervention de l'Empereur Guillaume qui prétend connaître à fond l'Angleterre, et aussi la politique navale du Gouvernement allemand.

248.

M. Laroche, Chargé d'Affaires de France à Rome,

à M. Briand, Ministre des Affaires étrangères, p. i.

T. nos 462 et 463. Confidentiel. *Rome, 7 août 1912, 14 h. 10.*

(*Reçu* : 19 h. 10 et 20 h. 55.)

Je réponds à votre télégramme 523 [1]. L'ambassade d'Italie à Paris n'avait point informé son Gouvernement de la suggestion de Gabriel Effendi. J'ai cru devoir en parler confidentiellement à M. Bollati. Il en a apprécié toute l'importance et a paru très sensible au sentiment amical qui a inspiré l'attitude de Votre Excellence. Il m'a dit que le Ministre des Affaires étrangères ottoman avait déjà fait part à l'Ambassadeur d'Allemagne à Constantinople des dispositions conciliantes de son Gouvernement, mais en marquant qu'elles ne pourraient trouver leur emploi qu'après le rétablissement du calme dans l'Empire et lorsque cette situation du nouveau cabinet serait bien établie. La proposition que je lui rapportais confirmait ces dispositions et faisait croire que les négociations pourraient peut-être moins traîner en longueur que ne l'avait laissé entendre la communication allemande.

M. Bollati a ajouté qu'il allait transmettre au marquis de San Giuliano et au Président du Conseil la substance de notre conversation.

En ce qui le concerne, il trouve la suggestion turque intéressante, assez logique et acceptable; il craint toutefois que, pour divers motifs, elle ne paraisse dangereuse à son Gouvernement. L'envoi de cette mission, qu'on ne pourrait pas cacher, ne donnera-t-il pas lieu au soupçon que les Turcs se servent d'un subterfuge et qu'ils envoient des officiers ou des émissaires chargés de relever le moral des Arabes? J'ai fait observer qu'une pareille interprétation était inadmissible et que le Gouvernement ottoman, dans les conditions où se ferait cet envoi, prendrait vis-à-vis du Gouvernement français une responsabilité à laquelle il ne voudrait et n'oserait certes pas se dérober. M. Bollati en est convenu : « mais vous n'empêcherez pas, a-t-il ajouté, que la presse et l'opinion publique ne fassent des suppositions différentes qui pourraient compromettre le but visé ». J'ai répondu que je pensais que, si cette mission était en effet envoyée, le Gouvernement italien prendrait soin de nous défendre de tout soupçon de ce genre vis-à-vis de l'opinion italienne.

Le Secrétaire général a acquiescé. Mais il m'a paru craindre que son Ministre

(1) Télégramme du 5 août reproduit ci-dessus, n° 244.

et M. Giolitti ne reculassent devant les attaques dont ils pourraient être l'objet à cette occasion. Il a exprimé d'ailleurs l'avis que, si la suggestion turque était agréée par le Gouvernement du roi, il serait bon que nos deux Gouvernements se missent d'accord sur les spécifications à faire à la presse pour orienter l'opinion. Le marquis de San Giuliano étant à Valombrosa et M. Giolitti à Bardonnèche, il est vraisemblable que je ne serai informé de leurs réponses que dans deux ou trois jours [1].

249.

M. BRIAND, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, P. I.,

AUX REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE FRANCE À CONSTANTINOPLE, LONDRES, BERLIN, VIENNE, SAINT-PÉTERSBOURG, SOFIA, ATHÈNES, BELGRADE, BUCAREST, CETTIGNÉ, MUNICH, BERNE.

T. nos 399, 552, 389, 392, 550, 149, 121, 100, 43, 20, 18, 50. Confidentiel. *Paris, 8 août 1912, 22 h.*

Pour votre information confidentielle.

L'Ambassadeur de Turquie est venu m'interroger, avec quelque insistance, sur la portée d'une convention navale que la France et la Russie auraient élaborée récemment, ainsi que sur un accord secret que les Gouvernements français, anglais et russe auraient conclu, peu avant l'entrevue de Port-Baltique, au sujet de l'Orient.

J'ai répondu à Rifaat Pacha : « Les Puissances de la Triple Entente ont eu, en effet, pendant ces derniers mois, de fréquentes et intimes conversations au sujet de la crise orientale. D'autre part, il est exact que le chef d'État-major général de la marine russe est venu récemment conférer avec son collègue de la marine française. Mais vous n'ignorez pas que la politique de la France en Orient a pour objet prédominant l'intégrité de l'Empire ottoman et sa consolidation. Les accords que le Gouvernement de la République a pu contracter avec ses partenaires de la Triple Entente ne sauraient donc contenir aucune clause qui puisse inquiéter le Gouvernement turc ».

[1] Ces télégrammes ont été communiqués le 8 août à Constantinople (D. n° 640), Pétersbourg (n° 542), à Londres (n° 795).

250.

M. Briand, Ministre des Affaires étrangères, p. i.,

aux Représentants diplomatiques de France à Constantinople, Londres, Rome, Vienne, Berlin, Saint-Pétersbourg, Sofia, Belgrade, Cettigné et Athènes.

T. nos 400, 553, 531, 293, 390, 551, 150, 101, 21 et 122.

Paris, 8 août 1912, 22 h. 40.

Le Chargé d'affaires de Bulgarie est venu, d'ordre de son Gouvernement, me signaler l'émotion qu'a produite en Bulgarie le drame de Kotchana (1). Le Gouvernement royal prie, en conséquence, le Gouvernement de la République d'intervenir auprès de la Porte afin d'éviter le retour de pareils incidents qui compromettraient sérieusement les relations pacifiques des deux États voisins.

Pour Constantinople seulement. — Je vous serais obligé de vous concerter avec vos collègues de Russie et d'Angleterre pour agir dans ce sens auprès du Gouvernement ottoman.

Pour les autres postes. — J'ai invité M. Bompard à se concerter avec ses collègues de Russie et d'Angleterre pour agir dans ce sens auprès du Gouvernement ottoman.

251.

M. Briand, Ministre des Affaires étrangères, p. i.,

aux Représentants diplomatiques de France à Constantinople, Vienne, Sofia, Belgrade.

D. nos 626, 301, 141, 117. *Paris, 8 août 1912.*

Le Chargé d'affaires de Serbie est venu me faire part des appréhensions que causaient à son Gouvernement les bruits parvenus à Belgrade au sujet des préparatifs militaires auxquels se livrerait l'Autriche-Hongrie en Bosnie-Herzégovine et dans le Sandjak de Novi-Bazar. Le Gouvernement serbe se croyait autorisé à penser que ces préparatifs n'étaient pas uniquement provoqués par les troubles dont les régions ottomanes voisines sont le théâtre, en raison de l'agitation albanaise, et par la crainte d'une contagion éventuelle

(1) Voir ci-dessus, même date, le télégramme d'Uskub reproduit sous le n° 246.

dans le Sandjak et en Bosnie-Herzégovine. On avait, à Belgrade, a dit M. Pavlovitch, des raisons de craindre que, si les circonstances amenaient le Gouvernement austro-hongrois à entrer en scène, cette fois les troupes autrichiennes ne respecteraient pas le territoire serbe.

Le Chargé d'affaires de Serbie n'a pu donner, d'ailleurs, aucune précision sur les préparatifs dont s'alarme son Gouvernement, mais celui-ci soupçonne le Gouvernement de Vienne de mauvais desseins. Il voit un indice grave des dispositions agressives qu'il prête à ce dernier, dans certaines mesures récemment prises à Vienne contre la situation privilégiée dont jouissent encore les communautés orthodoxes serbes et leurs biens en Bosnie-Herzégovine. Ces communautés se seraient vues, paraît-il, tout récemment privées des conseils électifs qui dirigeaient leurs affaires et désormais placées sous l'autorité exclusive d'un patriarche désigné par le Gouvernement austro-hongrois et que celui-ci tiendrait dans la plus étroite dépendance.

J'ai répondu au Chargé d'affaires de Serbie que si, d'après nos renseignements, certains mouvements de troupes avaient été constatés dans la région avoisinant la Turquie, ceux-ci n'avaient pas paru jusqu'ici dépasser la mesure des précautions ordinaires dans des périodes troublées comme celles que traverse l'Empire ottoman.

Les Puissances ne cessaient de recommander partout la modération et il y avait lieu de penser que toutes étaient animées du désir de ne pas augmenter les difficultés résultant des événements intérieurs et extérieurs de Turquie.

252.

M. DE FLEURIAU, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À LONDRES,
À M. BRIAND, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, P. I.

D. n° 318. *Londres, 8 août 1912.*

(*Reçu :* Cabinet, 9 août; Dir. pol., 10 août.)

Le Secrétaire d'État pour les Affaires étrangères a quitté hier Londres où il ne reviendra que rarement pendant les vacances parlementaires, qui dureront jusqu'aux premiers jours d'octobre. Avant de partir, il a reçu, le 6 courant, l'Ambassadeur d'Italie et il lui a dit à brûle pourpoint :

« J'espère bien que votre Gouvernement ne va pas rendre un décret annexant aussi les îles de la mer Égée ».

Pris au dépourvu, le marquis Imperiali a répondu que, si les îles de la mer Égée étaient rendues à la Turquie, il serait nécessaire de leur assurer des « garanties ».

Sir Edward Grey lui a demandé si le Gouvernement italien avait l'intention de constituer « une série de petites Crètes ».

Il n'a d'ailleurs pas insisté sur le règlement ultérieur de la question et il avait atteint son but en indiquant à l'Ambassadeur d'Italie les préoccupations que cause au Gouvernement britannique l'occupation des îles de la mer Égée.

Ces préoccupations s'étaient accentuées à la suite d'un télégramme de l'Ambassadeur d'Angleterre à Rome annonçant que l'Italie s'apprêtait à occuper d'autres îles, peut-être Chio, et que les opérations militaires avaient été retardées en vue de laisser au nouveau Ministère ottoman le temps de déterminer son attitude dans la guerre turco-italienne.

En me communiquant le renseignement donné par Sir Rennell Rodd, le Sous-Secrétaire d'État permanent adjoint, Sir Louis Mallet, m'a demandé si nous avions reçu des informations sur les projets italiens? Je lui ai répondu que je n'en avais pas eu connaissance, mais que le consul de France à Rhodes considérait comme probable une prochaine extension des opérations militaires italiennes dans la mer Égée.

Sir Louis Mallet m'a dit que, pour sa part, il croyait à l'imminence de ces opérations, sans cependant en prévoir l'objet précis; il pensait même que l'Ambassadeur d'Italie à Londres était informé des desseins de son Gouvernement.

Le marquis Imperiali venait en effet de faire auprès de lui une démarche assez singulière : il était venu lui dire qu'un journal autrichien aurait récemment publié un article sur un prétendu engagement imposé à l'Italie par la France et l'Angleterre en vue de restreindre l'action militaire italienne dans la mer Égée; que cet article avait été reproduit dans la presse italienne; qu'il produisait un grand effet; et que l'on accusait aujourd'hui la France et l'Angleterre d'avoir empêché l'Italie de mettre plus rapidement fin à la guerre de Tripolitaine [1].

Sir Louis Mallet a considéré comme une sorte d'avertissement indirect cette déclaration d'autant plus singulière que l'Ambassadeur d'Italie lui a annoncé en même temps la continuation des négociations italo-turques de Lausanne et l'espoir de voir ces négociations aboutir heureusement.

Des nouvelles favorables aux pourparlers de Lausanne ont en effet été envoyées par un des négociateurs italiens, M. Volpi, à ses collègues français dans le Conseil d'administration de la Compagnie d'Héraclée.

(1) Par un télégramme n° 214, du 10 août, M. de Fleuriau a indiqué le sens de la réponse anglaise : « Le Sous-secrétaire d'État permanent adjoint avait alors répondu en niant l'existence d'une convention franco-anglaise concernant les opérations dans la mer Égée; il avait exprimé, à titre personnel, et sous une forme un peu vague, l'espoir que le champ des occupations italiennes dans cette région ne serait pas étendu. »

253.

M. LAROCHE, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À ROME,

À M. BRIAND, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, P. I.

T. n° 468. Confidentiel. *Rome, 9 août 1912, 14 h. 45.*

(*Reçu* : 15 h. 55.)

Le Gouvernement italien accepte la proposition de l'envoi d'une mission turque en Tripolitaine, étant entendu qu'elle aurait pour but de s'enquérir des conditions dans lesquelles les Arabes seraient disposés à cesser les hostilités et de leur déconseiller une résistance ultérieure.

254.

M. DE PANAFIEU, MINISTRE DE FRANCE À SOFIA,

À M. BRIAND, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, P. I.

T. n° 86. Secret. *Sofia, 9 août 1912, 14 h.*

(*Reçu* : 16 h.)

L'accord qui vient d'être conclu entre la Bulgarie et la Grèce est purement défensif et est basé sur les mêmes principes que l'arrangement serbo-bulgare. Il n'a en vue que la défense réciproque des intérêts des deux pays en Macédoine et la question de Crète en est exclue. Jusqu'à présent, les deux Puissances contractantes ne paraissaient pas avoir résolu la question de savoir s'il conviendrait de soumettre leur accord à la Serbie et de lui demander son adhésion.

255.

M. DE PANAFIEU, MINISTRE DE FRANCE À SOFIA,

À M. BRIAND, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, P. I.

T. n° 87. *Sofia, 9 août 1912, 14 h.*

(*Reçu* : 17 h. 30.)

Le massacre de Kotchana, évidemment provoqué par des terroristes macédoniens, a causé une vive émotion en Bulgarie et la presse s'en sert pour attaquer le Gouvernement et lui reprocher sa faiblesse. Des meetings de protestation doivent avoir lieu dimanche prochain. Le Président du Conseil a

invité le Ministre de Bulgarie à Constantinople à faire une démarche pressante auprès de la Porte. Il a dit hier à mon collègue de Russie que la situation pourrait devenir critique et que de graves événements seraient à craindre si des incidents comme celui de Kotchana se renouvelaient. Il a prié M. Nékloudoff de demander à son Gouvernement d'intervenir de tout son pouvoir auprès de la Porte pour que les sanctions nécessaires soient prises.

256.

M. Briand, Ministre des Affaires étrangères, p. i.,

aux Représentants diplomatiques de France à Saint-Pétersbourg, Londres, Rome, Berlin, Vienne, Constantinople, Sofia, Athènes.

T. nos 557, 559, 535, 398, 299, 405, 155 et 123. Confidentiel.

Paris, 9 août 1912, 21 h. 45 et 22 h.

Le Chargé d'affaires d'Italie est venu me demander si le marquis de San Giuliano pouvait démentir l'existence d'une convention secrète, par laquelle la France et l'Angleterre se seraient engagées à empêcher l'Italie d'étendre son action navale dans la mer Égée.

J'ai répondu au prince Ruspoli : « La France et l'Angleterre n'ont même pas examiné l'idée d'une pareille convention. Mais la parfaite communauté de vues qui inspire leur politique générale, me permet de croire que tout événement susceptible d'affecter leurs intérêts majeurs en Orient les trouverait d'accord ».

257.

M. Descos, Ministre de France à Belgrade,

à M. Briand, Ministre des Affaires étrangères, p. i.

D. n° 103. *Belgrade, 9 août 1912.*

(*Reçu :* Cabinet, 12 août; Dir. pol., 12 août.)

M. Iovan Yovanovitch ne m'a pas donné à entendre qu'il eût été avisé de l'accord gréco-bulgare qui faisait l'objet de vos télégrammes n° 94 et 95 (1),

(1) Le télégramme 94 annonçait sur la foi d'un télégramme de M. Barrère, que, d'après le Ministre de Bulgarie à Rome, la Grèce s'était jointe à l'entente bulgaro-serbe; quant au télégramme 95, c'est un télégramme circulaire annonçant à divers postes que, d'après une communication faite au Ministre de France à Sofia par le Président du Conseil bulgare, « l'accord avec la Grèce était signé et était purement défensif ». Voir à la date du 9 août le télégramme de Sofia, n° 86, reproduit sous le n° 254.

des 30 juillet dernier et 1er de ce mois, et, vu le secret recommandé par M. Guéchoff à notre Chargé d'affaires, je me suis abstenu de le presser à ce sujet. Il m'a simplement dit : « Nous sommes informés que les conversations entre Athènes et Sofia se poursuivent depuis des mois; ayant abordé le partage de la Macédoine en sphères d'influence, elles se sont heurtées à d'inextricables difficultés, les Bulgares voulant arriver aux portes mêmes de Salonique et les Grecs se réserver tout le littoral. Si elles finissent par aboutir à quelque chose, ce sera, sans doute, comme il est advenu pour les conversations entre Belgrade et Sofia, à quelque entente provisoire non écrite et basée sur des généralités. L'entente définitive finira bien par se faire, à mesure que la Bulgarie sentira davantage, sous la pression roumaine, que la question de son existence nationale est chose plus importante pour elle que la division fictive de la Macédoine en sphères d'influence. C'est un fait d'expérience que chaque mouvement de la Roumanie contribue à nous ramener la Bulgarie. Car la moindre velléité bulgare contre la Turquie est immanquablement suivie d'un avis sévère, venu de Bucarest, et nous avons appris que, récemment encore, les Roumains avaient très froidement accueilli les ouvertures bulgares en vue de la construction d'un pont sur le Danube. »

Il va d'ailleurs sans dire que l'éventualité d'un accord gréco-bulgare serait vue d'un bon œil à Belgrade, où le rapprochement des États balkaniques, complétant celui des Trois Empereurs, achèverait d'assurer la consolidation de la péninsule. Car le *statu quo* du Balkan est le seul désir et le seul intérêt du royaume, dont l'attention veut être portée tout entière sur l'évolution intérieure de l'Autriche-Hongrie. Le Chargé d'affaires de Russie me dit avoir été chargé de donner officieusement quelques conseils de réserve, en présence des événements actuels de la Turquie. Ces conseils étaient bien inutiles : ni le Gouvernement ni l'opinion n'en avaient le moindre besoin. Le Ministère royal des Affaires étrangères avait même si peur d'une imprudence de ses partenaires bulgares que, suivant un procédé qui lui est assez naturel, il fit répandre ses alarmes dans les ambassades d'Angleterre et de Russie, par le Chargé d'affaires de Serbie à Berlin.

258.

M. Geoffray, Ambassadeur de France à Madrid,
à M. Briand, Ministre des Affaires étrangères, p. i.

T. n° 312. *Saint-Sébastien, 9 août 1912, 22 h. 35.*
(*Reçu :* le 10 à 2 h. 15.)

Le Ministre d'État revient ce soir ou demain matin: un Conseil des Ministres se tiendra ici lundi matin sous la présidence du Roi. On s'y occupera certai-

nement de nos négociations, dont partout, en Espagne comme en France, on annonce l'heureuse conclusion.

Or votre télégramme 249 du 4 de ce mois [1], en me signalant les objections de l'Allemagne à l'établissement d'une ligne de contrôle, soulève de ce chef de sérieuses difficultés qui pourraient retarder pour un temps prolongé la clôture de la négociation.

Dans ces conditions ne serait-il pas nécessaire que je signale ce contre-temps au Ministre d'État auquel je n'ai encore rien dit ? Il peut en effet l'apprendre d'un moment à l'autre par son ambassadeur à Berlin et se montrer surpris de notre silence.

Si la résistance du Gouvernement allemand revêt un caractère assez absolu, il y aura nécessité pour les Gouvernements français et espagnol de se concerter pour préparer l'opinion publique des deux pays à un ajournement qui peut produire une certaine impression et donner ouverture à des commentaires fâcheux.

259.

M. Briand, Ministre des Affaires étrangères, p. i.,

aux Représentants dilpomatiques de France à Londres, Saint-Pétersbourg, Rome, Constantinople.

T. nos 562, 562, 538, 408. Confidentiel. *Paris, 10 août 1912, 19 h.*

Le Chargé d'affaires d'Italie est venu me déclarer que le Gouvernement royal est favorable à l'envoi éventuel d'une mission ottomane en Libye, « si cette mission a réellement pour instructions de conseiller aux Arabes l'acceptation de la souveraineté italienne et si le Gouvernement turc reconnaît que cette acceptation est la seule solution possible de la guerre. »

260.

M. Geoffray, Ambassadeur de France à Madrid,

à M. Briand, Ministre des Affaires étrangères, p. i.

T. n° 315. Confidentiel. *Saint-Sébastien, 10 août 1912, 18 h. 20.*

(*Reçu :* 20 h. 25.)

La nouvelle, publiée dans les journaux français et espagnols, de la venue du Roi Alphonse à Paris, après la signature de l'accord, pour y remettre le collier

[1] Voir ci-dessus, n° 241.

de la Toison d'or au Président de la République, paraît causer une assez vive émotion dans les ambassades d'Allemagne et d'Autriche-Hongrie. On semble y redouter un rapprochement intime de la France et de l'Espagne, que l'Angleterre favoriserait de son mieux.

Le Chargé d'affaires d'Allemagne a, tout à l'heure encore, cherché à être fixé sur l'exactitude de cette information; je me suis borné à répondre que je ne savais rien des intentions de Sa Majesté.

Vous savez qu'au contraire Sa Majesté m'a parlé, alors que nous étions encore à Madrid, de son projet. Avant-hier, la Reine-mère m'en a également entretenu en me disant que le Roi désirait vivement pouvoir l'exécuter.

261.

M. LAROCHE, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À ROME,

À M. BRIAND, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, P. I.

T. n° 470. Confidentiel. *Rome, 11 août 1912, 14 h. 45.*

(*Reçu :* 15 h. 55.)

Mon télégramme 468 (1) reproduisait textuellement les termes d'une lettre que M. Bollati venait de m'adresser le matin même, avant son départ, comme suite à notre conversation de la veille rapportée par mon télégramme 467 (2). Il ajoutait : « Je viens de télégraphier dans ce sens à Paris. »

J'ai l'intention de demander à la Consulta des éclaircissements sur la différence de forme qui existe entre la communication qui m'a été faite par écrit et la déclaration du Chargé d'affaires d'Italie que me transmet votre télégramme 538 (3). Il n'a jamais été question entre le Secrétaire général et moi que la mission turque dût avoir pour objet de conseiller formellement aux Arabes « l'acceptation de la souveraineté italienne », et je m'en suis tenu strictement en ce qui me concerne aux termes de votre télégramme 523 (4).

(1) Voir à la date du 9 août, n° 253.

(2) Dans cette conversation, M. Bollati avait annoncé que la réponse italienne à la suggestion turque serait donnée très prochainement; il laissait prévoir qu'elle serait favorable.

(3) Voir ci-dessus à la date du 10 août, n° 259.

(4) Voir ci-dessus à la date du 5 août, n° 244.

262.

M. Briand, Ministre des Affaires étrangères, p. i.,

aux Ambassadeurs de France à Saint-Pétersbourg, Londres, Vienne, Berlin, Madrid.

T. nos 565, 565, 306, 404, 260. Secret. *Paris, 12 août 1912, 19 h. 15.*

L'Ambassadeur d'Espagne est venu me parler des objections que l'Allemagne a formulées inopinément au sujet de la « ligne de transit » qui, sous le rapport douanier, doit séparer les zones française et espagnole au Maroc.

Affectant de s'exprimer à titre tout personnel, M. Perez Caballero a manifesté une vive appréhension de l'attitude que vient de prendre ainsi la Chancellerie impériale. Il redoute qu'elle ne veuille forcer le Cabinet de Madrid à « lever l'hypothèque allemande au Maroc », comme elle a fait, l'an dernier, envers le Gouvernement de la République ; il se demande même si elle n'a pas quelque arrière-pensée sur la Guinée espagnole. Il estime donc que la France et l'Espagne ont grand intérêt à concerter leurs efforts pour faire prévaloir, à Berlin, leur projet de « ligne de transit ».

J'ai d'autant plus approuvé cette conclusion qu'un document, de provenance secrète, ne me permet pas de douter : 1° que le langage de l'Ambassadeur d'Espagne lui a été dicté par le Ministre d'État, et 2° que le Gouvernement royal a de sérieux motifs de suspecter les intentions de l'Allemagne.

263.

M. de Panafieu, Ministre de France à Sofia,

à M. Briand, Ministre des Affaires étrangères, p. i.

T. n° 90. *Sofia, 12 août 1912, 21 h. 20.*

(*Reçu :* 22 h. 40.)

M. Guéchoff a appris que le comte Berchtold se serait prononcé nettement en faveur de l'autonomie de l'Albanie et il en montre quelque inquiétude.

Il estime que, si de tels avantages étaient accordés aux Albanais, il en résulterait une agitation dangereuse en Macédoine. Les Macédoniens réclameraient à leur tour par tous les moyens en leur pouvoir les mêmes privilèges auxquels ils ont les mêmes droits, et la Bulgarie, de son côté, serait évidemment obligée de soutenir leurs demandes.

264.

M. POINCARÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

AU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 12. *Saint-Pétersbourg, 13 août 1912, 10 h. 40.*

(*Reçu :* 10 h. 35.)

Veuillez communiquer à M. le Président de la République et au Garde des Sceaux :

« Mes entretiens avec l'Empereur, avec M. Kokovtzoff et avec M. Sazonoff ont été satisfaisants sur toutes questions. Vous en ferai connaître le détail dès mon arrivée. »

NOTES DE M. POINCARÉ SUR SES ENTRETIENS DE SAINT-PÉTERSBOURG[1].

I.

ENTRETIENS AVEC M. SAZONOFF.

Guerre italo-turque.

J'expose à M. Sazonoff quel a été, depuis le début de la guerre, le point de vue français et pourquoi nous avons toujours tenu à respecter scrupuleusement les règles de la neutralité. Quelles que soient nos sympathies pour l'Italie et si sincèrement résolus que nous soyons à exécuter nos accords de 1902, relativement à la Tripolitaine, nous ne pouvons compromettre notre autorité dans nos provinces africaines.

M. Sazonoff reconnaît qu'il n'avait pas très exactement compris, il y a quelques mois, les causes de notre attitude et qu'il nous avait trouvés moins sympathiques qu'il ne l'aurait voulu pour l'Italie.

Je lui explique les conditions dans lesquelles se sont produits les incidents du *Manouba*, du *Carthage* et du *Tavignano*. Je lui démontre rapidement notre bon droit et les torts de l'Italie. Je lui indique les efforts que nous avons faits, malgré tout, pour effacer la trace de ces malentendus. Il m'exprime sa très vive satisfaction de les voir dissipés. Il est visiblement aussi italophile que M. Isvolsky.

Je lui fais part de la conversation officieuse que M. Bompard a eue avec deux

(1) Dans son livre *Au service de la France. Les Balkans en feu*, p. 107, M. Poincaré dit qu'il a rédigé ces notes avant de quitter Pétersbourg et qu'il en a donné communication à M. Georges Louis. C'est le 10 août qu'a eu lieu l'entretien avec M. Kokovtzoff; le 11, l'entretien avec l'Empereur. Ces notes sont datées seulement *août 1912*. Elles sont reproduites d'après les feuillets écrits de la main même de M. Poincaré. Il a paru logique de les placer à la suite du présent télégramme.

membres du nouveau gouvernement turc, relativement à la possibilité d'envoyer en Tripolitaine une mission pacificatrice. Il croit qu'il y a là une idée nouvelle, très intéressante, et dont la mise en pratique, même sans armistice préalable, pourrait amener une heureuse détente. Il est convaincu que l'Italie acceptera la proposition si elle est faite officiellement, et il accepte, avec empressement, que M. Bompard tâche d'obtenir cette proposition ferme.

Revu M. Sazonoff. Je lui apprends que, d'après un télégramme de Rome, l'Italie est consentante. Il manifeste une grande joie.

Revu M. Sazonoff. Je l'informe que le Chargé d'affaires d'Italie a fait à Paris une démarche qui ne concorde pas avec le télégramme de Rome. L'Italie met à son acceptation des conditions inacceptables. Elle voudrait que la Porte s'engageât, par avance, à conseiller aux Arabes l'acceptation de la souveraineté italienne. M. Sazonoff juge, comme moi, cette exigence tout à fait intempestive et maladroite.

Revu M. Sazonoff. Je lui communique la réponse de l'Italie corrigée sur nos observations. Il estime cette fois que la formule est acceptable et qu'il y a lieu, par conséquent de tâcher de provoquer définitivement la proposition turque.

Traité serbo-bulgare.

Je demande à M. Sazonoff des éclaircissements sur les conventions serbo-bulgare et gréco-bulgare. Je ne lui cache pas que je ne m'explique pas bien pourquoi les actes n'ont pas été communiqués à la France par la Russie. M. Isvolsky m'a dit ne les pas connaître, mais il m'a donné l'assurance qu'elles avaient pour objet le maintien du *statu quo*. Or, il paraît bien invraisemblable qu'on ait mis tant de temps à rédiger des conventions destinées simplement à garantir le *statu quo*. Il est probable que la partie la plus importante de ces accords contient en réalité un partage éventuel. M. Sazonoff en convient. Il ne connaît pas, dit-il, encore le texte de la convention gréco-bulgare qui, du reste, ne détermine pas, quant à elle, une ligne frontière; mais il me communiquera le texte de la convention serbo-bulgare et la carte annexée.

Revu M. Sazonoff. Il a en mains le texte de la convention serbo-bulgare, en russe. Il me la lit en la traduisant. Il n'y est parlé du *statu quo* que pour prévoir le cas où il serait troublé. La Bulgarie et la Serbie s'engagent réciproquement à tâcher de concerter leur mobilisation. Si l'une croit devoir mobiliser, elle prévient l'autre; si l'autre refuse de l'imiter, on a recours à l'arbitrage de la Russie. L'arbitrage de la Russie apparaît d'ailleurs à chaque ligne de la convention. Une partie de la frontière, près du lac d'Ochrida, n'est pas définitivement fixée. C'est la Russie qui sera chargée de la déterminer, le moment venu. Cette frontière conventionnelle va du Nord-Est au Sud-Ouest, entre le point de rencontre des trois frontières serbe, bulgare et turque et le lac d'Ochrida. Elle laisse à la Bulgarie toute la partie orientale, à la Serbie toute la partie occidentale, sans fixer à la Bulgarie aucune limite vers Salonique, ni à la Serbie aucune limite sur l'Albanie.

Le traité contient donc, en germe, non seulement une guerre contre la Turquie, mais une guerre contre l'Autriche. Il établit, en outre, l'hégémonie de la Russie sur les deux royaumes slaves, puisque la Russie est prise comme arbitre dans toutes les questions.

Je fais remarquer à M. Sazonoff que cette convention ne répond aucunement à la définition qui m'en avait été donnée, qu'elle est, à vrai dire, une convention de guerre et que, non seulement elle révèle des arrière-pensées chez les Serbes et les Bulgares, mais qu'il est à craindre que leurs espérances ne paraissent encouragées par la Russie et que ce partage éventuel ne soit un appât pour leurs convoitises.

Il reconnaît que le Ministre de Russie à Sofia, en transmettant cette convention à Pétersbourg, l'a lui-même qualifiée de convention de guerre; mais comme la Serbie et la Bulgarie se sont engagées à ne pas déclarer la guerre et même à ne pas mobiliser sans l'approbation de la Russie, celle-ci peut exercer un droit de veto qui assurera le maintien de la paix, et elle n'y manquera pas[1].

Incident Georges Louis.

J'ai dit à M. Sazonoff que je regrettais très vivement l'incident qui s'était produit au sujet de M. Louis. Je ne lui ai pas parlé de M. Isvolsky, avec lequel je le sais très lié et pour qui il a conservé la déférence d'un ancien subordonné. Mais je lui ai dit que M. Louis avait toute la confiance du Gouvernement français, qu'il avait laissé au Quai d'Orsay les meilleurs souvenirs, qu'on avait même songé à le nommer secrétaire général du Ministère, etc.

Il m'a répondu qu'il ne méconnaissait pas la valeur de M. Louis. Mais il lui reprochait d'avoir eu, en plusieurs circonstances, vis-à-vis de lui, Sazonoff, une véritable attitude de défiance, de lui avoir attribué des arrière-pensées, de n'avoir pas voulu croire à la sincérité de ses déclarations, etc... Reproches vagues, aucun fait précis.

J'ai insisté sur l'éloge de M. Louis. J'ai donné à M. Sazonoff l'assurance qu'il se méprenait sur les sentiments de notre Ambassadeur. J'ai ajouté que, quant à moi, je ne pouvais admettre que des malentendus d'ordre personnel eussent la moindre influence sur les relations des deux pays alliés.

Il a répondu qu'il était entièrement de mon avis et a ajouté : « Je considère l'incident comme clos. Cette question personnelle n'existe plus. Veuillez seulement me rendre le service de dire à M. Louis, sans lui indiquer que je vous en ai prié, d'être plus en confiance avec moi ».

Chemins de fer d'Anatolie.

Je me plains à M. Sazonoff des variations de son Gouvernement. M. Bompard s'était mis d'accord avec M. Tcharykoff; c'est avec l'assentiment de la Russie que des Français ont été chargés de l'entreprise. Et voici qu'on leur demande maintenant de consentir à en ajourner l'exécution pour toute une partie du réseau et même de renoncer à certaines lignes. Il va sans dire que la France ne peut pas s'associer à la

[1] Cf. le rapport adressé par M. Sazonoff à l'Empereur Nicolas II à la suite de ses entretiens avec M. Poincaré. *Matériaux*, pp. 255 à 262. *Livre Noir*, II, p. 338 à 345. Dans une dépêche en date du 15 octobre adressée à M. Paul Cambon, M. Poincaré donne sur son entretien relatif à l'accord bulgaro-serbe des détails complémentaires intéressants. Cette pièce sera reproduite dans le tome IV.

Russie pour demander au Gouvernement turc d'abandonner partiellement une entreprise qui doit profiter à des Français. Tout ce que la France peut faire, c'est de laisser la Russie agir auprès de la Porte, mais encore à la condition qu'on n'impose à l'entreprise française que des sacrifices raisonnables et qu'on soit sûr de ne pas voir passer l'affaire entre les mains du groupe américain qui la guette.

Sur ces principes généraux, M. Sazonoff se déclare d'accord avec moi. Il trouve «absurde» qu'on nous ait demandé de nous associer aux démarches russes. Il me déclare qu'il a été poussé par les exigences de l'État-major.

Je lui fais remarquer que, pour les délais de construction, Assim Bey avait fini par proposer 13 ans et que le Gouvernement russe ayant, à un moment tout récent encore, parlé de 15 ans, on n'était pas loin d'être d'accord sur ce point. Il en convient et ajoute que cet accord lui paraît d'autant plus facile que le temps écoulé pendant les pourparlers suffit presque à combler la différence.

Pour les lignes de l'Est, il déclare que son Gouvernement laisserait construire «à la rigueur» le tronçon Trébizonde-Erzindjian, mais que l'État-major voudrait qu'au delà d'Erzindjian, le réseau ne se prolongeât pas à l'Est jusqu'à Erzeroum et atteignît seulement un point à déterminer. Sur ma demande, il ajoute que le Gouvernement russe accepterait volontiers qu'on laissât un droit de préférence aux entrepreneurs français sur la ligne d'Erzeroum, pour le cas où elle serait décidée ultérieurement. Le Gouvernement russe serait même disposé à faire spécifier que le Gouvernement ottoman dût s'engager à ne pas laisser faire ce tronçon par d'autres entrepreneurs que la Société française.

J'insiste sur l'impossibilité qu'il y a à interdire au Gouvernement ottoman de construire des chemins de fer chez lui; la convention de 1900 lui laisse le droit de construction directe; il ne peut concéder, mais il peut s'adresser à des entrepreneurs; et il ne faut pas lui imposer trop de restrictions, sinon il recourra tout naturellement aux Américains.

M. Sazonoff reconnaît la justesse de ces observations et promet d'étudier, de nouveau, l'affaire dans l'esprit le plus conciliant.

Convention militaire.

M. Sazonoff a, à ma demande, pris connaissance du procès-verbal de la dernière réunion des chefs d'État-major des armées de terre. Je lui expose la nécessité des doublements et quadruplements de voie demandés, ainsi que de la transformation en voie à écartement russe des deux lignes de Varsovie aux frontières allemande et autrichienne, qui n'ont pas la même largeur. Il croit que la transformation pour la ligne vers l'Autriche est déjà décidée. Pour le reste, il me promet tout son concours.

Le Ministre de la Guerre me déclare, de son côté, qu'il vient de faire un rapport favorable.

Je fais remarquer à M. Sazonoff que la convention militaire de 1893 a été, en quelque sorte, incorporée dans l'alliance diplomatique et qu'elle a été, en outre, visée en 1899, dans les lettres échangées entre le comte Mouravieff et M. Delcassé. Je lui dis qu'à mon avis, il conviendrait de procéder de même pour la convention

navale et de la consacrer par un échange, entre lui et moi, de lettres où il serait spécifié que l'Empereur et le Gouvernement de la République approuvent cette convention navale.

Je trouve M. Sazonoff entièrement disposé à accueillir cette suggestion. Il me répond affirmativement.

M. Sazonoff me dit que l'Ambassadeur d'Allemagne lui a demandé des explications au sujet de la convention navale. J'ai répondu, ajoute-t-il, que la Russie et la France, étant alliées, avaient le droit de pourvoir, sur terre et sur mer, à toutes les éventualités, mais qu'elles n'avaient rien fait qui modifiât le caractère pacifique de leur alliance.

Revu M. Sazonoff. Il m'apprend que l'Ambassadeur d'Allemagne a demandé une audience à l'Empereur. « Il est bien pressé, a répondu l'Empereur; il faut le faire attendre un peu; reparlez-m'en dans huit jours ».

D'après ce que m'a dit Schilling, la réponse faite à l'Ambassadeur a été ainsi conçue:

« L'Empereur reçoit toujours très volontiers les Ambassadeurs, mais en ce moment il est au camp et ne pourra fixer que dans quelques jours la date de l'audience.

Emprunts chinois.

M. Sazonoff me remercie d'avoir réussi à ouvrir le consortium à la Russie. Il ne me cache pas que son Gouvernement avait été très surpris et très affligé de la manière dont l'affaire avait été menée à Paris les deux années précédentes. Mais, dit-il, c'est le passé.

II

ENTRETIEN AVEC M. KOKOVTZOFF.

Affaires chinoises.

M. Kokovtzoff me parle avec une véritable amertume de la manière dont a été constitué le consortium franco-allemand, américain, anglais; il est convaincu qu'il y a eu, au Quai d'Orsay, un parti pris d'éliminer la Russie; il me remercie d'avoir mis fin à un état de choses qui était, dit-il, déplorable.

A M. Rivet, correspondant du *Temps*, il a tenu le même langage, avec encore plus de vivacité et en laissant entendre que le Gouvernement français, ou tout au moins l'administration, avait sacrifié les intérêts de l'alliance à des influences financières.

Question Louis.

M. Kokovtzoff reconnaît qu'il nous serait impossible de rappeler M. Louis, sans exiger en retour le rappel de M. Isvolsky.

Personnellement, il n'a jamais eu à se plaindre de M. Louis. Il n'y a eu de malentendus qu'entre M. Sazonoff et lui. Il est d'avis que le mieux est de ne changer actuellement ni M. Isvolsky, ni M. Louis.

Je le tiens au courant des maladresses de M. Isvolsky, de ses intrigues avec M. Tittoni, des propos inconsidérés de Mme Isvolsky; je ne lui cache pas que l'Ambassadeur de Russie a ameuté contre lui à Paris l'aristocratie, le monde républicain, la presse, bref l'opinion tout entière.

Il me répond qu'il considère M. Isvolsky et sa femme comme des *snobs*, des vaniteux, des maladroits et même il me laisse entendre qu'il ne croit pas M. Isvolsky tout à fait à l'abri des influences financières.

Quant à M. Louis, il lui reproche seulement d'être triste, renfermé, peu représentatif. « Il ne se doute pas, dit-il, de ce qu'est notre politique : elle ne se fait malheureusement pas tout entière dans les Ministères ou à la Douma; il y a les salons, il y a la Cour; il y a tout un ensemble d'influences qui s'exercent autour de nous et qu'un ambassadeur devrait connaître ou tâcher de connaître. Mais, à part cela, je n'ai rien à dire contre M. Louis et je suis très heureux que M. Sazonoff vous ait déclaré lui-même que cette question n'existait plus.

Chemins de fer stratégiques.

M. Kokovtsoff m'informe que l'écartement de la ligne de Varsovie vers la frontière autrichienne est déjà décidé. Il étudiera la question pour la ligne pénétrant vers la frontière allemande. Je lui fais remarquer que cette étude est très urgente, car il est probable que c'est sur la frontière allemande que se décidera le sort de la guerre. J'insiste également sur les doublements et les quadruplements des tronçons, notamment sur les lignes de Smolensk et de Briansk. Il me promet également toute sa bienveillance, mais paraît un peu piqué à la supposition que l'État-major russe ait usé d'un détour pour faire appuyer par la France, auprès du Ministre des Finances russe, des propositions qu'il n'ose formuler directement (1). Je fais remarquer que c'est notre État-major à nous qui a pris l'initiative de signaler ces lacunes, d'autant plus graves désormais que notre mobilisation va avoir lieu plus rapidement et que l'harmonie risquerait ainsi d'être rompue entre les premiers efforts militaires des deux pays. M. Kokovtzoff m'assure qu'il comprend toute l'importance de la question; il s'efforcera de la régler le plus tôt possible, mais il ajoute toujours : dans la mesure des possibilités financières.

Convention navale.

M. Kokovtzoff ne voit qu'avantage à ce que la convention navale soit consacrée par un accord diplomatique. Il voudrait même que les deux Gouvernements pussent contrôler d'un peu près les conversations des chefs d'État-major. « Ces messieurs, dit-il, seraient capables de nous engager un peu à la légère. Ils causent, ils causent,

(1) Se reporter à ce sujet au procès-verbal ci-dessus reproduit de l'entretien qu'avait eu le 13 juillet le chef d'État-major russe avec le chef d'État major français (voir n° 200). Avant son départ de Paris, M. Poincaré s'était fait remettre une note sur la situation de l'armée russe et son action éventuelle en Europe. Le général Joffre avait spécialement appelé l'attention sur les améliorations à apporter au réseau ferré de l'Empire.

et ne se préoccupent guère des possibilités financières ou même des considérations diplomatiques. Cette fois, ils se sont occupés de la Turquie, de la Suède, que sais-je? Ils finiront par nous mener un peu loin ».

Guerre italo-turque.

M. Kokovtzoff partage l'avis de M. Sazonoff sur l'intérêt de la mission dont il a été parlé à M. Bompard et il souhaite qu'elle puisse être envoyée en Tripolitaine.

III.

ENTRETIEN AVEC L'EMPEREUR NICOLAS.

Question chinoise.

L'Empereur me remercie d'avoir fait en sorte que la Russie pût entrer dans le consortium. C'était, dit-il, une affaire très importante pour nous.

Convention navale.

L'Empereur accepte très volontiers l'idée d'un échange de lettres entre M. Sazonoff et moi; il faut que la convention soit approuvée par les deux Gouvernements et constitue, comme l'alliance et la convention militaire, un accord diplomatique. L'Empereur parle de l'alliance sur un ton très catégorique, comme d'une chose indiscutée et indiscutable.

Chemins de fer stratégiques.

Je lui signale l'intérêt des améliorations demandées par notre État-major. Il trouve la question très intéressante et se rappelle en avoir déjà traité une analogue avec M. Delcassé. Il ne la perdra pas de vue. Il me recommande d'en parler à M. Kokovtzoff qu'elle concerne particulièrement et avec qui il s'en entretiendra lui-même.

Guerre italo-turque.

L'Empereur est très frappé de la suggestion relative à l'envoi d'une mission en Tripolitaine. « C'est, dit-il, le premier signe vraiment favorable; il faut saisir cette occasion ».

Question Louis.

L'Empereur me déclare n'avoir aucun grief contre M. Louis, dont je lui fais un grand éloge. Il serait déplorable, dit-il, que cet incident eût des suites. En tout cas, il ne peut avoir aucune influence sur les relations des deux Gouvernements.

Varia.

L'Empereur me dit spontanément qu'il suit avec beaucoup d'intérêt ce qu'il appelle le réveil militaire et national de la France. Il trouve absurde qu'on parle à ce sujet de notre chauvinisme. Une nation, pour être forte, doit avoir l'esprit militaire. Il se réjouit vivement de l'état d'esprit qu'il constate chez nous, il félicite le Gouvernement français de l'entretenir et de le développer.

Je lui explique notre attitude dans la guerre italo-turque. Il ne me cache pas que M. Sazonoff nous avait trouvés tièdes pour l'Italie. Il comprend très bien notre position particulière. Il comprend aussi très bien qu'il aurait été inutile de nous compromettre à Constantinople par des démarches inconsidérées, alors que l'Allemagne ne s'y serait pas associée. « Elle nous aurait regardé faire, dit-il, et elle aurait cherché à tirer le profit pour elle. »

L'Empereur m'a parlé avec beaucoup de sympathie de M. le Président de la République et des hommes d'État français. Il m'a laissé l'impression d'une sincérité absolue dans sa fidélité à l'alliance.

265.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Briand, Ministre des Affaires étrangères, p. i.

T. n° 13. *Saint-Pétersbourg, 13 août 1912, 10 h. 40.*

(*Reçu :* 10 h. 50.)

Je réponds à votre télégramme n° 562 (1).

Le télégramme que vous m'avez transmis (2) n'indiquait pas que le Gouvernement italien subordonnât son adhésion au projet de mission à la condition que le Gouvernement turc reconnût par avance que l'acceptation de la souveraineté italienne est la seule solution possible de la guerre. Cette condition est évidemment inacceptable pour le Gouvernement turc et risque de faire échouer un projet [de mission] que le Gouvernement russe est d'accord avec moi pour trouver très désirable. Veuillez faire présenter ces observations à Rome.

(1) Télégramme circulaire du 10 août ci-dessus reproduit sous le n° 259.

(2) Télégramme 468 de Rome, ci-dessus reproduit (9 août), n° 253.

266.

M. BOMPARD, AMBASSADEUR DE FRANCE À CONSTANTINOPLE,

À M. BRIAND, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, P. I.

T. n° 290. *Thérapia, 13 août 1912, 8 h.*

(*Reçu :* 12 h. 40.)

Conformément aux instructions de Votre Excellence, j'ai signalé à la Porte la gravité de l'affaire de Kotchana[1] qui, ai-je dit, surexcitait les esprits en Bulgarie à un tel point que tout pouvait être redouté. Le Ministre des Affaires étrangères m'a répondu que les instructions les plus précises avaient été envoyées aux autorités de Roumélie afin d'éviter le retour de pareils malheurs. Le Gouvernement a tracé en détail à ses agents de tout ordre leur devoir au cas probable où les terroristes bulgares commettraient de nouveaux attentats de nature à susciter des représailles populaires. Quant à l'affaire de Kotchana elle-même, le Ministre m'a dit que le vali procédait en ce moment même sur place à une enquête avec une commission composée de hauts fonctionnaires et comprenant deux Bulgares qualifiés. Les sanctions nécessaires seront prises à la suite de cette enquête et dès à présent des secours sont distribués aux victimes et à leurs familles.

267.

M. DE FLEURIAU, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À LONDRES,

À M. BRIAND, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, P. I.

T. n° 217. *Londres, 13 août 1912, 18 h.*

(*Reçu :* 19 h. 40.)

Je réponds à vos télégrammes 567 et 568[2].

Les légations de Bulgarie et de Serbie à Londres se font l'écho de bruits alarmants concernant une intervention de l'Autriche en Macédoine; ces bruits ne trouvent d'ailleurs pas créance ici. Le Foreign Office continue à se montrer très optimiste.

(1) Voir à ce sujet la dépêche d'Uskub, en date du 5 août, ci-dessus reproduite, n° 246.

(2) Les télégrammes 567 et 568 transmettaient le 13 août à Londres un télégramme (non reproduit) de Sofia disant que le Président du Conseil bulgare se montrait toujours préoccupé des conséquences du massacre de Kotchana «et que l'opinion publique continuait à être très nerveuse».

268.

M. LAROCHE, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À ROME,

À M. BRIAND, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, P. I.

T. n° 471, 472, 473. *Rome, 14 août 1912, 16 h. 10, 16 h. 5, 16 h. 10.*

(*Reçu :* 18 h. 30, 16 h. 40, 17 h. 5.)

Concernant votre télégramme n° 538 (1).

Le langage tenu par le prince Ruspoli était bien conforme aux instructions qu'il avait reçues. En les lui prescrivant, le marquis de San Giuliano avait obéi à la crainte que la mission turque ne fût circonvenue par les officiers combattants de Tripolitaine et ne fît, à leur instigation, figurer, parmi les conditions mises par les Arabes à la cessation de la lutte, le maintien de la souveraineté ottomane. On se serait trouvé ainsi, observait le Ministre des Affaires étrangères, en présence d'une opposition plus marquée que jamais des deux points de vue et, au lieu de constituer un pas vers une solution, l'envoi de la mission aurait risqué de marquer un recul. Ce résultat serait manifestement contraire, pensait-il, au désir qui a inspiré au Gouvernement français sa démarche tout amicale.

Lorsque M. de Martino me donna ces explications, je lui fis observer, à titre purement personnel, que la formule employée par l'Ambassadeur d'Italie à Paris me semblait de nature à faire croire à la Sublime Porte que le Gouvernement italien voulait lier l'envoi de la mission à la reconnaissance implicite par le Gouvernement ottoman de la souveraineté italienne.

En présence de cette objection, que lui avait transmise son chef de Cabinet, le Ministre des Affaires étrangères a décidé de revenir sur la formule qu'il avait d'abord prescrite. Il vient de m'informer qu'il va télégraphier à son représentant à Paris de faire à Votre Excellence une communication ainsi conçue : « Le Gouvernement italien, agréant l'envoi éventuel d'une mission turque en Tripolitaine, demande au Gouvernement français, avant de lui accorder passage, de s'assurer qu'elle a bien pour objet d'une part d'engager les Arabes à cesser la lutte; d'autre part de s'enquérir des conditions qu'ils estimeraient nécessaire d'obtenir auparavant. Il devrait être entendu que la mission ne rechercha que les desiderata des Arabes se référant aux usages et privilèges locaux et s'engagera à éviter tout ce qui pourrait soulever la question de la souveraineté, laquelle concerne exclusivement les deux Gouvernements ».

(1) Télégramme circulaire du 10 août, ci-dessus reproduit sous le n° 259.

En me faisant la communication qui précède, M. de Martino a ajouté que le Gouvernement italien était particulièrement sensible aux bons procédés du Gouvernement français et espérait bien qu'il voudrait continuer à lui témoigner son amitié dans cette circonstance.

J'ai su de source sûre que ces sentiments sont sincères et qu'on sait ici le plus grand gré à Votre Excellence de son attitude envers l'Italie en cette occasion. Un des motifs qui ont incité le Gouvernement royal à tant de précautions est qu'il redoute que, si les craintes auxquelles fait allusion mon télégramme n° 471 se réalisaient, il n'en résulte dans l'opinion une mauvaise humeur qui pourrait amener dans la presse italienne une appréciation inexacte du rôle joué par la France, alors qu'on paraît tenir ici plus que jamais aux bonnes relations des deux pays.

269.

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Briand, Ministre des Affaires étrangères, p. i.

T. n° 293. *Thérapia, 14 août 1912, 9 h. 30.*

(*Reçu :* 18 h.)

Le Ministre de Bulgarie et le Chargé d'affaires du Monténégro donnent à Constantinople les informations les plus inquiétantes. D'après celui-ci, des coups de feu sont tirés sans interruption sur la frontière nord-ouest du Monténégro et le Gouvernement ottoman serait impuissant à mettre fin aux agressions de ses troupes contre les frontaliers Monténégrins. [Le Roi] aurait adressé aux Puissances un appel, dont mon collègue autrichien a reçu communication; il y répond en déconseillant une démarche collective des Ambassadeurs à Constantinople. Quant à la Bulgarie, il paraîtrait que l'agitation gagne les milieux les plus pacifiques et que le Gouvernement pourrait être bientôt débordé. Le Ministre de Russie à Sofia conseille de charger les consuls des Puissances à Uskub de procéder à une enquête à Kotchana et, d'une façon générale, d'investir les ambassades à Constantinople d'un droit de contrôle sur l'administration turque en Macédoine, comme cela se faisait sous l'ancien régime. Mon collègue russe, consulté par son Gouvernement, combat cette proposition : l'enquête consulaire, dit-il avec raison, ne serait pas acceptée par la Porte et l'imposer détruirait d'un seul coup le prestige du nouveau cabinet. Il y aurait lieu, je crois, de soutenir le cabinet Guéchoff contre les

agitateurs qui ne devraient pas ignorer que les Puissances ne permettront pas une agression bulgare en Turquie[1].

270.

M. Briand, Ministre des Affaires étrangères, p. i,

aux représentants diplomatiques de France à Saint-Pétersbourg, Londres, Berlin, Rome, Constantinople, Vienne.

T. nos 572-573, 573-574, 416-417, 546-547, 417-418, 314-315.

Paris, 14 août 1912, 23 h. 30, 23 h. 56.

Le Chargé d'affaires d'Autriche-Hongrie est venu me faire part des inquiétudes que la situation des Balkans inspire à son Gouvernement[2].

D'après le comte Berchtold, une vive émotion se manifesterait parmi les Bulgares, les Serbes et les Grecs, qui redoutent de voir le Gouvernement turc concéder à l'Albanie des privilèges incompatibles avec leurs intérêts nationaux. Cette agitation risque de provoquer bientôt une crise dangereuse pour la paix.

C'est pourquoi le cabinet de Vienne désirerait savoir si les grandes Puissances seraient disposées à entrer en pourparlers avec lui en vue de :

1° Conseiller à la Porte l'adoption d'une politique de décentralisation progressive, qui procurerait aux nationalités chrétiennes les garanties qu'elles peuvent légitimement réclamer;

2° Agir auprès des États balkaniques pour qu'ils attendent pacifiquement les résultats de cette politique.

J'ai répondu au comte Somssich : «Le Gouvernement de la République examinera avec intérêt la suggestion du comte Berchtold. Vous pouvez toutefois lui déclarer dès maintenant que la politique de la France en Orient a principalement pour objet la conservation de la paix générale et le maintien du *statu quo* balkanique. Nous sommes donc heureux de nous rencontrer, à cet égard, en communauté de vues avec le cabinet de Vienne».

(1) Ce télégramme a été transmis le 15 août à Moscou 31, Pétersbourg 577, Londres 575, Vienne 316, Rome 549, Berlin 418, Athènes 127, Cettigné 31, Sofia 159, Belgrade 112.

(2) Voir dans *Österreich-Ungarns Aussenpolitik*, vol. IV, pièce n° 3687, le texte du télégramme circulaire adressé par le comte Berchtold, le 13 août à Pétersbourg, Berlin, Londres, Paris, Rome, Constantinople et Bucarest. La réponse du comte Somssich est du 14 août et est reproduite dans le même volume sous le n° 3692.

Pour Pétersbourg seulement. — Veuillez, après avoir pris les directions de M. Poincaré, vous informer de l'accueil que le Gouvernement impérial réserve à la suggestion du comte Berchtold.

Pour Londres seulement. — Veuillez vous informer de l'accueil que le Gouvernement britannique réserve à la suggestion du comte Berchtold.

Pour Berlin et Rome seulement. — Veuillez considérer cette communication comme réservée à votre information personnelle.

Pour Vienne et Constantinople seulement. — Veuillez me donner votre avis sur la suggestion du comte Berchtold[1].

271.

M. DE MANNEVILLE, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN,

À M. BRIAND, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, P. I.

T. n° 252. Confidentiel. *Berlin, 15 août 1912, 16 h. 55.*

(*Reçu :* 18 h.)

Je réponds à votre télégramme n° 416[2].

Le Chargé d'affaires d'Autriche-Hongrie avait fait hier soir auprès du Sous-Secrétaire d'État des Affaires étrangères, en l'absence de M. de Kiderlen, une démarche analogue à celle qui a été faite auprès de Votre Excellence.

Les informations reçues par le Gouvernement austro-hongrois et que le Chargé d'affaires d'Autriche vous a communiquées ne concordent pas avec celles qui sont parvenues ces jours derniers au Gouvernement allemand.

Le Sous-Secrétaire d'État des Affaires étrangères m'a dit, en effet, hier que les impressions de l'Ambassadeur d'Allemagne à Constantinople et du Ministre à Sofia étaient très optimistes. Ce dernier espérait même pouvoir partir en congé dans quelques jours.

Au cours d'une conversation particulière, le Conseiller de l'Ambassade de

([1]) M. Briand a adressé le 18 août, à 12 h., aux ministres de France à Sofia 166, Belgrade 119, Athène 133, Cettigné 38 un télégramme qui est la reproduction de celui-ci jusqu'aux mots : «les résultats de cette politique». Ce télégramme se termine comme il suit : «A la suite des échanges de vues poursuivis à Pétersbourg entre le Président du Conseil et le Ministre des Affaires étrangères de Russie, le Gouvernement français et le Gouvernement russe se trouvent d'accord pour penser qu'il est possible d'accepter la suggestion du comte Berchtold et de donner à la Turquie des conseils conformes par voie séparée et non collective, en même temps que l'on recommandera le calme aux États balkaniques».

([2]) Du 14 août (circulaire). Voir ci-dessus, n° 270.

Turquie me disait ces jours derniers : « Une seule Puissance nous inquiète en ce moment, c'est l'Autriche; si elle reste tranquille, les petites Puissances balkaniques resteront calmes; un mouvement d'elle peut déchaîner tous les appétits. »

La proposition qui nous a été soumise par le Cabinet de Vienne en vue d'une intervention des Puissances en Turquie et de l'« adoption par la Porte d'une politique de décentralisation progressive », si elle vient à être connue du Gouvernement ottoman, l'inquiétera sans aucun doute au plus haut point.

272.

M. BOMPARD, AMBASSADEUR DE FRANCE À CONSTANTINOPLE,

À M. BRIAND, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, P. I.

T. n° 297. Confidentiel. *Thérapia, 15 août 1912, 13 h. 30.*

(*Reçu :* 20 h. 15.)

Je réponds à votre télégramme du 11 août[1], qui ne m'est parvenu que le 14, à 7 h. du soir.

Voici la répétition demandée :

Les tendances divergentes des diplomaties russe et austro-hongroise au regard de la question albanaise ne laissent pas que de s'accuser. Tandis que la première tend à ne pas affaiblir l'autorité de la Turquie sur l'Albanie, la seconde vise à l'établissement, dans cette région, d'un régime sinon autonome du moins distinct de celui du reste de l'Empire[2]. Il est clair qu'à Vienne, on aspire à la création d'une entité albanaise, au sein de laquelle l'Autriche compte exercer une influence prépondérante qu'elle emploierait à contenir l'expansion slave dans les Balkans. Naturellement on s'en inquiète à Pétersbourg.

Mon collègue russe m'a dit confidentiellement (il conviendrait donc de ne pas le découvrir) qu'il s'en était expliqué avec le marquis Pallavicini et qu'il s'était prévalu auprès de lui, pour s'opposer à toute espèce d'organisation particulière de l'Albanie, du principe du *statu quo* auquel le cabinet autrichien a promis à celui de Pétersbourg de conformer sa politique en Turquie. Il est à noter que l'Ambassadeur d'Autriche a cru devoir alors faire remarquer

(1) Ce télégramme demandait la répétition du télégramme 288 en date du 10 août, mal transmis.

(2) Sur les buts que se proposait le Cabinet de Vienne, voir en particulier la note rédigée par le comte Berchtold pour l'Empereur François-Joseph qui est reproduite dans *Österreich-Ungarns Aussenpolitik*, vol. IV, à la suite de la pièce n° 3687.

que ce principe devrait trouver son application non seulement en Albanie mais aussi dans l'Égée dont, par suite, à la fin de la guerre, les îles occupées par les troupes italiennes auraient à rentrer purement et simplement sous la domination ottomane.

Mon collègue russe, qui est aussi convaincu que moi du danger de toute autre solution de la question des îles, y aurait volontiers acquiescé, s'il y avait été autorisé. Je souhaiterais avec lui que nos deux Gouvernements et l'anglais s'entendissent pour écarter en effet, le moment venu, tout projet contraire.

273.

M. DE FLEURIAU, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À LONDRES,

À M. BRIAND, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, P. I.

T. n° 219. *Londres, 15 août 1912, 18 h. 05.*

(*Reçu : 20 h. 50.*)

Je réponds à votre télégramme n° 573 (1).

Le Chargé d'affaires d'Autriche-Hongrie à Londres a fait au Foreign Office une démarche analogue à celle du comte Somssich auprès de Votre Excellence. Il a toutefois indiqué avec moins de précision les suggestions du comte Berchtold et il n'a pas parlé de décentralisation progressive; il a présenté le cabinet de Vienne comme désireux de voir les grandes Puissances soutenir le gouvernement ottoman et l'encourager à persévérer dans la voie des réformes où ce gouvernement paraît s'engager. Mon collègue d'Autriche-Hongrie a fait sa communication à M. Mallet qui lui a seulement promis de la [transmettre] à Sir Ed. Grey absent.

Le Sous-Secrétaire d'État permanent adjoint m'a dit qu'il avait proposé à Sir Ed. Grey de laisser la démarche autrichienne sans réponse jusqu'à ce qu'on connût l'avis de Pétersbourg où M. Poincaré s'entretiendra probablement [de ces] questions avec M. Sazonoff. M. Mallet ne croit pas que la Russie adhère à la [démarche] du comte Berchtold, surtout telle qu'elle a été présentée à Votre Excellence. Le Gouvernement britannique est très disposé à soutenir le ministère ottoman, mais il lui semblerait dangereux de donner à ce soutien la forme de conseils donnés par les grandes Puissances.

(1) Télégramme circulaire du 14 août, reproduit ci-dessus, n° 270.

274.

M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Briand, Ministre des Affaires étrangères, p. i.

T. n° 185. *Vienne, 15 août 1912, 21 h. 35.*

(*Reçu :* 23 h. 20.)

Je réponds à vos télégrammes nos 314 et 315 (1).

Le comte Berchtold m'a reçu au moment de partir pour Ischl. Sa proposition aux grandes Puissances n'est inspirée que par le désir de [maintenir] la paix : il compte d'autant plus sur le concours du Gouvernement de la République que celui-ci, comme le Gouvernement austro-hongrois, agit avec un complet désintéressement.

L'appui réclamé par le Monténégro (2) pour une rectification de frontières et l'agitation grandissante en Bulgarie rendent nécessaire un effort général pour prévenir une crise.

A mon objection que, si le Monténégro obtient un accroissement territorial, les convoitises des États voisins de la Turquie n'en seront que plus surexcitées, le Ministre a répondu que la Porte reconnaît admissibles les revendications monténégrines et demande seulement quelques délais pour y satisfaire.

Le vœu du comte Berchtold est que les grandes Puissances s'emploient séparément à recommander au gouvernement ottoman une politique de décentralisation, mais en s'abstenant de préciser la nature des réformes comme on a tenté, sans succès, de le faire précédemment. Dans sa pensée, ces démarches aideraient un ministère turc, quel qu'il soit, à se consolider.

D'un autre côté, les assurances recueillies à Constantinople permettraient peut-être d'obtenir calme et patience de la part de ceux au profit de qui les Puissances auraient travaillé.

Je n'ai pas réussi à faire expliquer la phrase concernant la crainte qu'une nouvelle délimitation des territoires en Albanie soit en contradiction avec les intérêts des autres nations balkaniques.

Dans leur ensemble, les suggestions du comte Berchtold restent très vagues. Il reconnaît que les réponses des Gouvernements consultés lui seront utiles pour fixer sa ligne de conduite. C'est avec une chaleur inaccoutumée qu'il

(1) Télégrammes circulaires du 14 août, ci-dessus reproduits n° 270.

(2) Le Gouvernement monténégrin avait, le 10 août, adressé aux Puissances un appel signalant de nombreuses violations de frontière commises par les Turcs. Cet appel est reproduit dans *Österreich-Ungarns Aussenpolitik*, vol. IV, annexe à la pièce n° 3677.

a fait appel aux appréciations de mon Gouvernement sur l'idée qu'il lui a soumise.

Un collègue, en qui j'ai grande confiance, suppose que cet essai de rapprochement entre les Puissances de la Triple Entente et de la Triple Alliance a pour but de prévenir une action trop directe de la Russie dans les Balkans.

275.

M. DE MANNEVILLE, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN,
À M. BRIAND, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, P. I.

T. n° 254. *Berlin, 16 août 1912, 12 h. 05.*
(*Reçu :* 13 h. 35.)

Le Sous-Secrétaire d'État des Affaires étrangères m'a dit à titre confidentiel que la démarche du comte Berchtold avait surpris le Gouvernement allemand (1). Elle a été signalée dans la *Neue Freie Presse* en même temps qu'elle était faite à Berlin. M. Zimmermann a ajouté que le Ministre d'Autriche affirmait n'avoir eu d'autre objectif que de travailler au maintien de la paix dans les Balkans et qu'on devait souhaiter que le résultat de son initiative répondît à ses désirs.

276.

M. DE PANAFIEU, MINISTRE DE FRANCE À SOFIA,
À M. BRIAND, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, P. I.

T. n° 92. Très confidentiel. *Sofia, 16 août 1912, 3 h. 30.*
(*Reçu :* 14 h. 15.)

Au cours des réceptions d'hier, le Roi, en répondant au discours du doyen du corps diplomatique, a souligné son intention de « continuer à faire progresser sérieusement la Bulgarie *par les moyens pacifiques.* » Dans le cercle qui

(1) Sur l'impression produite à Berlin par la démarche du comte Berchtold, voir *Grosse Politik*, vol. 33, pièce n° 12087. Cf. le télégramme adressé par le comte Szögyeny à son Gouvernement le 16 août reproduit dans *Österreich-Ungarns Aussenpolitik*, vol. IV, pièce n° 3698.

Dans une lettre privée adressée le 18 août par M. Paul Cambon à M. Jules Cambon, l'ambassadeur disait : « La proposition Berchtold est une amusette pour chancelleries, elle n'apas le sens commun. C'est le fait d'un qui veut avoir l'air de faire quelque chose ». Voir ci-dessous, n° 334 (note) une autre appréciation du même ambassadeur.

a suivi, il a exprimé la confiance que son allocution serait comprise et donnerait satisfaction aux représentants des Puissances.

Il m'a demandé mon impression à cet égard et, bien que, dans sa réponse, il ait fait allusion « aux hostilités » que la Bulgarie avait rencontrées depuis vingt-cinq années, je lui ai dit qu'à mon avis, il avait très clairement fait connaître son sentiment sur ce point.

Dans un entretien qu'il a eu après le déjeuner avec mon collègue de Russie, le Roi a abordé également ce sujet et n'a pas caché sa volonté de rester pacifique. M. Nékloudoff s'est montré très satisfait et a remercié le souverain de ces déclarations.

Les personnes les plus qualifiées de l'entourage du Roi et qui ont sa confiance entière m'ont confirmé ses dispositions.

277.

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Briand, Ministre des Affaires étrangères, p. i.

T. n° 298. *Thérapia, 16 août 1912, 8 heures.*

(*Reçu : 17 h. 15.*)

Je réponds à votre télégramme n° 417 [1].

Les inquiétudes du comte Berchtold sont parfaitement fondées : les sujets ottomans de races bulgare, serbe et grecque considèrent en effet comme incompatible avec leurs intérêts nationaux l'octroi aux Albanais de privilèges particuliers; mais, loin de remédier aux périls qui naîtraient de leur mécontentement, sa suggestion tendant à l'adoption par la Sublime Porte « d'une politique de décentralisation progressive qui procurerait aux nationalités chrétiennes les garanties qu'elles peuvent légitimement réclamer » conduirait promptement au contraire à des désagrégations de la Turquie d'Europe tout entière par le choc des races qui la peuplent et dont la domination turque fait toute la cohésion.

Si donc le comte Berchtold insistait sur sa suggestion, il serait bon de lui demander de vouloir bien préciser ses intentions, car, dès qu'il s'écartera des formules vagues pour donner à ses vues une forme concrète, l'impossibilité d'accueillir ses propositions sans mettre en péril la paix de l'Orient et détruire le *statu quo* balkanique sautera à tous les yeux et même aux siens, s'il y a effort de sincérité. Les conversations qui pourraient éventuellement s'engager à ce sujet entre les Puissances devront en tout cas demeurer strictement confi-

(1) Télégramme circulaire du 14 août reproduit ci-dessus, n° 270.

dentielles, sinon elles mettront en ébullition les chrétientés ottomanes de la Turquie d'Europe et sans doute aussi par contre coup les petits États balkaniques (1).

278.

M. Briand, Ministre des Affaires étrangères, p. i,

aux représentants diplomatiques de France à Rome, Saint-Pétersbourg, Londres, Vienne, Constantinople et Berlin.

T. nos 555, 582, 580, 321, 425, 421. *Paris, 16 août 1912, 21 heures.*

L'Ambassadeur d'Italie est venu me dire que le Gouvernement royal acquiesce, sans restriction, à l'envoi éventuel d'une mission ottomane en Tripolitaine.

J'ai rappelé à M. Tittoni que, d'après une déclaratation récente d'Hilmi Pacha (2), cette mission ne devrait entreprendre son œuvre modératrice qu'après l'établissement des bases de la paix.

S'exprimant à titre personnel, M. Tittoni s'est rangé à l'opinion d'Hilmi Pacha, par la raison que « les envoyés ottomans ne pourraient faire œuvre utile s'ils ignorent les conditions de la paix ».

279.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Briand, Ministre des Affaires étrangères, p. 1.

T. n° 18. *Saint-Pétersbourg, 16 août 1912, 19 h. 22.*

(*Reçu :* 21 h. 35.)

Je réponds à votre télégramme n° 576 (3).

M. Sazonoff et moi, nous sommes d'accord pour penser qu'il est possible d'accepter la suggestion autrichienne et de donner des conseils conformes par voie séparée et non collective au Gouvernement turc, en même temps que l'on recommandera le calme aux États balkaniques.

(1) Ce télégramme a été transmisle 17 août, à 11 h. 25, à Pétersbourg 584, Londres 583, Rome 558, Vienne 324, Berlin 424 et à M. Poincaré.

(2) Il s'agit sans doute de la déclaration relatée par M. Bompard dans la dépêche n° 445, du 3 août. Cf. ci-dessus, n° 240.

(3) Indication inexacte: c'est le télégramme circulaire ci-dessus reproduit, à la date du 14 août, sous le n° 270, qui est visé. Il porte dans la correspondance Paris-Pétersbourg le n° 572-573.

280.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Briand, Ministre des Affaires étrangères, p. i.

T. n° 19. *Saint-Pétersbourg, 16 août 1912, 19 h. 21.*

(*Reçu* : 21 h. 17.)

Je réponds à votre télégramme n° 574 (1).

Je trouve acceptable la dernière formule italienne que M. Sazonoff approuve également. Vous pouvez la communiquer à M. Bompard et lui demander de tâcher de provoquer une proposition officielle du Gouvernement turc.

281.

M. Laroche, Chargé d'Affaires de France à Rome,

à M. Briand, Ministre des Affaires étrangères, p. i.

T. n° 475. Confidentiel. *Rome, 16 août 1912, 22 heures.*

(*Reçu* : 23 h.)

Le Marquis de San Giuliano a reçu du Chargé d'affaires d'Italie à Pétersbourg un télégramme d'après lequel la première communication du Prince Ruspoli, relative à l'envoi de la mission turque, « aurait produit sur M. Poincaré l'impression que le Gouvernement italien prenait une attitude intransigeante et voulait obliger la Turquie à reconnaître formellement la souveraineté italienne sur la Tripolitaine. »

Le Ministre des Affaires étrangères en a été assez ému et a exprimé l'espoir que la formule nouvelle qu'à la suite de ma conversation avec son chef de cabinet il a substituée à la première et que mon télégramme 472 (2) a transmise à Votre Excellence, ne laisserait plus subsister de doute sur le sens réel de la réponse italienne. Il m'a dit confidentiellement que son premier télégramme avait été rédigé en termes concis parce que, croyant M. Tittoni à Paris, il avait pensé que celui-ci, qui connaît ses vues sur ce sujet, saurait donner l'interprétation voulue. Il suppose que le prince Ruspoli, « esprit timoré », a donné à la démarche prescrite le caractère le plus strict de peur de dépasser ses instructions.

Le marquis de San Giuliano a saisi cette occasion pour me prier de nouveau de transmettre ses vifs remerciements à Votre Excellence pour son amicale

(1) Transmettant à Pétersbourg le télégramme 471-473 de Rome, ci-dessus reproduit, n° 268. — (2) Du 14 août, ci-dessus reproduit, n° 268.

intervention. Il m'a paru qu'on attendait beaucoup ici de l'action du Gouvernement français dans cette circonstance.

282.

M. BOMPARD, AMBASSADEUR DE FRANCE À CONSTANTINOPLE,
À M. BRIAND, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, P. I.

T. n° 300. *Thérapia, 17 août 1912, 1 h. 10.*
(*Reçu* : 17 h. 5.)

Les agences télégraphiques nous apportent aujourd'hui (1) la nouvelle des propositions du comte Berchtold dont Votre Excellence avait bien voulu m'informer avant-hier par son télégramme 417 (2). Cette publicité indique clairement qu'en l'occurrence le Gouvernement austro-hongrois ne vise pas sincèrement à la pacification des Balkans, mais qu'il poursuit un but égoïste, probablement celui de se former une clientèle parmi les populations chrétiennes de la péninsule balkanique, en même temps que satisfaction serait donnée à sa clientèle albanaise, en formulant publiquement de vagues propositions d'apparence favorable aux chrétiens et conçues dans un sens propre à hâter la désagrégation de l'Empire ottoman, [afin de] mettre les Puissances dans l'alternative ou d'avoir l'air, en les repoussant, de trahir la cause de la civilisation occidentale en Turquie, ou, en les [favorisant], de rouvrir la question d'Orient. Je persiste donc à croire que le meilleur moyen de répondre au comte Berchtold est de lui demander des précisions de manière à faire ressortir l'impraticabilité de ses conceptions. Le Gouvernement allemand sans doute se refusera, le premier, à les suivre (3).

283.

M. BRIAND, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, P. I,
À M. DE FLEURIAU, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À LONDRES.

T. n° 582. *Paris, 17 août 1912, 8 h. 50.*

Veuillez faire savoir d'urgence au Gouvernement britannique que le Gouvernement français et le Gouvernement russe sont d'accord pour penser qu'il

(1) M. Bompard veut dire : dans la journée du 16.

(2) Télégramme circulaire du 14 août, reproduit ci-dessus, n° 270.

(3) Ce télégramme a été transmis le 17 août 19 h. 40, à Vienne 326, Londres 586, Rome 561, Pétersbourg 586, Berlin 426, Sofia 165, Belgrade 118, Cettigné 37, Athènes 132 et à M. Poincaré (n° 41).

est possible d'accepter la suggestion autrichienne et de donner des conseils conformes, par voie séparée et non collective, au Gouvernement turc, en même temps que l'on recommandera le calme aux États balkaniques.

284.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Briand, Ministre des Affaires étrangères, p. i.

T. n° 21. *(Condé) Reval, 17 août 1912, 14 h. 56.*

(*Reçu :* 15 h. 50.)

Je pense bien que vous vous êtes entendu avec l'Angleterre au sujet de la proposition autrichienne conformément aux engagements de la Triple-Entente.

285.

M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Briand, Ministre des Affaires étrangères, p. i.

T. n° 186. *Vienne, 17 août 1912, 16 heures.*

(*Reçu :* 17 h. 40.)

Les communications faites aux grandes Puissances par les représentants austro-hongrois concernant un échange de vues sur les affaires d'Orient ne seront pas précisées par l'envoi d'une note. Cette question restait incertaine : elle a dû être fixée hier, à Ischl, dans l'entretien du comte Berchtold avec l'Empereur qui lui a conféré la Toison d'Or. Le souverain a marqué ainsi qu'il approuve l'initiative et les desseins de son Ministre (1). Le comte Berchtold s'applique à faire savoir qu'il entend : 1° persister dans une politique de non-intervention; 2° encourager et renforcer un ministère ottoman favorable au développement des nationalités et résolu à pratiquer la décentralisation; 3° faciliter au Gouvernement de Sofia les moyens de contenir l'agitation belliqueuse des Bulgares. Il croit ainsi faire œuvre de *bon Européen*.

Le Roi Ferdinand avait été informé des intentions du Gouvernement austro-hongrois et y avait donné son assentiment. Même si le but secret de cette

(1) Cf. la note rédigée par le comte Berchtold pour l'Empereur François-Joseph et reproduite dans *Österreich-Ungarns Aussenpolitik*, vol. IV, à la suite de la pièce n° 3687.

démonstration est de faire obstacle à un groupement des races slaves et d'amener le nord de l'Albanie à compter sur l'appui de l'Autriche, il conviendrait, me semble-t-il, de faire bon accueil à la proposition du comte Berchtold. Peut-être la démarche du cabinet de Vienne restera-t-elle sans effet. Mais nous ne devrions pas nous exposer au reproche de l'avoir fait échouer.

286.

M. DE FLEURIAU, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À LONDRES,

À M. BRIAND, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, P. I.

T. n° 221. *Londres, 17 août 1912, 15 h. 25.*

(*Reçu* : 18 h. 58.)

J'ai fait au Sous-Secrétaire d'État permanent adjoint la communication prescrite par votre télégramme 582 (1).

M. Mallet venait de recevoir, de Sir E. Grey, l'ordre de télégraphier à Paris et à Pétersbourg pour proposer de donner pour instructions aux Ambassadeurs à Constantinople d'adopter une attitude sympathique à la politique de réformes de la Porte, en évitant de donner à leurs conseils une forme qui puisse réveiller les susceptibilités de l'opinion et de l'armée ottomanes. Cette dernière précaution paraissait d'autant plus nécessaire au Sous-Secrétaire d'État permanent qu'il avait reçu hier la visite de l'Ambassadeur de Turquie, qu'il lui avait exposé la suggestion autrichienne, et que Tewfik Pacha avait aussitôt déclaré que l'exécution de cette suggestion nuirait à l'autorité du Ministère turc au lieu de la consolider. M. Mallet pense donc devoir exécuter les instructions du Secrétaire d'État des Affaires étrangères, sans attendre que celui-ci ait connaissance de ma communication d'aujourd'hui. Il estime que les vues de Sir E. Grey sont compatibles avec celles des Gouvernements français et russe et peuvent servir à l'établissement d'une entente des trois cabinets sur la suite à donner à la suggestion du comte Berchtold.

Il paraît désormais impossible de ne pas acquiescer au principe général de cette suggestion qui semble ne viser que le maintien de la paix. Mais le Foreign Office conserve son désir de soutenir efficacement le Cabinet ottoman et l'Ambassadeur d'Angleterre à Pétersbourg lui a télégraphié que M. Sazonoff n'avait pas adhéré sans hésitation à l'*échange de vues* proposé par le cabinet autrichien; le Ministre russe des Affaires étrangères préparait en effet une

(1) Voir ci-dessus même date, n° 283.

nitiative relative aux Balkans qui se trouve empêchée par la circulaire du comte Berchtold*.

287.

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Briand, Ministre des Affaires étrangères, p. i.

T. n° 301. *Thérapia, 17 août 1912, 15 h. 30*

(*Reçu :* Paris, le 18, à 4 h. 30.)

Le Gouvernement ottoman se montre ému de l'appel adressé aux Puissances par le Monténégro (1); il craint que celles-ci ne tentent d'exercer une pression sur la Porte pour l'amener à ratifier la convention de délimitation turco-monténégrine. Le Ministre des Affaires étrangères a fait auprès de moi, comme auprès des autres ambassades, une démarche ayant pour objet de faire ressortir l'impossibilité pour le Gouvernement ottoman, au moment actuel, de ratifier une convention qui est repoussée par les Albanais intéressés. Le Monténégro aurait offert, paraît-il, de se contenter quant à présent de la ratification qui serait tenue secrète, étant entendu que l'application de la délimitation sur le terrain ne serait faite que lorsque les circonstances viendraient à la permettre. Le Gouvernement ottoman tient une pareille proposition pour éminemment dangereuse, le secret ne devant pas être gardé, selon toute vraisemblance, et la considère comme inacceptable en elle-même. Il désirerait donc que les Puissances, au lieu de répondre à l'appel du Monténégro, conseillent au Roi Nicolas de ne pas insister pour la ratification d'une convention inexécutable quant à présent.

288.

M. de Manneville, Chargé d'Affaires de France à Berlin,

à M. Briand, Ministre des Affaires étrangères, p. i.

D. n° 384. *Berlin, 17 août 1912.*

(*Reçu :* Cabinet, 19 août; Dir. pol., 19 août.)

Comme je l'ai indiqué à Votre Excellence, la proposition du comte Berchtold a surpris le Gouvernement allemand (2). Il n'a pas été satisfait de cette initia-

* Annotation du Département : *Confirmé par un télégramme du Président du Conseil. Condé-Copenhague.*

(1) Au sujet de cet appel, voir à la date du 15 août le télégramme de Vienne 185, reproduit sous le n° 274 (note).

(2) Voir à la date du 16 août le télégramme de Berlin reproduit sous le n° 275 et la note.

tive prise sans entente préalable avec lui. Il paraît s'être demandé, non sans raison, si la démarche autrichienne, et surtout la publicité qui lui a été donnée, était opportune. Si le comte Berchtold a voulu simplement inviter les Puissances à s'entretenir de la situation en Orient, comme le disent les journaux de Vienne qui paraissent aujourd'hui s'efforcer d'atténuer la portée de l'acte du Gouvernement impérial, n'est-ce pas ce qu'elles font déjà depuis longtemps ? Si au contraire on a cherché à encourager les populations chrétiennes, albanaises et autres, qui revendiquent leurs droits particuliers vis-à-vis du Gouvernement ottoman, que d'espérances, que de passions ne risque-t-on pas d'éveiller en Orient ?

Dès que la démarche autrichienne a été connue, le Chargé d'affaires de Grèce a dit à l'Office impérial des Affaires étrangères que, si l'on s'occupait de « décentraliser » en Turquie, il espérait qu'on n'oublierait pas les droits des îles grecques de la mer Egée. Les Bulgares, les Serbes n'ont pas moins de revendications à faire valoir. L'Autriche a voulu sans doute se poser en protectrice de toutes ces populations chrétiennes et grandir son crédit auprès d'elles, au moment où la Russie semble vouloir reprendre en Orient un rôle plus actif. Mais cette politique ne peut qu'inquiéter l'Allemagne, soucieuse et de maintenir le Gouvernement turc et d'écarter les causes de conflit entre ses alliés de Vienne et ses amis de Pétersbourg.

Cependant il n'est pas douteux que le cabinet de Berlin soutiendra l'initiative autrichienne. Quand l'Italie engagea, sans consulter personne, le guerre pour la Tripolitaine, le mécontentement fut vif ici; mais, malgré l'opinion allemande qui prenait parti pour les Turcs, le Gouvernement allemand est resté fidèle à l'alliance et a donné son appui diplomatique au Gouvernement de Rome. C'est ce qu'on fera également vis-à-vis du Gouvernement autrichien. On laissera d'autant moins se manifester une fissure quelconque dans l'entente des deux cabinets que la célébration de l'anniversaire du vieil Empereur d'Autriche rapproche demain les deux Cours. M. de Kiderlen se rend en effet aujourd'hui à Wilhelmshöhe, avec l'Ambassadeur d'Autriche, pour le déjeuner qui est donné chaque année par l'Empereur Guillaume II au jour de naissance de son allié. C'est là sans doute que seront arrêtées les résolutions du Gouvernement allemand au sujet de l'action autrichienne dans les Balkans.

M. Zimmermann s'est contenté de répondre au Conseiller de l'Ambassade d'Autriche, qui lui faisait part de la suggestion du comte Berchtold, que l'Allemagne serait toute prête à prendre part aux conversations proposées, si toutes les autres Puissances étaient dans les mêmes dispositions. D'après un article du *Lokal Anzeiger*, qui semble inspiré, on doit penser qu'aucune des Puissances signataires du traité de Berlin ne se refusera à prendre part aux entretiens que le cabinet de Vienne désire voir s'engager, car on ne peut douter

des heureux résultats que pourrait amener une entente générale des grandes Puissances. D'après le journal, il s'agirait « de procéder à des échanges de vues entre les divers cabinets, et plus tard peut-être les conversations pourraient se continuer dans une conférence des Ambassadeurs à Constantinople ». Cette idée d'une conférence n'a été mentionnée, à ma connaissance, par le Sous-Secrétaire d'État des Affaires étrangères dans aucune de ses conversations soit avec moi, soit avec mes collègues.

289.

M. DE MANNEVILLE, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN,

À M. BRIAND, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, P. I.

D. n° 385. *Berlin, 17 août 1912.*

(*Reçu :* Cabinet, 20 août; Dir. pol., 22 août.)

Les nouvelles relatives au séjour que vient de faire en Russie le Président du Conseil de France ont été suivies en Allemagne avec la plus grande attention.

Le premier incident du voyage, la rencontre sans doute voulue de la flotte allemande avec le croiseur qui portait M. Poincaré, a causé ici une satisfaction générale. On a été heureux que l'Allemagne ait pu rendre un hommage solennel au chef du Gouvernement français dont la personnalité inspire la plus haute estime, mais on n'a pas été moins satisfait de prouver à la France que, par mer comme par terre, elle ne peut communiquer avec la Puissance alliée sans rencontrer l'Allemagne et que la marine allemande est maîtresse d'ouvrir ou de fermer à son gré les routes de la Baltique.

Les honneurs exceptionnels rendus par l'Empereur de Russie à M. Poincaré, la nouvelle de la conclusion d'un accord naval entre la France et la Russie, l'affirmation éclatante de l'étroite alliance des deux Gouvernements, suivant de si près l'entrevue de Port-Baltique, ont provoqué dans le public allemand, comme on devait s'y attendre, un assez vif dépit.

La presse s'est faite l'interprète de ce sentiment en publiant une série de ces articles violents et venimeux que les journalistes de Berlin excellent à rédiger. Elle a cherché à diminuer l'importance du voyage du Président du Conseil français en affirmant que la manifestation nouvelle de l'alliance franco-russe ne changeait rien à ce qui existait déjà, qu'un accord naval entre les deux alliés ne pouvait avoir de sens puisque la Russie n'avait pas de marine. Certains journaux se sont déclarés sans inquiétudes, se disant assurés qu'au-

cune demande française conçue dans un sens hostile à l'Allemagne ne serait acceptée à Saint-Pétersbourg, puisque les deux Gouvernements s'étaient mis pleinement d'accord à Port-Baltique. D'autres, au contraire, représentaient les ministres français et russe préparant dans leurs conversations de Saint-Pétersbourg le bouleversement de l'Orient et M. Poincaré sacrifiant à la politique russe les intérêts français dans l'Empire ottoman. Je ne crois pas devoir envoyer à Votre Excellence des extraits de cette littérature que nos journaux ont reproduite et à laquelle ils ont peut-être accordé plus de place qu'elle n'en méritait.

Car la méchante humeur de la masse du public et de la plupart des journaux ne s'est pas communiquée à certains esprits plus sensés, comme M. Th. Wolff, qui raille, dans le *Berliner Tageblatt*, l'excès de colère de ses compatriotes. Le *Lokal Anzeiger*, dans un article d'inspiration évidemment officieuse, a rappelé les explications loyales données par la Russie à l'Allemagne lors de l'entrevue de Port-Baltique et la note officielle publiée après cette réunion qui consacre la reconnaissance des deux systèmes européens d'alliances ou d'ententes, tout en affirmant que l'existence de ces groupements n'exclut pas les rapports amicaux entre de grands États voisins. Il en conclut que l'Allemagne n'a rien à redouter des conversations entre les hommes d'État russes et français et de l'étroite association de leurs politiques.

J'incline à penser que cet article rend assez exactement l'opinion du Gouvernement impérial. Il a confiance dans la politique de la Russie et estime que notre intimité avec cette Puissance lui fournit, comme le remarque aujourd'hui la *Gazette de Voss*, une garantie contre les explosions du « chauvinisme français », D'autre part, il n'ignore pas qu'en ce qui concerne l'Orient, notre action sur la Russie s'exerce dans le sens d'une politique conservatrice qui est la sienne.

M. Kokovtzoff, qui a reçu le Chancelier allemand il y a un mois et le Président du Conseil français il y a quelques jours, doit venir dans quelques semaines à Berlin, pour se rendre ensuite à Paris. Les hommes d'État de Paris, de Saint-Pétersbourg et de Berlin auront ainsi du moins l'avantage d'être renseignés de la façon la plus complète sur leurs désirs et leurs tendances réciproques. C'est là un excellent élément dans les relations internationales, une des plus précieuses garanties du maintien de la paix.

290.

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 468. Confidentiel. *Thérapia, 17 août 1912.*

(*Reçu :* Cabinet, 22 août; Dir. pol., 23 août.)

Les télégrammes de M. Briand n^os^ 408, 419, 420 et 421 [1] me donnent à penser que Votre Excellence a jugé bon d'instruire le Gouvernement italien des vues que m'avait exposées le nouveau Ministre des Affaires étrangères de l'Empire ottoman sur la conclusion de la paix et dont j'ai eu l'honneur d'informer le Département par dépêche n° 435 du 28 juillet dernier [2]. Il semblerait que la Consulta ait considéré ces vues, dont j'avais eu soin de signaler expressément le caractère strictement personnel à Gabriel Effendi, comme une proposition formelle du Gouvernement ottoman d'envoyer une mission en Afrique pour y préparer la conclusion de la paix. Or, la Porte n'a pas jusqu'à ce jour formulé une proposition de ce genre et même j'ai pu constater, dans une conversation avec Hilmi Pacha que j'ai rapportée à Votre Excellence par dépêche n° 445 du 3 courant [3], que ce membre influent du cabinet ne partageait pas sur ce point la manière de voir de son collègue des Affaires étrangères. En fait, le cabinet Mouktar Pacha, absorbé d'abord par la question parlementaire et maintenant par la rébellion albanaise, n'a pu encore arrêter ses résolutions en ce qui concerne la guerre avec l'Italie. Je n'en ai pas moins cru devoir informer Votre Excellence des tendances qui se font jour dans le monde politique turc et de l'état d'esprit des principaux hommes d'État de l'Empire ottoman sur une aussi grave matière, mais il importe qu'on ne se méprenne pas sur la portée des confidences que je reçois et des renseignements que je transmets à ce sujet; ce sont des indications qui sont, je crois, utiles et peuvent sans doute être utilisées, mais ce ne sont pas à aucun degré des communications officielles dont il soit permis de faire état.

En prévision du cas où le Gouvernement ottoman, faisant sien le projet de Gabriel Effendi, se déciderait à envoyer en Afrique une mission pacificatrice, le marquis de San Giuliano émet des prétentions que j'ai quelque peine à com-

(1) Le télégramme 408 est une circulaire du 10 août, ci-dessus reproduite, n° 259. Les télégrammes 419-420-421 transmettaient les télégrammes de Rome 471-473 du 14 août, ci-dessus reproduits, n° 268.

(2) Ci-dessus reproduite, n° 229.

(3) Ci-dessus reproduite, n° 240.

prendre. Le prince Ruspoli aurait voulu que cette mission eût pour instruction de conseiller aux Arabes l'acceptation de la souveraineté italienne; exiger du Gouvernement ottoman qu'il se fasse l'auxiliaire du Gouvernement italien pour établir la souveraineté de l'Italie sur ses provinces africaines, c'était vraiment lui demander beaucoup. Mais la réponse du marquis de San Giuliano, en apparence plus modérée, est au fond plus étrange encore. Elle ne tend à rien moins qu'à imposer au Gouvernement français des conditions pour le passage de la mission turque par la Tunisie. Si la Porte avait la prétention d'envoyer une mission militaire en Afrique par un territoire soumis à l'autorité de la France, il est clair que la neutralité nous imposerait le devoir de lui barrer la route, mais il s'agit en l'espèce d'une mission civile; or, il me semble que, le caractère de celle-ci étant vérifié, la même neutralité nous commanderait alors de lui laisser le chemin libre. Il n'est pas venu à la pensée de Gabriel Effendi de demander pour une pareille mission une autorisation de passage au sens propre du mot, mais d'aviser de son envoi les Gouvernements des territoires traversés, tant par courtoisie que dans l'espoir que non seulement la voie lui demeurerait ouverte, mais même que des facilités lui seraient accordées pour accomplir son voyage dans des régions d'un parcours difficile. Il va de soi que, si les Gouvernements anglais et français voulaient profiter de la communication qui leur serait faite à ce sujet par la Porte pour s'immiscer dans les instructions de la mission et lui imposer des directions conformes aux vœux et aux intérêts du Gouvernement italien, le Gouvernement ottoman ou renoncerait à l'envoi de la mission par la voie de l'Égypte et de la Tunisie ou en chargerait des émissaires qui voyageraient à titre privé, sauf à en choisir de tels que les rigueurs d'un voyage dans une contrée inhospitalière, sans le concours des autorités locales, ne seraient pas pour les effrayer. Je ne vois pas trop ce que l'Italie y gagnerait, mais je vois très bien ce que nous perdrions dans l'esprit des Turcs à prendre ainsi parti pour leurs adversaires.

D'une façon générale, le Gouvernement italien, au lieu de se montrer si difficultueux et si captieux, ferait mieux de faciliter la tâche de ceux qui s'emploient à mettre fin à une guerre engagée par lui avec beaucoup de légèreté, conduite sans élan par ses troupes, et dont la conclusion à son profit est entravée depuis des mois par les fautes de sa diplomatie.

291.

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Briand, Ministre des Affaires étrangères, p. i.

T. n° 304. *Thérapia, 18 août 1912, 8 heures.*

(*Reçu :* 10 h. 30.)

Votre Excellence connaît, par le télégramme de notre consul à Uskub [1], l'état des affaires en Albanie. La rébellion a transporté son quartier général de Prichtina à Uskub et les révoltés esquissent déjà un mouvement plus au sud sur Keuprulu. Le Gouvernement ottoman n'en affecte pas moins une parfaite quiétude, il affirme que le plus grand nombre des Albanais sera rentré dans l'ordre avant huit jours et, pour mâter les récalcitrants, concentre dans la région 90 bataillons fidèles sur lesquels 60 seraient déjà rendus sur les lieux. Nous serons bientôt fixés.

292.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Briand, Ministre des Affaires étrangères, p. i.

T. nos 22 et 23. (*Condé*). *Copenhague, 18 août 1912, 11 heures.*

Reçu : 13 h. 15, 13 h. 25.)

Je répouds à vos télégrammes 34, 38 et 41 [2].

La publicité donnée aux propositions Berchtold est évidemment fâcheuse et même suspecte. Mais les télégrammes de M. Bompard sont comme le plus souvent bien négatifs. Si le Gouvernement turc réalise son intention d'accorder des avantages aux Albanais, ce n'est malheureusement pas un discours du Roi Ferdinand qui calmera l'agitation bulgare et, si les États balkaniques se mettent en mouvement, la désagrégation que redoute M. Bompard sera

(1) Télégramme du 14 août, où le consul signalait l'entrée à Uskub, le 13 et le 14, de quatre bandes albanaises. Par une dépêche du 17, n° 103, le consul indiquait que ces bandes comprenaient «au moins 12.000 hommes armés de bons fusils, et que les autorités ottomanes n'avaient pas opposé de résistance.»

(2) Ces télégrammes transmettaient à M. Poincaré les télégrammes n° 298 de Constantinople (ci-dessus reproduit à la date du 16 août, n° 277), n° 300 également de Constantinople (ci-dessus reproduit à la date du 17 août, n° 282) et n° 186 de Vienne) ci-dessus reproduit à la date du 17 août, n° 285.)

encore beaucoup plus inévitable qu'[avec] des réformes acceptées par la Porte. Quoi qu'il en soit, il n'y a pas inconvénient à commencer par demander des précisions au comte Berchtold, mais sans paraître repousser une proposition que le Gouvernement russe accepte et qu'il aurait probablement faite, si elle n'avait pas d'abord été formulée par l'Autriche. Il suffit que l'Autriche-Hongrie cherche à manifester publiquement sa sympathie aux États balkaniques, pour que la Russie ne veuille pas lui en laisser [la prérogative] et pour qu'elle ne soit pas disposée, elle non plus, à faire le calme à Sofia, à Belgrade et à Cettigné, sans laisser au moins en même temps aux populations chrétiennes des Balkans une perspective ouverte sur l'avenir.

Si l'Autriche et la Russie prennent toutes deux cette attitude, il est trop évident que les autres Puissances ne réussiront pas aisément à paralyser leur influence. Il faut donc bien compter avec cette situation. Je comprendrais la conclusion négative de M. Bompard, s'il nous disait [que] le Gouvernement turc a renoncé à concéder aux Albanais des avantages [probablement][1] négatifs ; mais puisque d'une part il ne considère pas cette renonciation comme probable et puique, d'autre part, il déclare croire que les populations bulgares, serbes et grecques regardent ces privilèges comme incompatibles avec leurs intérêts nationaux, je voudrais qu'il indiquât le moyen qu'il propose, pour remédier, suivant son expression, au péril qui naîtra de leur mécontentement.

293.

M. Laroche, Chargé d'Affaires de France à Rome,

à M. Briand, Ministre des Affaires étrangères, p. i.

T. n° 477. *Rome, 18 août 1912, 14 heures.*

(*Reçu :* 14 h. 40.)

Le Gouvernement italien a accepté d'entrer en pourparlers avec le Gouvernement impérial et royal sur les bases de la proposition du comte Berchtold.

A la Consulta on fait observer à ce propos que le cabinet italien a toujours eu en vue de favoriser le développement des nationalités chrétiennes de l'Empire ottoman. La suggestion austro-hongroise est donc conforme aux principes de la politique italienne. Toutefois, on ne paraît pas avoir une grande confiance dans la portée réelle des conseils à donner en ce sens à la Turquie. On y voit surtout un moyen de justifier la seconde partie de la proposition, c'est-à-dire les recommandations de calme aux États balkaniques,

[1] Groupe mal déchiffré : le mot a été restitué par le Directeur des affaires politiques.

qui paraît d'un caractère plus pratique et pouvant donner des résultats immédiats.

294.

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Briand, Ministre des Affaires étrangères, p. i.

T. n° 303. *Thérapia, 18 août 1912, 8 heures.*

(*Reçu :* 16 h. 15.)

Suite à mes télégrammes n^os^ 298 (1) et 300 (2).

Le langage tenu par le Sous-Secrétaire d'État aux Affaires étrangères à notre Chargé d'affaires à Berlin donne à penser que, ainsi que je m'y attendais, l'initiative du comte Berchtold est [mal] appréciée par le Gouvernement allemand. Et cependant les extraits des journaux allemands qui ont été télégraphiés à Constantinople, tendent à faire croire que les propositions autrichiennes sont approuvées à Berlin. On en avait ici l'impression et Ferid Pacha, Président du Sénat, avec qui je m'en suis entretenu aujourd'hui, y voyait une tentative de l'Allemagne, dont l'opinion turque se détourne, de faire apprécier la valeur de son amitié, en retirant au Gouvernement ottoman, par mesure de représailles, l'appui qu'elle lui prêtait autrefois contre les entreprises de l'Europe sur son indépendance. Il serait intéressant, pour cette ambassade, de savoir si la différence du langage de M. Zimmermann et de la presse allemande est fortuite ou cache un double jeu.

Mon collègue russe avait la même impression que Ferid Pacha sur les mobiles de l'attitude de la presse allemande. Il n'a pas encore reçu de son Gouvernement avis des propositions autrichiennes et il réserve sur elles son opinion jusqu'à ce qu'elles soient plus clairement exprimées. Toutefois la publicité qui leur a été donnée de prime abord et le bruit fait autour d'elles dans la presse, les lui rendent comme à moi fort suspectes, d'autant plus que la main de l'Autriche dans la révolte albanaise ne fait pas doute pour lui.

(1) Voir-ci-dessus, à la date du 16 août, n° 277.

(2) Voir ci-dessus, à la date du 17 août, n° 282.

295.

M. BOMPARD, AMBASSADEUR DE FRANCE À CONSTANTINOPLE,
À M. BRIAND, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, P. I.

T. n° 305. *Thérapia, 18 août 1912, 8 heures.*
(*Reçu :* 18 h. 50.)

Le télégramme de Votre Excellence 418 (1) m'arrive avec trois jours de retard. J'y ai répondu par avance sous les nos 298 (2), 300 (3) et 303 (4). Le télégramme 423 (5) appelle encore quelques observations de ma part que je me réserve de compléter après m'en être entretenu avec mes collègues russe et anglais.

M. de Giers se montre favorable à la demande du Monténégro tendant à la ratification de la convention de délimitation turco-monténégrine. En ce faisant, le Gouvernement russe est dans son rôle. Il n'en est pas moins vrai que le Monténégro ne pourra prendre possession que les armes à la main du morceau de territoire albanais que lui cède cette convention. Dans ces conditions, je ne vois pas l'avantage qu'il y a pour la paix publique à insister pour sa ratification. Si l'Europe s'en mêle, elle se trouvera devant une nouvelle question de Gousinié qu'elle a été impuissante à résoudre en 1878. Il y a quelques jours à peine, mon collègue autrichien était d'avis de s'abstenir à ce sujet de toute démarche collective des Puissances. Quant à la politique de décentralisation que préconise le Gouvernement austro-hongrois, [qu'il] nous demande de recommander comme lui au Gouvernement ottoman [dès à présent], remarquez que le comte Berchtold refuse de préciser ce qu'il entend par là. [Ce sont] ces précisions qu'il importerait suivant moi d'obtenir de lui avant toute démarche à Constantinople. L'excuse, pour ne pas les donner, qu'on a vainement tenté jusqu'à présent de préciser la nature des réformes à opérer, est vraiment des plus singulières : est-ce sérieux de recommander des réformes sans indiquer lesquelles, ni même savoir s'il y en a de recommandables ?

Je ne veux même pas parler de la consolidation du Ministère turc assignée comme but à des démarches dont l'effet le plus clair serait de déconsidérer

(1) Voir ci-dessus à la date du 14 août n° 270.
(2) Télégramme du 16 août ci-dessus reproduit, n° 277.
(3) Télégramme du 17 août ci-dessus reproduit, n° 282.
(4) Télégramme du 18 août ci-dessus reproduit, n° 294.
(5) Télégramme circulaire transmettant à divers postes le télégramme 185 de Vienne en date du 15 août (voir n° 274.)

le cabinet [et] qui rouvriraient la porte aux ingérences étrangères supprimées par la révolution de 1908.

Ce que l'Autriche pourrait faire de mieux pour le rétablissement de la tranquillité dans la Turquie d'Europe serait de refuser tout appui à la rébellion albanaise.

296.

M. Briand, Ministre des Affaires étrangères, p. i,

à M. Aynard, Ministre de France à Cettigné.

T. n° 42. *Paris, 19 août 1912, 20 h. 25.*

(*Reçu :* 20 h. 30.)

L'Ambassadeur de Turquie est venu, d'ordre de son Gouvernement, me signaler le danger que fait courir à la paix la mobilisation des troupes monténégrines sur la frontière d'Albanie.

Veuillez vous concerter avec votre collègue de Russie pour conseiller au Gouvernement royal de retirer ses troupes.

297.

M. Georges Louis, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 407. Confidentiel. *Pétersbourg, 19 août 1912, 19 heures.*

(*Reçu :* 20 h. 50.)

M. Sazonoff m'a exprimé en termes très chaleureux sa satisfaction d'être entré en relations directes avec vous. Il a insisté sur le surcroît de force que devra donner à la politique commune des deux pays la clarté de vos vues et votre esprit de décision.

M. Kokovtzoff s'est également félicité des entretiens que vous avez eus avec lui. Il constate que les deux Gouvernements sont d'accord sur tous les points où ils doivent concerter leur action.

298.

M. LAROCHE, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À ROME,

À M. BRIAND, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, P. I.

T. n° 480. *Rome, 19 août 1912, 21 heures.*

(*Reçu :* Dir. pol., 23 août 1912.)

Le Gouvernement italien vient de recevoir une circulaire [1] du Gouvernement monténégrin qui fait un dernier appel aux Puissances avant de recourir aux armes. On commence à s'émouvoir sérieusement ici de cette situation.

299.

NOTE DE L'AMBASSADE DE RUSSIE À PARIS [2].

Paris, 19 août 1912.

Les Représentants bulgare et grec ont transmis au Gouvernement impérial la demande de leurs Gouvernements de prendre, lorsqu'il le jugera opportun, l'initiative pour assurer à la population chrétienne de la Turquie d'Europe des droits analogues à ceux qui pourraient être concédés aux Albanais comme suite de leurs négociations actuelles avec la Turquie. Cette démarche est déterminée par la situation difficile des deux Gouvernements en présence de l'effervescence existant dans leurs pays et parmi leurs congénères en Turquie; cette effervescence irait en augmentant s'il se trouvait que les Albanais, ayant eu recours aux armes, auraient obtenu des résultats substantiels, tandis que les autres nationalités, en se soumettant à la volonté des Puissances, demeureraient dans les mêmes conditions intolérables qu'auparavant.

De notre côté, nous pensons que la démarche de la Bulgarie et de la Grèce à Saint-Pétersbourg ne saurait être ignorée, après l'initiative du comte Berchtold. Quoique ce dernier suppose que les réformes introduites actuellement en Albanie seront dans l'avenir étendues tout naturellement aux autres nationalités *, il faut cependant reconnaître que cette supposition et des conseils

[1] Il s'agit vraisemblablement de l'appel adressé le 10 août aux Puissances. Voir à ce sujet le télégramme 185 de Vienne ci-dessus reproduit à la date du 15 août sous le n° 274.

[2] Remise par le Chargé d'affaires de Russie, le 19 août 1912.

* Annotation du Département : *Ceci est impossible à réaliser; car l'Albanie seule est un pays homogène et compact. Dans le reste de la Macédoine, les Turcs, Bulgares, Grecs, Serbes et Koutzo-Valaques sont indistinctement mêlés.*

ne sont, semble-t-il, pas à eux seuls suffisamment convaincants pour assurer la marche pacifique des évènements.

Le Gouvernement impérial pense que l'issue la plus indiquée serait de donner jusqu'à un certain point satisfaction aux désirs des cabinets de Sofia et d'Athènes. Il y aurait lieu pour cela de restreindre, dans la mesure du possible, les privilèges à accorder aux Albanais, avec promesse explicite de la part du Gouvernement turc de préparer l'octroi des mêmes privilèges aux localités habitées par d'autres nationalités.

L'initiative pourrait en appartenir aux Turcs eux-mêmes, après conversations préalables avec les Ambassadeurs à Constantinople.

Notre opinion n'est pas, ce nous semble, en contradiction avec la proposition du comte Berchtold*.

Le Gouvernement impérial aimerait connaître confidentiellement l'avis du Gouvernement de la République au sujet de ce qui précède**.

300.

M. Briand, Ministre des Affaires étrangères, p. i,

à M. Georges Louis, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

T. n° 592. *Paris, 20 août 1912, 12 h. 45.*

Notre Chargé d'affaires à Londres me télégraphie que Sir E. Grey a jugé devoir «par courtoisie» informer dès hier le Chargé d'affaires d'Autriche-Hongrie qu'il acceptait l'échange de vues proposé par le comte Berchtold.

Dans ces conditions, je me propose de faire connaître demain au Cabinet de Vienne l'adhésion du Gouvernement de la République, sous la seule réserve que les conseils qui devront être donnés à la Turquie ne feront pas l'objet d'une démarche collective.

* Annotation du Département : *Alors, il faut en revenir à l'article 3 de l'accord de Muerzsteg.*

** Annotation du Ministre. : *J'ai répondu verbalement au Chargé d'affaires dans le sens du télégramme rédigé pour Vienne 22 août (n° 338).* (Voir ci-dessous n° 313).

301.

M. BOMPARD, AMBASSADEUR DE FRANCE À CONSTANTINOPLE,

À M. BRIAND, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, P. I.

T. n° 306. Confidentiel. *Thérapia, 20 août 1912, 9 h. 30.*

(*Reçu : 15 h. 15.*)

Je réponds à votre télégramme n° 429 [1].

Conformément aux instructions de Votre Excellence, je suis revenu dans une conversation avec Gabriel Effendi sur son projet d'envoi d'une mission pacificatrice en Tripolitaine. Il m'a dit qu'il ne saurait en être question, tant qu'une entente ne serait pas intervenue entre la Turquie et l'Italie sur les bases de la paix. Comme le voit Votre Excellence, c'est le point de vue d'Hilmi Pacha qui a prévalu dans les conseils du Gouvernement.

J'ai dit au Ministre des Affaires étrangères que M. Poincaré s'était entretenu de son projet avec M. Sazonoff et que tous deux l'avaient hautement apprécié, mais je n'ai eu garde de lui révéler qu'il avait été porté à la connaissance du Gouvernement italien, de crainte [de] tarir pour l'avenir la [source] de ses confidences.

Le Ministre des Affaires étrangères m'a confié, le Grand Vizir et Kiamil Pacha m'ont confirmé, que les pourparlers officieux et directs avec le Gouvernement italien étaient repris. S'ils aboutissaient à un accord de principe, m'a dit le Ministre des Affaires étrangères, mais alors seulement, le Gouvernement ottoman aviserait aux moyens de faire cesser les hostilités en Afrique. Il demanderait, dans ce but, un certain délai qu'il utiliserait peut-être pour l'envoi en Tripolitaine d'une mission pacificatrice. [Le Grand Vizir] s'attend à d'importantes concessions de l'Italie. Kiamil Pacha m'a déclaré qu'à leur défaut, aucune entente ne serait possible entre les deux pays.

[1] Le télégramme 429 avait communiqué à M. Bompard, le 17 août, le texte de la formule adoptée par le marquis de San Giuliano (voir télégramme de Rome n° 471.73, du 14 août, n° 268) : L'ambassadeur avait été prié de « provoquer une proposition officielle du Gouvernement ottoman. ».

302.

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople, à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 308. *Thérapia, 20 août 1912, 9 h. 30.*

(*Reçu :* 19 h. 18.)

La situation empire chaque jour en Albanie. Le Gouvernement ottoman, qui croyait avoir, par ses concessions, détaché du mouvement insurrectionnel les trois-quarts des Albanais soulevés en Haute Albanie, avait donné l'ordre au maréchal Ibrahim de réduire par les armes le quart restant. Mais le maréchal a télégraphié que l'occupation d'Uskub avait réuni à nouveau tous les clans albanais et que, dans ces conditions, il avait jugé plus sage de temporiser encore. Les rebelles demandent impérieusement des armes avant de se séparer. Le cabinet, dont les membres ne sont d'accord sur rien, se réunit ce soir pour décider s'il faut maintenir l'ordre d'agir militairement ou s'il convient de recommencer les pourparlers, afin de diviser une fois de plus les Albanais avant d'en venir aux mains. Le Grand Vizir inclinerait même à faire une distribution d'armes.

Mais plus encore que par le soulèvement albanais, le Gouvernement ottoman est préoccupé par l'attitude du Monténégro. C'est son principal souci. Le Grand Vizir, Kiamil Pacha et le Ministre des Affaires étrangères m'en ont, tous trois, entretenu longuement. D'après Gabriel Effendi, le Monténégro a mobilisé et porté ses forces à la frontière qu'elles ont même dépassée. Sous le prétexte de répondre à l'appel des populations chrétiennes de Berana [1], soi-disant menacées par les Musulmans, il occupe le territoire turc et les hostilités sont à chaque instant sur le point de s'engager. Le Ministre des Affaires étrangères estime qu'en consentant à une enquête contradictoire sur les incidents de Moicovats, en désavouant publiquement et en remplaçant le Ministre de Turquie à Cettigné, en ne repoussant pas par les armes l'agression monténégrine à Berana, le Gouvernement ottoman a donné des preuves irrécusables de modération et de longanimité et qu'il est temps aujourd'hui, pour le Mon-

[1] La version monténégrine est la suivante d'après un télégramme de Cettigné en date du 17 août : à la suite de rixes entre musulmans et chrétiens à Berana, des troupes turques seraient venues au secours des premiers, auraient incendié des villages chrétiens et tué au moins vingt personnes dont des femmes et des enfants. Les chrétiens auraient répondu en tuant des musulmans, détruisant des fortins turcs, désarmant et chassant les soldats qui se seraient réfugiés au Monténégro. En dépit de l'émotion provoquée par ces troubles, le Gouvernement monténégrin affirme avoir pris toutes ses mesures pour que ses nationaux n'y participent pas.

ténégro, d'y répondre par une conduite correcte. Il demande donc que les forces monténégrines qui ont envahi le territoire turc se retirent en dedans de la frontière et qu'elles en soient même tenues éloignées, comme le seront d'ailleurs aussi les troupes turques, afin d'éviter tout contact entre elles. Gabriel Effendi serait heureux que les Puissances, et notamment la France, voulussent bien intervenir en ce sens à Cettigné dans l'intérêt du maintien de la paix qui est en péril.

Quant à la ratification du protocole de délimitation, Gabriel Effendi et Ghazi Mouktar m'ont tour à tour déclaré qu'il serait déraisonnable d'y procéder dans les présentes conjonctures, puisque son exécution nécessiterait l'emploi de la force contre les Albanais de Rogova. Mais ils ont ajouté qu'ils seraient disposés, lorsque l'ordre sera rétabli en Albanie, à entrer en négociations avec les Albanais intéressés en vue de conclure avec eux quelque arrangement de nature à leur faire abandonner de bon gré le district que le protocole adjuge au Monténégro.

303.

M. Laroche, Chargé d'Affaires de France à Rome,

à M. Briand, Ministre des Affaires étrangères, p. i.

T. nos 483 et 484. Confidentiel. *Rome, 20 août 1912, 21 h. 1.*

(*Reçu* : 23 h. 5, 23 h. 50.)

On s'est étonné ici d'apprendre que la proposition Berchtold avait fait l'objet à Pétersbourg d'une communication écrite, tandis que l'Ambassadeur d'Autriche en avait donné connaissance verbalement au Gouvernement italien. [D'après] des informations qui m'ont été données confidentiellement à la Consulta et à l'Ambassade de Russie, le *pro memoria* remis à M. Sazonoff contenait des considérations qui ont induit le Ministre russe à penser que la suggestion du cabinet de Vienne tendait en réalité à la constitution d'une Albanie autonome livrée par sa faiblesse à l'influence austro-hongroise, et que la démarche envisagée auprès des États balkaniques n'avait d'autre but que d'inviter ceux-ci à [accepter] sans protester cet état de choses. M. Sazonoff n'a pas caché son mécontentement au Chargé d'affaires d'Italie et lui a dit qu'il ne se prêtera pas à de nouvelles pressions sur les États slaves.

On partage entièrement ici l'opinion du cabinet russe et la perspective d'une autonomie albanaise est parfaitement désagréable au Gouvernement italien. L'adhésion donnée à l'initiative du comte Berchtold avait été de pure forme et l'on songeait déjà secrètement au moyen de la rendre sans effet. C'est donc avec un véritable soulagement qu'on a appris ce matin par le Chargé

d'affaires d'Autriche que le Gouvernement austro-hongrois corrigeait sa suggestion en proposant que les recommandations à faire à Constantinople prissent la forme de démarches séparées. A la Consulta on considère cette communication nouvelle comme une reculade qui enlève toute importance à la suggestion première et l'on en est visiblement satisfait. On y a d'ailleurs appris, par un télégramme de Pétersbourg, que l'Ambassadeur de Russie à Constantinople aurait déjà effectué sa démarche et l'on n'est pas loin d'y voir un bon tour joué à l'Autriche. J'ajoute que, d'après l'Ambassade d'Italie à Berlin, le Gouvernement allemand aurait vu sans plaisir l'initiative du Ministre des Affaires étrangères austro-hongrois.

304.

M. LAROCHE, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À ROME,

À M. POINCARÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 392. Très confidentiel. *Rome, 20 août 1912.*

(*Reçu :* Cabinet, 22 août; Dir. pol., 23 août.)

Je tiens de source très confidentielle que l'on est fort satisfait à la Consulta des informations mandées par le Chargé d'affaires d'Italie à Pétersbourg en ce qui concerne les entretiens de Votre Excellence avec M. Sazonoff. M. della Torretta a télégraphié que le Ministre des Affaires étrangères russe se loue pleinement de ces conversations, qui lui ont permis de constater le parfait accord des vues des deux Gouvernements sur toutes les questions internationales. M. Sazonoff aurait confié au Représentant italien que cet accord est notamment complet en ce qui touche la guerre italo-turque, comme pour ce qui concerne l'attitude amicale qu'on entend observer à Paris et à Pétersbourg à l'égard de l'Italie.

Ces renseignements ont encouragé les espérances de l'entourage du marquis de San Giuliano. On y est frappé de la solidarité de la Triple Entente et persuadé que ce qu'elle décidera, elle pourra l'imposer sans peine à l'Allemagne et à l'Autriche, dont l'accord est intermittent et qui n'oseraient pas se dérober à une initiative des trois Puissances amies. C'est particulièrement sur la France que l'on compte à cet effet, en raison de la situation privilégiée où la placent ses rapports avec la Turquie et l'Italie. Telles sont les impressions que j'ai recueillies. On ne m'a pas indiqué avec précision ce qu'on attendait de nous et de nos amis, mais comme on n'espère rien de Vienne ni de Berlin, tout acte amical de la Triple Entente serait assurément ici le bienvenu. L'attitude du Gouvernement de la République, qui s'est manifestée par les conseils donnés à Saïd Pacha avant sa chute et à propos de l'envoi éventuel d'une

mission turque en Tripolitaine, donne à penser que c'est par la France que viendra la paix. Sans qu'on en distingue les moyens, cette conviction fait son chemin dans les esprits, en dehors même de la Consulta; et un personnage politique en vue me disait récemment : « L'heure de la France est venue. »

305.

NOTE DE L'AMBASSADE DE RUSSIE [1].

(*Reçu :* Dir. pol., 23 août 1912.)

En insistant auprès de la Sublime Porte en vue de hâter la liquidation des questions de frontières avec le Monténégro, l'Ambassadeur de Russie à Constantinople a exprimé l'avis que ce serait justement le moment pour la Turquie de profiter des pourparlers actuels avec les Albanais afin d'en obtenir l'engagement de ne pas faire obstacle à la mise à exécution de l'arrangement du 29 mai/11 juin entre la Turquie et le Monténégro concernant la délimitation de frontières, mise à exécution retardée par suite des craintes des Turcs de compliquer la situation par rapport aux désordres en Albanie.

Partageant la façon de voir de M. de Giers, le Gouvernement impérial désirerait savoir si les cabinets de Paris et de Londres ne considéreraient pas utile de faire appuyer ce point de vue par leurs Représentants à Constantinople.

Pareil procédé servirait indirectement de réponse au memorandum adressé par le Monténégro aux Puissances au sujet de la question des frontières *.

Paris, le 8/21 août 1912.

306.

M. GEORGES LOUIS, AMBASSADEUR DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG,

À M. POINCARÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 410. *Saint-Pétersbourg, 21 août 1912, 23 h. 30.*

(*Reçu* le 22 à 2 h.)

Avant de repartir en congé, M. Sazonoff a dit à l'Ambassadeur d'Autriche que, du moment où l'échange de vues proposé par le comte Berchtold tendait

[1] Remise le 21 août.

* Annotation du Ministre : *J'ai répondu verbalement au Chargé d'affaires que nous pourrions donner amicalement ce conseil à la Turquie mais avec beaucoup de discrétion, pour ne pas déterminer les Albanais à en prendre prétexte en vue de nouvelles exigences. Télégraphier en ce sens à M. Bompard.*

au maintien du *statu quo* et à l'apaisement dans les Balkans, le Gouvernement russe y adhérait. Depuis lors le comte Thurn est venu voir M. Nératoff et lui a [dit] au cours de la conversation qu'il pensait être bientôt en mesure de lui donner de nouvelles précisions sur les vues de son Gouvernement. M. Nératoff n'avait pas posé de question. On paraît vouloir ici se borner quant à présent « à écouter ». D'autre part, vous avez dû être informé par le Chargé d'affaires de Russie que les petits États balkaniques ont fait observer à Pétersbourg qu'il serait inadmissible que les avantages à accorder, sous forme de mesure de « décentralisation » ou autre, dans les quatre vilayets, profitassent aux seuls Albanais ; ils devraient nécessairement être concédés à tous les habitants sans distinction de races.

Le Gouvernement russe a prescrit à ses Représentants à Paris et à Londres de porter ces observations à la connaissance des Gouvernements français et anglais avec demande d'avis [1].

307.

M. de Manneville, Chargé d'Affaires de France à Berlin, à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 389. *Berlin, 21 août 1912.*

(*Reçu :* Cabinet, 22 août; Dir. pol., 23 août.)

M. de Kiderlen m'a parlé spontanément hier de la question de la ligne de transit au Maroc. Il m'a exprimé son regret de ce que nous avions pris son silence, à la suite de la première communication de M. Cambon à ce sujet, pour un acquiescement. Il m'a répété, ce que m'avait dit M. de Langwerth [2], que le retard de la réponse allemande était dû à ce que l'on avait consulté les consuls et les négociants au Maroc. « Ils ont tous unanimement, m'a dit M. de Kiderlen, répondu que le système proposé leur paraissait plein d'inconvénients et apporterait au commerce les plus gênantes entraves. C'est pourquoi il nous a été impossible de répondre favorablement à votre désir. J'ai prescrit un nouvel examen de la question, a ajouté le Secrétaire d'État, et j'espère que l'Ambassadeur d'Allemagne à Paris pourra remettre dans quelques jours à M. Poincaré ma réponse à votre note, mais je crains bien qu'elle ne puisse encore être ce que désire votre Gouvernement ».

J'ai protesté auprès du Secrétaire d'État de notre ferme résolution de ne pas

[1] Cf. le télégramme adressé le 18 août, par M. Nératoff à Paris et à Londres. Il a été reproduit dans le recueil de Siebert, *Diplomatische Aktenstücke zur Geschichte der Ententepolitik*, p. 534. — [2] Conseiller rapporteur au ministère des Affaires étrangères.

gêner le commerce au Maroc, je lui ai représenté que l'acquiescement des commerçants français, espagnols et anglais aux mesures proposées prouvait assez que le commerce n'avait rien à craindre. « Pourquoi, ai-je dit, les commerçants allemands s'inquiéteraient-ils plus que les autres ? » M. de Kiderlen m'a laissé entendre qu'on pourrait craindre que les agents locaux installés dans l'intérieur du Maroc ne traitassent pas avec une impartialité complète les négociants appartenant aux diverses nationalités, puis, après m'avoir assuré qu'il avait quelque peine à comprendre le fonctionnement de l'organisation de la ligne de surveillance, il m'a cependant cité un exemple : « Voici, m'a-t-il dit, un négociant allemand qui fait entrer à Tanger 500 kilos de marchandises. Il paye les droits, fait des affaires. Au bout d'un an, il trouve avantageux d'expédier à Fez 100 kilos de ces mêmes marchandises. Comment prouvera-t-il au passage de la ligne « de transit » qu'il a déjà payé ? Faudra-t-il qu'il garde indéfiniment les quittances de la douane? Faudra-t-il qu'il en ait une pour chaque article? C'est impossible. » J'ai dû reconnaître que, dans ce cas, il y aurait une certaine difficulté, mais j'ai ajouté que des règlements seraient faits de façon à y parer.

Si, après un nouveau refus de l'Allemagne, nous croyions devoir reprendre la discussion de la question, j'estime qu'il importerait de faire donner des explications très précises au Gouvernement allemand au sujet du système de la « ligne de surveillance », par un expert bien au courant des choses du Maroc et des questions relatives au commerce du pays.

L'Ambassadeur d'Espagne, qui paraît très heureux de s'entretenir de nouveau des affaires du Maroc avec le représentant de la France, m'a dit qu'il avait parlé également hier de cette question à M. de Kiderlen, et que les dispositions de celui-ci ne lui avaient pas paru favorables à notre demande.

308.

M. DE FLEURIAU, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À LONDRES,

À M. POINCARÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 336. Confidentiel. *Londres, 21 août 1912.*

(*Reçu* : Cabinet, 23 août; Dir. pol., 23 août.)

Les Ministres anglais sont en villégiature dans les Iles Britanniques ou sur le continent ; le Secrétaire d'État pour les Affaires étrangères est dans ses terres du Northumberland; son principal collaborateur, Sir Arthur Nicolson, fait une cure prolongée. Au Foreign Office, les Sous-Directeurs reçoivent les agents étrangers et en réfèrent par la poste à Sir Edward, qui leur envoie ses

directions par la même voie. Cet état de choses pourrait faire croire à une parfaite indifférence pour les événements du dehors, indifférence qui existe en effet dans le public britannique et dans la Cité de Londres. Cependant les quelques Anglais qui s'intéressent aux affaires étrangères me paraissent très préoccupés de la situation dans les Balkans, surtout depuis la suggestion bruyante du Gouvernement austro-hongrois; et l'apathie du Gouvernement anglais me semble une preuve de l'impuissance où il se sent d'intervenir activement dans la crise orientale.

Pendant la dernière quinzaine, le Foreign Office affectait un grand optimisme. Mais, il y a près de quinze jours, Sir Louis Mallet m'a confié qu'il avait consulté le correspondant du *Times* dans les Balkans et que ce correspondant se montrait pessimiste au point de prédire la disparition à bref délai de la domination ottomane en Macédoine. « Ce serait le commencement de la fin », m'a dit Sir Louis Mallet; il avait alors proposé à Sir Edward Grey, qui l'avait accepté, de chercher dans l'appui donné par l'Angleterre au présent Ministère turc un moyen de parer aux difficultés du moment. Ce système d'ailleurs agréait aux Anglais parce que le cabinet ottoman comprend des personnages comme Ghazi Mouktar Pacha et Kiamil, dans lesquels ils ont confiance; et, pour appliquer sa politique, le Foreign Office comptait s'inspirer des avis de l'Ambassadeur de Turquie à Londres.

Tewfik Pacha a pris ici une influence dont le département a pu constater les effets en maintes circonstances, notamment pour les affaires de Crète. Avec l'âge, l'ancien Ministre d'Abdul Hamid est devenu un sage, dont la conversation, toujours mesurée et nourrie de faits que lui fournit sa longue expérience personnelle, plaît infiniment aux Anglais. Il ne cesse de répéter que le meilleur, à son avis même le seul moyen d'aider le cabinet ottoman, consiste dans l'abstention de démarches des grandes Puissances à Constantinople.

Or, c'est précisément le contraire que propose de faire le comte Berchtold. Tewfik Pacha s'est empressé d'affirmer officieusement dès la semaine dernière, officiellement lundi, que les conseils des cabinets étrangers, loin de consolider le Ministère ottoman, affaibliraient son autorité.

Mais la suggestion autrichienne était présentée sous une apparence si inoffensive et si pacifique, elle a été soutenue si adroitement par la presse endoctrinée à Vienne et à Berlin, que le Gouvernement britannique ne pouvait lui refuser son adhésion. Sir Edward Grey a consenti à un échange de vues au sujet des Balkans; c'est fort peu de chose, et cependant c'est une première infraction à la politique qu'il eût voulu suivre; ce pourrait bien ne pas être la dernière.

En cherchant à consolider le Gouvernement de Ghazi Mouktar Pacha, Sir Edward Grey voudrait réaliser le dessein traditionnel de la Grande-Bretagne en Orient : le maintien de l'Empire ottoman; ce dessein est aussi celui

que voudraient poursuivre la France et l'Allemagne parce qu'il est conforme à leurs intérêts respectifs. Il semble donc que la France, l'Angleterre et l'Allemagne devraient s'entendre en vue d'une politique commune en Orient; mais cette entente ne se fera probablement pas, parce que la France et l'Allemagne sont liées, l'une à la Russie, l'autre à l'Autriche dont les intérêts dans les Balkans ne reposent pas sur l'intégrité de l'Empire ottoman *.

La Chancellerie de Berlin a pu se déclarer surprise de la suggestion autrichienne : elle la soutiendra cependant. Elle témoigna d'une égale surprise en 1908 lors de l'initiative autrichienne relative à la Bosnie-Herzégovine, mais c'est grâce à son appui que le comte d'Aehrenthal obtint gain de cause. De ce précédent de 1908, les Allemands parlent d'ailleurs avec une grande désinvolture; en voici un exemple :

Le mois dernier, le baron Marschall se plaignait à M. Paul Cambon des mœurs politiques du temps : « Il n'y a plus d'Europe, disait-il; il n'y a plus de traités »; et il citait comme exemple la Bosnie et l'Herzégovine dont la situation créée par le Traité de Berlin aurait dû être réglée par un congrès. « Vous me la baillez belle », avait répliqué M. Paul Cambon; « c'est grâce à l'Allemagne que l'Autriche a empêché la réunion d'une conférence demandée par la France, l'Angleterre et la Russie ». Et Tewfik Pacha, auquel je rapportais ce propos de son collègue allemand, m'a dit qu'en octobre 1908, peu de jours après la notification de l'annexion par l'Autriche de la Bosnie et de l'Herzégovine, le baron Marschall était venu soutenir auprès de lui, Ministre turc des Affaires étrangères, l'action de l'Autriche-Hongrie.

Nul en Angleterre ne doute que, en 1912 comme en 1908, l'Allemagne ne doive soutenir l'Autriche parce que son alliance avec l'Autriche a plus d'importance pour elle que tous ses intérêts en Orient; la France soutiendra de même la Russie pour la même raison. La suggestion du comte Berchtold offre-t-elle à l'Autriche et à la Russie une occasion de s'entendre? On ne le croit pas au Foreign Office, où l'initiative autrichienne est considérée comme dirigée contre les accords conclus entre Sofia, Belgrade et Athènes sous l'égide de la Russie. La correspondance de l'Ambassadeur d'Angleterre à Pétersbourg et la communication faite lundi par le Chargé d'affaires de Russie laissent clairement entendre que M. Sazonoff a été peu satisfait de l'initiative prise par le cabinet de Vienne; c'est un nouvel épisode de la lutte séculaire de la Russie et de l'Autriche, à laquelle se trouvent associées la France et l'Allemagne.

Entre les deux groupes, Sir Edward Grey, créateur de l'entente anglo-russe, continuateur zélé de l'entente anglo-française, n'hésitera pas à choisir. Il

* Annotation du Département : *A rapprocher des idées de M. de Kiderlen et de M. de Bethmann qui établissent en ce qui concerne les affaires d'Orient un parallélisme entre le rôle utile que la France et l'Allemagne devraient jouer dans leurs groupements respectifs.*

a d'ailleurs une antipathie personnelle pour l'Autriche et ses procédés politiques; il sait que, pendant son séjour à Londres en 1905, le Roi, alors Prince, Ferdinand, traitait l'Empereur François-Joseph de « vieillard beaucoup moins désintéressé qu'il ne veut le paraître ». Que si on objecte l'âge et les tendances pacifiques de l'Empereur d'Autriche, Sir Edward peut se rappeler qu'en 1899 la Reine Victoria avait 80 ans et comptait bien terminer en paix son long règne, et que cependant, en 1899, elle fut amenée à faire au Transvaal une guerre dont elle devait être une des victimes; je cite ce rapprochement, parce que je l'ai entendu faire ces jours derniers.

Mais la politique de la Russie en Orient, non plus que la politique de l'Autriche, n'est exactement conforme à celle de la Grande-Bretagne et, si Sir Edward Grey se range du même côté que M. Sazonoff, ce sera aussi parce que la Grande Bretagne n'a pas le pouvoir de réaliser à elle seule son véritable dessein, le maintien de l'intégrité de l'Empire ottoman, et que même elle ne possède plus son principal moyen d'action dans le Levant depuis qu'elle a rappelé son escadre de la Méditerranée.

L'escadre anglaise de Malte était pour les Turcs et les Grecs, qui la voyaient constamment apparaître dans leurs ports, le symbole concret de la puissance britannique. La diminution progressive de cette escadre a coïncidé avec la diminution du prestige anglais et tous les vieux agents britanniques d'Orient ont protesté contre le retrait total des cuirassés.

En d'autres temps, l'imminence d'une crise dans les Balkans eût provoqué l'envoi de navires anglais dans la Méditerranée. Aujourd'hui, on n'est même plus certain de réaliser à bref délai le renforcement de l'escadre de croiseurs cuirassés dans les conditions indiquées par le premier Lord de l'Amirauté le mois dernier. Le motif de ce changement est connu de Votre Excellence : la supériorité de la flotte anglaise sur la flotte allemande est si réduite que l'Angleterre est obligée de rassembler tous ses cuirassés dans la mer du Nord; et, en la contraignant ainsi à retirer son escadre de Malte, l'Allemagne rend un véritable service à l'Autriche, dont la petite flotte se trouve posséder une force relative considérable dans la Méditerranée orientale.

Pour toutes ces raisons, le Gouvernement britannique prêtera probablement en Orient son appui à la Russie, déjà assurée du concours de la France. Mais les desseins que Sir Edward Grey poursuivra ne seront pas au fond ceux qu'il avait lui-même formés; il en a été ainsi dans l'affaire de Bosnie-Herzégovine comme dans les affaires de Perse; et cette singulière situation donne à la politique de cet homme d'apparence si énergique une allure de placide incertitude.

On comprend que, dans ces conditions, ni Sir Edward Grey, ni Sir Arthur Nicolson, ne soient tentés d'interrompre leurs villégiatures pour venir à Londres exercer une action résolue sur la politique étrangère de l'Angleterre.

Ils peuvent d'ailleurs espérer qu'une fois de plus la crise de la Turquie se résoudra d'elle-même, et se dire que, derrière la proposition du comte Berchtold, il n'y a peut-être rien.

309.

M. DE PANAFIEU, MINISTRE DE FRANCE À SOFIA,

À M. POINCARÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 122. Confidentiel. *Sofia, 21 août 1912.*

(*Reçu :* Cabinet, 26 août; Dir. pol., 28 août.)

J'ai lu avec un vif intérêt les informations télégraphiques que Votre Excellence a bien voulu me communiquer ces derniers jours au sujet des propositions si inopinément mises en avant par le Ministre des Affaires étrangères austro-hongrois.

Il semble que, si ces propositions ont été au premier moment bien accueillies, tant par les Gouvernements des grandes Puissances que par la presse en général, une étude plus approfondie a permis bien vite de constater que non seulement leur adoption ne pouvait amener aucun résultat pratique, mais encore qu'elles étaient dangereuses et de nature à aller à l'encontre du but poursuivi, au moins apparemment. Si la première impression ne leur a pas été défavorable, c'est qu'elles répondaient au désir de tous de voir les affaires intérieures de Turquie reprendre un cours normal, et de faciliter l'octroi aux populations des provinces européennes des avantages et des privilèges que la plupart d'entre elles attendent vainement depuis le traité de Berlin, et qui seraient de nature à améliorer, peut-être même à transformer leur situation matérielle, l'adoption d'une telle politique par le Gouvernement ottoman devant en même temps calmer les impatiences et les inquiétudes des États balkaniques intéressés à assurer la prospérité de leurs frères de Macédoine.

Les propositions généreuses sont assurées de rencontrer l'assentiment général, quand elles ont le double avantage de venir au secours de populations faibles et opprimées et de satisfaire en même temps au besoin de paix et de tranquillité nécessaire à tous les États, aux grands comme aux petits. Mais, bien souvent, on s'aperçoit après un instant de réflexion que ces initiatives reposent sur des données inexactes, et qu'elles ne sont en fait que des spéculations platoniques dues à quelque esprit ingénieux ou brillant, qui fait abstraction des réalités et caresse des chimères.

Le comte Berchtold proposait en premier lieu aux grandes Puissances de conseiller à la Porte l'adoption d'une politique de décentralisation progres-

sive, de nature à procurer aux nationalités chrétiennes les garanties qu'elles peuvent légitimement réclamer. Une telle démarche ne pourrait s'expliquer et n'aurait quelque chance d'être accueillie que si elle était collective, faite unanimement et sans arrière pensée et si le Gouvernement ottoman avait l'impression que la volonté de l'Europe est formelle et que celle-ci est en situation de l'imposer par tous les moyens en son pouvoir. Il n'est pas besoin de démontrer qu'aucune de ces conditions ne peut être obtenue dans l'état actuel de l'Europe.

Au moment où la Turquie se débat dans une crise intérieure des plus graves, où le Gouvernement nouveau rencontre de si grandes difficultés pour établir son autorité et même pour assurer une certaine unité de vues et une certaine homogénéité dans le sein même du cabinet, est-il permis de croire qu'il va prêter le flanc aux attaques passionnées de ses adversaires en accordant des concessions qui seraient considérées comme le commencement du démembrement final de l'Empire ? Parce que le Gouvernement Jeune Turc a voulu faire l'unité de l'Empire et s'est montré partisan d'une centralisation absolue, en employant même la manière forte pour l'organiser, est-ce une raison de penser que celui qui lui a succédé est disposé à suivre une politique diamétralement contraire? Le Sultan Abdul Hamid a su profiter des divisions des grandes Puissances pour éviter l'exécution de l'article 23 du traité de Berlin et, quoique autocrate tout puissant, il eût certainement hésité à concéder une décentralisation, progressive ou non, qui eût été cependant dans l'esprit de ce traité, mais qui eût porté un coup dangereux à son prestige et à l'intégrité de l'Empire. Comment un gouvernement constitutionnel, qui doit compter avec une opinion publique et avec un Parlement, pourrait-il se résoudre à accepter un pareil affront, à moins qu'il n'y soit contraint par la force ? Bien loin d'accepter les avis et les conseils des Puissances pour la direction des affaires intérieures de l'Empire, il ne peut avoir qu'un but, celui de s'en affranchir de plus en plus chaque jour et, pour cet objet, l'opinion publique et le Parlement, qui en d'autres circonstances peuvent gêner son action, lui sont au contraire d'un secours éminemment précieux. Il se rappelle avec quelle dextérité Abdul Hamid a su esquiver les responsabilités encourues dans les massacres d'Arménie et il n'a pas envie de voir se renouveler l'histoire de la Roumélie Orientale ou de la Grèce. Une démarche des Puissances à Constantinople, au lieu de venir en aide au Gouvernement ottoman, quel qu'il soit, lui porterait, suivant toute probabilité, un tort très grave.

Et dans le cas où la Porte se montrerait disposée à écouter les conseils suggérés par le comte Berchtold, ne ferait-elle pas œuvre de bonne guerre en demandant aux Puissances ce qu'elles entendent par décentralisation progressive ? Elle pourrait faire remarquer que, quelque danger qui en résulterait pour l'unité de l'Empire, cette décentralisation, faite sur un modèle

quelconque, sur celui du Liban par exemple, ne serait possible que si les vilayets de la Turquie d'Europe étaient habités par des populations de même race, de même langue, de même religion. En raison même de la diversité des populations qui se rencontrent en nombre inégal dans les moindres villages de Macédoine, comment les autres autorités constituées, même munies de pouvoirs plus considérables, arriveraient-elles mieux qu'actuellement à assurer, par une administration probe et juste, le calme et la prospérité ? Comment un fonctionnaire, même étranger au pays, qu'il soit chrétien, musulman ou israélite, pourrait-il rétablir la concorde et l'harmonie entre des hommes qui se jalousent et se haïssent, dont les intérêts sont divergents, et qui seront toujours portés à considérer que leurs compatriotes, de race différente de la leur, sont favorisés à leur détriment ? On peut faire de nouvelles divisions ethnographiques des vilayets macédoniens, on peut donner à chacune d'elles son administration propre, son budget, ses tribunaux; en quoi ces institutions pourront-elles constituer des garanties pour les populations chrétiennes? Quoi qu'on fasse, les vainqueurs, c'est-à-dire les musulmans, auront toujours le moyen de faire prévaloir leurs vues, d'être les maîtres, et d'empêcher qu'un régime d'égalité s'établisse entre eux et les chrétiens.

Seule l'Albanie est assez homogène pour profiter de la décentralisation préconisée par le Ministre des Affaires étrangères austro-hongrois, quoique les Albanais réclament comme rentrant dans leur domaine bien des territoires où ils ne sont qu'une minorité.

Mais le Gouvernement ottoman risquerait, à mon avis, un jeu dangereux s'il avait l'intention d'accorder aux seuls Albanais des privilèges qui seraient refusés aux Macédoniens.

Pour rétablir la tranquillité en Macédoine et y faire renaître la prospérité, pour ramener le calme dans les États balkaniques et assurer la paix pour longtemps, il n'y aurait à mon sens qu'un seul moyen, l'octroi d'une large autonomie. Je me rends compte que, dans les circonstances actuelles, c'est un rêve à peu près irréalisable; mais il ne faut pas se leurrer de mots, décentralisation ou autres vaines formules qui ne veulent rien dire, et il faut se placer en face de la réalité.

La seconde suggestion du comte Berchtold est relative à une démarche des grandes Puissances auprès des États balkaniques pour qu'ils attendent pacifiquement les résultats de cette politique de décentralisation recommandée à la Porte.

Je reconnais que cette démarche pourrait présenter quelque intérêt et amener quelque résultat pratique au point de vue du maintien de la paix, si les États balkaniques n'étaient pas très exactement informés, mieux peut-être et en tous cas aussi bien que les grandes Puissances, de la situation du Gouvernement ottoman, et de l'impossibilité où il se trouve d'accueillir favorable-

ment les desiderata relatifs à la décentralisation, si tant est qu'on se mette d'accord pour les lui exprimer.

Je ne cacherai pas à Votre Excellence qu'une démarche dans ce sens, collective ou séparée, de la part des représentants des Puissances, me paraît pour le moins inutile, quel que soit l'accueil que réservera la Turquie aux avis éventuels de nos Ambassadeurs.

Les États balkaniques, et la Bulgarie en particulier, sont un peu las d'entendre depuis un si grand nombre d'années les mêmes conseils de sagesse et de modération, et ceux-ci, je dois l'avouer, ne produisent plus le moindre effet. Au début sans doute, la Bulgarie y a attaché l'importance qu'ils méritaient, mais aujourd'hui elle se sent forte et en pleine possession de ses moyens. Si jusqu'à présent, elle a gardé, quoiqu'il advînt, l'attitude la plus pacifique, c'est qu'elle ne croyait pas ses intérêts généraux directement menacés, et qu'elle pouvait obtenir par des négociations les satisfactions qu'elle estimait légitimes. Quelque respectueuse considération qu'elle ait pour les avis des grandes Puissances, je ne pense pas qu'elle soit disposée à leur subordonner toute sa politique et tout son avenir.

Cette seconde proposition du comte Berchtold ne me semble pas comporter plus d'effet pratique que la première.

J'ai connu personnellement à Pétersbourg le Ministre des Affaires étrangères austro-hongrois et je ne puis mettre en doute son expérience, son intelligence ou sa perspicacité. Quelles sont donc les raisons péremptoires qui l'ont incité à soumettre aux Puissances des propositions qui paraissent vouées à un échec ?

La politique traditionnelle de l'Autriche-Hongrie en Albanie est assez connue; il n'est donc pas surprenant qu'elle ait voulu donner un nouveau témoignage de sympathie et d'amitié aux Albanais, en prêtant un appui officieux à leurs revendications au moment même où ils étaient en négociations avec le Gouvernement ottoman pour obtenir le maintien de leurs anciens privilèges et en acquérir quelques-uns de nouveaux. L'influence de la Double Monarchie dans cette région de la Turquie ne peut que s'en trouver augmentée. Il est clair également qu'en établissant son influence en Albanie sur des assises de jour en jour plus solides, elle ait aussi pour but d'entraver l'expansion slave dans l'Empire ottoman, et de favoriser la réalisation de ses projets d'avenir et sa marche sur Salonique.

Mais la raison principale de l'initiative du comte Berchtold doit être autre, et la publicité vraiment inexplicable qu'il a donnée à ses propositions, le jour même où ses représentants les communiquaient aux Grandes Puissances, ne fait que confirmer mon opinion. Il est en effet digne de remarque que, dès le 16 août, le *Neues Wiener Tagblatt* et la *Neue Freie Presse* reproduisaient le sens de ces propositions : ce n'est généralement pas le moyen usité quand

l'on désire voir réussir des projets d'une telle importance, et l'on est plutôt disposé à garder une grande réserve jusqu'au jour où l'on est renseigné sur les sentiments de ceux dont on a sollicité l'avis.

Si le comte Berchtold a ainsi dérogé aux formes coutumières, c'est vraisemblablement que son but principal était de frapper l'opinion publique européenne. Celle-ci, au cours des dernières semaines, s'est beaucoup préoccupée des entrevues de Port-Baltique et du voyage en Russie du Président du Conseil français; la presse, à tort ou à raison, a annoncé que la question d'Orient, la guerre italo-turque, la situation dans les Balkans avaient fait l'objet des conversations qui avaient eu lieu entre Souverains et hommes d'État. Le Ministre des Affaires étrangères austro-hongrois était en droit d'estimer que sur toutes ces questions l'Autriche-Hongrie qui, à l'époque de l'entente de Mürzsteg, jouait un rôle prépondérant, avait encore son mot à dire, qu'elle était une des Puissances les plus intéressées, si ce n'est la plus intéressée, et qu'il ne convenait pas de l'oublier. Dans l'ignorance ou elle se trouvait des conversations tenues et pour prévenir toute initiative, elle a voulu, par un bruyant coup de pétard, reprendre au premier rang la place qu'elle est en droit de revendiquer.

Si cette supposition était [juste], le Ballplatz aurait voulu donner un avertissement, d'abord et surtout à la Russie, et ensuite à sa bonne alliée l'Allemagne. En tous cas, la pacification et la tranquillité de la Macédoine ne semblent pas avoir été dans la circonstance le principal souci du comte Berchtold; elles n'ont été qu'un prétexte.

310.

M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 187. *Vienne, 22 août 1912, 15 h. 15.*

(*Reçu :* 16 h. 50.)

C'est par erreur que le *Temps* a annoncé l'envoi d'une note complémentaire du Gouvernement austro-hongrois concernant la suggestion du comte Berchtold. Loin de vouloir formuler un programme, celui-ci se propose de se guider sur les réponses qui lui seront faites, en se réservant d'indiquer à son tour ce qui constituerait les idées personnelles du cabinet autrichien. Il m'a fait donner ces explications sous une forme qui marquait beaucoup plus de circonspection qu'il y a huit jours. Il part pour la Hongrie et la Roumanie en annonçant qu'aidé d'un secrétaire il suivra le développement de l'échange de vues.

311.

M. Laroche, Chargé d'Affaires de France à Rome,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 487. Confidentiel. *Rome, 22 août 1912, 15 h. 40.*

(*Reçu :* 17 h.)

Conformément aux instructions de Votre Excellence, j'ai donné connaissance hier à M. Bollati, avec les précautions d'usage et à titre très confidentiel, des renseignements contenus dans votre télégramme 566 (1). Le Secrétaire général m'a remercié de cette communication qu'il a transmise le soir même au Marquis de San Giuliano. Il a paru surpris d'apprendre que l'Ambassadeur de mussie (2) s'attend à d'importantes concessions de la part de l'Italie. Il se demande si ceci ne vise pas de nouveau la question de la souveraineté sur laquelle, a-t-il dit, on devrait comprendre à Constantinople qu'il est impossible au Gouvernement italien de revenir. Je me suis borné à observer que le mot de *souveraineté* ne figurait pas dans le rapport de M. Bompard. J'ai su d'autre part que l'Ambassadeur de Russie venait précisément de confier à M. Bollatti que, d'après une déclaration récemment recueillie par M. de Giers, le Gouvernement ottoman se rendrait compte de la nécessité pour lui de faire la paix et à des conditions acceptables pour l'Italie. M. Kroupenski, de qui je tiens ce renseignement, m'ayant demandé de ne pas le découvrir, je serais reconnaissant à Votre Excellence de lui conserver un caractère confidentiel.

312.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople.

T. n° 443. *Paris, 22 août 1912, 18 h. 30.*

Pour envisager les suites que peut comporter la proposition du comte Berchtold, il me paraît indispensable de connaître exactement les mesures prises ou projetées par le Gouvernement ottoman en faveur des Albanais.

(1) Transmission du télégramme 306 de Thérapia, du 20 août, ci-dessus reproduit, n° 301.

(2) *Sic* dans le déchiffrement. En fait le télégramme de Constantinople disait : le Grand Vizir.

Vous parlez de concessions faites ou promises et de privilèges individuels. En quoi consistent exactement ces privilèges ou concessions? Sont-ils acquis? Sont-ils seulement probables? Le Gouvernement russe émet confidentiellement l'avis qu'il y aurait intérêt à restreindre, dans la mesure du possible, les privilèges à accorder aux Albanais, avec promesse explicite, de la part du Gouvernement turc, de préparer l'octroi des mêmes privilèges aux localités habitées par d'autres nationalités. Pour examiner cette suggestion et pour voir dans quelle mesure elle s'accorde avec la proposition Berchtold, j'ai également besoin d'être renseigné le plus tôt possible sur la conduite définitive de la Porte vis-à-vis des Albanais.

313.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne.

T. n° 338. *Paris, 22 août 1912, 18 h. 55.*

Vous pouvez dire au comte Berchtold que, pour autant que le Gouvernement ottoman serait spontanément décidé à accorder certains avantages aux Albanais, le Gouvernement français lui conseillerait volontiers de faire des concessions correspondantes ou analogues aux Serbes, aux Bulgares et aux Grecs, mais que la France ne pourrait prendre sur elle de provoquer elle-même dans les Balkans une modification au *statu quo*. Sous cette réserve, nous sommes tout disposés à échanger des vues avec le Gouvernement impérial et royal au sujet du régime de décentralisation dont a parlé le comte Berchtold. Il va sans dire que nous nous concerterions avec la Russie et avec l'Angleterre sur les suites que pourrait comporter une proposition définitive.

314.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Millerand, Ministre de la Guerre. (État-Major, 2e bureau.)

D. n° 1042. Secret. *Paris, 22 août 1912.*

La situation troublée de l'Orient m'amène souvent à me demander quelle conduite tiendrait le Cabinet de Vienne, si une crise éclatait dans la péninsule Balkanique.

A l'heure actuelle, les dispositions du gouvernement austro-hongrois sont assurément pacifiques. Mais on ne saurait admettre qu'il assisterait, indifférent et passif, à des événements tels qu'une insurrection générale de l'Albanie ou de la Macédoine, une action navale de l'Italie aux Dardanelles ou à Salonique, un conflit de la Turquie avec le Monténégro ou la Bulgarie.

Les conjectures que l'on peut former en prévision de ces diverses éventualités ne sont pas seulement d'ordre diplomatique : elles ont aussi pour base et même pour principal élément de probabilité certaines considérations militaires.

C'est à ce dernier point de vue que je désirerais obtenir de vous quelques éclaircissements. Je vous serais donc obligé de me faire connaître votre sentiment sur les questions suivantes :

1° Si le gouvernement austro-hongrois se résolvait à intervenir par les armes dans une crise balkanique, quel serait vraisemblablement son objectif stratégique?

2° L'armée austro-hongroise se contenterait-elle de réoccuper le Sandjak de Novi Bazar? Marcherait-elle plutôt sur Uskub en violant le territoire serbe? Tenterait-elle une action en Albanie, pour le littoral de l'Adriatique? etc.

3° Quelles précautions l'État-Major austro-hongrois croirait-il devoir prendre sur les frontières de la Russie? Il n'y a d'ailleurs pas lieu d'examiner ici l'hypothèse où l'entrée des troupes austro-hongroises en Serbie serait immédiatement considérée par le gouvernement russe comme un *casus belli* envers l'Autriche-Hongrie. On peut, en effet, supposer que, pour des motifs supérieurs, le cabinet de Saint-Pétersbourg ne prendrait pas la décision immédiate d'un recours aux armes pour sauvegarder les intérêts traditionnels du slavisme dans la Péninsule balkanique. Ou bien, sans se déclarer ouvertement contre l'Autriche-Hongrie, il se bornerait peut-être à faire débarquer un corps d'armée sur le littoral bulgare, dans la région de Bourgas.

4° Quelles précautions l'État-Major austro-hongrois croirait-il devoir prendre sur la frontière de l'Italie?

5° Quel concours militaire le cabinet de Vienne est-il fondé à espérer de la Roumanie?

J'attacherais grand prix à recevoir votre réponse dans le plus bref délai[1].

[1] Sur la suite donnée par le Ministère de la Guerre à cette lettre voir plus bas n° 359.

315.

M. DE FLEURIAU, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À LONDRES,

À M. POINCARÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 342. *Londres, 22 août 1912.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 23 août.)

Le Foreign Office accueille avec satisfaction les renseignements fournis par ses agents ou les représentants étrangers sur l'accueil donné à la proposition autrichienne relative aux Balkans; de ces renseignements, il conclut que cette suggestion n'aura probablement pas de conséquences dangereuses et cette conclusion le rassure.

Sir Louis Mallet m'a dit que le Secrétaire d'État pour les Affaires étrangères, s'étant déclaré disposé à prendre part à l'échange de vues proposé par le comte Berchtold, estimait qu'il n'avait plus qu'à attendre de nouvelles ouvertures du cabinet de Vienne. Si ces ouvertures ne sont pas faites, Sir Edward Grey ne se préoccupera plus de l'affaire qui tombera d'elle-même.

Il est possible cependant que le comte Berchtold veuille donner suite à sa suggestion; en ce cas, Sir Louis Mallet fait remarquer que le Gouvernement russe a écarté la proposition relative aux démarches près des États balkaniques, il ne resterait donc que les démarches séparées à Constantinople et le Sous-Secrétaire d'État permanent adjoint pense — ce n'est que son opinion personnelle — que les Puissances pourraient consentir à autoriser leurs Ambassadeurs à déclarer à la Sublime Porte qu'elles seront heureuses de voir le cabinet ottoman persévérer dans la politique de réformes que ce cabinet a adoptée de lui-même.

316.

M. ALLIZÉ, MINISTRE DE FRANCE À MUNICH,

À M. POINCARÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 106. *Munich, 22 août 1912.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 26 août.)

La Chambre des députés de Bavière s'est occupée ces jours-ci de la discussion du budget de l'armée. Dans sa séance d'hier, le Ministre de la Guerre, le baron Kress von Kressenstein, a prononcé un long discours pour répondre

aux questions qui lui avaient été posées. Il s'est élevé notamment contre l'idée d'instituer le service d'un an dans l'armée bavaroise, service qui aboutirait, a-t-il dit, à la création d'une milice incompatible avec la puissance de l'Empire. Il a fait ensuite une brève allusion à la légion étrangère, indiquant qu'il ne saurait assez mettre en garde ses compatriotes contre leur engagement dans ce corps de troupe.

Le député socialiste, M. de Vollmar, a renouvelé en ce qui concerne l'attitude des socialistes bavarois en temps de guerre, ses déclarations précédentes : « Les orateurs du Centre ont cru pouvoir affirmer que, si la guerre éclatait, les socialistes empêcheraient la mobilisation au moyen d'une grève générale. Il a déjà été fait justice au Reichstag de ce mensonge. Je veux le faire également. Nous, socialistes, nous mettrons tout en œuvre pour maintenir la paix. Si nous ne pouvons y réussir, nous ferons passer avant tout le danger de la patrie et nous nous mettrons au service du pays. Je ne crois pas que les socialistes en soient les plus mauvais défenseurs ». Après cette déclaration de principe, M. de Vollmar a ajouté que, si le parti socialiste votait contre les crédits militaires, c'est que l'approbation de ces crédits impliquait un vote de confiance tandis que les socialistes tenaient à marquer aux gouvernements confédérés, qui les traitaient en « ennemis intérieurs », qu'ils ne pouvaient leur confier l'instrument de défense du pays. Le député libéral Casselmann a très justement fait observer qu'après les paroles si patriotes de M. de Vollmar, le vote des socialistes contre le budget de l'armée n'était qu'une pure démonstration politique qui cesserait s'ils avaient jamais la majorité dans le Parlement et, par conséquent, la pleine responsabilité de leurs actes. Il m'a paru intéressant de relever une fois de plus ici l'attitude des socialistes allemands, parce qu'elle indique bien que l'on ne saurait, en cas de guerre, compter sur une défaillance ou une défection quelconques de leur part.

317.

M. Geoffray, Ambassadeur de France à Madrid,
à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 331. *Saint-Sébastien, 23 août 1912, 14 h. 25.*
(*Reçu :* 16 h. 40.)

A son audience de ce matin, le Ministre d'État m'a dit que l'Ambassadeur d'Allemagne venait de lui faire connaître les objections de la Chancellerie impériale à l'établissement de la ligne de transit. D'après ce que m'a rapporté M. Garcia Prieto, le prince de Ratibor l'a fait à peu près dans le sens indiqué

par mon télégramme d'hier n° 327 [1]. Cependant il semble que l'Ambassadeur d'Allemagne aurait été encore plus catégorique en ce qui touche la volonté de M. de Kiderlen de ne se prêter à aucune transaction impliquant le maintien de cette ligne.

Le Ministre d'État estime qu'il serait indispensable et urgent que les Gouvernements français et espagnol s'assurassent de la façon la plus précise des vues définitives du cabinet de Berlin : s'il était bien établi qu'elles sont irréductibles dans ce sens, il faudrait chercher une autre combinaison.

J'ai répondu que, personnellement, je partageais cette manière de voir.

318.

M. DE SAINT-AULAIRE, DÉLÉGUÉ À LA RÉSIDENCE GÉNÉRALE DE FRANCE AU MAROC,
À M. POINCARÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 324. *Rabat, 23 août 1912, 15 h. 25.*
(*Reçu* : 17 h. 50.)

M. Marc [2] télégraphie que la proclamation de Hiba à Marrakech [3] est exploitée à Mogador par nos adversaires. Ce mouvement est dirigé par le consul d'Espagne qui, après avoir vainement tenté d'[empêcher] la proclamation de Moulay Youssef, fait une propagande active en faveur de Hiba.

Dans la situation extrêmement grave où nous nous trouvons, cette attitude de M. Sostoa est intolérable. Le souci de la sécurité de notre établissement au Maroc exige le déplacement immédiat des consuls d'Espagne à Mogador et à Mazagan, véritables agents provocateurs, qui font ouvertement cause commune avec nos adversaires au moment où la guerre sainte est proclamée contre nous et où nos compatriotes de Marrakech sont exposés à tous les périls. M. Marc prévoit le cas où la défection du tabor de police nous obligerait à mettre à terre la compagnie de [débarquement] du *Chayla* qui stationne actuellement à Mogador.

(1) Dans ce télégramme, du 22 août, M. Geoffray avait rendu compte d'un entretien avec l'ambassadeur d'Allemagne à Madrid : M. de Ratibor lui avait dit « qu'il était impossible à la Chancellerie impériale d'accepter a combinaison arrêtée entre la France et l'Espagne ».

(2) Consul de France à Mogador.

(3) Le prétendant Hiba était entré à Marrakech le 16 août, alors que, la veille, Moulay Youssef avait été proclamé sultan à Casablanca.

319.

M. POINCARÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. DE FLEURIAU, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À LONDRES.

D. n° 835. *Paris, 23 août 1912.*

Vous avez bien voulu, à la date du 24 juillet dernier [1], me communiquer le texte de la note par laquelle le Secrétaire d'État pour les Affaires étrangères a répondu à vos récentes démarches et notamment à votre mémorandum du 28 juin au sujet de la procédure à suivre pour établir le statut municipal de Tanger.

Le Gouvernement britannique n'adhère pas à notre thèse. « Il estime que la municipalité de Tanger ne doit être une partie ni du protectorat français, ni du protectorat espagnol, et *aura un statut sur une base exactement égale* à celle de ces protectorats. »

A vrai dire, la situation future de Tanger n'a jamais été définie en ces termes et ne pouvait pas l'être; l'idée de protectorat ne saurait se comprendre sans l'existence simultanée d'un État protecteur et d'un État protégé. Or à Tanger le premier de ces deux éléments fera défaut.

Il est par contre vrai que la France a toujours été disposée à internationaliser Tanger. A aucun moment, elle n'a oublié ses promesses à ce sujet. Tout au contraire, elle s'est constamment appliquée à rechercher les moyens de les réaliser pratiquement et bien au delà de ses obligations contractuelles. Elle a, dans ce dessein, entamé un long échange de vues avec le Gouvernement britannique. Mais il résulte de l'attitude prise à Madrid par M. White et d'une revision attentive du dossier que, contrairement à l'opinion formulée par Sir Arthur Nicolson, dès le mois de mars dernier (v. votre télégramme n° 87 [2]) certains malentendus se sont prolongés et durent encore. Je me plais à espérer qu'il sera facile de les dissiper par de loyales explications.

Vous observiez, dans votre dépêche du 23 février dernier n° 82 [3], que l'Angleterre est dominée par la préoccupation de maintenir la puissance de Gibraltar et sa suprématie sur le détroit. Vous ajoutiez, le 17 avril, n° 162 [4], qu'en disant qu'elle veut protéger la région de Tanger contre les caprices du

(1) Voir ci-dessus le n° 221.

(2) Voir tome II, 3e série, n° 358, p. 364, note 4.

(3) Ce télégramme n'a pas été reproduit, la politique britannique relative à Tanger est suffisamment définie dans trois autres documents, en particulier dans la dépêche de Londres en date du 14 avril reproduite tome II, 3e série, n° 358.

(4) Voir tome II, 3e série, n° 358.

Sultan, l'Angleterre pense certainement à la protéger contre nous et contre l'Espagne. Vous savez à quel point une pareille méfiance est injustifiée à notre égard.

Puisque pourtant cela apparaît nécessaire, veuillez donc répéter à sir Edward Grey que nous n'avons aucune visée particulière sur Tanger, que nous n'y recherchons aucun privilège ni aucun avantage d'aucune sorte. Notre seule préoccupation, dont le cabinet de Londres ne peut contester la légitimité, est de ne nous prêter qu'à la création d'un organisme viable, où nous n'aurons pas d'autres droits que ceux des autres Puissances, mais où nous ne voulons pas davantage être placés en situation d'infériorité.

Sur la question de procédure qui fait l'objet de la note anglaise du 23 juillet, notre point de vue est parfaitement clair. Nous n'entendons pas assimiler l'organisation de Tanger à une simple mesure de réorganisation, comme le Sultan pourrait en prescrire avec notre concours dans tout autre port marocain. Mais nous soutenons que nous n'avons le devoir d'internationaliser ou de neutraliser Tanger ni à l'égard de l'Allemagne, ni à l'égard d'aucune des autres Puissances qui ont adhéré à l'accord franco-allemand du 4 novembre 1911.

Aux termes de cet arrangement, c'est sur le Maroc tout entier que notre protectorat a été reconnu et nous ne saurions laisser remettre ce fait acquis en question.

Ainsi, toutefois, que je vous l'écrivais le 25 juin, nous ne pouvons pourtant pas dans la pratique limiter aux seuls intérêts anglais et espagnols le bénéfice du régime exceptionnel que nous avons promis d'établir. Nous avons donc toujours considéré que l'abandon de notre privilège, consenti à l'Angleterre et à l'Espagne, aurait pour conséquence naturelle de créer à Tanger une égalité générale de droits pour tous les pays signataires de l'acte d'Algésiras.

Théoriquement, il n'est pas douteux, dès lors qu'il s'agit de notre part d'une concession volontaire, que nous avons toute liberté d'en limiter les effets au regard des États envers lesquels aucune obligation ne nous lie et par conséquent de régler la question de Tanger sans leur concours. Mais le Gouvernement de la République reconnaît volontiers qu'il n'y aura que des avantages à provoquer des suggestions dont il pourrait être tenu compte, dans le détail du régime à établir.

La nouvelle procédure recommandée par Sir Ed. Grey semble donc de nature à concilier parfaitement les diverses nécessités en présence. Ainsi que le propose le principal Secrétaire d'État, l'accord actuellement négocié à Madrid prendrait la forme d'une convention à laquelle serait annexé un décret chérifien. Les trois Puissances contractantes communiqueraient la convention et le projet de décret au Gouvernement allemand en lui demandant d'adhérer à l'une et d'accepter l'autre. L'assentiment des autres États moins intéressés au Maroc ne serait sollicité qu'ensuite.

L'idée nouvelle de Sir Ed. Grey n'a pas seulement le mérite de résoudre une épineuse difficulté de procédure; elle fournit aussi le moyen de ne pas laisser trop de place à l'imprévu en remettant soit au corps consulaire soit à la future assemblée municipale le soin de réglementer le fonctionnement du régime tangerois.

Il y a là, en effet, comme vous en êtes tombé d'accord avec Sir A. Nicolson, une question extrêmement complexe. Il importe tout autant à l'Angleterre qu'à nous-mêmes de la bien résoudre.

Or, il n'est pas permis de se dissimuler que, même après les études auxquelles on s'est livré de part et d'autre, les projets en cours d'examen à Saint-Sébastien ne fournissent sur beaucoup de points que des solutions trop sommaires ou hasardeuses.

Et d'abord, en ce qui concerne la composition même de la municipalité, avec sa population hétérogène et récente, Tanger a plus de chances qu'aucune autre ville méditerranéenne de fournir à l'élection une représentation relativement instable et frondeuse.

Sans doute est-il entendu déjà qu'un certain nombre de précautions seront prises pour remédier préventivement à ce danger. C'en sera une efficace assurément que la désignation de la moitié des membres de l'assemblée municipale par les représentants des Puissances et du Sultan. Mais il y aurait, semble-t-il, plus d'inconvénients que d'avantages à faire désigner *par chaque consul* un membre de droit. Ce qu'on vise, c'est la constitution, parmi les personnes honorables et compétentes, d'une représentation normale des intérêts municipaux. On peut croire que le meilleur moyen d'y réussir serait de faire établir la liste des « membres nommés » par les consuls réunis en conférence en limitant, si on le juge utile, à deux, par exemple, le nombre des membres ainsi choisis qui pourraient être d'une même nationalité.

Beaucoup plus grave est ce qui concerne la moitié des conseillers soumise à l'élection. Le Gouvernement britannique a sur ce point toujours posé en principe qu'à son avis il ne devrait y avoir qu'un collège électoral unique. Le Gouvernement français, jusqu'ici, n'y a pas contredit. Il lui est pourtant difficile de ne pas signaler à toute l'attention du Gouvernement de Sa Majesté les enseignements à tirer de sa propre expérience africaine. Cette expérience montre qu'en réunissant dans un seul corps électoral des éléments différents et inégaux, on facilite les manœuvres électorales, on invite aux tractations douteuses, on prépare l'agitation et les haines de races. La principale cause déterminante de la crise antisémite qui a si rudement secoué l'Algérie, il y a quelques années, a été l'introduction dans le corps électoral français des israélites indigènes qui, en se portant tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, départageaient les partis français.

A Tanger, aucune raison péremptoire ne pousse à sectionner les immigrés.

Leurs divergences d'origines se fondront, sans doute aucun, devant la communauté relative de civilisation et d'intérêts et ce n'est pas leur nationalité respective qui caractérisera les groupes s'opposant les uns aux autres; ce seront des rivalités d'ordre local ou professionnel. Par contre, il serait vraiment indispensable de séparer des Européens les indigènes et même, parmi ceux-ci, de distinguer les deux races que le voisinage et la communauté d'existence n'ont jamais rapprochées.

Le Gouvernement de la République souhaite très vivement que le Gouvernement britannique arrête toute son attention sur ce point important; et, si ses méditations le conduisent à la même conviction, qu'il veuille bien indiquer comment, à son avis, elle devrait être réalisée dans la pratique. Il ne serait pas difficile assurément de trouver en Algérie et en Tunisie des modèles à suivre.

Si l'on admettait ce classement, la question se poserait de savoir où y faire figurer les protégés indigènes. Des raisons de diverses sortes font souhaiter fortement la disparition du régime de la protection qui d'ailleurs perdra à l'organisation de la zone internationale le plus clair de ses motifs d'existence et de ses avantages. On ne saurait, en tous cas, sans menacer l'équilibre recherché, admettre que les protégés fussent élus sur les listes indigènes et vinssent ainsi enfler indirectement au sein de la municipalité le nombre des voix de la Puissance protectrice. Ils ne sauraient d'avantage être inscrits parmi les Européens.

Le chiffre de 24 conseillers proposé par l'Angleterre se prêterait mal à l'application du plan qui précède. Il faudrait admettre le chiffre de 30 qui semble normal si on le compare à l'effectif des conseils de grandes villes européennes. Il y aurait lieu alors de faire une répartition qui assurât un juste équilibre entre les divers éléments. La majorité absolue devrait être acquise aux ressortissants des Puissances; mais le Gouvernement de la République estime qu'il ne conviendrait cependant pas d'octroyer moins de 10 sièges aux musulmans (5 nommés, 5 élus) et de 4 aux israélites (2 nommés, 2 élus). Qu'on observe en effet que les indigènes sont à Tanger dans la proportion de 6 contre 1 européen. D'autre part, il n'est pas possible de ne pas tenir compte du courant d'idées qui se fait jour présentement dans tous les grands pays ayant charge d'une tutelle indigène. En France notamment, on peut s'apercevoir à de nombreux indices que l'opinion publique et le Parlement n'admettraient pas que les éléments musulmans et israélites fussent entièrement sacrifiés.

Les pouvoirs de l'assemblée municipale seront beaucoup plus étendus que dans n'importe quelle autre ville, puisqu'ils comporteront de véritables attributions de souveraineté; il importerait de les classer et de les hiérarchiser nettement. Les régimes municipaux en vigueur, combinés avec les régimes coloniaux, fourniraient un cadre aisément adaptable.

Une question importante aussi et jusqu'à cette heure insuffisamment élu-

cidée est celle de la présidence. On n'avait envisagé d'autre hypothèse que celle de remettre les pouvoirs d'administration à une commission exécutive de la municipalité. Cette formule, précieuse pour rendre permanent et approfondi un contrôle, n'est-elle pas moins heureuse pour organiser une direction et asseoir un commandement? Le principe de l'unité de pouvoir est recommandé par l'expérience. Il serait donc sage de ne pas le violer et de donner à la municipalité de Tanger un chef assisté, dans la pratique, de deux ou trois adjoints élus exerçant un certain nombre d'attributions sur sa délégation.

Ce chef serait destiné à un rôle considérable, il concentrerait dans ses mains les prérogatives d'un maire en même temps qu'il devrait être l'administrateur de la zone internationalisée et le commissaire du protectorat collectif de cette portion du territoire chérifien. Le nom de commissaire-administrateur résumerait assez bien l'ensemble de ses hautes fonctions. Son choix sera un acte délicat et important, qu'il y aura lieu d'entourer de précautions et de garanties. Le recrutement local offrira-t-il à la fois les capacités et les loisirs nécessaires à une tâche qui sera lourde et absorbante? On peut en douter. Même il y a lieu de se demander s'il ne conviendrait pas de décider tout de suite que le commissaire-administrateur de la zone tangéroise devra être choisi en dehors d'elle. A notre avis, il serait sage de prévenir les compétitions et les intrigues dangereuses en remettant, par exemple, au Président de la Confédération suisse le soin de le désigner parmi les ressortissants d'une puissance désintéressée. La France ne réclamerait d'autre prérogative que de le présenter au Sultan et de notifier son investiture.

Il suffit de creuser les diverses questions qui surgissent d'elles-mêmes au fur et à mesure qu'on entre dans le détail de l'organisation de Tanger, pour s'apercevoir que la même observation s'impose à propos de chacun des organes à créer. De même que pour la municipalité et pour le commissaire-administrateur, il faut se rendre à l'évidence en ce qui concerne le rôle nécessaire de la commission de contrôle. Celle-ci, par les attributions qu'il est inévitable de lui conférer, sera à proprement parler quelque chose comme un véritable conseil supérieur de contrôle et d'administration. Il est bien évident que les membres du corps consulaire parmi lesquels siègera le représentant du Sultan, devront en procurer toujours l'élément essentiel et dominant, mais par analogie à ce qui se passe dans les conseils supérieurs d'Algérie et de Tunisie, comme aussi dans les Chambres hautes des colonies anglaises, on sera sûrement conduit à la renforcer du concours de quelques spécialistes; sans ces « compétences », les discussions de l'assemblée tomberaient vite, il y a lieu de le craindre, à des généralités dénuées de rendement utile. Ces membres-adjoints pourraient d'ailleurs n'avoir chacun un droit de vote que dans les affaires de leur ressort professionnel : il ne s'agit pas de déplacer la majorié, mais seulement de l'éclairer.

Telles sont les observations fondamentales que le Gouvernement français tient à formuler sans plus tarder. Il pense, en effet, que, si les délégués des trois Puissances réunis à Madrid, puis à Saint-Sébastien, n'arrivent pas plus aisément à concrétiser dans des textes les bases du futur régime tangérois, cela tient à ce que les trois Gouvernements n'ont pas poussé assez avant la recherche d'un terrain limité où leurs points de vue se concilient. La France est toute prête à poursuivre cette étude complémentaire. Elle s'y offre avec l'entière certitude de faire reconnaître et apprécier son désintéressement, mais avec, aussi, la ferme volonté, qu'elle sait partagée par le Gouvernement britannique et par le Gouvernement espagnol, de faire à Tanger œuvre utile et durable.

Or, elle se persuade chaque jour davantage qu'elle engagerait trop gravement sa responsabilité en consentant à confier soit à la future municipalité, soit même au corps consulaire, la tâche trop lourde et trop délicate d'élaborer une véritable constitution qui n'a pas d'exemple dans le passé et où l'on ignore si l'avenir n'aura pas à chercher un modèle.

Je vous serai obligé de communiquer le plus tôt possible au Gouvernement du Roi l'exposé qui précède. Je ne doute pas qu'il ne l'examine dans le même esprit qui l'a inspiré et, s'il veut bien en approuver les principes, rien ne sera plus aisé que d'en déduire très rapidement les applications pratiques nécessaires.

320.

M. DUMAINE, AMBASSADEUR DE FRANCE À VIENNE,

À M. POINCARÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 218. *Vienne, 23 août 1912.*

(*Reçu :* Cabinet, 26 août; Dir. pol., 28 août.)

Ainsi que j'en ai informé Votre Excellence par mon télégramme n° 188 (1), j'ai fait aujourd'hui auprès du chef de la première section des Affaires étrangères la démarche qui m'était prescrite. Le baron Macchio, chargé de la direction du Département pendant la courte absence du comte Berchtold, s'est abstenu de toute réflexion sur les termes de ma communication, de même que sur les suites d'une initiative dont je ne suis pourtant pas certain qu'il approuve la première pensée. Fonctionnaire correct autant que discret, il ne se croirait

(1) Par ce télégramme, également daté du 23 août, M. Dumaine annonçait qu'il avait fait au baron Macchio la communication prescrite par le télégramme de Paris n° 338 ci-dessus reproduit à la date du 22 août, n° 313.

pas en droit de discuter l'opportunité et l'efficacité d'une proposition émanant de son chef.

Mais il avait eu connaissance par les feuilles du matin des nombreuses critiques dirigées contre ce projet d'échange de vues sur les affaires d'Orient. Dans un article intitulé « la suggestion du comte Berchtold sous la lumière des journaux français », la *Neue Freie Presse* venait d'en publier un résumé où était signalé le revirement hostile de l'opinion à Paris. Ces informations peu rassurantes n'étaient pas de nature à inspirer à M. Macchio une forte confiance dans le projet dont j'avais à l'entretenir. Aussi l'ai-je trouvé plus impénétrable encore que d'habitude.

Il n'y a que la réserve relative à la spontanéité des concessions accordées aux Albanais qui l'ait déterminé à déclarer que, tout en ignorant encore quels avantages ont été consentis aux rebelles, il devait les supposer satisfaisants, puisque plus de la moitié des troupes insurgées étaient déjà sorties d'Uskub.

La veille, au cours d'une conversation que j'avais eue avec lui, il s'était plaint, en termes généraux, de ce que les idées du comte Berchtold eussent été mal comprises et qu'on lui attribuât une initiative beaucoup plus grande que celle qu'il a entendu prendre. Son chef n'aurait eu d'autre intention, d'après lui, que de faire approuver les tendances décentralisatrices du nouveau Gouvernement ottoman, en heureuse opposition avec la centralisation excessive qu'avait voulu pratiquer le parti jeune-turc. Il comptait qu'assurés de l'assentiment des grandes Puissances, les nouveaux Ministres du Sultan seraient consolidés, enhardis dans leurs desseins, et que les nationalités chrétiennes de l'Empire attendraient avec plus de calme les améliorations espérées.

Mais jusqu'où espère-t-on voir pousser les réformes, et par quels moyens conseillera-t-on de les réaliser, ceci n'est pas encore envisagé. Après avoir reçu les réponses des Gouvernements consultés, il deviendra possible d'en extraire les éléments d'un programme accepté par tous : peut-être alors le Ministre austro-hongrois y ajoutera-t-il quelques suggestions personnelles.

Aujourd'hui, le baron Macchio s'interdisait même d'aller jusque-là. Il m'a simplement dit que, quand toutes les adhésions auront été recueillies, la conversation pourra s'engager et être poursuivie dans la mesure des encouragements qui seront donnés.

Est-ce vraiment tout ce que contenait à l'origine l'invitation adressée aux Puissances? Se réduisait-elle à les solliciter de fournir des propositions entre lesquelles le comte Berchtold n'aurait plus qu'à choisir la plus adéquate aux circonstances? Ou faut-il supposer qu'éclairé sur le peu de chances de succès d'une initiative trop tôt vantée, inquiet des soupçons qu'il a fait naître, déconcerté par des critiques qu'il n'avait pas prévues, le Ministre tâche déjà de se soustraire à l'exécution d'un projet insuffisamment étudié?

J'avais entendu dire par un familier du Ballplatz que l'on considérait comme

réalisable la formation en Albanie de conseils électifs, adaptés à des circonscriptions qui seraient à délimiter; par ce moyen, les nationalités diverses, représentées dans chacune de ces petites Diètes proportionnellement à leur importance, auraient toute latitude de faire valoir leurs vœux. Serait-ce une des méthodes qui seraient recommandées? Le baron Macchio s'est refusé à répondre.

On m'avait signalé aussi comme ayant été rédigée dans les bureaux des Affaires étrangères une sorte de déclaration explicative insérée dans la *Wiener Allgemeine Zeitung* et qu'ont déjà reproduite toutes les feuilles politiques (la traduction en est annexée ci-contre) [1]. J'ai demandé si cet exposé aux prétentions infiniment modestes pouvait passer pour conforme à la volonté du Ministre. Le chef de la première section, bien qu'il en soit presque sûrement l'auteur, a renié son œuvre, et même a protesté contre la supposition que la presse puisse jamais être, en Autriche, prise comme auxiliaire par le Gouvernement!

Je n'avais plus après cela qu'à renoncer à l'espoir de tirer de lui aucun éclaircissement.

De quelle valeur d'ailleurs eussent été ceux qu'il aurait donnés? Il est manifeste que l'initiative prise ne répond pas à ce qu'on en attendait. Vraisemblablement le Ministère i. et r. a supposé qu'une démonstration d'apparence conciliatrice et obligeante imposerait aux Gouvernements turc et bulgare une certaine gratitude pour la Monarchie dualiste; ou qu'en unissant dans une action commune la Triplice et la Triple Entente, il empêcherait que, parmi les Puissances invitées à se concerter, aucune prît un rôle prééminent dans la pacification. Il suffit de penser à l'envie qu'a l'Empereur Guillaume de se pousser au premier rang pour mesurer la satisfaction qu'on éprouverait ici d'y mettre obstacle. Plus sûrement encore, le comte Berchtold, si souvent accusé d'indolence, a cru l'heure favorable pour se montrer sous l'aspect nouveau d'un homme d'État qui cherche des solutions et soumet des idées aux Chancelleries européennes; il a dû calculer que son prestige personnel, celui de son pays y trouveraient profit, sans qu'il y ait de risque à courir pour l'un ni pour l'autre au cas où la suggestion ne produirait pas de conséquences. Peut-être enfin est-il allé de l'avant, sans trop prévoir ce qui en résulterait, se réservant de préciser sa pensée suivant la tournure des événements.

[1] Cet article indiquait que la proposition Berchtold visait «les buts suivants» : renforcer «le régime actuel» en Turquie, sans prétendre lui imposer un programme («les conseils qui seront donnés à la Turquie devront être fixés au cours d'une conversation libre de toute contrainte»); maintenir le *statu quo*, sans «créer une nouvelle constellation dans les Balkans».

321.

M. DE PANAFIEU, MINISTRE DE FRANCE À SOFIA,

À M. POINCARÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 124. Confidentiel. *Sofia, 23 août 1912.*

(*Reçu :* Cabinet, 26 août; Dir. pol., 28 août.)

J'ai rendu compte à Votre Excellence par ce même courrier[1] des meetings qui se sont tenus depuis une dizaine de jours dans les principales villes du Royaume, sans ajouter de longs commentaires.

De ces manifestations de l'opinion publique aussi bien que des conversations que j'ai eues avec diverses personnalités bulgares, il résulte, à mon avis, que la situation, sans être grave, est sérieuse et de nature à préoccuper les esprits.

Il n'y a pas lieu d'attacher trop d'importance aux cris de « vive la guerre » qui ont été le leitmotiv des divers meetings, mais ce qui mérite de retenir l'attention, c'est la volonté bien arrêtée de tous les partis politiques d'obtenir du Gouvernement une attitude énergique à l'égard de la Turquie, attitude qui seule peut faire accorder les satisfactions que l'on réclame de celle-ci.

Les déplorables événements de Kotchana sont déjà vieux de trois semaines; ils ont vivement ému la Bulgarie tout entière, mais ils n'ont fait somme toute que mettre en pleine lumière une situation qui existe en fait depuis bien des années, qui prouve à l'évidence que le régime turc en Macédoine ne permettra jamais aux populations chrétiennes de se développer et qui porte ainsi une atteinte grave, quoique indirecte, aux espérances nationales de la Bulgarie, et par conséquent à ses intérêts vitaux.

Depuis trois semaines, qu'a fait le Gouvernement ottoman pour calmer l'irritation des Bulgares? Il a adressé une circulaire à tous ses fonctionnaires de Macédoine pour leur préciser en détail leurs devoirs et pour prévenir, autant qu'il leur était possible, le renouvellement d'événements aussi regrettables. Il a en outre nommé une commission d'enquête pour rechercher les causes du massacre et ses auteurs responsables. Cette commission aurait terminé ses travaux il y a quelques jours, non sans difficultés et contestations. Le principal membre bulgare de la commission, M. Liaptcheff, conseiller à la Cour d'Appel de Salonique, se serait même, dit-on, décidé à ne plus siéger en

[1] Dépêche n° 118, du 19 août, qui donne surtout le récit d'un meeting tenu à Sofia, le 13, pour protester contre le massacre de Kotchana. Dépêche n° 123 du 21 août, qui signale des meetings, à Philippopoli et à Bourgas : les manifestants demandent au gouvernement « de se préparer à une action militaire contre la Turquie ».

présence des entraves apportées par ses collègues à la recherche de la vérité, et de la partialité et de la mauvaise foi dont auraient fait preuve les délégués techniques, c'est-à-dire les médecins.

Quoique les coupables soient, paraît-il, très connus, que les survivants aient cité leurs noms, aucune sanction n'a encore été prise par la Porte.

D'autre part, toutes les questions qui sont en discussion entre la Turquie et la Bulgarie, celles même qui paraissaient réglées, telle que le chemin de fer Koumanovo-Kustendil, qui est d'un intérêt primordial pour la Bulgarie, restent en suspens ou paraissent renvoyées à une époque indéterminée.

Enfin, les meurtres, les vexations quotidiennes, les dénis de justice, dont sont victimes les Bulgares de Macédoine, aujourd'hui sous le régime jeune turc comme sous le régime d'Abdul Hamid, engagent beaucoup d'entre eux à émigrer. Au bout de quelques années, la population, au lieu d'augmenter, diminue, et l'influence de race également.

Les Bulgares du Royaume constatent et déplorent cette situation et ils sont décidés à mettre tout en œuvre pour y porter remède. Et comme en même temps ils n'ont pas lieu de se féliciter de l'attitude du Gouvernement ottoman à leur égard, ils estiment que la politique de conciliation, suivie par le Cabinet Guéchoff, est une politique de dupe et qu'il est grand temps d'y renoncer.

Les meetings qui ont eu lieu, et qui réunissaient amis et adversaires du Ministère, n'étaient pas dirigés contre celui-ci; ils avaient pour but de lui indiquer la politique à suivre et de lui démontrer que la nation tout entière le suivrait dans cette voie. Depuis ces derniers jours, on ne signale aucune manifestation nouvelle, aucun symptôme inquiétant. Seul le ton des journaux est plus élevé, plus net que d'habitude; l'organe de M. Guéchoff lui-même, le *Mir*, a une allure décidée qui ne lui est pas habituelle. Tous sont unanimes à recommander, sans violence et sans fanfaronnades, une attitude énergique à l'égard de la Turquie. Le public attend et il a confiance. Il sait que le Roi est resté à Sofia, depuis son retour de Tirnovo, et que ses projets de départ pour Carlsbad sont au moins ajournés; il sait que chaque jour le Conseil des Ministres se réunit et reste de très longues heures en délibération. Et il espère être bientôt fixé sur les décisions qui seront prises et qu'il ne doute pas devoir être conformes au sentiment unanime de la nation. Ce calme apparent dont font preuve les partis politiques, l'armée et les simples particuliers, et que l'on pourrait interpréter comme un signe de désintéressement, n'est pas sans préoccuper les personnes les plus averties de la mentalité bulgare.

Le public ne sait pas ce qui peut être fait pour remédier à la situation actuelle, il se confie pour cela au Gouvernement, mais il ne comprendrait pas qu'on ne fît rien et peut-être ne l'admettrait-il pas.

Déjà, on reproche au Cabinet d'avoir laissé échapper la nouvelle occasion qui lui était offerte d'obtenir pour la Macédoine les garanties indispensables,

on entrevoit la conclusion prochaine de la paix entre l'Italie et la Turquie, on suppute qu'un Gouvernement fort, avec Kiamil Pacha ou tel autre homme d'État, pourra établir définitivement son autorité à Constantinople et donner à l'armée ottomane, réconciliée et unie dans un même sentiment national, une nouvelle force et une nouvelle ardeur, et on craint, si la Turquie, après tant de vicissitudes, voit s'ouvrir pour elle une ère de prospérité et de puissance, de voir les rêves nationaux s'éloigner de plus en plus de leur réalisation.

En présence d'un tel mouvement d'opinion, la situation du Roi, comme celle du Gouvernement, est particulièrement délicate. Ils sont obligés d'en tenir le plus grand compte, et à vouloir le combattre ouvertement, ils auraient grande chance de se briser eux-mêmes.

Le Roi est résolument pacifique; ainsi que je l'ai télégraphié à Votre Excellence sous le n° 92 [1], il nous a donné, à mon collègue de Russie et à moi-même, lors des fêtes de Tirnovo, les assurances les plus précises à cet égard. Mais je sais qu'il est fort embarrassé sur le choix des satisfactions qu'il convient d'accorder à son peuple.

M. Guéchoff n'est pas moins préoccupé, d'autant plus que le temps presse, et qu'au calme actuel peut succéder une dangereuse agitation si une décision n'est pas prise à bref délai. Dans le sein même de son Cabinet, ainsi que je l'ai déjà signalé à Votre Excellence, sa politique conciliante à l'égard de la Turquie n'est pas pleinement approuvée par les Ministres zankovistes. Les chefs de ce parti, M. Daneff en tête, se montrent ardents et disent ouvertement que la situation actuelle ne peut pas se prolonger.

M. Guéchoff a pensé à faire une démarche officielle auprès des Puissances signataires du traité de Berlin pour leur demander d'intervenir afin d'exiger l'application de l'article 23 du traité de Berlin. Je ne sais s'il mettra son projet à exécution, car il n'ignore pas que sa démarche sera sans portée, et que les Puissances ne se mettront jamais d'accord pour une intervention de cette nature.

Et cependant, l'autonomie de la Macédoine serait la seule solution de nature à satisfaire les grandes Puissances comme les États Balkaniques et à ramener, pour de longues années, la paix et la tranquillité en Orient. La Turquie elle-même pourrait comprendre que ce serait le meilleur moyen pour elle de conserver pendant longtemps sa situation en Europe, et si, sans aucune intervention de l'Europe, par un beau geste spontané, un Gouvernement fort accordait à cette malheureuse province l'autonomie qu'elle demande, il recouvrerait du même coup la reconnaissance et l'admiration de tous. A son point de vue particulier, cette décision serait adroite, car la Turquie n'a pas à redouter de voir la Macédoine suivre l'exemple de la Roumélie orientale. Les

(1) Télégramme en date du 16 août ci-dessus reproduite n° 276.

populations macédoniennes sont trop diverses de race, trop jalouses les unes des autres, pour que leur influence réciproque ne s'équilibre pas et par conséquent ne se neutralise pas. Et si elles avaient la tranquillité et par conséquent la prospérité, elles ne songeraient pas à tourner les yeux vers les États voisins dans l'espérance d'un avenir meilleur.

Une telle politique de la part du Gouvernement ottoman n'est malheureusement pas à espérer. Mais il pourrait tout au moins, dès maintenant, malgré ses préoccupations intérieures, se rendre compte de l'état d'esprit de la Bulgarie, et dans son intérêt personnel, accorder à celle-ci quelques satisfactions.

Le Gouvernement ottoman se loue de M. Guéchoff; il devrait lui prouver sa sympathie en lui donnant les moyens d'apaiser l'opinion publique par des concessions qui pourraient calmer son ardeur.

322.

M. DE PANAFIEU, MINISTRE DE FRANCE À SOFIA,

À M. POINCARÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 125. Très confidentiel. *Sofia, 23 août 1912.*

(*Reçu :* Cabinet, 26 août 1912; Dir. pol., 28 août 1912.)

Sous la date du 6 de ce mois et le n° 139, Votre Excellence a bien voulu me communiquer trois dépêches [1] de notre Ambassadeur à Berlin au sujet de la guerre italo-turque, et les renseignements qu'elles contiennent m'ont vivement intéressé.

La conclusion de la dépêche n° 339 de M. Jules Cambon a particulièrement retenu mon attention. En interprétant le langage identique que les divers Chanceliers ou Ministres des Affaires étrangères lui ont tenu au cours de ces dernières années, notre Ambassadeur estime que, si la guerre éclatait dans les Balkans, l'Allemagne ferait tout pour la localiser et pour y rester étrangère parce qu'elle ne veut pas prendre parti en Orient entre la Russie et l'Autriche; elle a les yeux fixés sur la France et elle conçoit l'espoir de n'être pas entraînée à intervenir militairement, si la France elle-même ne l'est pas.

Cet espoir de l'Allemagne peut-il se réaliser? C'est ce dont je me permets de douter.

Que pour une cause ou une autre, un conflit éclate entre la Turquie et un pays balkanique, c'est le seul qui soit vraisemblable dans les circonstances actuelles, il est à présumer que l'Autriche-Hongrie prendra ses précautions

[1] Dépêches du 18, du 21 et du 22 juillet portant les numéros 331, 333 et 339, ci-dessus reproduites, n^os^ 208, 214, 217.

en réoccupant le sandjak de Novi Bazar. Or, la Russie peut difficilement accepter une telle violation du *statu quo* de la part de la Puissance rivale et, quel que soit le ferme désir de son Gouvernement de ne pas prendre part à la guerre, la poussée de l'opinion publique, les devoirs de sa politique traditionnelle, le souci de ne pas laisser écraser un État slave, que ce soit la Bulgarie, la Serbie ou le Monténégro, l'obligeront à se mettre en travers de l'action austro-hongroise.

Je ne sais si je me trompe, mais je crois que, dans une lutte armée entre la Russie et l'Autriche-Hongrie, celle-ci n'aurait pas le dessus. S'il en était ainsi, 'Allemagne se verrait contrainte, dans son intérêt personnel, de venir au secours de son alliée et, par le jeu des alliances, la France se trouverait elle-même englobée dans le conflit.

D'un autre côté, dans le même cas d'une guerre entre la Turquie et un État balkanique, si l'Autriche-Hongrie, soucieuse avant tout de rester en paix, n'occupait pas le sandjak et restait inactive, il est très probable que la Turquie, oubliant ses dissensions et faisant l'union contre l'ennemi commun, ne rencontrerait pas de trop grandes difficultés à vaincre, ne fût-ce que par le nombre, l'État agresseur. La Russie, comme dans l'éventualité précédente, pourrait-elle permettre qu'un État slave fût rançonné et peut-être morcelé? Il semble qu'elle ressentirait le contre-coup de la défaite et que son influence dans les Balkans en éprouverait une diminution irréparable, laissant ainsi le champ libre à l'Autriche-Hongrie. Elle ne pourrait se résoudre à une telle abdication et devrait venir en aide à ses frères slaves. Dans ce cas également, ce serait une guerre austro-russe et la suite de mon précédent raisonnement garde toute sa valeur.

Il me paraît donc bien difficile, si le conflit n'est pas immédiatement localisé, que l'Allemagne, et par conséquent la France, ne soient pas entraînées à intervenir militairement.

323.

M. Descos, Ministre de France à Belgrade,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 20. *Belgrade, 24 août 1912, s. h.*

(*Reçu :* 15 h. 45.)

Le Chargé d'Affaires de Russie me dit que, le Ministre des Affaires étrangères royal lui ayant exprimé les appréhensions du Gouvernement serbe touchant la proposition du comte Berchtold et l'éventualité d'une autonomie albanaise, il venait d'être invité à rassurer M. Yovanovitch en lui affirmant que la Russie

continuerait à ne pas perdre de vue les intérêts serbes et que d'ailleurs les concessions faites aux Albanais par la Porte ne dépasseraient pas le terrain social et économique.

324.

M. DE FLEURIAU, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À LONDRES,

À M. POINCARÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 232. *Londres, 24 août 1912, 15 h. 41.*

(*Reçu :* 17 h. 40.)

Je me réfère au télégramme 600 [1].

J'ai dit au Sous-Secrétaire d'État permanent adjoint que Votre Excellence avait adhéré à l'échange de vues suggéré par le comte Berchtold et qu'Elle s'était réservée de se concerter avec la Grande-Bretagne et la Russie en cas de proposition plus définitive.

M. Mallet m'a lu un télégramme relatant un entretien de l'Ambassadeur d'Angleterre et de Votre Excellence au cours duquel vous aviez indiqué le sens des instructions envoyées à l'Ambassadeur de France à Constantinople : M. Bompard devrait, en évitant ce qui ressemblerait à une pression, indiquer l'espoir que les avantages faits aux Albanais seraient concédés aux chrétiens de la Roumélie.

Le Sous-Secrétaire d'État permanent adjoint m'a dit qu'il était chargé par Sir Edward Grey de faire une communication à peu près analogue à l'Ambassadeur de Turquie à Londres et qu'il attendait pour la faire une première démarche d'une Puissance auprès du Gouvernement ottoman. Il m'a demandé si l'Ambassadeur de France à Constantinople avait fait la démarche annoncée par Votre Excellence à Sir Francis Bertie. Je lui ai répondu que, d'après le télégramme reçu au Foreign Office, il s'agissait d'instructions envoyées et non de leur exécution*.

[1] Circulaire du 22 août, à 18 h. 55, transmettant le télégramme 338, à Vienne, ci-dessus reproduit, n° 313.

* Annotation du Ministre : *Mieux vaudrait s'entendre avec la Russie et l'Angleterre pour que les conseils (tout à fait amicaux et sans aucun caractère d'intervention) fussent donnés non pas collectivement, mais à peu près en même temps.*

325.

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople, à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 321 et 322. *Thérapia, 24 août 1912, 2 heures.*

(*Reçu* le 25 à 1 h. 50.)

Je voudrais pouvoir répondre aux questions que Votre Excellence me pose par son télégramme 443 (1) avec toute la précision qu'elle paraît désirer, mais la matière ne le comporte pas. Les Albanais, en effet, ont formulé leurs revendications en termes très généraux (j'en ai télégraphié d'autre part à Votre Excellence le texte officiel (2)) et le Gouvernement en les acceptant a eu soin de se tenir à son tour dans le vague. La valeur, l'étendue et quelquefois même la nature des concessions faites par le Gouvernement aux Albanais dépendent donc entièrement de l'application qui en sera faite. L'avenir seul peut nous l'apprendre. On peut cependant mettre dès à présent certains points en lumière.

D'une part :

1° Il n'est pas créé d'Albanie territoriale.

2° Les Albanais ne sont pas érigés en nation à l'instar de la plupart des communautés chrétiennes.

3° Non seulement il n'est pas institué une autonomie albanaise, mais il n'est pas opéré de décentralisation pour l'administration des provinces qu'habitent les Albanais.

4° Le turc demeure langue officielle.

Par contre :

1° Le Gouvernement laissera ouvrir des écoles privées albanaises.

2° La langue albanaise sera enseignée dans les écoles publiques des régions où l'albanais est la langue commune.

3° Les Albanais feront en temps de paix leur service militaire en Turquie d'Europe.

4° Les fonctionnaires des pays albanais en parleront la langue.

(1) Voir ci-dessus à la date du 22 août, n° 312.

(2) Le texte télégraphié par M. Bompard le 23 août ne diffère pas de celui qui est reproduit dans l'annexe de la lettre de Rifaat pacha du 24 août (n° 326).

La question des armes qui tient tant à cœur aux Albanais a été la plus longue à régler; je ne crois pas qu'elle l'ait été avec une extrême précision. En principe, on restituera aux Albanais les armes dites de luxe qu'on leur a prises ou on les indemnisera de leur perte si on ne peut les retrouver, et on établirait en outre des dépôts d'armes de guerre destinées à leur être distribuées en cas de besoin. En fait, il n'est pas douteux qu'on cessera au moins provisoirement de tracasser les Albanais qui posséderont des armes chez eux ou même les porteront au dehors, quelle que soit la nature de celles-ci.

Votre Excellence se demande dans quelle mesure les privilèges accordés aux Albanais pourraient être étendus aux autres nationalités.

En ce qui concerne la possession et le port des armes, il n'est pas à désirer que ces privilèges soient étendus hors des régions albanaises, mais il serait juste que dans ces régions toutes les nationalités en bénéficiassent également.

Pour le service militaire, l'extension du privilège de l'accomplissement en Europe devrait être fait à toutes les recrues de la Turquie d'Europe, sans distinction de nationalité*.

Quant aux privilèges concernant la langue, ils pourraient avantageusement être généralisés au profit de l'Empire entier**.

Ceci dit, il ne s'en suit pas nécessairement qu'il y ait lieu, pour les grandes Puissances, d'intervenir auprès du Gouvernement ottoman en vue des extensions ci-dessus. Une pareille affaire soulève en effet tout un ordre de questions qui ont retenu l'attention de Votre Excellence comme il appert de ses instructions à notre Ambassadeur à Vienne. Il est à noter que les Albanais et le Gouvernement ottoman se sont entendus en dehors de toute intervention de l'Europe; or cela est plus facile encore pour les populations chrétiennes qui possèdent des organisations nationales officiellement reconnues ayant qualité pour intervenir en leur faveur auprès de la Sublime Porte, et le Gouvernement ottoman paraît au surplus disposé à traiter de lui-même toutes les nationalités de la Turquie d'Europe sur le même pied que les Albanais. Une intervention extérieure ne se justifie donc pas, quant à présent, puisque la procédure intérieure n'est pas épuisée; elle n'est même pas encore entamée***. Or, cette intervention aurait par elle-même le grave inconvénient de constituer une ingérence dans l'administration intérieure de l'Empire et de justifier de nouvelles ingérences à l'avenir, car les Puissances, par suite de leur intervention, se trouveraient en quelque sorte garantes vis-à-vis des populations chrétiennes de l'exécution des réformes [promises]; ce serait donc, sans nécessité absolue, un retour en arrière dans la voie abandonnée depuis 1908 et qui conduit fatalement à la dislocation de l'Empire ottoman.

* Annotation du Ministre : *Rifaat Pacha croit la chose très facile.*

** *Également.*

*** *Il ne s'agit pas d'intervention, mais de simples conseils amicaux.*

Confidentiel. — Si cependant la courtoisie internationale commande de faire quelque cas de la [proposition] Berchtold, le mieux ne serait-il pas de borner l'action des Puissances à Constantinople aux conseils amicaux d'étendre aux autres nationalités les privilèges octroyés aux Albanais, ainsi que d'ailleurs il rentre dans les intentions de la Porte de le faire? Si ce conseil est donné verbalement, par chacun des Ambassadeurs séparément et sans entourer leur démarche d'une solennité inutile, le comte Berchtold recevrait, semble-t-il, une satisfaction suffisante sans trop de dommage pour les autres et nous serions ainsi délivrés d'une proposition qui risque de rouvrir toutes les questions réveillées par l'insurrection albanaise au moment même où celle-ci vient d'être apaisée*.

326.

RIFAAT PACHA, AMBASSADEUR DE TURQUIE À PARIS,

À M. POINCARÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Lettre particulière. *Paris, 24 août 1912.*

(*Reçu :* Dir. pol., 27 août.)

Mon cher Président,

Me référant à notre conversation d'hier, j'ai l'honneur de remettre ci-joint à Votre Excellence, à titre tout à fait privé, copie de la liste des dispositions prises par mon Gouvernement en faveur des Albanais.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma très haute considération.

ANNEXE.

1° L'élaboration d'une loi spéciale pour les localités où le système judiciaire actuel n'est pas profitable;

2° Le service militaire en Roumélie pour toutes les recrues de la région, sauf en cas de guerre et de circonstances extraordinaires à l'intérieur;

3° La restitution des armes de luxe et de guerre précédemment confisquées;

4° Le choix de fonctionnaires expérimentés connaissant la langue albanaise et les coutumes locales;

5° La transformation en lycées des écoles primaires supérieures de Kossovo, Monastir et Janina; création de lycées et d'écoles d'agriculture avec enseignement de la langue locale dans les districts dont la population dépasse 30.000 âmes;

* Annotation du Ministre : *C'est bien en ce sens qu'il convient d'agir et, d'ailleurs, Rifaat Pacha m'a dit, en effet, que la Porte avait l'intention d'accorder les mêmes avantages à toutes les nationalités.*

6° L'allocation, au budget des Evkafs, de crédits suffisants pour entretenir les institutions d'enseignement cultuel (medressés) et en créer de nouvelles;

7° La liberté de fonder des écoles privées;

8° L'enseignement de la langue locale dans les écoles primaires et secondaires;

9° L'extension et le développement des travaux publics, du commerce, de l'agriculture, des chemins de fer et des routes;

10° L'organisation de circonscriptions communales;

11° La protection des mœurs et des coutumes musulmanes;

12° La comparution devant la Haute-Cour des cabinets Hakki et Saïd;

13° L'amnistie générale de toutes les personnes ayant pris part aux récents événements;

14° L'attribution d'indemnités aux propriétaires des maisons détruites.

Le Gouvernement impérial a accepté ces demandes, sauf celle ayant trait à la restitution des armes de guerre et la douzième qui est de la compétence de la Chambre.

327.

M. POINCARÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

à M. GEOFFRAY, AMBASSADEUR DE FRANCE À MADRID.

T. n° 275. *Paris, 26 août 1912, 13 h. 10.*

Suite à mon précédent télégramme[1].

Veuillez signaler, en termes pressants, au Gouvernement royal l'attitude inadmissible de ses agents à Mazagan et Mogador.

Pour ce qui est de ce dernier, faites comprendre au Gouvernement royal que nous attendons, de son amitié, un ordre de rappel immédiat.

328.

M. DE PANAFIEU, MINISTRE DE FRANCE À SOFIA,

à M. POINCARÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 93. Très confidentiel. *Sofia, 26 août 1912, 13 h. 45.*

(*Reçu* : 15 h. 20.)

Le Gouvernement bulgare est toujours très préoccupé de l'opinion publique que j'ai exposée à Votre Excellence par mes derniers courriers; d'après mes

[1] Le télégramme 274 transmettait à Madrid un télégramme du général Lyautey relatif à l'attitude des consuls espagnols de Mogador et de Mazagan. Voir à ce sujet le n° 318.

renseignements, il n'a pris et n'a l'intention de prendre aucune décision qui puisse être interprétée comme ayant une apparence belliqueuse, mais, si la Turquie concentrait de nouvelles troupes à proximité des frontières, il serait décidé à ordonner la mobilisation. Cette éventualité serait d'autant plus grave que, dans les circonstances actuelles, la démobilisation ne serait acceptée par l'opinion que si des satisfactions étaient obtenues pour les Macédoniens. D'autre part, je viens d'apprendre que le Ministre de Bulgarie à Cettigné venait d'arriver à Sofia et qu'il aurait été chargé par le Roi Nicolas de proposer au Gouvernement bulgare de s'entendre sur un programme d'action commune*.

329.

M. Blondel, Ministre de France à Bucarest,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 15. *Bucarest, 26 août 1912, 14 heures.*

(*Reçu :* 15 h. 20.)

Le comte Berchtold vient de passer 48 heures à Sinaïa où il a été l'hôte du Roi. La presse de Vienne a donné, je crois, à ce voyage une importance politique plus grande qu'il n'en a en réalité. Le Roi Charles, qui a connu personnellement le comte d'Aehrenthal, avait exprimé le désir de connaître le nouveau Ministre des Affaires étrangères autrichien et celui-ci a accepté l'invitation qui lui a été adressée.

En raison des relations existant entre les Cours d'Autriche-Hongrie et de Roumanie, je considère surtout cette visite comme une démarche courtoise. Le Ministre des Affaires étrangères a tenu d'ailleurs à nous affirmer qu'il en était ainsi et que rien n'était et ne serait changé à la politique extérieure de la Roumanie « désireuse surtout de contribuer au maintien de la paix en Orient et d'agir dans ce sens avec toutes les Puissances animées d'un même esprit pacifique. »

* Annotation de M. Poincaré : *M. Paléologue. Il faut télégraphier à M. de Panafieu qu'en présence de cette situation* incertaine, *nous ne pourrons laisser émettre l'emprunt bulgare en France aumois de septembre.*

330.

M. POINCARÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

AUX REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE FRANCE À VIENNE, SAINT-PÉTERSBOURG, LONDRES, BERLIN, ROME, SOFIA, CETTIGNÉ, BELGRADE, BUCAREST ET ATHÈNES.

D. Circulaire. Nos 331, 605, 855, 677, 734, 158, 60, 132, 109, 243.

Confidentiel. *Paris, 26 août 1912.*

En réponse à une question que je lui avais posée à ce sujet, l'Ambassadeur de la République à Constantinople m'a exposé ses vues sur les mesures spéciales qu'il serait désirable de voir le Gouvernement ottoman prendre, en Turquie d'Europe, à l'égard des nationalités chrétiennes à l'exemple de ce qu'il vient de concéder aux Albanais.

Vous trouverez ci-joint copie de l'intéressante communication que M. Bompard m'a adressée à ce sujet le 24 de ce mois (1).

Ainsi que vous le remarquerez, notre Représentant en Turquie estime que, la Sublime Porte ayant, d'après ses informations, l'intention d'étendre aux autres nationalités les privilèges octroyés aux Albanais, l'action des Puissances pourrait se borner à confirmer le cabinet ottoman dans ces dispositions, par des conseils amicaux donnés verbalement et séparément par chacun des Ambassadeurs à Constantinople.

J'estime que c'est bien en ce sens qu'il convient d'agir. Cette procédure aurait l'avantage de donner satisfaction au comte Berchtold et d'écarter toute apparence d'une intervention dans les affaires intérieures de la Turquie, particulièrement inopportune vu l'état actuel des choses à Constantinople, et d'éviter de réveiller des questions susceptibles de provoquer la dislocation de la Turquie d'Europe.

En ce qui concerne les intentions de la Sublime Porte à l'égard des nationalités chrétiennes dans les Balkans, les indications recueillies par M. Bompard m'ont été confirmées dans un entretien récent par l'Ambassadeur de Turquie à Paris. D'après Rifaat Pacha, le Gouvernement ottoman se propose réellement d'accorder à ces nationalités des avantages analogues à ceux qu'il vient de concéder aux Albanais.

(1) Voir ci-dessus, n° 325.

331.

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople,
à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 325. *Thérapia, 27 août 1912, 7 heures.*
(*Reçu :* 16 h. 20.)

Mon collègue russe se montre très préoccupé de l'état d'esprit en Bulgarie[1]; il tient le Ministère Guéchoff pour très compromis et il redoute, si ce Cabinet succombait, que l'opinion publique bulgare ne puisse plus être contenue. Il affirme que M. de Panafieu partage avec M. Nékloudoff le même sentiment que lui à cet égard. Gabriel Effendi a assuré à M. de Giers et à moi-même que les militaires aussi bien que les civils, dont la culpabilité venait d'être établie par l'enquête de Kotchana, allaient être immédiatement déférés à la Cour martiale et qu'il en serait fait bonne et prompte justice.

L'agitation gagne la Serbie. Le Ministre de Serbie à Constantinople l'attribue à l'abandon par le Cabinet actuel de la politique suivie par les Jeunes Turcs à l'égard des Albanais et qui était, suivant lui, la seule de nature à maintenir l'ordre dans la région. Quant au Monténégro, le Gouvernement ottoman lui a demandé, sous une forme pressante, de démobiliser ses forces; il attend la réponse de Cettigné avant de rappeler, de son côté, les troupes qu'il vient de masser à la frontière.

Les rapports des trois petits États slaves avec la Turquie sont donc en ce moment des plus dangereux pour la paix publique.

332.

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople,
à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

N° 326. Confidentiel. *Thérapia, 27 août 1912, 7 heures.*
(*Reçu :* 19 h. 5.)

Le Grand Vizir ayant mandé l'Ambassadeur d'Autriche l'a interrogé en présence du Ministre des Affaires étrangères sur la portée de la proposition

(1) Cf. le télégramme adressé par M. Sazonoff aux agents russes à Londres et à Paris, *Matériaux*, p. 263; *Livre Noir*, II, p. 537.

Berchtold. « Il m'a beaucoup remercié, m'a dit mon collègue, des intentions bienveillantes de mon Gouvernement, mais il s'est élevé contre la décentralisation. » Le Ministre des Affaires étrangères, en me parlant de son côté de cet entretien, m'a dit avec vivacité que le Grand Vizir avait fait comprendre à l'Ambassadeur d'Autriche que la proposition Berchtold était inacceptable et ne serait pas acceptée. Gabriel Effendi s'est montré très piqué de cette tentative de retour aux procédés d'ingérence dans les affaires intérieures de l'Empire abandonnés sous ses prédécesseurs. Le Gouvernement, a-t-il ajouté, n'a rien accordé aux Albanais qui ne puisse l'être également aux autres populations de la Roumélie, sans distinction de race ni de religion, parce qu'il est bien décidé à les traiter toutes sur le pied d'une parfaite égalité, sans créer pour aucune d'elles d'autonomie sous quelque appellation que ce soit. Des propositions comme celle du comte Berchtold, a-t-il continué, si bien intentionnées qu'elles soient, ont pour effet, quand elles n'ont pas pour but, de vicier les meilleures mesures prises par le Gouvernement ottoman en en déplaçant l'initiative et en en dénaturant les mobiles. La proposition du comte Berchtold était, d'après Gabriel Effendi, particulièrement inopportune et il attribue à son annonce autant qu'à l'affaire de Kotchana l'agitation qui règne actuellement en Bulgarie.

J'ai répondu au Ministre que, puisque l'intention du Gouvernement était d'étendre à la Roumélie le régime concédé aux Albanais, la Porte éviterait les inconvénients qu'elle redoute si elle le proclamait et même le réalisait sans attendre qu'on vienne le lui demander du dedans aussi bien que du dehors.

333.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

aux Ambassadeurs de France à Constantinople, Saint-Pétersbourg.

T. nos 460, 625. *Paris, 28 août 1912, 17 h. 5.*

Notre Chargé d'affaires à Londres[1] ayant fait état, dans un entretien au Foreign Office, des indications que je vous ai communiquées par mon télégramme : 444-604[2], le Sous-Secrétaire d'État permanent lui a dit qu'il était chargé, tout en évitant de paraître exercer une pression, d'indiquer à l'Ambassadeur de Turquie que le Gouvernement britannique espérait voir étendre aux chrétiens des Balkans les avantages faits aux Albanais. Sir E. Grey désirait, avant de faire cette déclaration, qu'une première démarche eût été faite à Constantinople par une autre Puissance.

(1) Voir ci-dessus, n° 324.

(2) Circulaire du 22 août, reproduisant le télégramme n° 338 à Vienne, du même jour (voir ci-dessus, n° 313.)

J'ai prié notre Chargé d'affaires à Londres d'indiquer à Sir E. Grey qu'il me paraît désirable qu'une entente intervienne entre la France, l'Angleterre et la Russie pour que des conseils d'un caractère tout à fait amical soient donnés à cet égard à la Sublime Porte[1].

Ces conseils seraient formulés non point collectivement, mais à peu près en même temps, et dans des termes tels que le Gouvernement ottoman n'aurait aucune raison d'y voir de la part des trois Puissances la moindre idée d'une intervention dont il est essentiel d'éviter même l'apparence.

Pour Pétersbourg seulement : Je vous prie de faire part de notre point de vue à M. Sazonoff et de lui demander, s'il le partage, comme je l'espère, de donner des instructions conformes à l'Ambassadeur de Russie à Constantinople.

334.

M. Georges Louis, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 419. Secret. *Saint-Pétersbourg, 28 août 1912, 23 h. 55.*

(*Reçu* le 29 à 2 h. 10.)

On s'est demandé si, en formulant sa proposition, le comte Berchtold n'aurait pas eu le dessein de rendre nécessaire la réunion d'une conférence[2]. Comme je parlais de cette conjecture dans notre conversation d'aujourd'hui, M. Sazonoff m'a dit : « Si nous arrivions à la *certitude* que l'Autriche se prépare à proposer la réunion d'une conférence européenne, je demanderais au Gouvernement français de prendre les devants. La Russie aurait intérêt à ce que l'initiative fût prise par un gouvernement ami[3]. »

(1) Voir dépêche à Londres n° 843, même jour ci-dessous reproduite sous le n° 336.

(2) Le 24 août, M. Paul Cambon dans une lettre privée à M. Jules Cambon écrivait : « La proposition Berchtold est, à mon avis, une riposte à l'entente serbo-bulgare que tu connais, que l'Autriche n'a pu ignorer et qu'elle feint de ne pas connaître pour s'éviter une explication désagréable avec la Russie, mais dont elle paralyse l'effet en introduisant toutes les Puissances dans la discussion des affaires balkaniques. Que cette démarche, qui n'aboutira à rien d'ailleurs, excite les Albanais, c'est probable, mais son but est de riposter à la tentative russe ».

(3) Cf. le télégramme adressé par M. Sevastopoulo à M. Sazonoff, *Matériaux*, p. 268; *Livre Noir*, I, p. 313.

335.

M. Georges Louis, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,
à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 418. *Saint-Pétersbourg, 28 août 1912, 23 h. 50.*
(*Reçu* le 29 à 4 h.)

M. Sazonoff a repris la direction du Ministère des Affaires étrangères. Je l'ai vu aujourd'hui. Il avait reçu des renseignements semblables à ceux que vous m'avez communiqués au sujet de la situation dans les Balkans, et il en était très préoccupé.

L'Ambassadeur d'Autriche lui avait en outre fait part hier d'une conversation que son collègue de Constantinople venait d'avoir avec le Grand Vizir et de laquelle il ressortait qu'une rupture entre la Turquie et le Monténégro pouvait être très prochaine. Mouktar Pacha avait dit au marquis Pallavicini que, si le Monténégro ne « démobilisait » pas, le Gouvernement ottoman poserait un ultimatum. M. Sazonoff fait remarquer qu'il n'y a pas au Monténégro de mobilisation au sens technique du mot, et que l'on ne peut par conséquent parler de « démobilisation ». Il ajoute que les mesures à adopter doivent être bilatérales et qu'il ne faut demander au Monténégro que ce qu'on peut demander à la Turquie. Il [s'agit] donc d'agir à la fois à Cettigné et à Constantinople pour obtenir que les troupes massées de chaque côté de la frontière soient retirées simultanément, dès que les généraux qui les commandent entreraient en rapport, comme l'a proposé le Roi Nicolas, pour les dispositions à prendre en vue de la pacification. Enfin, on demanderait à Constantinople de hâter la mise en exécution de l'accord de délimitation du 29 mai. Ces propositions ont été télégraphiées au Chargé d'affaires de Russie à Paris et au comte Benckendorff. M. Sazonoff espère qu'elles auront votre assentiment.

Mais c'est surtout l'état des esprits en Bulgarie qui inquiète le Ministre. Tous les renseignements qui lui parviennent démontrent que la situation s'aggrave, et il croit nécessaire que nous nous concertions sans retard en vue d'une action commune pour le maintien de la paix. « [Si] on a l'assurance à Sofia que nous agissons, on se calmera, et nous arriverons plus aisément à passer ce moment difficile. »

M. Sazonoff m'a dit en terminant qu'il allait télégraphier en ce sens à Paris et à Londres[1].

[1] Cf. le télégramme adressé le 29 août par M. Sazonoff à Paris et à Londres. *Matériaux*, p. 263, *Livre Noir*. II, p. 537.

336.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Fleuriau, Chargé d'Affaires de France à Londres.

D. n° 843. *Paris, 28 août 1912.*

Par votre télégramme du 24 août, n° 232 (1), vous m'avez rendu compte d'une conversation que vous avez eue avec Sir Louis Mallet après la réception de mon télégramme n° 600 (2), au sujet de la suite qui pourrait être donnée à la suggestion du comte Berchtold.

Il me paraît désirable qu'une entente intervienne entre la France, l'Angleterre et la Russie pour que des conseils tout à fait amicaux soient donnés à la Sublime Porte en vue de l'extension aux chrétiens des Balkans des avantages faits aux Albanais. Ces conseils seraient formulés non point collectivement mais à peu près en même temps et dans des termes tels que le Gouvernement ottoman n'aurait aucune raison d'y voir, de la part des trois Puissances, la moindre idée d'une intervention dont il est essentiel d'éviter même l'apparence.

Je vous prie de faire part de ces considérations à Sir E. Grey.

Si le Gouvernement anglais partage, comme je l'espère, notre point de vue, vous voudrez bien demander au Secrétaire d'État de donner des instructions conformes à l'Ambassadeur d'Angleterre à Constantinople.

Je télégraphie dans le même sens à notre Ambassadeur à Pétersbourg et je vous ferai connaître la réponse du Gouvernement russe.

337.

M. Georges Louis, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 244. Secret. *Saint-Pétersbourg, 28 août 1912.*

(*Reçu :* Cabinet, 3 septembre; Dir. pol., 4 septembre.)

J'ai demandé à M. Sazonoff s'il avait lieu de croire que l'Autriche eût connaissance des accords serbo-bulgares.

(1) Voir ci-dessus à la date du 24 août, n° 324.

(2) Télégramme circulaire du 22 août transmettant le télégramme 338 adressé à Vienne le même jour et ci-dessus reproduit sous le n° 313.

« Je ne sais, m'a répondu le Ministre. On n'y a fait allusion vis-à-vis de nous ni à Vienne ni à Berlin. Mais au printemps dernier, quand le Roi Ferdinand était à Berlin, M. de Kiderlen lui dit à brûle-pourpoint (1) : « Vous vous êtes enfin entendu avec les Serbes et ce n'a pas été sans peine... ». Le Roi feignit de ne pas comprendre et ne répondit pas. Il a eu l'impression que peut-être M. de Kiderlen soupçonnait seulement ce qu'il affirmait. »

338.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Georges Louis, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

T. nos 628, 629. *Paris, 29 août 1912, 11 h. 5, 11 h. 35.*

Je réponds à votre télégramme n° 418 (2).

Je suis entièrement d'accord avec M. Sazonoff sur la nécessité de recommander le calme à Sofia. Je fais renouveler une démarche en ce sens et j'informe le Gouvernement bulgare, que dans l'état de trouble actuel, nos banquiers ne pourront se prêter à l'émission de l'emprunt et que l'ajournement s'impose.

Pour le Monténégro, je demande également à Constantinople et à Cettigné le retrait des troupes de la zone frontière. Quant à la délimitation du 29 mai, le Gouvernement ottoman déclare que, pour le moment, elle provoquerait de nouvelles révoltes en Albanie.

Je suis, pour le surplus, à la disposition du Gouvernement russe pour examiner d'accord avec lui toutes les éventualités. J'incline à penser, comme M. Sazonoff, que la multiplicité des questions posées pourra rendre une conférence nécessaire et qu'il y aurait intérêt à ce que l'initiative n'en fût pas laissée à l'Autriche. Je vais pressentir à ce sujet le Gouvernement anglais.

(1) M. de Kiderlen avait connaissance de l'alliance bulgaro-serbe depuis le 15 avril, le cabinet de, Vienne depuis le 23 mai. Voir à la date du 16 mai, le n° 14, note.

(2) Voir ci-dessus à la date du 28 août, n° 335.

339.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Panafieu, Ministre de France à Sofia.

T. n° 192. *Paris, 29 août 1912, 14 h. 20.*

Suite à mon précédent télégramme [1].

Veuillez renouveler au Gouvernement royal vos conseils de prudence. Vous insisterez, auprès de M. Guéchoff, sur la volonté de paix qui anime toutes les Puissances et sur l'isolement où se trouverait la Bulgarie, si elle se laissait entraîner à un conflit avec la Turquie.

Vous ajouterez que l'état d'excitation qui se manifeste dans le Royaume empêchera nos banquiers de procéder à l'émission de l'emprunt et qu'un ajournement s'impose.

340.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople.

T. n° 465. *Paris, 29 août 1912, 15 heures.*

Suite à mon télégramme n° 463 [2].

Je prescris à notre Ministre à Cettigné [3] de demander au Gouvernement royal le rappel des troupes concentrées devant la frontière turque.

Veuillez intervenir auprès du Gouvernement ottoman pour qu'il retire pareillement ses troupes [4].

(1) Le télégramme Paris-Sofia n° 191, du 29 août, 16 h., est un télégramme circulaire transmettant à divers postes le télégramme 418 de Pétersbourg ci-dessus reproduit à la date du 28 août, n° 335.

(2) Télégramme circulaire du 29 août, 14 heures, reproduisant le télégramme 418 de Pétersbourg ci-dessus reproduit, n° 335.

(3) Le 29 août à 15 heures, M. Poincaré télégraphiait à M. Aynard, à Cettigné, dans le sens qu'indique le télégramme adressé à M. Bompard.

(4) Le contenu de ce télégramme a été transmis par télégramme circulaire le même jour à Londres 620, Vienne 354, Rome 588, Berlin 460, Belgrade 145.

341.

M. DE MANNEVILLE, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN,
À M. POINCARÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 405. Confidentiel. *Berlin, 29 août 1912.*

(*Reçu :* Cabinet, 30 août; Dir. pol., 31 août.)

Le Secrétaire d'État des Affaires étrangères, que j'ai vu avant-hier, ne m'a pas parlé du Maroc et je n'ai pas cru devoir engager la conversation sur cette question. Mais il s'en est entretenu avec l'Ambassadeur d'Espagne. Il a répété à M. Polo de Bernabé qu'il lui paraissait impossible d'accepter notre projet de ligne de surveillance. Le Gouvernement espagnol, m'a dit l'Ambassadeur, informé par lui de ces dispositions de l'Allemagne, a déjà, paraît-il, préparé un nouveau projet que M. Garcia Prieto croit devoir être accueilli favorablement par l'Allemagne et qu'il a soumis ou va soumettre à Votre Excellence.

M. de Kiderlen a dit à M. Polo de Bernabé au cours de la conversation : « Nous avons bien renoncé vis-à-vis de la France à nos droits politiques au Maroc, mais nous ne pouvons sacrifier les droits et les intérêts de nos commerçants. » Je suis frappé de retrouver cette phrase presque textuellement reproduite à la fin d'un article, ci-joint, de la *Vossische Zeitung*, dans lequel on se plaint du tort que la révolte d'El Hiba va causer au commerce allemand et l'on encourage le Gouvernement impérial à ne pas adhérer aux demandes de la France relatives aux règlements douaniers qui pourraient entraîner « une gêne pour la liberté des mouvements des négociants allemands dans la zone douanière du Maroc ».

Une autre observation faite par le Secrétaire d'État à l'Ambassadeur d'Espagne me paraît devoir également attirer notre attention. « On ne nous a pas encore notifié le protectorat, a dit le Secrétaire à M. Polo de Bernabé. Or, les Puissances signataires de l'Acte d'Algésiras doivent en recevoir officiellement connaissance. » M. de Kiderlen avait tenu précédemment à l'Ambassadeur d'Espagne un langage analogue. Il est probable qu'il n'avait pas seulement en vue, en parlant ainsi, notre protectorat, mais aussi le traité que nous allons conclure avec le Gouvernement espagnol et l'établissement de l'influence de cette Puissance sur une partie du Maroc. L'Allemagne considère sans aucun doute que l'accord entre la France et l'Espagne devrait lui être communiqué si cet accord avait pour résultat de changer la nature de ses rapports avec une partie du Maroc.

Il est extrêmement désirable que nos négociations avec l'Espagne aboutissent bientôt à une solution. Tant qu'elles ne seront pas terminées, le statut

international du Maroc reste dans un état d'imprécision qui, s'il survenait quelque incident grave, risque de donner lieu entre la France et l'Allemagne à des malentendus, à des divergences d'appréciations dont les conséquences pourraient être des plus fâcheuses.

P. S. D'après quelques renseignements qui me sont fournis, les indications données au sujet de la ligne de transit par la *Gazette de Voss*, qui n'est pas un journal officieux, ne proviendraient pas de la Wilhelmstrasse. L'indiscrétion commise paraîtrait pouvoir être attribuée plutôt à l'Ambassade d'Espagne.

342.

Note de l'Ambassade de Russie [1].

Paris, 30 août 1912.

Les nouvelles parvenues au Gouvernement impérial et émanant tant de la Légation impériale à Sofia, que de celle de Bulgarie à Saint-Pétersbourg, témoignent d'une extrême excitation de l'opinion publique en Bulgarie; le mécontentement provoqué dans le pays par la politique, jugée insuffisamment énergique, du cabinet actuel vis-à-vis de la Turquie, va en augmentant; il peut facilement entraîner la chute de ce cabinet et son remplacement par des éléments dont l'arrivée au pouvoir serait très regrettable.

D'un autre côté, les populations chrétiennes de la Turquie ont l'impression que l'Europe se désintéresserait d'elles et les aurait abandonnées à leur sort, et peuvent évidemment être poussées ainsi dans la voie des excès terroristes.

Un pareil état de choses semble à M. Sazonoff réclamer quelques mesures susceptibles de donner, tant aux États balkaniques qu'aux populations chrétiennes de la Péninsule elles-mêmes, l'espoir d'une amélioration de leur sort. Ce moyen permettrait d'obtenir, du moins provisoirement, l'apaisement dans les Balkans et d'y prévenir des conflits armés, jusqu'à l'époque où ces derniers seraient rendus impossibles par la mauvaise saison.

Sans formuler de son côté de propositions concrètes à cet effet, M. Sazonoff tiendrait à se rendre compte si les Gouvernements français et britannique ne considéreraient pas opportun d'entamer dès maintenant un échange de vues avec le Gouvernement impérial sur ce qui précède, afin de ne pas se laisser surprendre par les événements qui se préparent et afin de concerter l'attitude des trois Puissances vis-à-vis de ces événements.

[1] Cet aide-mémoire russe est rédigé conformément aux instructions données par M. Sazonoff dans son télégramme du 29 août à Paris et à Londres (*Matériaux*, p. 263; *Un Livre noir*, II, p. 257).

343.

M. LAROCHE, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À ROME,
À M. POINCARÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 496. Confidentiel. *Rome, 30 août 1912, 15 h. 20.*
(*Reçu :* 16 h. 50 *)*

Le Ministre de Bulgarie m'a confié que son frère, qui arrive de leur pays, lui a fait un tableau fort inquiétant de l'effervescence qui y règne. Pour la première fois, dit-il, la guerre est désirée par la nation tout entière. Les esprits sont si montés que, si le Roi résiste, sa vie pourrait bien être menacée, ce qui suffira, pense-t-on, à le faire céder. M. Rizoff résume la situation en disant que le mot d'ordre est : « Autonomie ou *Anatomie* de la Macédoine ». Selon lui, les Bulgares sont persuadés que le Gouvernement russe sera emporté malgré ses efforts par le courant populaire irrésistible, le jour où l'on apprendra en Russie que les « frères slaves » ont attaqué les Turcs.

Il convient d'observer que M. Rizoff, qui est macédonien, a toujours été partisan de l'action contre la Turquie. Il estime que cette occasion est la dernière, et il a une tendance explicable à prendre ses désirs pour des réalités ; j'ai cru devoir néanmoins signaler à Votre Excellence ces intéressants propos. Je rapporte d'ailleurs en détail dans une lettre notre conversation.

344.

M. DE FLEURIAU, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À LONDRES,
À M. POINCARÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 236. *Londres, 30 août 1912, 17 h. 35.*
(*Reçu :* 19 h. 40 soir.)

Je réponds à votre télégramme 619 [1].

Le Chargé d'affaires d'Angleterre à Sofia reçoit l'ordre d'appuyer les conseils de prudence donnés par les représentants français et russe. D'après l'agent anglais, la démarche faite hier par M. Nékloudoff aurait été des plus énergiques.

Le Foreign Office n'avait pas reçu récemment de nouvelles très inquiétantes de Bulgarie.

[1] Télégramme circulaire du 29 août, 1 h. 40, transmettant à divers postes le contenu du télégramme 192 à Sofia, ci-dessus reproduit à la date du 29 août, n° 339.

345.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople.

T. n° 468. *Paris, 30 août 1912, 20 h. 35.*

L'Ambassadeur de Turquie à Saint-Pétersbourg ayant assuré M. Sazonoff que le Gouvernement ottoman était décidé à étendre aux populations non albanaises des quatre vilayets les privilèges concédés aux Albanais, l'ambassade de Russie à Constantinople a été chargée d'en demander la confirmation officielle.

Gabriel Effendi Noradounghian, tout en déclarant que les paroles de Turkhan Pacha répondaient aux vues du Cabinet ottoman, a dit ne pas pouvoir donner encore cette confirmation, la question n'ayant pas encore été discutée au Conseil. Il a promis, d'ailleurs, d'obtenir de celui-ci une décision conforme et de la faire publier.

Je vous prie d'appuyer les démarches de M. de Giers en vue d'obtenir cette publication.

346.

M. Georges Louis, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 424. *Pétersbourg, 30 août 1912, 19 h. 45*

(*Reçu :* 20 h. 30.)

M. Sazonoff estime, comme Votre Excellence, qu'il est désirable qu'une entente intervienne entre la France, la Russie et l'Angleterre en vue de donner à la Porte, sous la forme que vous proposez, le conseil d'étendre à toutes les populations de la Roumélie les avantages accordés aux Albanais. L'Ambassadeur de Russie à Constantinople va être invité à se concerter à ce sujet, le cas échéant, avec ses collègues de France et d'Angleterre.

[M. Sazonoff] m'a communiqué le texte officiel qu'il venait de recevoir des concessions faites aux Albanais. Il est évident que, tout au moins en ce qui concerne le service régional, les populations bulgares, grecques et serbes de la Roumélie auront un grand avantage à bénéficier du même régime. Le propos tenu par le Ministre de Bulgarie à M. Sazonoff et que j'ai mentionné dans mon

télégramme d'hier soir[1] n'est donc pas exact à moins qu'il ne signifie seulement que la concession faite au sujet du service militaire est conçue en termes si généraux qu'elle doit s'appliquer de plein droit à toutes les populations de la Roumélie.

347.

M. DE FLEURIAU, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À LONDRES,

À M. POINCARÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 237. *Londres, 30 août 1912, 18 h. 40.*

(*Reçu : 21 h. 25.*)

Je viens de faire auprès du Sous-Secrétaire d'État permanent adjoint, qui la communiquera à Sir Edward Grey, la démarche prescrite par votre lettre [du 28] n° 843[2].

M. Mallet m'a dit que les nouvelles venant de Turquie ou données par l'Ambassade ottomane confirmaient son impression de l'existence dans l'Empire ottoman d'une situation inquiétante : les Jeunes Turcs dénonceraient les empiètements des Puissances à Constantinople, les bruits de négociations turco-italiennes produiraient une réelle émotion dans le public ottoman et la fin de la guerre de Tripolitaine pourrait être le signal d'une agitation en Turquie.

Il croit donc qu'il conviendrait d'éviter toute apparence d'ingérence dans les affaires intérieures de l'Empire ottoman, à Constantinople en particulier. Ne serait-il pas suffisant de tenir le même langage aux Ambassadeurs de Turquie à Paris, Londres et Pétersbourg? M. Sazonoff, dans un télégramme que mon collègue russe m'a lu, se prononce contre toute démarche simultanée — ou concertée — auprès de la Sublime Porte.

En me faisant connaître son sentiment personnel, M. Mallet a ajouté que Sir Edward Grey partagerait certainement l'avis de Votre Excellence sur l'entente à intervenir entre la France, l'Angleterre et la Russie sur les suites à donner aux deuxièmes suggestions autrichiennes. D'après les renseignements parvenus au Foreign Office, le comte Berchtold saisirait incessamment les Puissances de ses nouvelles propositions.

(1) Télégramme, non reproduit, contenant cette phrase : « Un de mes collègues me dit que le Ministre de Bulgarie, qui vient de rentrer à Pétersbourg, affirme « que les Bulgares « de Macédoine possèdent déjà les avantages « concédés aux Albanais ».

(2) Voir ci-dessus à la date du 28 août, n° 336.

348.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

aux Ambassadeurs de France à Saint-Pétersbourg et Londres.

Paris, 30 août 1912, 21 h. 45, 22 h. 50 et 23 h. 45.

T. nos 631-632, 622-623. Secret.

Le Chargé d'affaires de Russie est venu, d'ordre de son Gouvernement, m'entretenir de l'excitation croissante qui se manifeste en Bulgarie.(1) D'autre part, d'après M. Sazonoff, les populations chrétiennes de la Turquie auraient l'impression que l'Europe les a abandonnées à leur destin et peuvent ainsi être poussées à des excès terroristes.

Le Ministre de l'Empereur estime qu'un pareil état de choses réclame « quelques mesures susceptibles de donner tant aux États balkaniques qu'aux populations chrétiennes de la Péninsule l'espoir d'une amélioration de leur sort ». Par là on réussirait probablement à prévenir des conflits armés.

Sans formuler à ce sujet aucune proposition concrète, M. Sazonoff exprime le désir de savoir si les Gouvernements français et britanniques ne jugeraient pas opportun de se concerter, dès maintenant, avec le Gouvernement russe, afin de ne pas se laisser surprendre par les événements et de s'entendre sur l'attitude qu'ils auraient à prendre le cas échéant.

Pour Saint-Pétersbourg : Veuillez faire savoir à M. Sazonoff que le Gouvernement de la République est tout disposé à échanger des vues avec le Gouvernement impérial sur les mesures les plus propres à prévenir un conflit dans les Balkans. Priez-le toutefois de me faire connaître les moyens pratiques qu'il a sans doute en vue.

D'autre part, conformément à l'esprit de l'accord intervenu le 25 juin dernier(2) entre la France, la Russie et l'Angleterre, il demeure entendu que le concert des trois Puissances est nécessaire pour toute action collective. Je vous rappelle enfin ma dépêche secrête du 14 mars, n° 144(3).

La communication que j'ai résumée dans mon télégramme n° 631 me paraît la suite officielle du propos qui vous a été tenu, le 28 août, par M. Sazonoff, et je me demande si le Ministre de l'Empereur ne songerait pas à la réunion d'une conférence comme au moyen diplomatique le plus efficace pour conjurer une crise balkanique. En ce cas, mon télégramme n° 628(4) vous a déjà fait connaître mon sentiment.

(1) Voir ci-dessus, n° 342.
(2) Voir ci-dessus, n° 140.
(3) Voir tome II, n° 202.
(4) Voir ci-dessus, n° 338.

Pour Londres : Veuillez faire savoir au Foreign Office que le Gouvernement de la République est tout disposé à échanger des vues avec le Gouvernement russe sur les moyens les plus propres à prévenir un conflit dans les Balkans.

En répondant au Gouvernement impérial, j'ai ajouté que, conformément à l'esprit de l'accord intervenu le 25 juin dernier entre la France, la Russie et l'Angleterre, il demeure entendu que le concert des trois Puissances est nécessaire pour toute action collective.

D'autre part, M. Sazonoff a exprimé récemment à M. Louis l'intérêt qu'il y aurait à ce que la Triple Entente ne se laissât pas devancer par les Puissances germaniques, si la proposition du comte Berchtold devait aboutir à une conférence. J'ai fait savoir au Ministre de l'Empereur que la multiplicité des questions soulevées par cette proposition pourrait en effet justifier la réunion d'une conférence et que nous étions intéressés à n'en pas abandonner l'initiative au cabinet de Vienne. Je me suis exprimé dans le même sens hier avec Sir F. Bertie.

349.

M. DE PANAFIEU, MINISTRE DE FRANCE À SOFIA,

À M. POINCARÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 94. Très confidentiel. *Sofia, le 30 août 1912, 9 h.*

(*Reçu* le 30 à 23 h. 15.)

Je réponds à vos télégrammes nos 191 et 192 [1].

La situation n'est pas sensiblement différente de celle que je vous ai exposée dans mon dernier courrier.

Le Gouvernement est fermement décidé à conserver jusqu'à la dernière extrémité une attitude pacifique, mais il est un « Gouvernement d'opinion », et il est possible que, si la guerre italo-turque était terminée prochainement sans qu'aucune satisfaction fût accordée aux chrétiens de Macédoine, il soit impuissant à contenir les impatiences du public et de l'armée. Les partis politiques qui soutiennent le Ministère critiquent sa timidité : non seulement c'est sa situation, mais encore c'est celle du Roi qui peut se trouver compromise. Déjà le Souverain est accusé publiquement de lâcheté antipatriotique.

Le conflit peut être provoqué aussi bien par la Bulgarie que par la Serbie, la Grèce ou le Monténégro, et il trouverait les quatre Puissances unies dans un même sentiment, et décidées non pas à poursuivre des agrandissements terri-

(1) Voir à la date du 29 août, n° 339.

toriaux, auxquels personne ne songe, mais à revendiquer l'autonomie de la Macédoine.

Conformément aux instructions de M. Sazonoff, mon collègue de Russie a déclaré hier de la façon la plus catégorique à MM. Guéchoff et Daneff *« qu'un conflit entre la Turquie et la Bulgarie, provoquerait la réprobation unanime des Puissances, que la Bulgarie serait abandonnée à ses propres forces, et qu'en tous cas les Puissances seraient d'accord pour mettre fin à la guerre dès son début*[1] ».

M. Nekloudoff est convaincu comme moi que le Roi et le Président du Conseil feront le possible pour éviter toute décision dangereuse. Je verrai demain M. Guéchoff et lui transmettrai vos conseils de prudence.

En ce qui concerne l'emprunt, ce n'est pas la perspective de l'ajournement de son émission qui pourra avoir une influence sur les décisions définitives du cabinet de Sofia.

Si ces décisions sont irréparables, c'est qu'il y sera contraint et forcé. Mais actuellement ses intentions sont assez pacifiques pour que le Ministre des Finances projette de se rendre à Paris, entre le 15 et le 20 septembre, afin de signer le contrat avec les banquiers. J'en ai avisé Votre Excellence par une lettre en cours de route. Un ajournement à la signature dudit contrat se comprendrait d'autant moins que, l'émission n'étant prévue que pour la fin d'octobre, à cette époque toute crainte d'événements graves sera écartée et l'excitation publique sera apaisée. Si, au contraire, la paix venait à être troublée d'ici six semaines, le contrat lui-même se trouverait annulé de plein droit et l'émission n'aurait pas lieu.

350.

M. Georges Louis, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 425. Très confidentiel. *Saint-Pétersbourg, 30 août 1912, 23 h. 10.*

(*Reçu* le 31 à 1 h. 45.)

M. Sazonoff est satisfait que vous incliniez à penser comme lui qu'il y aurait intérêt à ce que l'initiative d'une conférence ne fût pas laissée à l'Autriche. « Ce n'est pas », m'a-t-il dit, « que je souhaite la réunion d'une conférence; je la redoute au contraire, car elle peut faire naître des difficultés encore plus grandes que celles qui nous préoccupent actuellement. A mon avis, la pro-

(1) Le texte du télégramme adressé le 29 août par M. Sazonoff à M. Nékloudoff a été publié dans *Krasny Arkhiv*, tome XV, p. 327.

position n'en devrait être faite que s'il devenait *certain* que l'Autriche est décidée à la présenter et qu'une conférence ne peut plus être évitée. »

351.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Geoffray, Ambassadeur de France à Madrid.

T. n° 279. *Paris, 31 août 1912, 11 h*

Veuillez surseoir à toute reprise des négociations jusqu'à ce que la question des consuls d'Espagne à Mogador et Mazagan[1] ait été réglée.

352.

M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 189. *Vienne, 31 août 1912, 17 h. 50.*

(*Reçu :* 19 h. 10.)

Les propositions du comte Berchtold sur la manière de procéder envers la Turquie, approuvées hier à Ischl par l'Empereur d'Autriche, vont être, dès aujourd'hui, assure-t-on, soumises aux Gouvernements qui ont accepté d'examiner la question. La presse, cette fois, n'est pas informée des intentions du Ballplatz.

On s'attend à la résistance du Gouvernement ottoman ; mais on remarque que les promesses de réforme, dans le sens décentralisateur, sont déjà contenues dans la constitution de 1875, ce qui permettra d'insister.

En dehors des Turcs, les plus inquiets du programme autrichien sont les Serbes. Plus éparpillés en Macédoine qu'aucune autre nationalité, ils se trouveront partout en minorité et craignent d'être les moins bien partagés.

(1) Voir ci-dessus, n° 327.

353.

M. de Fleuriau, Chargé d'Affaires de France à Londres, à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 239, 240. Secret. *Londres, 31 août 1912, 17 h. 23, 17 h. 59.*
(*Reçu :* 19 h. 55, 20 h. 15.)

Je viens de faire au Foreign Office la démarche prescrite par votre télégramme n° 623 (1).

Le Chargé d'affaires de Russie avait fait hier sa communication dans des termes presque identiques à ceux de votre télégramme 622 (2). Il avait ajouté, toujours d'ordre de son Gouvernement, que, d'après des conversations entre M. Sazonoff et Turkhan Pacha, M. de Giers et le Ministre ottoman des Affaires étrangères, le Gouvernement turc serait disposé à accorder aux chrétiens des quatre vilayets macédoniens les avantages concédés aux Albanais et même à publier cette décision au journal officiel ottoman. M. Sazonoff avait encouragé et demandait que l'on encourageât la Sublime Porte à réaliser le plus tôt possible ces projets qui devaient être soumis au Conseil des Ministres à Constantinople.

Sir L. Mallet m'a dit confidentiellement qu'en transmettant à Sir E. Grey la communication russe, il avait, d'une part, insisté sur la nécessité d'éviter toute apparence de pression sur le Gouvernement ottoman et, d'autre part, proposé de faire recommander discrètement à la Sublime Porte d'annoncer publiquement son intention d'étendre aux chrétiens de Macédoine les concessions faites aux Albanais.

Il va faire connaître au Secrétaire d'État des Affaires étrangères votre sentiment sur l'initiative de M. Sazonoff. La mention d'une conférence (qui tient une place prépondérante dans le télégramme de Sir Francis Bertie) a suscité quelques observations du Sous-Secrétaire d'État permanent adjoint : il m'a dit que l'Italie et la Turquie étaient opposées à une conférence et que les autres Puissances n'en parlaient pas.

Je lui ai fait remarquer que, depuis de longues années, aucune guerre entre l'Empire ottoman et une grande Puissance ne s'était terminée sans l'intervention de la France, de l'Angleterre et de la Russie et que le prestige en Orient de ces trois États se ressentirait de la suppression de cette intervention lors de la paix italo-turque; c'est alors que les chrétiens ottomans, notre clientèle traditionnelle, pourraient se plaindre d'être abandonnés.

(1) Voir ci-dessus à la date du 30 août, n° 348. — (2) Le télégramme 622 est joint au 623.

Sans nier la justesse de mes observations, M. Mallet m'a répliqué qu'il ne s'agissait pas de la paix italo-turque et que, à son avis, le meilleur moyen de préparer une conférence consistait à n'en pas parler pour le moment.

Le Foreign Office me fera connaître le plus tôt possible l'avis de Sir E. Grey.

J'ai l'impression que les démarches répétées du Gouvernement russe suscitent à Londres des appréhensions.

Lors des pourparlers du printemps dernier, en vue de la paix italo-turque, Sir Edward Grey avait déclaré à M. Paul Cambon que la Grande-Bretagne interviendrait volontiers, à la condition [1] d'être associée à toutes les Puissances (3 précédents).

Cette déclaration semble encore servir de précepte à la politique britannique en Orient. Le Gouvernement anglais s'imagine annuler les ambitions de certaines Puissances en les réunissant toutes dans une action commune et parvenir ainsi à son but : le maintien de l'Empire ottoman.

Aussi, le Foreign Office a-t-il remarqué avec inquiétude qu'une démarche récente du cabinet russe relative au Monténégro avait été faite à Paris et à Londres seulement, non à Vienne et à Berlin. Il me paraît, au contraire, désirer éviter de mettre en opposition les grands groupements de la Triple Entente et de la Triple Alliance dans les négociations relatives aux Balkans.

M. Mallet m'a dit confidentiellement qu'il craignait de voir la querelle Sazonoff-Berchtold succéder à la querelle Isvolsky-Aehrenthal. Il est donc fort heureux que M. Sazonoff vienne prochainement en Angleterre, où il sera, du 23 au 28 septembre, l'hôte du Roi George V.

354.

M. DE PANAFIEU, MINISTRE DE FRANCE À SOFIA,

À M. POINCARÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 95. Très confidentiel. *Sofia, 31 août 1912, 9 h. 30.*

(*Reçu :* 23 h. 35.)

J'ai eu aujourd'hui avec le Président du Conseil une longue conversation et je lui ai répété à plusieurs reprises que le Gouvernement de la République comptait absolument sur sa prudence et son sang-froid dans les circonstances actuelles et que les Puissances étaient unanimes dans leur volonté de maintenir la paix.

[1] Sur cette condition posée par sir Ed. Grey, voir 3e série, tome I, nos 455 et 590, et tome II, n° 80. Voir aussi ci-dessus, n° 86) 10 juin.

M. Guéchoff a protesté de nouveau de ses intentions résolument pacifiques, mais il m'a dit que, pour calmer l'opinion publique, les assurances ou les bonnes paroles du Gouvernement ottoman ne seraient pas suffisantes, qu'il faudrait des actes. Il m'a déclaré que le Gouvernement bulgare se trouvait placé en face d'un dilemme : « *La paix à l'extérieur ou la paix à l'intérieur* ». D'après ce qui m'a été rapporté, le Président du Conseil a été très ému des termes catégoriques de la communication faite avant-hier par mon collègue de Russie, et notamment de la phrase indiquant que les Puissances seraient d'accord « pour éteindre l'incendie dès le début. ». Il m'a demandé si ma démarche était identique à celle de M. Nékloudoff et je lui ai répondu que, si j'étais au courant par celui-ci du détail de sa communication, nous n'avions pas été chargés de faire une démarche collective, que les termes n'en avaient pas été concertés et que la sienne avait sans doute revêtu une forme spéciale en raison des rapports particuliers existant entre la Bulgarie et la Russie.

M. Guéchoff a insisté en outre sur le sens qu'il convenait d'attribuer à la phrase de M. Sazonoff citée plus haut. Je lui ai répondu que, à n'en pas douter, les Puissances mettraient tout en œuvre pour arrêter le conflit dès son début, s'il venait à se produire, mais que j'ignorais les moyens qu'elles se proposaient d'employer. De cet entretien, j'ai emporté l'impression que le Gouvernement était encore dans l'expectative, et qu'il ne tarderait pas à prendre des résolutions définitives, mais je ne puis prévoir la nature des conséquences qui en résulteront. Il n'est pas douteux d'ailleurs qu'il y a entente complète entre la Bulgarie et la Serbie sur la ligne de conduite à adopter et que les deux États marcheront en complet accord.

Quoiqu'il y ait une certaine amélioration dans le ton de la presse et que le calme le plus complet règne en Bulgarie, la situation me semble toujours inquiétante.

355.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople.

D. n° 681. Confidentiel. *Paris, 31 août 1912.*

J'ai l'honneur de vous accuser réception de vos télégrammes n^os^ 321, 322 [1] et 326 [2] et je vous remercie des utiles et intéressantes indications qui y sont contenues.

(1) Voir pour ces deux télégrammes, à la date du 24 août, le n° 325.

(2) Voir ci-dessus à la date du 27 août n° 332.

Les concessions accordées par la Porte aux Albanais ont retenu ma particulière attention, non seulement en raison de l'apaisement qu'elles ont si heureusement amené dans les régions soulevées, mais aussi du fait que leur octroi, concordant avec la publication de la proposition Berchtold, sera, sans doute, représenté comme la conséquence de l'intervention austro-hongroise en cette question.

Quoi qu'il en soit du motif qui les a provoquées, les réformes promises aux Albanais, l'intention manifestée par le Divan de les étendre aux chrétiens de Macédoine ne sauraient qu'être accueillies avec faveur par les Puissances.

Nous ne pourrons certes juger de leur efficacité qu'à leur mise en pratique et les divers Gouvernements qui se sont succédé à la Sublime Porte ont souvent fait montre, lorsqu'il s'est agi de l'application de réformes aux populations chrétiennes, de défaillances de mémoire ou de bonne volonté qui ont provoqué à plusieurs reprises l'intervention de l'Europe. Mais les intentions que vous reconnaissez aux gouvernants actuels de l'Empire paraissent si fermes qu'on peut écarter une telle éventualité. Le Gouvernement de la République ne peut qu'en éprouver de la satisfaction.

En dehors de l'influence traditionnelle que nous exerçons en Mirditie, nous n'avons point d'intérêt politique spécial en Albanie et en Macédoine, mais, fermement attachés au maintien de l'intégrité de l'Empire ottoman, nous ne pouvons qu'encourager toutes les mesures propres à y consolider le pouvoir et à y maintenir l'ordre.

A ce point de vue, le refus de la Porte de procéder à une décentralisation, dont la conséquence immédiate eût été d'accroître la puissance de l'Autriche-Hongrie dans cette région, semble particulièrement heureux.

On ne saurait en dire autant de la concession arrachée sous la pression du mouvement albanais au Gouvernement impérial en ce qui concerne la question des armes et celle du service militaire. Il est à souhaiter que la Porte puisse avec le temps y apporter des tempéraments. En effet, la création de dépôts d'armes ainsi que la restitution des armes de luxe dans un pays où règne une anarchie endémique, constituent un danger permanent et équivalent en fait à la reconnaissance pour les Albanais du droit de porter les armes. Quelque peu désirable que soit l'extension d'une semblable mesure, il est nécessaire qu'un traitement analogue soit à ce sujet accordé à tous les habitants d'une même région sans distinction de races ou de religion.

L'organisation du service militaire sur la base du recrutement régional en Turquie d'Europe paraît être une non moins fâcheuse innovation. Il sera utile d'y remédier le plus largement possible en éloignant Albanais et Macédoniens de leurs centres d'origine immédiate.

Les mesures concernant le développement économique et intellectuel de ces régions sont particulièrement intéressantes pour nous.

Nous trouverons par les premières de nouveaux débouchés à notre expansion commerciale et industrielle dans un pays riche, resté à peu près fermé jusqu'ici aux Européens.

L'organisation de l'enseignement scolaire sur des bases plus larges peut donner lieu à un accroissement de notre influence. En Macédoine, nos établissements déjà florissants pourront sans doute en profiter. L'Albanie, en raison du protectorat qu'y exerce l'Autriche, a échappé jusqu'ici à notre action : notre rôle est d'y encourager et d'y fortifier, en lui prêtant notre concours, l'enseignement gouvernemental qui continue à s'inspirer de nos méthodes.

Telles sont les observations que m'a suggérées l'examen des concessions faites par la Porte aux Albanais et les directions générales dont notre politique s'inspirera dans ces questions.

La proposition du comte Berchtold d'en étendre le bénéfice aux populations chrétiennes des Balkans, bien qu'accueillie sans faveur à Sofia où l'on estime que les concessions faites par la Porte ne constituent aucun avantage nouveau pour les Macédoniens, doit néanmoins recevoir notre approbation. Mais, j'estime avec vous que notre action à Constantinople doit éviter très nettement tout caractère d'intervention directe ou collective et doit s'exercer, sous la forme la plus amicale, en son temps et en son lieu.

356.

M. Georges Louis, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 251. Confidentiel. *Saint-Pétersbourg, 31 août 1912.*

(*Reçu :* Cabinet, 3 sept.; Dir. pol., 4 sept.)

Dans la plupart des circonstances où l'une des Puissances de la Triplice prend une importante initiative, nous entendons les deux autres s'empresser de déclarer qu'elles n'y sont pour rien. Les hommes d'État allemands n'ont cessé de dire qu'ils n'avaient été consultés ni par l'Autriche avant l'annexion de la Bosnie-Herzégovine, ni par l'Italie avant son ultimatum à la Turquie dans l'affaire de la Tripolitaine. Le comte d'Aehrenthal a de même affirmé que l'Allemagne ne l'avait pas prévenu de son intention de soulever l'affaire d'Agadir. Tout récemment enfin, on nous a dit à Berlin que l'on n'y avait eu connaissance qu'en même temps que les autres Puissances de la proposition du comte Berchtold.

A propos de cette dernière affaire, M. Sazonoff m'a raconté qu'il tenait de M. de Bethmann Hollweg, en la parole de qui il a grande confiance, qu'il était

parfaitement exact que l'annexion de la Bosnie-Herzégovine avait été décidée à Vienne sans entente préalable avec l'Allemagne. Guillaume II l'a également affirmé. L'Empereur et son Chancelier ont d'ailleurs ajouté l'un et l'autre : « Nous aurions préféré être consultés avant que l'Autriche engageât cette affaire ; mais elle était notre alliée, nous devions la suivre. »

Assurément l'Autriche n'a pas toujours eu cette indépendance d'allures, ni l'Allemagne cette condescendance. Mais les grands changements qui se sont produits dans la situation respective des Puissances, peuvent suffire à expliquer que l'Allemagne ne soit plus en mesure d'exercer sur ses alliés son hégémonie d'autrefois. L'Allemagne serait complètement isolée, si l'Autriche ne restait pas à ses côtés. On le sent à Berlin, on s'en inquiète et, pour rendre possible le maintien de la Triple Alliance, on se résigne à laisser aux alliés la liberté d'action que l'Allemagne de Bismarck n'admettait que pour elle-même.

357.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne.

T. n° 363. *Paris, 1er septembre 1912, 13 h. 15*

Réponse à votre télégramme n° 189 (1).

Je me réserve d'examiner avec la Russie et l'Angleterre les propositions du Gouvernement austro-hongrois.

Sans laisser pressentir ma décision, vous pouvez, dès maintenant, exprimer, à titre personnel, l'opinion que le Gouvernement de la République, fermement attaché à la Triple Entente, ne poursuit en Orient aucun objet d'intérêt exclusif et que le concours de toutes les Puissances lui paraît nécessaire à la solution du problème balkanique.

(1) Voir ci-dessus à la date du 31 août, n° 352.

358.

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 340. *Thérapia, 1er septembre, 21 h.*

(*Reçu* le 2 à 6 h. 30.)

Je ne puis que m'associer aux sentiments exprimés par les Gouvernements anglais et russe et dont Votre Excellence a bien voulu m'instruire[1], à savoir qu'il convient de s'abstenir, quant à présent, de toute démonstration diplomatique à l'égard de la Turquie et d'une façon générale de toute ingérence dans les affaires intérieures de l'Empire ottoman. Il n'est que trop certain en effet que des démonstrations ou ingérences de cette nature, si voilées fussent-elles, affaibliraient le Gouvernement turc dans le moment où celui-ci a besoin de toute sa force et de tout son prestige pour sauvegarder son autorité sur les provinces européennes de l'Empire. C'est en vain que leurs auteurs déclareraient, à l'imitation du comte Berchtold, que leurs démarches ont tout au contraire pour objet de renforcer le Gouvernement et de consolider l'Empire, car il n'est au pouvoir de personne de modifier par des déclarations la réalité des choses. Le Gouvernement ottoman, impuissant à réprimer la rébellion albanaise, a réussi à composer avec elle sans aller jusqu'à instituer une Albanie autonome, ni même une nationalité albanaise; il y a pris garde afin de ne pas soulever à nouveau avec nous [le] problème macédonien dont la solution, prévue à l'article 23 du traité de Berlin, conduirait fatalement à la perte de la Roumélie; malheureusement la proposition du comte Berchtold, en encourageant les visées albanaises à l'indépendance et en réveillant les convoitises des États balkaniques, a tout remis en question. Les Puissances, qui n'ont rien à gagner au recul de la Turquie en Asie, ne sauraient certes montrer trop de circonspection à l'égard de [cette] proposition tendant à émanciper du pouvoir central les provinces européennes de l'Empire ottoman.

[1] Le télégramme 237 de Londres, du 30 août, ci-dessus reproduit n° 347, avait été transmis à Thérapia, le 31 (télégramme 474).

359.

NOTE DE L'ÉTAT-MAJOR DE L'ARMÉE [1].

Secret. *2 septembre 1912* [2]

Action éventuelle de l'Autriche-Hongrie dans les Balkans.

Le but de la présente étude est d'examiner les conditions d'une intervention de la monarchie austro-hongroise dans les Balkans, dans l'hypothèse suivante : l'Italie se réservant, la Russie ne prenant pas la décision immédiate d'un recours aux armes pour sauvegarder les intérêts traditionnels du slavisme dans la péninsule des Balkans, le Monténégro et la Serbie décidés à défendre leur indépendance, la Bulgarie n'ayant pas déclaré la guerre à la Turquie et prête, sur les conseils de la Russie, à entraver le débouché en Macédoine d'une armée austro-hongroise, la Turquie évidemment hostile. Cette hypothèse présente, somme toute, pour l'Autriche le maximum de facilités du côté des grandes Puissances et permet ainsi de mieux se rendre compte de l'effort que la Monarchie aurait à faire pour marcher vers la mer libre.

[Les 18 premières pages de la note contiennent des considérations sur les cinq points suivants :

1° Si le Gouvernement austro-hongrois voulait intervenir dans les Balkans, devrait-il traverser la Serbie? Réponse affirmative.

2° Quelle résistance la Serbie pourrait-elle opposer?

3°. Quels seraient les effectifs nécessaires à l'Autriche-Hongrie?

4° Pénétration des troupes austro-hongroises en Albanie et en Macédoine.

5° Attitude probable de la Roumanie à l'égard de l'Autriche-Hongrie et de la Russie à l'égard de la Bulgarie.

Après avoir cherché à établir qu'une entreprise dans les Balkans immobiliserait la moitié ou les deux tiers de l'armée austro-hongroise, la note conclut :]

Quelles seraient les conséquences d'une intervention militaire de l'Autriche dans les Balkans au point de vue de l'équilibre des forces militaires de la Triple Alliance et de la Triple Entente? Il semble qu'une telle intervention pourrait risquer de mettre l'Alliance à la merci de l'Entente.

En effet, à l'heure actuelle, les armées russes de Pologne et de Volhynie peuvent être sensiblement équilibrées par les armées autrichiennes de Galicie

(1) Note transmis le 13 septembre à Londres 899, Berlin 719, Vienne 352, Rome 781, Constantinople 702, Pétersbourg 613.

(2) La note a été rédigée au Ministère de la Guerre le 31 août. Elle répond à une demande des Affaires étrangères en date du 22 août, ci-dessus reproduite, sous le n° 314.

(13 corps environ) et quelques corps allemands en Prusse orientale. Dans ces conditions, l'armée allemande ne peut disposer contre la France que d'un effectif à peu près équivalent à celui de l'armée française.

Une intervention anglaise pourrait faire pencher la balance en notre faveur.

En s'engageant dans les Balkans, l'Autriche risque de provoquer un affaiblissement considérable des forces de la Triple Alliance sur au moins un des théâtres principaux (Lorraine, Pologne). Si elle se borne à l'occupation du Sandjak, elle diminue de 4 corps les forces de la Triple Alliance. Si, dans ce cas, l'Allemagne se contente de maintenir en Prusse orientale le même effectif minimum, la Russie peut prononcer une offensive très dangereuse dans la direction de Berlin.

Si elle, l'Allemagne, maintient l'équilibre en Pologne, la France disposerait d'une supériorité sensible en Lorraine.

Une intervention en Albanie ou en Macédoine tendrait à provoquer un conflit généralisé qui se produirait dans les conditions les plus défavorables pour la Triple Alliance.

Cette intervention pourrait en effet amener une rupture avec l'Italie.

L'effectif à employer pouvant atteindre et même dépasser la moitié de l'armée austro-hongroise, l'armée de Galicie ne serait susceptible que d'une pénible défensive et l'Allemagne devrait ou laisser le champ libre aux armées russes de Pologne ou se présenter devant les armées françaises en état d'infériorité numérique considérable.

Dans ces conditions, la Triple Entente aurait les plus grandes chances de succès et pourrait remporter une victoire lui permettant de refaire la carte de l'Europe, malgré les succès locaux que l'Autriche aurait pu obtenir dans les Balkans.

Il semble donc qu'en prenant l'initiative d'une intervention dans les Balkans, l'Autriche ferait courir un grand danger à la Triple Alliance.

En particulier la marche sur l'Albanie ou la Macédoine pourrait amener la séparation de l'Italie de la Triple Alliance et mettre l'Allemagne dans une situation militaire très critique.

Il paraît donc fort douteux, au point de vue militaire, que cette Puissance laisse son alliée s'engager dans cette aventure.

360.

M. DE FLEURIAU, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À LONDRES,

À M. POINCARÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 241, 242. *Londres, 2 septembre 1912, 16 h.29.*

(*Reçu :* 18 h. 20, 22 h. 50.)

Sir Ed. Grey vient de me faire connaître sa réponse aux communications faites conformément à votre lettre 843[1] et à vos télégrammes 622 et 623[2]. Cette réponse est conforme aux prévisions de mon télégramme 239[3].

Le Secrétaire d'État consent à l'échange de vues suggéré par M. Sazonoff.

Il recommandera discrètement au Gouvernement ottoman l'extension aux chrétiens de Macédoine des concessions faites aux Albanais; mais il en parlera à l'Ambassadeur de Turquie à Londres, afin d'éviter l'apparence d'une démarche concertée à Constantinople.

Enfin, une conférence lui paraît impossible pendant la durée de la guerre italo-turque et possible ensuite, seulement si les Puissances peuvent s'entendre pour en limiter le programme.

Je vous envoie, par la poste, copie d'un *pro memoria* adressé à mon collègue russe et qui expose le point de vue anglais[4].

Sir Ed. Grey insiste sur la nécessité de garder secrets les pourparlers entre la France, l'Angleterre et la Russie; sa préoccupation s'explique par les considérations exposées dans mon télégramme 240[5] et qui ont amené M. Mallet à me témoigner sa satisfaction des instructions envoyées à notre Ambassadeur à Vienne au sujet de l'intervention de toutes les Puissances dans le règlement du problème macédonien.

M. Mallet désirerait toutefois que ces confidences ne fussent pas communiquées aux Russes afin de ne pas éveiller les susceptibilités de M. Sazonoff.

[1] Voir ci-dessus à la date du 28 août, n° 336. — [2] Du 31 août. Voir ci-dessus, n° 348. — [3] Voir-ci-dessus à la date du 31 août, n° 353. — [4] Il n'a pas paru utile de reproduire cet aide-mémoire dont le présent télégramme donne un résumé suffisant. — [5] Le télégramme 240 est joint au 239. Voir ci-dessus, n° 353.

361.

Note du Ministre [1]

Paris, 3 septembre 1912.

Le baron de Lancken vient me dire que son Gouvernement l'a chargé de m'entretenir d'une lettre écrite par M. J. Cambon au Chancelier[2] à propos de la ligne de transit.

Prévoyant, d'après le ton doucereux du Chargé d'affaires, qu'il va se plaindre de cette lettre, je lui réponds immédiatement pour éviter d'avoir à lui donner des explications : « Il s'agit d'une lettre privée, écrite par M. Cambon; je ne la connais pas. »

Il reprend : « Mon Gouvernement en a trouvé le ton très singulier et il désire savoir si elle a été écrite sur les instructions du Gouvernement français. »

Moi. — « Je vous ai dit spontanément que je ne connaissais pas cette lettre; la question de votre Gouvernement n'a donc plus de raison d'être. »

Lui. — « Mon Gouvernement a été très surpris que M. J. Cambon s'adressât à M. de Bethmann-Hollweg pour se plaindre des bureaux de la Wilhelmstrasse, c'est-à-dire, en réalité, de M. de Kiderlen. Il y a en outre, dans la lettre, un passage que mon Gouvernement ne peut accepter. »

Il me lit un passage où M. Cambon déclare que la persistance du malentendu aurait « des conséquences fâcheuses. »

Moi. — « Je trouve ce passage tout à fait correct. Il me paraît irréprochable. Je ne comprends pas que personne puisse en prendre ombrage ».

Lui. — « Mon Gouvernement demande s'il a été dans l'intention du Gouvernement français d'employer une expression menaçante; c'est ainsi que ces mots ont été compris à Berlin; *j'avoue, du reste, personnellement, que je regrette beaucoup l'état d'esprit qui existe en Allemagne et qui y entretient une défiance sans motifs.* Je tâche de réagir, mais je n'y réussis pas toujours. »

Moi. — « *Je n'ai aucune explication à vous donner sur les intentions du Gouvernement français, puisque je vous ai spontanément déclaré que je ne connaissais pas la lettre de M. Cambon.* Quant à M. Cambon, je ne comprend pas que ni M. de Kiderlen, ni qui que ce soit, puisse prendre ombrage de cette lettre privée. Les relations de M. Cambon et de M. de Kiderlen ont toujours été très cordiales et c'est à la demande de M. Cambon que, pour être agréable personnellement

(1) De la main de M. Poincaré.

(2) Cette lettre, la réponse de M. de Bethmann Hollweg et une deuxième lettre particulière de M. Jules Cambon à M. de Bethmann Hollweg se trouvent en annexe à la présente note.

à M. de Kiderlen, nous avons consenti à introduire dans notre correspondance, destinée au Livre Jaune, des changements qui équivalent à des falsifications : par exemple, lorsque nous avons supprimé la conversation relative à Mogador[1] M. de Kiderlen n'a donc pas à se plaindre des procédés de M. Cambon. »

Lui. — « Mon Gouvernement a remarqué qu'en plusieurs circonstances, les notes de votre Ambassade étaient conçues dans des termes d'où étaient exclues toutes formules de courtoisie comme *avoir l'honneur de.* »

Moi. — « Nous pourrions relever dans les notes de votre Gouvernement des expressions peu aimables, et même M. de Kiderlen, lorsqu'il a parlé à la tribune de l'affaire de la ferme de Reuschhausen[2] s'est exprimé d'une manière fort vive. Le Gouvernement français, lui, aurait refusé de s'expliquer, devant les Chambres, sur un incident qui faisait l'objet de négociations. Quant à nos notes, elles ont toujours été rédigées très courtoisement. J'ai toujours proclamé que nous nous attacherions à avoir avec votre Gouvernement des relations loyales et courtoises et j'ai conscience que la France n'y a jamais manqué. »

Lui. — Se confond en protestations personnelles et déclare qu'il a agi par ordre, mais qu'il s'emploiera à clore l'incident.

LETTRE DE M. JULES CAMBON À M. DE BETHMANN HOLLWEG [3].

Paris, 8 août 1912.

Je prends la liberté de vous écrire personnellement au sujet d'une affaire qui me préoccupe vivement et sur laquelle je crois nécessaire d'appeler votre attention.

J'ai remis le 26 avril dernier à la Wilhelmstrasse une note dans laquelle j'indiquais dans quel esprit le Gouvernement français comptait poursuivre avec le Gouvernement espagnol l'organisation des douanes marocaines. Pour mettre fin aux fraudes qui ont ruiné ce pays, on a pensé[4] qu'il serait à propos d'établir entre la zone espa-

(1) Voir à ce sujet tome I, 3e série, nos 485 et 493.

(2) Il s'agit d'une ferme située dans le voisinage de Larache et appartenant à la maison Reuschhausen (allemande). Suivant les journaux allemands du 7 mai, des cavaliers indigènes commandés par des officiers français auraient brûlé cette ferme et emprisonné les habitants, dont le secrétaire indigène du vice-consul d'Allemagne à Larache. Il y eut à cette occasion des réclamations présentées par la voie diplomatique, une enquête, confiée à une commission franco-allemande, un assez long échange de notes. Le 19 mai, répondant au Reichstag à des discours ayant trait à la politique extérieure, M. de Kiderlen-Wächter parla du Maroc et en particulier de la ferme Reuschhausen, annonçant que le Gouvernement examinerait l'affaire avec soin et maintiendrait ses droits.

(3) Cette lettre de M. Jules Cambon, est reproduite d'après la copie que l'ambassadeur a fait parvenir ultérieurement à M. Poincaré. Transmise par M. de Bethmann Hollweg à l'Office impérial des Affaires étrangères, elle a donné lieu de la part de M. de Kiderlen-Wächter à une réponse irritée qu'on trouvera dans Jäckh: *Kiderlen-Wächter, der Staatsmann und der Mensch*, vol. II, p. 147.

(4) Voir à ce sujet à la date du 20 juin le n° 125.

gnole et la zone française une ligne de contrôle. Naturellement, les marchandises qui auraient acquitté les droits à leur entrée au Maroc ne payeraient rien de plus.

Ma note du 26 avril n'avait jusqu'ici soulevé aucune observation, mais le 28 juillet [1] les bureaux de la Wilhelmstrasse m'ont répondu. Ils m'ont fait remarquer que l'existence des zones française et espagnole ne portait pas atteinte à l'unité du Maroc, que l'unité du tarif des douanes devait être par suite maintenue, que les marchandises ne devaient pas payer deux fois et qu'il était impossible d'exiger du commerce la justification que les droits de douane avaient été payés au port d'entrée.

J'avoue que je ne comprends pas les objections de la Wilhelmstrasse. Jamais il n'est entré dans notre esprit de nier l'unité marocaine; au contraire, jamais nous n'avons pensé à créer des tarifs différents ni à exiger des marchandises, qui ont acquitté les droits à l'entrée, un double payement. Mais je me demande sur quoi repose l'impossibilité de réclamer la justification qu'elles ont payé les droits.

La réponse de la Wilhelmstrasse reconnaît que les marchandises, qui n'ont pas acquitté ces droits à l'entrée et qui doivent les acquitter à l'intérieur, circuleront sous le contrôle de la douane. Comment veut-elle que ce contrôle s'exerce, si on ne peut demander à ces marchandises la justification qu'elles ont ou qu'elles n'ont pas payé les droits à l'entrée? Il y a là une question d'application, mais le principe ne peut être contesté.

En réalité, cette note part d'un point de vue erroné, qui est que toutes les expéditions de marchandise se feront en chemins de fer, alors que la majorité de ces expéditions se feront par caravane, et les caravanes, je le sais par expérience, ne suivent pas de routes mais des directions.

Il est donc nécessaire que les Gouvernements de Paris et de Madrid prennent des mesures de précaution, pouvant embrasser toute l'étendue du pays. C'est leur droit et leur devoir le plus strict. La plus simple de ces mesures est l'établissement d'une ligne de surveillance aux points où les deux zones se rencontrent. En France et dans beaucoup de pays, il y a en-deçà de la frontière des lignes de surveillance, et quand, dans l'intérieur du pays, on rencontre les douaniers établis sur ces lignes, qui vérifient si les droits ont bien été payés à la frontière, personne ne pense que ces lignes intérieures portent atteinte à l'unité du pays et peuvent donner lieu à la perception d'un droit de douane nouveau.

Par analogie (je prends exemple dans l'application d'un impôt d'une autre nature) il n'est jamais entré dans l'esprit de nos administrations financières que la surveillance de la circulation des alcools en France, pour empêcher la fraude, constituait une atteinte à la liberté du commerce.

En réalité, la bonne administration que nous voudrions établir au Maroc, au grand bénéfice du commerce européen, comporte une police administrative plus exacte que celle qui existait auparavant, et par conséquent plus gênante pour les commerçants malhonnêtes qui veulent perpétuer les abus. Je ne pense pas que le commerce loyal ait à se plaindre de la diminution de la fraude, tout au contraire.

[1] Il n'a pas paru nécessaire de reproduire ici ces longues notes techniques, dont la présente lettre donne l'essentiel.

L'ambassade a remis à la Wilhelmstrasse une note en réponse à celle qui m'a été adressée. Je serais heureux que vous pussiez la lire.

J'aurais souhaité que l'Office impérial, s'il se préoccupait de l'organisation du service de la douane telle que je la lui avais fait connaître, voulût bien nous en faire part plus tôt. La France et l'Espagne ont poursuivi pendant trois mois leurs conversations à ce sujet. Une intervention si tardive est de nature à retarder encore les accords qui sont nécessaires pour l'établissement d'un ordre administratif régulier au Maroc, et je ne puis croire que quelqu'un puisse souhaiter que cet ordre ne soit pas établi le plus tôt possible.

Permettez-moi de vous demander personnellement de vouloir bien prendre en mains cette affaire. Nos propositions n'ont pour objet que la bonne administration du pays et la perception des recettes. Il importe d'assurer au Makhzen ses ressources, si l'on veut rétablir l'ordre et exécuter les travaux réclamés par le commerce international. Il est donc nécessaire de nous donner les moyens de combattre la fraude, qui a empoisonné le Maroc comme tous les pays d'Orient.

Laissez-moi vous rappeler à ce propos les conversations que nous avons eues souvent ensemble. Vous m'avez dit, à plus d'une reprise, votre désir de faciliter, dans la mesure du possible, la tâche que nous avons à remplir au Maroc pour ouvrir ce pays à la civilisation et au commerce universel. Je voudrais qu'on le sentît en France, et que les impressions contraires qu'on y a pussent disparaître. Vous savez combien le sentiment public français est resté excitable dans tout ce qui touche au Maroc. Sa susceptibilité est avivée. Le moindre malentendu peut avoir des conséquences fâcheuses.

Or, on ne sait, en présence des événements qui se passent en ce moment en Orient, à quelle situation politique les grandes Puissances auront à faire face. Il me paraîtrait à propos, à tous les points de vue, qu'aucun malentendu marocain ne vînt rendre impossible l'accomplissement de la tâche qui s'imposera aux grandes Puissances, et particulièrement, faire plus difficiles entre nous les échanges de vues qui pourraient s'imposer sur des questions d'ordre général.

Laissez-moi donc vous faire appel, et compter que vous voudrez bien donner des directions pour que cette question de douanes marocaines soit promptement résolue dans l'esprit de conciliation qui est, soyez-en assuré, celui de mon Gouvernement.

Pardonnez-moi de vous avoir si longuement entretenu de cette affaire, mais elle a, à mes yeux, beaucoup d'importance et croyez, ...

LETTRE DE M. DE BETHMANN HOLLWEG À M. JULES CAMBON.

Badgastein, 16 août 1912.

Cher Monsieur Cambon,

Je viens de recevoir votre aimable lettre en date du 8 de ce mois relative à la question de l'organisation des douanes marocaines. Me trouvant depuis quelque temps, comme vous le savez, absent de Berlin et n'étant donc pas suffisamment informé

de l'affaire dont vous avez bien voulu m'entretenir, j'ai dû d'abord en saisir l'Office impérial des Affaires étrangères à Berlin, occupé déjà de l'examen de vos notes officielles concernant cette question.

En vous souhaitant bien cordialement un agréable séjour dans votre pays, je vous prie de croire toujours, cher Monsieur Cambon, à mes sentiments les plus dévoués.

LETTRE DE M. JULES CAMBON À M. DE BETHMANN HOLLWEG.

Aix-les-Bains. (1)

Cher Monsieur le Chancelier,

J'ai reçu l'aimable lettre que vous avez bien voulu m'adresser en réponse à celle que j'avais eu l'honneur de vous écrire au sujet de l'organisation des douanes marocaines. Je pensais bien qu'étant éloigné de Berlin, Votre Excellence ne serait pas en mesure de me répondre d'une manière définitive, mais permettez-moi d'espérer que l'Office impérial des Affaires étrangères répondra à votre pensée en traitant la question avec le désir d'écarter toutes les difficultés. Je dois vous avouer qu'à Berlin les bureaux m'ont paru s'être absolument mépris sur les intentions du Gouvernement français et j'ai craint que par contre on pût se méprendre à Paris sur les intentions du Gouvernement impérial. J'attacherais donc beaucoup d'importance à ce que cette affaire reçût une bonne et prompte solution de nature à écarter tout malentendu entre les deux Gouvernements.

362.

NOTE DU MINISTRE.

Paris, 3 septembre 1912.

Le Chargé d'affaires d'Autriche vient me donner lecture des instructions qu'il a reçues du comte Berchtold au sujet de la proposition relative aux nationalités des Balkans.

Le comte Berchtold se félicite de l'accueil qu'ont reçu ses premières ouvertures. Il constate que, les Albanais ayant obtenu, en 14 articles, les concessions que le Gouvernement turc leur avait promises, la condition formulée par le Gouvernement français se trouve, par là même, remplie et qu'il est désormais possible de demander, pour les autres nationalités, les mêmes avantages.

Il ajoute qu'il conviendrait, en outre, de donner au Gouvernement turc,

(1) Copie non datée. La lettre est une réponse à celle que le Chancelier avait expédiée le 16 août.

sans recourir à une démarche collective, le conseil d'assurer, dans les Balkans, la liberté des élections et une équitable représentation des nationalités. Il explique que, si une interpellation avait pu avoir lieu au Parlement turc sur l'affaire de Kotchana, il aurait été beaucoup plus facile de calmer l'agitation provoquée par cet incident.

Je réponds : 1° pour les avantages équivalents à accorder aux nationalités, que nous avons déjà donné le conseil nécessaire et que le Gouvernement turc se déclare disposé à prendre ces mesures; 2° pour la liberté des élections, que le conseil pourra également être donné, mais avec beaucoup de discrétion, et sans aucune ingérence dans la politique turque; 3° pour la représentation équitable des nationalités, que, s'il s'agit de demander des réformes dans les lois électorales adverses, il me paraît difficile d'intervenir.

Le Chargé d'affaires m'assure que telle n'a pas été la pensée du comte Berchtold et qu'il a simplement voulu dire : représentation équitable assurée par des élections libres[1].

363.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Georges Louis, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

T. n° 645. *Paris, 3 septembre 1912, 20 h. 20.*

Suite à mon télégramme 632[2].

Pour votre information strictement personnelle.

Le Gouvernement britannique consent à l'échange de vues suggéré par M. Sazonoff, mais il insiste sur la nécessité de garder secrets les pourparlers entre la Russie, la France et l'Angleterre, afin de ne pas éveiller la méfiance des Puissances germaniques.

(1) Un résumé de l'entretien relaté dans cette note a été télégraphié le 5 septembre à Constantinople, Londres, Rome, Berlin, Vienne et Pétersbourg.

(2) Du 30 août. Ci-dessus reproduit, n° 348.

364.

M. Descos, Ministre de France à Belgrade,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 22. Très confidentiel. *Belgrade, 3 septembre 1912, 18 h. 15.*

(Reçu : 20 h. 35.)

Le Ministre des Affaires étrangères m'a marqué une certaine appréhension que les développements éventuels de la proposition Berchtold ne puissent tendre à l'autonomie de l'Albanie étendue aux quatre vilayets de Scutari d'Albanie, Kossovo, Monastir et Janina, ce qui porterait également atteinte aux intérêts des Serbes, des Bulgares et des Grecs. M. Yovanovitch m'a dit qu'une telle éventualité était actuellement examinée dans les échanges de vues qui se poursuivent entre Sofia et Belgrade et seraient près d'aboutir à une entente en vue d'adopter une attitude commune et pacifique, afin d'obtenir de la Turquie un traitement d'égalité en faveur des populations slaves et de la soutenir dans sa résistance à la proposition Berchtold. Des échanges de vues se produiraient sur le même sujet entre Sofia et Athènes.

365.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Aynard, Ministre de France à Cettigné.

T. n° 63. *Paris, 3 septembre 1912, 20 h. 55.*

Réponse à votre télégramme n° 48 (1).

Vous ne sauriez trop répéter au Roi Nicolas que les Puissances veulent la paix et qu'elles ne se laisseront pas émouvoir par les impatiences du Gouvernement monténégrin.

(1) Par son télégramme 48 du 2 septembre, M. Aynard annonçait que, de l'avis de tous les représentants à Cettigné des grandes Puissances, il était urgent de régler la question de la frontière turco-monténégrine : « les atermoiements du Gouvernement ottoman peuvent aboutir avant l'hiver à de nouveaux et graves conflits et les conseils des grandes Puissances perdront toute efficacité si elle n'ont pas pu prêter appui au Monténégro en vue d'améliorer la situation de ces confins ».

366.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin[1].

Dieppe, 3 septembre 1912

.....

Poincaré doit rentrer aujourd'hui à Paris et recevoir le roi de Grèce. Je n'ai rien dit à Paléologue de plus que ce que tu lui as écrit et j'ai insisté sur la nécessité de quelques politesses. Ce n'est pas la première fois que le Roi se livre à des lamentations du genre de celles dont il t'a accablé, ni même qu'il essaie de faire entrevoir un rapprochement de la Grèce avec l'Allemagne. Il est obligé de donner un aliment à l'imagination de son peuple et il faut le ravitailler de temps en temps. On le peut sans prendre aucun engagement... Nous ne sommes pas seuls, nous pouvons donc manifester des sympathies en nous abritant derrière le concert indispensable des Puissances. Tu dis que je ne suis pas bien disposé pour les Grecs; c'est une erreur, je leur ai toujours témoigné de la sympathie mais sans les abreuver d'illusions comme on fait trop souvent à Paris. Romanos, quand il était à Londres, ne trouvait de consolations et de bons conseils qu'auprès de moi, mais je ne lui ai jamais dissimulé l'état réel des choses. Son successeur Gennadios..... est avec moi dans de véritables rapports d'intimité.....

Pour en revenir à Paléologue, lorsque que je me suis présenté chez lui, il était en conférence avec le colonel du génie Vignal, du 2e bureau de la guerre, qui m'a dit avoir été auprès de toi à Washington et qui paraît fort bien. On m'a admis dans ce conciliabule et Paléologue a bien voulu m'exposer ses préoccupations. Deux hypothèses s'offrent à son esprit. La première, c'est une entrée immédiate des Autrichiens dans le Sandjak de Novi-Bazar. Ils ont la main dans le mouvement albanais et ils ont vraisemblablement le dessein d'en profiter pour avancer dans la direction de Salonique. La deuxième hypothèse, c'est l'entrée des Bulgares et des Serbes en Macédoine, entraînant celle des Autrichiens, mais alors c'est la conflagration dans les Balkans et Paléologue pour le moment ne l'envisage pas. Il s'en tient à la première et il a interrogé le Ministère de la Guerre sur les conditions d'une action autrichienne. C'est la réponse à cette question que lui apportait le colonel Vignal dans un mémoire dont voici la substance[2] :

(1) La communication, par extraits, de cette lettre privée est due à l'obligeance de M. Jules Cambon.

(2) Une partie de ce document est reproduite ci-dessus sous le n° 359.

Le Sandjak est un corridor dominé par la Serbie et le Monténégro. Les Autrichiens ne peuvent donc y pénétrer sans s'exposer à des désagréments fâcheux et ils sont contraints de pénétrer en même temps en Serbie. Cette opération exige l'emploi de quatre corps d'armée, ils en ont douze, il ne leur resterait plus que huit corps d'armée à opposer aux Russes sur la frontière de Galicie.

J'ai dit que je ne croyais pas à la réalisation possible de la première hypothèse — jamais l'Autriche ne prendra l'initiative de rentrer dans le Sandjak sans avoir la justification d'une action bulgaro-serbe en Macédoine; qu'elle exerce une action en Albanie c'est certain, mais n'est pas d'aujourd'hui. Elle a toujours poursuivi l'établissement d'une sorte de protectorat dans cette région et elle l'exerce déjà sur une fraction importante des Albanais catholiques. Ses visées inquiètent les Italiens et nous n'avons aucun intérêt à ce que la rivalité de l'Autriche et de l'Italie cesse en Albanie. Quant à la question purement militaire, elle a déjà été étudiée au moment de l'annexion de la Bosnie-Herzégovine. Il avait été reconnu alors que l'Autriche serait forcée en cas d'action militaire d'occuper la Serbie et que, si les Serbes avaient l'intelligence de lui abandonner les plaines et de se camper dans la chaîne qui domine le Sandjak, l'armée autrichienne aurait fort à faire; mais ces questions tactiques ne se poseront pas, l'hypothèse ne pouvant se réaliser. L'Autriche n'a plus à sa tête un homme d'action comme d'Aehrenthal. L'aurait-elle qu'elle n'agirait pas seule et ne prendrait pas l'initiative d'un déchaînement dans les Balkans. Elle a la Bosnie-Herzégovine à digérer; sa situation y est toujours contestée et elle ne gouverne, comme autrefois à Venise, que par des moyens de police. Il lui faudrait l'assentiment de l'Allemagne; enfin elle aurait la Russie et la Bulgarie sur les bras. Sa politique est aujourd'hui négative d'une action isolée; elle a d'abord, de concert avec la Russie, cherché a éliminer les Puissances des affaires macédoniennes, puis d'Aehrenthal a poursuivi la satisfaction des intérêts autrichiens sans tenir compte de la Russie. Le comte Berchtold adopte une attitude toute contraire, il veut faire rentrer toute l'Europe dans les affaires balkaniques. Pourquoi? Parce qu'il sait à n'en pas douter que, sous l'égide russe, s'est conclu un accord bulgaro-serbe. L'Autriche n'a pas eu l'air de s'en apercevoir, car il eût été trop grave de poser une question à ce sujet, elle ne veut pas d'entretien avec la Russie sur ce point, mais elle appelle toutes les Puissances à la rescousse, c'est bien la preuve qu'elle ne médite pas une action isolée. Donc aucune crainte à concevoir au sujet d'un projet de rentrée dans le Sandjak.

Quant à la seconde hypothèse, celle de la grande crise, de la conflagration générale, il n'y a pas lieu de s'y arrêter un instant. Jamais la Bulgarie et la Serbie n'entreront en jeu sans y être poussées par la Russie, qui loin de les pousser, les retient autant qu'elle peut (un télégramme de Panafieu du jour

même [1] faisait savoir que le Ministre russe à Sofia venait de faire une démarche auprès du Gouvernement bulgare pour recommander le calme et la prudence). L'incendie ne peut éclater que si les Bulgares l'allument eux-mêmes, mais le roi Ferdinand a l'arrosoir à la main. Il est terriblement armé avec cet accord serbo-bulgare qui lui permet, quand il le voudra, d'aller chercher des appuis à Vienne en trahissant la Russie. Cet accord, fruit des efforts d'Isvolsky, est pour la Russie une menace perpétuelle. Son but était de rétablir le patronage russe sur les Slaves des Balkans, mais ce but ne pouvait être atteint qu'en proclamant les intentions de la Russie et l'on est obligé de faire mystère de ce prétendu succès de la politique moscovite, — c'est le comble de la niaiserie. Je n'ai pas fait ces réflexions de la fin devant le colonel Vignal, mais j'en ai dit assez pour qu'il puisse se dire à part lui que nous ne sommes pas encore à la veille d'une catastrophe.

.....

367.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

aux Chargés d'Affaires de France à Saint-Pétersbourg et Londres.

T. nos 650, 637. Secret. *Paris, 4 septembre 1912, 20 h. 40.*

Suite à mon télégramme Pétersbourg n° 631 [2] et Londres n° 622 [2].

Le Chargé d'affaires de Russie est venu me faire la déclaration suivante :

« Devant l'incertitude qui règne sur le développement de l'agitation balkanique et, d'autre part, devant l'impossibilité de prévoir d'où peut venir le danger, M. Sazonoff hésite à formuler une proposition précise. Mais il attache grand prix à l'union étroite qui existe entre les trois Puissances. »

368.

M. de Panafieu, Ministre de France à Sofia,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 133. Confidentiel. *Sofia, 4 septembre 1912.*

(*Reçu :* Cabinet, 9 sept.; Dir. pol., 13 sept.)

J'ai vu il y a quelques jours le Ministre des Finances qui m'a entretenu de son projet de voyage à Paris, et je crois devoir compléter les indications

[1] Voir ci-dessus à la date du 30 août, n° 349.

[2] Voir ci-dessus à la date du 30 août, n° 348.

que j'ai adressées à Votre Excellence par ma lettre du 27 de ce mois, n° 126 (1).

M. Théodoroff m'a renouvelé de son côté les assurances les plus nettes au sujet de la volonté bien arrêtée du Gouvernement de ne pas suivre le public dans ses velléités belliqueuses et il ne m'a pas exprimé la moindre réserve, ainsi qu'il arrive au Ministre des Affaires étrangères. Il ne montre aucune inquiétude au sujet du maintien de la paix et, conformément aux prévisions acceptées de part et d'autre lors des négociations du mois de juin, il escompte toujours que l'émission de l'emprunt pourra avoir lieu vers la fin d'octobre. Il a confiance que l'émission aura un grand succès.

Mais le Ministre des Finances sait qu'un certain délai est nécessaire aux Banques pour préparer une émission, même peu importante, et c'est pour cette raison qu'il compte se rendre à Paris entre le 15 et le 20 septembre, ainsi que je l'ai annoncé à Votre Excellence, pour signer le contrat d'emprunt. « Il ne faut pas oublier, m'a-t-il dit, que je devrai, après la signature et avant l'émission, faire approuver le contrat par le Sobranié et, à cet effet, nous réunirons le Parlement en session extraordinaire dans le courant d'octobre. Je n'ai donc que très peu de temps devant moi, et je désire beaucoup que rien ne soit changé, que le contrat soit signé à la fin de septembre, et que l'émission ait lieu à la fin d'octobre ».

369.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

aux Ambassadeurs de France à Constantinople, Londres, Berlin, Vienne, Saint-Pétersbourg.

T. Circulaire nos 484, 638, 603, 475, 372, 652.

Paris, 5 septembre 1912, 12 h. 35.

Le Chargé d'affaires d'Autriche-Hongrie est venu, d'ordre de son Gouvernement, me faire la communication suivante :

Le comte Berchtold se plaît d'abord à constater l'accueil favorable fait à ses premières ouvertures. Il pense que, les Albanais ayant obtenu les concessions promises par le Gouvernement ottoman, il est aujourd'hui possible de prier celui-ci de les étendre aux autres nationalités des Balkans. Il conviendrait aussi, d'après lui, de recommander à Constantinople une entière liberté des élections, de façon à assurer une équitable représentation des nationalités.

(1) Dans cette lettre qui est du 27 août, M. de Panafieu annonçait que M. Théodoroff se proposait de venir à Paris entre le 15 et le 20 septembre.

J'ai répondu que nous avions déjà recommandé l'extension et que le Gouvernement ottoman était disposé à la réaliser; en ce qui concerne les élections, j'ai ajouté que je partageais l'avis du comte Berchtold, mais que les conseils à donner devaient, selon moi, éviter toute apparence d'ingérence dans la politique intérieure de l'Empire. Quant à l'équitable représentation, il me paraissait difficile d'intervenir, s'il s'agissait de demander une révision des lois électorales. Le Chargé d'affaires d'Autriche-Hongrie m'a répondu que, sur ce point, le comte Berchtold ne visait qu'une représentation équitable assurée par des élections libres.

370.

M. Georges Louis, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 434. *Saint-Pétersbourg, 5 septembre 1912, 13 h. 03.*

(*Reçu :* 15 h. 15.)

J'ai vu hier le Président du Conseil des Ministres.

Il est préoccupé de l'agitation des esprits en Bulgarie. « Nous sommes arrivés, m'a-t-il dit, à un moment très difficile. Ce mois-ci, la Bulgarie aura terminé ses approvisionnements militaires, ses récoltes seront rentrées et elle compte en outre avoir l'argent de l'emprunt. » [J'ai] rassuré le Président du Conseil sur ce dernier point en lui faisant connaître, ainsi que j'en avais déjà informé M. Sazonoff, que, dès la semaine dernière, vous aviez fait savoir au Gouvernement bulgare que nos banquiers ne pourraient, dans l'état de trouble actuel, se prêter à l'émission de l'emprunt. M. Kokovtzoff s'en est montré très satisfait.

Le Président a ajouté que heureusement les Grandes Puissances semblaient toutes animées d'intentions pacifiques et que telle paraissait être l'impression générale, toutes les bourses étant *fermes* et marquant même une tendance à la hausse.

Dans le même ordre d'idées, on peut noter que les Ambassadeurs d'Allemagne et d'Autriche prennent leur congé à l'époque habituelle : le comte de Pourtalès est parti samedi dernier et le comte de Thurn va partir.

371.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

aux Ambassadeurs de France à Saint-Pétersbourg, Berlin, Vienne Rome, Constantinople.

D. nos 619, 689, 340, 749, 686. *Paris, 5 septembre 1912.*

Mon télégramme d'aujourd'hui [1] vous a fait connaître le résumé d'une communication que, sur l'ordre du comte Berchtold, m'a faite avant-hier le Chargé d'affaires d'Autriche-Hongrie, en vue de préciser les propositions du 14 août dernier, auxquelles, en principe, s'étaient ralliés les différents cabinets.

Des démarches analogues ont été faites dans les grandes capitales par les représentants de l'Autriche-Hongrie.

A Londres où, en l'absence de Sir Edward Grey, la communication a été reçue par le Sous-Secrétaire d'État permanent au Foreign Office, on a eu l'impression que le but essentiel de la proposition du comte Berchtold était de faire comprendre qu'il existe une Europe et que cette Europe se préoccupait de la situation des populations balkaniques. Sir Louis Mallet a dit à notre Chargé d'affaires que, dans cet ordre d'idées, la démarche du Ministre des Affaires étrangères d'Autriche-Hongrie lui laissait une impression favorable : il pensait qu'elle pouvait offrir une occasion de rapprochement entre Saint-Pétersbourg et Vienne.

Toutefois le Sous-Secrétaire d'État permanent a avoué à M. de Fleuriau qu'ayant recommandé au représentant de la Turquie la prompte extension des réformes albanaises aux populations de la Macédoine et même la publication des intentions de la Sublime Porte à cet égard, le Chargé d'affaires ottoman ne lui avait pas caché que son Gouvernement pouvait difficilement montrer cette hâte et faire cette publication, parce qu'il risquerait de paraître ainsi céder à la pression des Puissances.

Pour tous les postes sauf Vienne : L'éventualité de ces résistances de la part de la Turquie ne paraît d'ailleurs être à aucun degré envisagée par le comte Berchtold. Notre Ambassadeur à Vienne, qui a emporté de ses derniers entretiens à ce sujet avec le Ministre des Affaires étrangères une idée très nette, m'indique que celui-ci semble avoir pleine confiance dans l'efficacité de l'action concertée des Puissances auxquelles, d'après lui, sa proposition a permis de prendre contact.

[1] Voir même jour, n° 369.

372.

M. DE FLEURIAU, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À LONDRES,
À M. POINCARÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 369. Très confidentiel. *Londres, 5 septembre 1912.*

(*Reçu :* Cabinet, 6 sept.; Dir. pol., 10 sept.)

Par mon télégramme n° 240 (1), j'avais attiré l'attention de Votre Excellence sur les appréhensions que faisait naître à Londres l'attitude de M. Sazonoff tendant à opposer, en Orient, la Triple Entente à la Triple Alliance et à faire des Balkans le champ clos d'un duel entre les Ministres des Affaires étrangères de Russie et d'Autriche*.

Mes impressions ont été confirmées. Dans l'aide-mémoire remis le 2 courant à mon collègue russe et dont je vous ai transmis le texte sous le n° 356 (2), Sir Edward Grey exprime l'avis, à propos d'une démarche à faire auprès de la Sublime Porte, « that it should not be allowed to become public that the three Powers have taken any action » (qu'il ne faudrait pas laisser divulguer aucune initiative prise par les trois Puissances).

Cet aide-mémoire était tiré d'une longue lettre adressée le 1er septembre par le Secrétaire d'État à Sir Louis Mallet, qui m'a lu ce document dans son entier. Sir Edward Grey y faisait ressortir les inconvénients que présenterait une action séparée de la Triple Entente dans les Balkans; et, dans la conversation qui a suivi, Sir Louis Mallet m'a indiqué les regrets que ressentait le Foreign Office de constater la rivalité persistante de Pétersbourg et de Vienne, et son désir de marcher d'accord avec toutes les Puissances en Orient.

Ces confidences, comme celles qui avaient inspiré mon télégramme n° 242 (3), m'étaient faites à titre personnel et le Sous-Secrétaire permanent adjoint m'a prié de ne pas les communiquer à mon collègue russe, afin de ne pas éveiller les méfiances du Gouvernement impérial. En réalité, j'avais déjà fait discrètement part de mes impressions à M. d'Etter, auquel les appréhensions anglaises n'avaient pas échappé, et il m'avait prié de donner à Sir Louis Mallet quelques éclaircissements.

Il est probable que nous devrons nous employer dans un avenir prochain à dissiper les malentendus qui se produiront encore entre Pétersbourg et

(1) Voir à la date du 31 août, n° 353.

* Annotation du Ministre : *M. Sazonoff n'a pas du tout cette intention. Il peut chercher à opposer la Russie à l'Autriche, mais non certainement à l'Allemagne.*

(2) Au sujet de cet aide-mémoire voir à la date du 2 septembre, le n° 360 (note).

(3) Voir ci-dessus, à la date du 2 septembre, n° 360.

Londres; car la politique russe en Orient, dans le fond comme dans la forme, éveillera constamment les inquiétudes des Anglais.

Sir Edward Grey est véritablement attaché au maintien de l'Empire ottoman; ce n'est pas là pour lui une simple déclaration de principe, c'est un dessein qu'il poursuit parce que ce dessein est conforme aux intérêts de la Grande-Bretagne. La Russie au contraire ne pourrait affirmer sa volonté de maintenir l'intégrité de l'Empire ottoman de manière à convaincre la masse des Anglais de la sincérité de sa déclaration; et lorsque, conformément à vos instructions, j'ai invoqué samedi dernier l'accord du 25 juin 1912, Sir Louis Mallet m'a rappelé le refus opposé par M. Sazonoff à votre proposition de souscrire un Protocole de désintéressement *.

La conduite suivie à l'égard de la Turquie par les deux Gouvernements se ressent de la différence de leurs desseins. Afin d'assurer le maintien de l'Empire ottoman, Sir Edward Grey voudrait assurer le maintien du cabinet turc présidé par Ghazi Mouktar Pacha. M. Sazonoff ne paraît pas autrement préoccupé de soutenir ce ministère et, avant la proposition du comte Berchtold, il s'apprêtait à faire obstacle à la première mesure prise par Ghazi Mouktar Pacha, les concessions faites aux Albanais.

Ces antinomies entre les deux politiques anglaise et russe auraient éclaté au grand jour et auraient pu avoir des conséquences graves au temps des Palmerston et des Beaconsfield. Mais l'Angleterre n'a plus la même arrogance, parce qu'elle ne possède plus la même puissance et parce qu'elle a d'autres préoccupations. Elle est obligée désormais de veiller sur la mer du Nord et son Amirauté n'enverra, le mois prochain, une escadre de huit cuirassés en Méditerranée qu'après avoir pris les précautions indiquées dans ma lettre n° 347 (1). Entre les menaces dirigées par l'Allemagne contre l'Angleterre même et les craintes qu'inspirent au Cabinet de Londres les visées secrètes de la Russie sur l'Empire ottoman, le Gouvernement britannique ne peut hésiter à choisir; et c'est ainsi l'Allemagne qui rend possible une entente anglo-russe en Orient.

Cette entente cependant impliquera des sacrifices de la part de l'Angleterre et il faut s'attendre aux récriminations d'une opinion publique mal informée, en majorité imbue de préjugés antimoscovites, et qui ne se rend pas aussi bien compte que le Gouvernement britannique de la réalité du péril allemand

* Annotation du Ministre : *C'est exact, et, de toute évidence, le* statu quo *n'est pour la Russie qu'un expédient provisoire; mais il n'en reste pas moins qu'à l'heure présente, elle y paraît sincèrement attachée.*

(1) Le rapport visé paraît être le 357 du 2 septembre. M. de Fleuriau y parlait des croisières projetées par l'Amirauté britannique dans la Baltique et la Méditerranée et ajoutait : « J'attire l'attention de Votre Excellence sur le soin que l'Amirauté a apporté à l'échelonnement de ses croisières : il est manifeste qu'elle veut conserver sous sa main, à proximité de l'Angleterre, la plus grande partie des forces navales britanniques ».

A ces récriminations des Anglais s'ajouteront les objurgations des Musulmans indiens dont nous avons pu constater l'influence depuis le commencement de la guerre italo-turque. Il ne faudrait pas s'imaginer que l'opposition à la politique russe en Orient soit le fait d'une presse dirigée ou payée; elle émane au contraire de la masse des Anglais. La tâche de Sir Edward Grey sera donc très difficile : il faut espérer que le Gouvernement russe la lui facilitera.

Cela est possible, mais à la condition de tenir compte du caractère très britannique du Secrétaire d'État pour les Affaires étrangères. Sir Edward Grey n'a aucun goût pour les conversations portant sur des hypothèses et il déteste les formules vagues qu'il assimile aux lieux communs. Quand il a appris, le 30 août dernier, que M. Sazonoff proposait un échange de vues sur les moyens les plus propres à prévenir un conflit dans les Balkans, Sir Ed. Grey a dit avec un air d'ennui : « Échange de vues? mais nous les échangeons déjà nos vues, nous ne faisons que les échanger depuis un mois ». Puis il s'est saisi d'une communication complémentaire de M. d'Etter concernant les dispositions de la Porte à l'égard de l'extension aux chrétiens de Macédoine des concessions albanaises, et il a répondu à cette communication parce qu'elle offrait à son esprit un sujet concret. Si le cabinet russe veut maintenir un contact étroit avec le cabinet de Londres, il fera bien d'entretenir constamment Sir Edward Grey de suggestions concrètes.

A son horreur des formules imprécises, Sir Ed. Grey [ajoute] une extrême discrétion et une aversion excessive pour la publicité. Ce n'est sans doute pas ce seul sentiment qui l'amène à vouloir garder secrètes les consultations des trois Puissances et leurs démarches à Constantinople. Mais il serait gravement offensé si on n'observait pas, quand il le demande, la réserve qu'il s'impose lui-même. La Triple Entente dont il est un des auteurs ne lui apparaît pas comme un sujet dont on doit constamment entretenir le public; il lui suffit de la maintenir effectivement, et je crois qu'il accordera sa confiance d'autant plus aisément qu'il se sentira plus assuré du secret.

Je me hâte d'ajouter que M. Sazonoff a laissé à Londres une réputation bien établie de franchise et de loyauté. On peut donc espérer que son prochain séjour en Angleterre affirmera l'entente anglo-russe; mais l'application de cette entente à l'Orient présentera toujours des difficultés sur lesquelles je me suis permis d'attirer l'attention de Votre Excellence.

373.

M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 222. *Vienne, 5 septembre 1912.*

(*Reçu :* Cabinet, 9 sept.; Dir. pol., 9 sept.)

Entre son retour de Sinaïa et le départ pour son château de Buchlau, dont MM. de Bethmann-Hollweg, de Tschirschky et le comte Szögyeny seront demain les hôtes, le comte Berchtold a tenu à ne pas se dérober à la visite et aux questions des chefs de mission. Aussi souvent qu'il le peut, il se soustrait à cette audience qui, d'hebdomadaire en principe, est en fait à peine mensuelle. On pouvait donc supposer que, cette fois, c'était pour fournir des renseignements détaillés sur sa proposition que le Ministre recevait le corps diplomatique.

J'ai rendu compte brièvement par le télégramme n° 191 [1] du peu d'indications à dégager du court entretien auquel il s'est obligeamment prêté. Je me permets d'y revenir par cette dépêche, afin de mieux marquer combien serait vaine la démonstration à laquelle les Puissances sont conviées, si vraiment le cabinet de Vienne n'en attend d'autre effet que celui qu'elle devrait pratiquement produire.

Après s'être montré fort heureux de l'accueil que Votre Excellence a bien voulu faire au Chargé d'affaires d'Autriche, le comte Berchtold a vanté, en termes diffus et confus, les avantages d'établir entre les Gouvernements consultés, à propos des questions intéressant l'Orient, un *contact* qu'il espère voir subsister. Ceci visait probablement le désir qu'aurait la Monarchie austro-hongroise de s'alléger du poids un peu trop lourd dont pèse l'Empire allemand sur la Triple Alliance. Cette aspiration, si vague soit-elle, est d'un intérêt suffisant pour ne pas détourner le comte Berchtold de continuer des conversations qu'il est d'ailleurs assez en peine d'alimenter pour le moment.

Quant au genre de remède qu'il verrait à la situation, ce serait uniquement, s'il m'a dit toute sa pensée, l'obtention pour les électeurs de l'Empire ottoman d'une entière liberté dans leurs votes; ce qui permettrait aux nationalités chrétiennes de la Turquie d'avoir au Parlement et dans les medjilis des vilayets un nombre de représentants proportionné à l'importance de chacune d'elles.

Toute apparence d'immixtion dans l'administration intérieure étant à éviter, le *modus procedendi* qu'il préconise serait réduit à des conseils amicaux et dis-

(1) Par ce télégramme, en date du 4 septembre, M. Dumaine annonçait que le comte Berchtold se déclarait satisfait de l'accueil fait à sa proposition.

crets pour recommander à la Sublime Porte de laisser les populations exprimer librement leurs préférences. Et cela suffirait pour que le régime représentatif atteignît du premier coup à un fonctionnement idéal, dans un pays où les Ministres sont, autant que les administrés, inexpérimentés en cette matière.

Un choix entièrement sincère des élus est partout à souhaiter: mais est-il croyable que le comte Berchtold s'attende à ce que la Turquie soit régénérée par la qualité de ses représentants et grâce à l'efficacité de discussions parlementaires?

Parmi les appréciations portées sur l'initiative autrichienne dont je vous dois d'avoir pu prendre connaissance, j'avais été particulièrement frappé par celles qu'a consignées l'Ambassadeur de la République à Constantinople dans un rapport du 24 août dernier [1]. A mon collègue, M. Bompard, revient le mérite d'avoir extrait, d'un projet de la plus inquiétante imprécision, quelques idées pratiquement réalisables, en indiquant à la discussion une série de questions nettement posées. Guidé par ces utiles données, j'ai essayé d'attirer l'attention du Ministre sur la nécessité d'un terrain solide pour y tracer des voies nouvelles, je lui ai signalé que les garanties consenties de part et d'autre en Albanie entre les chefs insurgés et la commission ottomane constituaient une sorte de programme pour des réformes générales, et que celles-ci, étendues à tout l'Empire, apaiseraient peut-être la violence des revendications.

Mais, manifestement, je n'ai pas réussi à intéresser le comte Berchtold à ces considérations d'ordre pratique. On dirait qu'il s'effraye de sa propre initiative dès qu'il s'agit d'en tirer quoi que ce soit de réel.

P.-S. 6 septembre. — Le télégramme n° 372 [2] que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser, et dont je viens de prendre lecture, témoigne que le comte Somssich a été un interprète fidèle de la pensée de son chef.

374.

M. Georges Louis, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 438. *Saint-Pétersbourg, 6 septembre 1912, 12 h. 30.*

(*Reçu :* 14 h. 40.)

J'ai vu hier M. Sazonoff. Il m'a dit qu'après avoir entendu lecture de la dernière communication autrichienne, il avait exprimé à l'Ambassadeur sa satis-

(1) Il s'agit des télégrammes 321, 322, ci-dessus reproduits n° 325.

(2) Télégramme circulaire du 5 septembre transmettant à divers postes un résumé de l'entretien auquel se rapporte la note du 3 septembre ci-dessus reproduite sous le n° 362.

faction de l'entière concordance des vues des deux Gouvernements en ce qui concerne la nécessité de maintenir le *statu quo* et le devoir pour les Puissances de n'agir que de concert. Pour le reste il s'est borné à faire remarquer au comte de Thurn que, sans doute, l'organisation d'un régime de représentation proportionnelle était désirable, mais n'irait pas sans difficulté en Turquie.

D'après ce que m'a dit d'autre part le Directeur de la Chancellerie, le Ministre a demandé à l'Ambassadeur d'Autriche s'il pouvait lui donner une copie ou un résumé de la communication qu'il venait de lui lire. Le comte de Thurn a répondu qu'il n'y était pas autorisé, mais qu'il en référerait à son Gouvernement.

375.

M. DE FLEURIAU, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À LONDRES,

À M. POINCARÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 247. *Londres, 6 septembre 1912, 18 heures.*

(*Reçu* : 19 h. 55.)

Réponse à votre télégramme 638 (1).

Sir E. Grey se propose de répondre à la dernière communication autrichienne, en termes généraux et courtois, qu'il a déjà recommandé à la Sublime Porte l'extension des privilèges albanais aux autres populations balkaniques et qu'il lui a exprimé son approbation des dispositions prises par le Gouvernement ottoman en vue d'assurer la liberté des élections.

Il terminerait en remerciant le comte Berchtold de lui avoir donné l'occasion d'échanger ses vues avec les autres Puissances, dont le concours est nécessaire pour le règlement pacifique des affaires des Balkans.

(M. Mallet m'a dit que cette dernière phrase serait inspirée de vos instructions à l'Ambassadeur de France à Vienne, télégramme n° 629 (2)).

Par cette fin de sa réponse, Sir E. Grey veut faire entendre que les pourparlers commencés sur l'initiative du comte Berchtold sont terminés, et il me charge de demander à Votre Excellence, comme il fait demander à M. Sazonoff, si elle ne jugerait pas utile que les trois Puissances répondissent en ce sens de manière à mettre poliment fin aux suggestions autrichiennes.

D'autre part, l'Ambassadeur d'Angleterre à Vienne affirmant que toutes les Puissances ont déjà répondu au comte Berchtold, le Foreign Office me prie de demander à Votre Excellence si elle considère sa conversation indiquée

(1) Voir ci-dessus à la date du 5 septembre, n° 369.

(2) Télégramme circulaire reproduisant le télégramme 363 adressé à Vienne le 1er septembre et reproduit ci-dessus n° 357.

dans le télégramme 638 comme la seule réponse qu'elle veuille faire à la suggestion autrichienne.

Je vous serais reconnaissant de me mettre le plus tôt possible en mesure de répondre à ces deux questions.

376.

M. Geoffray, Ambassadeur de France à Madrid,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 337, 338, 339. *Saint-Sébastien, 6 septembre 1912*
14 h. 10, 16 h. 15, 17 h. 40.
(*Reçu* : 17 h., 17 h. 55, 22 h.)

J'ai vu ce matin le Ministre d'État et l'ai entretenu de l'attitude des consuls d'Espagne dans notre future zone marocaine (1).

Dans l'après-midi d'hier, j'avais reçu une réponse de M. Garcia Prieto à ma note du 3 septembre (mon rapport 257) (2) dans laquelle, en termes courtois et en somme conciliants, il cherchait à expliquer que les actes de ses agents résultaient du présent état de choses, de la non-existence officielle du protectorat : il émettait l'avis que les difficultés signalées par le général Lyautey cesseraient dès que notre accord serait signé. Je vous envoie par la poste la traduction et la copie de ce document (3).

J'ai dit au Ministre d'État que, tout en ne contestant pas la situation assez exceptionnelle du Maroc, il n'en était pas moins vrai que l'attitude de certains consuls d'Espagne prêtait à de fâcheuses interprétations, qu'on ne pouvait s'empêcher de la considérer comme la preuve d'une hostilité à la France et que, dans l'esprit encore inculte des indigènes, on en tirait la conséquence que l'Espagne était l'ennemie de notre pays; cette interprétation ne pouvait qu'encourager les intrigues et l'hostilité de nos adversaires. Je lui ai fait observer qu'au point de vue du droit strict, l'Angleterre était dans la même situation que l'Espagne ; elle n'avait pas officiellement reconnu notre protectorat et cependant nous n'avons aucun grief à formuler contre les agents britanniques. Pourquoi les consuls d'Espagne ne réglaient-ils pas leur con-

(1) Voir ci-dessus, à la date du 23 août, n° 318.

(2) Dans ce rapport, M. Geoffray disait avoir reçu communication du rapport du général Lyautey. Il envoyait en outre une copie de la lettre qu'il adressait à M. Garcia Prieto au sujet de l'attitude des consuls d'Espagne à Mazagan et à Mogador.

(3) Dans cette lettre, le ministre espagnol cherchait à excuser les consuls et opposait, aux accusations dirigées contre eux, des faits à la charge des agents français au Maroc.

duite d'après celle de leurs collègues anglais? M. Garcia Prieto m'a écouté avec attention et a paru sensible à ces remarques; il a toutefois persisté dans son opinion que la signature de l'arrangement mettrait fin à ces difficultés.

Nous avons ensuite parlé longuement de l'affaire du consul d'Espagne à Mogador et de l'incident de Mazagan. M. Sostoa était revenu en Espagne sur l'ordre du Gouvernement pour y donner des explications, m'a déclaré, un peu sur ma suggestion, M. Garcia Prieto, en ajoutant qu'il était prêt à prendre, à titre confidentiel, l'engagement que le consul dont il s'agit ne retournerait pas à Mogador et serait envoyé dans un autre poste. Toutefois il a indiqué que cette mesure n'impliquerait pas par elle-même un désaveu formel de la part du Gouvernement espagnol. Le Ministre d'État a fait valoir qu'à son avis, c'était le meilleur moyen d'en finir avec cet incident; on éviterait ainsi toute enquête qui nécessiterait de longs délais et qui risquerait, comme cela arrive fréquemment, de n'aboutir à aucune conclusion formelle, chaque partie conservant sa manière de voir.

Pour l'affaire de Mazagan, le Ministre d'État estime qu'on pourra continuer l'échange de vues commencé; mais il accepterait qu'elle fût soumise à un arbitrage.

Je lui ai dit que j'allais vous faire part de ses suggestions, mais que j'ignorais absolument si elles vous agréeraient.

A ce moment le Ministre d'État a commencé à me parler des négociations pendantes. Je l'ai immédiatement arrêté, conformément à vos télégrammes 279 et 285 [1], en lui rappelant que, dans la conversation qui venait d'avoir lieu, je lui avais déclaré que vous estimiez ne pouvoir continuer les pourparlers tant qu'on ne serait pas arrivé à un accord sur les questions de Mogador et de Mazagan.

M. Garcia Prieto, qui ne possède pas parfaitement notre langue, ne s'était sans doute pas rendu compte de la portée de mes paroles antérieures; il a manifesté alors une grande émotion, puis une vive indignation. Il m'a dit que je recourais là à un procédé comminatoire; dans ces conditions, il n'avait qu'à retirer les propositions qu'il venait de me faire et il le faisait. Si nous ne voulons pas conclure de traité avec l'Espagne, toute l'Espagne s'en passera bien, etc.

J'ai un peu l'habitude de ces manifestations d'impressionnabilité espagnole; j'ai attendu que le Ministre se fût un peu calmé et je me suis efforcé de lui

[1] Le télégramme 279, du 31 août, est ci-dessus reproduit, n° 351. Le télégramme 283 (et non 285) du 1er septembre confirmait le précédent, à peu près dans les mêmes termes.

expliquer que notre intention n'était nullement d'exercer une pression sur lui, qu'il était absolument libre d'agir comme il l'entendait; mais que vous estimiez inutile de continuer les pourparlers relatifs au futur traité, tant qu'une solution ne serait pas intervenue en principe au sujet de ces affaires de Mogador et de Mazagan, attendu qu'il ne serait pas possible de faire accepter dans de telles conditions à notre opinion publique un traité entre les deux pays.

Ce n'est pas sans peine que je suis arrivé à ramener un peu de calme chez M. Garcia Prieto qui s'obstinait à déclarer qu'il ne pouvait plus maintenir les offres qu'il venait de me faire au sujet de M. Sostoa. Il ne faut pas se dissimuler que c'était selon toute vraisemblance la rupture de nos négociations. Une semblable éventualité me paraissait redoutable dans l'état actuel des choses. C'était l'impossibilité à peu près certaine de proclamer officiellement notre protectorat au Maroc, au moment où la proclamation de ce protectorat est, ce semble, un des actes les plus nécessaires pour fixer normalement le statut de ce pays et nous donner le droit d'y parler en maîtres. C'était aussi la source de difficultés avec l'Angleterre qui subordonne la reconnaissance de notre situation au Maroc à la conclusion du traité avec l'Espagne. Enfin, c'était faire le jeu de l'Allemagne; si, au point de vue de ses intérêts économiques immédiats, cette Puissance paraît désirer la signature de l'accord, elle n'en a pas moins, au point de vue de sa politique générale, un intérêt évident à nous voir de plus en plus engagés dans les difficultés marocaines, afin de diminuer notre puissance d'action dans le reste de l'Europe et d'en tirer parti pour jeter le doute sur l'utilité du concours que nous pourrions éventuellement prêter à d'autres.

J'ai donc insisté auprès du Ministre d'État et j'ai fini par l'amener à maintenir ses offres. Il a été entendu qu'elles étaient faites par lui individuellement (mais il se fait fort, dans le cas où elles vous agréeraient, de les faire accepter par le Gouvernement royal); il est également entendu que, si vous ne croyez pas devoir les accepter, il n'en sera plus question, c'est-à-dire qu'il ne sera fait mention de ses offres, ni de notre part, ni du côté espagnol : elles n'auront pas existé, et la conversation sur les négociations [générales] se trouvera interrompue, parce que, d'une part, les deux Gouvernements n'auront pas trouvé un terrain d'accord pour les affaires de Mogador et de Mazagan, et, d'autre part, parce que vous aurez estimé impossible de continuer les pourparlers relativement au traité tant que cet accord n'aura pas été trouvé.

Je serais très obligé à Votre Excellence de vouloir bien me faire parvenir le plus tôt possible ses instructions au sujet de la solution de cette affaire sur la gravité de laquelle je n'ai pas besoin d'appeler son attention.

Ce qui précède est pour votre information confidentielle.

377.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

aux Représentants de France à Londres, Saint-Pétersbourg, Berlin, Rome, Bucarest, Vienne, Belgrade, Athènes, Constantinople, Sofia, Cettigné.

Paris, 6 septembre 1912, 20 h. 45.

T. nos 640, 653, 478, 605, 52, 375, 155, 166, 486, 205, 69. Confidentiel.

Le Ministre de Serbie est venu me confier, à titre personnel, l'inquiétude que lui inspire la situation des Balkans. D'après M. Vesnitch, l'effervescence qui règne en Bulgarie se propage parmi les populations serbes du Royaume et de la Macédoine. Et il se demande si, après la rentrée toute prochaine des récoltes, le Gouvernement bulgare ne prendra pas, vis-à-vis de la Turquie, une attitude nettement belliqueuse.

J'ai répondu à M. Vesnitch que les Puissances sont fermement résolues à maintenir la paix et que, par suite, la Serbie risquerait la plus dangereuse aventure si elle se laissait entraîner par la Bulgarie dans une guerre contre la Turquie.

Pour Belgrade : Veuillez tenir le même langage à M. Yovanovitch, sans toutefois faire allusion à la démarche de M. Vesnitch.

Pour les autres postes : Pour votre information confidentielle.

378.

M. Laroche, Chargé d'Affaires de France à Rome,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 501. *Rome, 6 septembre 1912, 21 h. 20.*

(*Reçu :* 22 h. 50.)

Le Chargé d'affaires d'Autriche a remis à la Consulta un long memorandum où il est notamment fait allusion aux réserves formulées par le Gouvernement français, lors de la première ouverture du comte Berchtold. En substance, ce document semble concorder avec la communication du comte Somssich visée par le télégramme de Votre Excellence, n° 603 [1].

(1) Télégramme circulaire du 5 septembre ci-dessus reproduit sous le n° 369.

Confidentiel. – On considère à la Consulta que la nouvelle démarche autrichienne consacre l'échec de la proposition Berchtold. On y voit les marques « d'une naïveté surprenante ». Il est évident que cet insuccès cause une réelle satisfaction au Gouvernement italien.

379.

M. DE PANAFIEU, MINISTRE DE FRANCE À SOFIA,

À M. POINCARÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 138. Très confidentiel. *Sofia, 6 septembre 1912.*

(*Reçu :* Cabinet, 9 septembre 1912.)

L'état des esprits en Bulgarie ne s'est pas sensiblement modifié depuis mes télégrammes nos 94 et 95 [1], des 30 et 31 août dernier. Le Gouvernement paraît conserver la même attitude d'expectative et la situation est toujours des plus obscures. Seules les conversations avec le Président du Conseil ou avec d'autres Ministres peuvent apporter quelque lumière. Encore M. Guéchoff est-il fort réservé et a-t-il laissé mes collègues, comme moi-même, dans le doute sur ses intentions et ses projets. Je ne puis donc que rendre compte à Votre Excellence des propos qu'il a tenus et des impressions que nous en avons conservées.

Les déclarations catégoriques que le Ministre de Russie a faites au Président du Conseil le 29 août et que je vous ai rapportées dans mon télégramme n° 94 [2], ont très vivement ému et contrarié celui-ci. M. Guéchoff n'a pas essayé de dissimuler cette impression dans les entretiens que le Chargé d'affaires d'Angleterre et moi avons eus avec lui le lendemain et le surlendemain. M. Nékloudoff ayant cru devoir lire textuellement les expressions employées par M. Sazonoff dans son télégramme, expressions qui ne laissaient planer aucun doute sur les intentions de la Russie, le Président du Conseil a peut-être été froissé de la forme donnée à cette communication. Mais nous avons supposé que cette démarche venait fâcheusement contrecarrer ses projets avant qu'ils n'aient été rendus publics, et nous avons cru qu'à ce moment il devait être en conversation avec la Serbie en vue d'établir les termes d'une communication identique aux grandes Puissances, pour leur demander l'application de l'article 23 du Traité de Berlin. Peut-être aussi, en prévision de l'échec inévitable de cette demande, les deux Cabinets se concertaient-ils pour leur

(1) Télégrammes reproduits ci-dessus, nos 349 et 354.

(2) Du 30 août, ci-dessus reproduit, n° 349.

action ultérieure. M. Guéchoff avait en effet dit incidemment à M. Barclay [1] que, dans un délai de deux ou trois jours, une communication serait faite. Depuis lors, huit jours se sont écoulés, et le Gouvernement n'a pas manifesté ses intentions. Cet acte préliminaire de sa part était d'autant plus plausible qu'il en avait été question antérieurement au cours de conversations privées, et qu'il aurait montré, au public que le Gouvernement partageait ses sentiments et faisait le possible pour leur donner satisfaction, aux grandes Puissances qu'il ne voulait rien entreprendre sans avoir fait appel à leur intervention et à leur esprit d'équité.

Dans l'entretien que j'ai eu avec le Président du Conseil le 31 août, et au cours duquel, suivant vos instructions, je lui ai renouvelé amicalement, mais avec instance, les conseils de prudence et de sang-froid, il m'a fait les déclarations que j'ai télégraphiées à Votre Excellence sous le n° 95 [2]. J'ai pu m'assurer, de la bouche même de M. Guéchoff, que l'accord le plus complet régnait entre la Bulgarie et la Serbie sur la conduite à tenir, et que les deux pays marcheraient étroitement unis dans une question qui les intéresse également.

A la suite de cette conversation, j'avais eu l'impression que notre confiance dans le Président du Conseil, pour assurer le maintien de la paix, ne pouvait plus être absolue et que, peut-être à son insu, son esprit s'était habitué, dans les derniers huit jours, à admettre certaines éventualités graves. En un mot, il m'a paru beaucoup moins énergique dans sa volonté de combattre le courant de l'opinion publique, à tel point même qu'ayant eu l'occasion de voir dès le lendemain quelqu'un de la suite royale, je lui disais, afin que l'écho en parvînt plus haut, que notre plus sérieux espoir de voir la paix maintenue reposait maintenant dans la personne même du Souverain.

Lundi dernier, c'est-à-dire le 2 septembre, le Ministre de Russie voyait à son tour M. Guéchoff, et ce dernier lui faisait, sous une forme quelque peu solennelle, des déclarations que je résume ci-après.

«Le Gouvernement est toujours fermement décidé à garder l'attitude la plus pacifique et il n'a pris aucune mesure militaire quelconque. Mais il devra choisir entre la guerre à l'extérieur ou la guerre à l'intérieur. La paix ne pourra être assurée que si une amélioration sérieuse et durable est apportée à la situation des chrétiens de Macédoine; sinon la situation du ministère deviendra très difficile, sinon impossible, car l'opinion publique ne lui pardonnera pas d'avoir laissé échapper l'occasion d'obtenir cette amélioration quand la Turquie est absorbée par ses difficultés intérieures et extérieures, et quand les quatre États balkaniques, Bulgarie, Serbie, Grèce, Monténégro,

(1) Secrétaire de légation à Belgrade; a rempli les fonctions de Chargé d'affaires de Grande-Bretagne à Sofia pendant quelques mois.

(2) Reproduit ci-dessus, n° 354.

sont animés des mêmes sentiments, sans qu'aucune note discordante vienne troubler leur accord.

« Le Cabinet sera nécessairement la victime expiatoire offerte à la déception et à la rancune du public et de l'armée. Les partis, amis de la Russie, qui ont formé le Ministère actuel, c'est-à-dire les nationalistes et les zankovistes, porteront longtemps la responsabilité de la blessure faite au sentiment national et seront écartés du pouvoir pour beaucoup d'années. Ses successeurs devront être choisis parmi les radoslavistes ou les stamboulovistes et, ce qui est grave, c'est qu'ils prendront le contre-pied du Ministère Guéchoff, déchireront les ententes conclues avec la Serbie et avec la Grèce, adopteront peut-être de nouveau une politique de bascule entre l'Autriche et la Russie et s'entendront même au besoin avec la première, si elle leur promet un jour ou l'autre une partie de la Macédoine. »

Le Ministre de Russie, qui m'a lu le télégramme qu'il a adressé à M. Sazonoff à la suite de cette entrevue, ne m'a pas dissimulé ses très vives préoccupations, car il estime que les considérations exposées par le Président du Conseil sont justes et que les conséquences prévues par lui ont beaucoup de chances de se produire. Je partage entièrement son avis.

Il peut en résulter pour la Russie une grande diminution d'influence dans les Balkans, si ce n'est une éclipse à peu près totale pendant quelques années, et l'Autriche pourra se croire maîtresse de la situation. Si la Russie se trouve placée aujourd'hui dans une alternative délicate, la faute lui en incombe pour une bonne part, car elle a montré une certaine imprudence en encourageant de toute manière l'entente serbo-bulgare. Il m'a été rapporté en effet que l'Empereur lui-même avait dit l'hiver dernier à l'Attaché militaire de Bulgarie à Saint-Pétersbourg que « l'accord doit s'établir entre les deux États ». Malgré les avertissements répétés de M. Nékloudoff, elle n'a pas voulu croire qu'une entente défensive peut bien vite changer de caractère, si des circonstances favorables à la réalisation d'un idéal commun viennent à se produire. Les membres du Gouvernement actuel laisseront entendre, pour leur défense personnelle, qu'ils ont été abandonnés par la Russie, alors qu'ils croyaient pouvoir compter sur elle. Il eût été prudent de la part du Gouvernement de Saint-Pétersbourg d'éviter de prôner un rapprochement dangereux s'il n'était pas décidé à accepter toutes les éventualités qui pouvaient en résulter.

La France et l'Angleterre subiront le contre-coup de la diminution d'influence de leur alliée et amie.

[M. de Panafieu donne quelques indications sur la situation en Serbie et en Grèce.]

Pour en revenir à la Bulgarie, on peut supposer qu'il y a quelque exagération pessimiste dans les déclarations de M. Guéchoff que j'ai citées plus haut.

Le Président du Conseil a répété avec insistance à mes collègues russes et anglais, comme à moi, que « le Gouvernement se trouvait en face d un dilemme: la paix à l'extérieur ou la paix à l'intérieur ». Dès le 26 août, il me faisait dire, ce sont les propres expressions qu'il a choisies après un instant de réflexion, que « la situation était difficilement tenable ». Il paraît particulièrement préoccupé de l'état d'esprit des officiers, dont un assez grand nombre est d'origine macédonienne, qui tous souhaitent combattre les Turcs, ont la ferme confiance de vaincre, et ont fait le sacrifice de leur tranquillité et de leur vie pour venir en aide aux frères macédoniens. La discipline est assez respectée dans l'armée pour qu'il n'y ait pas à craindre de les voir suivre le triste exemple des officiers ottomans, mais si leurs espoirs sont déçus, on peut redouter un mécontentement général, dont l'influence se fera sentir à l'intérieur du pays. Ils sont entretenus dans cette idée par un assez grand nombre de leurs camarades de la réserve qui, pendant les dernières années, ont été en relations constantes avec l'organisation intérieure macédonienne, s'ils n'ont pas fait partie eux-mêmes des bandes actives.

D'autre part, M. Guéchoff paraît redouter que les terroristes macédoniens, devant l'insuccès de leurs attentats, ne se décident à transporter en Bulgarie même leurs méthodes d'action directe pour émouvoir plus profondément l'opinion et forcer la main au Gouvernement.

Les préoccupations du Président du Conseil sont donc légitimes. Il semble qu'à aucun moment, dans l'histoire de la Bulgarie, l'opinion n'ait montré une telle unanimité. Ainsi que je l'ai dit à Votre Excellence, le calme le plus complet continue à régner dans le Royaume, mais ce calme lui-même n'est peut-être qu'apparent. On a confiance dans le Gouvernement et on attend; mais, si les propositions du Ministre des Affaires étrangères d'Autriche-Hongrie, dont on ne saisit pas la portée exacte, ne sont pas, comme il est probable, suivies d'effet, si la paix entre l'Italie et la Turquie vient à se conclure, le public pensera qu'un changement radical dans l'administration des populations chrétiennes de Macédoine n'est pas à espérer, il se livrera à des manifestations dangereuses que le Gouvernement sera impuissant à combattre et il fera porter à ce dernier la responsabilité de son inaction.

La première émotion a eu pour cause les massacres de Kotchana; elle aurait peut-être été calmée, s'ils avaient été suivis de sanctions immédiates et énergiques. Cinq semaines se sont écoulées et la Turquie n'a fait que des promesses. Pendant cette période, les bruits d'entente avec la Serbie et avec la Grèce ont pris plus de consistance, l'insurrection albanaise a eu lieu et a permis de constater la faiblesse et l'incohérence du Gouvernement ottoman, l'initiative imprudente du comte Berchtold a été divulguée et discutée par toute la presse, la paix probable entre la Turquie et l'Italie a été annoncée comme imminente; tous ces facteurs ont entretenu le public dans la conviction que le

moment était favorable pour aborder au fond la question macédonienne. Les satisfactions pour Kotchana ne sont plus considérées par lui comme suffisantes; il réclame l'autonomie de la Macédoine. La Bulgarie n'a aucune animosité particulière contre la Turquie, mais le sort des Macédoniens est prédominant.

Les grandes Puissances n'ont évidemment ni le désir ni le moyen d'imposer à la Turquie l'autonomie de la Macédoine; si au moins elles obtenaient la certitude d'une parfaite égalité de traitement entre chrétiens et musulmans, les Gouvernements des États balkaniques auraient une satisfaction qui leur permettrait de calmer l'opinion. Mais cette égalité, même solennellement promise, peut-elle être appliquée en fait? Pour quiconque connaît l'administration ottomane et la mentalité des musulmans à l'égard des chrétiens, la réponse n'est pas douteuse. Jamais, sous aucun Gouvernement, Jeune Turc ou Vieux Turc, l'égalité de traitement ne sera pratiquée.

La Turquie ne désire évidemment pas de conflit avec ses voisins; ce n'est pas son intérêt et ce conflit pourrait amener le démembrement de ses provinces européennes. Mais elle devrait prendre en très sérieuse considération l'état d'esprit qui règne non seulement en Bulgarie, mais dans tous les États balkaniques, et ne pas poser *a priori,* comme il semble qu'elle le fait, si j'en crois les télégrammes de notre Ambassadeur à Constantinople que Votre Excellence a bien voulu me communiquer, que l'excitation manifestée dans la presse est factice et qu'aucun État, à commencer par la Bulgarie, ne se risquera à entrer en lutte avec elle. C'est la politique de l'autruche. M. Nékloudoff m'assure que l'Ambasssadeur de Russie à Constantinople aurait confiance dans les bonnes intentions du Gouvernement ottoman à l'égard des populations chrétiennes, mais quels sont les précédents, dans l'histoire de la Turquie, qui permettent de croire que cette confiance est justifiée?

On doit reconnaître que le cabinet de M. Guéchoff se trouve dans une situation singulièrement difficile. A quelle résolution s'arrêtera-t-il? Je ne saurais le dire. Mais j'espère qu'il arrivera à maintenir la paix et à calmer les passions. Il se rend d'ailleurs un compte très exact des dangers que présente chacune des alternatives entre lesquelles il se trouve placé. A mon avis les Puissances peuvent lui faire crédit et ne pas l'énerver en renouvelant fréquemment leurs conseils de prudence et de sagesse. En rendant publiques ces démarches, comme cela a été fait la semaine dernière, elles affaiblissent le Gouvernement au lieu de lui venir en aide et le rendent suspect à l'opinion. La susceptibilité des États faibles est très grande et les Bulgares ne se considèrent plus comme des enfants que l'on menace de punition s'ils ne sont pas sages. Une intervention trop active, et surtout trop publique, peut les pousser à prendre des décisions tout à fait contraires à celles que nous désirons.

Mes collègues de Russie et d'Angleterre partagent mon sentiment à cet

égard. Les Ministres d'Allemagne et d'Italie, à qui, je crois, le Président du Conseil n'a pas tenu un langage aussi précis et aussi confiant qu'à M. Nekloudoff et à moi, sont également de cet avis. Ils se montrent d'ailleurs très rassurés sur la fin pacifique de l'agitation actuelle. Quant au Ministre d'Autriche-Hongrie, qui est plus réservé, il ne manifeste pas d'appréhensions au sujet du maintien de la paix, mais il juge que les désirs de la Bulgarie sont justifiés et il voudrait lui voir accorder quelque satisfaction sérieuse qui assurerait le maintien au pouvoir du Gouvernement actuel. Le comte Tarnovski m'a dit qu'il s'était exprimé dans ce sens dans ses rapports au comte Berchtold.

380.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. n° 641. *Paris, 7 septembre 1912, 16 h. 45.*

Réponse à votre télégramme n° 247 (1).

La déclaration que j'ai faite le 3 septembre au Chargé d'affaires d'Autriche-Hongrie et que je vous ai communiquée par mon télégramme n° 638 (2) est en effet la seule réponse que la proposition du comte Berchtold me paraisse comporter.

381.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Geoffray, Ambassadeur de France à Madrid, alors à Saint-Sébastien.

T. n° 290. *Paris, 7 septembre 1912, 20 h. 45.*

Réponse à vos télégrammes nos 337-339 (3).

Je vous sais gré de la prudence et de la fermeté avec lesquelles vous avez dirigé l'entretien.

1° Sur la question du consul de Mogador, la proposition de M. Garcia Prieto me paraît acceptable;

2° Pour l'incident de Mazagan, je ne vois que des inconvénients à l'arbi-

(1) Voir ci-dessus à la date du 6 septembre, n° 375. — (2) Télégramme circulaire du 5 septembre, ci-dessus reproduit, n° 369. — (3) Voir ci-dessus, n° 376.

trage. Cette procédure prolongerait nécessairement la tension actuelle des rapports franco-espagnols; elle exposerait ensuite l'Espagne à devoir rappeler son agent sous la contrainte d'une sentence arbitrale; elle soumettrait enfin à un tribunal des questions de capitulations au Maroc;

3° Par esprit de conciliation, j'admettrais que le règlement de l'incident se poursuivît sous la forme d'un échange de renseignements et d'explications entre les deux Gouvernements, mais à la condition que, dès aujourd'hui, le Gouvernement royal prescrivît à ses agents de *coopérer* loyalement avec les autorités du protectorat et que cette prescription fût rendue publique.

382.

Note du Ministre [1].

7 septembre 1912.

Reçu le baron de Lancken. Il me dit d'un seul trait : « Je suis chargé par mon Gouvernement de remercier Votre Excellence de m'avoir informé que le Gouvernement français avait renoncé à établir une ligne de transit au Maroc [2]. Cette décision sera très bien accueillie en Allemagne où les intérêts commerciaux étaient considérés comme très menacés par le régime projeté. En même temps, mon Gouvernement m'a chargé de vous exprimer sa *légère surprise* (sic) de ce que le Gouvernement français ait attendu, pour donner satisfaction à sa réclamation sur ce point, qu'il se fût produit des protestations françaises, car le privilège de l'égalité économique a pour conséquence de mettre sur le même pied vos nationaux et les étrangers. A propos de cette ligne de transit, mon Gouvernement m'a enfin chargé de dire à Votre Excellence (Ici reproduction à peu près textuelle, mais sans lecture, de la note que M. de Lancken a communiquée à M. Paléologue et dont celui-ci a pris copie) » [3].

Je réponds : « Nous n'avons voulu établir aucune différence de traitement économique entre les Français et les étrangers. Mais, en fait, la communication du Gouvernement allemand ne m'a été faite qu'il y a trois jours et, depuis que M. J. Cambon avait saisi la Wilhelmstrasse de la question, nous étions restés plusieurs mois sans pouvoir pressentir les objections du Gouvernement

[1] De la main de M. Poincaré.

[2] Aucune trace n'a été retrouvée, dans le dossier relatif à la ligne de transit, de la communication faite au baron de Lancken. En raison des protestations dirigées contre l'établissement de cette ligne, M. Guiot avait, le 29 août, rédigé une note proposant une autre combinaison : un engagement pris par l'Espagne de payer, à titre de forfait, une certaine somme sur les droits de douane, perçus par elle. Cet arrangement nouveau faisait l'objet d'une dépêche 376 adressée le 30 août à M. Geoffray.

[3] Voir annexe I à la présente note.

allemand. Il est donc très naturel que nous nous soyons arrêtés à d'autres protestations, non pas parce qu'elles émanaient de nos nationaux, mais parce qu'elles étaient formulées les premières. En ce qui concerne la lettre de M. Jules Cambon, je ne m'explique pas bien la communication que vous êtes chargé de me faire. Elle ne correspond pas avec ce que je vous avais dit l'autre soir. » (Ici, je précise, dans les termes que j'ai fait copier par le Cabinet, et je demande à M. de Lancken, pour éviter toute chance d'erreur, de me laisser lui remettre ma réponse par écrit [1]. Lorsqu'on me l'a rapportée recopiée, il me dit) : « Je crains un nouveau malentendu, si Votre Excellence affirme avec cette netteté que la lettre de M. Cambon n'est pas incorrecte; mon Gouvernement répondra qu'il est seul juge de la question de savoir si votre Ambassadeur pouvait écrire directement à M. de Bethmann-Hollweg pour se plaindre d'un département que dirige M. de Kiderlen. Si Votre Excellence pouvait supprimer les mots « aucune incorrection ». — Je ne le puis. Je vous ai dit, l'autre soir, que je trouvais la lettre irréprochable. Je ne puis dire que je n'y vois de la part de M. Cambon aucune intention désobligeante sans ajouter, puisque telle est la vérité et puisque c'est ce que je vous ai dit, que cette lettre ne contenait, à mes yeux, aucune expression incorrecte : tout ce que je puis faire, par conséquent, c'est de dire : « aucune incorrection de langage », pour laisser de côté la question du destinataire de la lettre. »

M. de Lancken me déclare qu'avec cette addition, sa préoccupation n'existe plus. Il me répète qu'il déplore l'état d'esprit qu'il constate en Allemagne, et aussitôt il ajoute que, pour y remédier, il serait bien désirable de régler l'affaire du câble aérien [2] et aussi de modérer certaines campagnes de presse comme celle, dit-il, du *Matin*. Je réponds que la question du câble est toujours à l'étude aux Travaux publics, mais que, pour la régler, il faudrait trouver une combinaison qui ne lésât pas une compagnie garantie par l'État français et ne constituât pas, au profit d'un Allemand, un privilège qu'on n'accorderait pas à un Français. En ce qui concerne la presse, je lui réponds que je n'ai constaté, nulle part, aucune « campagne » et qu'au contraire à l'heure présente, des journaux comme le *Figaro* publient des articles germanophiles [3] et que le Gouvernement n'a pas plus d'action sur les uns que sur les autres.

[1] Voir annexe II à la présente note.

[2] Il s'agit d'un transporteur aérien mettant en communication les mines de Murville (Meurthe-et-Moselle) avec les usines de Knutange (Lorraine annexée) : La Société franco-belge des mines de Murville avait demandé en septembre 1910 que l'établissement de ce câble transporteur fût reconnu d'utilité publique. Le Ministère des Travaux publics répondit par un refus. En raison de l'intérêt que présentait cette affaire pour l'industrie allemande, l'ambassadeur d'Allemagne intervint en novembre 1911. La solution fut retardée par l'opposition de la Compagnie du Chemin de fer de l'Est qui, par l'établissement du câble, devait perdre un trafic important.

[3] Allusion probable aux articles publiés par M. Georges Bourdon à la suite de ses entretiens avec diverses personnalités allemandes.

Annexe I.

Communication de l'Ambassade d'Allemagne.

« ..... M. Poincaré ne saurait donc ignorer que les déclarations de l'Ambassadeur de France seront nécessairement amoindries dans leur autorité, si l'on doit dorénavant admettre qu'elles peuvent être considérées par son Gouvernement comme privées et inengageantes (privat und unverbindlich)[1]. »

Annexe II.

Paris, 7 septembre 1912.

En indiquant spontanément que la lettre de M. Jules Cambon avait un caractère privé, M. Poincaré avait, par là même, expliqué qu'elle n'avait pas été connue du Gouvernement avant d'être envoyée.

C'est M. le baron de Lancken qui en a communiqué le texte à M. Poincaré. Le Président du Conseil a immédiatement répondu qu'il n'y découvrait, de la part de M. Cambon, aucune incorrection de langage ni aucune intention désobligeante.

Il n'a jamais admis ni laissé entendre qu'une déclaration de l'Ambassadeur de France pût ne pas engager le Gouvernement français, et il se demande dès lors sur quels motifs le Gouvernement impérial se fonderait pour ne pas reconnaître autant d'autorité qu'auparavant aux communications de M. J. Cambon.

383.

M. de Manneville, Chargé d'Affaires de France à Berlin,
à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 420. Confidentiel. *Berlin, 7 septembre 1912.*
(*Reçu :* Cabinet, 9 septembre.)

M. de Kiderlen m'a exposé aujourd'hui la manière de voir du Gouvernement allemand au sujet des nouvelles suggestions du comte Berchtold; elle est d'accord avec celle du Gouvernement de la République que Votre Excellence m'a fait connaître le 5 de ce mois.

Le Secrétaire d'État n'a pas encore été informé par l'Ambassadeur de Turquie de l'intention du Gouvernement ottoman d'accorder à toutes les nationalités chrétiennes de Macédoine des avantages analogues à ceux qui ont

[1] La pièce porte, de la main de M. Paléologue, la date : 7 septembre 1912.

été concédés aux Albanais. Mais il a su, par le Chargé d'affaires d'Autriche-Hongrie, que l'Ambassadeur de Turquie a donné à Vienne à cet égard des assurances analogues à celles que Votre Excellence a reçues de Rifaat Pacha. Je lui ai donné connaissance de celles-ci.

M. de Kiderlen estime que les Ambassadeurs à Constantinople doivent encourager à l'occasion le Gouvernement ottoman à persévérer dans la voie dans laquelle il paraît résolu à s'engager. Mais il faut, à son avis, pour éviter toute apparence d'intervention et, tout en faisant sentir le parfait accord des Puissances, procéder par des avis amicaux, séparés et non identiques. Il est même à désirer que le langage des Ambassadeurs des diverses Puissances se distingue par quelques nuances.

M. de Kiderlen pense, comme le comte Berchtold, que les Puissances doivent également appeler l'attention de la Porte sur la nécessité d'organiser les élections de telle façon que les populations chrétiennes de Turquie aient le sentiment qu'elles sont réellement représentées au Parlement et peuvent y exprimer leurs doléances. La grave erreur des Jeunes Turcs a été de supprimer en fait cette représentation et de ne laisser aux chrétiens d'autre moyen de faire entendre leur voix que la violence.

D'après les dernières informations reçues par le Secrétaire d'État, la situation serait meilleure en Bulgarie depuis quelques jours. Le roi Ferdinand et M. Guéchoff, dont les intentions pacifiques ne sont mises en doute par personne, sentiraient leur autorité raffermie et seraient assurés maintenant de pouvoir contenir la population.

384.

M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 228. *Vienne, 7 septembre 1912.*

(*Reçu* : Cabinet, 9 septembre; Dir. pol., 9 septembre.)

[Dans la première partie de ce rapport, M. Dumaine parle de la presse viennoise, surtout officieuse, qui affecte beaucoup d'optimisme en ce qui concerne les affaires balkaniques, loue la proposition du comte Berchtold et donne même comme prochaine la signature d'un traité de paix entre l'Italie et la Turquie. L'Ambassadeur continue en ces termes :]

Aussi n'aurais-je certes pas cru devoir signaler à Votre Excellence cette tendance de la presse officieuse, si elle ne m'avait paru avoir nettement pour objet

de servir de commentaire aux développements dont le comte Berchtold a fait suivre son appel aux chancelleries européennes.

Celui-ci met d'ailleurs son élégance coutumière à se défendre d'attribuer lui-même plus d'importance qu'il ne convient à l'initiative qu'il a jugé bon de prendre et à laquelle ont été attribuées tant d'arrière-pensées. Il va jusqu'à décliner la responsabilité des conséquences plus ou moins hasardeuses qui en ont été tirées en Europe ou en Turquie.

« Je crois qu'en somme, de tout cela, il ne restera pas grand'chose », confiait-il en souriant à un de mes collègues. Cet aveu plein de désinvolture commente peut-être sa proposition plus éloquemment que toutes les improvisations des journaux qui reçoivent leur inspiration du Ballplatz.

385.

M. du Halgouet, Chargé d'Affaires de France à Athènes,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 55. *Athènes, 8 septembre 1912, 12 h. 30.*

(*Reçu :* 13 h. 25.)

Le Gouvernement grec, jusqu'ici assez calme, se préoccupe davantage de la situation dans les Balkans. Sans procéder précisément à la mobilisation de l'armée, il pousse les préparatifs militaires avec une activité inusitée.

Il approuve, s'il ne l'encourage, une manifestation à laquelle toute la population d'Athènes est convoquée pour aujourd'hui par les Hellènes originaires de Turquie, pour élever la voix en faveur des Grecs de l'Empire ottoman et renforcer l'attitude du Ministère en matière d'affaires extérieures.

Cette politique me paraît être le résultat des échanges de vues mentionnés dans votre télégramme n° 164 (1).

Le Ministre de Serbie, subitement appelé à Belgrade, est parti hier.

(1) Télégramme circulaire reproduisant le télégramme 22 de Belgrade en date du 3 septembre (voir n° 364).

386.

M. Geoffray, Ambassadeur de France à Madrid,
à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 340. *Saint-Sébastien, 9 septembre 1912, 16 h. 55.*
(*Reçu :* 19 h. 35.)

Je réponds à votre télégramme n° 290 [1].

Le Ministre d'État m'assure qu'il est tout disposé à renouveler aux agents espagnols au Maroc les instructions qu'il leur a déjà données à diverses reprises, de coopérer loyalement à l'action des autorités françaises dans la zone reconnue à l'influence de la République, de même qu'il ne doute pas que Votre Excellence, de son côté, voudra bien rappeler aux agents français la recommandation qui leur a certainement été faite de prêter une semblable coopération aux autorités royales dans la zone espagnole.

M. Garcia Prieto manifeste en même temps le désir sincère que ces mesures produisent une impression satisfaisante sur l'opinion publique, et appelle mon attention sur les déclarations qu'il a faites hier aux journalistes et qui sont en effet publiées dans la presse de ce matin. Ces déclarations sont ainsi conçues : « Comme, dans l'intérêt des deux nations et dans celui de l'Europe, il convient que ces incidents ne se reproduisent pas, les Gouvernements français et espagnol ont donné à leurs agents respectifs et se proposent de réitérer des instructions afin qu'il résulte de notre commune action au Maroc une œuvre de coopération mutuelle pour le bien de l'intérêt européen. »

Le Ministre d'État ne tenant pas autrement à ce que l'affaire de Mazagan soit soumise à un arbitrage et, d'autre part, Votre Excellence ayant cru devoir accepter la proposition espagnole en ce qui concerne M. Sostoa, il me semble que la question est réglée dans le sens prescrit par votre télégramme précité n° 290. Si Votre Excellence partage cette manière de voir, je lui serais reconnaissant de vouloir bien m'autoriser à reprendre la conversation générale avec le Ministre d'État et à lui faire part, notamment, du sens de la réponse que le Département a adressée le 23 août au Gouvernement britannique (dépêche 360 du 26 août du Département à l'Ambassade [2], au sujet

[1] Voir ci-dessus à la date du 7 septembre, n° 381.

[2] La dépêche adressée à Londres le 23 août et communiquée à M. Geoffray par la dépêche 360 était relative au désaccord existant entre le Gouvernement britannique et le français, touchant la procédure à suivre pour établir le statut de Tanger.

de l'internationalisation de Tanger. Devrai-je également m'inspirer, dans ma prochaine conversation avec M. Garcia Prieto, des considérations [*sic*] développées dans le sens notamment du Département en date du 26 août, que vous m'avez envoyées avec votre dépêche de la même date n° 361 (1)? Je vous serais également reconnaissant de me faire savoir si la rédaction annexée à votre lettre du 30 août n° 376 (2), qui devait prendre dans le futur traité la place des dispositions visant l'établissement de la ligne de transit, doit subir quelque modification.

387.

M. Descos, Ministre de France à Belgrade,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 23. *Belgrade, 9 septembre 1912, 17 h. 3.*

(*Reçu :* 20 h. 5.)

J'ai tenu au Ministre des Affaires étrangères le langage prescrit par votre télégramme 155 (3). Il m'a répondu que M. Spalaïkovitch avait en effet, lors de son dernier voyage à Belgrade, apporté des nouvelles alarmantes touchant l'état de l'opinion bulgare; mais le Gouvernement royal serait maintenant informé que les milieux militaires et nationalistes de Sofia tendraient à se calmer sous l'influence du roi Ferdinand et de M. Guéchoff, résolument pacifiques. L'agitation bulgare aurait bien eu quelque répercussion dans l'armée serbe, mais en dépit des violences de presse habituelles en pays balkaniques, l'opinion générale reste paisible. Le Gouvernement royal se rend aisément compte que le moindre écart de sa part ne pourrait qu'être nuisible aux intérêts nationaux. Toute manifestation paraît avoir cessé.

Situation stationnaire dans le Sandjak et la Vieille Serbie.

(1) Par cette dépêche, le Ministre communiquait à M. Geoffray le texte d'un memorandum adressé et à l'ambassade britannique à Paris et à l'ambassade française à Londres sur le régime douanier applicable à Tanger et la maintenue dans cette ville du contrôle de la Dette marocaine.

(2) Voir au sujet de la décision prise de renoncer à l'établissement d'une ligne de transit, à la date du 7 septembre, le n° 382 (note).

(3) Voir ci-dessus, à la date du 6 septembre, n° 377.

388.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Geoffray, Ambassadeur de France à Madrid, alors à Saint Sébastien.

T. n° 291. *Paris, 10 septembre 1912, 10 h. 25.*

Réponse à votre télégramme n° 340 [1].

Les déclarations que le Ministre d'État a faites à la presse ne suffisent pas à réparer le tort que nous a causé l'attitude des consuls espagnols. Elles sont d'ailleurs formulées de telle sorte que le gouvernement de la République semble reconnaître, lui aussi, la nécessité de rappeler ses agents au sentiment de leur devoir.

Veuillez donc demander à M. Garcia Prieto de vous affirmer, *sans qu'il y ait réciproque de notre part*, que les consuls d'Espagne au Maroc vont être munis des instructions que nous réclamons. Cette affirmation devra être ensuite publiée.

389.

M. Descos, Ministre de France à Belgrade,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 25. *Belgrade, 10 septembre 1912, 19 h. 30.*

(*Reçu :* 21 h. 35.)

Le Ministre de Russie me dit qu'il fait les démarches les plus pressantes auprès du Gouvernement royal, en lui signalant les dangers d'une politique d'aventures : « Je suis certain que les Serbes ne prendront d'eux-mêmes aucune initiative, mais, malgré leur défiance innée à l'égard de leurs voisins, je crains qu'il soit difficile de les retenir en cas de manifestation bulgare et je ne suis pas tout à fait rassuré du côté de Sofia. »

A se prolonger, les excitations qui viennent de Bulgarie risqueraient de créer dans les milieux militaires, et même dans certains milieux politiques, une agitation appréciable.

[1] Voir ci-dessus, à la date du 9 septembre, n° 386.

390.

Note de l'Ambassade britannique.

Confidentiel. *11 septembre 1912.*

Sir Francis Bertie has the honour, by direction of Sir Edward Grey, to acquaint M. Poincaré that Sir Louis Mallet, acting under instructions from the Secretary of State, spoke unofficially to the Councillor of the Turkish Embassy in London on the 4th instant in regard to the situation in the Balkans, in the following sense :

Sir Edward Grey, while appreciating the difficulties of the position in which the present Turkish Government found themselves and the risk which anything in the nature of intervention would involve, considered that the situation of the Christian population was intolerable and that it would not be possible to avoid intervention at some time or other unless the Porte rendered such a course unnecessary.

During the last four years all abuses had gone on as before the revolution and the action of the Turkish Government during that period had been a great disillusion. The confidence which Sir Edward Grey felt, however, in the intentions of the present Government, had been greatly increased by the granting of reforms to the Albanians. It was, in sir Edward Grey's view, important that the Porte should take the initiative in the matter of giving reforms to the Christian races and so avoid the necessity for official representations. Could not the Ottoman Government let it be known in some way that such was their intention ?

The advice tendered was of an entirely friendly unofficial character and Sir Edward Grey hoped it would not be misunderstood.

Djevad Bey said that he appreciated Sir Edward Grey's intention but thought that to publish anything about reforms would have the appearance of yielding to Austro-Hungarian pressure and so be a difficult step for the Turkish Government to take.

The Porte was entirely in agreement with the Powers on the subject of reforms, which it was their intention to extend, but if the Powers made representations they would render the Turkish programme abortive.

Djevad Bey expressed the hope that no joint representation would be made, and undertook to report to his government what had been said.

Sir Francis Bertie is instructed, in making this communication for the confidential information of M. Poincaré, to state that in Sir Edward Grey's

opinion any further representation would have an effect quite contrary to that which is desired.

TRADUCTION.

Confidentiel. *Paris, 11 septembre 1912.*

Conformément aux directions qu'il a reçues de Sir Edward Grey, Sir F. Bertie a l'honneur de faire savoir à M. Poincaré que Sir Louis Mallet, agissant en vertu d'instructions du Secrétaire d'État, a entretenu officieusement le 4 de ce mois le Conseiller de l'Ambassade de Turquie à Londres de la situation dans les Balkans dans le sens suivant :

Sir Ed. Grey, tout en appréciant les difficultés de la situation où se trouve le Gouvernement turc actuel et le risque inhérent à toute démarche ayant le caractère d'une intervention, a considéré que la situation des populations chrétiennes était intolérable et qu'il ne serait pas possible, à la longue, d'éviter une intervention, à moins que l'attitude de la Porte ne la rendît inutile.

Pendant les quatre dernières années, tous les abus avaient continué comme avant la révolution, et la façon d'agir du Gouvernement ottoman pendant cette période avait provoqué une profonde désillusion. La confiance que Sir Ed. Grey plaçait cependant dans les intentions du Gouvernement actuel, avait été considérablement accrue par l'octroi de réformes aux Albanais. Selon les vues de Sir Ed. Grey, il importait que la Porte prît l'initiative en ce qui concernait l'octroi des réformes aux populations chrétiennes et rendît ainsi inutiles des représentations officielles. Le Gouvernement ottoman ne pourrait-il faire savoir de quelque manière que telles étaient bien ses intentions?

Cette communication était d'un caractère essentiellement amical et officieux et Sir Ed. Grey espérait qu'elle ne serait pas mal interprétée.

Djevad Bey répondit qu'il appréciait l'intention de Sir Ed. Grey, mais il pensait que, par une publication quelconque, relative à des réformes, le Gouvernement ottoman paraîtrait céder à la pression austro-hongroise et, par cela même, c'était pour lui une mesure difficile à prendre. La Porte était entièrement d'accord avec les Puissances sur la question des réformes qu'elle était dans l'intention de généraliser, mais si les Puissances formulaient des représentations, elles feraient avorter le programme turc.

Djevad Bey exprimait l'espoir qu'aucune démarche collective ne serait faite et déclarait qu'il informerait son Gouvernement de cette conversation.

Sir F. Bertie a pour instruction, en faisant cette communication pour l'information confidentielle de M. Poincaré, de déclarer que, dans l'opinion de Sir Ed. Grey, toute représentation ultérieure aurait un effet diamétralement opposé à celui qu'on désire obtenir.

391.

NOTE DU MINISTRE [1].

Secret. *Paris, 11 septembre 1912.*

Vu M. de Lancken. Je lui communique la réponse de M. de Bethmann-Hollweg à M. Cambon en lui faisant remarquer : 1° qu'elle confirme bien le caractère privé de la lettre de M. Cambon [2]; 2° qu'elle prouve que M. de Bethmann-Hollweg a trouvé, comme moi, la lettre irréprochable. Dans ces conditions, j'ai lieu de m'étonner vivement de la démarche que le Gouvernement allemand l'a chargé de faire vis-à-vis de moi.

M. de Lancken, très embarrassé, me dit : « Si j'osais, je prierais Votre Excellence de faire cette communication à Berlin, par l'intermédiaire de son Ambassadeur, car on me reprochera à la Wilhelmstrasse de l'avoir accueillie, en me faisant remarquer que je ne suis pas chargé de transmettre des représentations à mon Gouvernement, et cela pourrait m'attirer un désagrément personnel (*sic*). »

Je réponds que la communication que je fais est la continuation et la confirmation de la réponse que j'ai déjà donnée à M. de Lancken; que c'est lui qui a fait une démarche auprès de moi; que c'est à cette démarche que je réponds et que la lettre de M. de Bethmann-Hollweg me paraît de nature, tout à la fois, à *justifier ma surprise et à clore l'incident.*

Il accepte de transmettre cette communication [3].

392.

M. DESCOS, MINISTRE DE FRANCE À BELGRADE,

À M. POINCARÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 2. *Belgrade, 12 septembre 1912, 19 h. 30.*

(*Reçu :* 20 h. 25.)

Le nouveau Cabinet a été formé ce matin : M. Pachitch, Présidence du Conseil et Affaires étrangères; M. Protitch, Intérieur; M. Patchou, Finances; M. Kosta Stoyanovitch, Commerce; M. Govanovitch redevient Secrétaire général

[1] De la main de M. Poincaré. — [2] Cette lettre et la réponse de M. de Bethmann-Hollweg ont été reproduites en annexe à la note du 3 septembre, n° 361. — [3] M. J. Cambon a été avisé par une dépêche n° 700, du 12 septembre.

du Ministère des Affaires étrangères. Les principaux personnages serbes intéressés à nos affaires se trouvent ainsi faire partie de la combinaison.

M. Pachitch peut être considéré comme entièrement dévoué, sinon à la légation de Russie, du moins au Gouvernement russe et a multiplié, dans ces derniers jours, les déclarations rassurantes touchant l'état des Balkans et les dispositions de la Serbie.

393.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Panafieu, Ministre de France à Sofia.

T. n° 21. *Paris, 12 septembre 1912, 21 h. 25.*

Tout en appuyant auprès de M. le Ministre des Finances les conclusions de votre lettre n° 137 (1) j'estime que M. Théodoroff aurait intérêt à retarder quelque peu son voyage. Recevrez lettre par valise (2).

394.

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 352. *Thérapia, 12 septembre 1912, 20 heures.*

(*Reçu* : le 13 à 5 h. 40).

La situation demeure inquiétante en Haute Albanie; les beys albanais y règnent en maîtres et les autorités ottomanes sont absentes ou méconnues. Les tribus chrétiennes des environs de Scutari (Mirdites, Malissores, etc.) se mettent en mouvement et l'on peut craindre de leur part une insurrection générale. Elles bénéficient de l'appui du Monténégro et escomptent celui de l'Autriche. Du côté bulgare, la paix est toujours menacée. Les projets des agitateurs bulgares se réalisent; depuis l'affaire de Kotchana, trois attentats nouveaux ont été commis par les comitadjis, dont le dernier (une bombe dans le vilayet de Salonique) a fait quinze victimes. Il n'y a pas été répondu par des massacres de Bulgares; mais que le fait se reproduise, toute la Bulgarie frémira

(1) Dans cette lettre qui est du 6 septembre, M. de Panafieu faisait valoir diverses raisons, d'ordre politique et aussi d'ordre financier, contre l'ajournement de l'emprunt bulgare proposé par la Banque de Paris et des Pays-Bas

(2) La lettre visée en cet endroit et qui porte le n° 174, ne fait que développer le contenu du télégramme.

d'indignation sans vouloir tenir compte qu'ils ont été provoqués par des compatriotes. La région du Kurdistan, spécialement les vilayets de Van et de Bitlis, est également profondément troublée par les brigandages kurdes qui s'exercent à l'encontre des Arméniens. Le Gouvernement ottoman n'est pas à la hauteur de la tâche particulièrement lourde qui lui incombe (1).

395.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 426. *Berlin, 12 septembre 1912.*

(*Reçu :* Cabinet, 15 sept.; Dir. pol., 16 sept.)

J'ai reçu aujourd'hui la visite du Chargé d'affaires de Serbie. A ses yeux, la situation paraît s'améliorer dans les Balkans et ne sera probablement pas troublée cet automne. M. Boghitchevitch s'est plaint de la Russie qui dit-il, a poussé la Serbie et la Bulgarie à s'unir pour un effort commun et qui les retient énergiquement aujourd'hui. « Ce n'est pas la première fois, a-t-il ajouté, que la Russie nous fait éprouver des déceptions de cette nature et cette nouvelle expérience pourrait pousser certains esprits en Serbie vers un retour à la politique autrichienne du roi Milan. »

D'après M. Boghitchevitch, l'Autriche aurait fait connaître au Gouvernement de Belgrade que, si la Bulgarie attaquait la Turquie, elle soutiendrait la cause turque, en passant par la Serbie pour atteindre la Bulgarie et, d'autre part, la Russie aurait déclaré qu'elle considérerait l'entrée des Autrichiens en Serbie comme un *casus belli*.

J'accueille toujours avec beaucoup de réserve les informations données par les représentants des petites Puissances balkaniques, mais les déclarations de M. Boghitchevitch m'ont paru assez précises pour être portées à votre connaissance.

Je dois ajouter que la Wilhelmstrasse se montrerait très optimiste, au dire du Chargé d'affaires de Serbie, et ferait reposer sa confiance dans le maintien de la paix sur ce fait qu'à ses yeux la Russie n'est pas militairement prête.

(1) Ce télégramme a été transmis le 13 septembre à 16 h. 25 à Londres 645, Rome 611, Vienne 380, Pétersbourg 660, Berlin, 485, Sofia 111.

396.

M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 230. *Vienne, 12 septembre 1912.*

(*Reçu :* Cabinet, 19 septembre.)

Si la nouvelle se confirmait de l'extension à la Macédoine, et même à tout l'Empire, du nouveau régime concédé aux Albanais, on devrait reconnaître que l'initiative du comte Berchtold a agi comme un stimulant, dont la vertu dépasse ce que lui-même en attendait. Pour peu que le Gouvernement ottoman ne s'en tienne pas seulement à l'intention, mais rende effectives ces promesses, c'est, déclarait la *Neue Freie Presse,* une période de la plus haute importance qui commencerait pour l'histoire de l'Orient.

Le jour même où ce journal donnait pour certaines les résolutions qu'on aurait prises à Constantinople, je recevais la dépêche n° 340 (1) et le télégramme n° 376 (2) par lesquels Votre Excellence m'informait des appréciations de notre Gouvernement et de celui de la Grande-Bretagne sur la proposition que tous deux ont étudiée en parfait accord.

Il n'est pas douteux qu'en acceptant comme loyales les intentions du cabinet de Vienne, sans épiloguer, comme d'autres l'ont fait, sur des arrière-pensées suspectes et d'hypothétiques complications, la France et l'Angleterre ont apporté à l'Autriche-Hongrie l'appui d'une précieuse approbation.

J'ai déjà noté combien le comte Berchtold témoignait de franche satisfaction des paroles que Votre Excellence a fait entendre au comte Somssich. Après s'être lancé dans une aventure dont il n'entrevoyait pas bien nettement les suites, il laissait voir combien il se sentait réconforté par l'obligeance qu'on mettait à interpréter ses suggestions dans le sens le plus favorable.

N'est-ce pas d'ailleurs en prévision des recommandations qu'elle aurait à entendre, que la Porte s'est soudainement résolue, paraît-il, à accorder, comme de son plein gré, ce qu'elle eût répugné à concéder sous une sorte de pression de l'étranger? Ainsi donc la seule perspective de démarches auxquelles les grandes Puissances ne refusaient pas de s'associer, aurait suffi pour obtenir le résultat qu'on se proposait d'atteindre.

(1) Voir ci-dessus, à la date du 5 septembre, n° 371.

(2) Télégramme circulaire du 7 septembre, non reproduit, par lequel M. Poincaré faisait connaître la réponse que le Gouvernement britannique avait l'intention de faire à la proposition du comte Berchtold. Voir n° 375.

« L'Europe, qui veut la paix dans les Balkans et qui a le devoir de l'y implanter, ainsi que le dit encore la *Neue Freie Presse*, a fait à la Turquie un léger signe du doigt; la Sublime Porte a compris et, spontanément, elle va se mettre à décentraliser. Dans tous les cas, cela ne peut être que bon. Mais l'expérience seule montrera si la mesure et la méthode suffisent. »

Les journaux ottomans incitaient déjà leur Gouvernement à gagner de vitesse les Puissances, afin que celles-ci se trouvassent en présence d'un fait accompli. Ils insistaient sur ce que la décentralisation administrative est prévue par la Constitution et que nombre d'anciens cabinets turcs, avant l'actuel, regardaient comme indispensable d'étendre les pouvoirs des autorités provinciales.

Ce qui reste à craindre, et chaque jour qui passe accroît l'inquiétude, c'est que la seule annonce, même officielle, de ces réformes si souvent promises ne laisse incrédules ceux qui devraient en bénéficier. Bulgares, Serbes, Albanais et Grecs exigeront la garantie des Puissances, et celles-ci vraisemblablement se verront mises en demeure de procéder à quelque chose de plus qu'à une simple démonstration de bon vouloir. Mais sur le genre de pression à exercer en faveur de leurs clients, sans qu'il y ait intervention à proprement parler, une nouvelle entente ne s'établira qu'à grand'peine. Aussi doit-on prévoir que la Turquie saura tirer parti une fois de plus, pour s'immobiliser dans sa traditionnelle inertie, des énormes divergences d'opinion qui se révéleront entre les Gouvernements européens.

C'est alors que le comte Berchtold aura l'occasion de montrer si vraiment il a calculé toutes les conséquences de son initiative et s'il est de force à faire durer la bienfaisante collaboration qu'il a provoquée.

Rien qu'en évaluant la difficulté pour le Gouvernement de la République de se maintenir dans une ligne de conduite qui s'accorde avec celles de l'Angleterre et de la Russie, n'apparaît-il pas comme presque impossible que les deux groupes de trois Puissances réussissent à combiner leurs efforts sans heurt ni défection?

397.

M. LAROCHE, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À ROME,

À M. POINCARÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 505 et 506. *Rome, 13 septembre 1912, 21 heures.*

(*Reçu :* 21 h. 50, 21 h. 35.)

La nouvelle de la concentration des cuirassés français dans la mer Méditerranée a causé ici une vive impression. Au premier moment, elle n'a été l'objet d'aucun commentaire hostile. Mais les feuilles allemandes et viennoises

cherchent à exciter l'opinion italienne en insinuant que cette mesure est dirigée spécialement contre l'Italie et doit avoir pour résultat de démontrer « aux Puissances méditerranéennes de la Triple Alliance » la nécessité de resserrer leurs liens et d'unir leurs efforts maritimes.

Ces manœuvres n'auraient guère d'effet si le ton de certains journaux français ne risquait d'éveiller les susceptibilités de ce pays. On s'accommoderait ici de notre supériorité navale; mais, par leurs allusions à l'« empire de la Méditerranée », nos publicistes froissent le sentiment italien. Les journaux amis de notre pays, comme le *Popolo Romano*, s'efforcent de faire la distinction entre la « maîtrise de la mer », que la France entend s'assurer en temps de guerre pour ses communications avec ses possessions africaines et qui n'entraîne aucune prétention à léser les intérêts des autres Puissances pendant la paix, et les visées de suprématie qui ne sont certes pas, disent-ils, celles du Gouvernement français.

Confidentiel. — Il y a là toutefois un danger contre lequel Votre Excellence estimera peut-être qu'il y a lieu de mettre en garde la presse française. Il serait assurément regrettable que, par certaines imprudences de langage, elle fît le jeu des alliés de l'Italie en persuadant celle-ci que le renforcement de notre escadre de Toulon est inspiré par une pensée hostile à son égard. Les inconvénients d'un malentendu de ce genre seraient d'autant plus grands que le recul de l'Angleterre dans la Méditerranée nous laisse supporter seuls le poids des insinuations et des défiances.

398.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. du Halgouet, Chargé d'Affaires de France à Athènes.

D. n° 259. Très confidentiel. *Paris, 13 septembre 1912.*

Par la lettre dont vous trouverez ci-joint copie, notre Chargé d'affaires à Londres, en me rendant compte d'un entretien qu'il a eu avec le Sous-Secrétaire d'État permanent adjoint aux Affaires étrangères, a recueilli l'impression que le Gouvernement hellénique caressait le dessein d'envoyer en Crète le prince André de Grèce en qualité de haut commissaire. Il résulterait, en outre, des indications données par Sir Louis Mallet à M. de Fleuriau, que le Gouvernement de la République serait disposé à donner cette satisfaction au roi Georges.

J'ai, en effet, reçu la visite du roi de Grèce, pendant son court séjour à Paris, et Sa Majesté m'a longuement entretenu de la question crétoise, mais toute-

fois sans mettre en avant la candidature d'un de ses fils pour le poste de haut commissaire.

Après avoir rappelé les origines de la question de Crète, la sympathie que l'Angleterre et la France ont autrefois témoignée à la Grèce, sympathie qui, de la part de l'Angleterre, s'est transformée récemment en franche hostilité, le roi m'a confié que c'était à son instigation personnelle que M. Sazonoff avait formulé, le 29 août dernier, la proposition tendant à faire désigner par la Grèce, avec l'assentiment des Puissances, un haut commissaire provisoire ayant mission de dissoudre l'assemblée révolutionnaire et de rétablir l'ordre dans l'île. Le roi m'a alors demandé quel accueil le Gouvernement de la République se proposait de réserver à cette combinaison qui, pensait-il, serait aussi bien acceptée à Constantinople qu'en Crète.

J'ai répondu que M. Sazonoff partageait, en effet, l'opinion que le Gouvernement ottoman ne montrerait pas d'opposition absolue à l'égard d'une telle proposition, mais que, d'après les renseignements reçus de Constantinople, il me paraissait douteux que la Sublime Porte se prêtât à un accommodement si le haut commissaire éventuel n'était pas désigné par les Puissances protectrices. J'ai ajouté qu'il conviendrait, en outre, de déterminer quelle serait la nationalité de ce commissaire.

Le roi ayant alors fait la remarque que, si le haut commissaire n'était ni Grec, ni Crétois, il n'aurait aucune autorité dans l'île, j'ai objecté qu'il n'était pas vraisemblable que le Gouvernement ottoman acceptât cette combinaison, pas plus qu'il n'accepterait le droit de présentation reconnu à la Grèce en 1906. « On pourrait au moins, me dit-il, me reconnaître un droit de désignation officieuse, me consulter, se mettre d'accord avec moi. »

« Je ne sais, ai-je répondu, si la Porte l'accepterait davantage et les Puissances ne veulent faire à Constantinople aucune démarche comminatoire. »

L'entretien a ensuite porté sur le ministère Vénizélos, sur les difficultés de sa tâche, sur le danger qu'allait faire courir au Gouvernement hellénique l'obstination des Crétois à vouloir siéger, en octobre, à la Chambre grecque. En renouvelant au roi les marques de sincère amitié du Gouvernement de la République, je me suis abstenu de toute déclaration qui aurait pu avoir pour effet d'être interprétée comme un encouragement à porter atteinte au *statu quo*.

J'ai l'honneur de vous faire part de ce qui précède à toutes fins utiles.

ANNEXE.

LETTRE DE M. DE FLEURIAU.

D. n° 366. *Londres, 4 septembre 1912.*

Le sous-secrétaire permanent adjoint m'a parlé aujourd'hui de la communication russe à laquelle se référait mon télégramme n° 238[1]; il s'agissait de faire nommer par les Puissances protectrices de la Crète un haut commissaire provisoire désigné par le roi de Grèce, qui serait chargé de mettre fin au régime anarchique de l'île et d'y rétablir l'ordre. Cette suggestion est d'origine hellénique et il s'agirait d'envoyer en Crète le prince André de Grèce. Comme M. Sazonoff, Votre Excellence paraîtrait disposée à donner cette satisfaction au roi Georges I^er^, et les cabinets de Paris et de Pétersbourg ont demandé l'avis du Gouvernement britannique qui, à son tour, a consulté ses agents de Constantinople et de La Canée sur la possibilité de donner suite à cette proposition.

Sir Louis Mallet était perplexe. «Nous sommes, m'a-t-il dit, en présence d'un dilemme : ou nous nommerons un haut commissaire désigné par le roi de Grèce; alors la Turquie réclamera et saisira peut-être ce prétexte pour faire envahir la Thessalie par son armée. Ou nous nommerons un haut commissaire qui ne sera pas nommé par le roi de Grèce; les Crétois alors refuseront de lui obéir et nous serons obligés de débarquer nos troupes pour faire respecter son autorité.» En somme il était assez peu favorable à la suggestion nouvelle. Mais ce n'est là que l'opinion personnelle du Sous-Secrétaire d'Etat permanent adjoint et Sir Edward Grey ne formulera la sienne qu'après avoir reçu la réponse de ses agents de Constantinople et de La Canée.

399.

M. JULES CAMBON, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. POINCARÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 270. Confidentiel. *Berlin, 14 septembre 1912, 14 heures.*

(*Reçu : 14 h.*)

Il me revient de plusieurs côtés et de source très autorisée que les pourparlers en vue de donner ouverture aux négociations définitives de paix entre l'Italie et la Turquie étaient en bonne voie et qu'il se pourrait qu'ils aboutissent rapidement; l'ouverture officielle des négociations en vue de la paix

[1] Par ce télégramme M. de Fleuriau donnait simplement la nouvelle sur laquelle il revenait dans cette lettre.

est considérée ici comme devant être une source d'apaisement dans les Balkans.

D'autre part, au dire du Chargé d'affaires de Serbie qui m'a fait une nouvelle visite ce matin, la Wilhelmstrasse verrait avec inquiétude la politique suivie par l'Autriche. M. Boghitchevitch est convaincu que le Gouvernement allemand est absolument désireux de maintenir la paix et considérerait que le *casus fœderis* ne jouerait pas si le Cabinet de Vienne prenait des initiatives pouvant entraîner la guerre avec la Russie, sans avoir pris préalablement l'assentiment de Berlin. Le Gouvernement allemand ne voudrait pas se voir de nouveau entraîné à prendre l'attitude qu'il a cru devoir prendre en 1908, lors de l'annexion de la Bosnie.

Je crois devoir vous communiquer cette information dont je ne puis actuellement certifier l'exactitude.

400.

M. Laroche, Chargé d'Affaires de France à Rome,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 509. Confidentiel. *Rome, 14 septembre 1912, 22 h. 50.*

(*Reçu :* 23 h.)

Je tiens de source confidentielle qu'en dehors de la campagne amorcée par la presse allemande pour mettre l'Italie en défiance à propos de la concentration de notre flotte dans la Méditerranée, le cabinet de Berlin s'efforce d'exploiter ici cette mesure contre nous. Le marquis de San Giuliano, qui rentre demain soir à Rome, ne prendra sans doute pas l'initiative de me parler de cette question; mais, si je suis bien informé, il serait d'un excellent effet que je fusse autorisé à saisir l'occasion de notre prochain entretien (qui aura sans doute lieu lundi), pour lui faire, de la part de Votre Excellence, une communication, au point de vue politique, en ce qui touche les rapports franco-italiens.

Je serais reconnaissant à Votre Excellence de vouloir bien me faire connaître son sentiment à cet égard et, le cas échéant, de m'envoyer ses instructions.

401.

M. Geoffray, Ambassadeur de France à Madrid,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 346. *Saint-Sébastien, 14 septembre 1912, 20 heures.*

(*Reçu :* 23 h. 15.)

Je viens de parler au Ministre d'État en m'inspirant des instructions contenues dans votre télégramme n° 295 (1).

En ce qui concerne le rappel de M. Villas, M. Garcia Prieto m'a déclaré que la question était trop grave pour lui permettre de me donner une réponse, qu'il devait saisir de votre demande le Président du Conseil, ce qu'il allait faire.

Parlant en son nom personnel, il m'a dit qu'il ne croyait pas que le rappel de M. Villas pût être accordé dans les conditions réclamées par le Gouvernement français. il m'a marqué qu'il venait de recevoir un dossier dans lequel il ne trouvait pas d'actes répréhensibles à mettre à la charge de l'agent espagnol, ajoutant que le corps consulaire étranger de Mazagan déclarait que le consul d'Espagne n'était pas sorti de ses attributions.

Je lui ai répondu que Votre Excellence avait reçu des renseignements précis sur une série de faits qui mettaient une lourde responsabilité à la charge de M. Villas et qui ne nous permettaient pas d'envisager la possibilité de son maintien à Mazagan.

J'ai, ensuite, au nom de l'intérêt public et des sentiments personnels d'amitié que nous avons ensemble, appelé de la façon la plus pressante l'attention du Ministre d'État sur la gravité d'une rupture entre les deux pays, rupture qui me paraissait imminente.

M. Garcia Prieto m'a répondu qu'il l'appréhendait autant que personne, qu'il avait toujours travaillé pour amener le bon accord entre les deux pays, que, dans le cas présent, il avait proposé de soumettre la question à un arbitrage, qu'il était prêt d'ailleurs à prendre l'engagement officieux de déplacer M. Villas dès la signature de notre traité ou à examiner toute autre combinaison qui n'implique pas le rappel immédiat de son consul; mais qu'il était convaincu que l'opinion publique espagnole n'accepterait pas de laisser frapper dès à

(1) Par ce télégramme, le ministre déclarait qu'il exigeait le déplacement du consul d'Espagne à Mazagan. L'Espagne avait déjà promis, le 13 septembre, le déplacement du consul de Mogador.

présent un agent dont les fautes de conduite étaient l'objet de contestations entre les deux Gouvernements.

J'ai dit à M. Garcia Prieto que je ne saurais envisager aucune des suggestions qu'il venait de me proposer, que je ne pouvais que lui faire part des demandes de Votre Excellence, en ne lui cachant pas que, si satisfaction ne vous était donnée, les rapports des deux Gouvernements en seraient gravement affectés.

Il m'a assuré qu'il me donnerait une réponse aussi prompte que possible, étant donné que le Président du Conseil est à la campagne auprès de sa fille mourante.

Tous mes efforts n'ont pu amener le Ministre d'État à modifier sa manière de voir; il est à croire, dès lors, que nous allons à une rupture dont vous êtes plus que moi à même d'apprécier les conséquences.

402.

M. Doulcet, Chargé d'Affaires de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

Saint-Pétersbourg, 14 septembre 1912, 21 heures, 21 h. 50.

(*Reçu :* 23 h. 30, 23 h. 50.)

T. nos 443, 444. Très confidentiel.

Reçu votre télégramme n° 660 [1].

M. Sazonoff m'a exprimé aujourd'hui la même opinion que M. Bompard sur l'incapacité du Gouvernement ottoman.

Il a aussi de mauvaises nouvelles d'Albanie, mais il ne m'a pas parlé de l'Autriche.

Il a reçu aujourd'hui de Constantinople l'avis que les pourparlers de paix avec l'Italie étaient en bonne voie.

Quant à la Bulgarie, la Russie a fait tout ce qu'elle a pu et lui a indiqué nettement sa façon de penser : elle ne veut pas être entraînée dans une guerre, sans son aveu, par un petit pays qui lui doit tout, elle [n']admet pas que la Bulgarie la tire à sa remorque. S'il fallait marcher, c'est la Russie et non la Bulgarie qui doit être maître du moment, et le moment n'est pas venu.

Causant familièrement, M. Sazonoff a ajouté que les Bulgares croyaien

[1] Télégramme circulaire du 13 septembre transmettant à divers postes le télégramme 352 de Constantinople ci-dessus reproduit à la date du 12 septembre, n° 394.

pouvoir faire une pointe audacieuse sur Constantinople, mais que, même s'ils étaient victorieux, la Russie les arrêterait au delà d'Andrinople.

D'après ses renseignements, il estime que la Turquie a cent vingt mille hommes sur la frontière bulgare[1].

403.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Laroche, Chargé d'Affaires de France à Rome.

T. n° 615. Très confidentiel. *Paris, 15 septembre 1912, 12 h. 55.*

Réponse à votre télégramme n° 509 [2].

Veuillez faire savoir confidentiellement au Ministre des Affaires étrangères que la concentration *éventuelle* des escadres françaises dans la Méditerranée n'est aucunement inspirée par une pensée de méfiance et moins encore d'hostilité envers l'Italie.

Les relations excellentes qui existent entre les deux pays et le prix que le Gouvernement de la République attache à l'accord secret de 1902 doivent garantir au Gouvernement royal la loyauté de nos intentions.

D'ailleurs, la presse a annoncé comme *définitive et immédiate* une mesure qui est, en effet, étudiée depuis longtemps, mais qui n'est pas encore *exécutoire*.

Vous pourrez, à *titre de conjecture personnelle*, indiquer au marquis de San Giuliano que la concentration de nos forces navales aurait pour unique objet d'assurer, dès le début d'une guerre contre l'Allemagne, le transport du XIX[e] corps en France.

404.

M. de Panafieu, Ministre de France à Sofia,
à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 96. Très confidentiel. *Sofia, 15 septembre 1912, 18 heures.*
(*Reçu :* 20 h. 15.)

Depuis huit jours, il n'y a pas de changement appréciable dans la situation; l'opinion publique est calme et le ton de la presse est moins belliqueux.

Malgré cette tendance apparente vers l'amélioration, toute inquiétude est loin d'être dissipée.

[1] Ce télégramme a été transmis le 15 septembre, 12 h. 25, à Londres 646, Vienne 381, Rome 614, Berlin 486, Constantinople 494, Sofia 213, Belgrade 159, Athènes 171, Cettigné 75. — [2] Du 14 septembre, ci-dessus reproduit, n° 400.

Le Chef d'État-major a déclaré à notre Attaché militaire que l'armée était prête et que seulement quelques mesures relatives aux approvisionnements avaient été prises. En effet, le Ministère de la Guerre a fait d'importantes commandes de biscuit de troupe, de farine, d'orge et de capotes de soldats. Des munitions sont envoyées en grande quantité à [Philippopoli]. Les réservistes des régiments qui ne prennent pas part aux manœuvres et qui auraient dû être licenciés hier n'ont pas encore été libérés.

Quant aux manœuvres qui ont lieu près de Choumla et qui ont permis de faire un essai de mobilisation partielle, elles commencent aujourd'hui et prendront fin le 27 septembre.

Le Président du Conseil a déclaré hier encore au Ministre de Russie que la situation était de plus en plus difficile et M. Nékloudoff n'a pas emporté de son entretien une impression rassurante. M. Guéchoff lui a d'ailleurs dit formellement que «si la Bulgarie était seule, elle ne marcherait certainement pas». Il n'est pas douteux que les Gouvernements de Sofia et de Belgrade sont en complet accord.

Il n'y a pas péril imminent et si un conflit vient à se produire, ce ne sera pas avant un mois.

Les incidents de frontières de ces derniers jours n'auront aucune influence sur la suite des événements.

405.

SIR FRANCIS BERTIE, AMBASSADEUR DE GRANDE-BRETAGNE À PARIS,

À M. POINCARÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Lettre particulière. Confidentiel. *Paris, 15 septembre 1912.*

Au cours de l'entretien que nous avons eu mercredi dernier, le 11 septembre, vous m'avez exprimé l'opinion que, si nos deux Gouvernements ne continuaient pas à insister auprès du Gouvernement italien sur les difficultés que soulèverait l'occupation en permanence de quelques-unes ou d'une des îles de la mer Égée, celui-ci serait peut-être disposé à prétexter la pression de l'opinion publique italienne comme l'obligeant de les garder.

Sir Edward Grey, à qui j'ai fait part de vos observations, me fait savoir qu'il est tout disposé à renouveler les conseils précédemment donnés au Gouvernement italien à ce sujet, dans le cas où vous en feriez de même.

406.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin, à M. Paléologue, Directeur des Affaires politiques.

Lettre particulière. *Berlin, 15 septembre 1912.*

Mon cher ami,

Je vous ai écrit officiellement [1] pour vous rendre compte de la conversation que j'ai eue samedi dernier avec Kiderlen. Cet homme est véritablement exaspéré et dans les plus mauvaises dispositions d'esprit. Je ne doute pas que si Bethmann-Hollweg était un autre homme, la situation de Kiderlen ne fût bientôt réglée et que le Secrétaire d'État ne fût changé, mais Bethmann-Hollweg, qui a imposé Kiderlen à l'Empereur, se croit tenu d'honneur à le soutenir. Il n'en est pas moins vrai qu'il y a entre ces deux hommes des commencements de désunion que je n'avais pas vus jusqu'ici.

J'avais rencontré le Chancelier vendredi ; jamais je ne l'avais trouvé plus amical ni plus cordial. Mon sentiment est qu'il ignorait absolument l'incident dont ma correspondance avec lui avait été l'occasion [2].

Quant à Kiderlen, je l'ai trouvé très embarrassé; il est clair qu'il ne s'attendait pas à rencontrer l'énergie que le Président du Conseil lui a opposée et que la réponse que m'a faite le Chancelier lui a ôté toute apparence de raison.

Je vous envoie une note sur les pouvoirs du Chancelier, qui peut être utile, car en France on ne comprend pas bien la complexité de la Constitution allemande, mais de ceci il résulte, pour moi, que ce Wurtembergeois, brutal et sournois, a autant de vanité et de susceptibilité que le plus hidalgo des Espagnols.

Enfin, l'incident est clos et bien clos et à notre satisfaction. J'en rends grâce à M. Poincaré.

Vous trouverez, dans un rapport que j'envoie, au sujet des accords méditerranéens [3], l'indication des mauvais sentiments que l'on a à la Wilhelmstrasse pour le moment où nous notifierons le protectorat marocain aux Puissances. C'est un grief que Kiderlen fait toujours valoir contre nous, que nous ne notifions ce que nous voulons faire qu'après que nous avons déjà mis les choses en train. Kiderlen, car c'est lui qui a cette idée, se rend parfaitement compte

(1) Voir n° 407.

(2) M. de Bethmann Hollweg avait cependant reçu la lettre écrite le 20 août par M. de Kiderlen-Wächter. Voir à la date du 3 septembre la lettre reproduite en annexe au n° 361 note.

(3) Voir ci-dessous, n° 408.

qu'il n'appartiendra pas à l'Allemagne de prendre l'initiative des observations à nous faire, mais il souhaiterait susciter ces observations par ailleurs. Il me paraît que, le moment venu, il faudra faire en sorte d'écarter les réserves qu'on pourrait être tenté de nous opposer à Rome, à Vienne, à Stockholm ou à la Haye.

En réalité, il faut laisser passer la bourrasque de mauvaise humeur du Secrétaire d'État et le petit incident auquel il a mêlé M. Poincaré et vous-même, est un avertissement. Cet homme quinteux et original pourra se montrer demain aussi familier qu'il l'a fait quelquefois; il change, et manque de cette pondération qui lui donnerait seule de l'autorité. Je suis convaincu que Schoen, dont il aime à se moquer, n'aurait pas fait un pareil impair et que, comme Kiderlen ne lui est pas sympathique, il en parlera à qui de droit.

On est ici assez optimiste au sujet du maintien de la paix et on est convaincu que, malgré toutes les tempêtes, on arrivera à bout d'éviter le conflit. Souhaitons-le : tout dépend des Bulgares et ils reçoivent des avertissements de tous côtés.

407.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 428. Secret. *Berlin, 15 septembre 1912.*

Le dernier entretien de Votre Excellence avec le baron de Lancken[1] a produit l'impression qu'Elle désirait. Il a clos l'incident que la mauvaise humeur de M. de Kiderlen avait soulevé.

J'ai vu hier le Secrétaire d'État; je l'ai trouvé embarrassé, troublé et nerveux. Il m'a demandé si je lui apporterais bientôt la réponse du Gouvernement français à la note de l'Office impérial sur l'organisation douanière au Maroc. Je lui ai répondu que je la lui apporterais, dès que nous nous serions mis d'accord avec l'Espagne.

Il s'est plaint que Votre Excellence eût marqué à M. de Lancken que, si nous renoncions à la constitution d'une ligne de transit, c'était en considération des plaintes de certains commerçants français, comme si les observations du Gouvernement allemand n'étaient pas de nature à entrer en ligne de compte.

J'ai répliqué que Votre Excellence n'avait pas eu cette pensée, mais qu'il était tout naturel qu'Elle tînt compte également des observations de nos compatriotes et qu'Elle le dît.

(1) Voir à la date du 7 septembre, n° 482.

Enfin, en venant au grief qui lui avait été si sensible, M. de Kiderlen se plaignit du ton de la note officielle qui lui avait été remise et il a ajouté : « Et puis, vous avez cru devoir écrire au Chancelier, mais, puisqu'il vous a répondu, il n'y a plus lieu de parler de cette lettre, et il n'en sera plus question ».

Je me suis borné à lui dire qu'il s'était mépris sur le caractère de ma lettre au Chancelier, qu'elle était la suite des conversations que j'avais eues à Hohenfinow avec M. de Bethmann Hollweg, et qu'elle avait pour objet d'éviter entre nous des malentendus fâcheux. Nous en sommes restés là.

L'incident est donc terminé et très certainement cette solution est due à la netteté et à la fermeté avec laquelle vous avez accueilli la réclamation de M. de Lancken. Votre Excellence me permettra de lui exprimer combien je lui en suis personnellement reconnaissant.

Tous les membres du corps diplomatique qui se trouvent ici m'ont signalé l'état de mauvaise humeur dans lequel se trouve le Secrétaire d'État. Ils ont remarqué que, depuis trois semaines, il a, contrairement à ses habitudes, reçu le corps diplomatique; ils sont convaincus que les jugements qui sont généralement portés sur sa négligence sont revenus jusqu'à lui, et ils attribuent sa nervosité au mécontentement qu'il a éprouvé d'avoir été laissé de côté à Port-Baltique et à Buchlau.

D'autre part, j'ai pu constater chez certains amis particuliers de M. de Kiderlen un langage plein de critiques à l'égard du Chancelier.

Je suis convaincu que ma lettre à M. de Bethmann-Hollweg n'a été qu'une occasion, et que les plaintes si imprudemment portées devant Votre Excellence ne sont que la manifestation de la part du Secrétaire d'État d'une irritation qui a des causes générales.

La question du droit du Chancelier de correspondre avec les Ambassadeurs n'ayant pas été soulevée par M. de Kiderlen, il était inutile de l'aborder, mais, pour être prêt à tout événement, j'avais étudié ce point de droit constitutionnel allemand.

J'ai l'honneur de remettre ci-inclus à Votre Excellence une note sur cette question dont la solution ne fait pas de doute. Elle pourrait éclairer la religion du Département, si jamais cette question venait à être de nouveau posée.

408.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 434. Secret. *Berlin, 15 septembre 1912.*

(*Reçu :* Cabinet, 17 septembre.)

Votre Excellence a bien voulu me communiquer un rapport de notre Ambassadeur à Londres en date du 25 juillet dernier [1] sur les projets d'accords méditerranéens qui ont fait l'objet de ses conversations avec Sir Ed. Grey. Je ne saurais que me rallier entièrement aux vues exposées par M. Paul Cambon.

L'Italie, après qu'elle aura fait la paix avec la Turquie, ne sera pas aussi hors d'affaire qu'on peut penser. Beaucoup de difficultés lui resteront sur les bras en Tripolitaine et, d'autre part, les motifs de défiance qui existent entre elle et l'Autriche subsisteront toujours. On peut donc croire qu'elle sera trop heureuse de trouver une garantie à Londres et à Paris, et de pratiquer, une fois de plus, la politique de contre-assurance qui a toujours été la sienne.

J'ai vu dans les journaux que l'on songeait, en Espagne, à transformer en alliance les accords qui unissent l'Espagne, la France et l'Angleterre, après que l'arrangement marocain aura été signé. Je ne sais si le fait est exact, mais il répond à un espoir que le Roi Alphonse XIII m'a souvent exprimé à moi-même. A la vérité, il ne faut pas se faire d'illusion sur la force que nous apporterait l'Espagne. L'idée n'en est pas moins digne d'examen en raison des ménagements qu'il faut avoir pour l'orgueil espagnol et la situation géographique de la péninsule.

D'ailleurs, une telle alliance pourrait, en cas de conflit, mettre à notre disposition des forces suffisantes pour remplacer sur les Alpes celles que, sans cela, nous serions obligés d'y maintenir. En tout cas, elle amènerait l'Espagne à observer au Maroc une attitude plus amicale.

J'y attacherais, quant à moi, du prix à ce point de vue. Je ne voudrais pas en effet que le Gouvernement impérial pût espérer trouver en Espagne des instruments pour nous créer des difficultés dans l'Afrique du Nord.

Je sais, de source sûre, que certains hommes politiques allemands, qui aiment à troubler l'eau, se rendent compte que, lorsque nous signifierons aux Puissances l'établissement du protectorat, celles-ci pourront faire quelques observations. On trouve que nous agissons en pouvoir protecteur avant que

(1) Voir ci-dessus, n° 223.

le protectorat ait été notifié et reconnu, mais on ne veut pas prendre l'initiative des observations que cette notification amènera. On souhaiterait que d'autres Puissances la prissent. L'Espagne eût été la mieux placée pour jouer ce rôle. C'est là la raison pour laquelle je souhaiterais que celle-ci nous fût liée plus intimement qu'elle ne l'est.

409.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Laroche, Chargé d'Affaires de France à Rome.

T. n° 617. *Paris, 16 septembre 1912, 16 h. 25.*

Le Gouvernement britannique craint que le Gouvernement italien n'allègue la pression de l'opinion publique pour chercher à s'assurer, dans ses négociations secrètes avec la Porte, la possession définitive d'une ou plusieurs îles de la mer Égée.

Sir Ed. Grey me demande donc de m'associer à lui pour appeler de nouveau l'attention du Gouvernement royal sur les graves difficultés qu'une pareille prétention risquerait de provoquer. J'ai acquiescé à sa demande.

En conséquence, je vous prie de vous concerter avec le représentant britannique pour faire entendre amicalement au marquis de San Giuliano le conseil de ne poursuivre aucune acquisition territoriale dans la Méditerranée orientale.

410.

M. Geoffray, Ambassadeur de France à Madrid,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 351. Confidentiel. *Saint-Sébastien, 16 septembre 1912, 20 h. 40.*

(*Reçu :* 23 h. 20.)

Il me revient de source très sérieuse que, dans les entretiens ministériels qu'a provoqués l'examen de l'éventualité d'une rupture avec la France, on a envisagé la possibilité de rappeler en bloc les consuls d'Espagne au Maroc et de confier la garde des intérêts des nationaux à une autre Puissance.

Je n'ai pas besoin d'appeler votre attention sur les conséquences possibles d'une pareille mesure, si la Puissance qui consentait à accepter cette garde, au lieu d'être l'Angleterre par exemple, était l'Empire allemand.

411.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 432. *Berlin, 16 septembre 1912.*

(*Reçu :* Cabinet, 17 septembre.)

J'ai pu hier longuement m'entretenir avec M. Théotoky, qui représente ici la Grèce, et je l'ai trouvé dans le même état d'esprit que ses collègues des États balkaniques. Il croit à une solution pacifique des difficultés orientales actuelles. Nous aurons, d'après lui, de nouvelles alertes, mais l'attitude de la Russie, l'avancement de la saison et l'énormité des risques l'incitent à penser que, cette fois encore, on ne se lancera pas dans la grande aventure.

M. Théotoky est également persuadé, comme ses collègues, qu'en cas de conflit, l'Allemagne essaierait d'y rester étrangère, au moins en apparence, et qu'elle réglerait sa conduite sur celle de la Triple Entente. C'est une vue que j'ai déjà eu l'honneur d'exposer au Département. Par sa dépêche 688 (1), Votre Excellence a bien voulu me communiquer les réflexions que lui a écrites à ce sujet M. de Panafieu. Notre Ministre à Sofia estime que l'Allemagne se verrait contrainte de venir au secours de l'Autriche, son alliée, et que, par le jeu des alliances, la France se trouverait englobée dans le conflit.

L'observation de M. de Panafieu me paraît confirmer la manière de voir que j'ai exposée : elle repose en effet sur la conviction que l'Autriche-Hongrie serait battue par la Russie et que, par suite, l'Allemagne interviendrait si les événements l'y forçaient; c'est justement ce que j'ai voulu dire et c'est pour cela que, pendant la première période du conflit, la France devrait observer une extrême réserve pour ne pas précipiter un conflit dans lequel elle se trouverait engagée.

Quant à prévoir qui serait victorieux de l'Autriche et de la Russie, placées seule à seule en face l'une de l'autre, je n'ai pas compétence pour avoir un avis. La question est de savoir si, au regard de la Russie vaincue dans les Balkans, l'obligation d'intervenir par les armes s'imposerait à nous comme, d'après notre représentant à Sofia, elle s'imposerait à l'Allemagne en cas de défaite de l'Autriche.

Il résulte de tout ceci que, si un conflit éclatait, notre attitude et celle de l'Allemagne sont fonction l'une de l'autre, mais qu'elles dépendent d'événe-

(1) Par cette dépêche, qui est du 5 septembre, M. Poincaré transmettait à Berlin le rapport n° 125 de Sofia ci-dessus reproduit à la date du 23 août, n° 322.

ments dans lesquels nous pourrions n'avoir pas à intervenir directement tout d'abord.

Il faut espérer que tout cela ne sortira pas du domaine des hypothèses. Cependant on croit en général que, lorsque la paix sera faite entre l'Italie et la Turquie, il y aura un moment très difficile à passer. Les peuples des Balkans craindront d'être frustrés dans leurs espérances et se livreront à une nouvelle agitation.

412.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Geoffray, Ambassadeur de France à Madrid.

T. n° 299. Extrême urgence. *Paris, 17 septembre 1912, 18 h. 50.*

L'affaire Sostoa ne comportant aucune réserve ni rectification ultérieures, la déclaration du Gouvernement royal ne devra viser que l'affaire Villas pour l'enquête à intervenir.

La formule que je vous ai télégraphiée ce matin [1] doit donc être libellée comme suit : « Le Gouvernement de Sa Majesté, sans reconnaître présentement les faits imputés au Consul d'Espagne à Mazagan et tout en se réservant la faculté de rectifier lesdits faits après enquête complémentaire, et d'autre part se référant à sa déclaration du 13 septembre en ce qui concerne le Consul d'Espagne à Mogador, consent, pour donner un témoignage d'amitié au Gouvernement de la République, au rappel définitif de ces deux agents ».

413.

M. Laroche, Chargé d'Affaires de France à Rome,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 515. Confidentiel. *Rome, 17 septembre 1912, 13 h. 15.*

(*Reçu* : 19 h. 20.)

Ayant été reçu hier soir par le marquis de San Giuliano, je lui ai fait la communication confidentielle prescrite par votre télégramme 615 [2]. Il l'a

(1) Il s'agit de la déclaration que e Gouvernement français demandait, depuis le 10 septembre, au Gouvernement espagnol. Après divers pourparlers, M. Poincaré avait suggéré une rédaction par télégramme 298 du 17 septembre.

(2) Du 15 septembre, ci-dessus reproduit, n° 403.

entendue avec une satisfaction évidente et m'a prié d'en exprimer ses vifs remerciements à Votre Excellence. L'allusion à l'accord de 1902 lui a donné motif de déclarer que, dans sa pensée, rien ne pouvait diviser nos deux pays dans la mer Méditerranée. En stipulant cet accord, la France avait prouvé qu'elle respectait les intérêts légitimes de l'Italie et qu'elle ne visait pas à transformer cette mer en un lac français, comme certains l'en accusaient à tort. Le Gouvernement italien ne songeait donc pas à voir dans les mesures navales du Gouvernement de la République aucune intention suspecte à son égard. Au reste, l'accroissement des forces maritimes était désormais une nécessité et il fallait s'attendre à voir continuer longtemps encore sur ce point une émulation qui n'est plus guère possible en ce qui concerne les armées de terre. Les appréciations d'une certaine presse à l'égard de notre concentration n'étaient que le produit de l'ignorance ou de la malveillance; et le marquis de San Giuliano s'est notamment appliqué à désavouer avec force les insinuations de M. Cirmeni. En manière de résumé, il a ajouté que le Gouvernement royal n'avait nulle raison d'interpréter dans un sens inamical la décision du Gouvernement français, mais qu'il lui savait un gré particulier de la déclaration spontanée que j'avais été chargé de lui faire.

414.

M. Laroche, Chargé d'Affaires de France à Rome,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

Rome, 17 septembre 1912, 13 h. 5, 16 heures et 16 h. 40.

(*Reçu :* 14 h. 30, 20 h. 30 et 20 h. 15.)

T. nos 517, 518, 519.

Au cours de notre entretien d'hier soir, j'ai interrogé le Ministre des Affaires étrangères sur les pourparlers italo-turcs. Sa réponse est d'autant plus intéressante qu'il venait de rentrer du Ministère de l'Intérieur où M. Bertolini, arrivé le matin même de Suisse, avait eu une longue conférence en sa présence avec le Président du Conseil. « Les conversations, m'a-t-il dit, se poursuivent. Elles portent *uniquement sur la question de souveraineté*. Nous sommes toujours à la recherche de la formule qui ménagera l'amour-propre de la Turquie sans toucher à notre décret. Il semble qu'il y a de la bonne volonté du côté ottoman. Je crains toutefois qu'on y soit encore enclin à croire qu'un changement de ministère en Italie rendrait possible une modification de ce décret. »

« Les Turcs devraient pourtant avoir compris qu'aucun cabinet italien ne pourrait reculer sur ce point. L'opinion publique ne le permettrait pas. Je vais

même plus loin, je dis que M. Giolitti est le seul homme ayant assez de prestige pour faire accepter à la nation (en dehors de la question de souveraineté qui est intangible) des conditions qui lui paraîtront probablement regrettables. Le peuple ne comprend pas certaines nécessités. Il s'attend à une paix triomphante, qu'il n'est pas possible de réaliser. Eh bien, seul, le Président du Conseil peut avoir le pouvoir de surmonter le mécontentement qui se fera jour. Mais les Turcs ne pénètrent pas cet état d'esprit et ce serait une bonne chose si les Puissances pouvaient leur ouvrir les yeux sur la situation et sur la nécessité pour eux de s'accommoder du décret de souveraineté, en se résignant définitivement à chercher une formule dans le sens que je vous indiquais. »

J'ai cru comprendre, plus encore par la manière dont cette dernière phrase était dite, que par sa teneur, qu'en parlant « des Puissances » le marquis de San Giuliano se servait à dessein du pluriel pour ne pas risquer une ouverture plus directe. Mais cette invite déguisée laisse conjecturer qu'il accueillerait avec plaisir une offre qui lui serait faite dans ce sens.

415.

M. Laroche, Chargé d'Affaires de France à Rome,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

Rome, 17 septembre 1912, 15 h. 50, 17 h. 15, 16 h. 10.

T. nos 522, 523, 524. Confidentiel.

Le Chargé d'affaires d'Angleterre n'a encore reçu aucune instruction à la suite de la communication que je lui ai faite de celle que Votre Excellence m'a adressée par son télégramme n° 617 (1); il télégraphie à Londres pour dissuader son Gouvernement de faire en ce moment une démarche de ce genre.

Nos renseignements concordent en effet sur les graves inconvénients qui pourraient en résulter. On peut considérer comme certain que le Gouvernement italien restituera les Iles. Les déclarations en ce sens du marquis de San Giuliano à l'Ambassadeur d'Angleterre à Rome, visées par votre télégramme 404 du 17 mai (1), sont corroborées par le langage catégorique tenu, il y a

(1) Voir ci-dessus à la date du 16 septembre, n° 409.

(2) D'après ce télégramme circulaire, le marquis de San Giuliano avait dit à Sir Rennell Rodd : « Nous n'avons pas l'intention de garder les îles de la mer Égée ».

quelques jours, par M. Bollati à l'Ambassadeur de Russie [1] qui l'a rapporté à Saint-Pétersbourg. L'allusion que, dans notre conversation d'hier, le marquis de San Giuliano a faite aux conditions de la paix, qui seront désagréables à l'opinion publique et que seul M. Giolitti aura l'autorité suffisante pour imposer, se réfère vraisemblablement à cette restitution. Mes informations particulières, puisées à des sources qui ont toujours été sûres, tendent à le confirmer. Il est à remarquer d'ailleurs que, d'après le Ministre des Affaires étrangères, les pourparlers ne portent actuellement que sur la souveraineté.

L'avertissement que Sir Ed. Grey a fait entendre à ce sujet, il y a quelques semaines, au marquis Imperiali n'a d'ailleurs point passé inaperçu ici, où l'on sait comprendre à demi mot. Il ne serait pas croyable qu'on passât outre, s'il n'y avait par ailleurs d'autres raisons de nature à retenir le Gouvernement royal. On est convaincu ici que l'Autriche ne tolérerait pas la prise d'une île ou tout au moins y verrait le prétexte de compensations qui ne seraient pas du goût de l'Italie; les inquiétudes que son représentant a laissées percer vis-à-vis de mon collègue anglais sont significatives. Il est vraisemblable que l'Allemagne est dans les mêmes dispositions. Mais on ne serait sans doute pas fâché à Berlin et à Vienne que la Triple Entente assumât la responsabilité d'une intervention.

Ce qui rend la situation délicate, c'est que l'opinion commence à soupçonner qu'on rendra les îles. L'opposition, qui exploite son patriotisme contre le ministère, cherchera à lui persuader que la «faiblesse» du Gouvernement à ce sujet est due à une pression étrangère. Déjà M. Cirmeni a dénoncé la France et l'Angleterre. Le Gouvernement, s'il est en présence d'une démarche réelle, se trouvera peu enclin à la nier avec force, d'autant plus qu'elle sera télégraphiée aussitôt aux ambassadeurs d'Italie à Vienne et à Berlin, et que les Allemands et les Autrichiens, pour peu qu'ils en aient vent, chercheront sans tarder à l'exploiter contre nous. La visite du comte Berchtold pourrait en fournir l'occasion et l'opinion publique italienne, qui est notre meilleur atout, gardant de ce fait une profonde amertume, pousserait, au lieu de le retenir, le Gouvernement italien à un rapprochement avec ses alliés.

Telles sont les considérations que mon collègue anglais compte exposer à son Gouvernement et que, d'accord avec lui, j'ai jugé utile de présenter à l'appréciation de Votre Excellence.

[1] D'après un télégramme 536 du 20 septembre, les déclarations de M. Bollati avaient été les suivantes : «...Il est certain qu'une modification devra être apportée pour l'avenir dans le régime de ces îles; et l'Italie aura un mot à dire à ce sujet. Mais nous n'avons pas l'intention de les garder comme [gage?]. Toutefois, si les Turcs le croyaient, nous n'en serions pas fâchés.»

416.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 274. *Berlin, 17 septembre 1912, 19 h. 38.*

(*Reçu :* 19 h. 20, 21 h. 15, 20 h. 40.)

M. Sazonoff a fait connaître au Gouvernement impérial les préoccupations que lui donnait actuellement l'attitude de la Bulgarie et de la Serbie. Il a émis la pensée qu'il serait [temps] pour les Puissances de s'entendre sur les moyens de localiser la guerre, pour le cas où elle viendrait à éclater. M. de Kiderlen a répondu qu'il était tout à fait disposé à entrer dans ces vues et qu'il appartenait au Gouvernement russe de prendre l'initiative de cette entente.

417.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 252. Secret. *Londres, 17 septembre 1912, 19 h. 30.*

(*Reçu :* 20 h. 55.)

Je réponds à votre dépêche n° 908 (1). J'ai fait connaître à Sir A. Nicolson, qui a repris aujourd'hui la direction du Foreign Office, la réponse de Votre Excellence à la demande de Sir Ed. Grey relative à une communication à faire à Rome au sujet des îles de la mer Égée.

Le Sous-Secrétaire d'État permanent m'a dit que l'Ambassadeur d'Angleterre à Rome n'avait pas encore reçu ses instructions. Au cours de notre entretien, j'ai exprimé, à titre personnel, l'avis qu'une démarche à Rome concertée entre nos deux ambassades risquait d'être considérée par le Gouvernement italien comme un procédé blessant, que cette démarche ne pourrait être tenue secrète, que l'opinion, surexcitée en ce moment par la presse austro-allemande à l'occasion de l'envoi de notre escadre du nord dans la mer Méditerranée, pourrait se méprendre sur le caractère amical de notre

(1) A la suite de son entretien avec Sir Fr. Bertie (voir ci-dessus à la date du 15 septembre, n° 405), M. Poincaré avait, le 16, écrit à M. Paul Cambon qu'il acquiesçait à la demande de Sir Ed. Grey et donnait au Chargé d'affaires à Rome des instructions en conséquence. C'est l'objet de la dépêche 908.

communication, que tout en reconnaissant la nécessité de donner un avertissement à l'Italie, il me semblait préférable de nous en tenir à une observation à ses ambassadeurs à Londres et à Paris. Il suffirait de leur dire, à propos des bruits d'accord venus de Constantinople, qu'on ne doutait pas que les arrangements en préparation ne concernaient en aucune façon les îles de la mer Égée, dont la situation intéresse l'équilibre méditerranéen et par conséquent toutes les Puissances ayant des intérêts en Orient. Une pareille communication faite par les Ministres des Affaires étrangères eux-mêmes, avec les formes désirables, aurait plus de poids et moins d'inconvénients qu'une démarche de nos Chargés d'affaires.

Sir A. Nicolson m'a répondu qu'il partageait mon avis et qu'il s'en expliquerait avec Sir Ed. Grey qui doit passer à Londres les journées de jeudi et de vendredi prochains.

418.

M. Doulcet, Chargé d'Affaires de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 447. *Saint-Pétersbourg, 17 septembre 1912, 20 h. 5.*

(*Reçu* le 17, à 23 h. 35.)

Reçu votre télégramme n° 663 (1).

A propos du sentiment de M. de Panafieu qu'un conflit ne se produirait pas avant un mois, je signale que Sir G. Buchanan a gardé de ses impressions de Sofia la conviction que les Bulgares choisiraient plutôt l'hiver pour combattre. M. Nekloudoff a informé son Gouvernement que le danger actuel avait diminué, mais qu'il croyait la guerre inévitable au printemps.

Très confidentiel. — M. Sazonoff a dit à l'Ambassadeur d'Angleterre qu'il se réjouissait de causer avec Sir Ed. Grey et avec nous des moyens de la prévenir; il a ajouté qu'il croyait que l'Allemagne aussi s'y prêterait sincèrement. Sir G. Buchanan a remarqué que c'était l'Autriche surtout dont le concours importait, et a émis l'hypothèse que la Russie pourrait peut-être conclure avec elle un engagement mutuel de non intervention en cas de violation de la paix par les États balkaniques. M. Sazonoff répondit que les rapports russes avec l'Autriche s'étaient bien améliorés : « Je ne puis pas aller à Vienne, a-t-il dit; mais je peux causer avec Vienne(2). »

(1) Télégramme circulaire du 16 septembre 13 h. 20, transmettant à divers postes un télégramme de Sofia en date du 15 septembre, reproduit ci-dessus, n° 404.

(2) Transmis aux représentants de la France à Londres, Rome, Constantinople, Berlin, Vienne. Sofia, Belgrade, Athènes, Cettigné, Bucarest, par dépêche circulaire du 19 septembre.

419.

M. Laroche, Chargé d'Affaires de France à Rome,
à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 525. Secret. *Rome, 17 septembre 1912, 22 heures.*
(*Reçu* le 18, à 1 h. 15.)

J'ai acquis la conviction que, si le Gouvernement italien n'a pas étendu davantage l'occupation des îles, c'est qu'il a rencontré l'opposition de l'Autriche ou de l'Allemagne, ou de toutes les deux [1]. Je n'ai pu avoir de renseignements précis sur ce dernier point ni sur la forme qu'a revêtue cette intervention. Mais j'ai la certitude qu'un obstacle a été mis au développement de l'action italienne dans la mer Égée et qu'il venait du côté de ses alliés.

420.

M. Delcassé, Ministre de la Marine,
à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

Lettre. *Paris, 17 septembre 1912* [2].

J'ai l'honneur de vous adresser copie de l'avant-projet de convention navale préparé par l'Amirauté britannique, dont je vous ai donné lecture hier, et des observations que, dès son retour à Londres, est chargé de présenter notre attaché naval, le commandant Legouz de Saint-Seine.

Il est superflu de faire ressortir combien il importe que le Cabinet de Londres se décide à donner sans retard le caractère d'un engagement ferme à des dispositions militaires dont il est le premier à reconnaître la nécessité et le commun avantage puisque, après une série de conversations, c'est lui qui le propose.

(1) Au sujet de cette opposition, voir *Grosse Politik*, vol. 30, II, chapitre CCXXXVIII, en particulier les pièces 11118 et suivantes. Voir aussi *Osterreich-Ungarns Aussenpolitik*, vol. IV, pièces n° 3548, 3550, 3551, 3553.

(2) Ce document, est extrait des Archives de la Marine.

ANNEXE I.

AVANT-PROJET DE CONVENTION NAVALE. (1)

PRÉAMBULE.

1. The following agreement relates solely to a contingency in which Great Britain and France were to be allies in a war, and does not affect the political freedom of either Government as to embarking on such a war.

2. It is understood that France has disposed almost the whole of their battle-fleet in the Mediterranean, leaving her Atlantic seabord to the care of flottillas.

Great Britain, on the other hand, has concentrated her battle-fleets in Home waters, leaving in the Mediterranean a strong containing force of battle-and armoured-cruisers, and torpedo-craft. These dispositions have been made independently, because they are the best which the separate interests of each country suggest, having regard to all the circumstances and probabilities, and they do no arise from any naval agreement or arrangement.

3. In the event of war in which the Governments are allies the following arrangements are agreed upon between the respective Admiralties (2).

(Traduction.)

1. La convention qui suit ne s'applique qu'au cas où la Grande-Bretagne et la France seraient alliées dans une guerre; elle n'affecte pas la liberté politique de chacun des Gouvernements en ce qui concerne sa participation à cette guerre.

2. Il est entendu que la France a disposé la presque totalité de sa flotte de ligne dans la Méditerranée, laissant son littoral atlantique sous la protection de flottilles.

La Grande-Bretagne, de son côté, a concentré ses flottes de ligne dans les eaux métropolitaines, laissant dans la Méditerranée une force importante de « battle-cruisers » et de croiseurs-cuirassés, ainsi que des bâtiments torpilleurs.

Ces dispositions ont été prises par chacun des pays de son propre mouvement, parce que leurs intérêts, envisagés séparément, les font considérer comme les meilleures eu égard à toutes les circonstances et probabilités; elles ne résultent d'aucun accord ni entente navale.

(1) La pièce porte l'intitulé suivant : Avant-projet de convention navale communiqué le 24 juillet au commandant de Saint-Seine.

(2) Dans une note rédigée le 1er septembre, M. Delcassé disait : « Peut-être y aurait-il avantage à fondre en un seul les trois articles du préambule et à proposer la rédaction suivante :

« Dans le cas où la défense de leurs intérêts déterminerait la France et la Grande-Bretagne alliées à associer leurs forces navales, les dispositions suivantes sont convenues entre :

« D'une part, l'Amirauté française qui aura réuni dans la Méditerranée la presque totalité de sa flotte de ligne, laissant son littoral de la Manche et de l'Atlantique sous la protection d'une escadre de croiseurs-cuirassés et de ses flottilles de contre-torpilleurs et de sous-marins,

« D'autre part, l'Amirauté anglaise qui aura concentré sa flotte de ligne dans les eaux métropolitaines, laissant dans la Méditerranée une force importante de croiseurs de bataille et de bâtiments torpilleurs. »

3. Dans le cas d'une guerre où les deux Gouvernements seraient alliés, les accords suivants sont convenus entre les Amirautés respectives.

PAS DE CALAIS. — FLOTTILLES.

Lignes françaises.

Du bateau-feu de W. Hinder à Nieuport	S.-E.
Du bateau-feu de Varne au Cap Gris-Nez.....	S.-E.
Du bateau-feu deW. Hinder à Sandettie et à Varne ...	S.-E.

Lignes anglaises.

Du bateau-feu deW. Hinder à N. Foreland.....	Ouest
Du bateau-feu de Varne à Dungeness	Ouest
Du bateau-feu de W. Hinder à Sandettie et à Varne....	S.-O.

Ces lignes proposées sont sujettes à discussion.

MÉDITERRANÉE. — PRINCIPES GÉNÉRAUX.

Objectif de la Grande-Bretagne.

Protection des intérêts anglo-français dans le bassin oriental de la Méditerranée, c'est-à-dire à l'est de Malte. (La limite est une ligne tracée du cap Passaro à Malte et de là à Tripoli).

Objectif de la France.

Protection des intérêts anglo-français dans le bassin occidental de la Méditerranée, c'est-à-dire à l'ouest de Malte.

Action combinée si possible dans le but d'un engagement général.

Les navires des deux nations pourront, si besoin est, se servir mutuellement de leurs ports.

ANNEXE II.

COMMENTAIRES, OBSERVATIONS, PROPOSITIONS FRANÇAISES.

Septembre 1912.

PAS DE CALAIS.

La Marine française ne rejette pas la proposition anglaise divisant le Pas de Calais en deux zones de surveillance affectées respectivement à chacune des flottes alliées; elle est prête à converser à ce sujet et à entrer dans les précisions voulues sur les conséquences de ce projet de partage; elle croit devoir toutefois présenter certaines observations préalables :

a. La lutte contre l'ennemi commun paraît dominée par deux objectifs principaux :

1° La destruction de la flotte adverse;

2° La sécurité du passage des troupes alliées.

La réalisation du premier objectif entraîne évidemment la certitude du second. Mais, dans l'ignorance où se trouve actuellement le Département de la Marine française des plans de l'Amirauté britannique, et dans l'incertitude de la possibilité d'annihiler ou d'immobiliser toute la flotte ennemie en deux ou trois jours, il semble que les dispositions de surveillance combinées doivent s'inspirer surtout de la nécessité d'assurer la liberté de la mer dans la partie de la Manche où s'opéreront les transports de troupes.

b. Pour pouvoir garantir la liberté du bras de mer compris entre les ports d'embarquement et ceux de débarquement, il faut en garder attentivement les accès, dès les premières heures des hostilités, sinon dès le début de la tension politique.

Dans l'espèce, les passages conduisant à la zone à interdire sont :

1° Dans l'Est, le Pas de Calais;

2° Dans l'Ouest, le détroit situé entre le Cotentin et la côte d'Angleterre.

Il ne paraît pas moins intéressant de surveiller le second que le premier afin d'éviter la possibilité de son franchissement, deux ou trois jours après la déclaration de guerre, par un groupe de bâtiments rapides ennemis (cuirassés croiseurs ou croiseurs légers) qui se seraient clandestinement séparés de la flotte allemande, la veille ou l'avant-veille de l'ouverture officielle des hostilités, et qui auraient pris la route du Nord de l'Écosse pour surprendre, vers le 4° jour de la mobilisation, les transports en cours de navigation.

Le passage au nord du Cotentin qui est une position de 1re ligne si l'ennemi tourne l'Angleterre par le Nord, reste encore un poste important s'il prend le chemin direct du Pas de Calais : on ne saurait trop multiplier les barrages sur la route de la flotte allemande.

c. Si l'Amirauté britannique partage les vues de la Marine française sur la nécessité de garder solidement le passage Cotentin-Côte anglaise, deux combinaisons peuvent être imaginées pour la surveillance des deux accès à la zone des transports :

1° Surveillance mixte, c'est-à-dire comprenant des bâtiments juxtaposés des deux marines, pour chacun de ces deux accès;

2° Attribution exclusive à l'une des marines de la surveillance du Pas de Calais, l'autre se chargeant, à elle seule, en principe, du passage au nord du Cotentin.

d. La Marine française serait heureuse de connaître les préférences de l'Amirauté britannique à ce sujet. Il semble, à première vue, que le deuxième procédé soit plus recommandable à cause de l'exclusion de tout risque de méprise la nuit.

Si, de nuit, l'ennemi franchit par exemple le Pas de Calais en traversant d'abord la zone de surveillance anglaise (actuellement projetée dans le texte anglais) et qu'il soit amené, en combattant, à passer sur la zone française, on peut se demander si l'appoint des forces françaises sera utile ou nuisible à l'action des forces anglaises, et réciproquement. La crainte de prendre des amis pour des ennemis ne peut qu'engendrer, du côté des alliés, une regrettable timidité dans l'attaque de la flotte alle-

mande, tandis que celle-ci, certaine de n'avoir que des ennemis en face d'elle, pourra utiliser tous ses moyens en toute liberté d'esprit.

e. Si l'Amirauté préfère le deuxième procédé (§ *c*) il semble qu'il y aurait tout intérêt à ce qu'elle s'attribuât, en principe, à elle seule, la garde du Pas de Calais, la nuit tout au moins; ses flottilles se trouveront ainsi plus près du gros des forces anglaises (opérant vraisemblablement dans la Mer du Nord), que si elles étaient affectées à l'autre barrage.

La France se chargerait pendant ce temps de la garde du passage au nord du Cotentin, à laquelle elle consacrerait toutes les unités dont elle pourrait disposer, c'est-à-dire 3 ou 4 escadrilles de 6 contre-torpilleurs pour la nuit et environ 18 sous-marins le jour, s'appuyant sur une division ou une escadre [1] de croiseurs cuirassés.

f. Les dispositions qui précèdent ne sont évidemment pas exclusives de la garde des côtes respectives des alliés, dans le voisinage des deux barrages, par les Marines riveraines.

C'est ainsi que la France maintiendrait à Calais une escadrille de sous-marins (qui pourrait être utilisée de jour) et, à Dunkerque, une flottille de torpilleurs pour la garde des chenaux de Flandre.

L'Angleterre, de son côté, constituerait de même, probablement dans le voisinage de l'Ile de Wight et en connaissance du barrage français, un appoint de forces locales.

Avant, donc, de s'engager dans la voie du partage du Pas de Calais en zones de surveillance attribuées à chacune des deux Marines, il serait bon que le Département de la Marine française connût l'avis de l'Amirauté anglaise sur les considérations qui précèdent.

Méditerranée. — Principes généraux.

Observations.

La délimitation des zones d'action, dans la Méditerranée, dont il est question, n'a évidemment trait qu'à la protection du commerce.

La supériorité sur les forces austro-italiennes ne semble pas pouvoir, en effet, être assurée par les seules forces anglaises conservées dans la Méditerranée, si l'action se passe dans le bassin oriental.

D'autre part, sans que la récente entente entre les Marines française et russe ait un caractère d'engagement, il y a lieu de prévoir que la flotte française pourra opérer dans le bassin oriental de la Méditerranée.

A ce double point de vue, il semble que le texte anglais ait besoin d'être complété et précisé. L'objectif principal de la flotte française, avec le concours des forces anglaises, doit demeurer, en tout cas, la destruction de la flotte austro-italienne. Le mode d'emploi de nos forces peut varier, mais le but reste le même.

[1] Une division à la première heure, et une escadre vers le 4e jour de la mobilisation.

Le texte relatif à «l'action combinée, dans le but d'un engagement général», est également trop vague et sujet à diverses interprétations. Ce paragraphe aurait besoin, comme le précédent, d'être étudié en commun.

Aucune observation au sujet du libre usage des ports anglais et français dans la Méditerranée. Il devrait être fait la même mention pour la Manche et pour la mer du Nord, si l'on ne donne pas à cette partie de la convention un caractère général s'étendant à toutes les mers, ce qui paraîtrait préférable.

Il semble que cette question doive être envisagée, non seulement pour la Méditerranée, mais pour le Nord et précisée autant que possible dans sa portée.

Le commandement en chef des forces navales alliées opérant dans la mer du Nord et dans la Manche appartiendrait à l'Amiral anglais. Le commandement en chef des forces alliées opérant dans la Méditerranée serait exercé par l'Amiral français.

421.

M. Laroche, Chargé d'Affaires de France à Rome,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 526. *Rome, 17 septembre 1912, 22 heures.*

(*Reçu* le 18, à 2 h. 45.)

Le Chargé d'affaires d'Angleterre a vu cet après-midi le marquis de San Giuliano et l'a interrogé sur les pourparlers. Le Ministre des Affaires étrangères lui a donné les mêmes renseignements qu'à moi en ce qui concerne la recherche que l'on fait actuellement d'une formule relative à la souveraineté. Il ne lui a pas parlé de l'influence que M. Giolitti peut être appelé à exercer, mais il a exprimé à mon collègue comme à moi la crainte que la Turquie ne se rende pas un compte exact de la situation de l'Italie. Il a précisé que le Gouvernement ottoman non seulement ne voit pas sous son véritable jour l'état de l'opinion italienne, mais n'apprécie pas à leur juste valeur les ressources financières du royaume, ses forces militaires et sa puissance économique. «Pourquoi, a dit le Ministre des Affaires étrangères, ne se trouve-t-il pas une Puissance pour ouvrir les yeux aux Turcs ? En le faisant elle donnerait à l'Italie une véritable preuve d'amitié.» Et comme le Chargé d'affaires objectait qu'une démarche de ce genre auprès de la Porte risquerait d'être interprétée comme une infraction à la neutralité, le marquis de San Giuliano a observé qu'il ne s'agissait pas d'exercer une pression, mais de *transmettre une information*. Il a d'ailleurs ajouté : «Ce que je vous en dis n'est pas destiné particulièrement à votre Gouvernement; je tiendrais ce langage à n'importe quel représentant étranger».

Cette dernière phrase a bien l'allure d'une précaution oratoire, car il est

à penser que le Gouvernement italien n'attend pas de ses alliés un service de ce genre. En tout état de cause, le fait qu'un tel langage ait été tenu à quelques heures de distance aux représentants de la France et de l'Angleterre mérite, semble-t-il, de retenir l'attention.

M. Dering ne juge pas à propos de télégraphier à ce sujet et porte ce qui précède par la valise anglaise à la connaissance de son Gouvernement. En raison de son amicale confiance et pour lui laisser la primeur à Londres de ses informations, je serais reconnaissant à Votre Excellence de vouloir bien considérer ce télégramme comme destiné à son information personnelle.

422.

M. Laroche, Chargé d'Affaires de France à Rome,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 431. *Rome, 17 septembre 1912.*

(*Reçu :* Cabinet, 22 sept.; Dir. pol., 23 sept.)

Mon télégramme n° 501 du 6 septembre [1] avait fait connaître à Votre Excellence l'impression produite à la Consulta par la deuxième démarche austro-hongroise relative à la proposition Berchtold. On y considérait l'initiative du Cabinet de Vienne comme désormais sans dangers, et on s'en félicitait presque ouvertement.

J'ai demandé hier au marquis de San Giuliano quelle avait été la suite donnée par lui à cette seconde démarche. « Aucune, m'a-t-il répondu. Elle n'en comportait point, pour nous du moins. Le memorandum que le Chargé d'affaires d'Autriche-Hongrie a remis à mon Département portait que son Gouvernement avait reconnu l'inutilité d'une nouvelle intervention collective ou simultanée des Puissances auprès des États balkaniques. De ce fait, nous n'avions qu'à acquiescer. Quant à la partie de ce document relative à la Turquie, elle est sans objet pour nous, puisque l'état de guerre a rompu nos rapports avec Constantinople ». Il m'a paru que le Ministre des Affaires étrangères enregistrait avec une satisfaction non exempte d'une certaine ironie la circonstance qui mettait ainsi l'Italie hors de cause dans cette affaire. Le Gouvernement royal s'en tire avec de bonnes paroles qu'il a prodiguées à son alliée lorsqu'il a été saisi de la proposition d'un « échange de vues », auquel il a acquiescé avec le secret espoir de ne pas aller plus loin.

(1) Voir ci-dessus, n° 378.

423.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Geoffray, Ambassadeur de France à Madrid.

T. n° 302. *Paris, 18 septembre 1912, 9 h.*

Je réponds à votre télégramme n° 351 (1).

Je ne puis croire que le Gouvernement espagnol ait eu sérieusement l'intention de confier à une tierce Puissance, et moins encore à l'Allemagne, la défense de ses intérêts au Maroc. Cette mesure serait tellement contraire au sentiment que l'Espagne a de sa dignité qu'elle serait considérée partout comme un aveu d'impuissance et le Gouvernement espagnol ne peut pas ne pas redouter une semblable interprétation.

424.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Laroche, Chargé d'Affaires de France à Rome.

T. n° 620. *Paris, 18 septembre 1912, 16 h. 20.*

Réponse à votre télégramme n° 526 (2)

Depuis longtemps déjà, j'ai en mon nom personnel communiqué ces « *informations* » à Rifaat Pacha et je l'ai prié d'en faire part à son Gouvernement.

425.

M. Isvolsky, Ambassadeur de Russie à Paris,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

Lettre particulière. *Paris, 18 septembre 1912.*

Conformément à votre désir, je m'empresse de préciser qu'il résulte du télégramme que j'ai reçu aujourd'hui (3) que M. Sazonoff a insisté auprès

(1) Du 16 septembre, voir ci-dessus, n° 410.

(2) Voir ci-dessus, à la date du 17 septembre, n° 421.

(3) Ce télégramme qui est du 17 septembre est reproduit dans les *Matériaux*, p. 276 et dans *Un Livre noir*, II, p. 547.

de l'Ambassadeur de Turquie sur la nécessité pour la Turquie, afin d'éviter de sérieuses complications, de prendre en mains sans retard l'introduction en Macédoine de réformes garantissant à la population chrétienne la sécurité des personnes et des biens, l'égalité devant la loi et sa participation à l'organisation et à l'administration, conformément à la composition ethnographique locale.

Je joins ci-après le texte de la convention russo-allemande du 6/19 août 1911 [1], avec prière de vouloir bien me le restituer, car je n'en possède qu'un seul exemplaire.

426.

NOTE POUR LE MINISTRE.

Paris, 18 septembre 1912.

M. de Cerjat annonce que les pourparlers engagés avec différents établissements financiers français pour la création d'un « Omnium » des valeurs turques à placer sur le marché de Paris paraissent en bonne voie et il pense que la question pourra être réglée tout prochainement. Ainsi serait tranchée la difficulté qui s'opposait à l'émission sur le marché de Paris de la tranche de 30 p. 100 que la B. I. ottomane a prise dans l'emprunt du Bagdad. Il s'agit là des parts n° 2 (versée) et n° 3 (à verser) de l'emprunt total, celles qui sont affectées à la construction de la ligne jusqu'à El-Hélif (N.-O. de Mossoul*).

Il y a quelques jours, M. Gwinner, de la « Deutsche Bank » a proposé à la B. I. O. une nouvelle combinaison concernant la participation de la France dans le chemin de fer de Bagdad : la société du Bagdad rembourserait à la Banque sa part de 30 p. 100 dans les emprunts nos 2 et 3. Par contre elle lui demanderait de fournir dès maintenant, et à elle seule, la totalité des capitaux nécessaires à la construction de la section El-Hélif-Bagdad. Au cas où la B. I. O. entrerait dans ces vues, la construction commencerait immédiatement à partir de Bagdad, allant à la rencontre des sections de la ligne déjà entreprises au nord.

Cette combinaison a été sans nul doute imaginée par les Allemands pour

[1] Il s'agit de l'accord dit de Potsdam signé à Pétersbourg le 19 août 1911 et dont on trouvera le texte dans *Die Grosse Politik*, vol., 27 II, pièce n° 10219.

* Annotation du Ministre : *Autant il est désirable que la constitution de l'omnium aboutisse rapidement (à la condition de n'être réellement composé que de capitaux français) autant la B.I.O. a été bien inspirée en se tenant sur la plus extrême réserve [à l'égard de] la proposition allemande.*

Il faut prévenir la B.I.O. de la démarche russe et l'engager à persévérer dans son attitude.

hâter l'achèvement entier du Bagdad; au lieu de construire le chemin de fer seulement par section vers Bagdad, ils voudraient commencer le plus tôt possible la construction du côté opposé, c'est-à-dire à partir de Bagdad. Et c'est la France qui serait chargée de fournir les capitaux que l'Allemagne ne paraît pas en mesure de trouver dès maintenant par elle-même pour la construction immédiate de l'importante section El-Hélif-Bagdad. La société du Bagdad a d'ailleurs préparé cette combinaison en créant récemment, par un accord direct entre la «Deutsche Bank» et MMrs. Lynch, concessionnaires de la navigation sur le Tigre, une société de transports fluviaux qui lui donne désormais les moyens de transporter par le Sud, jusqu'à pied d'œuvre, à Bagdad, tout le matériel dont elle a besoin pour pouvoir commencer les travaux sur ce point. La section Bagdad-El-Hélif pourrait de la sorte être achevée en trois ans, et, du coup, la société du Bagdad serait à même d'exécuter dans un bref délai l'embranchement de Sadidjé à Khanikine, prévu à l'article premier de sa concession.

Or, par l'article 2 des accords de Potsdam, la Russie s'est engagée : 1° à demander à la Perse la concession d'une voie ferrée de Téhéran à Khanikine, se raccordant en ce point à l'embranchement Khanikine-Sadidjé du chemin de fer de Bagdad; 2° à en commencer la construction dans un délai de deux ans et à la compléter dans un délai de quatre ans, après l'achèvement de l'embranchement Sadidjé-Khanikine. Faute de commencer ces travaux dans ce délai de deux ans, la Russie devra renoncer à la concession de la ligne Téhéran-Khanikine et l'Allemagne aura le droit de la réclamer à son tour.

Les propositions actuelles de la «Deutsche Bank», si elles étaient acceptées, auraient donc pour conséquence de hâter le moment où la Russie devra exécuter les obligations que lui imposent les accords de Potsdam, relativement au raccordement Téhéran-Khanikine. Cette perspective gêne la Russie qui ne tient pas à voir le Bagdad se compléter rapidement et qui souhaite de voir reculer indéfiniment le moment où elle devra soit construire l'embranchement Téhéran-Khanikine, par où le trafic du Bagdad s'alimentera au détriment du réseau de voies ferrées dont la Russie poursuit la concession dans le nord de la Perse, soit, ce qui serait pire, le rétrocéder à l'Allemagne.

Ces deux alternatives, également dangereuses pour la politique russe en Perse et en Asie-Mineure, expliquent les inquiétudes manifestées par l'Ambassadeur de Russie dans son entretien du 11 septembre avec le Président du Conseil [1].

En ce qui concerne la B. I. O., elle reconnaît, que, s'il serait, à certains

[1] Il existe, sur cet entretien, une note du Président du Conseil; elle dit que M. Isvolsky signale «avec inquiétude» les pourparlers qui seraient engagés entre la Banque ottomane et la Deutsche Bank au sujet du Bagdad».

points de vue, fâcheux pour elle d'abandonner sa part dans les emprunts du Bagdad nos 2 et 3, cet inconvénient serait, au point de vue purement financier, compensé et au delà par le fait qu'elle fournirait à elle seule tous les capitaux de la section Bagdad-El-Hélif.

On sait que, dans la situation actuelle, la Banque n'est pas assurée d'obtenir une part dans la section El-Hélif-Badgad, puisque, d'après les accords existants, la société du Badgad s'est réservé le droit, avant de la lui donner, d'apprécier « si les dispositions du Gouvernement français sont favorables » ce qui doit, dans l'esprit des Allemands, s'entendre surtout de dispositions officielles françaises à l'égard des valeurs allemandes et de leur admission à la cote de Paris.

La proposition allemande pouvait donc en elle-même constituer une affaire avantageuse pour la Banque. Mais celle-ci a tout de suite prévu l'objection russe et tout son poids; elle ignore que l'Ambassadeur de Russie est déjà informé à l'heure qu'il est et a fait part de ses inquiétudes au Président du Conseil, mais elle est convaincue que l'objection russe sera formulée au Quai d'Orsay et elle se tient sur la plus extrême réserve à l'égard du projet allemand parce que, pour elle, l'intervention russe décide par avance du sort de celui-ci, la France ne pouvant, pense-t-elle, laisser la finance française libre d'alimenter, dans ces conditions nouvelles, une entreprise dont la réalisation hâtive nuirait aux intérêts russes.

Pour le moment la B. I. O. se borne à poursuivre la création de « l'Omnium français des valeurs turques » qui, absorbant les titres du Bagdad, actuellement immobilisés entre ses mains comme ceux de plusieurs autres affaires ottomanes, en permettra le placement sur le marché français sous la forme de titres de la nouvelle société française.

Ainsi qu'il a été dit plus haut, la constitution de principe de cet organisme paraît n'être plus qu'une affaire de quelques jours. Monsieur le Président du Conseil en sera informé immédiatement.

427.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Geoffray, Ambassadeur de France à Madrid.

T. n° 305. *Paris, 19 septembre 1912, 10 h. 15.*

Je réponds à votre télégramme n° 356 [1].

Puisque l'incident des Consuls est clos, vous pouvez reprendre immédiatement les conversations relatives au projet de traité.

Veuillez remercier M. Garcia Prieto de la satisfaction qu'il nous a amicalement accordée. Je recommanderai aux journaux de n'enregistrer ce résultat qu'avec modération et cordialité.

428.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

aux Ambassadeurs de France à Londres, Saint-Pétersbourg, Vienne, Constantinople, Berlin.

Paris, 19 septembre 1912, 18 h. 40.

T. n^{os} 653, 670, 387, 501, 493. Très confidentiel

D'après une communication que vient de me faire l'Ambassadeur de Russie [2], M. Sazonoff a insisté récemment auprès de l'Ambassadeur de Turquie sur la nécessité, pour le Gouvernement ottoman, d'entreprendre sans retard une œuvre de réformes en Macédoine, s'il tient à éviter de sérieuses complications. Ces réformes devraient garantir aux populations chrétiennes 1° la sûreté des personnes et des biens; 2° l'égalité devant la loi; 3° la participation à l'administration locale, conformément à la composition ethnique.

J'ai répondu à M. Isvolsky que je ne pourrais seconder l'initiative de

(1) Par télégramme du 19 septembre, M. Geoffray avait avisé le gouvernement français que M. Garcia Prieto acceptait « après une discussion longue et obstinée » la formule française (voir ci-dessus, n° 413) avec une légère modification : suppression, dans la dernière phrase, du mot « *définitif* »; et adjonction d'une phrase pour dire que ces mesures « ne seraient en aucun cas remises en question ».

(2) La lettre adressée par M. Isvolsky à M. Poincaré est du 18 septembre (voir ci-dessus, n° 425.). Pour la réponse verbale faite par M. Poincaré à M. Isvolsky, ni les *Matériaux*, ni *Un Livre noir* ne fournissent de document, mais il y a un télégramme de M. Isvolsky à M. Nératoff dans Stieve *Der diplomatische Schriftwechsel Iswolskis* 1911-1916, vol. II, pièce n° 236, p. 255.

M. Sazonoff que si le Gouvernement britannique y consentait pareillement et s'il y avait chance que les Cabinets de Vienne et de Berlin fussent également prêts à l'appuyer.

J'ai d'ailleurs en mon nom personnel, fait toute réserve notamment sur l'opportunité de la réforme spécifiée au § 3.

Pour Londres et Constantinople : Je vous serais obligé de me faire connaître votre sentiment sur la question.

Pour Pétersbourg, Berlin et Vienne : Le présent télégramme est réservé à votre information particulière.

429.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 255. *Londres, 19 septembre 1912, 19 h. 20.*

(*Reçu :* 20 h. 20.)

Sur la communication à faire au Gouvernement italien au sujet des îles de la mer Egée, Sir Ed. Grey adopte l'avis du Sous-Secrétaire d'État permanent et parlera à mon collègue d'Italie.

430

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 391. Confidentiel. *Londres, 19 septembre 1912.*

(*Reçu :* Cabinet, 20 sept.; Dir. pol., 21 sept.)

La correspondance de M. de Fleuriau, notamment ses rapports nos 336 (1) et 369 (2), a tenu le Département au courant des réflexions inspirées au Foreign Office par la situation balkanique et la proposition du comte Berchtold. Notre Chargé d'affaires a dégagé avec une parfaite netteté les dispositions d'esprit des chefs du Gouvernement britannique en face des difficultés qui se présentent en Orient et des problèmes politiques qu'elles suscitent.

(1) Voir ci-dessus à la date du 21 août, n° 308.

(2) Voir ci-dessus à la date du 5 septembre, n° 372.

Rentré de congé, j'ai pris connaissance, à mon tour, des communications que le Département a bien voulu adresser à l'ambassade sur les mêmes questions, et bien que le sujet puisse paraître épuisé par les rapports des divers chefs de poste qui l'ont traité, l'intérêt en est assez grand pour que je fasse part à Votre Excellence de mes appréciations et des impressions que j'ai recueillies ici depuis mon retour.

La proposition du comte Berchtold me paraît être une riposte de l'Autriche-Hongrie à l'initiative qu'avait prise le Gouvernement russe en présidant à l'accord serbo-bulgare. Il n'est pas douteux pour moi que cet accord, qui n'a bientôt eu de secret que le nom, a été promptement connu à Vienne. Sans doute la divulgation en a-t-elle été faite par le Roi Ferdinand lui-même, qui a dû rejeter sur la Russie la responsabilité de cet accord et alléguer la pression exercée sur lui de Saint-Pétersbourg. S'il n'y avait pas eu de sa part une première confidence faite à l'Autriche, on ne s'expliquerait pas pourquoi le comte Berchtold l'aurait, ensuite, mis au courant de ses intentions : or, ainsi que le constate notre Ambassadeur à Vienne, le Roi Ferdinand a eu communication anticipée de la proposition Berchtold. Ce bon procédé ne peut s'expliquer que par un concert, dont l'initiative appartient très probablement au Tsar des Bulgares.

Quoi qu'il en soit, il était à prévoir que l'accord serbo-bulgare ne jouirait pas longtemps d'un incognito de nos jours de plus en plus rare, et qu'une fois révélé il provoquerait une réplique du Gouvernement austro-hongrois. Ce Gouvernement ne pouvait pas en effet ne pas être mécontent et inquiet de voir la Russie agir séparément et secrètement dans les Balkans, où une entente qui n'a pas été dénoncée prévoyait jadis une action concertée des Cabinets de Vienne et de Pétersbourg. Si la proposition du comte Berchtold embarrasse aujourd'hui le Gouvernement russe, c'est donc à lui-même qu'à mon avis il doit s'en prendre.

Il n'est malheureusement pas seul à souffrir des conséquences de son imprudence. Le moyen qu'a employé l'Autriche pour rentrer en scène n'est pas nouveau. L'histoire diplomatique abonde en exemples de ces programmes de réformes à l'usage de la Turquie; la Russie en a eu longtemps le monopole à peu près exclusif. L'Autriche le lui enlève aujourd'hui et reprend, contre elle, une manœuvre à laquelle les Russes ont eu fréquemment recours. Aujourd'hui comme autrefois, l'effet le plus clair de cette manœuvre est d'éveiller dans les Balkans des aspirations qui ont peu de chances d'être satisfaites, de faire craindre des complications et de préparer des déceptions. Il me semble qu'on s'en rend compte partout et même à Vienne. Mais c'est une autre caractéristique des propositions de ce genre qu'elles ne peuvent être éludées *a priori* par les Cabinets à qui elles s'adressent et qu'un échange de vues doit nécessairement s'ensuivre. C'est la carte forcée.

Je ne suis pas surpris du scepticisme, voire même de la répugnance, avec lesquels les diverses Puissances se prêtent à cet échange de vues obligatoire. Je ne vais pas jusqu'à espérer toutefois que les Gouvernements balkaniques se trompent sur les vraies dispositions de l'Europe ni qu'ils en prennent aisément leur parti. Le Chargé d'affaires de Serbie, qui est venu me voir, m'a parlé en termes fort amers de la situation de son pays, de l'agitation qui règne parmi ses compatriotes et de l'abandon qu'il redoute pour la Serbie de la part de la Russie. « Il ne nous reste plus, m'a-t-il dit, qu'à nous jeter dans les bras de l'Autriche ! » Les espérances que l'accord serbo-bulgare a éveillées en Serbie ne semblent donc pas devoir tourner au profit de l'influence russe en ce pays.

S'il n'y a pas beaucoup à se préoccuper, pour le maintien de la paix, des accès de colère ou de désespoir des Serbes, l'état de l'opinion en Bulgarie est de nature à inspirer beaucoup plus d'inquiétude. Rentré à son poste quelques jours après moi, l'Ambassadeur de Russie à Londres est venu m'en parler. Le comte de Benckendorff m'a confié qu'il craignait que le Gouvernement bulgare ne se laissât entraîner à un coup de force. Je lui ai objecté que la Bulgarie ne pouvait agir sans la certitude d'avoir au moins l'appui moral de la Russie. « Oui, m'a-t-il répondu, mais le Gouvernement peut être entraîné par la Bulgarie et avoir la main forcée par l'opinion, comme il l'a eue en 1877, alors qu'il ne voulait pas la guerre ». J'ai fait observer à mon collègue qu'en 1877, la Russie avait avec elle non seulement les Bulgares, mais les Roumains; tandis qu'aujourd'hui la Roumanie constituait un mur entre la Bulgarie et la Russie et que l'armée roumaine n'était autre chose qu'une aile de l'armée autrichienne. La situation est donc loin d'être aussi favorable qu'en 1877 à une campagne des Russes contre la Turquie et c'est une circonstance dont Gouvernement et opinion doivent tenir compte en Russie.

Les dernières communications du Département sur la situation balkanique, notamment le télégramme 646 du 15 de ce mois [1], me prouvent que M. Sazonoff n'est pas sans se rendre compte des dangers que présenterait aujourd'hui pour son pays le renouvellement des événements de 1877, et qu'il a énergiquement rappelé le Gouvernement Bulgare à ses devoirs envers la Russie. Comme l'Autriche me paraît être encore moins belliqueuse, je persiste à espérer que la paix ne sera pas troublée dans les Balkans et que le bon sens l'emportera à Sofia comme à Belgrade, où l'on hésitera, je veux du moins le croire, à se lancer dans une guerre sans l'appui assuré d'une des grandes Puissances voisines.

C'est dans les mêmes dispositions d'esprit que j'ai trouvé Sir Arthur

(1) Télégramme circulaire du 15 septembre transmettant à divers postes le télégramme 443-444 de Pétersbourg ci-dessus reproduit à la date du 14 septembre, n° 402.

Nicolson, la première fois que je l'ai entretenu de la situation balkanique. Il lui semblait, comme à moi, que le danger le plus pressant n'était ni à Sofia, ni à Belgrade, ni à Pétersbourg, ni à Vienne, mais plutôt à Constantinople. Car il est évident que, si la crise intérieure turque venait à s'aggraver, si une complète désorganisation se produisait à Constantinople, il deviendrait très difficile d'empêcher les Bulgares d'entrer en Macédoine et les autres voisins de l'Empire ottoman de se ruer à la curée. C'était et c'est encore la principale des raisons pour lesquelles le Gouvernement britannique se préoccupe d'éviter tout ce qui pourrait ébranler le Cabinet du Ghazi Mouktar et de Kiamil Pacha. C'est pour cela que la proposition Berchtold lui a paru inopportune, toute concession que ferait aujourd'hui le Gouvernement ottoman aux vœux de ses sujets macédoniens ou autres devant être fatalement interprétée comme une capitulation devant l'Europe et exploitée contre lui par ses adversaires jeunes-turcs.

Très pénétré de l'intérêt essentiel qu'il y a, en ce moment, à consolider le Cabinet Mouktar, le Gouvernement britannique continuera certainement à en tenir compte et à user envers lui des ménagements imposés par sa situation. Il n'en voit pas moins cependant les autres aspects de la question, dont les exigences souvent contradictoires ne laissent pas de l'embarrasser. C'est ce dont m'a convaincu hier un nouvel entretien avec Sir Arthur Nicolson. Le Sous-Secrétaire d'État permanent avait reçu de l'Ambassadeur d'Angleterre à Pétersbourg, sur l'état des esprits en Bulgarie et la position du cabinet Guéchoff, des renseignements analogues à ceux qu'a transmis au Département le rapport de M. de Panafieu en date du 6 de ce mois n° 138[1]. Le Ministre de Bulgarie à Pétersbourg a fait à M. Sazonoff des déclarations à peu près semblables à celles du Premier Ministre bulgare à notre Ministre à Sofia. Elles se résument en somme dans la formule par laquelle M. Guéchoff a dépeint l'alternative posée devant son Gouvernement, « guerre à l'intérieur ou guerre à l'extérieur ». Ces déclarations auraient, d'après l'Ambassadeur d'Angleterre à Saint-Pétersbourg, impressionné M. Sazonoff, qui aurait conçu le projet d'adresser aux agents diplomatiques de Russie près les grandes Puissances une circulaire sur la situation balkanique et la question des réformes. Cette circulaire aurait pour objet, non pas de contrecarrer la proposition Berchtold ni d'en détruire l'effet, mais bien d'insister pour que l'Europe avise promptement aux moyens d'apaiser l'effervescence dans les Balkans et de remédier à l'anarchie en Macédoine.

Cette communication de Pétersbourg a fait impression sur l'esprit de Sir A. Nicolson. Le Sous-Secrétaire d'État permanent se demandait s'il n'y avait pas lieu de couper court à ces menaces de complications et de conflit,

(1) Ci-dessus reproduit, n° 379.

en provoquant de la part de la Turquie quelque déclaration relative à ses intentions en Macédoine. Je lui ai dit que, si un Gouvernement en Europe était en mesure de conseiller à Constantinople une tentative de cette espèce c'était bien le Gouvernement anglais, aux avis de qui Kiamil Pacha et même le Ghazi Mouktar devaient être particulièrement attentifs. J'ai ajouté que, ne voulût-il pas s'adresser directement aux Ministres du Sultan, il pourrait toujours recourir à l'entremise de l'Ambassadeur de Turquie à Londres; car, si Tewfik Pacha n'était pas très en faveur auprès des Gouvernements jeunes turcs, son passé politique et son expérience lui assurent au contraire une grande influence auprès des Ministres actuels. Sir A. Nicolson ne m'a pas démenti, mais il m'a fait part alors d'une autre considération, qui contribue à embarrasser le Gouvernement britannique. « Si la Turquie, m'a-t-il dit, annonce l'intention de faire quelque chose pour ses sujets macédoniens, chrétiens en majorité, que vont dire les musulmans sujets anglais ? Ils nous assiègent déjà de pétitions pour que nous veillions sur les intérêts de leurs coreligionnaires turcs. Ils nous reprocheront alors de n'avoir pas su défendre leur cause, si ce n'est même d'avoir incité la Turquie à préférer ses sujets chrétiens à ses sujets musulmans. » Le vice-roi des Indes a, paraît-il, appelé l'attention du Gouvernement sur l'agitation qui se manifeste parmi les musulmans hindous et l'a mis en garde contre l'impression que produirait sur eux une intervention de l'Angleterre en faveur des intérêts chrétiens dans l'Empire ottoman.

J'ai déjà eu l'occasion de signaler au Département l'influence qu'exerce sur la politique anglaise en Orient le désir de ménager l'opinion des populations musulmanes de l'Empire britannique. Je ne pense pas qu'elle soit assez forte pour annuler complètement l'effet des informations parvenues au Foreign Office sur les difficultés contre lesquelles lutte ou prétend lutter le Gouvernement bulgare. Nous ne tarderons pas, en tous cas, à apprendre si le cabinet de Londres juge la situation assez compromise en Orient pour risquer une prudente infraction à la réserve que son intérêt lui commande d'observer à Constantinople.

Peut-être les circonstances faciliteront-elles la tâche du Gouvernement britannique et lèveront-elles les scrupules que lui inspire la crainte d'ébranler le cabinet Mouktar et de froisser les musulmans anglais. J'ai fait remarquer à Sir Arthur Nicolson que, si les Puissances se trouvaient prochainement en présence d'une circulaire de M. Sazonoff succédant à la proposition Berchtold, la responsabilité de l'Angleterre se trouverait nettement dégagée et personne ne pourrait lui attribuer une initiative venue de Vienne d'abord et de Pétersbourg ensuite. J'ai ajouté que l'une des dernières déclarations de M. Guéchoff était de nature à nous laisser espérer une autre et plus utile ressource. M. Guéchoff a en effet annoncé l'intention d'adresser lui aussi une circulaire aux

agents diplomatiques de Bulgarie, afin de rappeler aux Puissances l'article 23 du traité de Berlin. Cet article, comme le Département ne l'ignore pas, prévoit l'introduction dans les provinces européennes de Turquie d'organisations analogues à celles qu'a édictées pour la Crète le règlement de 1868. Si M. Guéchoff donne suite à cette intention, les Puissances trouveront là une base de pourparlers plus ou moins dilatoires entre elles d'abord, avec la Bulgarie ensuite, avec la Turquie éventuellement; ces pourparlers leur fourniraient un argument pour retenir la Bulgarie et gagner ainsi du temps. Or gagner du temps me paraît, dans les circonstances présentes, le but auquel doit tendre la politique des Puissances réellement pacifiques et, si elles réussissent à atteindre sans encombre la fin de l'automne, elles auront déjà obtenu un résultat qui ne sera pas négligeable.

431.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 392. Secret. *Londres, 19 septembre 1912*

(*Reçu* : Dir. pol., 21 septembre.)

L'envoi dans la Méditerranée de l'escadre française du Nord [1] a été l'objet, de la part de la presse anglaise, de commentaires abondants. Le Département en ayant eu connaissance par le compte rendu de la presse étrangère, je n'en donnerai pas ici une analyse détaillée. Je me bornerai à noter que l'unanimité des journaux anglais, à l'exception peut-être du *Times*, a interprété la mesure prise par le Gouvernement de la République comme la manifestation et la preuve d'une entente navale entre la France, l'Angleterre et la Russie. La concentration de l'armée navale française dans la Méditerranée aurait été opérée en exécution d'un accord qui confierait à la France dans la Méditerranée la défense des intérêts communs à la Triple Entente. Tel est le thème général des commentaires de la presse anglaise. Soit qu'ils n'aient pas mis

[1] La décision, prise le 6 septembre, d'envoyer dans la Méditerranée la 3e escadre dont le port d'attache était Brest, a donné lieu à une erreur : un officier de l'État-major a envoyé prématurément à l'escadre du Nord la dépêche qui, une fois signée par le Ministre, devait être adressée au vice-amiral commandant la 3e escadre. La nouvelle concernant l'envoi projeté dans la Méditerranée de cette force navale a été communiquée à la presse le 10 septembre (voir le n° du *Temps* portant la date du 11 et pour les commentaires de la presse anglaise celui qui porte la date du 13). Le départ de Brest a eu lieu le 16 octobre.

en doute la véracité de leur interprétation, soit qu'ils aient plaidé le faux pour savoir le vrai, les journaux de ce pays ont tous tiré de la concentration navale française la conclusion que je viens d'indiquer.

Cette conclusion, présentée comme indubitable à l'opinion publique anglaise, m'a paru ne pas être sans inconvénients pour nous. En laissant supposer que nous avons, d'ores et déjà, définitivement transféré de Brest à Toulon notre escadre de l'Atlantique, nous risquons de nous démunir du principal avantage que peut offrir à l'Angleterre un accord naval avec nous. J'ai mis Votre Excellence au courant des pourparlers qui, au début de cet été, se sont engagés à ce sujet entre le premier Lord de l'Amirauté et notre Attaché naval à Londres [1]. Elle sait que ces pourparlers, interrompus par la période des vacances, n'ont pas été abandonnés, bien que la prétention émise par M. Winston Churchill d'insérer au début du document une clause inadmissible ait rencontré de notre part une opposition catégorique. L'idée d'en rester là a été si peu admise de part et d'autre que j'ai moi-même causé de la question avec Sir Edward Grey et examiné avec le Secrétaire d'État les moyens de concilier la conclusion d'un accord naval franco-anglais avec les nécessités parlementaires dont doit tenir compte le Cabinet britannique.

Mais il va de soi que la concentration de nos forces navales dans la Méditerranée est précisément le service que l'Angleterre attend de nous et constituerait, par suite, l'engagement que nous prendrions envers elle dans l'hypothèse d'un accord. Or, si nous réalisons d'avance cette condition, si nous lui donnons par anticipation ce qu'elle nous demande, nous supprimons évidemment l'intérêt qu'elle a à s'entendre avec nous. Il ne m'appartient pas d'apprécier si, en évacuant l'Atlantique et la Manche sans avoir la garantie du concours des flottes anglaises dans ces parages, nous ne compromettons pas la sécurité de nos côtes et la défense de nos ports.

Telles sont les raisons pour lesquelles il m'a paru dangereux de laisser le Gouvernement anglais partager l'opinion que la presse a accréditée dans le public. La dépêche de Votre Excellence en date du 15 septembre n° 901 [2] m'a appris qu'en présence des commentaires également tendancieux de la presse italienne, le Département avait invité notre Chargé d'affaires à Rome à remettre les choses au point, en déniant à la mesure prise par la Marine un caractère définitif et d'ores et déjà exécutoire. Il m'a semblé utile de dire quelques mots de la question à Sir A. Nicolson, en m'inspirant du langage prescrit par Votre Excellence à M. Laroche. J'ai dit au Sous-Secrétaire d'État permanent que la presse avait été dans l'erreur en présentant comme défi-

(1) Voir à la date du 10 juillet et à celle du 18 juillet les lettres du commandant de Saint-Seine, reproduites n^os^ 189 et 207.

(2) Cette dépêche communiquait à M. Paul Cambon le télégramme Paris-Rome n° 615, ci-dessus reproduit, n° 403.

nitive une concentration navale qui est motivée par les grandes manœuvres. Comme il manifestait quelque surprise, j'ai ajouté que nos résolutions ultérieures à cet égard dépendraient de ce que l'Angleterre ferait avec nous, c'est-à-dire du résultat des pourparlers engagés en vue d'un accord naval franco-anglais. Je lui ai laissé entendre que, faute d'une garantie sérieuse de la part de l'Angleterre, le souci de sauvegarder notre sécurité nous empêcherait probablement de dégarnir nos côtes de l'Atlantique et de la Manche. Sir Arthur Nicolson a parfaitement bien compris la valeur des raisons que je lui avais exposées.

432.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires ètrangères.

D. n° 436. Secret. *Berlin, 19 septembre 1912.*

(*Reçu :* Cabinet, 22 septembre; Dir. pol., 23 septembre.)

Le Chancelier qui est encore à Hohenfinow, mais qui vient de temps en temps à Berlin, m'avait donné rendez-vous aujourd'hui.

Je lui ai demandé s'il était vrai, comme l'annoncent certains journaux de ce soir, que les négociations de Lausanne entre les Turcs et les Italiens eussent fait aujourd'hui un grand pas, grâce à une proposition de l'Allemagne. M. de Bethmann m'a répondu qu'il espérait que ces négociations marchaient et aboutiraient à un résultat effectif, mais que l'Allemagne n'était pas intervenue et qu'elle n'aurait aucun mérite particulier dans l'issue finale.

Nous nous sommes étendus ensuite sur la situation dans les Balkans. Mon interlocuteur s'est montré assez optimiste; il ne croit pas que les Bulgares prennent l'initiative d'une action militaire. « S'ils avaient des intentions belliqueuses, a-t-il ajouté, j'espère que la Russie sera assez forte pour les contenir; la Russie ne veut pas la guerre, vous devez le savoir mieux que moi ». « C'est la vérité, lui ai-je répondu, la Russie est pacifique; mais si, par suite d'une circonstance imprévue, un conflit venait à éclater en Macédoine, il n'y a pas que la Russie, il y a l'Autriche, et je vous dirai à mon tour : vous devez savoir mieux que moi quelles sont les intentions de Vienne. » — « Personne ne veut la guerre en Europe, a repris M. de Bethmann Hollweg, personne. J'espère que, si un conflit éclatait, nous pourrions le localiser; les Puissances devraient s'entendre pour y parvenir. » — « Vous pensez-donc, ai-je dit, que l'on pourrait agir dans ce sens à Vienne avec succès ». — « Oui, m'a-t-il répondu, je crois à la localisation du conflit. »

J'ai essayé de le pousser plus loin. Négligemment et dans une phrase

incidente, je me suis demandé ce qu'il adviendrait si la Russie et l'Autriche se trouvaient elles-mêmes aux prises; mais mon interlocuteur n'ayant pas relevé ce propos, je n'ai pas insisté davantage.

Nous avons ensuite parlé du Maroc : je me suis félicité du succès qui nous avait permis de sauver nos compatriotes enfermés dans Marrakech et de mettre en fuite le prétendant El Hiba (1). M. de Bethmann m'a demandé où nous en étions de nos négociations avec l'Espagne : je lui ai répondu qu'elles progressaient et que Votre Excellence espérait les voir aboutir bientôt. « J'en serai fort heureux, ai-je ajouté, car nous pourrons alors vous communiquer nos intentions au sujet de l'organisation du Maroc, organisation qui dépend de l'issue de nos accords avec l'Espagne. »

J'ai tenu à lui dire cela parce que j'avais remarqué, dans ma dernière conversation avec M. de Kiderlen, l'affectation qu'il avait mise à se plaindre que nous n'entretenions jamais le Gouvernement impérial que de faits accomplis. Je tenais à prévenir l'esprit du Chancelier contre les critiques qui lui seront présentées à ce point de vue, par la Wilhelmstrasse, lorsque nous aurons à notifier à l'Office impérial le protectorat marocain et son organisation.

Nous n'avons pas abordé d'autre sujet.

433.

M. Laroche, Chargé d'Affaires de France à Rome,
à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 439. Très confidentiel. *Rome, 19 septembre 1912.*

(*Reçu :* Cabinet, 22 sept.; Dir. pol., 23 sept.)

J'ai eu l'occasion d'avoir ce matin un entretien avec M. Giolitti. Nous avons naturellement causé des pourparlers italo-turcs et mon télégramme n° 528 (2) a déjà renseigné Votre Excellence sur le sens des déclarations que m'a faites sur ce sujet le Président du Conseil. La solution des difficultés soulevées par la question de la souveraineté pourrait être, suivant lui, la proclamation par la Turquie de l'indépendance de ses deux provinces de Tripolitaine et de Cyrénaïque, que suivrait le rappel des troupes turques. Ainsi que j'en ai informé Votre Excellence, le marquis de San Giuliano m'a confirmé ce soir

(1) Le 16 août, Hiba était entré à Marrakech. Le 7 septembre, l'arrivée de l'avant-garde de la colonne Mangin avait obligé Hiba à s'enfuir.

(2) Ce bref télégramme se borne à résumer les déclarations de M. Giolitti, relatées dans la présente dépêche.

même que c'est bien sur cette base que l'on cherche à s'entendre actuellement.

M. Giolitti, reproduisant presque textuellement le langage que m'a tenu lundi le Ministre des Affaires étrangères, m'a dit que, si le Gouvernement se montrait inébranlable sur la question de la souveraineté, c'est que l'opinion publique ne lui permettait pas une concession sur ce point. Un changement de ministère ne modifierait pas ce point de vue, loin de là, et il croyait être même le seul homme politique ayant assez d'influence pour faire accepter certaines choses à cette opinion.

Le Président du Conseil a exprimé l'espoir que le Gouvernement ottoman comprendrait que son intérêt était de faire la paix sans traîner les choses en longueur. « Pour nous, m'a-t-il dit, nous ne sommes pas pressés. Évidemment nous serons heureux d'en finir; mais, s'il le faut, rien ne nous empêche de continuer la guerre. Nous la faisons avec une armée qui est actuellement sur le pied de paix, nous avons toute facilité de renouveler nos approvisionnements et de relever nos troupes. Nos finances sont telles que nous pourrions poursuivre longtemps la lutte sans recourir à un emprunt et, si le jour venait où nous devrions y avoir recours, nous trouverions en Italie même tout l'argent dont nous aurions besoin, les intérêts étant couverts, et au delà, par les excédents réguliers de notre budget. Je ne parle pas de la situation politique de l'Italie; jamais le pays n'a été plus calme, plus patriote, plus uni autour de la dynastie. Les Turcs au contraire sont dans une détestable situation financière, en proie à des difficultés intérieures et extérieures; ils ne peuvent faire parvenir en Libye que des approvisionnements et surtout des armes et des munitions, mais point d'hommes. C'est-à-dire qu'ils fournissent simplement à leur armée les moyens de se faire tuer. »

Cet humour un peu macabre est dans les habitudes d'esprit du Président du Conseil, dont la bonhomie ironique a tant de succès au Parlement. J'ai profité de l'occasion pour lui dire que tout ce qu'il venait de m'exposer nous était connu, et que Votre Excellence l'avait fait savoir à titre d'information personnelle à Rifaat Pacha. Le Président du Conseil a apprécié vivement cette confidence et m'a chargé de vous transmettre l'expression de sa gratitude.

Nous en sommes venus à parler alors de la contrebande de guerre sur la frontière tripolitaine, du côté de la Tunisie et il m'a demandé d'exprimer également à Votre Excellence ses vifs remerciements pour les mesures qu'elle avait prises en vue d'y mettre obstacle. Puis, nous avons abordé la question de la concentration éventuelle des escadres françaises dans la Méditerranée. M. Giolitti m'a dit combien il avait été sensible à la communication spontanée du Gouvernement français. « Mais, a-t-il ajouté, croyez bien que nous ne sommes pas émus par cette concentration. Le transport des navires, des côtes de l'Océan à celles de la Méditerranée, ne peut avoir aucune signification

désagréable pour nous. D'une part, comme cette concentration pourrait toujours s'opérer en un nombre d'heures peu considérable, la décision du Gouvernement français ne change pas grand chose en fait. Au point de vue politique, elle n'a pas lieu de nous inquiéter, puisqu'il n'existe rien de nature à diviser la France et l'Italie. » J'ai fait remarquer à ce propos que les accords intervenus entre les deux pays avaient une portée politique et militaire de nature à rassurer complètement l'Italie sur nos intentions. « En effet, m'a répondu M. Giolitti, et ces accords, qui ont réglé nos intérêts dans la Méditerranée, nous entendons les interpréter de la manière la plus large. Je le répète, je ne vois rien qui puisse nous mettre en défiance les uns contre les autres. »

Avant de prendre congé du Président du Conseil, je l'ai remercié de l'intérêt qu'il avait voulu prendre personnellement à nos réclamations concernant l'occupation italienne à Rhodes et je l'ai prié de continuer à exercer au besoin son action dans le même sens. Il me l'a promis, étant sincèrement désireux, a-t-il dit, de nous être agréable.

434.

M. DE PANAFIEU, MINISTRE DE FRANCE À SOFIA,

À M. POINCARÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 141. *Sofia, 19 septembre 1912.*

(*Reçu :* Cabinet, 23 sept.; Dir. pol., 26 sept.)

J'ai l'honneur d'accuser réception à Votre Excellence de son télégramme n° 210 et de sa lettre n° 172 [1] du 12 de ce mois me faisant connaître qu'elle avait signalé à M. le Ministre des Finances le danger de subordonner la signature même du contrat d'emprunt bulgare au rétablissement du calme dans les Balkans, mais que toutefois le voyage à Paris de M. Theodoroff devrait être quelque peu retardé.

Je me suis empressé de faire connaître au Ministre des Finances les dispositions favorables du Gouvernement de la République et il m'a vivement remercié de cette marque de confiance et d'amitié de Votre Excellence. Il a paru comprendre sans difficultés la nécessité d'ajourner son départ et, contrairement à ce que je prévoyais, il ne m'a pas interrogé sur la date approximative à laquelle il serait assuré de pouvoir signer le contrat avec les banques.

Deux jours après, j'ai fait une communication dans le même sens au Prési-

[1] Voir ci-dessus à la date du 12 septembre n° 403.

dent du Conseil et M. Guéchoff m'a répondu en reconnaissant qu'en effet les fonds bulgares ayant subi une baisse assez sensible au cours de la dernière semaine, le moment pour la signature du contrat n'était pas favorable et qu'il était préférable d'attendre. Sans doute la baisse à laquelle il a fait allusion n'eût pas facilité au Ministre des Finances ses négociations avec les banques pour la fixation du taux d'émission, mais cette considération n'eût pas été prépondérante si le Gouvernement n'était pas grandement préoccupé des conséquences de la situation actuelle. M. Guéchoff m'a d'ailleurs dit que la Bulgarie n'avait pas un pressant besoin d'argent, et il a ajouté en souriant : « On pourrait croire que nous allons quérir de l'argent pour faire la guerre, et nous tenons à montrer nos intentions pacifiques ».

435.

M. BOMPARD, AMBASSADEUR DE FRANCE À CONSTANTINOPLE,

À M. POINCARÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 355. *Thérapia, 20 septembre 1912, 1 h. 20.*

(*Reçu* : 3 h. 15.)

Je réponds à vos télégrammes nos 497, 499 et 500[1].

J'ai eu avec Kiamil Pacha, au sujet de la paix, un entretien qui est la contre-partie exacte de celui du marquis de San Giuliano avec notre Chargé d'affaires à Rome[2]. Il m'a dit que le Gouvernement ita ien ne paraissait pas encore avoir compris l'impossibilité pour le Gouvernement ottoman d'accepter l'extension de la souveraineté du Roi d'Italie à toute la Tripolitaine et la Cyrénaïque et il a ajouté qu'il serait bien désirable que l'Europe la lui fît comprendre. Tant que le Gouvernement italien persistera à réclamer non seulement les places qu'il a conquises, mais en outre les territoires dont ses soldats n'ont pu s'emparer, la paix, d'après Kiamil Pacha, ne pourra être conclue et parce que de pareilles prétentions sont exorbitantes et dépassent toutes celles qui ont jamais été émises à la suite d'une guerre et, plus encore peut-être, parce que le Gouvernement ottoman, loin de céder des territoires que leurs habitants défendent victorieusement, doit au contraire réserver une région assez vaste pour que les Arabes qui ne voudront pas se soumettre à la sujétion italienne puissent y transporter leur établissement.

(1) Transmettant à Constantinople les télégrammes de Rome n° 517 et 518 (du 17) ci-dessus reproduits n° 414, ainsi que le n° 526 du même poste reproduit sous le n° 421.

(2) Du 19 septembre; voir ci-dessus n° 433.

436.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. n° 657. Secret. *Paris, 20 septembre 1912, 15 h. 55.*

Réponse à votre dépêche n° 392 (1).

J'approuve pleinement le langage que vous avez tenu à Sir A. Nicolson.

Veuillez inviter l'Attaché naval à s'efforcer, dans ses pourparlers avec l'Amirauté britannique, de faire supprimer le préambule de l'avant-projet de Convention navale (2).

Il serait même préférable que le document où seront consignés les résultats de ces pourparlers, ne portât aucun titre. Les deux États-majors doivent se placer dans l'hypothèse où un accord diplomatique aurait été conclu par leurs Gouvernements respectifs; mais ils n'ont pas à envisager l'éventualité et moins encore les modalités d'un tel accord.

437.

M. Laroche, Chargé d'Affaires de France à Rome,
à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 533-534. *Rome, 20 septembre 1912, 15 h. 20.*
(*Reçu :* 16 h. 25.)

Au cours de notre nouvel entretien, le Ministre des Affaires étrangères m'ayant encore exprimé la crainte que les indécisions de la Turquie ne proviennent de ce qu'elle n'est pas suffisamment renseignée sur la situation véritable de l'Italie et sur l'état de son opinion publique, j'en ai profité pour lui faire connaître les conditions dans lesquelles Votre Excellence avait donné sur ce sujet des « informations » à l'Ambassadeur de Turquie à Paris.

Le marquis de San Giuliano a paru très heureux de recevoir cette communication et il m'a prié d'exprimer ses vifs remerciements à Votre Excellence pour son obligeante attitude. Il a ajouté qu'ayant eu l'occasion de connaître à Londres Rifaat Pacha, et le sachant d'un caractère timoré, il se demandait

(1) Voir ci-dessus, n° 431. — (2) Pour cet avant-projet, voir à la date du 17 septembre le n° 490 avec l'annexe.

s'il avait osé rapporter les paroles de Votre Excellence à son Gouvernement et avec exactitude.

Confidentiel. — J'ai fait observer au Ministre des Affaires étrangères que, lorsque M. Bompard, au commencement de juillet 1912, promit d'attirer l'attention du Grand Vizir sur les périls que pouvait entraîner pour la Turquie la prolongation de la guerre, Saïd Pacha avait confié à notre Ambassadeur que son langage était [conforme] à celui que Votre Excellence avait tenu à Rifaat Pacha. Le marquis de San Giuliano a été très vivement intéressé par cette remarque et m'a dit qu'il en comprenait la portée. Il a exprimé toutefois l'avis qu'une «information» donnée à Constantinople impressionnerait davantage encore le Gouvernement ottoman. Il croit en effet savoir que celui-ci, afin de se mettre à couvert vis-à-vis de l'opinion, désirerait être ainsi «éclairé» directement.

438.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 256. Très confidentiel. *Londres, 20 septembre 1912, 17 h. 35 soir.*
(*Reçu :* 19 h. 50.)

Je réponds à votre télégramme n° 653 (1).

Mon collègue de Russie m'a communiqué le télégramme de M. Sazonoff relatif aux réformes en Macédoine (2). La conversation de ce dernier avec Turkhan Pacha a eu lieu immédiatement après une visite du Ministre de Bulgarie dont le Ministre des Affaires étrangères russe me paraît s'être trop ému. Il propose non une intervention collective auprès de la Sublime Porte, mais des démarches individuelles et officieuses des représentants des Puissances à Constantinople.

De mes conversations avec Sir Edward Grey, avec Sir A. Nicolson, je conclus que, de crainte d'éveiller les susceptibilités de ses sujets musulmans, l'Angleterre ne se prêtera à aucune démarche à Constantinople. Le Secrétaire d'État des Affaires étrangères se bornera à prier amicalement Tewfik Pacha de conseiller à son Gouvernement d'annoncer publiquement sa résolution de procéder à des réformes en Macédoine. Sir Edward Grey se réservera d'ailleurs de traiter la question avec M. Sazonoff qui doit arriver ici ce soir. Quant

(1) Télégramme-circulaire du 19 septembre, ci-dessus reproduit n° 428.

(2) Télégramme du 17 septembre reproduit dans *Matériaux*, p. 276; *Un Livre noir*, II, p. 547.

à la formule proposée par celui-ci, elle me semble trop précise et Votre Excellence a été bien inspirée de faire ses réserves sur l'article 3.

Essayer d'établir une proportion ethnique en Macédoine, c'est soulever un problème insoluble, chacune des races qui la peuple ayant la prétention de former la majorité.

Il serait préférable à mon sens de réclamer simplement l'application de l'article 23 du Traité de Berlin. Ce serait à la fois répondre au désir de M. Guéchoff et se procurer le moyen de gagner du temps.

439.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Laroche, Chargé d'Affaires de France à Rome.

T. n° 623. Très confidentiel. *Paris, 20 septembre 1912, 21 h. 45.*

Réponse à vos télégrammes n^os^ 533 et 534 (1).

J'approuve le langage que vous avez tenu au marquis de San Giuliano, mais je crois devoir vous recommander de ne rien dire de plus, afin que le Gouvernement italien ne puisse se méprendre sur notre intention d'observer, entre les deux belligérants, une stricte neutralité.

440.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. n° 658. *Paris, 20 septembre 1912, 22 heures.*

Réponse à votre télégramme n° 255 (2).

Adoptant la procédure à laquelle s'est rallié Sir Edw. Grey, j'ai signalé personnellement à M. Tittoni les difficultés que le Gouvernement italien risquerait de provoquer s'il prétendait conserver quelque île de la mer Egée.

(1) Du 20 septembre, ci-dessus reproduits, n° 437.

(2) Voir ci-dessus à la date du 19 septembre, n° 429.

441.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 439. Secret. *Berlin, 20 septembre 1912.*

(*Reçu :* Cabinet 22 septembre; Dir. pol., 23 septembre.)

[M. Jules Cambon a vu M. de Kiderlen à propos des affaires de Crète. Puis la conversation a tourné sur les affaires d'Orient.]

M. de Kiderlen m'a avoué qu'il ne comprenait pas bien ce qui se passait dans les Balkans. Jusqu'ici, on était très optimiste et, depuis deux jours, il était venu des nouvelles alarmantes de Pétersbourg et de Vienne. Enfin, M. Sazonoff lui avait fait faire hier par le Chargé d'affaires de Russie une proposition qui semblait avoir pour objet de donner plus de précision à la proposition Berchtold. Il l'avait accueillie courtoisement, mais il avait dû naturellement réserver sa réponse.

J'ai reconnu, dans la communication dont il me parlait, celle qui a été faite également hier à Votre Excellence et qui a fait l'objet du télégramme du Département n° 493 [1]. Il est clair que la Russie ne veut pas laisser à l'Autriche le bénéfice de son initiative en faveur des libertés macédoniennes.

Quoi qu'il en soit, j'ai demandé au Secrétaire d'État ce qu'il pensait de la situation. Il ne peut pas croire que les Bulgares se lanceraient dans une aventure s'ils étaient assurés de n'être point soutenus; quant aux Serbes, qui sont les plus agités, ils ne sont inquiets, d'après lui, que de voir les Bulgares recueillir seuls les bénéfices d'une entrée en action. Dans ces conditions, il semble à M. de Kiderlen que le plus important serait que les Puissances s'entendissent entre elles pour localiser le conflit, si par hasard il venait à éclater : si elles se mettent d'accord, les petits États balkaniques le sauront bien vite et il y a bien des chances pour qu'ils ne troublent pas la paix : enfin, si la paix venait à être troublée, les grandes Puissances devraient se contenter de les regarder faire.

J'ai dit au Secrétaire l'État que son langage confirmait ce que m'a dit hier le Chancelier [2] : « Parfaitement, m'a répondu M. de Kiderlen, et nous

[1] Voir ci-dessus à la date du 19 septembre n° 428. Sur l'impression produite à Berlin et à Vienne par la proposition de M. Sazonoff, voir *Grosse Politik*, vol. 33, pièce n° 12151 et *Österreich-Ungarns Aussenpolitik*, vol. IV, pièce n°s 3808 et 3813.

[2] Voir à la date du 19 septembre le rapport de M. Jules Cambon sur son entretien avec M. de Bethmann Hollweg (n° 432.)

répondrons ainsi aux vues de M. Sazonoff qui nous a invités à nous entendre pour localiser le conflit ».

M. de Kiderlen a ajouté qu'il trouvait les États balkaniques bien imprudents et bien inutilement impatients. « Ils sont assurés, m'a-t-il dit, que les années travaillent pour eux et le plus athée des hommes politiques européens n'admettra jamais qu'une population chrétienne détachée de la Turquie retombe jamais sous la domination du Croissant ». Et il a ajouté : « Ce que nous souhaitons, ce que souhaite le Gouvernement allemand, c'est que les changements *inévitables* en Orient se fassent lentement et avec l'aide du temps, de façon à éviter les bouleversements qui entraîneraient des dangers pour tout le monde. »

J'ai trouvé cette déclaration assez importante pour en prendre note textuelle devant lui et lui dire que je l'adresserais à Votre Excellence, après lui en avoir donné lecture.

442.

M. Laroche, Chargé d'Affaires de France à Rome,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 443. Secret. *Rome, 20 septembre 1912.*

(*Reçu :* Cabinet, 22 septembre; Dir. pol., 23 septembre.)

Au cours du nouvel entretien que j'ai eu hier soir avec lui, le Ministre royal des Affaires étrangères, à propos des articles de la *Tribuna* dont il déplorait l'inopportunité, m'a répété que l'Italie n'avait aucune raison de s'émouvoir de la mesure navale qui a fait tant de bruit, et cela, en dehors même de la communication que j'avais été chargé de lui faire. J'ai fait observer à ce propos qu'en effet l'opinion publique italienne, même en faisant abstraction des accords dont elle ignore les clauses, ne pouvait manquer de se rappeler que la Triple Alliance, on l'a toujours proclamé, est défensive; que par conséquent, étant donné les excellentes relations des deux pays et l'absence de toute divergence d'intérêts politiques entre eux, cette opinion devait être amenée à supposer que, si un conflit se produisait entre la France et l'Allemagne, cela ne suffirait pas à entraîner forcément l'Italie dans la lutte.

Le marquis de San Giuliano a acquiescé. « C'est précisément, m'a-t-il dit, en raison de ce caractère défensif de la Triplice que nous avons pu conclure avec vous l'accord de 1902. Cet accord, de même que notre accord avec l'Angleterre, n'est nullement en contradiction avec nos alliances. Tout ce qui peut contribuer à resserrer nos liens amicaux avec les autres Puissances ne peut que profiter à la tranquillité générale et est par conséquent en harmonie avec l'esprit pacifique de nos alliances ».

443.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 393. *Londres, 20 septembre 1912.*

(*Reçu :* Cabinet, 23 septembre; Dir. pol., 23 septembre.)

J'ai pris connaissance avec grand intérêt des diverses communications que Votre Excellence a bien voulu me faire parvenir sur la question des îles de la mer Egée, notamment des rapports de notre consul à Rhodes en date du 27 août dernier[1], de notre Chargé d'affaires à Athènes en date du 20[2] et de notre Ambassadeur à Vienne en date du 22[3] du même mois. Ainsi que le Département m'y a invité, je lui fais part ci-après des réflexions qui m'ont été inspirées par la lecture de ces documents.

Le moment me paraît venu de nous former une opinion et de nous tracer une ligne de conduite en présence de cette question, qui est posée et à laquelle nous ne pouvons rester indifférents. L'établissement définitif de l'Italie à Rhodes nous serait préjudiciable à tous les points de vue. Ce serait non seulement la ruine de l'influence et de la situation que nous conservons dans cette île même, mais encore une menace très sérieuse et même une atteinte à nos intérêts politiques et moraux dans l'Orient méditerranéen. Nous ne pouvons nous dissimuler en effet qu'en Orient les Italiens sont pour nous des rivaux et, qui plus est, les mieux placés et les mieux armés de nos rivaux pour concurrencer nos écoles, nos hôpitaux, nos missions, surtout depuis que nous nous sommes bénévolement privés de l'appui du Vatican. Nos intérêts politiques ne sauraient donc s'accommoder d'une installation définitive de l'Italie à Rhodes. Heureusement pour nous, le Gouvernement britannique ne semble pas non plus disposé à l'admettre, ainsi que l'ont démontré la démarche récemment faite auprès de Votre Excellence par l'Ambassadeur d'Angleterre à Paris et le langage tenu par Sir Edward Grey au marquis Imperiali au cours d'une conversation, dont a rendu compte le rapport

(1) Rapport sur le régime qu'il conviendrait d'instaurer à Rhodes et dans les îles de la mer Egée quand l'occupation italienne prendrait fin.

(2) Rapport sur les préoccupations que causent en Grèce les nouvelles venues des îles occupées par les Italiens.

(3) Envoi d'un article de la *Neue Freie Presse* sur le sort des îles de la mer Égée (n° du 13 août). Les conclusions, dit M. Dumaine, en sont assez semblables à celles d'une circulaire où M. Vénizélos faisait connaître récemment les vues de son Gouvernement à l'égard des îles.

n° 318 de M. de Fleuriau en date du 8 août dernier (1). Il n'y a donc pas lieu de considérer comme plausible la supposition qui a été faite à Athènes, et dont notre Chargé d'affaires s'est fait l'écho, relativement à la prétendue indifférence avec laquelle le cabinet de Londres considérerait une mainmise éventuelle des Italiens sur Rhodes.

La conclusion de la paix italo-turque s'annonce assez laborieuse, la reconnaissance de la souveraineté italienne sur la Tripolitaine semble devoir coûter encore au Gouvernement royal assez d'efforts diplomatiques, ou militaires, pour qu'il nous soit permis d'espérer que l'évacuation de l'archipel se fera pour ainsi dire d'elle-même. Il ne s'ensuit pas que nous devions, à mon avis, nous en remettre uniquement aux circonstances du soin de faire prévaloir, sur ce point, une solution conforme à nos intérêts. Je pense au contraire que nous agirons prudemment en nous tenant, à ce sujet, en contact avec le cabinet britannique et en faisant en sorte que la manière de voir commune aux deux Gouvernements ne puisse être ignorée à Rome. Les observations que j'ai présentées à Votre Excellence par mon télégramme n° 252 (2), à la suite d'un entretien avec Sir A. Nicolson, portaient plutôt sur la forme que sur le fond de la communication à laquelle elles se référaient. Je persiste à croire que, pour le moment, les circonstances n'exigent pas autre chose qu'un avis donné sous la forme la plus discrète et la plus amicale qui soit possible.

Si nous devons nous efforcer d'obtenir que les Italiens ne restent pas à Rhodes, il n'est cependant ni plausible, ni même souhaitable que les Turcs y rentrent sans conditions. J'ai été très frappé de constater l'unanimité des opinions qui se font jour, à cet égard, dans les communications adressées au Département de différents postes. A Athènes, c'est M. Vénizélos qui se fait l'interprète des aspirations de l'hellénisme et échafaude une combinaison ayant pour but de constituer l'archipel en groupement autonome et de résoudre, du même coup, la question de Crète. A Vienne, c'est la *Neue Freie Presse* qui pose en principe que les îles de la mer Égée devront être remises en possession de leurs privilèges. A Rhodes enfin, c'est le général Ameglio lui-même qui s'entretient de la question avec notre consul. Les vues que M. Laffon a exposées à Votre Excellence à la suite de cet entretien me paraissent justes dans l'ensemble. Je ne suis pas en mesure de me livrer ici à un examen approfondi des moyens par lesquels il conviendrait d'assurer aux populations de ces îles une amélioration de leur condition politique et morale. Peut-être, si les vues de M. Laffon paraissent trop audacieuses, pourrait-on se borner à exiger de la Turquie, le moment venu, qu'elle rétablisse les privilèges des îles et renonce à leur occupation militaire effective, les forces ottomanes

(1) Ci-dessus reproduit, n° 252. — (2) Du 17 septembre, ci-dessus reproduit, n° 417.

devant être réduites aux proportions nécessaires pour y exercer la police. Ces concessions pourraient être placées sous la garantie collective des Puissances.

En tous cas, c'est là une question dont nous avons intérêt à ne pas abandonner, le cas échéant, le privilège à l'Italie. Il faudrait éviter autant que possible que les populations chrétiennes de l'Archipel, et par contre-coup celles de tout l'Orient, pussent reporter au Gouvernement de Rome l'honneur exclusif d'avoir défendu et fait triompher leur cause.

444.

M. DE PANAFIEU, MINISTRE DE FRANCE À SOFIA,

À M. POINCARÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 144. *Sofia, 20 septembre 1912.*

(*Reçu :* Cabinet, 23 septembre; Dir. pol., 27 septembre.)

Ainsi que je l'ai fait connaître à Votre Excellence par mon télégramme n° 96[1], on ne peut signaler aucune amélioration sensible dans la situation politique, qui est toujours des plus confuses et des plus tendues. Bien au contraire, les mesures préparatoires prises par l'État-major, que j'ai signalées dans mon télégramme précité, indiquent que la probabilité du conflit est sérieusement envisagée. Il m'a été confirmé depuis lors que l'armée était prête à entrer en campagne et qu'il ne restait plus à envoyer que l'ordre de mobilisation.

Les décisions qui ont été prises à cet effet par le Gouvernement bulgare semblent être paradoxales, si l'on songe que les rapports entre la Turquie et la Bulgarie sont animés, au moins en apparence, du même esprit de cordialité qu'il y a quelques mois, et qu'il n'existe entre Constantinople et Sofia aucune négociation qui soit assez grave pour pouvoir aboutir à une rupture et à la guerre.

Mais les faits n'en sont pas moins patents et la possibilité du conflit doit être prévue dans un délai relativement court. De quelle manière pourra-t-il se produire? Quelle sera la procédure adoptée non seulement par la Bulgarie, mais par les trois autres États balkaniques, Serbie, Grèce, Monténégro, entre lesquels règne l'entente la plus complète? C'est ce qu'il est fort difficile de préciser.

Dans le dernier entretien que j'ai eu avec lui, lundi dernier, le Président

(1) Voir à la date du 16 septembre, le n° 276.

du Conseil m'a paru tout à fait libéré des préoccupations qu'il ne cherchait pas à dissimuler au cours des semaines précédentes; il avait l'esprit tranquille, l'air enjoué, parfois ironique, comme un homme dont le parti est pris et qui ne craint aucune mésaventure. A mon interrogation, il a répondu que la situation était toujours aussi grave et, sans faire allusion aux décisions qui seraient éventuellement prises, il m'a dit en souriant : «Nous attendons que les propositions du comte Berchtold et les conversations qui ont lieu entre les Puissances, notamment celles qu'aura M. Sazonoff à Londres et à Paris, aient eu le temps d'amener quelque résultat». Il ne se fait d'ailleurs aucune illusion sur ces résultats, car il a appris, m'a-t-il confié, que, lors de sa visite à Buchlau, M. de Bethmann aurait vivement conseillé au comte Berchtold de laisser tomber son projet. D'autre part, M. Guéchoff n'a aucune confiance dans les bonnes dispositions du Gouvernement ottoman, quel qu'il doive être après les élections. A son avis, le parti jeune-turc est le seul qui soit organisé et il a de grandes chances d'avoir la majorité à la prochaine Chambre.

Il m'a cité le fait suivant, dont il avait été informé la veille. Les Bulgares de Macédoine s'étaient montrés disposés à établir un accord avec l'«Entente libérale»; ils s'étaient réunis dans ce but à Salonique et avaient choisi des délégués, mais ceux-ci n'ont trouvé personne à qui parler. L'un d'eux, M. Naoumoff, directeur du *Pravo,* s'est rendu à Constantinople et, même dans la capitale, il n'a trouvé aucun comité qualifié, aucune organisation en vue des élections.

D'ailleurs, a ajouté M. Guéchoff, les Bulgares et les Grecs, qui sont étroitement unis, sont disposés à boycotter les élections, si l'amnistie qui a été accordée à tous les criminels musulmans de Macédoine et d'Albanie, et à eux seuls, n'est pas également étendue aux chrétiens.

Le Président du Conseil ne manifeste donc aucune confiance dans la future Chambre des députés ottomane, qui ne modifiera en rien la ligne de conduite adoptée par la Sublime Porte. Il n'escompte pas non plus le moindre changement dans la politique suivie par le Gouvernement lui-même à l'égard de la Macédoine. Quant à l'intervention des grandes Puissances en faveur des chrétiens de la province, c'est à peine s'il y fait allusion.

Il est clair que, dans l'esprit de M. Guéchoff, la Bulgarie ne peut et ne doit compter que sur elle-même et sur le concours des trois autres États balkaniques pour poursuivre et réaliser l'amélioration du sort des chrétiens de Macédoine. Cette œuvre, les quatre États paraissent résolument décidés à la mener à bonne fin. Mon collègue de Serbie m'a répété à plusieurs reprises, de la façon la plus formelle, que l'accord le plus complet régnait entre eux, et que l'entente était établie sur la marche à suivre.

De son côté, le Président du Conseil m'a déclaré nettement, comme il l'avait dit deux jours auparavant au Ministre de Russie, que «la Bulgarie ne

ferait rien si elle était seule», et il a ajouté : «Si nous ne faisions pas comme la Grèce, la Serbie, le Monténégro, notre situation serait impossible».

Devant de telles affirmations, la réalité d'une parfaite entente entre les quatre États ne saurait être mise en doute, et il est certain qu'ils sont en constante et intime communication. M. Guéchoff a même été informé, et il m'en a fait part, d'une démarche que les Malissores avaient faite auprès du Roi Nicolas pour demander l'annexion de leur territoire au Monténégro.

Une autre conséquence de ces déclarations c'est que, en cas de conflit, la Bulgarie ne sera pas isolée, et que si, pour une cause ou pour une autre, elle entrevoit la défection de ses alliés, elle n'entreprendra pas la lutte. Les admonestations, les avertissements des grandes Puissances à Cettigné, à Athènes, à Belgrade, seront-ils assez pressants pour que les trois États renoncent au dernier moment à mettre à exécution leurs projets et pour assurer ainsi le maintien de la paix? La tentation est bien forte et une occasion aussi favorable ne se représentera peut-être jamais plus.

Je n'ai pas besoin d'ajouter que les quatre États balkaniques comptent sur un succès rapide et éclatant, persuadés qu'ils sont que l'armée ottomane, malgré ses instructeurs allemands, malgré son ardeur et sa joie à combattre le chrétien, malgré ses ressources en hommes et en munitions, ne sera pas de taille à les vaincre, obligée qu'elle sera de disperser ses forces sur trois ou quatre fronts, dont deux dans un pays montagneux où les moyens de communication font défaut.

Si la Bulgarie, la Grèce, la Serbie, le Monténégro ont définitivement arrêté leurs résolutions qu'aucune volonté supérieure ne saurait plus empêcher, on peut se demander ce qu'elles attendent pour les mettre à exécution. A cette question, il est malaisé de répondre, car leurs représentants se montrent naturellement peu disposés aux confidences. Attendent-ils que de nouveaux incidents suivis de massacres en Macédoine mettent le feu aux poudres? C'est peu vraisemblable. Attendent-ils la fin de la guerre italo-turque? Je n'y verrai qu'un désavantage pour eux, car la conclusion de la paix donnerait à la Turquie une plus grande facilité de mouvements, notamment pour le transport de ses troupes d'Asie Mineure, et lui enlèverait un lourd souci, tout en lui permettant d'espérer une revanche de ses déboires africains. A moins que, en prévision de la réunion de délégués des grandes Puissances, auxquels incomberait la charge de régler le sort futur des Grecs de l'Archipel, les États intéressés ne réclament en même temps de celles-ci des avantages analogues pour les chrétiens de Macédoine? Depuis que l'Italie a fait connaître ses intentions à ce sujet, c'est-à-dire depuis plusieurs mois, j'ai été frappé du souci qu'elle avait de manifester son complet désintéressement de cette question et de déclarer que le soin de défendre les Grecs de l'Archipel contre les vexations ou les vengeances ultérieures des Turcs incomberait aux grandes

Puissances. D'autre part, et de différents côtés, de bouches autorisées, tant bulgares qu'étrangères, j'ai entendu répéter que la conclusion de la paix entre la Turquie et l'Italie serait la période la plus critique et qu'elle était une redoutable échéance. Les États balkaniques escomptent-ils des incidents au Monténégro ou en Grèce? Malgré l'impatience du Roi Nicolas, il me paraît bien difficile qu'il puisse prendre une initiative belliqueuse, alors que le Gouvernement ottoman s'emploie de tout son pouvoir à lui donner satisfaction pour le règlement des derniers incidents de frontière. En Grèce? Mais la question si épineuse des députés crétois ne regarde pas la Turquie, si ce n'est d'une façon tout indirecte, et les récentes escarmouches survenues à la frontière turco-hellène ne sont pas de plus sérieuse importance que celles qui se sont produites tout dernièrement à la frontière turco-bulgare. Les Gouvernements attendent-ils enfin l'époque normale à laquelle les Parlements doivent se réunir, pour pouvoir leur exposer la situation, faire approuver leur politique et obtenir les crédits nécessaires? C'est possible.

Quoi qu'il en soit, la procédure à suivre a été adoptée par les États balkaniques, au moins par la Bulgarie et la Serbie. Je n'ai pu savoir quand ni comment elle s'ouvrirait, mais il m'a été dit de source sûre qu'elle s'ouvrirait de façon imprévue pour les Puissances, qu'elle serait assez longue, qu'elle donnerait lieu à des négociations et que la guerre en serait la conséquence naturelle et inévitable. Le même informateur a ajouté cependant que la saison était déjà très avancée, que le mois d'octobre n'était pas propice pour commencer des opérations de guerre, et que peut-être la situation pourrait se prolonger, instable et précaire, jusqu'au printemps prochain, mais qu'alors le conflit éclaterait en tous cas.

Toutes les informations qui me sont parvenues concordent pour fixer au 15 octobre prochain l'ouverture de la période critique? Pourquoi? Je ne saurais le dire; sans doute cette date a-t-elle été fixée dans le plan adopté. L'État-major bulgare ne paraît pas redouter une campagne d'automne, ce qui se comprend d'autant plus aisément que le théâtre des opérations militaires sera la Thrace, où le climat reste doux jusqu'en décembre. Mais, dans les régions montagneuses où devront opérer les Serbes et les Monténégrins, l'hiver est précoce et les difficultés seront considérables. Toutes les commandes de fournitures diverses pour l'armée, qui ont été faites ces dernières semaines, sont livrables à cette date du 15 octobre. A ce moment, les manœuvres qui ont lieu actuellement aux environs de Choumla seront terminées depuis plus de quinze jours, et, dès la semaine prochaine, il sera loisible de préjuger des intentions du Gouvernement si les réservistes qui y prennent part et qui devraient être libérés le 29 courant, sont maintenus sous les drapeaux, ainsi qu'il a été fait pour les soldats de la classe qui, ne prenant pas part aux manœuvres, étaient libérables la semaine dernière.

Toutefois, si le conflit vient à se produire, je n'ai pas l'impression que le Gouvernement bulgare en prendra l'initiative. La prudence du Souverain et de ses Ministres en laissera la responsabilité à d'autres.

D'autre part, bien loin de désirer l'extension du conflit, les États balkaniques feront tout ce qui sera en leur pouvoir pour le localiser dès son début. Ils ne redoutent pas la Turquie depuis qu'ils sont unis et demandent bien haut aux grandes Puissances la permission de courir leur chance à leurs risques et périls. Autant que j'ai pu le déduire de certaines conversations et de quelques mots prononcés, ils auraient l'intention, avant même que la rupture soit effectuée entre eux et la Turquie, d'exposer aux grandes Puissances les raisons de leur attitude et de prendre vis-à-vis d'elles l'engagement formel de poursuivre exclusivement l'autonomie de la Macédoine et de maintenir le *statu quo* territorial. En prenant ainsi les devants, les quatre Gouvernements se considéreraient comme en droit d'espérer que leur initiative pourrait être blâmée par les grandes Puissances, mais que celles d'entre elles qui auraient des velléités de prendre une part effective à la querelle, n'auraient aucun motif plausible pour succomber à la tentation. L'Autriche-Hongrie, parmi les grandes Puissances, la Roumanie, parmi les petites, paraissent être les seules qui pourraient avoir cette tentation. Or la première serait mal venue, six semaines après les propositions retentissantes du comte Berchtold qui tendaient en fait à une sorte d'autonomie, à s'opposer par la force à la réalisation de ce même désir, sous peine de démasquer son jeu et d'avouer publiquement ses appétits territoriaux. Quant à la Roumanie, dont la seule crainte de voir un agrandissement de la Bulgarie serait dissipée, elle s'intéresse depuis trop longtemps et avec une sollicitude trop particulière au sort des Koutzo-Valaques de Macédoine pour pouvoir déclarer aujourd'hui, au moins ouvertement, que leur situation est florissante et qu'ils ne désirent aucune amélioration dans leur état.

Si on rapproche de tous les symptômes que j'ai rapportés plus haut le revirement d'attitude qui s'est produit chez le Président du Conseil à propos du projet d'emprunt à conclure à Paris, et que je fais connaître à Votre Excellence par une autre lettre de ce courrier[1], on ne saurait nier que la situation quelque déconcertante qu'elle soit, est particulièrement grave. Il y a quinze jours encore, le Ministre des Finances se désolait à l'idée de ne pouvoir signer son emprunt à la date prévue et m'exposait, en entrant dans tous les détails, la nécessité où il se trouvait de convoquer le Sobranié en séance extraordinaire, dès les premiers jours d'octobre, pour faire approuver le contrat. Aujourd'hui le Gouvernement ne montre plus aucune hâte et déclare qu'il n'a pas besoin d'argent, au moment même où il peut toucher du doigt

(1) Voir n° 434.

la réalisation des désirs exprimés avec tant d'insistance depuis six mois. Il n'est pas douteux que le programme économique du Cabinet Guéchoff est maintenant passé au second plan, et qu'il est supplanté par un nouveau programme politique et militaire.

Et ce qui rend la situation plus inquiétante, c'est que, ainsi que j'ai eu l'occasion de l'écrire plusieurs fois à Votre Excellence dans ma correspondance antérieure, les membres du Cabinet, et principalement le Président du Conseil, sont des hommes d'un tempérament très pacifique, ennemis des aventures, presque tous mûris par l'âge, et plus sensibles que les autres chefs des partis politiques aux conseils, aux avis, aux remontrances mêmes de la Russie et des grandes Puissances. Ce n'est certainement qu'après longues discussions et mûre réflexion qu'ils se sont décidés à suivre la voie dont j'ai noté au jour le jour les étapes. Je ne me trompais pas en télégraphiant à Votre Excellence dès le 30 août[1], que ce n'était pas la perspective de l'ajournement de l'emprunt qui pourrait avoir une influence sur leurs résolutions définitives. Pour que le Gouvernement actuel ait envisagé de sang-froid, sans jactance et sans forfanterie, la nécessité probable d'un conflit, il n'a pu être guidé que par des raisons déterminantes d'ordre intérieur, qu'il est seul en mesure d'apprécier.

Je sais bien que le dernier mot n'est pas dit, et que le Roi, dont l'autorité est et restera prépondérante dans ces questions de politique étrangère, n'a pas encore, à ma connaissance tout au moins, manifesté sa manière de voir. Ses préoccupations, ses inquiétudes sont vives, mais jusqu'au dernier moment on peut avoir confiance en lui, et, si son esprit subtil lui permet de découvrir une solution qui donne une satisfaction suffisante aux aspirations de son peuple et qui permette de maintenir la paix, on peut être assuré qu'il ne la laissera pas échapper.

445.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. n° 662. *Paris, 21 septembre 1912, 17 h. 40.*

Je réponds à votre télégramme n° 256[2].

Il me paraît difficile de réclamer l'application de l'article 23 du traité de Berlin sans nous heurter à une opposition absolue de la Turquie. Mais je suis disposé à renouveler à Constantinople le conseil amical que j'ai déjà

(1) Télégramme ci-dessus reproduit, n° 349.

(2) Ce télégramme résume la dépêche du 19 septembre, reproduite ci-dessus, n° 430.

donné de procéder spontanément aux réformes que la Porte s'est déclarée prête à réaliser. M. Isvolsky, qui a vu hier M. Sazonoff, me dit que ce dernier ne tient pas à sa formule et qu'il n'insiste pas, notamment, sur le troisième paragraphe. Mais il a la conviction qu'on ne retiendra pas les Bulgares si l'on ne détermine pas la Porte à des concessions effectives. Il a des raisons de croire que la Bulgarie compte sur un mouvement monténégrin pour provoquer l'incendie et qu'elle est prête à partir elle-même en guerre vers le 15 octobre. J'ai répondu que nos renseignements étaient moins pessimistes et que je me demandais si la Bulgarie ne tenait pas intentionnellement à Pétersbourg un langage troublant pour obtenir une intervention du Gouvernement Impérial [1].

446.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 257. Secret. *Londres, 21 septembre 1912, 16 h. 3.*

(*Reçu :* 18 h. 15.)

Réponse à votre télégramme n° 657 [2].

L'Attaché naval à cette ambassade a rapporté de Paris un projet élaboré au Ministère de la Marine avec le préambule suivant : « Dans le cas où la défense de leurs intérêts déterminerait la France et la Grande-Bretagne à associer leurs forces navales, les dispositions suivantes sont convenues entre les deux Amirautés. » Les deux États-majors se placent donc dans l'hypothèse où un accord diplomatique serait conclu, sans en envisager les modalités, mais encore faut-il qu'ils mentionnent cette hypothèse pour justifier les dispositions prévues.

En outre, M. Winston Churchill ayant proposé un préambule inacceptable, il est nécessaire de lui en fournir un qui nous convienne et qui établisse qu'il n'y a pas encore d'accord diplomatique. Autrement il ne se prêtera à aucun arrangement important entre les deux États-Majors.

Enfin, Votre Excellence sait que je suis en pourparlers avec Sir Ed. Grey sur une formule prévoyant un certain concert entre les deux Gouvernements [3]. Le préambule proposé par M. Delcassé ne peut que la corroborer. Il a donc son utilité et je suis d'avis de le maintenir.

(1) Ce télégramme a été communiqué à Pétersbourg 676, Vienne 392, Berlin 499.

(2) Du 20 septembre voir ci-dessus, n° 436.

(3) Voir ci-dessous la dépêche du même jour, n° 438.

447.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 259. Secret. *Londres, 21 septembre 1912, 19 h. 5.*
(*Reçu* : 21 h. 5.)

Mon collègue d'Italie a demandé à Sir Ed. Grey si l'envoi de notre escadre du Nord dans la Méditerranée n'était pas l'exécution d'une entente entre la France et l'Angleterre et il s'est enquis de la signification de cette nouvelle répartition de nos forces navales.

Le Secrétaire d'État aux Affaires étrangères a répondu qu'il n'y avait aucun accord entre les deux Puissances pour la répartition de leurs escadres, ni aucune intention de nature à préoccuper l'Italie. Il a profité de l'occasion pour dire qu'aussitôt les hostilités terminées, si l'Italie se déclarait décidée à d'autres [rattachements] en dehors de la Triple Alliance, il prendrait volontiers l'initiative d'une proposition d'accord entre l'Italie, la France et l'Angleterre pour le maintien du *statu quo* dans leurs possessions de l'Afrique du Nord.

448.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 398. Secret. *Londres, 21 septembre 1912.*

J'ai eu l'honneur de vous entretenir d'une conversation avec Sir Edward Grey de la fin de juillet dernier relative aux déclarations que le Premier Lord de l'Amirauté voulait nous imposer dans le préambule de l'accord projeté entre les États-Majors des deux armées navales. M. Winston Churchill établissait, dans son article 1 ^{er}, que l'arrangement en question n'affectait en rien la liberté politique des contractants et, dans son article 2, que ces dispositions étaient prises par chaque Gouvernement dans sa pleine indépendance et conformément à ses intérêts particuliers.

Avec des déclarations pareilles on pouvait se demander à quoi bon s'entendre.

Je fis observer à Sir Edward Grey qu'on nous demandait de prendre des dispositions impliquant une certitude de coopération de l'Angleterre, que la

concentration de nos forces dans la Méditerranée exposerait nos côtes de la Manche et de l'Atlantique aux insultes d'une flotte allemande, et que nous ne pouvions nous démunir dans le Nord sans savoir à quoi nous en tenir sur les intentions de l'Angleterre ou au moins sans être prévenus de ces intentions assez à temps pour prendre nos mesures en conséquence.

Le Secrétaire d'État pour les Affaires étrangères en convint, mais il me fit remarquer que le Gouvernement britannique ne pouvait, sans en référer au Parlement, prendre l'engagement de participer à une action militaire.

Je lui répondis qu'il ne s'agissait pas de s'engager *hic et nunc*, mais que nous étions obligés de prendre quelques sûretés et de nous mettre à même d'assurer la défense de toutes nos côtes dans le cas où l'Angleterre resterait neutre.

Je suggérai en conséquence d'en revenir aux projets formulés par Lord Lansdowne en mai 1905 (1), c'est-à-dire de nous engager à nous concerter en cas de complication menaçante et à rechercher ensemble les moyens les plus propres à nous mettre mutuellement à l'abri d'un péril de guerre.

« En un mot, disais-je, si nous estimons tous deux que le meilleur moyen est une alliance et une convention militaire, nous l'emploierons. Si nous différons d'avis et que nous nous refusions l'un ou l'autre à affronter le conflit, chacun prendra ses précautions, comme il l'entendra et quant à nous, nous ne nous chargerons pas seuls de la police de la Méditerranée ».

Sir Edward Grey, toujours préoccupé de ce qu'il pourrait répondre à une question posée dans le Parlement, me dit qu'il serait peut-être possible de trouver une formule prévoyant le concert préalable, sans que le Cabinet pût être accusé d'avoir contracté une alliance à l'insu du Parlement.

Il ajouta qu'il y réfléchirait et que nous reprendrions la conversation après son retour de congé.

Votre Excellence sait, et Elle a bien voulu approuver mon langage, que cette semaine même j'ai prévenu Sir Arthur Nicolson de mon intention de revenir avec le Secrétaire d'État sur cette question. Jeudi dernier 19 courant, Sir Edward Grey étant de retour à Londres pour trois jours, je l'ai de nouveau entretenu de la nécessité de trouver une formule et j'ai libellé rapidement un projet ainsi conçu :

« Dans le cas où l'un ou l'autre des deux Gouvernements aurait des raisons d'appréhender un acte d'agression de la part d'une tierce Puissance ou des complications menaçantes pour la paix, ils se livreraient ensemble à une discussion sur la situation et rechercheraient les moyens d'assurer de concert le maintien de la paix et d'écarter toute tentative d'agression. »

Après l'avoir lu, Sir Edward Grey m'a dit que ce projet ne modifiait en rien

(1) Sur ces projets, voir les *British Documents on the Origins of the war*, tome III.

l'état de fait actuel, puisque nous nous entretenions constamment de toutes les éventualités politiques et que nous n'avions jamais cessé de nous tenir au courant de nos appréhensions. Je lui ai répondu que cet état de fait ne résultait que de son bon vouloir et que mon Gouvernement tenait avec raison à être assuré du concours de tout le Cabinet britannique. Sir Edward Grey me dit qu'il montrerait ce projet à M. Asquith et que nous en parlerions au retour du Premier Ministre à Londres, c'est-à-dire au commencement d'octobre.

La formule que je propose a peut-être besoin d'être modifiée car sa rédaction fut un peu hâtive, mais, si elle est adoptée à peu près dans sa teneur, elle me semble suffisante. Elle oblige les deux Gouvernements à une conversation en cas de complication et à la recherche des moyens « d'écarter toute tentative d'agression », c'est-à-dire de recourir, s'il est nécessaire, à l'*ultima ratio* des Rois et des Républiques.

Je serais reconnaissant à Votre Excellence de vouloir bien me faire connaître son sentiment sur ce projet.

449.

LE CAPITAINE DE FRÉGATE LE GOUZ-DE-SAINT-SEINE, ATTACHÉ NAVAL DE FRANCE À LONDRES,

AU VICE-AMIRAL AUBERT, CHEF D'ÉTAT-MAJOR DE LA MARINE [1].

Lettre particulière. *Londres, 21 septembre 1912.*

(*Reçu :* 24 septembre.)

Amiral,

Je crois devoir vous rendre compte sans retard que le secrétaire du premier Lord naval, auquel j'avais écrit dès mon arrivée pour le prier de demander pour moi une audience à l'Amiral Sir Francis Bridgeman, me fait savoir que celui-ci est absent de Londres probablement pour une dizaine de jours. Il ajoute qu'il lui a transmis ma lettre et qu'il me communiquera sa réponse à moins que l'Amiral ne m'écrive directement.

J'ai communiqué à l'Ambassadeur le texte que vous m'avez remis. L'Ambassadeur l'approuve absolument. Mais ce matin il m'a fait appeler pour me dire qu'il a reçu de M. Poincaré un télégramme [2] le priant de m'inviter à essayer d'obtenir la *suppression de tout préambule*. M. Cambon a reconnu que cette suggestion était impossible; les Anglais ont proposé un préambule que nous ne pouvons pas admettre; le nôtre paraît être de nature à donner pleine satis-

(1) Ce document est extrait des Archives de la Marine.

(2) Télégramme du 20 septembre, ci-dessus, n° 436.

faction aux deux parties : il importe donc de le faire accepter. Les Anglais n'admettront jamais la suppression de tout préambule, et il semble que nous ne puissions pas l'admettre non plus, car il est indispensable de préciser les conditions dans lesquelles nous devrons nous considérer comme réciproquement engagés. L'Ambassadeur m'a donc donné l'ordre de maintenir le préambule rédigé à Paris, et il a adressé un télégramme [1] dans ce sens au Président du Conseil.

450.

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 540. Confidentiel. *Thérapia, 21 septembre 1912.*

(*Reçu :* Cabinet, 26 septembre; Dir. pol., 3 octobre.)

Le Gouvernement austro-hongrois se défend d'être pour quelque chose dans les mouvements qui se produisent en Albanie; il témoigne même à ce sujet d'une susceptibilité extrême; c'est ainsi qu'il a exigé le déplacement du cadi de Scutari qui s'était permis d'imputer les troubles de cette région aux agissements de l'Autriche-Hongrie. Et cependant il n'est personne à Constantinople ni sur les lieux qui ne reconnaisse la main de l'Autriche dans les désordres dont l'Albanie est le théâtre. Comment expliquer cette discordance?

Après le règlement de la question de Bosnie-Herzégovine et au lendemain de l'évacuation du sandjak de Novi-Bazar, il n'est pas douteux que le comte d'Aehrenthal n'ait inauguré une politique nouvelle en Albanie, celle de l'abstention, qui concordait d'ailleurs avec l'attitude adoptée par l'Europe entière, particulièrement en Macédoine, au profit du régime Jeune-Turc qui venait de naître. Le Gouvernement austro-hongrois, qui s'était créé à grands frais une clientèle dans la région albanaise et qui l'entretenait grassement, réduisit dans de très notables proportions son budget de propagande; les agents qu'il soudoyait virent leurs subsides supprimés, et il n'y a pas jusqu'à son protectorat religieux dont il ne laissa distendre les liens; c'est ainsi qu'alors que les bérats des évêques catholiques ottomans étaient jusqu'alors demandés à la Porte et remis aux titulaires par l'intermédiaire de l'Ambassade d'Autriche-Hongrie, le comte d'Aehrenthal fit la concession insigne qu'ils seraient à l'avenir délivrés directement aux évêques par les autorités ottomanes; il ne réserva pour l'Ambassade que le droit de présentation. On pouvait croire

(1) Voir ci-dessus, télégramme n° 257, du même jour n° 446.

que l'Autriche allait tenir la parole qu'elle avait donnée à l'Europe en même temps qu'elle annexait la Bosnie-Herzégovine, celle de considérer comme définitives les frontières qu'elle venait ainsi de se tracer.

Une pareille politique n'était pas faite pour plaire à la clientèle albanaise et catholique de l'Autriche; aussi ne put-elle pas être soutenue bien longtemps; le déclin du nouveau régime en Turquie et un regain de cléricalisme à Vienne en marquèrent la fin. Quand en 1911, les Malissores, qui sont une tribu catholique, entrèrent en rébellion, toutes les forces catholiques de l'Autriche, mises en mouvement par l'épiscopat albanais, agirent sur le comte d'Aehrenthal pour l'amener à revenir aux errements traditionnels de la politique austro-hongroise en Albanie, si bien que, sous la pression de l'Archiduc héritier, le Ministre moribond dut céder; il intervint tout à coup et avec éclat en faveur des Malissores.

A la suite de cette rentrée en scène de l'Autriche, le mouvement n'a fait que s'accentuer : la politique d'influence en Albanie a été reprise sur tous les terrains au point où elle avait été laissée en 1908 et menée vigoureusement depuis lors; les subsides sont revenus et le protectorat religieux a été exercé avec plus de jalousie que jamais. Ce revirement a été favorisé d'ailleurs par les événements : désordres incessants, faillite de la Jeune-Turquie, effacement de l'Italie absorbée en Tripolitaine, impuissance du Gouvernement ottoman. Il se peut que les instructions générales aux agents officiels en Albanie n'aient pas été modifiées, et c'est ce qui permet au Gouvernement austro-hongrois de prétendre qu'il est étranger aux rébellions actuelles; mais il est certain que l'action consulaire est aujourd'hui louée au lieu d'être contenue; au surplus, ce sont surtout les agents officieux de tous ordres, évêques ou beys, et instruments subalternes, auxquels des instructions ne sont pas adressées et qui doivent deviner les intentions du patron, qui déploient aujourd'hui une activité fébrile; pour eux les beaux jours d'autrefois sont revenus; ils s'agitent et agitent tout autour d'eux. Comment s'étonner qu'ils croient ainsi servir la politique austro-hongroise lorsque, par sa dernière proposition dont l'envoi aux Chancelleries diplomatiques n'a servi que de prétexte à sa publication à grand fracas dans la presse mondiale, le comte Berchtold convie toutes les populations de la Turquie d'Europe à formuler des revendications et à s'affranchir du Gouvernement de Constantinople! A moins d'attribuer au comte Berchtold une inconscience surhumaine, il faut bien lui reconnaître une grande part de responsabilité dans l'agitation qui trouble en ce moment la Roumélie tout entière.

Sa voix demeurée sans écho en Europe a été entendue jusqu'au fond des vallées les plus sauvages de l'Albanie; pour s'en convaincre, il suffit de se référer à la lettre de notre consul à Scutari du 7 courant par laquelle il envoie à Votre Excellence en même temps qu'à cette Ambassade le projet d'autonomie

albanaise présenté par les «Dukaghini». Cette peuplade vient en effet de fournir des juristes bien inattendus pour rédiger une constitution qui, si elle venait à être adoptée, mettrait dans la main de l'Autriche-Hongrie les quatre vilayets qui conduisent de Bosnie-Herzégovine à l'Adriatique, sinon encore jusqu'à la mer Égée. Un pareil État Albanais, pénétrant comme un coin au sein des peuples yougoslaves de la Péninsule balkanique, mettrait un obstacle infranchissable à leur cohésion. C'est à quoi sans doute tend l'Autriche-Hongrie, pour ne pas trouver un jour la route barrée à des ambitions qui n'ont sommeillé quelques années que pour se réveiller plus vives encore que par le passé.

451.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. nos 663, 664, 665. *Paris, 22 septembre 1912, 10 h. 10, 10 h. 25, 10 h. 35.*

J'ai eu hier avec Rifaat Pacha une conversation qui a confirmé les inquiétudes que m'avait déjà données mon entretien avec M. Isvolsky [1]. Je crains que les événements ne se précipitent en Orient. Je vous serais donc obligé de pressentir Sir Ed. Grey et M. Sazonoff sur la possibilité d'une entente à établir sur les bases ci-après :

Projet d'accord [2].

Le Gouvernement de la République française, le Gouvernement de Sa Majesté britannique et le Gouvernement impérial russe, également soucieux de sauvegarder la paix et de maintenir le *statu quo* dans la Péninsule balkanique, estiment d'un commun accord qu'une action collective des grandes Puissances peut seule conjurer les graves événements qui menacent la tranquillité et l'équilibre de l'Orient européen.

En conséquence, lesdits Gouvernements conviennent de soumettre à

[1] Cet entretien est celui auquel fait allusion le télégramme déjà cité en note (n° 428). de M. Isvolsky à M. Nératoff reproduit dans Stieve *Der diplomatische Schriftwechsel Iswolskis*, II, pièce 236, p. 255.

[2] Cf. les télégrammes adressés par M. Isvolsky à la fois à M. Sazonoff, alors à Londres, et à M. Nératoff le 22 septembre. *Matériaux*, p. 277; et *Un Livre Noir*, II, p. 548 et I, p. 327. Le recueil ci-dessus cité de Stieve donne en outre un télégramme adressé par M. Isvolsky également à M. Sazonoff et à M. Nératoff qui ne figure ni dans les *Matériaux*, ni dans *Un Livre noir*, (voir Stieve, pièce n° 249, p. 257.)

l'agrément du Gouvernement impérial allemand et du Gouvernement impérial et royal austro-hongrois les dispositions ci-après :

1° Les Puissances interviendront, simultanément et dans le plus bref délai, auprès des cabinets de Sofia, de Belgrade, d'Athènes et de Cettigné, pour leur conseiller de ne rien entreprendre qui puisse troubler la paix ou affecter le *statu quo* de la péninsule balkanique;

2° Si ces conseils ne sont pas entendus, les Puissances combineront aussitôt leurs efforts pour localiser le conflit et y mettre fin. Elles déclareront notamment aux États perturbateurs qu'ils n'auraient à espérer d'une victoire éventuelle aucun profit territorial;

3° Si la suite des événements nécessitait l'emploi de moyens plus énergiques, tels qu'une démonstration militaire ou navale, les Puissances n'y recourraient qu'après s'être concertées;

4° En même temps qu'elles s'acquitteront de la démarche spécifiée au paragraphe 1, les Puissances interviendront auprès de la Sublime Porte pour lui conseiller d'exécuter, sans retard, les réformes administratives que réclament légitimement les populations chrétiennes de la Péninsule balkanique.

452.

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 362. *Thérapia, 22 septembre 1912.*

(*Reçu* : 12 h. 40.)

Je réponds à votre télégramme 502 (1).

Comme l'ont dit M. Giolitti et le marquis de San Giuliano à notre Chargé d'affaires à Rome, le Gouvernement italien insiste pour que le Gouvernement ottoman abandonne sa souveraineté non seulement sur le littoral, mais aussi sur tout *l'hinterland* de la Tripolitaine et de la Cyrénaïque. S'il maintient cette exigence, le cabinet actuel, si convaincu qu'il soit de la nécessité de la paix au point de vue du règlement des difficultés intérieures et extérieures qui l'assaillent, ne la conclura cependant pas à ce prix. M. Giolitti aurait tort de se faire la moindre illusion à cet égard. Il n'y aurait guère qu'une rupture avec la Bulgarie qui fût de nature à décider la Porte à souscrire sans y être contrainte aux conditions que le Gouvernement italien voudrait lui imposer.

(1) Par son télégramme n° 502 du 19 septembre, M. Poincaré demandait à M. Bompard son sentiment sur les négociations italo-turques.

453.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. n° 667. *Paris, 22 septembre 1912, 16 h. 35.*

M. Isvolsky à qui je viens de communiquer mon projet d'accord (1) craint que cette procédure n'ait pas l'agrément de M. Sazonoff ni celle de l'Angleterre, parce qu'elle soulignerait la division de l'Europe en deux groupes. J'ai répondu : 1° que la déclaration préliminaire pouvait rester confidentielle entre les Puissances de la Triple Entente; 2° que le double groupement était un fait connu de tous et que la coopération publique des deux groupes n'avait que des avantages. J'ajoute que si la communication de groupe à groupe soulève les objections de M. Sazonoff ou du Gouvernement anglais, le Gouvernement français est tout disposé à prendre vis-à-vis de l'Allemagne et de l'Autriche-Hongrie l'initiative des pourparlers sur les bases indiquées.

454.

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople,
à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 363. *Thérapia, le 23 septembre 1912, 8 h. 35.*
(*Reçu :* 12 h. 25.)

Le Gouvernement ottoman vient de publier, sous la forme d'un procès-verbal des délibérations du Conseil des Ministres, les [décisions] prises en vue de l'extension à la Roumélie entière des concessions faites aux Albanais. Il y est dit que le Ministre de la Justice soumettra au Parlement des projets de loi pour l'application des coutumes locales là où il n'y a pas d'organisation judiciaire régulière; qu'il sera recommandé à toutes les administrations centrales de choisir leurs fonctionnaires provinciaux sans distinction de race ou de religion, de préférence parmi ceux connaissant la langue et les coutumes de la région; que les Ministres de l'Instruction publique et de l'Agriculture

(1) Voir ci-dessus les télégrammes 663, 664, 665, même date, n° 451.

devront fonder des lycées et des écoles d'agriculture dans toutes les circonscriptions administratives comptant plus de 300.000 habitants; que l'enseignement de la langue régionale sera donné dans les écoles publiques; que le Ministre de l'Ewkaf créera de nouveaux « medresses »; que le Ministère des Travaux publics avisera à faciliter les transports par la construction de routes et de voies ferrées; que le Ministre de l'Intérieur fera faire par le Vali une enquête sur les travaux publics de toutes sortes désirés par les provinces; que ce même Ministre étudiera la forme de nahies là où ces circonscriptions n'ont pas été établies; et enfin que le Ministre de la Guerre donnera les instructions nécessaires pour que les recrues de la Roumélie entière accomplissent leur service militaire en Roumélie.

A l'exception de cette dernière disposition dont l'application peut être faite immédiatement, les autres décisions du Conseil des Ministres constituent un simple programme qui ne vaudra que par son exécution.

455.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 260-261. Secret. *Londres, 23 septembre 1912, 16 h. 25.*

(*Reçu :* 18 h. 45.)

Je réponds à votre télégramme n° 663 (1).

J'ai remis à M. Sazonoff, qui rencontrera demain Sir Ed. Grey à Balmoral, une copie de notre projet d'accord. Il le trouve satisfaisant, mais il fait observer que Sir Ed. Grey, qui a toujours écarté toute idée d'action collective d'un groupe à l'égard d'un autre groupe, se prêtera difficilement à une démarche concertée des Puissances de la Triple Entente à Berlin et à Vienne; il fera également des objections à une intervention collective auprès de la Sublime Porte. Un concert pour une action commune n'obtiendra l'adhésion de Sir Ed. Grey que s'il est secret et s'il a pour objet de prescrire à nos Ambassadeurs de s'exprimer dans le même sens, sans avoir l'air de se livrer à une manifestation collective.

M. Sazonoff se dit très satisfait de son entretien d'hier avec Sir Ed. Grey (2). Il considère les observations de ce dernier à l'Ambassadeur de Turquie et leur communication au Chargé d'affaires anglais à Constantinople pour qu'il

(1) Voir ci-dessus à la date du 22 septembre n° 51.

(2) M. Sazonoff était arrivé à Londres le 20 septembre.

s'en inspire, comme répondant à tous ses désirs. Il exagère peut-être un peu sa satisfaction, car, en me rendant compte de cet entretien, Sir Ed. Grey m'a semblé s'être montré très réservé.

M. Sazonoff ne m'a pas paru aussi ému qu'on l'a dit du péril balkanique; il se demande si l'agitation bulgare n'est pas quelque peu factice. D'après lui, tout repose sur les dispositions de l'Autriche et, lors de sa prochaine visite à Berlin, il insistera auprès du Chancelier pour qu'il indique à Vienne la nécessité d'une attitude de nature à calmer les impatiences serbo-bulgares. Des assurances rassurantes lui ont d'ailleurs déjà été données lors de l'entrevue de Port-Baltique.

J'ai pu les confirmer en lui faisant lire une lettre personnelle de notre Ambassadeur à Berlin relatant une intéressante conversation avec M. de Bethmann et M. de Kiderlen.

Cette communication a fait le plus grand plaisir à M. Sazonoff. Il ne restera à Londres que le lundi 30 courant.

456.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

aux Représentants de France à Londres, Constantinople, Sofia, Belgrade, Bucarest, Vienne, Berlin, Saint-Pétersbourg, Rome, Athènes, Cettigné.

T. nos 668, 511, 217, 163, 54, 394, 501, 678, 626, 178, 79.

Paris, 23 septembre 1912, 20 heures.

Le Chargé d'affaires d'Autriche-Hongrie est venu me faire verbalement la communication suivante [1] :

«En concordance avec le Gouvernement russe, le comte Berchtold a envoyé à l'Ambassadeur impérial et royal à Constantinople l'instruction ci-après :

«L'agitation qui augmente dans les Balkans et qui produit un sérieux danger de conflit armé est due, pour une grande partie, aux fautes des autorités ottomanes.

«Selon l'avis du Gouvernement austro-hongrois, la Sublime Porte agirait dans son propre intérêt si elle prenait spontanément les mesures propres à

(1) Cf. le télégramme adressé à différents postes par le comte Berchtold reproduit dans *Österreich-Ungarns Aussenpolitik*, vol. XV, pièce n° 3824. L'entretien du Chargé d'affaires d'Autriche-Hongrie avec M. Paléologue est relaté dans la pièce n° 3834 du même recueil.

apaiser l'excitation, par exemple les mesures qui assureraient l'impartialité des élections, la sûreté des personnes et des biens.

« Cet effet d'apaisement ne pourrait toutefois être obtenu que si la Sublime Porte manifestait publiquement sa volonté de satisfaire aux aspirations des populations chrétiennes ou si elle autorisait le Gouvernement austro-hongrois à faire connaître cette volonté aux États balkaniques. »

457.

M. Laroche, Chargé d'Affaires de France à Rome,
à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 539. Très confidentiel. *Rome, 24 septembre 1912, 17 heures.*
(*Reçu :* 17 h.)

L'Ambassadeur de Russie ayant fait allusion, au cours d'un entretien avec le Ministre des Affaires étrangères, à l'impression faite ici par la concentration navale française, le marquis de San Giuliano lui a dit que le Gouvernement italien n'attachait pas d'importance à cette mesure qu'il savait n'être pas dirigée contre l'Italie. Il a ajouté qu'au surplus le caractère des relations que celle-ci entretenait avec la France dépendait essentiellement, et même uniquement dans l'esprit du Gouvernement royal, mais plus encore dans celui de l'opinion publique, de l'attitude du Gouvernement français dans la question tripolitaine pendant et après la guerre.

458.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,
aux Représentants diplomatiques de France à Vienne, Londres, Rome, Berlin, Saint-Pétersbourg, Constantinople.

T. n° 395, 670, 627, 502, 679, 512. Très confidentiel.

Paris, 24 septembre 1912, 17 h. 35.

Le Ministre de Bulgarie à Paris, arrivé avant-hier de Sofia, s'est entretenu de la situation avec le Directeur des Affaires politiques.

Voici le résumé des déclarations que M. Stancioff, s'exprimant à titre personnel et amical, a faites à M. Paléologue :

« M. Guéchoff demeure pacifique, mais sa position est *difficilement tenable*, car le pays veut la guerre. Nous attendrons quelques semaines encore avant de prendre parti; nous voulons laisser à l'Europe le temps d'intervenir à Constantinople pour obtenir des réformes en Macédoine. Ces réformes, il faudra que la Porte les exécute strictement et sans retard. Notre rêve serait que les Ministres des quatre États balkaniques accrédités à Constantinople fussent chargés de veiller à cette exécution... Si nous sommes obligés de faire la guerre, nous proclamerons que nous ne poursuivons pas de conquête territoriale, mais seulement l'autonomie de la Macédoine... Nous ne mobiliserons d'ailleurs que si la Serbie, la Grèce et le Monténégro mobilisent en même temps. »

Dans cette conversation, M. Stancioff a semblé reconnaître l'existence d'une alliance entre les quatre États balkaniques. Il a paru craindre toutefois que la Grèce ne fît défection, au dernier instant, si la Turquie lui offrait quelque satisfaction en Crète. Il a témoigné enfin une vive irritation contre la Russie « qui, après avoir forcé les États balkaniques à se coaliser, leur défendait aujourd'hui d'agir ».

459.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 264. Secret. *Londres, 25 septembre 1912, 17 h. 50.*

(*Reçu :* 19 h. 25.)

Après avoir examiné le projet d'accord dont je leur avais remis copie [1], Sir Ed. Grey et M. Sazonoff ne se refusent pas à une communication à Berlin et à Vienne dans le sens des paragraphes 1 et 2 du projet; ils écartent les paragraphes 3 et 4.

Dans son télégramme à Sir A. Nicolson, Sir Ed. Grey ne s'explique pas sur la forme de la communication. Le Sous-Secrétaire d'État permanent pense qu'il s'agit non d'une démarche collective, mais de communication séparée des Ambassadeurs.

(1) Voir ce projet d'accord à la date du 22 septembre, n° 451.

460.

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople,
à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 373, 374. Très confidentiel. *Péra, 26 septembre 1912, 3 heures.*
(*Reçu* le 26, à 13 h. 25, 16 h. 15.)

J'adresse aujourd'hui, sous le couvert de Votre Excellence, un rapport de l'Attaché militaire de cette Ambassade au Ministre de la Guerre sur la mobilisation de rédifs que j'ai annoncée hier au Département (1). Il résulte de ce rapport que cette mobilisation, qui porte sur 10 divisions de Roumélie et pour laquelle on n'a pas fait appel aux rédifs d'Anatolie, ne fera que remplir à 3.000 hommes près les vides laissés en Turquie d'Europe dans les rangs des troupes par les renvois de la classe et des réservistes de l'active. Elle ne saurait donc prêter à aucune critique dans les circonstances présentes. Je n'en ai pas moins entretenu le Ministre des Affaires étrangères en reprochant au Gouvernement de l'avoir édictée sans préparation. Il m'a répondu qu'elle avait été prescrite avec quelque précipitation en raison de l'information parvenue à la Porte qu'on projetait en Bulgarie pour ces jours-ci un raid sur Andrinople. Je lui ai fait observer qu'en tout cas, si la mobilisation pouvait se justifier par des nécessités de défense nationale, les manœuvres qu'il était question d'exécuter sur la frontière bulgare et qui ne s'imposaient pas impérieusement, pourraient être interprétées comme un défi à la Bulgarie. Il m'a promis d'en demander l'abandon aujourd'hui même. J'ai aussi parlé à Gabriel Effendi du conflit suscité avec la Serbie par l'arrestation du convoi de munitions et de matériel de guerre débarqué à Salonique à destination de Nisch. Il m'a dit que ce convoi était considérable, car il constituait une notable partie de l'armementde l'armée serbe et que le Gouvernement ottoman hésitait à le laisser passer dans un moment où la politique du cabinet de Belgrade devenait si malveillante qu'on pouvait se demander si tout ce matériel ne serait pas employé dans quelques jours contre l'armée ottomane. Comme il me demandait mon sentiment à ce sujet, je lui ai dit que le cabinet de Belgrade pourrait certainement nier cette malveillance d'une façon plus ou moins spécieuse, tandis qu'il était impossible de contester que l'embargo mis sur le matériel et les munitions de guerre d'un État voisin fût un acte peu amical, et j'ai ajouté qu'une pareille mesure serait certainement exploitée en Serbie par les fauteurs de désordre pour exciter l'opinion contre la Turquie.

(1) Par un télégramme n° 370, dont celui-ci tient lieu.

A cette occasion, Gabriel Effendi m'a dit confidentiellement que le Gouvernement ottoman avait réussi à se procurer le texte de l'accord intervenu entre la Bulgarie et la Serbie et que leur entente avait un caractère nettement offensif. La sphère réservée à chacun des deux pays en Roumélie était déjà délimitée et la seule stipulation rassurante, pour le moment du moins, était que l'entrée en campagne était subordonnée à l'autorisation de la Russie.

Si l'on se reporte à la déclaration faite à notre Chargé d'affaires à Pétersbourg [1] par M. Sazonoff que « s'il fallait marcher, c'est la Russie et non la Bulgarie qui doit être maîtresse du moment et que le moment n'est pas venu » et si on la rapproche d'autre part de l'irritation témoignée par M. Stancioff à M. Paléologue contre la Russie « qui, après avoir forcé les États balkaniques à se coaliser, leur défendait aujourd'hui d'agir », on est forcé d'admettre que la politique orientale de M. Sazonoff tend, consciemment ou non, à un bouleversement dans les Balkans et qu'elle pourrait bien mener à une conflagration générale. M. Sazonoff ne devrait-il pas communiquer aux Gouvernements français et anglais le texte des arrangements conclus sous ses auspices entre les quatre Puissances balkaniques? Il serait certes bien utile d'en connaître exactement la portée et de vérifier notamment s'ils donnent à ces quatre États le droit de prétendre, comme le fait M. Stancioff, à exercer leur tutelle sur la Turquie pour l'accomplissement des réformes en Roumélie.

461.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 406. *Londres, 26 septembre 1912.*

(*Reçu :* Cabinet, 4 octobre; Dir. pol., 4 octobre.)

La presse anglaise a relevé l'opinion émise par l'amiral Breusing, qui pense que l'Egypte serait, en cas de guerre anglo-allemande, le premier objectif de l'Allemagne. Venant au moment où la situation de l'Angleterre et l'équilibre des forces dans la Méditerranée sont encore matière à discussions, cette déclaration d'un amiral allemand devait nécessairement provoquer ici des commentaires.

Ceux auxquels s'est livrée la *Pall Mall Gazette* me paraissent assez intéressants pour être signalés au Département. Considérant comme acquise la participation de l'Autriche et de l'Italie à une guerre anglo-allemande,

(1) Voir à la date du 14 septembre le n° 402.

l'amiral Breusing a exprimé l'avis qu'un débarquement en Egypte devait être entrepris en prenant pour base les ports de la Tripolitaine. Il est évident, dit la *Pall Mall Gazette*, que l'occupation italienne de la Tripolitaine met les Puissances de la Triple Alliance en bonne posture. Alors même que les sentiments de l'Italie ne la porteraient pas à prendre les armes contre la France et l'Angleterre, une telle pression serait exercée sur elle par ses deux confédérées, dont l'une est sa voisine immédiate, qu'elle ne pourrait certainement pas rester neutre. Elle serait contrainte d'accéder aux exigences de ses alliés et, par conséquent, l'hypothèse prise par l'amiral Breusing comme point de départ de sa combinaison ne semble pas invraisemblable à la *Pall Mall Gazette*.

Comme d'autre part les conséquences qu'auraient pour l'Angleterre un débarquement en Égypte et une saisie du Canal de Suez paraissent avec raison à ce journal de nature à la faire sérieusement réfléchir, il en conclut que le point faible de l'Empire britannique est dans l'Orient méditerranéen.

La concentration navale française dans la Méditerranée ne lui semble pas remédier à cette fâcheuse situation, car la France ne possède point de base dans le voisinage du Levant. Il faut donc à l'Angleterre une forte base navale dans ces parages. Cette base, la *Pall Mall Gazette* la veut en Égypte, c'est-à-dire dans le pays même où elle voit le point vulnérable de l'Empire anglais.

Voilà moins de deux mois que le Premier Lord de l'Amirauté, à la suite d'une campagne de presse dont j'ai rendu compte au Département, annonçait le maintien d'une forte escadre à Malte et la création d'une station de torpilleurs à Alexandrie; et déjà ces mesures sont dénoncées comme insuffisantes. Il se trouve un journal pour demander qu'Alexandrie, où il n'y a pas encore de torpilleurs, soit pourvue d'au moins quatre grands croiseurs, sur les huit qu'il voudrait voir entretenir en permanence dans la Méditerranée.

Sans doute n'est-ce là qu'une manifestation de presse, dont il n'y a pas grand cas à faire. Mais elle procède d'une préoccupation qui n'est pas sans raison d'être. L'établissement en Tripolitaine, dans un pays limitrophe de l'Égypte, d'une Puissance appartenant à la Triple Alliance, est une circonstance dont le Gouvernement britannique a déjà compris la gravité et devra certainement tenir compte. On peut prévoir qu'il recherchera plutôt dans un accord plus ou moins positif avec l'Italie les garanties de sécurité que la *Pall Mall Gazette* voudrait le voir s'assurer en envoyant des navires à Alexandrie. Mais si quelque circonstance imprévue vient se mettre à la traverse d'une entente entre Londres et Rome, il y a fort à parier qu'après des hésitations plus ou moins longues, le Gouvernement anglais en sera réduit à renforcer sa situation dans la Méditerranée.

462.

M. DE PANAFIEU, MINISTRE DE FRANCE À SOFIA,

À M. POINCARÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 97. *Sofia, 27 septembre 1912, 1 h. 30.*

(*Reçu* : 17 h.)

A la suite des démarches très catégoriques, presque brutales, de la Russie, la situation paraissait s'être améliorée dans les derniers jours. Les grandes manœuvres avaient été écourtées et les réservistes licenciés. Mais les décisions inopinées que le Gouvernement ottoman vient de prendre en appelant dix divisions de rédifs et en prescrivant des manœuvres dans les vilayets risquent de compromettre définitivement la paix. Le Président du Conseil a été particulièrement froissé de ce que Gabriel Effendi, en communiquant ces décisions à M. Sarafoff, a expliqué avec ironie qu'elles étaient prises en vue de venir en aide au Gouvernement bulgare qui avait peine à contenir l'agitation publique. Il attend une réponse de la Porte aux explications qu'il a fait demander. D'autre part, il fait remarquer que le mazbata publié [par le] Gouvernement ottoman, qui était de nature à apporter quelque apaisement, ne fait aucune allusion à la question très importante du service militaire régional des chrétiens macédoniens. La presse et l'opinion sont calmes, mais M. Guéchoff se montre très pessimiste.

463.

M. POINCARÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

AUX REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE FRANCE À SOFIA, ATHÈNES, BELGRADE, CETTIGNÉ, LONDRES.

T. Circulaire, n^os^ 222, 182, 166, 83, 675. Confidentiel.

Paris, 27 septembre 1912, 18 h. 40.

L'Ambassadeur de Russie est venu me communiquer le texte d'un télégramme [1] par lequel le gérant du Ministère des Affaires étrangères à Saint-Pétersbourg invite les représentants russes auprès des Puissances balkaniques à déconseiller à celles-ci la « démarche collective » qu'elles se proposaient

(1) Les recueils de documents russes publiés jusqu'ici ne donnent pas ce télégramme de M. Nératoff. M. Isvolsky y fait allusion toutefois dans un télégramme du 29 septembre reproduit dans Stieve *Der diplomatische Schriftwechsel Iswolskis*, vol. II, p. 261.

d'effectuer, cette démarche ne pouvant qu'entraver l'action poursuivie par les grandes Puissances à Constantinople en faveur des réformes.

En communiquant ce qui précède à M. Isvolsky, M. Sazonoff [1] n'indique du reste pas de quelle démarche collective il s'agirait, mais il ajoute que Sir E. Grey donne des instructions analogues aux représentants anglais dans les Balkans.

Je vous serai obligé de me télégraphier les renseignements que vous auriez pu recueillir au sujet des intentions ainsi prêtées aux Puissances balkaniques.

Pour Londres : M. Sazonoff ajoute qu'il serait désirable que les Gouvernements allemand et austro-hongrois munissent leurs représentants d'instructions similaires.

464.

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 381. *Thérapia, 27 septembre 1912, 19 h. 40.*

(*Reçu :* 23 h. 25.)

L'extrême tension de la situation dans les Balkans a décidé le Gouvernement ottoman à aller aussi loin qu'il lui a paru possible au-devant des exigences italiennes. Réchid Pacha, ancien Ambassadeur à Vienne, aujourd'hui membre du cabinet Mouktar, a été envoyé en Suisse porteur d'instructions très conciliantes. Il serait bien à désirer que le Gouvernement italien fît preuve de son côté de bonne volonté en se prêtant à quelque combinaison de nature à donner à la Turquie les satisfactions de pure forme que la Sublime Porte réclame et qui lui permettraient de conclure la paix.

465.

M. de Panafieu, Ministre de France à Sofia,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 98. *Sofia, 27 septembre 1912, 10 h. 10.*

(*Reçu* le 27 à 23 h. 25.)

On m'assure de source confidentielle que le Conseil des Ministres n'a pas considéré comme satisfaisante la réponse donnée par le Gouvernement ottoman

(1) C'est M. Nératoff et non M. Sazonoff qui est en cause ici.

à la demande d'explications du Ministre de Bulgarie. Dans sa réunion de ce soir, il aurait décidé la mobilisation qui commencerait après-demain.

466.

M. Doulcet, Chargé d'Affaires de France à Saint-Pétersbourg,
à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 282. *Saint-Pétersbourg, 27 septembre 1912.*
(*Reçu :* Cabinet, 1er oct., Dir. pol., 4 oct.)

Les derniers rapports de notre Ministre à Sofia, notamment celui du 20 septembre, n° 144,(1) ne laissent plus de doutes sur les dispositions actuelles du Gouvernement bulgare et sur les progrès du mouvement qui, malgré toutes les remontrances, l'entraîne, lui et les trois États balkaniques à sa suite, dans la voie de la guerre. D'après les indices soigneusement relevés par M. de Panafieu, l'évolution décisive du cabinet Guéchoff aurait commencé dans la dernière semaine d'août. Il n'est pas sans intérêt de remarquer qu'elle se serait ainsi produite à la suite de la proposition Berchtold et de votre visite à Pétersbourg. Les petits États, ayant acquis alors la conviction que l'Autriche et la Russie étaient désormais orientées toutes deux vers la paix et le *statu quo*, auraient perdu tout espoir dans la coopération des grands. Déçus dans les perspectives que leur ouvrait leur pacte d'union, renonçant à attendre un signal du dehors, se jugeant prêts militairement, craignant la fin de la guerre italo-turque, ils auraient résolu de ne pas perdre une occasion unique de faire triompher leurs revendications sur la Turquie paralysée sur mer et en proie, sur terre, à tous les embarras. Ils se croient capables de jouer seuls la partie, et se persuadent qu'on les laissera faire pourvu qu'ils proclament à l'avance leur désintéressement territorial.

Les informations reçues des Balkans au Ministère des Affaires étrangères russe concordent sur ce point avec les nôtres. Et l'attitude des représentants à Saint-Pétersbourg des petits États balkaniques est également symptomatique : avides de voir l'action s'engager, désireux de toutes les complications, soufflant sur le feu, le Grec en contact étroit avec le Bulgare et se réglant sur lui.

C'est la première fois dans l'histoire de la question d'Orient que les petits États se dressent ainsi unis *sans les grands* et croient pouvoir se passer d'eux, sinon même les entraîner à leur remorque. J'ai noté dans mon télégramme du 14 septembre(2) le sentiment d'irritation qui perçait chez M. Sazonoff à la

(1) Ci-dessus reproduit, n° 444. — (2) Voir ci-dessus, n° 402.

pensée que la direction pouvait s'échapper des mains de la Russie pour passer dans celles de la Bulgarie et que les destinées moscovites dépendraient des décisions de Sofia ou de Belgrade. Le même sentiment se retrouve, plus vivement exprimé encore, dans un article directement inspiré de la *Neue Freie Presse* du 22 septembre, à la veille du discours du comte Berchtold : « La situation est à la merci de Sofia et de Belgrade; nous assistons actuellement au soulèvement des petits contre les grands », et l'organe viennois adjure la Russie de refouler tout ressentiment car « l'Autriche et la Russie unies peuvent assurer la paix ».

Certainement l'Autriche est aussi prête à intervenir sur l'heure que n'importe quel État balkanique et peut les paralyser tous. Si elle menace, les petits États ne bougeront pas; mais pour qu'elle menace, il faut qu'elle soit sûre de ne pas être menacée à son tour par la Russie. La paix dépendrait donc d'un accord austro-russe.

Il est évident que, pendant les neuf premiers mois de la guerre italo-turque, la Russie a suivi en Orient une politique fort personnelle et très indépendante, sans se préoccuper des sentiments du cabinet de Vienne. Il semble bien que celui-ci a fini par s'en inquiéter; et pour des observateurs des Balkans aussi attentifs que M. de Panafieu (lettre du 21 août n° 122 [1]) et M. Descos (lettre du 24 août n° 115 [2]) il est hors de doute que la proposition Berchtold du 14 août était avant tout un avertissement à la Russie et avait pour but de rappeler que l'Autriche était une des Puissances les plus intéressées, sinon la plus intéressée, dans les Balkans.

Vous l'avez immédiatement compris ainsi et, dans votre première réponse au comte Berchtold, vous avez eu soin de mettre en relief combien le concours de toutes les Puissances vous paraissait nécessaire à la solution du problème balkanique. Le Cabinet anglais s'est servi à son tour des mêmes expressions (télégramme du 7 septembre n° 654 [3]), et M. de Fleuriau a signalé à maintes reprises la crainte persistante du Foreign Office de voir les Balkans devenir le champ clos d'un duel entre les deux Ministres des Affaires étrangères d'Autriche et de Russie. L'Ambassadeur d'Angleterre poussait ici M. Sazonoff, comme je vous l'ai télégraphié le 17 septembre [4], à se concerter avec l'Autriche même par un accord direct. Et M. Sazonoff a causé avec Vienne, comme il l'avait annoncé à Sir George Buchanan, puisque la démarche de l'Autriche à Constantinople dont son représentant à Paris vous a informé le 23 septembre,

(1) Voir ci-dessus, n° 309.

(2) Dans cette lettre, M. Descos développait, sans apporter d'ailleurs des indications plus précises, les renseignements contenus dans son télégramme du même jour (ci-dessus reproduit, n° 323.)

(3) Télégramme circulaire transmettant à divers postes le télégramme 247 de Londres ci-dessus reproduit à la date du 6 septembre, n° 375.

(4) Voir ci-dessus, n° 418.

était faite «en concordance avec le Gouvernement russe». Et, au Ministère russe des Affaires étrangères, le prince Troubetzkoï, le nouveau chef de la section d'Orient, déclare volontiers que la proposition Berchtold était la formule vraie qui convient à la situation, que ce sont les réformes en Macédoine qui sauveront tout, et on l'entend reprendre toutes les théories en usage après Muerzsteg.

Il est donc possible que nous soyons à la veille d'assister au retour d'une des phases périodiques de la question d'Orient : l'entente austro-russe. Cette entente peut assurer la paix balkanique, et c'est énorme quand la paix est l'intérêt suprême. Elle n'est pas toutefois sans présenter quelques inconvénients pour la France. Les cabinets de Vienne et de Pétersbourg ont, en pareil cas, la tendance à causer entre eux deux des affaires des Balkans et à vouloir les régler à eux seuls et l'intimité qui en résulte entre les Cours impériales peut faciliter «le rapprochement des Trois Empereurs». Loin d'être «une fissure» dans ce système politique comme l'a dit le Ministre des Affaires étrangères de Serbie à M. Descos le 27 août, la proposition Berchtold pourrait éventuellement lui ouvrir les voies. Mais, entre deux maux, il faut choisir le moindre; du moment que la guerre européenne est le plus grand péril à éviter, mieux vaut le rapprochement austro-russe, s'il peut imposer la paix aux petits États en révolte.

Je ne puis m'empêcher de remarquer en terminant que l'Autriche et la Russie ont toutes deux une certaine part de responsabilité dans la gravité de la crise actuelle. L'une et l'autre n'ont pas su résister à la tentation de profiter des embarras de la guerre italo-turque pour agir à leur guise dans les Balkans et y fortifier leur clientèle : la Russie a travaillé à faire la ligue des quatre petits États orthodoxes, l'Autriche a révolutionné l'Albanie. Toutes deux ont joué avec le feu : c'est bien à elles à éteindre l'incendie.

467.

M. BOMPARD, AMBASSADEUR DE FRANCE À CONSTANTINOPLE,

À M. POINCARÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 552. Confidentiel. *Thérapia, 27 septembre 1912.*

(*Reçu :* Cabinet, 2 oct.; Dir. pol., 3 oct.)

Je n'ai eu que trop souvent l'occasion de signaler au Département la difficulté qu'il y a, en bien des circonstances, à faire cadrer notre politique orientale avec la politique générale de la France. L'Allemagne n'éprouve pas de moins grandes difficultés de son côté à marcher en Orient d'accord avec

ses alliées, car il faut bien reconnaître que, pour l'une comme pour l'autre, la Turquie est un mauvais terrain d'application pour les alliances et les ententes qu'elles ont contractées en vue de l'équilibre européen. Notre Chargé d'affaires à Londres a été frappé comme moi de cet état de choses quoiqu'ayant moins à en souffrir; dans deux remarquables rapports nos 336 et 369 des 21 août et 5 septembre[1] de cette année, que je remercie Votre Excellence d'avoir bien voulu me communiquer, M. de Fleuriau met en lumière qu'au point de vue de la politique orientale les intérêts de la France, de l'Allemagne et de l'Angleterre sont connexes au point de se confondre, puisqu'ils commandent également à ces trois Puissances de sauvegarder avant tout l'intégrité et l'indépendance de l'Empire ottoman, tandis que la Russie d'une part et l'Autriche-Hongrie de l'autre ont de tout autres visées, qui d'ailleurs s'opposent entre elles aussi bien qu'aux vues du reste de l'Europe.

Notre Chargé d'affaires à Berlin, dans un fort intéressant rapport n° 363 du 3 août[2] qui m'a été communiqué le 7, sous le n° 625, et dont j'ai eu plaisir et profit à prendre connaissance, constate de son côté la similitude des intérêts de la France et de l'Allemagne en Orient et il conclut à l'opportunité d'y poursuivre de concert une même politique. M. de Manneville attendrait, d'une prise de contact entre les cabinets de Paris et de Berlin en vue du maintien de l'Empire turc, d'heureux effets même sur d'autres terrains et il escompte l'apaisement qui en résulterait dans les relations des deux États.

Après avoir déduit les raisons qui interdisent aujourd'hui au Gouvernement britannique de prendre, dans les questions d'Orient, des attitudes à la Palmerston parce que, dans son duel avec l'Allemagne, l'Angleterre a besoin de la Russie, M. de Fleuriau ajoute que, de son côté, l'Allemagne soutiendra l'Autriche parce que son alliance avec l'Autriche a plus d'importance pour elle que tous ses intérêts en Orient; et la France, la Russie pour les mêmes raisons. Ni la France, ni l'Angleterre ne peuvent, d'après lui, suivre leur politique propre à Constantinople; elles sont obligées toutes deux, par la situation de l'Europe et les alliances et ententes qui en sont la conséquence, à y faire des concessions à leurs partenaires, en opposition avec leurs vues personnelles et au détriment de leurs intérêts particuliers. Je ne crois pas devoir pousser plus loin l'analyse des rapports de MM. de Fleuriau et de Manneville, dont Votre Excellence a certainement pris connaissance et qui ont sans doute retenu son attention. Je veux seulement m'associer pleinement à l'exposé qu'ils font de la situation et, dans une certaine mesure,

(1) Rapports reproduits l'un et l'autre à leurs dates, nos 308 et 372. — (2) Ci-dessus reproduit n° 239.

aux conclusions qu'ils en tirent. Oui, certes, il convient de profiter des occasions qui nous sont offertes à Constantinople et qui sont trop rares ailleurs, de marcher d'accord avec les Allemands et, pour ma part, je n'en ai jamais laissé échapper aucune; mais je dois avouer qu'au temps du baron Marschall, l'Ambassade d'Allemagne y apportait peu d'empressement, du moins dans le domaine politique. Le principal souci de mon collègue allemand, que la mort vient de frapper, était de bien marquer aux Turcs son indépendance et de ne partager avec personne les profits qu'il retirait de la bienveillance de son attitude dans les démêlés que la Turquie avait avec le reste de l'Europe.

Dans le domaine des affaires, le baron Marschall était au contraire disposé à se concerter avec nous, mais il n'admettait guère qu'une base d'entente : aux Allemands, l'affaire avec les avantages industriels et moraux qu'elle comporte, aux Français, le soin de la financer et uniquement, ou à peu près, les bénéfices de banque qui découlent des opérations financières et dont il nous tenait pour particulièrement friands. Nous nous sommes trop longtemps accommodés en France de ce mode de partage et, sans renoncer à nous accorder avec les Allemands, il importera de réagir contre de semblables combinaisons et de les amener à une plus juste conception de la collaboration.

Quant aux relations avec la Russie, elles sont ici mon principal souci. Je suis trop conscient de l'importance de l'alliance russe, sur laquelle j'ai eu à veiller moi-même pendant cinq ans à Saint-Pétersbourg, pour ne pas comprendre qu'elle vaut bien de notre part certains sacrifices en Orient, mais je ne crois pas cependant qu'il soit nécessaire d'aller jusqu'à lui sacrifier tous nos intérêts dans le Levant et l'Empire ottoman lui-même au maintien duquel ils sont attachés. L'alliance franco-russe n'est pas moins utile, pas moins nécessaire à la Russie qu'à la France; il est donc juste qu'elle supporte sa part des frais de l'association. Bien rares, hélas, sont les points sur lesquels les vues de la France et de la Russie se rencontrent en Orient, que ce soit dans le domaine politique, dans le domaine religieux, ou même dans celui des affaires; mais aussi longtemps que la Russie temporisera par raison d'opportunité et ne suivra pas une politique d'action contre l'Empire ottoman, il n'est pas impossible de trouver, dans le fait, des transactions qui évitent les heurts entre les deux ambassades. Votre Excellence sait que j'y ai parfaitement réussi avec M. Tcharykoff; mes rapports, je n'entends pas par là mes rapports personnels, ce qui va de soi et serait de peu d'importance, mais mes rapports d'affaires avec M. de Giers, ne sont pas moins bons; je suis toujours parvenu jusqu'ici à faire comprendre d'une façon concrète à mon nouveau collègue russe, comme à son prédécesseur, que les intérêts français avaient droit à sa considération et que les points litigieux entre nous devaient être traités avec ménagements; mais je demeure inquiet de M. Sazonoff. Depuis que M. Sazonoff a repris la direction de la diplomatie russe, la poli-

tique de notre alliée s'est faite primesautière et fébrile en Orient. Suivant la pente de ses sentiments qui sont nettement hostiles à la Turquie, il se lance contre elle à la légère dans les entreprises les plus périlleuses; il suscite les espérances des uns, les convoitises des autres à l'encontre de l'Empire ottoman; il déchaîne inconsidérément l'orage; puis, effrayé tout à coup de son œuvre, il abandonne ses projets, réfrène les appétits qu'il a lui-même aiguisés, arrête rudement les petits États Slaves qu'il a lancés en avant et crée ainsi un état général de trouble et de surexcitation nerveuse des deux côtés des Balkans d'où pourrait sortir, Dieu sait quoi. En moins d'un an, il a mis la péninsule balkanique sens dessus dessous. De quelque manière qu'on envisage la question d'Orient, elle exige du calme et de la réflexion dans la façon d'en user avec elle; on ne saurait la manier avec trop de prudence, comme on ferait d'une bombe trouvée sur son chemin. M. Sazonoff aurait grand besoin d'être contenu.

468.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 286. Secret. *Berlin, 28 septembre 1912, 14 heures.*

(*Reçu :* 16 h. 25.)

Le Secrétaire d'État des Affaires étrangères m'a fait demander une entrevue pour me parler de la situation dans les Balkans. Il m'a dit que M. Paléologue avait entretenu M. de Lancken[1] de la possibilité d'une intervention des Puissances en vue du maintien de la paix, mais avait remarqué que la principale difficulté était de savoir qui prendrait l'initiative de cette intervention. M. de Kiderlen trouve l'observation de M. Paléologue parfaitement juste. Il pense que cette initiative ne pourrait appartenir qu'à une des deux Puissances voisines, la Russie ou l'Autriche.

Dans le cas où la Russie prendrait l'initiative de faire savoir aux différents États balkaniques que les Puissances n'admettraient pas de changements territoriaux dans les Balkans à la suite d'une guerre, on serait ici disposé à presser l'Autriche de s'associer à cette démarche. M. de Kiderlen croit même pouvoir me dire dès maintenant que l'Autriche accepterait une pareille proposition.

(1) Cf. *Grosse Politik*, vol. 33, pièce n° 12188. M. de Kiderlen-Wächter fait allusion à son entretien avec M. Jules Cambon dans un projet de dépêche à Vienne (la dépêche n'a pas été expédiée. V. *Grosse Politik*, vol. 33, pièce n° 12189 et la note jointe).

Il lui semble que la présence de M. Sazonoff à Paris (1), fournit à Votre Excellence l'occasion de l'entretenir à ce sujet et, comme il croit aux intentions pacifiques de la Russie, il voit là un moyen de sortir l'Europe des difficultés qui se présentent à elle. La déclaration en question ne pourrait être prise en mauvaise part par les Puissances balkaniques, car, si elle les frustrait de certains espoirs, elle était pour elles une garantie en cas de revers. « Il est vrai, a ajouté M. de Kiderlen, qu'en cas de succès des États balkaniques, il sera bien difficile de faire sortir les troupes des territoires occupés par elles, mais l'important est de parer au danger immédiat ».

L'observation de M. de Kiderlen paraît juste. Une démarche qui associerait l'action de l'Autriche à celle de la Russie aurait toujours l'avantage, au cas où un conflit éclaterait dans les Balkans, de localiser le conflit.

En second lieu, le Secrétaire d'État m'a fait connaître que le Chargé d'affaires de Bulgarie avait fait hier près de lui une démarche en vue d'arrêter la mobilisation turque* qui entraîne forcément des mesures similaires en Bulgarie. M. de Kiderlen voit dans cette démarche, qui a sans doute aussi été faite à Paris, une occasion qui justifierait l'intervention des grandes Puissances et dont celles-ci pourraient profiter. Les Puissances pourraient d'après lui demander à la Bulgarie de leur garantir qu'elle ne mobiliserait pas si la Turquie ne mobilisait pas, et donner à la Turquie le conseil de rapporter les mesures de mobilisation déjà prises.

469.

M. DE PANAFIEU, MINISTRE DE FRANCE À SOFIA,

À M. POINCARÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 99. *Sofia, 28 septembre 1912, 20 h. 30.*

(*Reçu* : 23 h. 40.)

Je réponds à Votre télégramme n° 222 (2).

Dans les conversations que mes collègues russe et anglais ou moi-même avons eues avec le Ministère des Affaires étrangères, il n'a jamais été fait allusion à une démarche collective des États Balkaniques auprès des grandes Puissances.

Mais nous avions été d'accord pour admettre la probabilité que la Bulgarie

(1) M. Sazonoff devait arriver à Paris le 1er octobre.

* Annotation du Département : *M. Stancioff est venu le 27 causer de la situation à la Direction politique, mais n'a fait aucune demande.*

(2) Télégramme circulaire du 27 septembre ci-dessus reproduit, n° 463.

et les trois autres États Balkaniques, préalablement à toutes mesures militaires, feraient une dernière démarche pressante auprès des Puissances et de la Porte pour leur demander de réformer l'administration de la Macédoine dans le sens de l'article 23 du traité de Berlin, et pour s'engager à poursuivre exclusivement l'autonomie de la province et à maintenir le *statu quo* territorial.

J'ai fait part à Votre Excellence, dans ma lettre n° 144 du 20 de ce mois [1], de mon impression à cet égard et M. Nékloudoff, dans un télégramme du 22, transmettait à Pétersbourg un avis identique.

En répondant à ce télégramme, M. Nératoff n'a pas prescrit au Ministre de Russie une communication spéciale au Gouvernement bulgare, mais lui a suggéré d'appeler l'attention « des hommes politiques influents » sur l'inopportunité d'une démarche des États balkaniques au moment où les grandes Puissances exercent leur action à Constantinople en faveur des réformes.

M. Nékloudoff a signalé, avant-hier, à M. Guéchoff les inconvénients d'une telle démarche, si elle devait se produire, et le Président du Conseil lui a répondu en termes très vagues, sans lui faire connaître ses intentions.

Le Chargé d'affaires d'Angleterre a reçu ce matin l'instruction de faire une démarche dans le même sens, « si le Ministre de France recevait des instructions analogues ».

Dans les circonstances actuelles, cette démarche ne donnerait certainement aucun résultat pratique.

470.

Note de l'Ambassade britannique.

Immediate. *September, 28th., 1912.*

(*Reçu :* Dir. pol., 5 octobre.)

His Majesty's Representatives at Belgrade, Sophia, Athens and Cettinje have been instructed strongly to deprecate to the Governments to which they are accredited a proposed formal representation by the four States in question to the great Powers, instructions to that effect having already been given to their Russian Colleagues.

His Majesty's Ambassador has the honour, by direction of Sir Edward Grey, to express the hope that similar instructions may be sent by the French Government to their Representatives at the places above-mentioned.

(1) Voir ci-dessus, n° 444.

Sir Francis Bertie is to explain that the reason for the step thus to be taken by Great Britain, France and Russia would be that the proposed representations by the four Balkan States would make it appear that everything now being done by Turkey was due to pressure, and would thus make it more difficult for Turkey to proceed in the favourable direction in which she is now going. Such representations would also have the appearance of an attempt to force the hand of the Great Powers who are already acting in the way which they consider most likely to be efficacious at the present moment.*

TRADUCTION.

Les représentants de Sa Majesté à Belgrade, Sofia, Athènes et Cettigné ont reçu l'instruction de dissuader énergiquement les Gouvernements auprès desquels ils sont accrédités, de la démarche collective qu'ils se proposaient de faire auprès des grandes Puissances. Leurs collègues russes ont déjà reçu des instructions dans le même sens.

L'Ambassadeur de Sa Majesté a l'honneur, en vertu d'instructions données par Sir Edward Grey, d'exprimer l'espoir que le Gouvernement français enverra des instructions semblables à ses représentants dans les capitales sus-mentionnées.

Sir Francis Bertie est chargé d'expliquer la raison pour laquelle la Grande-Bretagne, la France et la Russie doivent agir de la sorte : la démarche que les quatre États balkaniques se proposaient de faire, porterait à croire que toute mesure actuellement prise par la Turquie est l'effet d'une pression exercée sur elle et lui rendrait ainsi plus difficile de persévérer dans la direction favorable qu'elle suit maintenant. Cette démarche aurait, en outre, l'apparence d'une tentative pour forcer la main aux grandes Puissances qui agissent dès à présent suivant la méthode qu'elles considèrent comme la plus efficace au moment actuel.

471.

M. POINCARÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

à M. DE PANAFIEU, MINISTRE DE FRANCE À SOFIA.

T. n° 223. *Paris, 29 septembre 1912, 11 h. 50.*

Je réponds à votre télégramme n° 99 (1).

Si vous acquérez la certitude que la démarche collective des États balka-

* Annotation du Département : *Répondre verbalement à M. Carnegie que nous ne savions rien de la démarche collective projetée des quatre Etats Balkaniques, mais que, si ce projet se confirmait, la France agirait dans le sens proposé et que, dès à présent des instructions à toutes fins utiles étaient envoyées aux agents français dans les Balkans.*

(1) Télégramme du 28 septembre, reproduit ci-dessus, n° 469.

niques n'aura pas lieu, vous pouvez faire remarquer au Chargé d'affaires d'Angleterre que l'intervention auprès du Gouvernement bulgare est devenue inutile.

J'ai été informé que M. Stancioff avait tâché de se procurer hier dans les Banques françaises une avance de 20 millions. Il s'est même rabattu sur le chiffre de 10, puis de 5. Tout lui a été naturellement refusé. Il n'a pas caché que l'objet de cet emprunt était militaire.

Veuillez demander à ce sujet des explications au Gouvernement bulgare.

472.

M. DU HALGOUET, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À ATHÈNES,

À M. POINCARÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 64. Très urgent. Très confidentiel. *Athènes, 29 septembre 1912, 20 h. 50.*

(*Reçu :* 23 h. 35.)

Je tiens de très bonne source que l'ordre de mobilisation va être donné incessamment, cette nuit peut-être. Le Gouvernement grec donnera sans doute comme prétexte les mouvements de troupes turques en Épire dont il se plaint depuis quelques jours; mais ne faudrait-il pas chercher plutôt la véritable raison dans une mesure du même genre en Bulgarie ?

L'opinion publique est très calme et on ne saurait dire que les événements de ces derniers temps aient fait impression sur elle.

Je rappelle à Votre Excellence qu'aux termes de la loi la Chambre des Députés doit être convoquée dès que la mobilisation est décrétée et que la question des députés crétois se posera par conséquent aussitôt.

473.

M. JULES CAMBON, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. POINCARÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 458. Secret. *Berlin, 29 septembre 1912.*

(*Reçu :* Cabinet, 1er oct.; Dir. pol., 5 octobre.)

Par sa dépêche n° 719 [1], Votre Excellence a bien voulu me communiquer une note de M. le Ministre de la Guerre envisageant l'hypothèse d'une entrée en campagne de l'armée austro-hongroise dans les Balkans.

[1] Dépêche du 13 septembre transmettant une note du Ministère de la Guerre qui est elle-même du 31 août. Voir à la date du 2 septembre, n° 359.

Les conclusions de cette note confirment les renseignements que m'avait donnés le Chargé d'affaires de Serbie. D'après M. Boghitchévitch, l'armée austro-hongroise ne pénétrerait pas dans le Sandjak, mais passerait le Danube au-dessous de Belgrade et envahirait la Serbie en remontant la vallée de la Morava. Les opérations seraient du reste très difficiles. J'ai eu l'honneur de vous télégraphier ce renseignement par mon télégramme n° 275 (1).

La lettre du Département que me transmet la note du Ministre de la Guerre ajoute qu'il n'y a pas lieu d'examiner l'hypothèse où cette entrée des troupes autrichiennes en Serbie serait considérée comme un *casus belli* par le cabinet de Saint-Pétersbourg, car on peut supposer que celui-ci ne prendrait pas de décision immédiate.

D'autre part, si j'en crois les indications que j'ai recueillies ici, le Cabinet de Vienne ne prendra pas l'initiative d'une intervention, bien au contraire : il n'agirait que si la Russie elle-même intervenait. Or celle-ci est considérée ici comme fermement attachée au maintien du *statu quo* oriental.

On peut donc espérer, par le fait qu'aucune de ces deux Puissances ne veut porter le premier coup, qu'il n'y aura pas de premier coup; la connaissance de cet état de choses est sans doute ce qui a permis au Chancelier de l'Empire et à M. de Kiderlen, de m'affirmer, ainsi que je vous l'ai fait connaître (dépêches nos 436 et 439 (2)) leur espoir de localiser le conflit dans les Balkans, s'il venait à éclater.

C'est ce qui a amené le Secrétaire d'État, dans l'entretien que j'ai eu avec lui hier et que j'ai rapporté à Votre Excellence par mon télégramme n° 286 (3) à me dire, aussi nettement qu'il l'a fait, que l'Autriche s'associerait à la Russie si celle-ci proclamait le principe du *statu quo* territorial *ante*, en Macédoine, quels que fussent les résultats d'une guerre entre les États balkaniques et la Turquie. J'ai écrit sous la dictée de M. de Kiderlen lui-même la déclaration qu'il m'a faite à ce sujet et que j'ai insérée dans mon télégramme. En fait c'est là le procédé imaginé par la Chancellerie impériale pour neutraliser l'Autriche et la Russie et localiser le conflit. En réalité, ce procédé aurait pour effet, au lieu de détruire la force de l'Empire ottoman en Europe d'un seul coup, de le désagréger peu à peu et de remettre au temps le soin de permettre à chacune de ses parties de se rattacher à son centre naturel.

(1) Télégramme non reproduit du 18 septembre annonçant que le Chargé d'affaires de Serbie se montrait inquiet de la situation dans les Balkans et donnant sur les opérations militaires envisagées les renseignements reproduits dans ce rapport.

(2) Ces documents ont été reproduits ci-dessus à la date du 19 et du 20 septembre nos 432 et 441.

(3) Voir ci-dessus à la date du 28 septembre n° 468. M. de Kiderlen-Wächter dans un nouvel entretien avec M. Jules Cambon, qui est du 1er octobre, a exprimé avec plus de développement les mêmes idées. Voir la note rédigée par lui, *Grosse Politik*, vol. 33, pièce n° 12191.

Il obligerait sans doute les Puissances, à la fin de la guerre, à intervenir diplomatiquement dans un congrès ou autrement, pour mettre les choses au point, mais il écarterait le péril immédiat et c'est tout ce que souhaite la Chancellerie impériale, qui se dégagerait ainsi des obligations morales qu'elle a envers la Turquie. Qui a terme ne doit rien.

Le représentant d'un des États balkaniques me rappelait aujourd'hui même l'action exercée par la Russie pour unir ces États contre la Turquie, au moment où l'Italie assaillait inopinément l'Empire ottoman. Il me marquait ce qu'il y avait de paradoxal et de scandaleux à voir ces deux Puissances, si acharnées il y a peu de temps à combattre le Gouvernement turc, être aujourd'hui en Europe les plus fermes à le soutenir contre tout changement qui porterait atteinte à sa situation territoriale en Europe. Il y a beaucoup de vrai dans cette remarque; mais la Russie et l'Italie craignent également l'Autriche dans les Balkans et de là vient l'identité de leur politique.

Quant à l'Allemagne, la sincérité de ses efforts en vue du maintien de la paix ou tout au moins de la localisation du conflit, n'est pas douteuse. Peut-on, en effet, imaginer une situation plus fausse que la sienne entre la Turquie et l'Italie, entre l'Italie et l'Autriche, et même entre l'Autriche et la Russie ?

De là vient le grand souci du Gouvernement impérial d'écarter l'obligation de prendre parti dans le conflit et d'y jouer un rôle de premier plan. De là vient son désir de voir l'Autriche et la Russie s'associer et se neutraliser l'une l'autre. De là vient enfin l'ouverture que m'a faite hier M. de Kiderlen, et son espoir de voir Votre Excellence entretenir M. Sazonoff des idées qu'il m'a exposées.

Je n'ai pas été surpris de ces ouvertures; de tout temps, depuis que je suis ici, les hommes qui dirigent la politique de l'Empire ont soutenu que la France et l'Allemagne, par le fait même qu'elles possèdent des intérêts dans l'Empire ottoman et qu'elles n'en sont pas les voisines, avaient, chacune dans leur groupe d'alliances, une situation analogue au regard de la Turquie.

C'est là une proposition qui n'est pas contraire aux traditions de notre politique et je lisais récemment, avec beaucoup d'intérêt, un mémoire adressé au Roi en 1784 par M. de Vergennes, qui marquait les liens qui nous unissaient alors à l'Autriche; il y avait lieu pour le cabinet de Versailles ainsi que pour le Gouvernement de Berlin de prévenir le démembrement de l'Empire ottoman poursuivi par la Russie et par l'Autriche.

Peut-être qu'aujourd'hui l'esprit réaliste de M. de Vergennes conclurait comme en 1784. L'occasion est d'autant plus facile qu'on peut espérer que la jalousie réciproque, qui inspire les cabinets de Pétersbourg et de Vienne, les amènera à proclamer une politique d'égal désintéressement.

474.

M. DE PANAFIEU, MINISTRE DE FRANCE À SOFIA,

À M. POINCARÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 100. *Sofia, 30 septembre 1912, 11 h. 40.*

L'ukase ordonnant la mobilisation a été signé hier par le Roi et sera probablement publié aujourd'hui.

Dès hier matin, les régiments de cavalerie ont été envoyés par voie ferrée à proximité de la frontière.

Le Président du Conseil de Serbie est arrivé samedi soir incognito pour se concerter avec le Gouvernement bulgare et est reparti hier pour Belgrade.

475.

M. POINCARÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. BOMPARD, AMBASSADEUR DE FRANCE À CONSTANTINOPLE.

T. nos 523 et 524. *Paris, 30 septembre 1912, 16 h. 30 et 17 heures.*

En vue d'éviter une plus grande tension dans les Balkans à la suite des mesures militaires prises par la Turquie, M. Sazonoff se propose de charger l'Ambassadeur de Russie à Constantinople d'insister pour que le Gouvernement ottoman ne concentre pas de troupes sur les frontières. Les Représentants russes auprès des Puissances balkaniques devraient d'autre part intervenir auprès de celles-ci en vue d'empêcher toute mesure de mobilisation.

Sir Edward Grey partage ces vues et les agents anglais ont reçu des instructions analogues. M. Sazonoff ajoute que, vu l'imminence du péril, il estime avec Sir Edward Grey qu'il y a lieu de prier les Gouvernements allemand et austro-hongrois de s'associer à ces efforts.

J'ai donné mon assentiment à la proposition russe.

J'invite en conséquence nos agents dans les Balkans à tenir à ce sujet un langage catégorique[1].

(1) Par télégramme circulaire à Sofia, Athènes, Cettigné, Belgrade, même jour, 16 h. 45, le Département a communiqué à ces postes le télégramme à Constantinople, n° 523, en ajoutant : « Veuillez, après vous être concerté avec vos collègues russe et anglais, tenir au Ministre des Affaires étrangères un langage très net à ce sujet et propre à prévenir toute action inconsidérée. »

Veuillez, après vous être mis d'accord avec vos collègues russe et anglais, entretenir le Ministre des Affaires étrangères de la question. Il s'agit, d'ailleurs d'une démarche non pas collective, mais seulement simultanée, et votre communication devra conserver un caractère tout amical. Les assurances que vous a données le Ministre des Affaires étrangères et que m'a rapportées votre télégramme n° 374 (1) vous permettent d'aborder de nouveau la question dans ces termes et sans qu'il puisse se méprendre sur les raisons qui inspireront votre langage.

476.

Note de la Direction politique.

30 septembre 1912, 19 h. 30.

Le Ministre de Bulgarie vient donner communication d'un télégramme reçu à 5 heures par lequel son Gouvernement lui annonce la mobilisation immédiate des troupes bulgares (cette opération prend, d'après lui, six jours, y compris les trois jours nécessaires pour la concentration).

Les prétextes invoqués sont la « provocation » que constitue la mobilisation turque combinée avec les manœuvres sur la frontière bulgare au moment où le Gouvernement de Sofia venait de renvoyer ses réserves et, en second lieu, les nouvelles parvenues de la frontière turque et qui indiquent une propagande active en faveur « de la guerre sainte » contre la Bulgarie.

Le télégramme ajoute qu'une mesure analogue de mobilisation immédiate est prise en Serbie, au Monténégro et en Grèce. Ce dernier pays mobilise aussi sa « flotte ».

M. Stancioff fait remarquer, avec complaisance, que c'est la première fois que, dans l'histoire des efforts poursuivis par les États balkaniques pour assurer un meilleur sort aux frères macédoniens asservis par les Turcs, les quatre États chrétiens des Balkans manifestent ainsi leur « intime » union. Il semble en attendre de grands effets.

Il ne sait pas si la mobilisation entraînera nécessairement la guerre, aucune communication n'ayant encore été faite par les États balkaniques à la Turquie. Il y voit surtout un moyen de pression sur la Sublime Porte destiné à l'amener à accorder « l'autonomie » aux vilayets de la Turquie d'Europe et à donner des garanties pour sa réalisation pratique. C'est cette solution, dit-il, que poursuivent les États balkaniques; ceux-ci savent parfaitement qu'il ne peut s'agir pour eux d'agrandissements territoriaux. Il estime que, guerre ou non, victoire ou défaite des Puissances balkaniques, la question de la Macédoine

(1) Télégramme du 26 septembre, reproduit ci-dessus, n° 460.

ne peut se régler qu'avec le concours des Grandes Puissances et par une conférence.

Il s'attend à une assez vive irritation de la part des Gouvernements européens, de la Russie notamment, en face de la décision prise; mais il compte sur la sympathie des opinions publiques, qui n'a jamais fait défaut aux chrétiens des Balkans.

En ce qui concerne les démarches faites par M. Stancioff ces jours-ci auprès de la finance parisienne pour se procurer des fonds, le Ministre de Bulgarie reconnaît qu'il avait reçu à ce sujet des instructions de M. Théodoroff. Celui-ci a toujours pensé à obtenir une avance sur le futur emprunt. M. Stancioff assure lui avoir tout de suite fait remarquer qu'une avance sur un contrat d'emprunt non signé était chose peu probable, surtout dans les circonstances actuelles. Il a néanmoins vu M. Noetzlin et lui a demandé 20 millions, puis 10 puis 5. M. Noetzlin lui a déclaré qu'il ne pouvait en être question et les choses en sont restées là.

477.

M. du Halgouet, Chargé d'Affaires de France à Athènes,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 65. *Athènes, 30 septembre 1912, 18 heures.*

La mobilisation, sur laquelle la Grèce et la Bulgarie sont d'accord, ne se trouverait retardée, me dit-on, que par l'hésitation de la Serbie à prendre une mesure analogue; cette répugnance se conçoit d'autant mieux que le Chargé d'affaires d'Autriche-Hongrie m'a laissé entendre que son Gouvernement se croirait autorisé en cas de conflit imminent à occuper provisoirement le Sandjak.

Ni la population, ni l'armée ne manifestent le moindre enthousiasme pour la guerre; au ministère de la Guerre même, on semble n'agir que par contrainte. Il est permis de penser que le Ministre des Affaires étrangères suit une politique personnelle, adoptée à contre cœur par son collègue, mais encouragée par l'Italie. La légation de Russie, généralement bien renseignée, qualifie de *bluff* l'agitation officielle; il n'en est pas moins vrai que les conséquences peuvent en être fâcheuses.

Le cabinet semble plus disposé qu'il y a quelques jours à admettre les députés crétois à la Chambre. Il est bien probable que, si cette éventualité se produisait après le décret de mobilisation, le pays ne se contenterait plus de la nomination d'un commissaire par le Roi et exigerait l'annexion de l'île à la Grèce au risque de créer ainsi un *casus belli*.

La Grèce ne se fait pas illusion sur sa faiblesse au point de vue militaire, mais elle considère, non sans raison, d'une part, que les difficultés intérieures et extérieures au milieu desquelles se débat la Porte rendent la situation plus propice qu'elle ne le sera jamais pour faire valoir des revendications contre la Turquie et, d'autre part, que, grâce à sa marine, elle pourrait prendre et annexer définitivement de nombreuses îles dont la population est de race hellénique.

Je m'efforce de faire [entendre] des conseils de sagesse en m'inspirant des arguments que les représentants français et russe ont fait valoir auprès de la Bulgarie; mais je suis extrêmement gêné par l'ignorance absolue dans laquelle je suis du résultat [des] conversations échangées entre les Puissances au sujet de la Crète.

478.

M. Descos, Ministre de France à Belgrade,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 33. *Belgrade, 30 septembre 1912, 20 heures.*

Le Ministère des Affaires étrangères aurait reçu de Salonique avis de la mobilisation des divisions d'Uskub, Velès, Istip, Drama et Serrès. De Sofia, la nouvelle que le décret de mobilisation avait été signé hier.

M. Yovanovitch me dit que les autorités militaires serbes n'ont pris jusqu'ici que des mesures préparatoires de mobilisation et n'ont déplacé aucun régiment. « Il est probable, a-t-il ajouté, que le décret de mobilisation sera signé aujourd'hui, ce que feront également la Grèce et le Monténégro, puis nous attendrons. Mais de là à la guerre il y a loin, à moins d'incidents imprévus. [La] présence au pouvoir de M. Pachitch fournit aux Puissances la plus sûre garantie que nous serons prudents et que nous ne courrons point les aventures ».

479.

M. Descos, Ministre de France à Belgrade,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 35. *Belgrade, 30 septembre 1912, 20 h.*

Le *Journal officiel* publie le décret de mobilisation; la Skoupchtina doit être réunie le 3 octobre pour voter des crédits militaires et [doit] ensuite s'ajourner. La ville et l'opinion sont également calmes.

480.

M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople.

T. n° 525. Secret. *Paris, 30 septembre 1912, 22 h. 50.*

Je réponds à votre télégramme n° 374[1] en vous recommandant le plus grand secret sur ce qui suit :

Le texte de l'accord secret serbo-bulgare m'a été communiqué à titre strictement confidentiel pendant mon séjour à Saint-Pétersbourg; mais la Russie déclare : 1° que ce traité n'a pas été conclu sous ses auspices et qu'il lui a été simplement communiqué après sa signature; 2° qu'elle n'en a pas accepté la responsabilité; 3° qu'à sa connaissance il existe des accords entre la Bulgarie et la Grèce, ainsi qu'entre la Bulgarie et le Monténégro, mais qu'elle n'en connaît que l'esprit général et non le texte.

481.

M. de Panafieu, Ministre de France à Sofia,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 101. *Sofia, 30 septembre 1912, 21 heures.*

L'ordre de mobilisation a été publié aujourd'hui à 5 heures. Il convoque pour demain tous les hommes des classes 1886 à 1909. Les Gouvernements hellène et serbe ont dû prendre aujourd'hui des mesures identiques. D'autre part, les troupes continuent à partir pour la frontière et les succursales de la Banque nationale ont reçu l'ordre d'envoyer le numéraire disponible à Sofia et Tirnova.

On est généralement d'avis que la guerre est presque inévitable dans un délai très court, aussitôt après la fin de la mobilisation, c'est-à-dire dans une dizaine de jours.

Le Ministre de Russie a reçu ce matin, par le télégraphe, de M. Sazonoff l'instruction de faire connaître au Gouvernement bulgare la démarche prescrite aux Ambassadeurs des Puissances à Constantinople et à l'inviter en même temps à surseoir à tout envoi de troupes à la frontière. M. Guéchoff a répondu

(1) Voir ci-dessus à la date du 26 septembre, n 460.

à la communication de M. Nekloudoff « qu'il était trop tard ». Il a ajouté cependant que la guerre pourrait encore être évitée si les Puissances obtenaient de la Turquie l'engagement d'exécuter sous leur garantie les réformes en Macédoine dans l'esprit de l'article 23 du traité de Berlin, et de nommer dans la province des valis chrétiens étrangers. Le Président du Conseil a refusé de recevoir le Chargé d'affaires de Turquie et l'a ajourné à trois ou quatre jours. Il a dit à mon collègue de Russie qu'il ne ferait pas de communication aux Puissances ou à la Porte avant ce même délai de trois ou quatre jours.

Je suis convaincu qu'aucune intervention ne pourra faire modifier les décisions du Gouvernement bulgare. Dans ces conditions, Votre Excellence estimera sans doute qu'il n'est pas utile de demander des explications à M. Guéchoff au sujet des tentatives faites par M. Stancioff et relatées dans le télégramme n° 223 (1).

482.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 271. Secret. *Londres, 30 septembre 1912, 22 h. 55.*

Un communiqué sera adressé à la presse sur les conversations de M. Sazonoff et de Sir Ed. Grey. Il affirmera l'entente des deux ministres et leur volonté commune de travailler au maintien de la paix. On a parlé des Balkans et d'une action à Constantinople et dans les capitales des petits États; du Thibet dont on n'a pas dit grand'chose, sinon que l'Angleterre pourrait y envoyer un agent en cas de besoin. C'est pour la Russie se désintéresser du Thibet.

Pour la Perse, l'entretien avec Sir Ed. Grey n'a rien précisé, mais avec Sir A. Nicolson le Ministre russe est arrivé à l'entente suivante :

On ne procédera pas à de nouveaux accords, on se déclarera décidé à maintenir l'indépendance de la Perse, à ne pas laisser Mohammed Ali remonter sur le trône, on remplacera le Régent qui manque de fermeté, on cherche un candidat, et comme le Régent actuel a été nommé par le Medjiliss, on ne sait quelle procédure de nomination employer. On soutiendra financièrement le Gouvernement du futur régent et on aura recours à la finance française. Quant aux chemins de fer, la Russie favorisera l'exécution d'une ligne s'élevant au nord de Mohammerra et très intéressante pour l'Angleterre; les agents

(1) Ci-dessus reproduit, 29 septembre, n° 471.

des deux pays seront chargés d'obtenir du Gouvernement persan la concession du transpersan, sous la condition que la ligne ne pourra sortir de la zone russe sans l'assentiment du Gouvernement britannique.

483.

M. Laroche, Chargé d'Affaires de France à Rome,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 460. Confidentiel. *Rome, 30 septembre 1912.*

Vous avez bien voulu me communiquer, sous la date du 17 de ce mois et le n° 177, un très intéressant rapport de notre vice-consul à Rhodes sur la question des îles de la mer Egée actuellement occupées par les Italiens (1). M. Laffon étudiait les conséquences qui résulteraient pour les intérêts français d'un changement dans le régime des îles, et concluait à l'adoption de mesures leur conférant une autonomie analogue à celles dont jouissent Samos et le Liban. Votre Excellence voulait bien me demander de lui faire part des appréciations que la lecture de ce document aurait pu me suggérer.

Je crois devoir adopter d'abord entièrement les vues de M. Laffon en ce qui concerne le dommage que causerait à nos intérêts l'annexion plus ou moins déguisée à l'Italie ou à la Grèce de tout ou partie des Sporades*. Les motifs qu'en donne notre vice-consul me paraissent irréfutables. Dans le premier cas, nous perdrions à bref délai notre protectorat religieux au profit de l'Italie; dans le second, la propagande et l'intolérance orthodoxes auraient vite raison de notre influence, basée sur celle des missions catholiques que nous protégeons. Je ne parle pas ici des difficultés d'ordre européen. A ce point de vue, l'annexion à la Grèce est peu vraisemblable, car la Turquie répugnerait plus encore sans doute à céder les Sporades à cette petite Puissance, ce qui lui paraîtrait le comble de l'humiliation, qu'à les donner en tout ou partie à l'Italie. Cette dernière hypothèse lui semblerait peut-être moins amère, d'autant qu'elle aurait la consolation de penser que cette cession serait le germe de discordes européennes et aurait peu de chances de se réaliser. C'est d'ailleurs pour des considérations analogues que le Gouvernement italien hésitera à entrer dans cette voie, si même il n'est déjà convaincu,

(1) M. Laffon, dans son rapport qui est du 27 août, se prononçait en faveur d'une entière autonomie accordée aux habitants de ces îles, sous la suzeraineté de la Turquie. Voir à ce sujet, le rapport de M. Paul Cambon, en date du 20 septembre ci-dessus reproduit sous le n° 443.

* Annotation du Ministre : *Dès la signature de la paix (si on y arrive) il faudra que nous prenions l'initiative d'une proposition dans le sens du rapport de M. Laffon.*

comme il y a lieu de le penser, de la nécessité de renoncer à toute acquisition.

Il est, par contre, probable que le Cabinet de Rome ne rendra pas les îles à la Turquie purement et simplement. S'il y a lieu de croire qu'il ne tentera pas d'en prolonger l'occupation par des moyens factices, on peut considérer comme assuré que, sous la pression de l'opinion publique, déjà mécontente de la restitution, il stipulera des garanties pour les personnes et les biens des insulaires chrétiens. Ainsi se trouvera posée la question du régime des îles. Le Gouvernement royal se contentera-t-il de poser ce principe dans le traité de paix, en remettant, d'accord avec la Porte, au concert des grandes Puissances le soin d'établir l'organisation nouvelle des Sporades ? Voudra-t-il, au contraire, s'assurer le bénéfice moral des avantages ainsi procurés à ces populations, et se réserver peut-être un prétexte à interventions futures en présidant lui-même à cette organisation ? Il est difficile d'être prophète en pareille matière. Les conversations que j'ai eues sur ce sujet, à diverses reprises, avec M. Bollati semblent indiquer que c'est la première méthode qui sera adoptée. Le Secrétaire général ne disait-il pas dernièrement à l'Ambassadeur de Russie que le Gouvernement italien aurait son mot à dire dans l'organisation du nouveau régime des îles, *non comme belligérant*, mais comme *européen* ? Il n'échappe pas en effet à la Consulta que les inconvénients de garder une sorte de main-mise morale sur les îles sont les mêmes que ceux d'une annexion, au point de vue international, sans présenter les mêmes avantages.

Quoi qu'il en soit, c'est l'intervention de l'Europe dans la question du régime futur des Sporades qu'il convient de supposer ici, puisqu'il s'agit d'examiner les avantages de tel ou tel régime; ce qui implique nécessairement que le Gouvernement français aurait son mot à dire. Et je me plais à penser que telle est bien la manière dont les événements se présenteront à nous. Je n'hésite pas, dans cette éventualité, à me ranger complètement à l'opinion de notre vice-consul à Rhodes. La restitution pure et simple des îles ne saurait, me semble-t-il, être envisagée un seul instant. Quelque opinion qu'on puisse avoir sur l'avenir du Gouvernement ottoman, il n'est que trop certain que la reprise par lui des îles dans ces conditions aurait les plus graves conséquences pour la sécurité des insulaires chrétiens. Un pur motif d'humanité ferait un devoir à l'Europe d'exiger des garanties pour eux. Le régime proposé par M. Laffon me paraît répondre parfaitement aux nécessités de cette situation. Il évite le protectorat collectif qui a donné en Crète des résultats, dont le moins qu'on puisse dire est qu'ils sont une source de difficultés et de dépenses pour les quatre Puissances, de mécontentement et d'agitation pour les protégés, d'irritation et de dissentiment pour la Turquie et la Grèce.

Il conviendrait d'ailleurs de s'inspirer de l'expérience de Samos et du Liban

pour éviter dans la constitution des Sporades les imperfections qui faussent les rouages de celles de ces contrées. Il ne m'appartient pas d'entrer dans des considérations sur ce sujet, qui échappent à ma compétence. Je ne puis que former le vœu de voir la question des îles résolue d'une manière générale conformément aux vues de M. Laffon. Une solution de cette espèce aurait assurément l'avantage d'écarter des occasions de rivalités et de défiances entre les Puissances, de les tirer d'embarras et de satisfaire les intérêts des populations. La Turquie sauverait la face; la Grèce garderait l'espoir; et la France conserverait et développerait une influence étroitement liée à la cause de la paix et de la civilisation.

484.

M. Laroche, Chargé d'Affaires de France à Rome,

à M. Poincaré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 461. Très confidentiel. *Rome, 30 septembre 1912.*

(*Reçu :* Cabinet, 2 octobre; Dir. pol., 4 octobre.)

Le sentiment d'inquiétude, ou plutôt d'incertitude, provoqué ici, non point tant par la concentration de notre flotte dans la Méditerranée que par les articles imprudents de certains journaux français qui furent immédiatement exploités par la presse germanique, ce sentiment commence à s'émousser. La grande majorité de l'opinion publique italienne avait plutôt éprouvé de la surprise que de la crainte. La nervosité dans laquelle la tient l'état de guerre explique qu'elle frémisse à la moindre touche. D'autre part, nos adversaires ne perdent jamais aucune occasion de mettre l'Italie en défiance contre nous. Ils rencontrent des alliés et des complices parmi les crispiniens impénitents, les nationalistes qui détestent toutes les nations étrangères, mais qui jalousent surtout la France, la *sœur* plus riche et plus puissante, et ont pour représentant typique le comte Guicciardini, Ministre des Affaires étrangères selon le cœur de M. Sonnino. Ceux-ci, qui haïssent l'Autriche, comme tout Italien, sont persuadés qu'ils ont cependant plus d'intérêt à s'entendre avec elle qu'avec nous. Ils sont hypnotisés par la « force allemande ». Ils redoutent aussi, étant conservateurs, l'influence démocratique de la France. Pour toutes ces raisons, leur parti a essayé de profiter des incidents de janvier dernier pour arrêter le peuple italien dans l'élan qui le poussait irrésistiblement vers nous. On ne peut nier qu'ils n'y aient réussi jusqu'à un certain point, mais leur œuvre est assurément passagère. Elle est déjà presque émiettée. Le contact incessant de l'Italie et de l'Autriche suffit à éclairer le jeune royaume et à lui rappeler

que la Triple Alliance n'est pour lui qu'une assurance contre la guerre avec la monarchie austro-hongroise. Toutefois les perfidies habilement répandues contre nous dans une certaine presse ont laissé dans l'opinion ce sentiment d'incertitude auquel je faisais allusion au début de cette lettre. Le peuple italien, revenu de ses préventions à notre égard, convaincu que son intérêt comme ses sympathies doivent le porter à resserrer toujours davantage ses liens avec la France, rendu impressionnable par l'excitation où l'entretient la guerre, demeure dans une certaine mesure accessible aux insinuations; il se reprend d'ailleurs de plus en plus vite, et la maladresse, l'éternelle lourdeur germaniques, en dévoilant le dessein poursuivi à Berlin et à Vienne, le mettent en garde, maintenant, contre les entreprises anti-françaises.

Le but visé par les Allemands et les Autrichiens est apparu avec évidence. Les deux empires alliés, qui ont refusé naguère à l'Italie d'étendre la Triplice à la Méditerranée, parce qu'il leur suffisait d'y voir une Angleterre hostile à la France, changent d'avis et veulent tenter d'assurer la coopération des flottes italienne et austro-hongroise, qui semblaient jusqu'ici destinées plutôt à se combattre qu'à s'entr'aider. Ils trouvent ici les auxiliaires que j'ai cités. Le *Giornale d'Italia* abonde dans ce sens. Du moins, certains de ses collaborateurs, car son principal rédacteur, qui est en Suisse, ne partage point cette manière de voir. Cette anarchie est d'ailleurs coutumière parmi les journaux italiens. C'est ainsi que le *Mattino*, notoirement acquis à la cause du rapprochement avec l'Angleterre et la France, donne l'hospitalité aux articles austrophiles du député de Tarente, M. di Palma. Il n'y a guère que la *Stampa* qui soit nettement du côté des alliés en cette matière; et je ne sais ce qu'en pensent ses lecteurs piémontais, si généralement austrophobes.

La campagne échouera d'ailleurs. Son excès même l'y condamne. Tout Italien qui raisonne comprend que l'extension de la Triplice à la Méditerranée équivaudrait à livrer l'Italie pieds et poings liés à l'Autriche. L'Italie n'a plus rien à attendre dans cette mer d'une alliance à laquelle elle n'a même pas dû la Tripolitaine, que lui ont seuls assurée ses accords avec la France et l'Angleterre. Elle n'a plus à désirer que la sécurité de sa nouvelle possession. Et les Italiens éclairés pensent qu'elle doit la demander aux Puissances limitrophes, méditerranéennes comme elle, et non aux alliés, qui cherchent ainsi à s'introduire dans la Méditerranée. Cette opinion fait de rapides progrès et l'insistance des journaux autrichiens y contribue en éveillant ici les défiances.

Le Gouvernement italien partage-t-il cette manière de voir ? A la Consulta, il existe un petit noyau de diplomates, triplicistes intransigeants, qui souhaiteraient l'extension de l'alliance. La plus grande partie des bureaux, sans être favorable à une entente plus étroite que celle d'aujourd'hui avec la France et l'Angleterre, voudrait voir les rapports actuels consolidés, et redoute

l'intrusion autrichienne dans la Méditerranée. C'est la politique d'équilibre. Un troisième parti, qui fait chaque jour de nouvelles recrues, travaille à resserrer les liens de l'Italie avec nous et nos amis, et veut soustraire la politique méditerranéenne de son pays à l'influence des alliés.

Mais tant que le Ministère actuel durera, ce n'est pas à la Consulta, c'est au palais Braschi que se décidera la politique extérieure de l'Italie. On m'assure, de plusieurs sources confidentielles et absolument dignes de foi, que M. Giolitti désire un accord avec la France et l'Angleterre sur les possessions méditerranéennes des trois pays. Il trouvera dans le marquis de San Giuliano un instrument complaisant, car le Ministre des Affaires étrangères, si son scepticisme lui interdit de s'enthousiasmer pour cette idée, ne lui est certainement pas hostile. Il est d'ailleurs possible que ce ne soit pas lui qui ait mission de traiter cette importante question.

Il m'a paru utile d'exposer à Votre Excellence la situation telle que je suis à même de la voir ici, à la veille peut-être de la conclusion de la paix, et quelques mois avant la date du renouvellement de la Triple Alliance.

INDEX DES NOMS DE PERSONNES[1].

A

ABDUL HAMID, Sultan de Turquie (1876-1909), nos 3, 165, 225, 309.

ADATCI, Conseiller de l'ambassade du Japon à Paris, n° 163 (note).

ADDIS, Directeur de la Hongkong and Shanghai Banking Corporation, nos 85, 138.

AEHRENTHAL (comte d'), ancien Ministre des Affaires étrangères d'Autriche-Hongrie, nos 3, 193, 208, 216, 308, 329, 353, 356, 366, 450.

ALATINI, banquier à Salonique, n° 217.

ALBERT Ier, Roi des Belges, n° 104.

ALEXANDRA, Impératrice de Russie, n° 76.

Allizé, Ministre à Munich, nos 120, 316.

ALPHONSE XIII, Roi d'Espagne, nos 22, 58, 64, 107, 116, 123, 128, 131, 145, 171, 258, 260, 408.

AMBROZY DE SEDEN (baron), Conseiller de l'ambassade d'Autriche-Hongrie à Rome, nos 303, 378, 415, 422.

AMEGLIO, général italien, commandant le corps de débarquement à Rhodes, n° 443.

ANDRÉ, Prince de Grèce, n° 398 et annexe.

ASSIM BEY, Ministre des Affaires étrangères de Turquie jusqu'au 23 juillet, nos 11, 42, 47, 51, 54, 150, 152, 160, 181, 184, 264 (annexe I).

ASQUITH, Premier Ministre de Grande-Bretagne, nos 36, 50, 56, 57, 102, 107 (note), 137, 145, 171, 219, 448.

Aubert (vice-amiral), Chef d'État-major de la marine, n° 449.
Cité : nos 93, 206, 249.

AUGUSTA, Impératrice allemande, n° 228.

AVARNA (duc d'), Ambassadeur d'Italie à Vienne, n° 416.

Aynard, Ministre à Cettigné, nos 234, 245, 296, 340, 365.

[1] Les noms en petites capitales sont ceux des personnages *cités* dans les documents. Les noms en *égyptiennes* ceux des signataires ou destinataires des documents. (Ces personnalités sont également citées dans diverses pièces.) Les ministres des Affaires étrangères, signataires ou destinataires de toute la correspondance, ne sont mentionnés que pour les documents où ils sont cités.

B

Balfour (A.), ancien Premier Ministre de Grande-Bretagne, nos 219, 247.

Barclay (C. A. de Rune), Secrétaire de la légation de Grande-Bretagne à Belgrade, faisant fonctions de Chargé d'affaires à Sofia, nos 48, 198, 344, 379, 469, 471.

Barrère, Ambassadeur à Rome, nos 27, 44, 46, 54, 60, 61, 110, 113, 160, 185, 186, 190, 201, 213, 224, 231, 233.

Cité : nos 11, 15, 17, 42 (note), 96, 105, 152 (note), 184 (note), 193, 195, 196, 209, 223.

Bassermann, membre du Reichstag, n° 30.

Beaucaire (de), Ministre à Copenhague, n° 93.

Beldiman, Ministre de Roumanie à Berlin, nos 211, 214.

Below-Saleske (de), Ministre d'Allemagne à Sofia, n° 379.

Benckendorff (comte de), Ambassadeur de Russie à Londres, nos 174, 182, 335, 430, 438.

Berchtold (comte), Ministre des Affaires étrangères d'Autriche-Hongrie, nos 32, 77, 98 (note), 101, 154, 216, 217, 263, 270, 273, 274, 275, 277, 282, 285, 286, 288, 292, 293, 295, 299, 300, 303, 306, 308, 309, 310, 312, 315, 320, 324, 325, 329, 330, 332, 334, 347, 348, 352, 353, 355, 356, 358, 362, 364, 369, 371, 372, 373, 375, 378, 379, 380, 383, 384, 396, 415, 422, 430, 441, 444, 450, 456, 466.

Beresford (Lord Charles), amiral anglais, nos 145, 188, 219.

Berne-Lagarde, vice-consul à Monastir, n° 142 (note).

Bernhardi (de), général allemand, n° 45.

Bernstorff (de), Ambassadeur d'Allemagne à Washington, n° 247.

Bertie (Sir Francis), Ambassadeur de Grande-Bretagne, à Paris, nos 35, 39, 40, 67, 71, 390, 405.

Cité : nos 25, 91, 324, 348, 353, 417 (note), 443.

Bertolini, ancien Ministre des Travaux publics d'Italie, agent officieux à Lausanne, nos 212, 415.

Bertrand (Emmanuel), Consul général à La Canée, n° 179.

Bertrand (Gabriel), Consul à Sérajevo, n° 92.

Bethmann Hollweg (de), Chancelier de l'Empire allemand, n° 361 (annexes).

Cité : nos 3, 30, 41, 45, 78, 79, 117, 120, 172, 173, 191, 192, 197, 198, 216, 228, 289, 356, 361, 373, 382, 391, 406, 407, 432, 441, 444, 455, 473.

Beyens (baron), Ministre de Belgique à Berlin, n° 104.

Bilinski, gérant le consulat d'Autriche-Hongrie à Janina, n° 243.

Bilinski (de), Ministre des Finances d'Autriche-Hongrie, n° 92.

Blondel, Ministre à Bucarest, n° 329.

Bochkovitch, Ministre de Serbie à Athènes, nos 226, 238, 385.

Boghitchévitch, Chargé d'affaires de Serbie à Berlin, nos 8, 203, 208, 214, 257, 395, 473.

Bollati, Secrétaire général du Ministère des Affaires étrangères d'Italie, nos 113, 185, 201, 224, 244, 248, 261, 311, 415, 483.

Bompard, Ambassadeur à Constantinople, nos 3, 11, 12, 20, 42, 47, 51, 81, 97, 98, 105, 142, 152, 159, 161, 166, 181, 184, 195, 196, 210, 215, 225, 229, 230, 240, 242, 266, 269, 272, 277, 282, 287, 290, 291, 294, 295, 301, 302, 312, 325, 331, 332, 340, 345, 355, 358, 394, 435, 450, 452, 454, 460, 464, 467, 475, 480.

Cité : nos 14, 33, 54, 87 (note), 104, 108, 153 (note), 160, 199, 209, 224, 233, 244, 250, 264 (annexes), 278 (note), 280, 292, 305 (note), 311, 324, 330, 373, 379, 402, 437.

Bonar Law, leader du parti unioniste en Grande-Bretagne, n° 194.

Boris, Prince héritier de Bulgarie, n° 77.

Bosdari (comte de), Ministre d'Italie à Sofia, nos 48, 379.

Bourchier, journaliste anglais, n° 226 (note).

Bourdon (Georges), publiciste français, n° 382 (note).

Brassey (Lord), ancien membre de l'Amirauté anglaise, n° 188.

Breteuil (marquis de), n° 167.

Breusing, amiral allemand, n° 461.

Briand, Garde des sceaux, Ministre des Affaires étrangères par intérim du 5 au 20 août, nos 264, 290.

Bridgeman (amiral Sir Francis), premier Lord naval, nos 189, 207, 449.

Bronevski (de), Conseiller de l'ambassade de Russie à Berlin, nos 163, 441.

Brylinski (lieutenant de vaisseau), Attaché naval à Tokio, n° 202.

Buchanan (Sir George), Ambassadeur de Grande-Bretagne à Saint-Pétersbourg, nos 94, 286, 308, 418, 430, 466.

Bülow (Prince de), ancien Chancelier de l'Empire allemand, nos 3, 20, 30, 191, 216.

Bunsen (Sir M. de), Ambassadeur de Grande-Bretagne à Madrid, nos 22, 36, 53, 58, 82, 96, 102, 107, 109, 110, 135.

Buxhöveden (baron de), Ministre de Russie à Copenhague, n° 93.

C

Cambon (Jules), Ambassadeur à Berlin, nos 6, 8, 66, 68, 106, 108, 111, 157, 165, 203, 207 (note), 208, 209, 211, 214, 216, 217, 218, 228, 334 (note), 361 (annexes), 366, 395, 399, 406, 407, 408, 411, 416, 432, 441, 468, 473.

Cité : nos 133, 144, 163, 186, 239, 241, 275 (note), 307, 322, 361, 382, 391, 455.

Cambon (Mme Jules), no 165.

Cambon (Paul), Ambassadeur à Londres, nos 15, 16, 25, 26, 34, 79, 86, 88, 89, 90, 91, 94, 95, 96, 99, 100, 112, 119, 124, 129, 134, 144, 145, 146, 148, 149, 182, 188, 193, 194, 199, 207 (note), 219, 221, 223, 334 (note), 366, 380, 417, 429, 430, 431, 436, 438, 440, 443, 445, 446, 447, 448, 451, 453, 455, 459, 461, 482.

Cité : nos 5 (note), 20, 31, 40, 57, 60, 87 (note), 171, 190, 196, 213, 230 (note), 233, 239, 247, 264 (note), 275 (note), 308, 353, 408, 449.

Canalejas, Président du Conseil des Ministres d'Espagne, nos 53, 58, 82, 107, 123, 401.

Carlier, Consul à Uskub, no 246.

Cité : no 291.

Carnegie (L.-D.), Conseiller de l'ambassade de Grande-Bretagne à Paris, no 470.

Cartwright (Sir F.), Ambassadeur de Grande-Bretagne à Vienne, nos 21, 32, 182, 375.

Cassel (Sir Ernest), financier anglais, no 247.

Casselmann, député bavarois, no 316.

Castelnau (général de Curières de), premier sous-chef d'État-major, no 200.

Castries (amiral de), Commandant la division navale d'Extrême-Orient en 1911, no 170 et annexe.

Cayley, capitaine de vaisseau anglais, no 170 et annexe, 202.

Cerjat (de), financier français, no 426.

Cernowitz (de), grand écuyer du Roi de Grèce, no 226.

Chamberlain (Austen), ancien Chancelier de l'Échiquier, no 56.

Charles Ier, Roi de Roumanie, no 14 (note), 329.

Christian X, Roi de Danemark, no 93.

Churchill (Winston), premier Lord de l'Amirauté, nos 36, 50, 57, 102, 107 (note), 137, 145, 171, 188, 194, 207, 219, 247, 308, 431, 446, 448, 461.

Cirmeni, publiciste italien, nos 413, 415.

Clausse, Secrétaire d'ambassade à Tokio, no 170 (annexe).

Clément-Simon, Secrétaire de légation à Belgrade, n° 155.

Conty, président de la délégation française à la commission de Berne, n^os^ 133, 205.

Coromilas, Ministre des Affaires étrangères de Grèce, n^os^ 226, 238, 477.

Cortina (de), Délégué espagnol à la commission technique de Madrid, n^os^ 125, 131, 139.

Crewe (marquis de), Secrétaire d'État britannique pour les Indes, n° 188.

Cyrille (Prince), fils du roi de Bulgarie, n° 77.

D

Daeschner, Chef de cabinet du Ministre des Affaires étrangères, n° 187.

Daneff, président du Sobranié bulgare, n^os^ 10, 63, 151, 158, 198, 321, 349.

Danische Effendi, membre d'une commission envoyée par le Gouvernement ottoman en Albanie, n° 225.

Dard, Secrétaire de légation à Sofia, n^os^ 232, 235.
Cité : n° 257.

Defrance, Agent diplomatique au Caire, n^os^ 15, 145.

Delcassé, Ministre de la Marine, n^os^ 41, 170, 189, 207, 420.
Cité : n^os^ 93, 202, 264 (annexes), 446.

Delure, ingénieur en chef, directeur des Travaux publics au Maroc, n° 123.

Dering, Conseiller de l'ambassade de Grande-Bretagne à Rome, n^os^ 415, 417, 421.

Deschanel, président de la Chambre des députés, n^os^ 155, 187.

Descos, Ministre à Belgrade, n^os^ 257, 323, 364, 387, 389, 392, 478, 479.
Cité : n° 466.

Deville, Ministre à Athènes, n^os^ 7, 226, 238.

Dimaras, Consul de Grèce à Janina, n° 243.

Djavid Bey, Ministre des Travaux publics de Turquie jusqu'au 23 juillet, n^os^ 3 (note), 42.

Djevad Bey, Conseiller de l'ambassade de Turquie à Londres, n^os^ 371, 390.

Doulcet, Conseiller d'ambassade à Saint-Pétersbourg, n^os^ 402, 418, 466.
Cité : n° 460.

Duchesne, Vice-consul à Janina, n° 243.

Dumaine, Ambassadeur à Vienne, n^os^ 77, 80, 87, 92, 274, 285, 310, 313, 320, 352, 357, 373, 384, 396.
Cité : n^os^ 98, 150, 208, 217, 226, 360, 371, 375, 430, 443.

E

Éléonore, Reine de Bulgarie, n° 77.

Erzberger, membre du Reichstag, n° 30.

Etter (d'), Conseiller de l'ambassade de Russie à Londres, nos 308, 347, 353, 360, 372.

F

Fahreddine Bey, Conseiller de l'ambassade de Turquie à Berlin, n° 271.

Faramond de Lafajole (commandant de), Attaché naval à Berlin, n° 41.

Cité : n° 66.

Fallières, Président de la République, n° 264.

Cité : nos 260, 264 (annexe II).

Ferdinand Ier, Roi de Bulgarie, nos 10, 13, 14, 48, 77, 83, 87, 101, 106, 113, 155, 174, 180, 182, 198, 276, 285, 292, 308, 321, 337, 349, 366, 383, 387, 430, 444, 474.

Ferid Pacha, Président du Sénat ottoman, Ministre de l'Intérieur de Turquie, depuis le 23 juillet, nos 218, 294.

Fisher (Sir John), amiral anglais, n° 145.

Fitcheff (général), Chef d'État-major général de l'armée bulgare, nos 198, 404.

Fleuriau (de), Secrétaire d'ambassade à Londres, nos 56, 57, 247, 252, 267, 273, 283, 286, 308, 315, 319, 324, 336, 344, 347, 353, 360, 372, 375, 398 (annexe).

Cité : nos 145, 300, 333, 371, 398, 430, 443, 466, 467.

Flotow (baron de), Conseiller de l'ambassade d'Autriche-Hongrie à Berlin, nos 271, 288, 383.

François-Ferdinand, Archiduc héritier d'Autriche, nos 48, 77, 99 (note), 450.

François-Joseph Ier, Empereur d'Autriche, nos 13, 48, 77, 113, 154, 155, 285, 288, 308, 352.

Furstenberg (Prince K.-E. de), Ministre d'Autriche-Hongrie à Bucarest, n° 14 (note).

Furstenberg (prince E. de), Secrétaire de la légation d'Autriche-Hongrie à Athènes, n° 477.

Fusinato, jurisconsulte italien, nos 212, 237, 240.

G

Gabriel Effendi, Ministre des Affaires étrangères de Turquie depuis le 23 juillet, nos 218, 225, 229, 230, 240, 244, 248, 266, 287, 290, 301, 302, 331, 345, 353, 460, 462, 475.

Ganderax, Ministre à Cettigné, nos 220, 234.

Garcia Prieto (marquis d'Alhucemas), Ministre des Affaires étrangères d'Espagne (Ministre d'État), nos 22, 53, 58, 64, 82, 84, 109, 123, 131 (note), 241 (note), 262, 317, 341, 375, 386, 388, 401, 427.

Gask (Walter), Secrétaire de l'amiral Winsloë, n° 170 (annexes).

Gavrilovitch, Ministre de Serbie à Cettigné, n° 234.

Gennadios, Ministre de Grèce à Londres, n° 366.

Geoffray, Ambassadeur à Madrid, nos 22, 36, 53, 58, 64, 82, 84, 102, 107, 109, 116, 123, 126, 128, 131, 135, 139, 171, 222, 241, 258, 260, 317, 327, 351, 376, 381, 386, 388, 401, 410, 412, 423, 427.

Cité : nos 26, 110, 125, 145, 149 (annexe), 196, 223, 233.

Georges V, Roi d'Angleterre, nos 16, 77, 171, 353.

Georges Ier, Roi de Grèce, nos 366, 398 et annexe, 477.

Gérard, Ambassadeur à Tokio, n° 202.

Ghika, Ministre de Roumanie à Sofia, n° 150.

Giers (A. de), Ministre de Russie à Cettigné, n° 296.

Giers (M. de), Ambassadeur de Russie à Constantinople, nos 12, 29, 242, 250, 269, 272, 294, 295, 303, 305, 311, 331, 345, 346, 353, 379, 467, 475.

Giers (N. de), Ambassadeur de Russie à Vienne, nos 13, 14.

Gignon (lieutenant de vaisseau), n° 189.

Giolitti, Président du Conseil des ministres d'Italie et Ministre de l'Intérieur, nos 24, 27, 224, 248, 414, 415, 421, 433, 452, 484.

Gout (Jean), Sous-Directeur du Levant au ministère des Affaires étrangères, n° 23.

Granville (comte), Conseiller d'ambassade de Grande-Bretagne à Berlin, n° 239.

Greene (Sir W.), ancien Ministre de Grande-Bretagne à Copenhague, n° 93.

Greindl (baron), ancien Ministre de Belgique à Berlin, n° 104.

Grey (Sir Edward), Secrétaire d'État aux Affaires étrangères de Grande-Bretagne, n° 71.

Cité : nos 15, 16, 25, 27, 33, 34, 35, 39, 40, 60, 67, 79, 82, 85, 86, 88, 89, 91, 94, 95, 96, 99, 100, 112, 119, 127 (note), 134, 135, 144, 145, 149 et annexe, 171, 190, 193, 194, 196, 213, 221, 223, 233, 252, 273, 286, 300, 308, 315, 319, 324, 333, 347, 353, 360, 371, 372, 375, 390, 398 (annexe), 405, 408, 409, 415, 417, 418, 429, 431, 438, 440, 443, 446, 447, 448, 451, 455, 459, 463, 470, 475, 482.

Grouitch, Chargé d'affaires de Serbie à Londres, n° 430.

Guéchoff (I. E.), Président du Conseil des ministres de Bulgarie et Ministre des Affaires étrangères, nos 10, 48, 77, 155, 174, 180, 198, 232, 235, 255, 257, 263, 267 (note), 321, 339, 349, 354, 368, 379, 383, 387, 404, 430, 434, 438, 444, 458, 462, 469, 481.

Guéchoff (I.-S.), Ministre de Bulgarie à Berlin, n° 214.

Guicciardini (comte), ancien Ministre des Affaires étrangères d'Italie, n° 484.

Guillaume II, Empereur allemand, nos 3, 20, 25, 45, 48, 66, 72, 74, 76, 78, 79, 83, 86, 89, 91, 94, 96, 104, 106, 115, 117, 119, 121, 122, 124, 129, 136, 143, 147, 155, 165, 168, 172 (annexe), 177, 191, 197, 203, 204, 223, 228, 247, 288, 320, 356, 406.

Guiot, Délégué français à la commission technique de Madrid, et à la comimssion de l'organisation de Tanger, nos 125, 139.

Cité : nos 82, 84, 109, 123, 126, 128, 135, 146, 149 (note), 241, 382 (note).

Gwinner, Directeur de la Deutsche Bank, nos 23, 30 (note), 217, 247, 426.

H

Hakki Pacha, ancien Grand Vizir de Turquie, n° 3.

Haldane (Lord), Ministre de la Guerre de Grande-Bretagne, puis Lord Grand Chancelier, nos 20, 172, 191, 194.

Halgouet (de Poulpiquet du), Chargé d'affaires à Athènes, nos 385, 398, 472, 477.

Cité : n° 443.

Hallier (lieutenant-colonel), Attaché militaire à Vienne, n° 153.

Hamilton (général Sir Ian), commandant les forces anglaises dans la Méditerranée n 50, 57, 137.

Hartwig (N. de), Ministre de Russie à Belgrade, n° 389.

Heeringen (général von), Ministre de la Guerre de Prusse, n° 41.

Henry (Arsène), Président du Conseil d'administration de la Banque ottomane, n° 23.

Hermite, Secrétaire d'ambassade à Berlin, n° 83.

Hertling (de), Président du Conseil des Ministres de Bavière, n° 120.

Hiba (El), Prétendant marocain, nos 318, 341, 432.

Hontoria, Sous-Secrétaire d'État aux Affaires étrangères d'Espagne, nos 82, 107, 123.

Hunter (général), commandant la place de Gibraltar, n° 171.

Hussein Hilmi Pacha, Ministre de la Justice de Turquie depuis le 23 juillet, nos 229, 240, 278, 290, 301.

I

Ibrahim, maréchal turc, n° 302.

Ignatieff (colonel comte), Attaché militaire à l'ambassade de Russie à Paris, n° 200.

Imperiali (marquis), Ambassadeur d'Italie à Londres, nos 144, 199, 252, 415, 417, 429, 443, 447.

Isvolsky, Ambassadeur de Russie à Paris, nos 103, 164, 169, 425.

Cité : nos 1, 2, 3, 5, 7 (note), 24 (note), 31, 37, 43, 55, 63, 65, 70, 72, 73, 75, 76, 78, 79, 88, 90, 98, 114, 119, 121, 122, 124, 127, 130, 141, 143, 167, 168, 174, 187, 191, 193, 216, 264 (annexes), 353, 366, 426, 428, 445, 451, 453, 463.

Isvolsky (Mme), n° 264 (annexe II).

J

Jagow (von), Ambassadeur d'Allemagne à Rome, n° 24 (note).

Jilinsky (général), Chef d'État-major de l'armée russe, nos 200, 264 (note).

Joel, directeur d'une banque milanaise, n° 217.

Joffre (général), Chef d'État-major général, nos 200, 264 (note).

K

Kato (baron), Ambassadeur du Japon à Londres, n° 138.

Kemnitz (de), Conseiller de l'ambassade d'Allemagne à Madrid, n° 260.

Kerillis (contre-amiral de), commandant la division navale d'Extrême-Orient et du Pacifique, n° 170.

Cité : n° 202.

Kiamil Pacha, Président du Conseil d'État ottoman, nos 218, 237, 301, 302, 308, 321, 430, 435.

Kiderlen-Wächter (von), Secrétaire d'État aux Affaires étrangères d'Allemagne, nos 3, 14 (note), 41, 104, 106, 108, 111, 117, 120, 133, 165, 186, 191, 209, 216, 239, 271, 288, 307, 317, 337, 341, 361, 382, 383, 406, 407, 416, 432, 441, 455, 468, 473.

Kitchener (Lord), Agent diplomatique de Grande-Bretagne au Caire, nos 15, 36, 50, 57, 137, 145, 188.

Klobukowski, Ministre à Bruxelles, n° 104.

Klotz, Ministre des Finances, nos 23, 393, 434.

Kokovtzoff, Président du Conseil des ministres de Russie et Ministre des Finances, nos 2, 12, 31, 43, 55 (note), 59, 63, 72, 76, 85, 117, 138, 167, 168, 187, 191, 197, 216 (note), 228, 264 et annexe II, 289, 297, 370.

Koloucheff, Ministre de Bulgarie à Cettigné, n° 283.

Korff-Schmising (baron), Conseiller de l'ambassade de Russie à Rome, n° 38.

Koromilas. (Voir Coromilas.)

Krajewski, Consul à Scutari, nos 234, 450.

Kraus, gérant le consulat d'Autriche-Hongrie, à Valona, n° 243.

Kress von Kressenstein (baron), Ministre de la Guerre de Bavière, n° 316.
Kroupenski, Ambassadeur de Russie à Rome, nos 311, 415, 457.
Kühlmann (de), Conseiller de l'ambassade l'Allemagne à Londres, n° 247.
Kühn, Secrétaire d'État aux Finances d'Allemagne, n° 30.

L

Laffon, Vice-consul à Rhodes, nos 252, 443, 483.

Lagrenée, (capitaine de frégate), Chef d'État-major de l'amiral de Kerillis, n° 170 (annexe).

Cité : nos 170, 202.

Lancken (baron de), Conseiller de l'ambassade d'Allemagne à Paris, Président de la délégation allemande à la commission de Berne, nos 133, 165, 361, 382, 391, 407, 468.

Langwerth (de), Conseiller rapporteur au ministère des Affaires étrangères d'Allemagne, n° 307.

Lansdowne (Lord), ancien Secrétaire d'État aux Affaires étrangères de Grande-Bretagne, nos 56, 171, 188, 448.

La Panouse, (lieutenant-colonel de), Attaché militaire à Londres, nos 50, 137.

Laroche, (Jules), Secrétaire d'ambassade à Rome, nos 212, 236, 244, 248, 253, 261, 268, 281, 293, 298, 303, 304, 311, 343, 378, 397, 400, 403, 409, 413, 414, 415, 419, 421, 422, 424, 433, 437, 439, 442, 457, 483, 484.

Cité : nos 113, 224, 417, 431, 435, 452.

Liaptcheff, Conseiller à la Cour d'appel de Salonique, n° 321.

Liéven (prince), Chef d'État-major de la Marine russe, nos 206, 227, 249.

Limbritis (général), membre du Gouvernement provisoire de la Crète, n° 179.

Lloyd, membre de la Chambre des Communes, nos 188, 194.

Lloyd George (David), Chancelier de l'Échiquier, n° 145.

Louis, (Georges), Ambassadeur à Saint-Pétersbourg, nos 1, 2, 4, 31, 37, 38, 43, 49, 52, 55, 59, 63, 65, 69, 70, 72, 73, 74, 75, 76, 78, 114, 115, 117, 118, 121, 122, 127, 136, 141, 143, 147, 151, 156, 158, 162, 163, 167, 168, 172, 173, 174, 175, 176, 177, 178, 183, 187, 191, 192, 197, 204, 237, 297, 300, 306, 334, 335, 337, 338, 346, 350, 356, 363, 370, 374.

Cité : nos 18, 24 (note), 39, 85, 94, 124, 129, 138, 164, 169, 193, 227, 264 (annexes), 336, 348.

Lowther (Sir G.), Ambassadeur de Grande-Bretagne à Constantinople, nos 250, 475.

Lyautey (général), Résident général au Maroc, nos 327 (note), 376.

Lynch, concessionnaire de la navigation sur le Tigre, n° 426.

M

Macchio (baron), Chef de section au ministère des Affaires étrangères d'Autriche-Hongrie, n° 320.

Mahmoud Chevket Pacha, Ministre de la Guerre de Turquie jusqu'au 23 juillet, nos 11, 159, 184, 198, 225.

Maljean, membre de la délégation française à la commission technique de Madrid, nos 84, 125, 241.

Mallet (Sir Louis), Sous-secrétaire d'État permanent adjoint au Foreign Office, nos 252, 273, 286, 308, 315, 324, 333, 336, 347, 353, 360, 371, 372, 375, 390, 398 et annexe.

Mangin, colonel français, n° 432 (note).

Manneville (de), Conseiller d'ambassade à Berlin, nos 239, 271, 275, 288, 289, 307, 341, 383.

Cité : nos 104, 294, 467.

Marc, Consul à Mogador, n° 318.

Maria Pavlovna, femme du Grand-Duc Wladimir Alexandrovitch, nos 143, 167, 187.

Marie-Christine, Reine-mère d'Espagne, n° 260.

Marling, Conseiller de l'ambassade de Grande-Bretagne à Constantinople, n° 455.

Marschall (baron), Ambassadeur d'Allemagne à Londres, nos 3, 11, 15, 16, 20, 23, 25, 69, 71, 104, 106, 111, 144, 247, 308, 467.

Marschall (baronne), n° 3.

Martino (de), Chef de cabinet du Ministre des Affaires étrangères d'Italie, nos 3, 224, 268, 281.

Martinovitch, Président du Conseil des ministres du Monténégro depuis le 20 juin, n° 245.

Matharel (commandant de), Attaché militaire à Sofia, nos 198, 404.

Maucorps (commandant), Attaché militaire à Constantinople, n° 460.

Mehemed Naby Bey, Ministre de Turquie à Sofia, n° 150.

Mehmed Rechad V, Sultan de Turquie, n° 42.

Millerand, Ministre de la Guerre, nos 30, 50.

Cité : nos 460, 473.

Milovanovitch, Président du Conseil des Ministres de Serbie et Ministre des Affaires étrangères, mort le 1er juillet, nos 48, 155, 165.

Mohammed Ali, prétendant persan, n° 482.

Morel, publiciste anglais, n° 16.

Moses, Ministre des États-Unis à Athènes, nos 226 (note), 238.

Motono (baron), Ambassadeur du Japon à Saint-Pétersbourg, nos 138, 162.

Mouktar Pacha, Grand Vizir de Turquie depuis le 23 juillet, nos 218 (note), 225, 240, 242, 301, 302, 308, 311 (note), 332, 335, 372, 430.

Moulay Hafid, Sultan du Maroc jusqu'au 17 août, n° 123.

Moulay Youssef, Sultan du Maroc depuis le 17 août, n° 318.

Mouravieff (comte), ancien Ministre des Affaires étrangères de Russie, n° 264 (annexe I).

N

Naoumoff, Directeur d'un journal en langue bulgare, n° 444.

Nasser el-Mouk, Régent de Perse, n° 482.

Nékloudoff, Ministre de Russie à Sofia, nos 10, 150, 174, 175, 180, 182, 198, 255, 264 (annexe I), 269, 271, 276, 321, 331, 344, 349, 354, 366, 379, 404, 418, 444, 469, 481.

Nenadovitch, Ministre de Serbie à Constantinople, n° 331.

Nératoff, adjoint au Ministre des Affaires étrangères de Russie, nos 192 (note), 237, 306, 463, 469.

Nestoroff, Secrétaire de la légation de Bulgarie à Berlin, n° 468.

Nicolas Ier, Roi de Monténégro, nos 13, 77, 101, 113, 150, 155, 220, 234, 269, 287, 328, 335, 365, 444.

Nicolas II, Empereur de Russie, nos 10, 13, 72, 74, 76, 78, 79, 86, 89, 91, 94, 103, 115, 119, 121, 122, 124, 127, 129, 136, 141, 143, 147, 151, 155, 156, 158, 165, 167, 168, 172 (annexe), 187, 193, 203, 204, 216 (note), 227, 264 et annexes, 289, 379.

Nicolas Michaïlovitch (Grand-Duc), n° 187.

Nicolson (Sir Arthur), Sous-Secrétaire d'État permanent au Foreign Office, nos 15, 16, 22, 34, 40, 88, 89, 129, 144, 145, 146, 148, 182, 199, 221, 308, 319, 371, 417, 429, 430, 431, 436, 438, 443, 448, 459, 482.

Nikyphoroff, Conseiller de la légation de Bulgarie à Paris, n° 250.

Nizami Pacha, Ambassadeur de Turquie à Berlin, nos 45, 111, 211, 218, 383.

Noetzlin, financier parisien, n° 476.

Nogara, financier italien, n° 184.

Novakovitch (Stoyan), Président de l'Académie royale de Serbie, n° 155.

O

O'Beirne, Conseiller de l'ambassade de Grande-Bretagne à Saint-Pétersbourg, nos 114, 119, 129, 182, 193.

Obnorsky, Secrétaire de la légation de Russie à Cettigné, nos 220, 234.

P

Pachitch, Président du Conseil des Ministres de Serbie et Ministre des Affaires étrangères depuis le 12 septembre, nos 151, 155, 198, 392, 474, 478.

Padilla (de), délégué espagnol à la commission de l'organisation de Tanger, n° 149 (note).

Paléologue, Directeur politique au ministère des Affaires étrangères, n° 406.
Cité : nos 167, 187, 239 (note), 328 (note), 366, 382, 458, 460, 468.

Pallavicini (marquis de), Ambassadeur d'Autriche-Hongrie à Constantinople, nos 269, 272, 332, 335, 456.

Palma (di), député italien, n° 484.

Panafieu (de), Ministre à Sofia, nos 10, 48, 150, 180, 198, 254, 255, 263, 276, 309, 321, 322, 328, 339, 349, 354, 368, 379, 393, 404, 434, 444, 462, 465, 469, 471, 474, 481.
Cité : nos 87 (note), 95, 97, 155, 175, 182, 331, 411, 418, 430, 466.

Pansa, Ambassadeur d'Italie à Berlin, nos 11, 106, 111, 163, 165, 415.

Paprikoff, Ministre de Bulgarie à Saint-Pétersbourg, nos 346, 438.

Patchou, Ministre des Finances de Serbie, depuis le 12 septembre, n° 392.

Pavlovitch, Secrétaire de la légation de Serbie à Paris, n° 251.

Pellé, (colonel), Attaché militaire à Berlin, nos 30, 45.
Cité : n° 6.

Perez Caballero, Ambassadeur d'Espagne à Paris, nos 24 (note), 53 (note), 82, 262.

Pichon, ancien Ministre des Affaires étrangères, n° 45.

Pierre Ier, Roi de Serbie, n° 8.

Poincaré (Raymond), Président du Conseil des Ministres et Ministre des Affaires étrangères, nos 23, 24 (note), 53 (notes), 54 (note), 71, 120 (note), 130, 167, 241 (note), 264 (notes), 270, 273, 281, 286 (note), 289, 301, 307, 309, 366, 382 (annexe), 406, 426, 449.

Polo de Bernabé, Ambassadeur d'Espagne à Berlin, nos 258, 307, 341.

Popovitch, Chargé d'affaires du Monténégro à Constantinople, n° 269.

Pourtalès (comte), Ambassadeur d'Allemagne à Saint-Pétersbourg, nos 136, 264 (annexe I), 370.

Protitch, Ministre de l'Intérieur de Serbie depuis le 12 septembre, n° 392.

Q

Quadt (comte de), Ministre d'Allemagne à Athènes, n° 238.

R

Ramadanovitch, Secrétaire général du ministère des Affaires étrangères du Monténégro, n° 234.

Ratibor (prince de), Ambassadeur d'Allemagne à Madrid, nos 22, 317.

Rechad Blaque Bey, Conseiller de l'ambassade de Turquie à Vienne, n° 153.

Réchid Akif, Sénateur ottoman, membre d'une commission envoyée par le Gouvernement turc en Albanie, n° 225.

Réchid Pacha, Ministre du Commerce, de l'Agriculture, des Mines de Turquie depuis le 23 juillet, n° 464.

Réfik Bey, Secrétaire de la légation de Turquie à Sofia, n° 481.

Repington (colonel), critique militaire du *Times*, n° 45 (note).

Ribot (André), Conseiller d'ambassade à Vienne, nos 153, 154.

Rifaat Pachat, Ambassadeur de Turquie à Paris, n° 326.

Cité : nos 15, 33, 34, 38, 42, 47, 54, 184, 230, 249, 296, 325 (notes), 330, 383, 424, 433, 437, 451.

Rivet, journaliste français, n° 264 (annexe II).

Rizoff, Ministre de Bulgarie à Rome, n° 343.

Roberts (Lord), maréchal anglais, n° 145.

Rodd (Sir Rennell), Ambassadeur de Grande-Bretagne à Rome, nos 15, 60, 96, 110, 190, 211 (note), 223, 252, 409, 416, 418.

Rodzianko, Président de la Douma, n° 63.

Romanos, Ministre de Grèce à Paris, n° 366.

Ronaldshay (comte de), membre de la Chambre des Communes, n° 194.

Rosen, ancien Ministre d'Allemagne à Bucarest, n° 198.

Ruspoli (prince), Conseiller de l'ambassade d'Italie à Paris, nos 244, 256, 259, 261, 264 (annexe I), 268, 281, 290.

S

Sadreddine Bey, Ministre de Turquie à Cettigné, n° 245.

Saïd Halim (prince), Président du Conseil d'État ottoman, représentant le Gouvernement ottoman aux pourparlers de Lausanne, nos 218, 231, 236, 237, 240.

Saïd Pacha, Grand Vizir de Turquie jusqu'au 23 juillet, nos 11, 33, 34, 42, 47, 54, 152, 160, 166, 181, 184, 199, 201, 215, 224, 240, 304, 437.

Saint-Aulaire (de Beaupoil de), Conseiller d'ambassade à Vienne, puis délégué à la Résidence générale au Maroc, nos 13, 14, 17, 21, 318.

Cité : n° 61.

Saint-Seine (commandant Legouz de), Attaché naval à Londres, nos 189, 207, 449.

Cité : nos 137, 420, 431, 436, 446.

San Guiliano (marquis de), Ministre des Affaires étrangères d'Italie, nos 44, 152 (note), 184 (note), 185, 186, 201, 224, 229, 231, 248, 256, 268, 281, 290, 301 (note), 311, 400, 403, 409, 413, 414, 415, 421, 422, 433, 435, 437, 439, 442, 452, 457, 484.

Sarafoff, Ministre de Bulgarie à Constantinople, nos 255, 269, 462, 465.

Sazonoff, Ministre des Affaires étrangères de Russie, nos 1, 2, 5, 10, 14, 15, 20, 24 (note), 27, 28, 29, 33, 34, 37, 38, 43, 44, 49, 52, 55, 63, 65, 70, 72, 73, 76, 78, 79, 85, 86, 88, 91, 94, 98, 103, 114, 115, 118, 119, 121, 122, 124, 129, 130, 132, 134, 136, 141,143, 162, 163, 164, 167, 168, 172, 173, 175, 176, 177, 178, 180 (note), 182, 183, 186, 187, 191, 192, 193, 197, 198, 216 (note), 227, 228, 233, 239, 264 et annexes, 270 (note), 273, 279, 280, 286, 297, 301, 303, 304, 306, 308, 333, 334, 335, 337, 338, 342, 345, 347, 348, 349, 350, 353, 354, 360, 363, 367, 370, 372, 374, 379, 398 et annexe, 402, 416, 418, 425, 428, 430, 438, 441, 444, 445, 451, 453, 455, 459, 460, 466, 467, 468, 473, 475, 481, 482.

Schilling (baron de), directeur de la chancellerie au ministère des Affaires étrangères de Russie, nos 264 (annexe I), 374.

Schoen (de), Ambassadeur d'Allemagne à Paris, nos 307, 382 (note), 406.

Schroeder, banquier anglais, no 85.

Selborne (comte de), ancien premier Lord de l'Amirauté, membre de la Chambre des Lords, nos 171, 188.

Selves (de), ancien Ministre des Affaires étrangères, nos 164, 169.

Sergent, membre de la délégation française à la commission technique de Madrid, no 84.

Sevastopoulo, Conseiller de l'ambassade de Russie à Paris, nos 299, 305, 342.

Cité : nos 306, 335, 348, 367.

Simon (Stanislas), représentant de la Banque d'Indochine, nos 31, 85, 138.

Sirmanoff (commandant), Attaché militaire de Bulgarie à Saint-Pétersbourg, no 379.

Somssich (comte), Conseiller de l'ambassade d'Autriche-Hongrie à Paris, nos 270, 271, 272, 362, 369, 371, 373, 378, 380, 396, 456.

Sonnino (Sidney), ancien Président du Conseil des Ministres d'Italie, no 484.

Sostoa, Consul d'Espagne à Mogador, nos 318, 327, 351, 376, 381, 386, 401 (note), 413.

Soukhomlinoff (général), Ministre de la Guerre de Russie, nos 43, 264 (annexe I).

Spalaïkovitch, Ministre de Serbie à Sofia, nos 48, 95, 97, 155, 387, 444.

Stancioff, Ministre de Bulgarie à Paris, nos 458, 460, 468 (note), 470, 476, 481.

Stoyanovitch (Kosta), Ministre du Commerce de Serbie depuis le 12 septembre, no 392.

Strandtman (de), Secrétaire de la légation de Russie à Belgrade, nos 257, 323.

Struve, membre du Reichstag, n° 41.

Stürgkh (comte), Président du Conseil des Ministres d'Autriche, n° 154.

Suleïman Pacha, membre d'une commission envoyée par le Gouvernement ottoman en Albanie, n° 225.

Szögyény (comte de), Ambassadeur d'Autriche-Hongrie à Berlin, nos 216, 288, 373.

T

Takeuchi, représentant de banques japonaises, nos 85, 138.

Talaat Bey, Ministre de l'Intérieur de Turquie jusqu'au 23 juillet, n° 247.

Tarnovski (comte), Ministre d'Autriche-Hongrie à Sofia, nos 150, 198, 379.

Tcharykoff, ancien Ambassadeur de Russie à Constantinople, nos 12, 29, 98, 264 (annexe I), 467.

Tewfik Pacha, Ambassadeur de Turquie à Londres, nos 199, 286, 308, 324, 360, 430, 438, 455.

Théodoroff, Ministre des Finances de Bulgarie, nos 349, 368, 393, 434, 444, 476.

Théotoky, Chargé d'affaires de Grèce à Berlin, nos 214, 288, 412.

Thurn (comte de), Ambassadeur d'Autriche-Hongrie à Saint-Pétersbourg, nos 306. 335, 370, 374.

Tirpitz (amiral von), Ministre de la Marine d'Allemagne, nos 20, 41.

Tittoni, Ambassadeur d'Italie à Paris, nos 9, 15, 24, 29, 33, 34, 38, 40, 46, 55, 65, 70, 184 (note), 199, 201, 264 (annexe II), 278, 281, 417, 440.

Tomasi della Torretta, Conseiller d'ambassade d'Italie à Saint-Pétersbourg, nos 38, 168, 281, 303, 304.

Trauttmansdorff-Weinsberg (comte de), Conseiller de l'ambassade d'Autriche-Hongrie à Londres, n° 273.

Troubetzkoï (prince), Chef de la section d'Orient au ministère des Affaires étrangères de Russie, n° 466.

Tschirschky (de), Ambassadeur d'Allemagne à Vienne, nos 3, 373.

Turkhan Pacha, Ambassadeur de Turquie à Saint-Pétersbourg, nos 12, 29, 73, 345 353, 428, 438.

V

Vénizélos, Président du Conseil des Ministres de Grèce, nos 7, 443.

Verstraete, représentant de la Banque russo-asiatique, nos 31, 59, 85, 138.

Vesnitch, Ministre de Serbie à Paris, nos 62, 95, 377.

Victor-Emmanuel III, Roi d'Italie, nos 13, 25, 42.

Vieugué, Secrétaire d'ambassade à Saint-Pétersbourg, nos 5, 18, 28, 29, 32.
Cité : no 38.

Vignal (colonel), no 366.

Villa-Urrutia (de), Ambassadeur d'Espagne à Londres, nos 22, 82.

Villas y Villareal, Consul d'Espagne à Mazagan, nos 318, 327, 351, 401, 412.

Vogtheer, membre du Reichstag, no 41.

Vollmar (de), député bavarois, no 316.

Volpi, financier italien, nos 184, 212, 217, 252.

W

Wangenheim (baron de), Ambassadeur d'Allemagne à Constantinople, nos 3, 239 (note), 248, 271.

Weitz (Paul), journaliste allemand, no 16.

White, Secrétaire de légation et Consul général de Grande-Bretagne à Tanger, délégué britannique à la commission de l'organisation de Tanger, nos 109, 125 (note), 135, 149 (annexe) 319.

Wilson (amiral), ancien premier Lord naval, no 189.

Winsloë (vice-amiral), commandant en chef les forces britanniques en Extrême-Orient, nos 170, 202.

Wittgenstein (prince), Secrétaire de la légation d'Allemagne à Sofia, no 198.

Wladimir (Grande-Duchesse). (Voir Maria Pavlovna.)

Wolf (Lucien), journaliste anglais, no 56.

Wolff (Th.), journaliste allemand, no 289.

Wolff-Metternich (comte), ancien Ambassadeur d'Allemagne à Londres, nos 144, 247.

Wyndham, membre de la Chambre des Communes, no 50.

Y

Yovanovitch, Secrétaire général du ministère des Affaires étrangères de Serbie (Ministre des Affaires étrangères du 1er juillet au 12 septembre), nos 155, 257, 323, 364, 377, 466, 478.

Z

Zimmermann, Sous-Secrétaire d'État aux Affaires étrangères d'Allemagne, nos 157 163, 165, 211, 214, 216, 217, 218, 239, 271, 275, 288, 294.
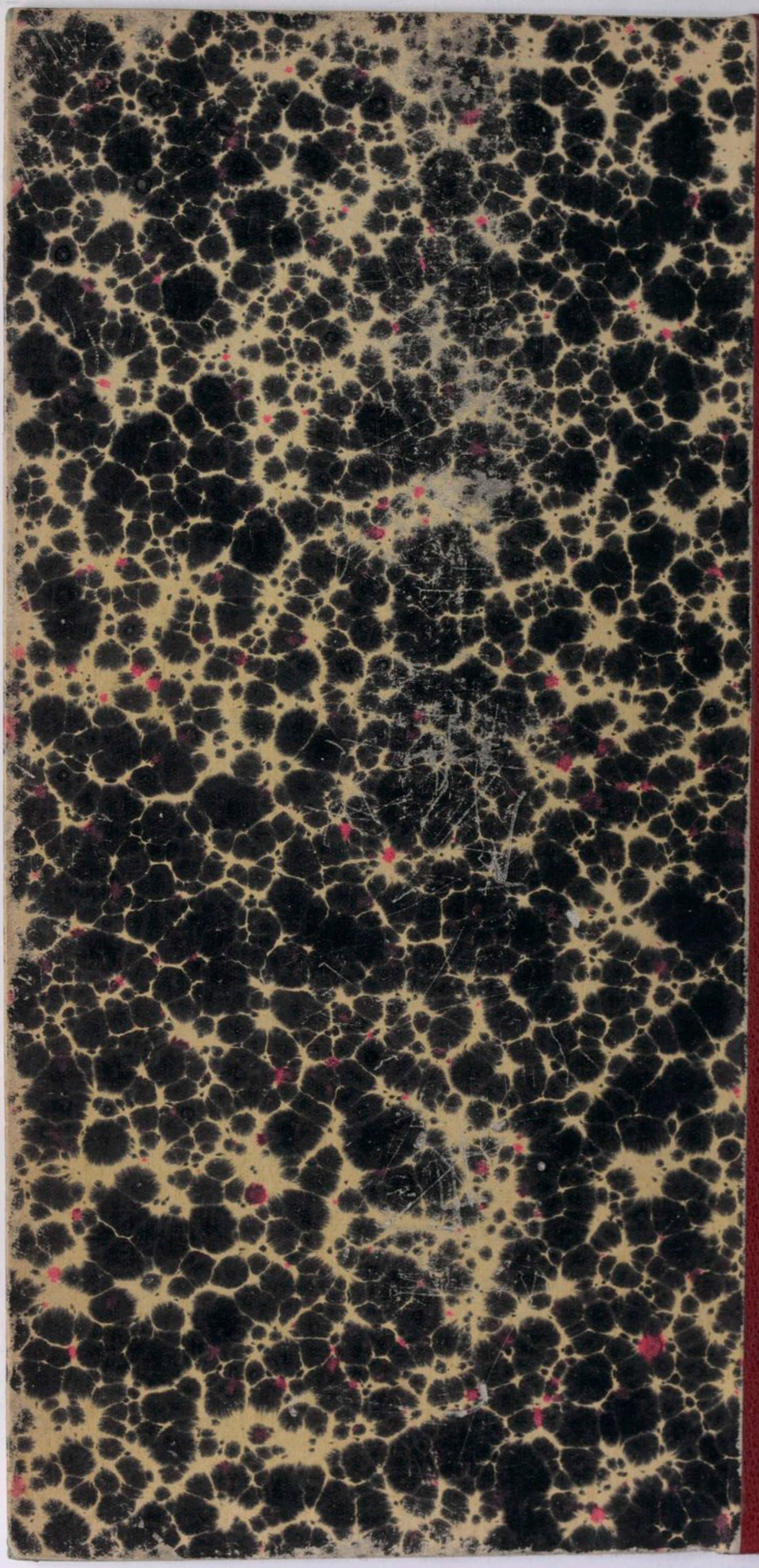
MINISTÈRE
DES
AFFAIRES ÉTRANGÈRES
BIBLIOTHÈQUE